
1925

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU

CANADA

Depuis le 5 février jusqu'au 27 juin 1925 inclusivement
Dans la seizième année du règne de Notre Souverain Seigneur
le Roi George V

SESSION 1925

ÉTANT LA QUATRIÈME SESSION DU QUATORZIÈME PARLEMENT

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CHAMBRE DES COMMUNES



OTTAWA
F. A. ACLAND
IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LE ROI
1925

VOLUME LXII.

TABLE DES MATIÈRES

PROCLAMATIONS



JOHN IDINGTON,
Député Gouverneur général.

[L.S.]

CANADA

George Cinq, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION

Attendu que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-huitième jour du mois d'août 1924, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. Sachez maintenant, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, mardi, le septième jour du mois d'octobre 1924, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: l'honorable John Idington, juge senior de la cour Suprême du Canada, et député de Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce vingtième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-quatre et de Notre règne la quinzième.

Par ordre,

P. PELLETIER,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

JOHN IDINGTON,

Député Gouverneur général.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-huitième jour du mois d'août 1924, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, mardi, le septième jour du mois d'octobre 1924, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: l'honorable John Idington, juge senior de la cour Suprême du Canada, et député de Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notredit Dominion, ce VINGTIÈME jour d'AOÛT, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-quatre et de Notre règne la quinzième.

Par ordre,

P. PELLETIER,

Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

FRANK A. ANGLIN,

Député Gouverneur général.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au septième jour du mois d'octobre 1924, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, samedi, le quinzième jour du mois de novembre 1924, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOINS l'honorable Francis Alexander Anglin, juge en chef du Canada et député de Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce PREMIER jour d'OCTOBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-quatre et de Notre règne la quinzième.

Par ordre,

G. R. SHIBLEY,

Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

BYNG DE VIMY,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quinzième jour du mois de novembre 1924, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, mercredi, le vingt-quatrième jour du mois de décembre 1924, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Mcihel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre Royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce CINQUIÈME jour de NOVEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-quatre et de Notre règne la quinzième.

Par ordre,

ARTHUR BROPHY,

Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

BYNG DE VIMY,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-quatrième jour du mois de décembre 1924, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, lundi, le deuxième jour du mois de février 1925, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre Royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, ce DIX-SEPTIÈME jour de DÉCEMBRE, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-quatre et de Notre règne la quinzième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

BYNG DE VIMY,

[L.S.]

CANADA

George Cinq, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur de l'Inde.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et chacun de vous,—Salut:

PROCLAMATION

Attendu que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé à lundi le deuxième jour du mois de février 1925, date à laquelle il vous était enjoint de vous présenter en Notre cité d'Ottawa. Néanmoins, pour certaines causes et considérations Nous voulons, par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdite, jeudi, le cinquième jour du mois de février 1925, pour l'expédition des affaires, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de Notre Armée, chevalier grand-croix de Notre Ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges; membre de Notre Ordre Royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, le vingtième jour de décembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent vingt-quatre et de Notre règne la quinzième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

No 1

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI 5 FEVRIER 1925

Aujourd'hui étant le jour pour lequel le Parlement a été convoqué par proclamations du Gouverneur général ci-annexées, pour l'expédition des affaires, et les membres étant réunis;

PRIÈRES.

M. l'Orateur informe la Chambre que Arthur Beauchesne, écr., C.R., M.S. R.C., a été nommé greffier de la Chambre des Communes, en remplacement de William Barton Northrup, écr., M.A., C.R., qui a pris sa retraite;

Et que Thomas Munro Fraser, écr., LL.B., a été nommé sous-greffier.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DF GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 12 janvier 1925.

MONSIEUR L'ORATEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la salle des séances du Sénat pour ouvrir la quatrième session du quatorzième parlement, le jeudi, le 5 février, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur l'Orateur,
Votre obéissant serviteur,
A. F. SLADEN,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Un message est remis par le colonel E. J. Chambers, gentilhomme huissier de la Verge Noire.

MONSIEUR L'ORATEUR,—Son Excellence le Gouverneur général désire la présence immédiate de cette honorable Chambre dans la salle des séances du Sénat.

92728—1

La Chambre s'y rend, en conséquence,—et de retour:—

M. l'Orateur informe la Chambre que durant l'intersession il a reçu de plusieurs membres, avis que les vacances suivantes étaient survenues dans la représentation, savoir:—

De Joseph Emile Stanislas d'Anjou, écr., député pour le district électoral de Rimouski, en conséquence de l'acceptation d'un office d'émoulument sous la Couronne;

De John Morrissy, écr., député pour le district électoral de Northumberland, N.-B., décédé;

De John Armstrong MacKelvie, écr., député pour le district électoral de Yale, décédé;

De Charles Gauvreau, écr., député pour le district électoral de Témiscouata, décédé.

Et qu'en conséquence, il a enjoint au directeur général des élections d'émettre de nouveaux brefs d'élection pour lesdits districts électoraux respectivement.

DISTRICT ELECTORAL DE RIMOUSKI

Puissance du Canada, Savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis, qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Rimouski, dans la province de Québec, par suite de l'acceptation par son député actuel Joseph Emile Stanislas d'Anjou, qui a été nommé par le gouvernement de la province de Québec registraire pour ledit comté de Rimouski et a accepté ladite nomination.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce 19e jour de juillet 1924.

ERNEST LAPOINTE [L.S.]
(*Député pour le district électoral de Québec-Est.*)

P. J. ARTHUR CARDIN [L.S.]
(*Député pour le district électoral de Richelieu.*

DISTRICT ELECTORAL DE NORTHUMBERLAND

Puissance du Canada, Savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes, pour le district électoral de Northumberland, dans la province du Nouveau-Brunswick, par suite du décès de son représentant actuel, M. John Morrissy.

Donné sous nos seings et sceaux en la cité d'Ottawa, ce neuvième jour d'août 1924.

ARTHUR B. COPP [L.S.]
(*Député pour le district électoral de Westmoreland.*

ERNEST LAPOINTE [L.S.]
(*Député pour le district électoral de Québec-Est.*)

DISTRICT ELECTORAL DE YALE

Puissance du Canada, } Savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Yale, dans la province de la Colombie-Britannique, par suite du décès de son représentant actuel, M. John Armstrong MacKelvie.

Donné sous nos seings et sceaux en la cité d'Ottawa, ce quinzième jour de septembre 1924.

ERNEST LAPOINTE [L.S.]
(*Député pour le district électoral de Québec-Est.*)
JAMES MURDOCK [L.S.]
(*Député pour le district électoral de Kent, Ontario.*)

DISTRICT ELECTORAL DE TEMISCOUATA

Puissance du Canada, } Savoir: } Chambre des Communes

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes:

Nous, soussignés, vous donnons présentement avis qu'une vacance est survenue dans la représentation à la Chambre des Communes pour le district électoral de Témiscouata, dans la province de Québec, par suite du décès de son député actuel M. Charles A. Gauvreau.

Donné sous nos seings et sceaux, en la cité d'Ottawa, ce quinzième jour d'octobre 1924.

ERNEST LAPOINTE [L.S.]
(*Député pour le district électoral de Québec-Est.*)
GEO. P. GRAHAM [L.S.]
(*Député pour le district électoral de Essex-Sud.*)

M. l'Orateur informe aussi la Chambre, que durant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du directeur général des élections, les certificats et rapports d'élection pour les députés suivants:—

De William James Hushion, écr., pour le district électoral de Saint-Antoine;
De Sir Eugène Fiset, chevalier, pour le district électoral de Rimouski;
De William Bunting Snowball, écr., pour le district électoral de Northumberland (N.-B.);
De Grote Stirling, écr., pour le district électoral de Yale;
De Charles Edward Hanna, écr., pour le district électoral de Hastings-Ouest;
De Jean François Pouliot, écr., pour le district électoral de Témiscouata.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS.

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref daté le dix-neuvième jour de juillet 1924 et adressé à Charles Leblanc, de Montréal, province de Québec, pour l'élection d'un député devant servir à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Saint-Antoine au lieu et place de l'honorable Walter

John Mitchell qui a résigné son siège, William John Hushion, de Montréal, dans la province de Québec a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce quinzième jour de septembre 1924.

O. M. Biggar, [L.S.]
Directeur général des élections.

Au Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Bureau du directeur général des élections.

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref daté le dix-neuvième jour de juillet 1924, et adressé à Charles d'Anjou, shérif de Rimouski, dans la province de Québec, pour l'élection d'un député devant servir à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Rimouski, au lieu et place de Joseph Emile Stanislas Emmanuel d'Anjou qui a été nommé registraire pour le comté de Rimouski, Eugène Fiset, de Rimouski, gentilhomme, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce vingt-deuxième jour de septembre 1924.

O. M. Biggar, [L.S.]
Directeur général des élections.

Au Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Bureau du directeur général des élections.

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref daté du 22 août 1924, et adressé à William A. Skidd, de Chatham, dans la province du Nouveau-Brunswick, pour l'élection d'un député devant servir à la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Northumberland, au lieu et place de John Morrissy, décédé, William Bunting Snowball, de Chatham, Nouveau-Brunswick, marchand de bois, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce vingt-unième jour d'octobre 1924.

O. M. Biggar, [L.S.]
Directeur général des élections.

Au Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Bureau du directeur général des élections.

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref daté du dix-sept septembre 1924 et adressé à Wellington Clifton Kelly, de West-Summerland, province de la Colombie-Britannique, avocat, pour l'élection d'un député devant servir à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Yale au lieu et place de John Armstrong MacKelvie, décédé, Grote Stirling, de la cité de Kelowna, Colombie-Britannique, ingénieur-civil, et cultivateur de fruits, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce troisième jour de décembre 1924.

Jules Castonguay, [L.S.]
Sous-directeur général des élections.

Au Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS.

Le présent avis fait foi qu'en vertu d'un bref daté du sept octobre 1924, et adressé à Walter C. Boardman, dans la province de l'Ontario, pour l'élection d'un député devant servir à la Chambre des Communes du Canada pour le district électoral de Hastings-Ouest, au lieu et place de Edward Guss Porter, qui a résigné son siège, Charles Edward Hanna, de Belleville, Ontario, marchand de fer, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce neuvième jour de décembre 1924.

O. M. BIGGAR, [L.S.]
Directeur général des élections.

Au Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

BUREAU DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS.

Le présent avis fait foi, qu'en vertu d'un bref daté du sixième jour d'octobre 1924, et adressé à J. O. Girard, dans la province de Québec, shérif, pour l'élection d'un député devant servir en la Chambre des Communes du Canada, pour le district électoral de Témiscouata, au lieu et place de Charles Arthur Gauvreau, décédé, Jean François Pouliot, de la Rivière-du-Loup, Québec, avocat, a été rapporté élu.

Donné sous mon seing et sceau d'office à Ottawa, ce vingt-deuxième jour de décembre 1924.

O. M. BIGGAR, [L.S.]
Directeur général des élections.

Au Greffier de la Chambre des Communes,
Ottawa.

Les députés suivants ayant préalablement prêté le serment requis par la loi et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre:—

William James Hushion, écr., pour le district électoral de Saint-Antoine.

Sir Eugène Fiset, chevalier, pour le district électoral de Rimouski.

William Bunting Snowball, écr., pour le district électoral de Northumberland.

Charles Edward Hanna, écr., pour le district électoral de Hastings-Ouest.

Jean-François Pouliot, écr., pour le district électoral de Témiscouata.

M. Mackenzie King (York) présente un Bill (No 1) Loi concernant la prestation des serments d'office, lequel est lu la première fois.

M. l'Orateur fait rapport que lorsque la Chambre s'est rendue auprès de Son Excellence le Gouverneur général, ce jour dans la salle du Sénat, il a plu à Son Excellence de lire un discours aux deux Chambres du Parlement, et que pour en prévenir les erreurs, il en a obtenu une copie dont il donne lecture à la Chambre comme suit:—

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes.

Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue à la quatrième session du quatorzième parlement.

La situation économique du monde entier s'est améliorée considérablement depuis la dernière session. Au Canada, l'année 1924 accuse un progrès sensible. Dans le commerce seul, l'excédent des exportations sur les importations a été de plus de $260,000,000. L'année actuelle commence avec la perspective d'un développement stable et solide. La situation financière et commerciale laisse entrevoir le retour prochain de l'or pour étalon de monnaie courante.

Le problème qui préoccupe le plus mes ministres à l'heure actuelle est celui du coût de la vie, et ils font tous leurs efforts pour améliorer les conditions qui s'y rattachent.

L'économie même la plus rigoureuse dans les dépenses publiques ne suffit apparemment pas à résoudre cette question pressante ni celle des impôts qui en est l'accessoire. La solution définitive de ce problème dépend en grande partie de l'accroissement de la production et de l'établissement de marchés nouveaux et plus vastes. Il ne faut pas oublier que le fardeau actuel des impôts est dû principalement aux dépenses incontrôlables provenant des obligations imposées par la guerre et de la situation obérée des chemins de fer nationaux.

Afin d'aider à cet accroissement par l'exploitation de nos riches productions naturelles, rien n'est négligé pour attirer les meilleurs immigrants vers le Canada et assurer leur établissement dans les régions inexploitées que traverse notre immense réseau de transport. Des mesures seront prises en temps et lieu pour activer la colonisation d'autres territoires fertiles telle que la région de la rivière La Paix.

Le coût de la production des matières premières et des articles nécessaires à la vie a été diminué par les réductions faites au tarif et à la taxe sur les ventes lors de la dernière session. Néanmoins, il devient de plus en plus évident que les frais d'exploitation et les taux de transport par terre et par mer constituent un facteur aussi important que le tarif douanier quant à leur effet sur les productions et le coût de la vie. Mes conseillers sont d'opinion que le parlement devrait surtout étudier, au cours de la présente session, la question d'effectuer une plus grande liberté dans le trafic des denrées par l'uniformisation des taux de transport ferroviaire entre provinces et localités et par la diminution de ces taux sur les expéditions maritimes des produits de la ferme, des mines, des forêts, des pêcheries et de nos industries manufacturières.

Il est évident qu'une mesure quelconque de contrôle sur le transport par terre et par mer est essentielle si l'on veut activer le commerce interimpérial, l'exportation en général et le commerce canadien dans les ports du Canada.

La procédure qui sera peut-être la meilleure à suivre relativement aux taux de transport par chemin de fer dépendra en quelque sorte, nécessairement, de la décision de la Cour Suprême dans l'appel concernant le traité de la Passe-du-Nid-du-Corbeau. Au sujet des taux océaniques, les dispositions voulues ont été prises pour surmonter les entraves causées au commerce d'exportation par cette puissante coalition connue sous le nom de North Atlantic Steamship Conference. Vous serez invités à approuver une mesure tendant à permettre au gouvernement du Canada de contrôler certains taux océaniques.

Le gouvernement a l'intention d'outiller nos ports importants du Saint-Laurent et du littoral de l'Atlantique et du Pacifique de manière qu'ils puissent répondre à toutes les exigences de la navigation moderne.

Pour assurer une meilleure collaboration dans l'administration des lois des deux pays concernant la contrebande ainsi que la poursuite et l'extradition des personnes prévenues d'infraction aux lois anti-narcotiques de l'un ou de l'autre pays, des traités entre le Dominion du Canada et les Etats-Unis ont été négociés et signés. Avant d'être ratifiés, ils seront soumis à votre approbation.

Vous serez priés de sanctionner la convocation d'une conférence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux afin d'étudier la question d'amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord quant à la constitution du Sénat et à d'autres points importants.

Vous prendrez connaissance, au cours de la session, de certaines conventions commerciales ainsi que d'une législation relative à la manutention et à la mise sur le marché du grain canadien; vous serez en outre saisis d'autres affaires importantes.

Membres de la Chambre des Communes,

Les comptes publics pour le dernier exercice financier et les prévisions budgétaires pour l'exercice qui commence seront soumis sans délai. Dans la préparation de ces dernières, il a fallu tenir compte de la nécessité de continuer à pratiquer l'économie sous le rapport des services de l'administration et des travaux publics.

Honorables Membres du Sénat,

Membres de la Chambre des Communes

Je prie la Divine Providence de guider et de bénir vos délibérations.

Sur motion de M. Mackenzie King (York),— Ordonné, que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres du Parlement soit pris en considération lundi prochain, et que ledit ordre ait précédence sur toutes les autres mesures, sauf la présentation des bills, jusqu'à la conclusion du débat.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), un comité spécial est nommé pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible la liste des membres devant composer les comités permanents prescrits par la règle 10; ledit comité devant se composer de MM. Béland, Copp, Low, Kyte, Papineau, Tolmie, Boys, Johnston et Halbert, et que la partie de la règle 10 qui limite le nombre des membres dudit comité soit suspendue en cette occurrence.

M. Mackenzie King (York), remet un message de Son Excellence le Gouverneur général Byng de Vimy, lequel est lu comme suit par l'Orateur:—

BYNG DE VIMY,

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes copie certifiée d'une minute du conseil approuvée nommant l'honorable H. S. Béland, ministre du Rétablissement des Soldats dans la vie civile; l'honorable J. H. King, ministre des Travaux publics; l'honorable Thomas A. Low, ministre du Commerce; et l'honorable John E. Sinclair, ministre sans portefeuille, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions du chapitre 11 des Statuts revisés du Canada, 1906, intitulé: "Loi concernant la Chambre des Communes."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, 3 février 1925.

M. l'Orateur met devant la Chambre le rapport du directeur général des élections, conformément à l'article 74 de la Loi des élections générales.

Et aussi,—le rapport du directeur général des élections sur les élections partielles tenues durant l'année 1924.

Il met aussi devant la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement, lequel est comme suit:—

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES POUR 1924

A l'honorable Président de la Chambre des Communes.

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de vous présenter leur rapport des opérations de l'exercice 1924.

Le catalogue supplémentaire, composé du relevé des achats faits au cours de l'année ainsi que d'une liste des dons faits à la bibliothèque, est en cours d'impression et sera prochainement déposé devant les Chambres.

Parmi les principaux dons, nous croyons devoir mentionner de nouveau celui de la fondation Carnegie pour la paix internationale, comprenant de nombreux ouvrages d'autorités reconnues relatifs aux problèmes si compliqués d'économie mondiale résultant de la guerre ou reliés à la période de reconstruction.

Nous avons le regret de faire part du décès de M. H. J. Meiklejohn, qui a été à l'emploi de la Bibliothèque pendant vingt-sept ans. Préposé surtout en ces dernières années à l'enregistrement des livres, M. Meiklejohn était un employé fidèle, diligent et consciencieux. La Commission du Service civil a été invitée à remplir la vacance créée par son décès.

Les bibliothécaires sont heureux de signaler le parachèvement du travail entrepris au cours de l'été par l'architecte en chef des Travaux publics et son personnel, pour l'amélioration du système d'éclairage électrique de la Bibliothèque. L'on a fait disparaître l'appareil démodé d'éclairage au gaz et à l'électricité anciennement installé au milieu de la Bibliothèque et on l'a remplacé par une couronne de puissantes lumières disposées à la base du dôme central. Les galeries et alcôves sont éclairées, partie par la lumière diffuse du faisceau central, et partie par des lumières adroitement dissimulées sous les corniches des galeries. Tous les fils et appareils conducteurs sont isolés pour supprimer dans la mesure du possible le danger de feu. Les résultats de ce travail nous paraissent éminemment satisfaisants.

On a continué de classer et indexer les milliers de brochures canadiennes mentionnées au rapport de l'année dernière.

Le tout respectueusement soumis,

MARTIN BURRELL.
J. DE L. TACHÉ.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, le 5 février 1925.

M. l'Orateur informe la Chambre que sur son approbation le sergent d'Armes a nommé Edouard Taschereau, écr., comme assistant sergent d'armes pour le cours de la session actuelle.

La Chambre s'ajourne alors à 4.25 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 2

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 9 FEVRIER 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Dix-neuf pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

M. Low, l'un des membres du conseil privé du Roi, met devant la Chambre, —Rapport de la commission royale sur les grains, en date du 7 janvier 1925.

Aussi—Trente-deuxième rapport annuel du ministère du Commerce pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Aussi—Rapport du commissaire des brevets pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Aussi—Rapport annuel des Poids et Mesures et des services d'inspection du gaz et de l'électricité du ministère du commerce pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Aussi—Copie des règlements du bureau des commissaires des grains.

Aussi—Rapport de W. T. R. Preston sur la coalition des steamers de l'Atlantique-nord.

Et aussi—Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 2106, en date du 28 novembre 1924, donnant effet aux prescriptions de l'article 46 de la Loi du droit d'auteur, 1921.

M. King (Kootenay), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, le Rapport du ministère des Travaux publics sur les travaux placés sous son contrôle, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1924.

Et aussi, Rapport annuel du Bureau des Syndics de la Galerie nationale du Canada, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1924.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du Maître-général des Postes pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Il met aussi devant la Chambre—Copie des règlements des banques d'épargnes postales, conformément à l'article 14, chapitre 30, des statuts revisés du Canada, 1906.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre—Règles adoptées par la province de Québec concernant les appels contre les convictions et sentences, sous l'empire du Code criminel, 13-14 George V., chapitre 41.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel du ministère de l'Immigration et de la Colonisation pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Aussi,—Rapport du bureau d'établissement des soldats sur ces activités et opérations depuis le 1er avril 1923 au 31 mars 1924.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Fielding, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Comptes publics du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Aussi—Etat des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement.

Aussi,—Etat de l'auditeur général concernant les rejets par le Conseil du Trésor, des décisions de l'auditeur général.

Aussi—Etat des dépenses imprévues depuis le 1er avril 1924 au 31 janvier 1925, en conformité de la Loi des subsides, 1924.

Aussi,—Relevé des sommes payées à titre de pensions et d'allocations de retraites dans le service civil durant l'année se terminant le 31 décembre 1924, en vertu du chapitre 17, S.R.C., 1906, montrant le nom, le grade, le salaire, l'âge, l'allocation accordée et la cause de la mise à la retraite de chaque fonctionnaire mis à sa pension ou qui s'est retiré du service, et faisant aussi connaître si la vacance a été remplie par avancement ou par nouvelle nomination, et le salaire de tout nouveau titulaire.

Aussi,—Relevé en vertu de l'article 17 de la Loi de l'assurance du service civil pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Aussi,—Relevé de l'assurance des soldats rapatriés pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Canada pour l'année se terminant le 31 décembre 1922—Vol. I, compagnies d'assurance autres que les assurances-vie; Vol. II, Compagnie d'assurance-vie.

Aussi,—Etat des recettes et dépenses de la commission des champs de batailles nationaux pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Aussi,—Etat des dépenses et recettes de la Société royale du Canada pour l'année terminée le 30 avril 1924.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques chartées du Canada au 31 décembre 1924, en conformité de l'article 114, chapitre 32 de la Loi des banques 1923.

Aussi,—Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques chartées du Canada, conformément à l'article 114, chapitre 32, de la Loi des banques de 1923.

Aussi,—Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec, en conformité de l'article 58, du chapitre 42, de la Loi des banques d'épargne de Québec, 1913.

Aussi,—Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques d'épargne de Québec, conformément à l'article 59, du chapitre 42, de la Loi des banques d'épargne de Québec, 1913.

Et aussi,—Rapport du surintendant de l'assurance du Dominion du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1923,—Compagnies et prêt et de fiducie.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, —Rapport du secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Il met aussi devant la Chambre,—Copies des arrêtés du Conseil adoptés à l'effet de mettre en vigueur les différents traités de paix, comme suit:—

C.P. 318, daté le 28 février 1924, nommant M. Philippe Roy, commissaire général du Canada à Paris, France, remplaçant l'honorable James Murdock, ministre du Travail, à une réunion du Conseil exécutif de la conférence internationale du Travail, à Genève, commençant le 8 avril 1924.

C.P. 319, daté le 28 février 1924, re allocation à M. Philippe Roy, comme représentant du ministre du Travail à une réunion du conseil exécutif du bureau international, à Genève.

C.P. 1233, daté le 15 juillet 1924, nommant l'honorable Antoine Napoléon Belcourt, commissaire et plénipotentiaire pour le Canada, en rapport avec une conférence qui sera tenue à Londres, le 16 juillet 1924, pour considérer le rapport Dawes sur les réparations allemandes.

C.P. 1378, daté le 8 août 1924, nommant Oscar Douglas, aviseur technique pour les représentants du Canada à la cinquième réunion de la société des nations à Genève, le 1er septembre 1924.

C.P. 1382, daté le 8 août 1924, nommant l'honorable Raoul Dandurand, représentant sénior du Canada à la cinquième assemblée de la société des nations à Genève.

C.P. 1383, daté le 8 août 1924, nommant l'honorable Edward Mortimer Macdonald C.P.; ministre de la Défense nationale représentant du Canada, à la cinquième assemblée de la société des nations à Genève.

C.P. 1411, daté le 22 août 1924, nommant M. Ralph O. Campney, avocat, Toronto, secrétaire de M. O. D. Skelton, aviseur technique aux représentants du Canada à Genève.

C.P. 1431, daté le 22 août 1924, autorisant le paiement à Edward M. Macdonald, jr., pendant qu'il agira comme secrétaire de l'honorable E. M. Macdonald d'une allouance de $15 par jour en plus de ses frais de transport.

C.P. 1675, daté le 23 septembre 1924, nommant le professeur O. D. Skelton, substitut du ministre du Travail à une réunion du conseil exécutif de la conférence internationale du Travail à Genève.

C.P. 1676, daté le 23 septembre 1924, accordant une allouance de $15 par jour au professeur O. D. Skelton, pendant qu'il agira comme substitut du ministre du Travail à Genève.

C.P. 1743, daté le 1er octobre 1924, conseillant le paiement à l'honorable N. A. Belcourt, d'un accompte de $3,375, pendant qu'il agira comme plénipotentiaire du Canada à la conférence interalliée et à la conférence internationale à Londres, du 16 juillet 1924 au 3 août 1924.

C.P. 2174, daté le 17 décembre 1924, nomination d'un représentant consultatif du Canada à la société des nations à Genève.

C.P. 2175, daté le 17 décembre 1924, nommant M. W. A. Riddell, Ph. D. représentant consultatif pour le Canada à la société des nations à Genève aux appointements de $6,000 par année.

M. Murdock, l'un des membres du conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère du Travail pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Et aussi,—Rapport annuel du ministère de l'imprimerie et de la papeterie publiques.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Cinquante-septième rapport annuel du ministère de la Marine et des Pêcheries pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

M. Stewart (Argenteuil), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Relevé des décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* du 26 janvier 1924 au 23 décembre 1924, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi des Terres fédérales, Chapitre 20, 7-8 Edouard VII.

Aussi,—Relevé des décrets du Conseil publiés dans la *Gazette du Canada* du 26 janvier 1924 au 23 décembre 1924, conformément aux dispositions de l'article 19, chapitre 10, Geo. V,—Loi des Réserves forestières et des parcs fédéraux.

Aussi,—Copie des décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* du 26 janvier 1924 au 23 décembre 1924 approuvant les règlements et formules prescrits en conformité des dispositions de l'article 4, chapitre 18, 1917, Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs.

Aussi,—Relevé des décrets du Conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *British Columbia Gazette*, du 26 janvier 1924 au 23 décembre 1924, conformément aux dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des règlements sur l'arpentage, l'administration, la mise en disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone ferroviaire de Quarante-Milles, province de la Colombie-Britannique.

Aussi,—Etat montrant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique durant l'année terminée le 30 septembre 1924, avec les noms des acquéreurs, conformément à 49 Victoria, chapitre 9, article 8.

Aussi,—Liste des baux, licences, permis et autres autorités annulés sous l'empire de l'article 3, chapitre 21, des Statuts de 1922, Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales.

Aussi,—Rapport sous l'empire de l'article 7, de la Loi d'assainissement, 9-10 George V, montrant les travaux d'assainissements qui ont été faits, la superficie des terres assainies, les dépenses et argents reçus de la vente ou location des terres fédérales.

Aussi,—Etat montrant le nombre de permis accordés pour entrer des liqueurs enivrantes dans les territoires du Yukon, pour l'année terminée le 31 décembre 1924, conformément aux Statuts revisés, chapitre 62, article 88.

Il met aussi devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère de l'Intérieur, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Aussi,—Rapport annuel du ministère des Mines pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Aussi,—Rapport annuel du ministère des Affaires des sauvages pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Il met aussi devant la Chambre,—Copie de liste de ventes de terres annulées par le ministère des Affaires des sauvages, durant la période du 28 février 1924 au 1er février 1925, conformément à l'article 61 de la Loi des sauvages.

Aussi,—Etat montrant le nombre d'affranchissements sous l'empire de la Loi des sauvages, depuis le 1er avril 1924 au 31 janvier 1925.

Aussi,—Etat relatif aux règlements de l'irrigation sous l'empire des dispositions du chapitre 61, article 57, des Statuts revisés.

Aussi,—Etat sur les terres fédérales dans la zone ferroviaire sous l'empire des dispositions d'un ordre en conseil du 17 septembre 1889.

Aussi,—Etat touchant les règlements de la Loi d'assainissement sous l'empire des dispositions de l'article 5, chapitre 5, Statut de 1919.

Aussi,—Etat touchant les règlements sur les sauvages pendant l'exercice terminé le 31 mars 1924.

Aussi,—Etat relatif sur les remises sur les ventes des terres des sauvages au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

M. Motherwell, l'un des membres du conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général,—Rapport du ministère de l'Agriculture du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1924.

Il met aussi devant la Chambre,—Rapport du directeur des fermes expérimentales du Dominion pour l'exercice terminé le 31 mars 1924.

Aussi,—Règlements sous l'empire de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à l'article 9, chapitre 31, 9-10 Edouard VII.

Aussi,—Ordre en conseil concernant les règlements sous l'empire de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux,— *European Corn Borer. European Buckthorn.*

Et aussi,—Ordres et règlements adoptés sous l'empire de la Loi des entrepôts frigorifiques.

L'ordre pour la prise en considération de la motion pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours du Trône, étant lu;

Sir Eugène Fiset propose, appuyé par M. Hanna:

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le général, le très honorable Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de l'Armée, chevalier grand-croix de l'ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de l'ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

Qu'il plaise à votre Excellence:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et un débat s'ensuivant;
Sur motion de M. Forke, ledit débat est ajourné.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera mardi le 10 courant, elle restera ajournée jusqu'à mercredi le 11 courant à 3 heures p.m.

La Chambre s'ajourne alors à 9.40 p.m.

G. N. GORDON,
Orateur suppléant.

No 3

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 10 FEVRIER 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 9 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De la *London Mutual Fire Insurance Company of Canada*, pour un amendement à leur loi d'incorporation, changeant leur nom en celui de *London Fire Insurance Company of Canada*.—M. *Hocken*.

De Leeman Fraser Montgomery, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, époux légitime de Edith Horne Montgomery, pour une loi de divorce d'avec ladite Edith Horne Montgomery, son épouse.—M. *Jacobs*.

De Izzie Klinmentz (quelquefois appelé Izzie Climans), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, époux légitime de Mary Rachael Klinmentz, du même lieu, pour une loi de divorce d'avec ladite Mary Rachael Klinmentz, son épouse.—M. *Jacobs*.

De Florence Kate Coutts, de la ville de Newmarket, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Kenneth Robert Coutts, chauffeur, pour une loi de divorce d'avec ledit Kenneth Robert Coutts, son époux.—M. *Ryckman*.

De Marion Gooderham Smith, (née Huestis), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Eustace Maitland Smith, du même lieu, secrétaire privé, pour une loi de divorce d'avec ledit Eustace Maitland Smith, son époux.—M. *Hocken*.

De Fred Herdman Ogden, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, caissier, époux légitime de Marguerite Ogden, du même lieu, femme mariée, pour une loi de divorce d'avec ladite Marguerite Ogden, son épouse.—M. *Church.*

De William George Stuart et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, et autres lieux en Canada, pour une loi d'incorporation sous le nom de *Dominion Chartered Customs House Brokers Association.*—M. *McMaster.*

De Edith Mary Wiles (née Wood), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée et sténographe, épouse légitime de Russell Agar Victor Wiles (quelquefois appelé Russell Wiles), charretier, du même lieu, pour une loi de divorce d'avec ledit Russell Agar Wiles, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Vera Thelma Gooderham, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Stuart Wilmot Gooderham, de ladite cité de Toronto, courtier, pour une loi de divorce d'avec ledit Stuart Wilmot Gooderham, son époux.—M. *Martell.*

De George Thomas Grigor, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, relieur, époux légitime de Mary Grigor, de ladite cité de Toronto, femme mariée, pour une loi de divorce d'avec ladite Mary Grigor, son épouse. —M. *Martell.*

De William Garfield Reed, de la cité de Woodstock, comté de Oxford, province de l'Ontario, réparateur de pneus, époux légitime de Martha Elizabeth Reed (née Taylor), de la cité de Détroit, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ladite Martha Elizabeth Reed, son épouse.—M. *Rankin.*

De Edward Hugh Reid, du township de York, comté de York, province de l'Ontario, épicier, époux légitime de Louisa Florence Reid, de la ville de Walsall, comté de Staffordshire, Angleterre, ménagère, pour une loi de divorce d'avec ladite Louisa Florence Reid, son épouse.—M. *Ladner.*

De Edward Foster Leopold Tavender, et autres, de la cité de Calgary, province de l'Alberta, pour une loi d'incorporation sous le nom de *British North America General Insurance Company*, ou comme alternatif, sous le nom de *British Consolidated General Assurance Corporation.*—M. *Irvine.*

De Max Arno Frind, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, gérant, époux légitime de Alice Louise Frind (née Pentecost), de la cité de Los-Angeles, Etat de la Californie, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ladite Alice Louise Frind, son épouse.—M. *Hocken.*

De la *Alberta Railway and Irrigation Company*, pour une loi les autorisant à construire certaines lignes de chemins de fer dans la province de l'Alberta. —M. *Jelliff.*

De la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour commencer la construction, terminer et mettre en opération la ligne de chemin de fer qu'ils sont autorisés à construire en vertu des Statuts 11-12, George V., Chapitre 65, article 1, alinéa (*b*), et modifiés par les statuts 13-14, George V., chapitre 78, article 1, alinéa (*b*).—M. *Stewart* (Humboldt).

De Cecil Tanner, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, commis, époux légitime de Edith Kate Tanner (née Hobby), de 42 Dane-Hill-Road, comté de Kent, Angleterre, commis de librairie, pour une loi de divorce d'avec ladite Edith Kate Tanner, son épouse.—M. *Rankin.*

De Esther Charlotte Ancel, de la cité de Montréal, province de Québec, femme mariée, épouse légitime de Paul Ancel, de ladite cité de Montréal, main-

tenant interné à l'asile de Verdun, ville de Verdun, province de Québec, pour une loi de divorce d'avec ledit Paul Ancel, son époux.—M. *Jacobs*.

De Laura Grace Davis (née Teague), de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, épouse légitime de James Arthur Davis, de ladite cité d'Ottawa, employé civil, pour une loi de divorce d'avec ledit James Arthur Davis, son époux.—M. *Jacobs*.

M. Béland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du ministère de l'hygiène pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Il met aussi devant le Chambre,—Copie d'un arrêté en Conseil, C.P. 1876, daté le 23 octobre 1924, concernant les règlements adoptés sous l'empire de la Loi des médicaments brevetés ou *Proprietary*, tels qu'amendés par l'article 5, chapitre 66, des statuts de 1919.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Chemins de fer et Canaux pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Aussi—Rapport annuel du commissaire des Grandes-routes pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924, en conformité de l'article 6, chapitre 54, 9-10 George V.

Il met aussi devant la Chambre,—Rapport sur les travaux et les dépenses faits durant l'année solaire 1924, sous l'empire des lois concernant la construction des lignes d'embranchements de la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (chapitres 14 à 32 inclusivement de 14-15 George V.)

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de sir Eugène Fiset, pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à Son Discours à l'ouverture de la session,

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Graham.

La Chambre s'ajourne alors à 9.30 p.m., à demain à 3 p.m.

G. N. GORDON,
Orateur-suppléant.

No 4

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 11 FEVRIER 1925

Trois heures p.m.

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 10 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Jean Veronica Margaret Wright (veuve de feu Percy George Edgerley), de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, épouse légitime de Charles Douglas Wright, de la cité de Hull, province de Québec, entrepreneur, pour une loi de divorce d'avec ledit Charles Douglas Wright, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De George Kerr Jess, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, comptable, époux légitime de Agnes Patterson Jess (née McArdle), de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec ladite Agnes Patterson Jess, son épouse.—M. *Hanson.*

De Annie Kate Winch, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Arthur James Winch, de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ledit Arthur James Winch, son époux.—M. *Hanson.*

De Frederick G. R. Lacey, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, époux légitime de Hannah Penrose (Primrose) Lacey, de ladite cité de Toronto, femme mariée, pour une loi de divorce d'avec ladite Hannah Penrose (Primrose) Lacey, son épouse.—M. *Ryckman.*

De Helen Marie Pritchard (née Stover), de la cité de Chatham, comté de Kent, province de l'Ontario, épouse légitime de George John Pritchard, de la cité de Guelph, comté de Wellington, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec ledit George John Pritchard, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Irene Muriel Corelli (née Cavanagh), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Armand Dudley Corelli, maintenant demeurant en la cité de Cleveland, Etat de l'Ohio, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, agent d'assurance, pour une loi de divorce d'avec ledit Armand Dudley Corelli, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Elizabeth Strachan Reid Harvey Strachan, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Thomas John Strachan, de ladite cité de Toronto, machiniste, pour une loi de divorce d'avec ledit Thomas John Strachan, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Elizabeth Burns (née McElwain), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Cornelius Alexander Burns, de ladite cité de Toronto, imprimeur, pour une loi de divorce d'avec ledit Cornelius Alexander Burns, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

M. l'Orateur-suppléant met devant la Chambre,—Rapport du directeur général des élections, conformément à l'article 4, de la Loi de la représentation, 1924, chapitre 63—Décisions sur les limites de certains districts électoraux.

M. Macdonald, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général,—Rapport du ministère de la Défense Nationale pour l'année se terminant le 31 mars 1924—Service naval.

Aussi,—Rapport du ministère de la Défense Nationale pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924—Services militaire et de l'air.

Aussi,—Copie des ordres généraux promulgués à la milice pour la période entre le 1er janvier 1924 et le 15 décembre 1924.

Aussi,—Nominations, promotions et mises à la retraite, milice canadienne, corps royal d'aviation du Canada, (permanent et temporaire), et marine royale du Canada, depuis le 1er février 1924 et le 1er février 1925.

Aussi,—Copies des ordres de la milice promulgués entre le 3 janvier 1924 et le 31 décembre 1924.

Et aussi,—Copies des arrêtés du conseil adoptés entre le 23 juin 1924 et le 11 décembre 1924, touchant le ministère de la Défense Nationale, sous l'empire de l'article 47, chapitre 43, 9-10, Edouard VII.—Service naval.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général, -Rapport du Secrétaire d'Etat pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

M. Chevrier, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 2), Loi modifiant la Loi de 1921 concernant le droit d'auteur, et apportant des sanctions à certaines de ses dispositions, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de sir Eugène Fiset, pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à Son Discours à l'ouverture de la session.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur-suppléant déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

G. N. GORDON,
Orateur-suppléant.

No 5

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI 12 FEVRIER 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 11 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Gertrude Margaret Burkart, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Leo William Burkart, de ladite cité de Toronto, agent d'annonces, pour une loi de divorce d'avec ledit Leo William Burkart, son époux.—M. *Ryckman*.

De Pearl Hibbard, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, commis, épouse légitime de Albert Hibbard, de la cité de Montréal, province de Québec, maître d'hôtel, pour une loi de divorce d'avec ledit Albert Hibbard, son époux.—M. *Stewart* (Leeds).

De Charles Murray Cramsie, de la cité de Westmount, province de Québec, vendeur, époux légitime de Mildred Sybil Hilton Cramsie (née Roslington), autrefois de la cité de Westmount, plus tard domiciliée en la ville de Tariffville, Etat du Connecticut, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, et maintenant de lieux inconnus, pour une loi de divorce d'avec ladite Mildred Sybil Hilton Cramsie, son épouse.—M. *Baldwin*.

De Mary Ellen Ayre, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, épouse légitime de Ernest Ayre, autrefois de la cité de Toronto, dans ladite province de l'Ontario, et maintenant de lieux inconnus, pour une loi de divorce d'avec ledit Ernest Ayre, son époux.—M. *Boys*.

De Edith Kearsley Smith (née McGiffin), de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, épouse légitime de Charles Russell Smith, de ladite cité d'Ottawa, agent de publicité, pour une loi de divorce d'avec ledit Charles Russell Smith, son époux.—M. *Boys*.

De Robert Lawrence Anderson, de la cité de Montréal, province de Québec, manufacturier, époux légitime de Isabel Hildreth Anderson, présentement demeurant à Charlotte, Etat de la Caroline du Nord, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ladite Charlotte Hildreth Anderson, son épouse.—M. *Duff*.

De Alice Brouse (née Eaton), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Eldridge Dean Gooderham Brouse, de ladite cité de Toronto, ingénieur civil, pour une loi de divorce d'avec ledit Eldridge Dean Gooderham Brouse, son époux.—M. *Duff*.

De Charles Arthur Sara, de la cité de Montréal, province de Québec, gérant, époux légitime de Juliette Dubois Sara, autrefois de ladite cité de Montréal, pour une loi de divorce d'avec ladite Juliette Dubois Sara, son épouse.—M. *Duff*.

De Euphemia Tudor Slade, de la cité de Québec, province de Québec, épouse légitime de Edward Slade, autrefois de ladite cité de Québec, et maintenant en la cité de New-York, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ledit Edward Slate, son époux.—M. *Duff*.

De Jessie Louise Cowan, de la cité de Montréal, province de Québec, épouse légitime de Thomas Martin Cowan, vocaliste, pour une loi de divorce d'avec ledit Thomas Martin Cowan, son époux.—M. *Duff*.

Grote Sterling, écuyer, député pour le district électoral de Yale, ayant préalablement prêté serment et signé le rôle qui le concerne, prend son siège en Chambre.

M. Neill secondé par M. Bancroft, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 3), Loi modifiant le Code criminel (responsabilité de l'imprimeur), lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de sir Eugène Fiset,—Pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à Son Discours à l'ouverture de la session.

Et le débat se continuant, il est ajourné sur motion de M. Maclean (York).

La Chambre s'ajourne alors à 6 p.m.

G. N. GORDON,
Orateur-suppléant.

No 6

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI 13 FEVRIER 1925

PRIÈRES.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions, sur les pétitions présentées le 12 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Albert Edward Cottrell, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, plombier, époux légitime de Maynie (quelquefois appelée Mamie Stannier) Cottrell, autrefois de la cité de Toronto, maintenant en la cité de Buffalo, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ladite Maynie Cottrell, son épouse. Sir *Henry Drayton.*

De Ethel May Sherriff (née Hurst), de la ville de Picton, comté de Prince-Edouard, province de l'Ontario, épouse légitime de E. Weldon Sherriff, demeurant dans la ville de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, imprimeur, pour une loi de divorce d'avec ledit E. Weldon Sherriff, son époux.—M. *Church.*

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Cinquante-septième rapport annuel de la division des pêcheries du ministère de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat détaillé de toutes les obligations et valeurs enregistrées au département du Secrétaire d'Etat du Canada depuis la date du dernier rapport présenté au Parlement du Canada, conformément à l'article 32 du chapitre 19 des Statuts refondus du Canada, 1906.

M. Shaw, secondé par M. McMaster, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 4), Loi concernant le divorce, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de sir Eugène Fiset, pour une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse à Son Discours à l'ouverture de la session;

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Garland (Carleton).

La Chambre s'ajourne alors à 11 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 7

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 16 FEVRIER 1925

PRIÈRES.

Six pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 13 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De John Arthur Towers Irvine, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, époux légitime de Ethelean Jenny Gordon Irvine, pour une loi de divorce d'avec ladite Ethelean Jenny Gordon Irvine, son épouse.—M. *Church.*

De Walter Roderick Wilson Robinson, des cité et district de Montréal, province de Québec, garçon de table, époux légitime de Dame Annie Alice Canavan, du même lieu, pour une loi de divorce d'avec ladite Annie Alice Canavan, son épouse.—M. *Elliott* (Dundas).

Sur motion de Mackenzie King (York), ordonné,—Qu'il soit imprimé immédiatement huit cents copies en anglais et deux cents copies en français du rapport de W. T. R. Preston, touchant la coalition de la *North Atlantic Steamship*, déposé sur la Table de la Chambre le 9 courant, pour distribution aux sénateurs et aux membres, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de Mackenzie King (York), ordonné,—Qu'il soit imprimé immédiatement quatre cent vingt-cinq copies en anglais et soixante et quinze copies en français, de l'enquête de la commission royale sur les grains, déposée sur la Table de la Chambre lundi, le 9 février 1925, pour distribution aux sénateurs et aux membres; et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Meckenzie King (York), résolu,—Que mercredi le 18 février courant, et tous les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à trois heures p.m.

M. Béland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport des travaux du ministère des soldats dans la vie civile pour l'année terminée le 31 décembre 1924.

Il met aussi devant la Chambre,—Rapport du bureau des commissaires des pensions du Canada pour l'exercice se terminnant le 31 mars 1924.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Fielding, met devant la Chambre,—Rapport de l'auditeur général pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924,—Vol I, parties "a" à "d", vol. II, parties A à N, vol. III, parties O à ZZ.

M. Irvine, secondé par M. Gardiner, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 5), Loi modifiant la Loi des élections générales, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de sir Eugène Fiset,—Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement, savoir:—

A Son Excellence le général, le très honorable Julian Hedworth George, baron Byng de Vimy, général en retraite et mis à la réserve des officiers de l'Armée, chevalier grand-croix de l'ordre très honorable du Bain, chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, membre de l'ordre royal de Victoria, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada, assemblées en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), il est ordonné,—Que ladite adresse soit grossoyée et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil privé.

Sur motion de M. Robb pour M. Fielding, il est résolu,—Que cette Chambre se formera en comité, à sa prochaine séance, pour prendre en considération les Subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Robb pour M. Fielding, il est résolu,—Que cette Chambre se formera en comité, à sa prochaine séance, pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les Subsides à accorder à Sa Majesté.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Fielding, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

BYNG DE VIMY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1926, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, février 1925.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Fielding, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

BYNG DE VIMY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1926, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, février 1925.

Sur motion de M. Robb, lesdits messages et budgets sont référés au comité des Subsides.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu de la règle 37:—

Par M. Hudson—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Quels traités et conventions affectant le Canada existent et sont en vigueur (*a*) entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et (*b*) entre le Canada et les Etats-Unis.
2. Combien de commissaires et agents de commerce et agents consulaires les Etats-Unis ont au Canada.
3. Combien de commissaires et agents de commerce et agents consulaires le Canada a aux Etats-Unis.
4. Quelle a été la valeur des importations canadiennes sur les exportations aux Etats-Unis, dans chacune des cinq dernières années.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général, et les ordres qui suivent sont votés, savoir:—

Par M. Stewart (Leeds)—Ordre de la Chambre—Copie des correspondances, résolutions, pétitions, règlements, rapports et autres documents au dossier, relativement à la demande de M. Hutchison, qui désirait un permis d'exploiter un traversier entre Rockport, Ontario, et Alexandria Bay, New-York.

Par M. Sutherland—Ordre de la Chambre—Relevé du nombre des employés des différents départements du service public, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1924, d'après la définition des nouveaux tableaux de classification, et indiquant les salaires payés dans chaque cas.

Par M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Relevé de tous les journaux qui ont reçu la réclame *Canada is coming through*, et des sommes qui leur ont été payées à chacun.

Par M. Morin—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général.—Copie des correspondances, télégrammes, lettres et autres papiers que le gouvernement du Canada a échangés avec le gouvernement de la Grande-Bretagne ou d'un autre dominion autonome au sujet de la convocation d'une conférence impériale à Londres au commencement de 1925.

La Chambre s'ajourne alors à 9.50 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 8

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 17 FEVRIER 1925

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 16 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Jean Valenti, gérant, de la cité de Montréal, province de Québec, présentement demeurant dans la cité de Westmount, province de Québec, époux légitime de Marie Faletti, demeurant à Turin, Italie, pour une loi de divorce d'avec ladite Marie Faletti, son épouse.—M. *Grimmer.*

De la *Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited*, pour une loi à l'effet de proroger de sept années le terme de durée de ses lettres-patentes No 98083, accordées le 20 mars 1906, concernant certaines améliorations nouvelles et utiles pour convertir certains courants électriques alternatifs en courants continus.—M. *Marler.*

De Dorothy Strathy (née Biscoe), de la cité de Montréal, comté d'Hochelaga, province de Québec, épouse légitime de Harry Ernest De Bleury Strathy, autrefois de la cité de Montréal, mais présentement de Shawinigan-Falls, dans la province de Québec, pour une loi de divorce d'avec ledit Harry Ernest De Bleury Strathy, son époux.—M. *Preston.*

De Thomas George McElligott, du township de York, comté de York, province de l'Ontario, wattman, époux légitime de Mary McElligott (née Trusty), actuellement demeurant en la ville de Dundas, comté de Wentworth, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec ladite Mary McElligott, son épouse.—M. *Hocken.*

De Josephine Royant (née Burrell), du township de Chatham, comté de Kent, province de l'Ontario, épouse légitime de Ernest Royant, du township de Tilbury-est, dudit comté de Kent, pour une loi de divorce d'avec ledit Ernest Royant, son époux.—M. *Sheard.*

De la *Concrete Surfacing Machinery Company*, pour une loi décrétant que, nonobstant tout ce qui est contenu dans la Loi des brevets, le brevet No 171,557, ne deviendra pas nul et sans effet, ni se terminera depuis le 4 juin 1922 jusqu'à la fin du terme non échu dudit brevet, à cause du non-paiement des honoraires, par défaut d'être manufacturé ou d'importation.—M. *Chevrier.*

M. Mackenzie King (York), du comité spécial nommé pour préparer et rapporter la liste des membres devant composer les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 10, présente le rapport suivant:—

Votre comité recommande que les membres dont les noms apparaissent dans les listes suivantes, composent les comités permanents de la Chambre, en vertu de la règle 10, comme suit:—

No 1

Privilèges et élections

Messieurs

Archambault,
Bristol,
Brown,
Bureau,
Cannon,
Copp,
Elliott *(Waterloo)*,
Ethier,
Findlay,
German,
Gouin (Sir Lomer),
Guthrie,
Hammell,
Hanson,
Jacobs,
Johnston,
Kelly,
Kyte,
Lapointe,
Logan,
Macdonald *(Pictou)*,
Macphail (Mlle),
McMaster,
Morrison,
Ryckman,
Sexsmith,
Stewart *(Leeds)*,
Stewart *(Hamilton)*, et
Vien.—29

No 2

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Messieurs

Anderson,
Archambault,
Arthurs,
Baxter,
Béland,
Binette,
Bird,
Black *(Huron)*,
Boivin,
Bowen,
Boys,
Bristol,
Cahill,
Campbell,
Cannon,
Carroll,
Casgrain,
Charters,
Chevrier,
Chisholm,
Graham,
Guthrie,
Halbert,
Hammell,
Hanna,
Healy,
Hocken,
Hodgins,
Hoey,
Hughes,
Humphrey,
Hushion,
Jelliff,
Johnston,
Kay,
Kellner,
Kennedy *(Glengarry et Stormont)*,
Kennedy *(Edmonton)*,
Knox,
Marler,
Martell,
Maybee,
Mercier,
Mewburn,
Millar,
Michaud,
Milne,
Morrison,
Murdock,
Parent,
Pelletier,
Power,
Putnam,
Rankin,
Robinson,
Robitaille,
St. Père,
Savard,
Séguin,

Church,
Clifford,
Copp,
Crerar,
Davies,
Déchène,
Denis *(Joliette)*,
Denis *(St-Denis)*,
Desrochers,
Drayton (Sir Henry),
Drummond,
Ethier,
Euler,
Evans,
Fafard,
Fansher,
Finn,
Fiset (Sir Eugène),
Forke,
Fournier,
Gardiner,
Gendron,
Gordan,
Gould,
Lanctôt,
Lapierre,
Lavigueur,
LeSueur,
Lewis,
Lovett,
Lovie,
Low,
Lucas,
Macdonald *(Pictou)*,
Mackinnon,
MacLaren,
MacLean *(Prince I. P.-E.)*,
Maclean *(York)*,
McConica,
McCrea,
McDonald *(Timiscaming)*,
McGiverin,
McIsaac,
McMurray,
McQuarrie,
McTaggart,
Manion,
Marcile *(Bagot)*,
Shaw,
Sheard,
Simpson,
Sinclair *(Queen I.P.-E.)*,
Snowball,
Speakman,
Spence,
Stansell,
Stevens,
Stewart *(Argenteuil)*,
Stewart *(Hamilton)*,
Stewart *(Humboldt)*,
Stewart *(Leeds)*,
Stork,
Sutherland,
Tobin,
Vien,
Wallace,
Ward,
Walsh,
White, et
Wilson.—128.

Et que le quorum dudit comité se compose de vingt-cinq membres.

No 3

Bills Privés

Messieurs

Anderson,
Archambault,
Baldwin,
Bancroft,
Bird,
Boivin,
Bouchard,
Bourassa,
Bowen,
Boys,
Brethen,
Brown,
Bureau,
Chaplin,
Chew,
Clark,
Davies,
Denis *(St-Denis)*,
Deslauriers,
Drummond,
Duff,
Ethier,
Findlay,
Fontaine,
Forrester,
Fortier,
Garland *(Carleton)*,
Gendron,
Gould
Hammell,
Harris,
Jones,
Kay,
Kellner,
Kennedy *(Edmonton)*,
King *(Huron)*,
Lewis,
Lucas,
Mackinnon,
MacLaren,
McBride,
McGiverin,
McKillop,
McMurray,
Marcil *(Bonaventure)*,
Mercier,
Morin,
Ouimet,
Power,
Pritchard,
Putnam,
Raymond,
Reed,
Rhéaume,
Robitaille,
Séguin,
Senn,
Sinclair *(Oxford)*,
Stirling,
Stork,
Thompson,
Tobin,
Wilson,
Woods, et
Woodsworth—65.

Et que le quorum dudit comité se compose de dix membres.

No 4

Ordres permanents

Messieurs

Binette,
Black (*Halifax*),
Black (*Huron*),
Chaplin,
Chew,
Clifford,
Deslauriers,
Desrochers,
Doucet,
Duff,
Duncan,
Euler,
Evans,
Gervais,
Gould,
Harris,
Hodgins,
Hughes,
Kelly,
Lavigueur,
Leader,
LeSueur,
MacLaren,
Maclean (*York*),
McTaggart,
Mercier,
Ouimet,
Parent,
Roberge,
Robichaud,
Ryckman,
Steedsman, et
Stewart (*Leeds*).—33.

Et que le quorum dudit comité se compose de sept membres.

No 5

Impressions

Messieurs

Baldwin,
Casgrain,
Charters,
Chevrier,
Coote,
Euler,
Fansher,
Hocken,
Humphrey,
Jones,
McConica,
Malcolm,
Marcil (*Bonaventure*),
Michaud,
Murdock,
Preston,
Prevost,
Raymond,
Rinfret,
Robichaud,
St. Père,
Stirling, et
Thurston.—23.

No 6

Comptes publics

Messieurs

Archambault,
Beaubien,
Boys,
Brethen,
Bristol,
Cannon,
Cardin,
Carroll,
Casgrain,
Chisholm,
Clark,
Coote,
Crerar,
Drayton (sir Henry),
Duff,
Elliott (*Dundas*),
Hanson,
Hudson,
Humphrey,
Hushion,
Jacobs,
Kelly,
Kennedy (*Edmonton*),
King (*Kootenay-Est*),
Kyte,
Lapierre,
LeSueur,
Logan,
Lewis,
Macdonald (*Pictou*),
Mackinnon,
McCrea,
Meighen,
Mewburn,
Michaud,
Papineau,
Parent,
Pouliot,
Power,
Preston,
Rhéaume,
Ryckman,
Sheard,
Simpson,
Steedsman,
Stewart (*Leeds*),
Thurston,
Tobin,

Finn,
Forke,
Gardiner,
German,
Good,
McGiverin,
McIsaac,
McMaster,
Manion,
Martell,
Tolmie,
Vien,
Wallace, et
Ward.—62.

Et que le quorum dudit comité se compose de vingt et un membres.

No 7

Banques et Commerce

Messieurs

Baxter,
Benoit,
Bird,
Black *(Halifax)*,
Black *(Yukon)*,
Boivin,
Bristol,
Cahill,
Caldwell,
Carmichael,
Carruthers,
Casgrain,
Chaplin,
Chevrier,
Clark,
Clifford,
Coote,
Crerar,
Desaulniers,
Descoteaux,
Drayton (sir Henry),
Duncan,
Elliott *(Dundas)*,
Elliott *(Waterloo)*,
Euler,
Fafard,
Fielding,
Fiset (sir Eugène),
Fortier,
Garland *(Bow-River)*,
German,
Good,
Grimmer,
Guthrie,
Hanson,
Harris,
Hatfield,
Healy,
Hodgins,
Hudson,
Hughes,
Hushion,
Irvine,
Jacobs,
Jones,
Kellner,
King *(Huron)*,
Ladner,
Laflamme,
Low,
McBride,
Macdonald *(Pictou)*,
Mackinnon,
Maclean *(York)*,
Macphail (Mlle),
McCrea,
McKay,
McMaster,
McMurray,
McQuarrie,
McTaggart,
Malcolm,
Marler,
Maybee,
Mewburn,
Millar,
Morin,
Papineau,
Power,
Rankin,
Rhéaume,
Robb,
Robichaud,
Robitaille,
Ryckman,
Steedsman,
St. Père,
Sales,
Senn,
Shaw,
Sinclair *(Queen, I.P.-E.)*
Sinclair *(Oxford)*,
Speakman,
Spencer,
Stevens,
Stork,
Tobin,
Vien,
Ward,
Woods, et
Woodsworth.—91.

Et que le quorum dudit comité se compose de vingt et un membres.

No 8

Agriculture et Colonisation

Messieurs

Anderson,
Arthurs,
Baldwin,
Benoit,
Boivin,
Fournier,
Garland *(Carleton)*,
Gendron,
Gervais,
Gould,
Morin,
Morrison,
Motherwell,
Munro,
Neill,

Boucher,
Bouchard,
Bourassa,
Bowen,
Brethen,
Brown,
Cahill,
Caldwell,
Campbell,
Cardin,
Carruthers,
Charters,
Chew,
Clifford,
Crerar,
Davies,
Déchène,
Delisle,
Denis *(Joliette)*,
Denis *(St. Denis)*,
Desaulniers,
Descoteaux,
Desrochers,
Doucet,
Duncan,
Evans,
Fafard.
Fontaine,
Forke,
Forrester,
Fortier,
Halbert,
Hanna,
Hatfield,
Hopkins,
Hubbs,
Hunt,
Jelliff,
Jones,
Kay,
Kennedy *(Glengarry et Stormont)*,
Knox,
Laflamme,
Lanctôt,
Lapierre,
Leader,
Lovett,
Lovie,
Lucas,
MacLean *(Prince, I.P.-E.)*
McConica,
McCrea,
McKay,
McKillop,
McMaster,
McMurray,
Malcolm,
Marcile *(Bagot)*,
Maybee,
Millar,
Milne,
Ouimet,
Preston,
Pritchard,
Rankin,
Raymond,
Reed,
Robinson,
Roberge,
Ross *(Simcoe)*,
Sales,
Savard,
Séguin,
Senn,
Sexsmith,
Simpson,
Sinclair *(Oxford)*,
Sinclair *(Queen, I. P.-E.)*,
Spence,
Stansell,
Stewart *(Argenteuil)*,
Stewart *(Humboldt)*,
Stirling,
Sutherland,
Thompson,
Thurston,
Tobin,
Tolmie,
Warner, et
White.—105.

Et que le quorum dudit comité se compose de douze membres.

No 9

Marine et Pêcheries

Messieurs

Bancroft,
Campbell,
Cardin,
Chisholm,
Delisle,
Dickie,
Doucet,
Duff,
Elliott *(Dundas)*,
Fournier,
Grimmer,
Hatfield,
Hoey,
Hubbs,
Hughes,
Kennedy *(Port Arthur et Kenora)*,
Lapointe,
Ladner,
MacLaren,
MacLean *(Prince, I.P.-E.)*,
McIsaac,
McQuarrie,
Martell,
Munro,
Neill,
Pelletier,
Pouliot,
Putnam,
Robichaud,
Ross *(Simcoe)*,
Savard,
Snowball,
Spencer,
Stansell,
Stevens,
Stewart *(Humboldt)*, et
Stork.—37.

Et que le quorum dudit comité se compose de dix membres

No 10

Mines, Forêts et Cours d'eau

Messieurs

Arthurs, Bird, Black *(Yukon)*, Boucher, Carroll, Carruthers, Church, Davies, Déchène, Desaulniers, Dickie, Fiset (sir Eugène), Forrester, Garland *(Bow-River)*, Gendron, Hanson, Hunt, Kelly, Kennedy *(Kenora)*, Knox, Lanctôt, Lapierre, Logan, Macphail (Mlle), Manion, McBride, Michaud, Munro, Pelletier, Power, Roberge, Ross *(Kingston)*, Spence, Stewart *(Argenteuil)*, Stork, Ward, et Warner.—37.

Et que le quorum dudit comité se compose de dix membres.

No 11

Relations Industrielles et Internationales

Messieurs

Black, *(Halifax)*, Cahill, Caldwell, Cannon, Carroll, Denis *(Joliette)*, Deslauriers, Drummond, Finn, Gervais, Graham, Grimmer, Guthrie, Halbert, Healy, Hoey, Johnston, Kennedy *(Edmonton)*, Ladner, Lapointe, Macdonald *(Pictou)*, Malcolm, Marcil *(Bonaventure)*, Marler, McDonald *(Timiskaming)*, McKillop, McTaggart, Morin, Murdock, Prevost, Rinfret, Stewart *(Hamilton)*, Tolmie, White, et Woodsworth.—35.

Et que le quorum dudit comité se compose de dix membres.

No 12

Débats

Messieurs

Boivin, Ethier, Fansher, Gardiner, Garland *(Bow-River)*, Hocken, McGiverin, Marcil *(Bonaventure)*, Preston, Prevost, Rinfret, Robinson, et Ross *(Kingston)*.—13.

Et que le quorum dudit comité se compose de cinq membres.

No 13

Bibliothèque

(*Députés qui devront représenter les Communes*)

M. l'Orateur et messieurs

Beaubien,
Béland,
Carmichael,
Deslauriers,
Euler,
Garland *(Carleton)*,
Good,
Gouin (sir Lomer),
Hopkins,
King, Mackenzie *(York)*,
Lapointe,
Lovett,
Meighen,
Pouliot,
Pritchard,
Robinson,
Ross *(Kingston)*,
Sheard,
Sinclair *(Oxford)*,
Steedsman, et
Walsh.—22.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 1597, daté le 16 septembre 1924,—Amendement aux règlements du bureau d'établissement des soldats, *re* droit sur terre de passage relativement aux projets de drainage.

Aussi,—Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 69, daté le 23 janvier 1925, *re* Loi de colonisation de l'Empire,—Règlements pour l'établissement des émigrés britanniques sur des terres appartenant au gouvernement du Dominion.

Aussi,—Copie d'une convention de commerce entre le Canada et les Pays-Bas, signée à Ottawa le 11 juillet 1924.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 février 1926—Relevé indiquant:—

1. Quels traités et conventions affectant le Canada existent et sont en vigueur (*a*) entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et (*b*) entre le Canada et les Etats-Unis.

2. Combien de commissaires et agents de commerce et agents consulaires les Etats-Unis ont au Canada.

3. Combien de commissaires et agents de commerce et agents consulaires le Canada a aux Etats-Unis.

4. Quelle a été la valeur des importations canadiennes sur les exportations aux Etats-Unis, dans chacune des cinq dernières années.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 juin 1924:—Copie des correspondances, lettres, télégrammes, rapports, estimations et autres feuilles échangés entre le gouvernement du Canada et la Commission des Sites historiques et la Commission du Parc de la Reine Victoria aux Chutes Niagara, afférant à l'amélioration, l'entretien et l'embellissement des emplacements et champs de bataille historiques de la guerre de 1812-14, dans le district de Niagara.

Sur motion de M. Robb, ordonné,—Qu'il soit imprimé sans délai 1,000 copies de la convention de commerce entre le Canada et les Pays-Bas, signée à Ottawa le 11 juillet 1924, et déposée sur la Table de la Chambre ce jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Lapointe, résolu,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi de tempérance du Canada et de décréter: Lorsqu'en vertu des lois d'une province des liqueurs enivrantes peuvent

être légalement vendues par la province, ou par le gouvernement de la province, ou sous l'empire de son autorité seulement, la prohibition reste néanmoins en vigueur pour toutes les liqueurs enivrantes que la province, ou le gouvernement de la province, ou par son autorité, ne possède, n'importe ou ne vend pas.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité des Subsides;
M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

III.—GOUVERNEMENT CIVIL

28 Ministère des Postes—	
Salaires, y compris les sommes requises pour payer l'allouance des préposés aux machines de bureau, classe 2, opérateurs des machines poinçonneuses Hollerith pour cartes, en vertu de l'ordre en conseil C.P. 156/2521, en date du 24 décembre 1923..	$1,143,729 00
Contingents..	195,000 00

VII—AGRICULTURE

47 Industrie laitière, y compris une allocation de $3,000 au conseil national de l'industrie laitière..	230,000 00
48 Entrepôts frigorifiques..	30,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.15 p.m., jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 9

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 18 FEVRIER 1925

PRIÈRES.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), le rapport du comité spécial nommé pour préparer et faire rapport, avec toute la diligence possible, les listes des membres devant composer les comités permanents de la Chambre, durant la présente session, déposé sur la Table le 17 courant, est adopté.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), il est résolu,—Que les comités permanents de cette Chambre soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et à faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes, papiers et documents.

Sur motion de M. Mackenzie King (York),—Ordonné,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Cambre agira conjointement avec eux pour former un comité conjoint des deux Chambres concernant les impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir: Messieurs Baldwin, Casgrain, Charters, Chevrier, Coote, Euler Fansher, Hocken, Humphrey, Jones, MacKelvie, McConica, Malcolm, Marcil (Bonaventure), Michaud, Preston, Prevost, Raymond, Rinfret, Robichaud, St-Père, Stirling et Thurston, agiront comme membres de la Chambre sur ledit comité des Impressions du Parlement.

Sur motion de M. Mackenzie King (York),—Ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé Messieurs Beaubien, Béland, Carmichael, Deslauriers, Euler, Garland (Carle-

ton), Good, Gouin (sir Lomer), Hopkins, King, Mackenzie (York), Lapointe, Lovett, Meighen, Pouliot, Pritchard, Robinson, Ross (Kingston), Sheard, Sinclair (Oxford), Steedsman et Walsh comme comité aux fins d'assister Son Honneur l'Orateur dans la régie de la Bibliothèque du Parlement, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre des Communes, et pour agir, au nom de la Chambre des Communes, comme membres d'un comité conjoint des deux Chambres de la Bibliothèque.

Sur motion de M. Mackenzie King (York),—Ordonné,—Que tous les documents qui sont déposés sur la Table, soient référés au comité conjoint des Impressions pour être pris en considération, dans le but de faire rapport s'ils doivent être imprimés ou non.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour l'année terminée le 31 septembre 1924.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu de la règle 37, paragraphe 4:—

Par M. Stewart (Humboldt)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Les changements principaux apportés au routage des matières postales au cours des douze mois derniers.

2. La somme totale payée (*a*) au Pacifique-Canadien et (*b*) au National-Canadien pour le transport des malles dans les derniers six mois.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté, savoir:—

Par M. Stevens—Ordre de la Chambre—Copie des correspondances, etc., échangées entre la Chambre de commerce de Petrolia, Ontario, et le département du commerce, au sujet des fabriques américaines succursales au Canada.

M. Maclean (York) propose, secondé par Mlle Macphail,—Qu'il soit résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Excellente Majesté le Roi, dans les termes suivants:

"Nous, les très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le... et la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, approchons humblement de Votre Majesté, la priant qu'il Lui plaise gracieusement de consentir à la soumission d'un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni, pour modifier l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, de la façon ou aux fins qui suivent:

"Loi modifiant l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

"Sa Très Excellente Majesté le Roi, de l'avis et du consentement des lords spirituels et temporels, et des Communes, assemblés dans le présent Parlement, et par autorité d'iceux, décrète comme suit:

"1. La présente Loi peut être citée sous le titre: 'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1925.'

"2. Le Parlement du Dominion peut modifier ledit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, quand il le juge opportun, mais il ne peut adopter de modification affectant les droits garantis aux minorités dans ledit Acte.

"3. La Loi proposée pour la modification dudit Acte doit être adoptée par la majorité absolue de chaque Chambre du Parlement."

"Et nous prions humblement Votre Majesté de prendre le tout en Sa considération gracieuse et favorable.

Et un débat s'ensuivant;

M. Woodsworth, propose en amendement, secondé par M. Shaw,—Que la résolution soit amendée comme suit:—En ajoutant les mots suivants après le mot "Dominion" dans la première ligne du paragraphe 2, savoir:—"ayant préalablement obtenu le consentement de toutes les provinces du Canada",

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 10

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI 19 FEVRIER 1925

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 18 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Florence Mann (née Waghorn), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Wong Harry Mann, de ladite cité de Toronto, restaurateur, pour une loi de divorce d'avec ledit Wong Harry Mann, son époux.—M. *Sheard.*

De George Bedford Julian, commis, et autres de la cité de Montréal, province de Québec, pour une loi d'incorporation sous le nom de *Knights of Pythias of Canada.*—M. *Grimmer.*

De la *Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*, pour une loi les autorisant à prolonger leur ligne de chemin de fer.—M. *German.*

De Norma Evelyn Stevens Hammond, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Samuel Leigh Hammond, de ladite cité de Toronto, commis, pour une loi de divorce d'avec ledit Samuel Leigh Hammond, son époux.—M. *Church.*

De May Crumplin (née Woolford), de la cité de London, comté de Middlesex, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Henry Thomas Crumplin, autrefois de ladite cité de London, pour une loi de divorce d'avec ledit Henry Thomas Crumplin, son époux.—M. *Garland* (Carleton).

De Lillian Yaffe (née Beube), de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, province de l'Ontario, épouse légitime de Phillip Yaffe, marchand, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec ledit Phillip Yaffe, son époux.—M. *Hanson.*

De la *Marconi Wireless Telegraph Company of Canada*, pour certains amendements à leur loi d'incorporation, et à l'effet de changer le nom en celui de *Canadian Marconi Company.*—M. *Casgrain.*

Sur motion de M. Mackenzie King (York),—Résolu, que Messieurs Anderson, Bancroft, Gordon, Papineau, Putnam, Rinfret, Vien, Wallace et Wilson soient nommés pour assister M. l'Orateur dans la régie du restaurant, en ce qui concerne les intérêts de la Chambre, et pour agir en qualité de membres d'un comité conjoint des deux Chambres du Parlement.

Ordonné, qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Fielding, met devant la Chambre, Rapport de la commission d'amélioration d'Ottawa, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Du consentement de la Chambre, M. Black (Yukon), secondé par M. Dickie, présente un Bill (No 6), Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu de la règle 37, paragraphe 4:—

Par M. Kellner—Ordre de la Chambre—Tableau indiquant:—

1. Combien au total ont coûté les terrains et les travaux du parc des buffles à Wainwright, Alberta.
2. Combien jusqu'aujourd'hui a coûté le parc Jasper.
3. Combien a coûté jusqu'ici le parc des buffles près de Fort Smith.
4. Combien a coûté l'administration de chacun de ces parcs.
5. Quel a été le revenu de chacun de ces parcs.
6. Combien a coûté les édifices du gouvernement et le clôturage, etc., à Fort Smith.
7. Quelle est le prix du contrat convenu, pour le transport des buffles entre Wainwright et le parc North.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Maclean (York),—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Excellente Majesté le Roi dans les termes suivants:

"Nous, les très fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le... et la Chambre des Communes du Canada, assemblés en Parlement, approchons humblement de Votre Majesté, la priant qu'il Lui plaise gracieusement de consentir à la soumission d'un projet de loi au Parlement du Royaume-Uni, pour modifier l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, de la façon ou aux fins qui suivent:

"Loi modifiant l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867."

"Sa Très Excellente Majesté le Roi, de l'avis et du consentement des lords spirituels et temporels, et des Communes, assemblés dans le présent Parlement, et par autorité d'iceux, décrète comme suit:

"1. La présente Loi peut être citée sous le titre: "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1925."

"2. Le Parlement du Dominion peut modifier ledit Acte de l'Amérique Britannique du Nord, quand il le juge opportun, mais il ne peut adopter de modification affectant les droits garantis aux minorités dans ledit Acte.

"3. La Loi proposée pour la modification dudit Acte doit être adoptée par la majorité absolue de chaque Chambre du Parlement."

"Et nous prions humblement Votre Majesté de prendre le tout en Sa considération gracieuse et favorable."

Et sur l'amendement proposé de M. Woodsworth,—Que la résolution soit modifiée comme suit:—Par l'addition des mots suivants après le mot "Dominion" dans la première ligne de l'alinéa 2, savoir: "ayant préalablement obtenu le consentement de toutes les provinces du Canada."

Et le débat se continuant;

M. Irvine, secondé par M. Kennedy (Edmonton), propose, en amendement audit amendement,—Que les mots suivants soient insérés après le mot "minorités" dans le deuxième alinéa de la résolution:—"et avant qu'une décision soit prise sur la résolution proposée, celle-ci devra être référée à la conférence indiquée dans le discours du trône, pour être étudiée et suivie d'une recommandation."

Et après plus ample débat, ledit amendement audit amendement, et l'amendement, et ladite motion, du consentement de la Chambre, sont retirés.

Le Bill (No 2), Loi modifiant la Loi de 1921 concernant le droit d'auteur et apportant des sanctions à certaines de ses dispositions, est lu la deuxième fois et référé à un comité spécial ayant pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et archives, et faire rapport de temps à autre.

Le Bill (No 3), Loi modifiant le Code criminel (responsabilité de l'imprimeur), est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill (No 5), Loi modifiant la Loi des élections fédérales;

M. Irvine, secondé par M. Shaw, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans la négative.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur, qui suivent, sont votées:—

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie des papiers, conventions, correspondance, télégrammes et lettres que le gouvernement du Canada a échangés avec les gouvernements de l'Ontario et des Etats-Unis et la Commission hydroélectrique touchant la génération et la distribution de l'énergie, à l'endroit ordinairement appelé la digue projetée de Morrisburg, sur le Saint-Laurent.

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie des papiers, conventions, correspondance, lettres et autres données que le gouvernement du Canada a échangés avec les gouvernements et municipalités des provinces, relativement au chômage, y compris un relevé des décisions des conférences entre ces gouvernements sur la question, et des sommes que le gouvernement fédéral a dépensées dans les dernières quatre années pour soulager les sans-travail.

Par M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Relevé donnant 1. la somme que le gouvernement du Canada a dépensée pour soulager le chômage au Canada à Winnipeg, Hamilton, Toronto, Vancouver et Montréal dans les derniers six ans;

2. Indiquant si le gouvernement, pendant ces années avait une entente avec les provinces et municipalités quant à la forme des secours; dans l'affirmative, indiquant la nature de l'entente.

3. Si le gouvernement a pris cet hiver des mesures, soit seul ou avec les provinces ou les municipalités, pour soulager le chômage, et pour régulariser et prévenir l'encombrement des sans-travail dans les grands centres.

La Chambre s'ajourne alors à 11 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 11

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI 20 FEVRIER 1925

Prières.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 19 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Charles William Dickinson, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, époux légitime de Emma Louise Dickinson (née Benson), de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ladite Emma Louise Dickinson, son épouse.—M. *Hanson.*

De Richard James Wright, de la ville de Aylmer, province de l'Ontario, maintenant demeurant en la ville de Hamilton, province de l'Ontario, époux légitime de Lila Marie Wright, autrefois de la ville de Aylmer, et maintenant demeurant en la ville de Reno, Etat de Navada, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ladite Lila Marie Wright, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De la *West Virginia Pulp and Paper Company,* de la cité de New-York, Etat de New-York, Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi décrétant que, nonobstant tout ce qui est contenu dans la Loi des brevets, le commissaire des brevets pourra, dans les trois mois qui suiveront l'adoption de la présente loi, accepter le paiement en renouvellement sur leur brevet canadien No 135,250, émis le 29 août A.D. 1911, pour manufacture de fibres.—M. *Jacobs.*

De Edgeworth Green, de la cité de Montclair, Etat de New-Jersey, Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi décrétant que nonobstant tout ce qui est contenu dans la Loi des brevets, le commissaire des brevets pourra dans les trois mois qui suiveront l'adoption de la présente loi, accepter le paiement en renouvellement pour ses brevets canadiens No 149,802, émis le 5 août 1913, pour bouteilles non-remplissables; No 161,821, émis le 6 avril 1915 pour bouteilles non-remplissables; No 170,568, pour boîtes pour sceaux brisables pour les bouteilles et pour d'autres objets.—M. *Jacobs.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le premier rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 2, de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour Bills privés, demandant respectivement l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage dans chaque cas, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été observées, savoir:—

De Leeman Fraser Montgomery, de Toronto, Ontario, époux de Edith Horne Montgomery.

De Izzie Klinmentz (parfois connu sous le nom de Izzie Climans) de Toronto, Ontario, époux de Mary Rachael Klinmentz.

De Florence Kate Coutts, de Newmarket, Ontario, épouse de Kenneth Robert Coutts.

De Marion Gooderham Smith (née Huestis), de Toronto, Ontario, épouse de Eustace Maitland Smith.

De Fred Herdman Ogden, de Toronto, Ontario, époux de Marguerite Ogden.

De Edith Mary Wiles (née Wood), de Toronto, Ontario, épouse de Russell Agar Victor Wiles.

De Vera Thelma Gooderham, de Toronto, Ontario, épouse de Stuart Wilmot Gooderham.

De George Thomas Grigor, de Toronto, Ontario, époux de Mary Grigor.

De William Garfield Reed, de Woodstock, Ontario, époux de Martha Elizabeth Reed (née Taylor).

De Edward Hugh Reid, du township de York, Ontario, époux de Louisa Florence Reid.

De Max Arno Frind, de Toronto, Ontario, époux de Alice Louise Frind (née Pentecost).

De Cecil Tanner, de Toronto, Ontario, époux de Edith Kate Tanner (née Hobby).

De George Kerr Jess, de Toronto, Ontario, époux de Agnes Patterson Jess (née McArdle).

De Annie Kate Winch, de Toronto, Ontario, épouse de Arthur James Winch.

De Helen Marie Pritchard (née Stover), de Chatham, Ontario, épouse de George John Pritchard.

De Irene Muriel Corelli (née Kavanagh), de Toronto, Ontario, épouse de Armand Dudley Corelli.

De Elizabeth Strachan Reid Harvey Strachan, de Toronto, Ontario, épouse de Thomas John Strachan.

De Elizabeth Burns (née McElwain), de Toronto, Ontario, épouse de Cornelius Alexander Burns.

De Gertrude Margaret Burkart, de Toronto, Ontario, épouse de Leo William Burkart.

De Charles Murray Cramsie, de Westmount, Québec, époux de Mildred Sybil Hilton Cramsie (née Roslington).

De Edith Kearsley Smith (née McGiffin), de Ottawa, Ontario, épouse de Charles Russell Smith.

De Alice Brouse (née Eaton), de Toronto, Ontario, épouse de Eldridge Dean Gooderham Brouse.

De Charles Arthur Sara, de Montréal, Québec, époux de Juliette Dubois Sara.

De Euphemia Tudor Slade, de Québec, Québec, épouse de Edward Slade.

De Jessie Louise Cowan, de Montréal, Québec, épouse de Thomas Martin Cowan.

De Ethel May Sherriff (née Hurst), de Picton, Ontario, épouse de E. Weldon Sherriff.

De John Arthur Towers Irvine, de Toronto, Ontario, époux de Ethelean Jenny Gordon Irvine.

De Josephine Royant (née Burrell), de Chatham, Ontario, épouse de Ernest Royant.

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Rapport des minutes des commissaires de l'Economie Interne de la Chambre des Communes, pour 1924, conformément à la règle 9.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'une convention entre Sa Majesté britannique, concernant le Dominion du Canada, et les Etats-Unis, pour l'extradition des délinquants aux lois pour la suppression du trafic des narcotiques, signée à Washington, le huit janvier mil neuf cent vingt-cinq.

M. Béland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie des règlements faits sous l'autorité du ministère du rétablissement des soldats dans la vie civile, chapitre 29, article 1, deuxième session de 1919.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Que le nom de M. Bancroft soit substitué à celui de M. Bird sur le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Qu'il soit imprimé immédiatement 400 copies en anglais et 200 en français de la convention entre le Canada et les Etats-Unis pour l'extradition des délinquants aux lois pour la suppression du trafic des narcotiques, signée à Washington, le 8 janvier 1925, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Du consentement de la Chambre, M. Church, secondé par M. Simpson, présente un Bill (No 7), Loi modifiant la Loi des Postes, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Graham, résolu,—Que la règle 10 de la Chambre des Communes, touchant la nomination des comités permanents de la Chambre, soit modifiée par l'adjonction, aux comités actuels de la Chambre et pour la session courante, d'un comité des chemins de fer et de la navigation que le gouvernement possède, exploite et contrôle, auquel seront soumises les estimations des chemins de fer nationaux du Canada et de la marine marchande du gouvernement canadien pour la session courante, et qui les étudiera et fera rapport à la Chambre. La présente résolution ne sera pas cependant interprétée au sens de diminuer d'une façon quelconque le plein droit de discussion en comité général.

Que ledit comité soit composé comme suit: MM. Cannon, Drummond, Drayton, Euler, Graham, Harris, Jelliff, Jones, Kyte, Mackinnon, Milne, Rinfret, Robichaud, Stewart (Humboldt) et Stork.

M. Graham, pour M. Low, propose,—Que la Chambre se forme en comité général mardi prochain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Afin d'assurer au gouvernement du Canada le contrôle de certains tarifs océaniques, il est expédient de ratifier et de confirmer une convention conclue entre Sa Majesté et sir William Petersen, C.C.E.B., laquelle est définie dans l'annexe de la présente, et porte la date du onze décembre mil neuf cent vingt-quatre; qu'en raison des dispositions de ladite convention assurant au gouvernement le contrôle de ces tarifs, et concernant les services qui devront en découler, le gouverneur en conseil peut autoriser le paiement audit sir William Petersen, C.C.E.B., à même le Fonds consolidé du revenu, d'une somme annuelle de deux cent soixante-quinze mille livres, dans la manière et pour la durée que définit la convention.

ANNEXE

CLAUSES DE LA CONVENTION

conclue ce onzième jour de décembre en l'année de Notre-Seigneur 1924,

Entre

Sa Très Gracieuse Majesté le Roi George, représenté ici par l'honorable Thomas Low, de Sa Majesté le Ministre du Commerce pour le Dominion du Canada, ci-après appelé "le Ministre", d'une part; et sir William Petersen, chevalier commandeur de l'Empire britannique, de la cité de Londres dans cette partie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande appelée l'Angleterre, ci-après appelé "le contractant", d'autre part.

Considérant qu'il a été porté à la connaissance du Gouvernement de Sa Majesté au Canada, par des représentations réitérées et continues de la part des agriculteurs du Dominion et des intérêts manufacturiers, producteurs, commerciaux et financiers ainsi que des marchands, en général, de tout le pays, que ces agriculteurs et ces intérêts industriels ont été et sont encore entravés et gênés dans leurs rapports commerciaux avec les pays outre-mer lorsqu'ils dirigent leurs produits vers ces marchés et là veulent en disposer avec profit, et ce, par suite de certaines difficultés et de certains désavantages qui ont été habilement suscités, et qu'il a été démontré que ces difficultés et ces désavantages sont dus en grande partie aux conditions de transport et à l'incertitude des taux océaniques défavorablement imposés et exigés sur leurs marchandises ainsi exportées de temps à autres, ces taux étant perçus par les coalitions de transport océaniques et sous le contrôle et la juridiction de ces coalitions ou conférences de transport maritimes;

Et considérant que les consommateurs du Canada sont également intéressés dans le contrôle des taux océaniques exigés sur les denrées expédiées des ports continentaux britanniques et européens;

Et considérant que le gouvernement du Canada, après une enquête faite sur les représentations portées à sa connaissance et après les avoir sérieusement étudiées, a cru sage d'adopter les moyens qui peuvent être jugés nécessaires pour exercer la surveillance et le contrôle des taux de fret transatlantique, ainsi qu'il leur est possible de le faire, et par là d'empêcher et de combattre autant qu'il se peut tout excès ou surcharge dans les taux de fret océaniques ainsi que le pratiquent ces coalitions ou conférences de transport océanique au désavantage et au détriment de ses citoyens, et qu'il est arrivé à la conclusion que pour mieux sauvegarder les intérêts de ses citoyens il agirait sagement en concluant une convention au moyen de laquelle il pourrait exercer ce contrôle ou cette surveillance et en vertu de laquelle il pourrait améliorer les conditions auxquelles les produits de ses citoyens sont exportés ou importés;

Et considérant que le contractant a offert de fournir une flotte de dix nouveaux navires neufs, du type le plus moderne munis de tous les appareils les

plus récents pour assurer l'économie, le transport rapide et à bon marché et gréés, sous tout rapport, pour le service océanique, quelques-uns de ces navires étant actuellement en cours de construction et tous devant être approuvés par le British Board of Trade et obtenir le classement le plus élevé des Lloyd et du Bureau Veritas Shipping Registries, et que le contractant doit fournir tous les renseignements et détails concernant ces navires aux représentants techniques du Gouvernement, et les leur faire approuver, ces renseignements et détails étant mentionnés plus au long à l'Annexe "A" qui constitue une partie de ces présentes;

Et considérant que le contractant a offert, moyennant un subside annuel de deux cent soixante-quinze mille livres (£275,000), d'établir et de maintenir ladite flotte de navires comme susdit dans le service ci-après mentionné pendant une période de dix années à compter du commencement dudit service ou pour une période plus longue qui peut être mutuellement convenue;

Et considérant que le Gouvernement du Canada offre de l'accepter, subordonnément à sa ratification par le Parlement et subordonnément aux termes et conditions plus particulièrement énoncés après:

Maintenant la présente Convention fait foi que le contractant, en considération de ce qui précède et des traités et conventions de la part de Sa Majesté ci-après contenus pour lui-même, ses exécuteurs testamentaires et ses administrateurs,

Convient, par les présentes, avec Sa Majesté, Ses Héritiers et Successeurs, de ce qui suit, savoir:

1. Le contractant doit et devra, soit personnellement ou par une compagnie qu'il peut constituer (et il est par le présente entendu et convenu que le présent contrat peut être signé, exécuté et rempli par une compagnie régulièrement constituée en corporation, formée ou à former par le contractant ou à sa demande, laquelle compagnie lorsque formée doit être agréée par Sa Majesté à la place et au lieu et en remplacement du contractant, qui est ci-après mentionnée à titre de "compagnie de navigation").

(*a*) Construire, outiller, procurer, établir et pendant le présent contrat continuer et en la manière ci-après mentionnée, exploiter un service de transport maritime régulier entre les ports de la Grande-Bretagne ou d'Irlande ou le continent de l'Europe et les ports canadiens qui peuvent être désignés de temps à autre par le ministre du Commerce pour le Canada ou ses représentants.

(*b*) Etablir et continuer et maintenir et exploiter, ainsi qu'il est ci-après énoncé, le service de transport maritime ci-haut mentionné exempt du contrôle et indépendant de la coalition ou conférence du transport maritime de l'Atlantique ou de toute autre coalition ou conférence actuellement existante ou qui peut être exploité ou établi à toute époque future sur l'océan Atlantique sans la sanction du Gouvernement du Canada.

(*c*) Ce service doit être effectué et maintenu au moyen de dix navires ainsi qu'il est ci-haut mentionné, et ces navires doivent être construits et mis en service le plus rapidement possible et ils doivent être complètement terminés et mis en service dans les dix-huit mois de la date de la présente Convention (au moins deux de ces navires doivent être mis en service vers le 1er août 1925), et en attendant qu'ils soient terminés, d'autres navires de construction moderne convenablement gréés et d'à peu près le même tonnage seront substitués et exploités dans ledit service jusqu'à ce que la flotte en question soit complètement construite et en service, ledit service devant commencer avec au moins six navires au plus tard le 15 juin 1925.

(*d*) Le contrôle de la réglementation des taux exigibles par le contractant sont du ressort du Gouvernement du Canada et le Gouvernement doit fixer, de temps à autre, ces taux de transport sur toutes les denrées.

(*e*) Prendre les mesures convenables pour le transport des proluits périssables et partiellement périssables en procurant des facilités d'entreposage frigorifiques.

(*f*) Transporter les émigrants de la Grande-Bretagne ou du continent de l'Europe à des taux que fixera le Gouvernement et transporter gratuitement toutes les dépêches du Canada si les parties aux présentes conviennent de l'établissement d'un service de passagers ou d'autres paquebots propres au transport des émigrants de concert avec la compagnie de navigation et sous son contrôle.

2. Et Sa Majesté, pour Elle-même et Ses Successeurs, par les présentes promet et convient, de concert avec le contractant, ses administrateurs et ayants droit, le contractant exécutant bien et fidèlement tous les traités, conventions et stipulations ci-dessus énoncés et contenus qui doivent être observés et exécutés par le contractant, qu'Elle versera vraiment et effectivement ou fera verser au contractant, à ses héritiers, administrateurs et ayants droit, pendant la durée de son contrat, une subvention annuelle de deux cent soixante-quinze mille livres (£275,000) provenant du Fonds consolidé ou d'autres deniers du Dominion du Canada, laquelle subvention doit être payée et est payable au contractant en la cité de Londres, Angleterre, en versements mensuels égaux exigibles mensuellement à la fin de chaque mois (à moins qu'il n'en soit autrement convenu entre les parties contractantes) de chaque année pendant la durée de la présente convention, le premier versement mensuel devant échoir et devenir exigible un mois après le commencement du service mentionné ci-dessus (ce qui ne doit pas être plus tard que le 15 juin 1925) et les versements étant mensuels ensuite à moins que les parties aux présentes ne conviennent mutuellement d'autres conditions de paiement.

3. Et il est mutuellement promis et convenu entre les parties aux présentes que la subvention payable au contractant et mentionnée à l'alinéa précédent est basée sur la mise en service et le maintien d'un service de dix navires et que la subvention ci-dessus mentionnée sera augmentée ou réduite, selon le cas, en proportion du nombre des navires mis en service et maintenus à discrétion par le contractant dans le service susdit et cette augmentation ou réduction de la subvention sera ajoutée aux versements mensuels ci-dessus prescrits à l'alinéa deux ou en seront déduits.

4. Et les parties présentes conviennent mutuellement que les services de navigation que le contractant ci-désigné doit établir, collaboreront et travailleront loyalement avec les Chemins de fer nationaux du Canada et avec la flotte que ce réseau exploite et tient sous contrôle, laquelle est connue sous le nom de Marine marchande du gouvernement canadien.

5. Et les parties aux présentes conviennent mutuellement qu'advenant la perte ou l'immobilisation d'un des navires de la flotte susdite, le contractant aura le privilège de substituer au navire perdu ou immobilisé un navire moderne approximativement du même tonnage, jusqu'à ce que le premier ait été remplacé, réparé, ou remis en exercice, selon le cas.

6. Et les parties aux présentes conviennent mutuellement qu'au reçu d'un avis d'au moins trois mois émanant du ministre, le contractant verra au placement de navires supplémentaires jusqu'à concurrence de dix sur ce service, à raison d'une subvention augmentée proportionnelle au nombre des navires effectivement mis en exercice; la subvention indiquée à l'alinéa deux est basée sur le service de dix navires;—il verra aussi que le service complémentaire soit en exercice dans les douze mois qui suivront le reçu de l'avis en question.

7. Le contractant ne transportera pas, et ne permettra pas de transporter, sur un navire affecté au service en question, de la nitro-glycerine ou autre article que le ministre jugera dangereux.

8. Le contractant, en un temps quelconque après l'expiration des dix-huit mois indiqués à l'alinéa 1 (*c*) néglige d'établir ledit service avec le plein supplément de dix navires, le ministre pourra, par avis écrit, le requérir de combler la lacune dans les trois mois; et si le contractant ne le fait dans le délai fixé, le ministre pourra terminer le contrat par avis écrit.

9. Et le contractant convient que les navires dudit service feront tous leurs voyages avec toute la vitesse et la diligence possible.

10. Le ministre aura le privilège discrétionnaire de faire des contrats aux mêmes fins avec d'autres contractants.

11. Et les parties aux présentes conviennent mutuellement que le présent contrat restera en vigueur pendant la pleine période de dix ans à compter du temps où commencera le premier service aux conditions stipulées; et il pourra être prorogé pour une durée supplémentaire, aux termes et conditions convenus mutuellement entre les parties aux présentes.

12. Sauf à la compagnie que doit former le contractant, et à laquelle le présent contrat peut être cédé comme il est pourvu ci-dessus, aucune autre cession d'icelui ou d'un intérêt en icelui, ne sera faite par le contractant ou par ladite compagnie sans le consentement préalable écrit du ministre.

En foi de quoi l'honorable Thomas-A. Low, "le ministre", a apposé aux présentes son seing et sceau comme tel, et "le contractant" a apposé de même son seing et sceau aux jour et an ci-dessus indiqués.

C.-D. Macauley, Thomas-A. Low, [Sceau]
Ministre du Commerce.

William Petersen. [Sceau]

COPIE

Province d'Ontario
Comté de Carleton
Savoir:

Moi, Charles-Daniel Macauley
de la cité de Dawson,
territoire du Yukon,

Juge de la Cour Suprême, fais serment et dis:—

1. Que j'étais personnellement présent et que j'ai vu l'instrument aux présentes et son double original dûment signés, scellés et délivrés par l'honorable Thomas-A. Low, ministre du Commerce de Sa Majesté pour le Dominion du Canada, et sir William Petersen, chevalier commandeur de l'Empire britannique, les parties aux présentes.

2. Que ledit instrument et son double original ont été exécutés par lesdites parties en la cité d'Ottawa dans le comté de Carleton.

3. Que je connais lesdites parties.

4. Que je suis témoin souscripteur dudit instrument et de son double original.

Assermenté devant moi
en la cité d'Ottawa, dans
le comté de Carleton,
ce 11e jour de décembre
A.D. 1924

C.-D. Macauley.

H.-H. Donald,
Notaire Public.

COPIE

TABLEAU "A"

Détails (sans garantie) de deux navires ondulés à pont abri ouvert, à moteur, ayant teugue et poupe de croiseur, en construction chez Harland & Wolff, Ltée, à Henderson, Glascow.

Classe 100 *A.L.* et *B.V.*
Longueur totale 416′—entre étambots, 400′
Largeur hors membres au M.C. 55′6″; ondulation 59′.
Creux 28′4″ "S.D." 37′ 10″
Poids mort, soutes comprises, 9,000 tonneaux sur grain 25′
Capacité cube, environ 580,000
Tonnage, approx. 5,000 brut, 3,500 net
Capacité des soutes à pétrole, 750/800 tonnes.
Hauteur des ponts 9′6″
Cloisons, longitudinales et 9 transverses, acier.
Cales 5

Panneaux	3	31′6″ x 20′
	1	29′ x 20′
	1	27′ x 20′
	1	13′4″ x 10′7½″

Machines B & W. action simple, quatre temps, Diesel.
H.P. Frein 1,850; Ind. 2,250
Diam. des cylindres (six) 740m.
Course de piston, 1500m.
Vitesse, environ 11 nœuds sur environ 7 tonnes ½ d'huile.
Treuils 8 3-tonnes, 3 5-tonnes, électriques.
Auxiliaires électriques.
Un servo-moteur ord. à chaudière verticale.
Surface de chauffe de 100′ carrés.
Pression de 100 livres.

Et sujet aux modifications et changements que les parties aux présentes pourront arrêter entre elles.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution le recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général mardi prochain sur ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

VII—AGRICULTURE

49	Fruits, y compris l'octroi de $8,000 au Conseil Canadien de l'Horticulture	200,000 00
50	Contrôle des grains de semences, fourrages et engrais	295,000 00
51	Expériences de dishydratation	15,000 00
52	Bétail	1,280,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.10 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 12

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 23 FEVRIER 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Six pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 20 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De la *Mutual Life Assurance Company of Canada*, pour certaines modifications à leur loi d'incorporation.—M. *Mewburn.*

De Arthur Beldon Morrison, de la ville de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, journalier, époux légitime de Jessie Barlow Morrison, actuellement supposée demeurer à Buffalo, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ladite Jessie Barlow Morrison, son épouse.—M. *Church.*

De Jacob Ross, de la ville de Winchester, province de l'Ontario, marchand, époux légitime de Malla Greenberg, de la cité de New-York, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ladite Malla Greenberg, son épouse.—M. *McMaster.*

M. Murdock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Deuxième rapport intérimaire du commissaire nommé pour faire une enquête en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions, 1923, sur une prétendue coalition dans la distribution des fruits et légumes. (Le premier rapport intérimaire, daté le 5 août 1924, sera trouvé à la page 32 du présent rapport).

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 1er mai 1924,—Etat faisant voir:—

1. Nombre de wagons et locomotives que les compagnies de chemin de fer américaines exploitant au Canada ont achetés dans les derniers vingt-cinq ans.

2. Droits que les compagnie de chemin de fer américaines ont payés pour le roulant américain utilisé au Canada, dans les vingt-cinq dernières années.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 3 juillet 1924—Etat indiquant:—

1. Quel montant représentent les réductions de la taxe des ventes demandées sous l'empire de la loi de l'an dernier.

2. Combien de réclamations ont été faites.

3. Combien de réclamations ont été pointées et payées, et quel en est le montant.

4. Combien de réclamations restent à régler.

M. Kellner, secondé par M. McTaggart, présente un Bill (No 8), Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votées en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Woodsworth,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Combien a coûté l'entretien du département de colonisation des Chemins de fer nationaux en Europe, en 1923 et 1924 respectivement.

2. Quel était le personnel employé dans ces deux années 1923 et 1924.

3. Quel salaire on donnait au gérant du département de colonisation du National-Canadien en Europe en 1924.

4. Combien on lui a payé comme frais de voyage et frais personnels en plus de son salaire.

5. Combien de conférenciers étaient à l'emploi du National-Canadien pendant les hivers de 1923 et 1924, en Angleterre, et quels appointements on leur payait.

6. Combien de familles se sont établies au Canada en vertu d'une entente entre le gouvernement britannique et le National-Canadien pour l'établissement de familles britanniques sur les terres appartenant à ce chemin de fer au Canada.

7. Quelles dépenses on a faites pour trouver ces familles en Angleterre et pour les établir au Canada.

8. Si le National-Canadien a l'intention d'établir d'autres familles en vertu de l'entente en question.

9. Combien le National-Canadien a dépensé pour le projet d'établir au Canada des garçonnets britanniques qui n'ont pas encore 17 ans révolus.

10. Combien de garçonnets le National-Canadien a amenés au Canada en vertu de ce projet.

11. Combien le National-Canadien a dépensé en Grande-Bretagne pour son cours postal de conférences sur l'agriculture au Canada.

Par M. Jones,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de personnes du district électoral Restigouche-Madawaska ont obtenu de l'emploi dans le service intérieur depuis le 1er janvier 1906.

2. Quels sont leurs noms et la date de leur nomination.

Par M. Kennedy (Edmonton),—Tableau indiquant:

1. Quels ont été les revenus de chacun des bureaux télégraphiques du gouvernement fédéral, suivants, chaque année, de 1910 à 1924: Peace-River, Waterhole, Dunvegan, Spirit, Sexsmith, Clairmont, Grande-Prairie, Beaver-lodge.

2. Quelles ont été les dépenses de chaque bureau de 1910 à 1924 chaque année.

3. Quels salaires on a payés aux opérateurs de 1910 à 1924.

Par M. Jones,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Quelles sommes ont été votées pour le district électoral de Restigouche-Madawaska, depuis le 1er janvier 1906.

2. Quelles sommes ont été dépensées.

Par M. Fansher,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Si les permis donnés aux brasseries et distilleries sont annuels.

2. Combien de permis de brasserie et de distillerie ont été accordés ou renouvelés en Ontario dans les années 1922, 1923, 1924 et 1925.

3. Combien de ces permis ont été accordés ou renouvelés sans le consentement du gouvernement d'Ontario.

4. Si ses permis sont accordés annuellement à des personnes d'Ontario, leur donnant droit de fabriquer de la bière ou des spiritueux pour la consommation chez eux.

5. Dans l'affirmative, combien de ces permis ont été accordés ou renouvelés dans chaque comté de la province d'Ontario du 1er janvier au 31 décembre 1924, et du 1er janvier 1925 jusqu'ici.

6. Combien de bateaux partant de ports ontariens ont reçu leur libre pratique pour Cuba et le Mexique en 1924.

7. Combien d'entre eux portaient des spiritueux.

Par M. Déchène,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Combien de trains de voyageurs ont fonctionné chaque semaine dans chaque province en 1924.

2. Quel était le nombre moyen des voyageurs dans chaque train pour chaque province.

3. Quel est le coût moyen par voyageur, par train, et par province.

4. Quel est le coût moyen de ces trains de voyageurs, par mille dans chaque province.

Par M. Clark,—Ordre de la Chambre,—Etat indiquant:—

1. Combien d'acres de terres fédérales ont été transférées à la province d'Ontario depuis la confédération, et à quelles dates les transferts ont été faits.

2. Combien la province a payé pour ces transferts.

3. Combien avaient coûté à la Puissance, avant les transferts, l'administration et l'exploitation des terres en question.

4. Combien d'acres de terres fédérales ont été transférées à la province de Québec depuis la confédération, et à quelles dates les transferts ont été faits.

5. Combien la province de Québec a payé pour ces transferts.

6. Combien l'administration et l'exploitation de ces terres avaient coûté à la Puissance avant les transferts en question.

7. Si les droits des autres provinces à une compensation ont été réservés lorsque les frontières d'Ontario et de Québec ont été reculées.

Par M. Clark,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Quand et par quelle autorité le Canada a acquis les territoires du Nord-Ouest et la terre de Rupert, et combien cette acquisition a coûté à la Puissance comme entité.

2. Combien ont coûté à la Puissance entière l'administration et l'exploitation des Territoires du Nord-Ouest et de la terre de Rupert.

3. Quelle partie des Territoires du Nord-Ouest et de la terre de Rupert la Puissance possède encore.

4. Quelle partie des Territoires du Nord-Ouest retenue par le Canada se trouve dans les confins des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

5. Combien au total ont coûté au Canada l'administration et l'exploitation des superficies ci-dessus.

6. Quelle partie des terres indiquées à la question 4 a été vendue ou cédée, depuis que la Puissance les a acquises.

7. Quelles ont été les recettes venant (*a*) de la vente des terres indiquées à la question 4, et (*b*) les revenus de toute nature dérivant de ces terres.

M. Irvine, secondé par M. Shaw, propose,—La Chambre est d'avis qu'une révision des règlements de la Chambre est désirable; qu'à cette fin un comité spécial soit nommé pour étudier la question, et faire rapport au cours de la présente session.

Et un débat s'ensuivant;

M. Mackenzie King propose, secondé par M. Graham,—Que la résolution soit amendée en biffant les mots "une révision des règlements est désirable et qu'à cette fin" dans les lignes 1 et 2, et en substituant aux mots "et faire rapport au cours de la présente session" dans les 3e et 4e lignes, les mots suivants "pour étudier conjointement avec M. l'Orateur, l'opportunité de reviser les règlements de la Chambre et faire rapport à la Chambre au cours de la session actuelle."

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée, comme suit:—

Résolu,—Que la Chambre est d'avis qu'un comité spécial devrait être nommé pour étudier conjointement avec M. l'Orateur, l'opportunité de reviser les règlements de la Chambre et faire rapport à la Chambre au cours de la session actuelle.

M. Kennedy (Edmonton), secondé par M. Lewis, propose,—La Chambre est d'avis que le tarif de fret des Montagnes doit être aboli, en tant que les taux étalons de distance, de classe et de denrée le définissent.

Et un débat s'ensuivant;

M. l'Orateur étant rentré, prend le fauteuil.

Et le débat continuant, sur motion de M. Macdonald (Pictou), ledit débat est ajourné.

La Chambre s'ajourne alors à 10.25 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 13

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 24 FEVRIER 1925

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 23 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Roderick James Ellis, de la ville de Parkhill, comté de Middlesex, province de l'Ontario, bouvier, époux légitime de Kathleen Phyllis Ellis (née Rawlings), de la ville de Forest, comté de Lambton, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec ladite Kathleen Phyllis Ellis, son épouse.—M. *Boys*.

De Marion Roberts Edmiston (née Allan), de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, épouse légitime de Kenneth William Edmiston, de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, province de l'Ontario, agent, pour une loi de divorce d'avec ledit Kenneth William Edmiston, son époux.—M. *MacLaren*.

De Lillian Helena Caldwell, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, épouse légitime de Clifford Reid Caldwell, de la ville de Grimsby, province de l'Ontario, mécanicien, pour une loi de divorce d'avec ledit Clifford Reid Caldwell, son époux.—M. *Preston*.

De Ethel Clementine Craig-Williams, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Thomas Craig-Williams, de la cité de Coventry, Angleterre, fonctionnaire public, pour une loi de divorce d'avec ledit Thomas Craig-Williams, son époux.—M. *Ryckman*.

De Ethel Foster (née Reel), du township de Toronto, comté de Peel, province de l'Ontario, épouse légitime de Arthur Franklin Foster, autrefois de la cité de Toronto, mais maintenant demeurant en la cité de Los-Angeles, Etat de Californie, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, manufacturier, pour une loi de divorce d'avec ledit Arthur Franklin Foster, son époux.—M. *Sheard*.

De John Henry North, de la cité de Kingston, comté de Frontenac, province de l'Ontario, imprimeur, actuellement demeurant dans le village voisin de Barriefield, en ledit comté, époux légitime de Gertrude Evelyn North (née Denning), autrefois de ladite cité de Kingston, mais maintenant de lieux inconnus, pour une loi de divorce d'avec ladite Gertrude Evelyn North, son épouse.—M. *Duff*.

Du consentement de la Chambre, M. Coote, secondé par M. Evans, présente un Bill (No 9), Loi modifiant la Loi des Sauvages, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Woodsworth, de son siège, ayant demandé la permission de proposer l'ajournement de la Chambre afin de discuter une question d'importance publique urgente, et dont le sujet est: "Attirer l'attention de la Chambre et du gouvernement sur la détresse qui existe chez les mineurs et les ouvriers des aciéries dans la Nouvelle-Ecosse, dont un grand nombre actuellement sont à la veille de mourrir de faim."

Il remet à M. l'Orateur une déclaration écrite de la question qu'il veut discuter, lequel l'ayant lue à la Chambre, pose la question:—

Le député est-il autorisé à procéder?

Objection étant soulevée;

M. l'Orateur demande aux députés qui supportent la motion, de se lever à leurs places; et plus de vingt députés ayant supporté la motion, M. l'Orateur dit alors au député de proposer sa motion.

M. Woodsworth propose alors, secondé par M. Irvine,—Que la Chambre s'ajourne maintenant.

Et un débat s'ensuivant, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil

Et la question étant posée sur la motion, elle est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

III—GOUVERNEMENT CIVIL

13 Douanes et Accise—	
Appointements..	585,755 00
Dépense casuelle..	48,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.07 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 14

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 25 FEVRIER 1925

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 24 courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De la *Blair Engineering Company of Canada, Limited,* pour une loi à l'effet de proroger de six années la limite de durée de leur brevet canadien No 109,293, émis le 24e jour de décembre 1907, pour fournaises.—M. *McMaster.*

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Que le comité spécial nommé jeudi le 19 février, pour considérer et faire rapport sur le Bill (No 2), Loi modifiant la Loi de 1921 concernant le droit d'auteur et apportant des sanctions à certaines de ses dispositions, soit composé des membres suivants; Messieurs Chevrier, Healy, Hocken, Hoey, Irvine, Ladner, Lewis, McKay, Prevost, Raymond et Rinfret.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Stewart (Humboldt),—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:—

1. Si on fournit aux surintendants de district du département des postes une liste de publications autorisées à publier des annonces du service postal.

2. Dans l'affirmative, qui prépare ces listes, et comment elles sont dressées.

3. Si ces listes existent, quelles publications de la Saskatchewan sont autorisées.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quelles ont été les recettes postales brutes venant des journaux, dans les deux dernières années pointées.

2. Quelle a été la dépense approximative de ce service dans la même période quant aux journaux, et quelle est la proportion des journaux dans le vrac postal.

3. Quel est le poids moyen quotidien des journaux transportés par les postes, et le déficit estimé que le pays subit en livrant les journaux par la poste.

M. Shaw, secondé par M. Brown, propose,—La Chambre est d'avis qu'un jour entier chaque semaine, et pendant toute la session, soit réservé aux députés; que les avis de motion aient priorité sur les autres affaires ce jour-là.

M. Good, secondé par M. Kennedy, propose en amendement:—Que tous les mots après "avis" dans la première ligne, soient biffés et remplacés par les suivants:—"que la question de pourvoir à des facilités plus adéquates pour les membres soit référée au comité spécial, lequel par résolution de la Chambre, doit étudier la question de la révision des règles."

Et la question était posée sur ledit amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle est adoptée.

M. Coote, secondé par M. Evans, propose:—La Chambre est d'avis que les estimations budgétaires soient référées à un comité choisi avant d'être soumises au comité général de la Chambre.

Et un débat s'ensuivant;

M. Robb, secondé par M. Marcil (Bonaventure), propose en amendement:—Que la résolution soit modifiée en insérant après le mot "que" dans la première ligne, les mots "la question d'avoir" et en effaçant de la ligne 2e les mots "soient référés" et en ajoutant à la résolution les mots "soient référés au comité spécial nommé pour considérer conjointement avec M. l'Orateur, sur la nécessité de reviser les règlements de la Chambre.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion telle qu'amendée, elle est agréée comme suit:—

Résolu,—La Chambre est d'avis que la question d'avoir les estimations budgétaires soumises au comité général de la Chambre devrait être référée au comité spécial nommé pour considérer conjointement avec M. l'Orateur sur la nécessité de reviser les règlements de la Chambre.

Le Bill (No 3), Loi modifiant le Code criminel (responsabilité de l'imprimeur) est lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Kennedy (Edmonton),—La Chambre est d'avis que le tarif de fret des Montagnes doit être aboli, en tant que les taux étalons de distance, de classe et de denrée, le définissent.

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée.

M. Graham propose que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier les dispositions de l'article 6 de la Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company*, chapitre 70 des Statuts de 1924, par lesquelles la *Canadian National Railway Company* était autorisée d'émettre des obligations, débentures et autres valeurs jusqu'à concurrence d'au plus sept millions de dollars, en plus de l'émission autorisée par le paragraphe deux de l'article qui la mettait en vigueur; et de pourvoir que ces obligations, débentures et autres valeurs pourront servir

(*a*) à l'achat au pair de valeurs émises par la Terminals Company n'excédant pas, avec les valeurs achetées selon les dispositions du paragraphe deux, la moitié des valeurs totales que la Terminal Company peut émettre pour les fins de son entreprise;

(*b*) à défrayer les frais de parties desdits viaduc et travaux qui ne seront pas compris dans les travaux que possèdera la Terminals Company, et devront être construits par la Canadian National Railway Company elle-même ou pour elle.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 15

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI 26 FEVRIER 1925

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 25 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Bleecker Foy Maidens, de la cité de Belleville, comté de Hastings, province de l'Ontario, commis de douanes et d'accise, autrefois commis aux postes, époux légitime de Henrietta Elmina Maidens (née Wood), autrefois de ladite cité de Belleville et maintenant demeurant en la cité de Rochester, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ladite Henrietta Elmina Maidens, son épouse.—M. *Hammell.*

De Grace Harrington Bloom, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Elton Russell Bloom, de ladite cité de Toronto, courtier en bons, pour une loi de divorce d'avec ledit Elton Russell Bloom, son époux.—M. *Hocken.*

De Mary Jane Apedaile (née Stier), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Charles Henry Apedaile, de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ledit Charles Henry Apedaile, son époux.—M. *Sheard.*

De John Hutchison Durnam, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, époux légitime de Mildred Eleanor Sylvina Durnam (née Gibson), maintenant demeurant en la cité du Sault-Sainte-Marie, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec ladite Mildred Eleanor Sylvina Durnam, son épouse.—M. *Sheard.*

De Harry Hambleton, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, époux légitime de Mamie Hambleton (née Larue), de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ladite Mamie Hambleton, son épouse.—M. *Sheard.*

92728—5½

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est comme suit:—

Conformément au paragraphe 4, de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle, contre l'incendie, de London, Canada, pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *London Fire Insurance Company of Canada,* et de modifier l'élégibilité des directeurs.

De William George Stuart de Montréal, Qué., et autres, pour une loi d'incorporation sous le nom de *Dominion Chartered Customs House Brokers Association.*

De la *Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company,* pour une loi autorisant la construction d'une ligne d'embranchement de chemin de fer.

De la *West Virginia Pulp and Paper Company,* pour une loi autorisant le commissaire des brevets d'accepter les taxes de renouvellement pour leur brevet No 135,250.

De Elgeworth Greene de Montclair, New-Jersey, E.-U.A., pour une loi autorisant le commissaire des brevets d'accepter les taxes de renouvellement sur les brevets Nos 149,802, 161,802 et 170,568.

De la *Blair Engineering Company of Canada,* pour une loi prorogeant la période de durée du brevet No 109,293.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les Bills Privés suivants:—

Bill (No 10), Loi concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada, et changeant son nom en celui de *London Fire Insurance Company of Canada.*—M. *Hocken.*

Bill (No 11), Loi constituant en corporation la *Dominion Chartered Customs House Brokers Association.*—M. *McMaster.*

Bill (No 12), Loi concernant la *Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company.*—M. *German.*

Bill (No 13), Loi concernant un brevet de la *West Virginia Pulp and Paper Company.*—M. *Jacobs.*

Bill (No 14), Loi concernant un brevet de Edgeworth Greene.—M. *Jacobs.*

Bill (No 15), Loi concernant un brevet de la *Blair Engineering Company of Canada.*—M. *McMaster.*

Lesdits bills sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'une Convention et Protocole entre Sa Majesté Britannique concernant le Dominion du Canada, et les Etats-Unis, pour régler le niveau du Lac des Bois, et de lettres identiques de référence soumettant à la Commission conjointe Internationale certaines questions concernant le règlement des niveaux du Lac à la Pluie et autres eaux supérieures; signés à Washington le 24 février 1925.

Et aussi,—Copie d'une Convention entre Sa Majesté Britannique, concernant le Dominion du Canada, et les Etats-Unis, pour démarcation nouvelle de la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis, signée à Washington, le 24 février 1925.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie du jugement formel et des raisons du jugement de la cour suprême du Canada, en l'affaire de la restauration des tarifs de la Passe du Nid de Corbeau, et l'ordonnance générale de la commission des chemins de fer, désavouant les tarifs du Pacifique-Canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.

Sur motion de M. Graham, ordonné,—Qu'il soit imprimé immédiatement 2,000 copies en anglais et 400 copies en français du jugement formel et des raisons du jugement de la cour suprême du Canada, en l'affaire de la restauration des tarifs de la Passe du Nid de Corbeau, déposé sur la Table de la Chambre, ce jour, pour distribution aux sénateurs et membres, et pour documents sessionnels reliés, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Graham, l'une des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1925,—Relevé montrant:—

1. Combien de trains de voyageurs ont fonctionné chaque semaine dans chaque province en 1924.

2. Quel était le nombre moyen des voyageurs dans chaque train pour chaque province.

3. Quel est le coût moyen par voyageur, par train, et par province.

4. Quel est le coût moyen de ces trains de voyageurs, par mille dans chaque province.

Sur motion de M. Mackenzie King (York) ordonné,—Qu'il soit imprimé immédiatement 500 copies en anglais et 300 en français de la Convention et Protocole entre Sa Majesté Britannique, concernant le Dominion du Canada, et les Etats-Unis pour régler le niveau du Lac des Bois, et des lettres identiques de référence soumettant à la Commission conjointe Internationale, certaines questions relatives au règlement des niveaux du Lac à la Pluie et autres eaux supérieures, signés à Washington, le 24 février 1925, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Qu'il soit imprimé sans délai 500 copies en anglais et 300 en français de la Convention entre Sa Majesté Britannique, concernant le Dominion du Canada, et les Etats-Unis, pour la démarcation nouvelle de la frontière internationale entre le Canada et les Etats-Unis, signée à Washington, le 24 février 1925, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 16), Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill (No 4), Loi concernant le Divorce;

M. Shaw, secondé par M. Irvine, propose que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:
Messieurs

Anderson,
Arthurs,
Bancroft,
Baxter,
Bird,
Black (Huron),
Black (Yukon),
Bowen,
Boys,
Brethen,
Brown,
Caldwell,
Campbell,
Clark,
Coote,
Davies,
Dickie,
Elliott (Dundas),
Elliott (Waterloo),
Euler,
Evans,
Fansher,
Findlay,
Forke,
Forrester,
Gardiner,
Garland (Carleton),
Good,
Gould,
Guthrie,
Hammell,
Hanna,
Hanson,
Harris,
Hatfield,
Hodgins,
Hoey,
Hopkins,
Hubbs,
Hughes,
Humphrey,
Irvine,
Jelliff,
Kay,
Kelly,
Kellner,
Kennedy (Edmonton),
Kennedy (Port-Arthur et Kenora),
King (Huron),
King, Mackenzie (York),
Knox,
Leader,
Lewis,
Lovett,
Lovie,
Lucas,
MacLaren,
MacLean (Prince, I. du P.-E.),
Maclean (York),
Macphail,
McBride,
McConica,
McKillop,
McMaster,
McMurray,
McQuarrie,
McTaggart,
Malcolm,
Martell,
Maybee,
Meighen,
Millar,
Milne,
Morrison,
Motherwell,
Munro,
Murdock,
Neill,
Preston,
Pritchard,
Putnam,
Robinson,
Ross (Simcoe),
Sales,
Senn,
Shaw,
Sheard,
Simpson,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queen, I. du P.-E.),
Snowball,
Speakman,
Spencer,
Stansell,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Argenteuil),
Stewart (Hamilton),
Stewart (Humboldt),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Thurston,
Tolmie,
Wallace,
Ward,
Warner,
White,
Wilson,
Woodsworth—109.

CONTRE:
Messieurs

Béland,
Benoit,
Binette,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Bureau,
Cahill,
Cardin,
Carmichael,
Carroll,
Casgrain,
Chaplin,
Charters,
Chevrier,
Chisholm,
Copp,
Delisle,
Denis (Joliette),
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Doucet,
Duff,
Finn,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fortier,
Fournier,
Gendron,
Gervais,
Gordon,
Graham,
Healy,
Hushion,
Johnston,
Kennedy (Glengarry et Stormont),
Kyte,
Laflamme,
Lapierre,
Lapointe,
Macdonald (Pictou),
McGiverin,
McIsaac,
McKay,
Marcile (Bagot),
Marler,
Mercier,
Michaud,
Ouimet,
Papineau,
Pelletier,
Pouliot,
Prévost,
Raymond,
Reed,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
St. Père,
Savard,
Séguin,
Stork,
Tobin,
Vien,
Walsh,
Woods—68.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 6), Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon est lu la deuxième fois et référé au comité des Mines, Forêts et Cours d'eau.

M. Church, secondé par M. Preston, propose,—La Chambre est d'avis que le gouvernement prenne les moyens immédiats et directs d'empêcher la diversion illégale des eaux des grands lacs par le canal de drainage de Chicago; d'arrêter tout gaspillage prolongé, et d'assurer l'application précise du Traité entre le Canada et les Etats-Unis sur la question; car non seulement la diversion des eaux abaisse le niveau des lacs, mais constitue un danger pour les travaux publics du Canada et de ses provinces, entrave le développement de nos ports et de notre navigation, et viole directement le Traité au point d'exiger l'intervention immédiate du gouvernement canadien.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

M. Béland propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une proposition pourvoyant à la distribution du Fonds des cantines, en les répartissant comme suit:—

1. Une somme de $20,000, à retenir pour le paiement des comptes courants.

2. Une somme de $100,000, à payer à un Bureau central de trois syndics nommés sans émoluments par le gouverneur en conseil, et devant servir selon les sommes et la manière jugées meilleures, à l'entretien et l'assistance d'un service de règlements, au bénéfices des vétérans et de leurs familiers.

3. La somme de $50,000, à payer au Fonds des services unis de Grande-Bretagne, et la somme de $50,000, à payer à la Croix Rouge américaine, qu'ils utiliseront respectivement de la manière qu'ils jugeront opportune pour aider à des sujets d'un mérite particulier parmi les vétérans des troupes expéditionnaires canadiennes qui ont été en exercice en France ou en Angleterre, ou parmi les familiers domiciliés en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis selon le cas, et qui sont vraiment dans le besoin.

4. Le reliquat du Fonds des cantines sera divisé entre les neuf provinces dans la proportion ci-dessous:

	Pour cent
Alberta	7.752
Colombie-Britannique et Yukon	11.213
Manitoba	10.654
Nouveau-Brunswick	4.072
Nouvelle-Ecosse et Ile du Prince-Edouard	6.288
Ontario	41.237
Québec	11.622
Saskatchewan	7.162
	100.000

5. Des allocations, à payer à un Bureau provincial de syndics nommés sans émoluments par le lieutenant-gouverneur en conseil, avec pouvoir de recevoir et de détenir l'allocation provinciale et de pressentir le vœu des intéressés qui habitent la province, au sujet de la répartition des allocations susdites, de déterminer le but auquel l'allocation sera attribuée, d'administrer le fonds dans ce but ou d'en confier l'administration à des tiers, et de faire tout ce qu'indiquera l'arrêté ministériel qui les nommera. Les frais de la fiducie seront à charge de l'allocation.

6. Une somme de 5,000 livres reçue du Conseil administratif du Fonds des services unis, à allouer et payer au Bureau central des syndics, lequel au besoin

la dépensera de la façon qu'il jugera meilleure pour venir en aide à des sujets de mérite exceptionnel chez les vétérans des troupes impériales ou leurs familiers domiciliés au Canada ou aux Etats-Unis selon le cas.

M. Béland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre, que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 16

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI 27 FEVRIER 1925

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 26 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Anny May Blunt, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Joseph Arthur Blunt, de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ledit Joseph Arthur Blunt, son époux.—M. *Hocken.*

De Paul Zizis, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, fourreur, époux légitime de Vera Zizis, autrement connue sous le nom de Vera McCluskey (née Machnovski), maintenant domiciliée en la cité de Windsor, comté d'Essex, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec ladite Vera Zizis, son épouse.—M. *Hocken.*

De Florence May Mott, de la cité de Windsor, comté d'Essex, province de l'Ontario, épouse légitime de William G. Mott, autrefois de la ville de Brockville, Ontario, mais actuellement de lieux inconnus, employé de chemin de fer, pour une loi de divorce d'avec ledit William G. Mott, son époux.—M. *Clifford.*

De Ruth Darcy Blinn McCrimmon (née Nicholson), de la cité de London, comté de Middlesex, province de l'Ontario, et présentement demeurant en la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Hugh Westland McCrimmon, de ladite cité de London, marchand, pour une loi de divorce d'avec ledit Hugh Westland McCrimmon, son époux.—M. *Shaw.*

De Ruth Ellen McGowan (née Kinsey), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de George Frederick McGowan, manufacturier, de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ledit George Frederick McGowan, son époux.—M. *Shaw.*

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie des procès-verbaux, des documents déposés, et des témoignages entendus à l'enquête de la Commission royale sur les grains.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

XXXIX—COMMERCE

356 Primes sur les barres ou tringles de cuivre, administration de la loi..	1,500 00
357 The Hemp Bounties Act, 1923, Administration de la loi..	500 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;
A six heures p.m. M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25)

Les Bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, comme suit:

Au Comité des Bills Privés

Bill No 11, Loi constituant en corporation la *Dominion Chartered Customs House Brokers Association.*

Bill No 13, Loi concernant un brevet de la *West Virginia Pulp and Paper Company.*

Bill No 14, Loi concernant un brevet de Edgeworth Green.

Bill No 15, Loi concernant un brevet de la *Blair Engineering Company of Canada.*

Au Comité des Banques et du Commerce

Bill No 10, Loi concernant la Compagnie d'Assurance mutuelle contre l'incendie, de London, Canada, et changeant son nom en celui de *London Fire Insurance Company of Canada.*

Au Comité des chemins de fer, canaux et télégraphes

Bill No 12, Loi concernant la *Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company.*

La Chambre ayant disposé de l'ordre pour les Bills privés,
Le Comité des Subsides reprend alors ses délibérations.

(En comité)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

XXXIX—COMMERCE

358 Service des nouvelles britanniques et à l'étranger..	32,000 00
359 Administration de la Loi des grains du Canada..	1,100,000 00
355 Primes sur le pétrole brut, administration de la loi..	1,500 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.16 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 17

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 2 MARS 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Douze pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 27 février courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Alfred Jacques, de la cité de Sarnia, comté de Lambton, province de l'Ontario, ingénieur-résidant, époux légitime de Florence Jacques, de ladite cité de Sarnia, pour une loi de divorce d'avec ladite Florence Jacques, son épouse.—M. *Duff*.

De Stella Florence Brickenden, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Allan Lloyd Brickenden, de ladite cité de Toronto, comptable, pour une loi de divorce d'avec ledit Allan Lloyd Brickenden, son époux.—M. *Euler*.

De Lillian R. Mains, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Alexander Mains, autrefois de ladite cité de Toronto, vendeur, dont l'adresse présente et l'occupation sont inconnues, pour une loi de divorce d'avec ledit Alexander Mains, son époux.—M. *Euler*.

De Frank Alexander Michel, quelquefois appelé Mitchell, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, cuisinier, époux légitime de May Michel, de ladite cité de Toronto, femme mariée, pour une loi de divorce d'avec ladite May Michel, son épouse.—M. *Euler*.

De Thomas Almer Shields, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, commis, autrefois de la cité de Saskatoon, province de la Saskatchewan, époux légitime de Violet Lily Shields, de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ladite Violet Lily Shields, son épouse.—M. *Euler*.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, -Etat détaillé des retraites autorisées par arrêtés du Conseil passés depuis le 1er janvier au 1er novembre 1924; aussi sommaire par ministère de toutes les retraites accordées sous l'empire de la Loi de la pension du service public.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votées en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Tableau montrant:—Combien au total le gouvernement a perçu en revenus de Toronto, dans les trois dernières années d'archives, (*a*) des Douanes et contributions indirectes, (*b*) des Postes, (*c*) des impôts sur les ventes et le revenu, et (*e*) autres sources.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:—

1. Si le gouvernement a reçu des rapports des maires ou municipalités de l'ouest ontarien demandant de discuter les secours au chômage, ou d'autres demandes relatives à ces secours; et dans l'affirmative, de qui.
2. Quelle correspondance il y a eue avec ces municipalités, et quelles réponses le gouvernement a données.
3. Si le gouvernement a refusé de rencontrer les représentants municipaux.
4. Dans l'affirmative, quand; si ils ont été avertis de ne pas venir à Ottawa, et par qui.
5. Si le gouvernement donnera prochainement l'occasion à la Chambre de discuter cette question du chômage au Canada.
6. Dans l'affirmative, quand.

Par M. Neill,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—Coût des travaux publics suivant au moment de leur parachèvement, y compris dans les cas où le travail n'est pas terminé, un estimé du coût pour terminer les travaux: (1) Cale-sèche à Esquimault, Victoria; (2) Edifice du bureau de poste, Victoria; (3) Quai extérieur, Victoria; (4) Cale-sèche flottante, Vancouver; (5) Entrepôts, service de terminus, quais et autres propriétés de la Commission du havre de Vancouver; (6) Bureau de poste, Vancouver; (7) Cale-sèche flottante, Prince-Rupert; (8) Quais et édifices du gouvernement, Prince-Rupert.

Par M. Bancroft,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:—

1. A combien de soldats-colons du Manitoba on a accordé des prêts avant le 31 décembre 1924.
2. Combien d'entre eux ont abandonné leurs fermes avant le 31 décembre 1924.
3. Combien d'entre les fermes abandonnées au Manitoba ont été revendues.
4. Quelle a été la perte moyenne sur ces fermes revendues du Manitoba, sans compter l'intérêt, les taxes et frais de vente, etc.
5. Combien de soldats-colons qui habitent encore leurs fermes au Manitoba, devaient des arrérages de paiement le 31 décembre 1924, et combien ils devaient.
6. Pour combien de fermes abandonnées du Manitoba il n'y a pas eu de vente de sauvetage quant au bétail et à l'outillage.

Les adresses à Son Excellence, le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:—

Par sir Henry Drayton—Ordre de la Chambre—Pour un relevé indiquant le montant de droits de douane payés par des compagnies de chemins de fer américaines sur le roulant d'exploitation américain utilisé au Canada durant les vingt-six dernières années, pour chaque année. Indiquant les noms de telles compagnies et la nature du roulant d'exploitation sur lequel des droits de douane ont été payés ainsi que les montants.

Par M. McQuarrie pour M. Hanson—Adresse à Son Excellence, le Gouverneur général—Pour une copie de toute la correspondance, documents, déclarations et communications entre le gouvernement du Canada et ou le haut commissaire du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni et ou aucun ministère du gouvernement du Royaume-Uni ou aucun officier, se rapportant à l'imposition d'un embargo par le gouvernement du Royaume-Uni sur les pommes de terre du Canada.

Par M. Ross (Kingston)—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de tous les télégrammes, lettres, arrêtés en conseil, dépositions ainsi que rapport ou rapports et autres documents, relativement à l'enquête tenue récemment par David Campbell, C.R., de Winnipeg, sur les approvisionnements de charbon et autres questions affectant le district militaire No 10, et spécialement copies des télégrammes échangés entre le solliciteur-général et ledit commissaire ou avocat de la commission et entre le ministère de la Défense et le commissaire ou avocat de la commission.

Par M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Copie de tous les comptes qu'ont remis au gouvernement, pour services rendus, le commissaire David Campbell, C.R., et D.-R. MacLean, procureur du gouvernement, au cours de l'enquête sur la fourniture de houille aux casernes Tuxedo, de Winnipeg; aussi, copie de toute la correspondance échangée entre le solliciteur général ou autre fonctionnaire du gouvernement ou d'un des départements, et MM. Campbell et MacLean, ou des tiers, au sujet des comptes en question.

Par M. Marcile (Bagot)—Ordre de la Chambre—Copie des télégrammes, lettres et autres communications ou rapports que les surintendants ont soumis au surintendant général, au président et au 1er vice-président du National-Canadien, sur l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de l'eau au National-Canadien, y compris la gare d'Actonvale; aussi copie de la correspondance et papiers divers échangés avec la Compagnie nationale d'aqueduc et d'énergie d'Actonvale, représentée par Mme Bégin de Montréal; aussi copie des contrats, originaux ou modifiés, des offres ou papiers divers afférant à l'approvisionnement d'eau du National-Canadien, échangés avec la municipalité d'Actonvale, la Chambre de commerce du comté de Bagot, et autres personnes.

M. Good, secondé par M. Denis (Joliette) propose,—De l'avis de la Chambre le privilège particulier qu'on accorde actuellement aux associations de course en vertu du Code criminel, pour faire des opérations de pari lors de leurs réunions de course, est préjudiciable aux meilleurs intérêts du Canada et devrait être aboli.

Et un débat s'ensuivant;

M. Stork, secondé par M. Déchène, propose en amendement,—Que tous les mots après "Chambre" soient biffés et remplacés par les suivants:—"une mesure devrait être passée durant la présente session à l'effet de prohiber l'annonce, l'impression, la circulation, la publication, ou la vente d'informations de tous tuyeaux, choix, cotes ou autres semblables informations concernant ou s'appliquant aux courses de chevaux, tenues en Canada ou en dehors, à moins que ces informations ne soient fournies sur une piste au Canada, au cours d'une réunion de courses légalement tenues."

Une question d'ordre est soulevée par M. Good à l'effet que l'amendement est inconséquent et étranger à la question.

M. l'Orateur-suppléant décide que ledit amendement est dans l'ordre.

M. Good en appelle de cette décision.

La question étant posée par M. l'Orateur-suppléant: la décision du fauteuil sera-t-elle maintenue; elle est résolue dans l'affirmative sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Arthurs,	Drayton (sir Henry),	Lapierre,	Murdock,
Beaubien,	Fafard,	Lapointe,	Papineau,
Binette,	Finn,	Lovett,	Pelletier,
Black (Halifax),	Fiset (sir Eugène),	Mackinnon,	Putnam,
Bouchard,	Forke.	MacLean (Prince,	Rankin,
Bourassa,	Forrester,	I. du P.-E.),	Raymond,
Bristol,	Fortier,	McConica,	Robb,
Carroll,	Fournier,	McDonald	Robichaud,
Carruthers,	Gendron,	(Timiskaming),	St. Père,
Chevrier,	Graham,	McGiverin,	Savard,
Chisholm,	Harris,	McIsaac,	Sheard,
Copp,	Hatfield,	McKay,	Sinclair (Queen,
Davies,	Healy,	McMurray,	I. du P.-E.),
Déchène,	Hughes,	McTaggart,	Snowball,
Denis (St-Denis),	Hunt,	Marcil (Bonaventure),	Stewart (Argenteuil),
Desaulniers,	Johnston,	Mewburn,	Stewart (Hamilton),
Descoteaux,	Kelly,	Michaud,	Stork.
Desrochers,	King (Kootenay),	Motherwell,	Tolmie.
Doucet,	Kyte,	Munro,	Vien—73.

CONTRE:

Messieurs

Bancroft,	Findlay,	Kennedy (Port-Arthur	Ross (Simcoe),
Baxter,	Gardiner.	et Kenora),	Senn.
Bird.	Garland (Bow-River),	King (Huron),	Sexsmith,
Black (Yukon),	Good,	Knox,	Shaw.
Bowen,	Gould.	Leader,	Speakman,
Brethen,	Grimmer,	Lewis,	Spencer,
Brown,	Halbert,	Lovie,	Stansell,
Campbell,	Hanson.	Macphail,	Steedsman,
Carmichael,	Hocken.	McBride,	Stewart
Chaplin,	Hodgins,	McQuarrie,	(Humboldt),
Charters,	Hoey,	Martell,	Stirling,
Clark,	Hopkins,	Meighen,	Sutherland,
Coote,	Humphrey,	Millar,	Wallace.
Denis (Joliette),	Irvine,	Milne,	Ward,
Drummond,	Jones,	Morrison,	Warner,
Elliott (Dundas),	Kennedy(Edmonton),	Neill,	Woods,
Evans,	Kennedy (Glengarry	Ross (Kingston),	Woodsworth—66.
	et Stormont),		

Et le débat continuant;

M. Neill, secondé par M. Bancroft, propose en amendement à l'amendement, que tous les mots après "dehors" soient biffés et remplacés par les suivants:— "et de prohiber l'usage des paris-mutuels sur les pistes des courses en Canada."

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

M. Bird soulève une question d'ordre, à l'effet que ledit amendement à l'amendement est irrégulier, vu qu'il est une répétition de la motion principale.

M. l'Orateur décide que ledit amendement à l'amendement est dans l'ordre, parce que, lorsqu'il y a deux amendements de proposé, la motion principale est momentanément mise de côté et la Chambre doit prendre en considération les amendements séparément.

Et la question étant posée sur l'amendement à l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:
Messieurs

Baldwin, Bancroft, Bird, Black (Huron), Bowen, Brethen, Brown, Caldwell, Campbell, Carmichael, Charters, Coote, Davies, Denis (Joliette), Drummond, Elliott (Dundas), Evans, Findlay, Forke, Gardiner, Garland (Bow-River), Garland (Carleton), Good, Grimmer, Halbert, Hanson, Hatfield, Hocken, Hodgins, Hoey, Hopkins, Hubbs, Humphrey, Irvine, Jelliff, Johnston, Jones, Kelly, Kellner, Kennedy (Edmonton), Kennedy (Glengarry et Stormont), Kennedy (Port-Arthur et Kenora), King (Huron), Knox, Lewis, Lovett, Lovie, Lucas, MacLean (Prince, I. du P.-E.), Macphail, McBride, McConica, McMaster, McQuarrie, McTaggart, Martell, Meighen, Millar, Milne, Morrison, Munro, Murdock, Neill, Putnam, Reed, Robinson, Ross (Simcoe), Sales, Senn, Sexsmith, Shaw, Simpson, Snowball, Speakman, Spencer, Stansell, Steedsman, Stewart (Humboldt), Stewart (Leeds), Sutherland, Thompson, Wallace, Ward, Warner, Woods, Woodsworth—86.

CONTRE:
Messieurs

Anderson, Archambault, Arthurs, Beaubien, Benoit, Binette, Boivin, Bouchard, Boucher, Bristol, Bureau, Carroll, Carruthers, Casgrain, Chaplin, Chevrier, Chisholm, Church, Clark, Copp, Déchène, Delisle, Denis (St-Denis), Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Desrochers, Dickie, Doucet, Drayton (sir Henry), Ethier, Fafard, Finn, Fiset (sir Eugène), Fontaine, Forrester, Fortier, Fournier, Gendron, Gervais, Gordon, Gould, Graham, Hammell, Hanna, Harris, Healy, Hunt, Hushion, Kay, King (Kootenay), King, Mackenzie (York), Kate, Ladner, Lanctôt, Lapierre, Lapointe, McDonald (Timiskaming), McGiverin, McIsaac, McKay, McMurray, Marcile (Bagot), Mercier, Michaud, Morin, Motherwell, Ouimet, Papineau, Parent, Pelletier, Pouliot, Preston, Rankin, Raymond, Rhéaume, Rinfret, Robb, Roberge, Robichaud, Robitaille, Ross (Kingston), Ryckman, St-Père, Savard, Séguin, Sheard, Sinclair (Queen, I. du P.-E.), Spence, Stewart (Argenteuil), Stewart (Hamilton), Stirling, Stork, Tobin, Tolmie, Vien, Wilson—97.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson,
Archambault,
Arthurs,
Beaubien,
Benoit,
Binette,
Bouchard,
Boucher,
Bowen,
Bristol,
Bureau,
Carroll,
Carruthers,
Casgrain,
Chaplin,
Charters,
Chevrier,
Chisholm,
Church,
Clark,
Copp,
Déchène,
Delisle,
Denis (St. Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Desrochers,
Dickie,
Doucet,
Drayton (sir Henry),
Ethier,
Fafard,
Finn,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forrester,
Fortier,
Fournier,
Garland (Carleton),
Gendron,
Gervais,
Gordon,
Graham,
Grimmer,
Hammell,
Hanna,
Hanson,
Harris,
Healy,
Hubbs,
Hushion,
Kay,
Kellner,
King (Kootenay),
King, Mackenzie (York),
Kyte,
Ladner,
Lanctôt,
Lapierre,
Lapointe,
Lucas,
McDonald (Timiskaming),
McGiverin,
McIsaac,
McKay,
McMurray,
McQuarrie,
McTaggart,
Marcile (Bagot),
Meighen,
Mercier,
Michaud,
Morin,
Ouimet,
Papineau,
Pelletier,
Pouliot,
Preston,
Rankin,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robitaille,
Ross (Kingston),
Ryckman,
St. Père,
Sales,
Savard,
Séguin,
Senn,
Sheard,
Simpson,
Sinclair (Queens, I. du P.-E.),
Spence,
Stansell,
Stewart (Argenteuil),
Stewart (Hamilton),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Stork,
Thompson,
Tobin,
Tolmie,
Vien,
Wilson—109.

CONTRE:

Messieurs

Baldwin,
Bancroft,
Bird,
Black (Huron),
Boivin,
Brethen,
Brown,
Caldwell,
Campbell,
Carmichael,
Coote,
Davies,
Denis (Joliette),
Drummond,
Elliott (Dundas),
Evans,
Findlay,
Forke,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Good,
Gould,
Halbert,
Hatfield,
Hocken,
Hodgins,
Hoey,
Hopkins,
Humphrey,
Hunt,
Irvine,
Jelliff,
Johnston,
Jones,
Kelly,
Kennedy (Edmonton),
Kennedy (Glengarry et Stormont),
Kennedy (Port Arthur et Kenora),
King (Huron),
Knox,
Lewis,
Lovett,
Lovie,
MacLean (Prince, I. du P.-E.),
Macphail,
McBride,
McConica,
McMaster,
Martell,
Millar,
Milne,
Morrison,
Motherwell,
Munro,
Murdock,
Neill,
Parent,
Putnam,
Reed,
Robinson,
Ross (Simcoe),
Sexsmith,
Shaw,
Snowball,
Speakman,
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Humboldt),
Sutherland,
Wallace,
Ward,
Warner,
Woods,
Woodsworth—74.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée;

M. Brown secondé par M. Woodsworth, propose en amendement,—Que tous les mots après "en dehors" dans ladite résolution telle qu'amendée, soient biffés.

Mardi, 3 mars 1925.

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:
Messieurs

Baldwin,	Good,	Knox,	Robinson,
Bancroft,	Gould,	Lewis,	Ross (Simcoe),
Bird,	Grimmer,	Lovett,	Sales,
Black (Huron),	Halbert,	Lovie,	Senn,
Bowen,	Hanson,	Lucas,	Sexsmith,
Brethen,	Hatfield,	MacLean (Prince,	Shaw,
Brown,	Hodgins,	I. du P.-E.),	Snowball,
Caldwell,	Hoey,	Macphail,	Speakman,
Campbell,	Hopkins,	McBride,	Spencer,
Carmichael,	Hubbs,	McConica,	Stansell,
Coote,	Humphrey,	McMaster,	Steedsman,
Davies,	Hunt,	Martell,	Stewart (Humboldt),
Denis (Joliette),	Irvine,	Meighen,	Stewart (Leeds),
Doucet,	Johnston,	Millar,	Sutherland,
Elliott (Dundas),	Jones,	Milne,	Thompson,
Evans,	Kennedy (Edmonton),	Munro,	Wallace,
Forke,	Kennedy (Glengarry	Murdock,	Warner,
Gardiner,	et Stormont),	Neill,	Woods,
Garland (Bow-River),	Kennedy (Port-Arthur	Putnam,	Woodsworth—77.
Garland (Carleton),	et Kenora),	Reed,	

CONTRE:
Messieurs

Anderson,	Deslauriers,	King, Mackenzie	Rankin,
Archambault,	Desrochers,	(York),	Raymond,
Arthurs,	Dickie,	Kyte,	Rhéaume,
Benoit,	Drayton (sir Henry),	Ladner,	Rinfret,
Binette,	Ethier,	Lanctôt,	Robb,
Boivin,	Fafard,	Lapierre,	Roberge,
Bouchard,	Finn,	Lapointe,	Robichaud,
Boucher,	Fiset (sir Eugène),	McDonald	Robitaille,
Bristol,	Fontaine,	(Timiskaming),	Ross (Kingston),
Bureau,	Forrester,	McGiverin,	Ryckman,
Cardin,	Fortier,	McIsaac,	St. Père,
Carroll,	Fournier,	McKay,	Sheard,
Casgrain,	Gendron,	McMurray,	Simpson,
Chaplin,	Gervais,	Marcile (Bagot),	Sinclair (Queen,
Chevrier,	Gordon,	Mercier,	I. du P.-E.),
Chisholm,	Graham,	Michaud,	Spence,
Church,	Hammell,	Morin,	Stewart (Argenteuil),
Clark,	Hanna,	Motherwell,	Stewart (Hamilton),
Copp,	Harris,	Ouimet,	Stirling,
Déchène,	Healy,	Papineau,	Stork,
Delisle,	Hushion,	Parent,	Tobin,
Denis (St-Denis),	Kay,	Pelletier,	Tolmie,
Desaulniers,	King (Kootenay),	Pouliot,	Vien,
Descoteaux,		Preston,	Wilson—92.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée sur division.

La Chambre s'ajourne alors à 12.30 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

92728—6½

No 18

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 3 MARS 1925

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la able.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 2 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit: —

De Albert Frederick Healy, de la ville de Sandwich, avocat, et autres de la cité de Windsor, tous de la province de l'Ontario, pour une loi les constituant en corporation sous le nom de *Guarantee Trust Company of Canada*.—M. *Chevrier.*

De Alvin Wesley Richards, du township de Bastard, comté de Leeds, province de l'Ontario, cultivateur, époux légitime de Hazel Mary Evelyn Richards (née Green), du township de Leeds, comté de Leeds, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec ladite Hazel Mary Evelyn Richards, son épouse.—M. *Stewart* (Leeds).

De Susan Ellen Love, de la cité de Montréal, province de Québec, épouse légitime de Gilbert Stanley Love, du même endroit, gérant, demeurant actuellement temporairement en quelques lieux dans les Etats-Unis de l'Amérique, son adresse exacte étant inconnue, pour une loi de divorce d'avec ledit Gilbert Stanley Love, son époux.—M. *Jacobs.*

De George Edward Sharp, de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, province de l'Ontario, officier de police, époux légitime de Ethel Beatrice Sharp (née Cocking), dont la dernière adresse postale était en la cité de Hamilton, femme mariée, pour une loi de divorce d'avec ladite Ethel Beatrice Sharp, son épouse.—M. *Arthurs.*

De Cecil Donnelly, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, fonctionnaire du gouvernement, époux légitime de Katherine Donnelly, dont le dernier lieu de résidence était à Winnipeg, province du Manitoba, pour une loi de divorce d'avec ladite Katherine Donnelly, son épouse.—M. *Ladner.*

De William Ernest Hampson, de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, province de l'Ontario, agent, époux légitime de Florence Alice Hampson (née Williams), dont le dernier lieu de résidence était en la cité de Hamilton, femme mariée, pour une loi de divorce d'avec ladite Florence Alice Hampson, son épouse.—M. *Arthurs.*

De Marjorie Morton, de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Clarence Robert Morton, de ladite cité de Hamilton, journalier, pour une loi de divorce d'avec ledit Clarence Robert Morton, son époux.—M. *Arthurs.*

De James Hooper Robins, de la cité de Oshawa, comté de Wentworth, province de l'Ontario, sommelier, époux légitime de Dorothy Eleanor Robins (née Went), maintenant demeurant à Londres, Angleterre, femme mariée, pour une loi de divorce d'avec ladite Dorothy Eleanor Robins, son épouse.—M. *Clifford.*

De Ellen Mary Harvey (née Burden), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Thomas Morley Harvey, musicien, autrefois de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ledit Thomas Morley Harvey, son époux.—M. *Hanna.*

De William John Fuller, du township de London, comté de Middlesex, province de l'Ontario, cultivateur, époux légitime de Gertie Wright Cooper Fuller, de lieux inconnus, pour une loi de divorce d'avec ladite Gertie Wright Cooper Fuller, son épouse.—M. *Duff.*

De Ella May Stacey, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de William Joseph Stacey, de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ledit William Joseph Stacey, son époux.—M. *Jacobs.*

De la *Restigouche Log Driving and Boom Company,* pour une loi les autorisant à émettre des actions pour un montant n'excédant pas $150,000, la valeur au pair des anciennes actions, et devant être appelées actions en renouvellement pour remplacer celles qui avaient été autorisées sous l'empire du chapitre 155, des Statuts du Canada, 1910, et pour autres objets.—M. *Michaud.*

Sur motion de M. Robb, ordonné,—Que le rapport de l'auditeur général pour l'exercice financier finissant le 31 mars 1924, et les comptes publics pour l'exercice finissant le 31 mars 1924, soient référés au comité des Comptes publics.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Que les noms de messieurs Pouliot et Delisle soient substitués à ceux des messieurs Béland et Euler sur le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Règlements établis sous l'empire de l'article 12, chapitre 43, 3-4 George V—Règlements de radio-télégraphie 83a et 91a—certificats des opérateurs; et règlement 104c—emploi des appareils de radio-télégraphie sur les vaisseaux de guerre étrangers dans un port du Canada.

M. Mackenzie King (York), propose,—Qu'il soit résolu par le la Chambre des Communes:—Qu'il est expédient que le Parlement approuve le Traité pour la suppression de la contrebande sur la frontière internationale entre la Puissance du Canada et les Etats-Unis, pour faciliter l'arrestation et la poursuite des personnes qui enfreignent les lois sur les drogues narcotiques d'un gouvernement ou de l'autre, et pour des fins afférantes, lequel a été signé à Washington le six juin mil neuf cent vingt-quatre, et signé au nom de Sa Majesté pour le Canada par le plénipotentiaire y nommé; et que la Chambre l'approuve.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a adopté la résolution ci-dessus, et prie Leurs Honneurs de s'unir à elle pour approuver le traité y mentionné.

Ordonné, que le greffier porte ledit message au Sénat.

M. Mackenzie King (York), propose,—Qu'il soit résolu par le la Chambre des Communes:—Qu'il est expédient que le Parlement approuve la convention intervenue entre Sa Majesté et le Président des Etats-Unis d'Amérique pour étendre la liste des crimes au sujet desquels l'extradition peut être accordée quant à certains délits commis aux Etats-Unis et au Canada, sous l'empire de la convention conclue entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis le 12 juillet 1889, le 13 décembre 1900, le 12 avril 1905, et le 15 mai 1922; laquelle a été signée à Washington le huit janvier mil neuf cent vingt-cinq, et signée au nom de Sa Majesté pour le Canada par le plénipotentiaire y nommé; et que la Chambre l'approuve.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a adopté la résolution ci-dessus, et prie Leurs Honneurs de s'unir à elle pour approuver la convention y mentionnée.

Ordonné, que le greffier porte ledit message au Sénat.

L'ordre étant lu pour que le Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de ratifier et confirmer une convention entre Sa Majesté et sir William Peterson, C.C.E.B., pourvoyant à l'établissement d'une ligne de vapeurs subventionnée et sous le contrôle du gouvernement quant aux tarifs océaniques.

M. Low propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant et continuant, sur motion de M. Clark, ledit débat est ajourné.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King (York) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme en comité des Subsides, et sur rapport de progrès la Chambre obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 19

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 4 MARS 1925

Prières.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 3 courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De Ian Somerled Macdonald, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, fonctionnaire civil, époux légitime de Theresa Macdonald (née Marsden), de ladite cité d'Ottawa, femme mariée, et maintenant demeurant en la ville de Timmins, district de Cochrane, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec ladite Theresa Macdonald, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

M. l'Orateur remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu comme suit:—

Byng de Vimy.

Messieurs de la Chambre des Communes:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, 3 mars 1925.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe deux, l'examinateur des pétitions pour Bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour Bills privés et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*, pour une loi ayant pour objet de proroger les délais pour le commencement et l'achèvement d'une ligne de chemin de fer.

De *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited*, pour une loi ayant pour objet de proroger la période de durée du brevet No 98,083.

De *The Alberta Railway and Irrigation Company*, pour une loi autorisant la construction de certaines lignes de chemin de fer, et l'émission de valeurs sur ces lignes.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatrième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions, pour bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant dans chaque cas l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et il constate que les prescriptions de la Règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Esther Charlotte Ancel de Montréal, Qué., épouse de Paul Ancel.

De Jean Veronica Margaret Wright d'Ottawa, Ont., épouse de Charles Douglas Wright.

De Mary Ellen Ayre d'Ottawa, Ont., épouse de Ernest Ayre.

De Robert Lawrence Anderson de Montréal, Qué., époux de Isabel Hildreth Anderson.

De Thomas George McElligott du township de York, Ont., époux de Mary McElligott (née Trusty).

De Florence Mann (née Waghorn) de Toronto, Ont., épouse de Wong Harry Mann.

De Richard James Wright de Aylmer, Ont., époux de Lila Marie Wright.

De Arthur Beldon Morrison de Toronto, Ont., époux de Jessie Barlow Morrison.

De Jacob Ross de Winchester, Ont., époux de Malia Ross (née Greenburg).

De Roderick James Ellis de Parkhill, Ont., époux de Kathleen Phyllis Ellis (née Rawlings).

De Bleecker Foy Maidens de Belleville, Ont., époux de Henrietta Elmina Maidens (née Wood).

De Grace Harrington Bloom de Toronto, Ont., épouse de Russell Bloom.

De Mary Jane Apedaile (née Stier) de Toronto, Ont., épouse de Charles Henry Apedaile.

De John Huchison Durnan de Toronto, Ont., époux de Mildred Eleanor Sylvina Durnan (née Gibson).

De Harry Hambleton de Toronto, Ont., époux de Mamie Hambleton (née Larue).

De Florence May Mott de Windsor, Ont., épouse de William G. Mott.

De Ruth Ellen McGowan (née Kinsey) de Toronto, Ont., épouse de George Frederick McGowan.

De Lillian R. Mains de Toronto, Ont., épouse de Alexander Mains.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 17), Loi concernant *The Alberta Railway and Irrigation Company*.—M. *Jelliff*.

Bill (No 18), Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*—M. *Stewart* (Humboldt).

Bill (No 19), Loi concernant un brevet de *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited.*—M. *Marler.*

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Que les membres suivants composent le comité spécial nommé pour considérer conjointement avec M. l'Orateur l'opportunité de reviser les règles de la Chambre et faire rapport durant cette session, savoir:—Messieurs, Son Honneur l'Orateur, Marcil (Bonaventure), Boivin, Euler, Gordon, Kyte, Bird, Kellner, Thurston, Wallace, Meighen, Ryckman, Bristol et Arthurs.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport des baux de quais, jetées et brise-lames pour l'année 1924.

Aussi,—Etat des revenus et dépenses encourus pour la collection des paiements et redevances pour les havres du gouvernement, etc., pour l'année 1924.

Et aussi,—Copie de la Loi de radiotélégraphie et ses règlements avec les amendements aux règlements du Radio depuis le 1er juin 1923.

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du président et Etat financier du Conseil honoraire consultatif pour les Recherches scientifiques et industrielles, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Manion,—Ordre de la Chambre.—Etat faisant voir:—

1. Combien de commissions royales le gouvernement actuel a nommées.
2. Quel en est le personnel.
3. Combien chacune a coûté jusqu'ici.

Par M. Anderson,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:—

1. Quantité de porc importée des Etats-Unis au Canada dans les années solaires 1923 et 1924, en livres et dollars respectivement.
2. Quantité de ce porc re-exportée en Angleterre, et quel prix on en a reçu.
3. Comment on l'a préparé, en Canada, pour l'exportation.
4. S'il est vendu en Angleterre comme porc canadien, et si non, comment on le distingue du produit canadien.

Par M. Ross (Kingston),—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Coût total de l'enquête tenue dernièrement par David Campbell, C.R., de Winnipeg, touchant la fourniture du charbon et autres questions concernant le district militaire No 10.
2. Si quelques officiers de milice ont été suspendus comme résultat, et dans l'affirmative, qui.
3. Si des officiers de milice ont été suspendus, s'ils ont eu la liberté de présenter une défense avec l'aide d'avocats.
4. Si on a accordé à ces officiers suspendus le droit de tout officier à une cour martiale.
5. Quelle a été la raison, dans chaque cas, de la suspension de ces officiers.
6. Quels honoraires ont été payés à chaque avocat du gouvernement, en cette occurrence, ou de la commission.

Par M. Arthurs—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Combien au total la Commission que le gouvernement a nommée relativement à la houille des casernes Tuxedo, a coûté.

2. Combien les commissaires ont reçu.

3. Si le gouvernement a reçu des protestations sur la somme payée par Winnipeg ou d'autres endroits.

Par M. Denis (Saint-Denis)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Quelle a été la valeur du commerce domestique de chaussures au Canada dans chacune des années 1914, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923 et 1924.

2. Quelle a été la valeur des importations en chaussures venant des Etats-Unis, d'Angleterre, et d'autres pays, dans chacune des années susdites.

3. Quelle a été la valeur des exportations de chaussures aux Etats-Unis, en Angleterre et aux autres pays, dans les mêmes années.

M. Woodsworth, secondé par M. Irvine, propose,—De l'avis de la Chambre, accorder à des corporations particulières le privilège d'émettre de la monnaie et de contrôler le crédit financier, n'est pas dans le meilleur intérêt du Canada.

Et un débat s'ensuivant et continuant,

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 20

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU JEUDI 5 MARS 1925

PRIÈRES.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 4 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Minnie Williams Goldberg, de la cité de Montréal, province de Québec, épouse légitime de Max Goldberg, de ladite cité et district de Montréal, demeure et lieu de résidence actuellement inconnus, pour une loi de divorce d'avec ledit Max Goldberg, son époux.—M. *Jacobs.*

De Samuel J. Pegg, jr., du township de Gwillimbury-nord, comté de York, province de l'Ontario, cultivateur, époux légitime de Dora May Pegg, dudit township de Gwillimbury-nord, pour une loi de divorce d'avec ladite Dora May Pegg, son épouse.—M. *Preston.*

De Ruth Badgley Shaw, de la cité de Montréal, province de Québec, épouse légitime de John William Shaw, du même endroit, comptable licencié, demeurant temporairement à New-York, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ledit John William Shaw, son époux.—M. *Jacobs.*

De Thelma Adeline Rose Hands (née Killmaster), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de William George Hands, de ladite cité de Toronto, commis, pour une loi de divorce d'avec ledit William George Hands, son époux.—M. *Jacobs.*

De Jessie Harriett MacKay (née Baker), de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, épouse légitime de Alexander Scott MacKay, boulanger, maintenant aux Etats-Unis, mais dont l'adresse est inconnue, pour une loi de divorce d'avec ledit Alexander Scott MacKay, son époux.—M. *Boys.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions, pour bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et a constaté que les prescriptions de la Règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De la *Concrete Surfacing Machinery Company*, pour une loi autorisant le commissaire des brevets à rétablir le brevet No 171,557.

De *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited*, pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Canadian Marconi Company* et de modifier sa loi de constitution.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les Bills Privés suivants:—

Bill (No 20), Loi concernant un brevet appartenant à la *Concrete Surfacing Machinery Company*.—M. *Chevrier*.

Bill (No 21), Loi concernant la compagnie dite *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada*, à responsabilité limitée.—M. *Casgrain*.

Lesdits bills sont en conséquence lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

M. Stewart (Argenteuil), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Liste des baux, licences, permis ou autre autorisations annuelles qui ont été annulées sous l'empire de l'article 3, chapitre 21, des Statuts de 1922, Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales.

Sur motion de M. Graham, ordonné,—Que l'ordre de la Chambre renvoyant au comité des Subsides les crédits supplémentaires, 1925-26, concernant les prêts à la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, et à la Marine marchande du Canada, limitée, déposés sur la Table de la Chambre lundi le 16 février, soit rescindé, et que lesdits crédits soient référés au comité des Chemins de fer et de la Marine, appartenant, exploités et contrôlés par le gouvernement.

Sur motion de M. Kay, ordonné,—Que les derniers rapports annuels du ministre de l'Agriculture et du directeur des fermes expérimentales soient référés au comité de l'Agriculture et la Colonisation.

M. Martell, secondé par M. Carroll, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 22), Loi modifiant le Code criminel, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la distribution des fonds de cantines, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, pour M. Fielding, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

BYNG DE VIMY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire additionnel des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1925, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 5 mars 1925.

Sur motion de M. Robb, ledit message et le budget supplémentaire additionnel qui l'accompagne, sont référés au comité des Subsides.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Vendredi, 6 mars 1925.

La résolution suivante est adoptée:—

VII—AGRICULTURE

53 Fermes Expérimentales.......................... 1,440,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité des subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 12.25 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 21

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI 6 MARS 1925

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 5 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit: —

Des commissaires du havre de Toronto, pour certains amendements à leur loi d'incorporation. — M. *Church*.

De Ada Durward, de la cité de Windsor, comté de Essex, province d'Ontario, épouse légitime de William J. Durward, de la ville de St. Mary's, province de l'Ontario, fermier, pour une loi de divorce d'avec ledit William J. Durward, son époux. — M. *Clifford*.

M. McGiverin, du comité des Bills Privés, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit: —

Votre Comité a pris en considération les bills suivants et a décidé d'en faire rapport avec des amendements, savoir:

Bill (No 13), Loi concernant un brevet de la *Virginia Pulp and Paper Company;*

Bill (No 14), Loi concernant un brevet d'Edgworth Green.

Votre Comité a amendé le préambule de chacun de ces deux bills de manière à indiquer plus clairement les faits sur lesquels lesdits bills sont basés.

Votre Comité a étudié le Bill (No 15), Loi concernant un brevet de la *Blair Engineering Company of Canada, Limited*, en vue du prolongement de la durée du brevet numéro 109,293 pendant une période de sept ans au-delà de la période complète de dix-huit ans pour laquelle le brevet a été accordé. Votre Comité a l'honneur de faire rapport que le préambule de ce bill n'est pas prouvé, attendu qu'à son avis il n'est pas dans l'intérêt public qu'une loi de la nature de celle qui est proposée soit adoptée. Votre Comité recommande donc que les honoraires et frais versés à propos du Bill (No 15) soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

92728—7

Sur motion de M. McGiverin, ordonné,—Que, conformément à la recommandation contenue dans le rapport du Comité permanent des bills privés, les honoraires et charges versés à propos du Bill (No 15), Loi concernant un brevet de la *Blair Engineering Company of Canada, Limited*, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Lapointe propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada en décrétant que les pensions accordées aux officiers, à leurs veuves et aux gendarmes avant le 7 juillet 1919 pourront être revisées conformément aux tarifs de paie des officiers et gendarmes qu'indiquait ladite loi selon ses modifications antérieures au 7 juillet 1919; mais ces revisions n'autoriseront d'aucune façon l'augmentation des paiements de pensions accumulés avant l'adoption de la législation projetée.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera en comité général sur ladite résolution.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m. M. l'Orateur reprend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Le Bill (No 17), Loi concernant *The Alberta Railway and Irrigation Company* est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Ayant disposé de l'Ordre pour les Bills privés;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

III—GOUVERNEMENT CIVIL

32 Travaux publics—	
Appointements	614,655 00
Dépense casuelle	75,000 00

VII—AGRICULTURE

54 Santé des animaux, administration de la *Loi des Epizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires* et des édifices nécessaires	1,905,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.10 p.m., jusqu'à lundi prochain.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 22

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 9 MARS 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Six pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement britannique relativement au sujet des tarifs océaniques et spécialement concernant le comité impérial de commerce maritime.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le Gouverneur général,—Vingtième rapport annuel du bureau des commissaires des chemins de fer du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1924.

Le Bill (No 18), Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada*, est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Wallace,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. De quels pays on a importé le sucre brut au Canada, et en quelle quantité de chaque pays dans les exercices 1920, 1921, 1922, 1923 et 1924.

2. Quel montant de douane on a payé sur ces importations (*a*) selon le tarif général et (*b*) selon le tarif de préférence.

3. De quels pays et en quelle quantité de chaque pays, on a importé du sucre rafiné au Canada, pendant les exercices ci-dessus.

4. Quel montant de douane on a payé sur ces importations de sucre (*a*) selon le tarif général, et (*b*) le tarif de préférence.

Par M. Wallace,—Ordre de la Chambre,—Tableau indiquant:—Au cours des exercices 1920, 1921, 1922, 1923 et 1924, quelles remises de douane on a faites sur le sucre brut (*a*) exporté, et (*b*) consommé au Canada.

Par M. Hudson,—Ordre de la Chambre,—Relevé faisant voir:—

1. Combien de tonnes de grain le Pacifique-Canadien a remorquées à Fort-William et Port-Arthur en l'année solaire 1924.

2. Quel a été le nombre de tonnes-milles.

3. Quel a été le tarif par tonne-mille.

4. Quelle a été la remorque moyenne.

5. Combien de tonnes de grain le Pacifique-Canadien a remorquées à Vancouver en l'année solaire 1924.

6. Quel a été le nombre de tonnes-milles.

7. Quel a été le tarif par tonne-mille.

8. Quelle a été la remorque moyenne.

9. Quelle a été la proportion du grain remorqué dans le territoire occidental dans le tonnage-revenu du territoire en 1924.

10. Quelle était la proportion du grain dans le total des tonnes-milles du territoire occidental, en 1924.

11. Quelle était la proportion du grain dans le revenu total du fret transporté dans le territoire occidental en 1924.

Par M. Hudson,—Ordre de la Chambre,—Relevé faisant voir:—

1. Combien de tonnes de grain le National-Canadien a transportées à Fort-William et Port-Arthur en l'année solaire 1924.

2. Quel a été le nombre des tonnes-milles.

3. Quel a été le tarif par tonne-mille.

4. Quelle a été la remorque moyenne.

5. Combien de tonnes de grain le National-Canadien a transportées à Vancouver en l'année solaire 1924.

6. Quel a été le nombre des tonnes-milles.

7. Quel a été le tarif par tonne-mille.

8. Quelle a été la remorque moyenne.

9. Quelle a été la proportion du grain remorqué dans le territoire occidental, dans le tonnage-revenu total de ce territoire en 1924.

10. Quelle était la proportion du grain dans le total des tonnes-milles du territoire occidental, en 1924.

11. Quelle était la proportion du grain dans le revenu total du fret transporté dans le territoire occidental en 1924.

Par M. Doucet,—Ordre de la Chambre,—Etat indiquant:—Quelles on été les importations venant des Etats-Unis et d'autres pays respectivement au Canada, quant aux produits agricoles suivants en 1924: (*a*) bétail sur pied; (*b*) chevaux, (*c*) moutons, (*d*) fruits frais, (*e*) fruits secs, (*f*) grain, (*g*) viandes, y compris les produits de bœuf et de porc, (*h*) laitages, (*i*) graines, (*j*) pommes de terre, navets et betteraves à sucre, (*k*) œufs, (*l*) laines, (*m*) tous les autres produits agricoles non énumérés ci-dessus.

Par M. Manion,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:—

1. Combien il y a de bureaux fédéraux pour la perception de l'impôt sur le revenu au Canada.

2. Où ils sont établis.

3. Quelle est la somme d'impôt que chaque bureau perçoit sur le revenu.

Par M. Forrester,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de commissions royales le gouvernement a nommées de novembre 1911 au 31 décembre 1921.

2. Quel était leur personnel.

3. Combien chacune a coûté.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Black (Yukon),—Ordre de la Chambre, Copie des correspondances, documents, états et communications touchant l'exemption partielle ou non de l'impôt sur le revenu quant aux paiements et rémunérations accordées comme traitements ou allocations quelconques par le gouvernement du Canada aux fonctionnaires du territoire du Yukon, et indiquant les exemptions s'il en est, qui ont été accordées à des fonctionnaires du Yukon sur les sommes que le gouvernement du Canada leur a payées depuis sept ans.

Par M. Black (Yukon),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Pour une copie de toutes les lettres, télégrammes, documents et correspondance, entre le 1er janvier 1922 et le 25 février 1924, entre R. H. Gale et aucun ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral, et entre R. H. Gale et la commission du havre de Vancouver, et entre les commissaires du havre de Vancouver et aucun ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral; et, entre aucun représentant des intérêts Spillers et les commissaires du havre, et ou aucun ministre de la Couronne et fonctionnaire du gouvernement, concernant les négociations pour la location ou la vente de certaine propriété riveraine dans le havre de Vancouver, sur laquelle est maintenant érigé ce qui est connu sous le nom d'entrepôt Spillers, et laquelle propriété est située immédiatement à l'est de l'entrepôt No 1 des commissaires du havre de Vancouver. Aussi, une copie de toutes lettres, conventions, échelles de taux, cessions, transports, et autres documents qui s'y rapportent.

Par M. Lapierre,—Ordre de la Chambre,—Copie de correspondances, documents et communications que les officiers du National-Canadien ont échangés avec les propriétaires de l'édifice du *Sudbury Star*, à Sudbury, Ontario, touchant la location de bureaux à Sudbury.

Par M. Doucet,—Ordre de la Chambre,—Copie de correspondances et autres papiers divers que le département des Postes a reçus au sujet de la destitution de Mme Pierre-F. Boudreau, maîtresse de poste d'Inkerman, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, et de la nomination du titulaire actuel.

Par M. Black (Halifax)—Ordre de la Chambre,—Copie de correspondances, pièces justificatives, bordereaux de paye et autres papiers au sujet des réparations faites aux quais du Grand-Etang, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, au cours des exercices 1922-23 et 1923-24.

Par M. Doucet,—Ordre de la Chambre,—Copie de correspondances et autres papiers que le département des postes a reçus depuis le 1er janvier 1924 au sujet de l'établissement d'un service postal direct entre Adamsville et Beesville, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Par M. Doucet,—Ordre de la Chambre,—Copie de correspondances et autres papiers que le département des postes a reçus en 1924 touchant la réouverture d'un bureau de poste au Chemin Després ou au Village Després, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

Par M. Simpson,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant le nombre des automobiles achetées par le gouvernement depuis le 1er janvier 1912, la marque de ces voitures, le prix total payé pour chacune, la date d'achat, le service qu'elles font, qui les conduit, la quantité totale d'essence achetée; aussi le nombre des bâtiments dans lesquels ces automobiles sont garées et, si le gouvernement en est propriétaire, la date et le prix d'achat, ou s'ils sont loués, le loyer payé et la date du bail; aussi, le nombre des employés occupés à l'entretien de ces automobiles; aussi le total des frais de réparations payés pour ces automobiles depuis le 1er janvier 1912.

M. Shaw, secondé par M. Irvine, propose,—La Chambre est d'avis que le Sénat, tel qu'il est nommé et constitué à l'heure actuelle, n'est pas des plus avantageux pour le Canada.

Et un débat s'ensuivant;

M. Findlay, secondé par M. Black (Huron), propose en amendement: Que les mots suivants soient apoutés à la motion principale:

"Il est en conséquence expédient de présenter une humble adresse à Sa Majesté le Roi la priant de permettre que l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord soit modifié de façon à décréter que la Puissance du Canada ait le pouvoir de faire du Sénat un corps électif ou de l'abolir, selon que le peuple en décidera par plébiscite aux prochaines élections générales."

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Et la question étant posée sur l'amendement;

M. Denis (Joliette), secondé par M. Mercier, propose en amendement audit amendement: Que tous les mots après le mot "Que" de l'amendement soient biffés et remplacés par les suivants:

"la Chambre approuve la convocation prochaine d'une conférence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des différentes provinces pour juger s'il y a lieu de modifier l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord relativement à la constitution et aux pouvoirs du Sénat."

Et la question étant posée sur l'amendement à l'amendement;

Une question d'ordre est soulevée par M. Meighen:—Que l'amendement audit amendement est obscure et ne doit pas être permis, parceque le mot "que" apparaît à deux endroits et la Chambre ne peut dire quels mots il est proposé de biffer.

M. l'Orateur décide que le point d'ordre n'est pas recevable, parceque l'intention évidente du proposeur est de référer au mot "que" comme il se présente en second lieu; les deux premières lignes n'étant qu'une formule d'introduction qui ne fait pas partie de l'amendement à l'amendement.

Et la question étant posée sur l'amendement à l'amendement, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:
Messieurs

Archambault,
Baldwin,
Bancroft,
Beaubien,
Béland,
Benoit,
Binette,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Brown,
Caldwell,
Cardin,
Carmichael,
Carroll,
Carruthers,
Casgrain,
Chevrier,
Coote,
Crerar,
Davies,
Déchène,
Delisle,
Denis (Joliette),
Denis (St-Denis),
Descoteaux,
Deslauriers,
Desrochers,
Elliott (Dundas),
Ethier,
Evans,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forrester,
Fortier,
Fournier,
Garland (Bow-River),
Good,
Gordon,
Gould,
Graham,
Halbert,
Hammell,
Hanna,
Hatfield,
Hoey,
Hopkins,
Hughes,
Humphrey,
Hunt,
Irvine,
Kelly,
Kellner,
Kennedy (Edmonton),
King (Huron),
King (Kootenay),
King, Mackenzie (York),
Knox,
Lanctôt,
Lapierre,
Lapointe,
Leader,
Lewis,
Logan,
Lovett,
Lovie,
Low,
Lucas,
Macdonald (Pictou),
MacLean (Prince, I. du P.-E.),
Maclean (York),
Macphail,
McBride,
McConica,
McKay,
McMaster,
McTaggart,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martell,
Mercier,
Millar,
Milne,
Morin,
Motherwell,
Murdock,
Ouimet,
Papineau,
Pelletier,
Pritchard,
Putnam,
Rankin,
Raymond,
Reed,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robinson,
Ross (Simcoe),
St-Père,
Sales,
Savard,
Séguin,
Sexsmith,
Shaw,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queen, I. du P.-E.),
Snowball,
Speakman,
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Argenteuil),
Stewart (Humboldt),
Stork,
Tobin,
Wallace,
Warner,
Woods,
Woodsworth—120.

CONTRE:
Messieurs

Arthurs,
Bird,
Black (Huron),
Black (Yukon),
Bowen,
Campbell,
Chaplin,
Church,
Dickie,
Doucet,
Drummond,
Fansher,
Findlay,
Gardiner,
Grimmer,
Hodgins,
Kennedy (Port-Arthur et Kenora),
Meighen,
Preston,
Ross (Kingston),
Senn,
Simpson,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Sutherland,
Thompson,
Thurston,
Tolmie,
Ward,
White—32.

Et la question étant posée sur l'amendement tel qu'amendé, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée sur division et elle est comme suit:—

"Que,—De l'avis de la Chambre, le Sénat tel qu'il est actuellement nommé et constitué n'est pas le plus avantageux pour le Canada; il est en conséquence,

opportun que la Chambre approuve la convocation prochaine d'une conférence entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des diverses provinces pour étudier l'opportunité de modifier l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord relativement à la constitution et au pouvoir du Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 11.45 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 23

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 10 MARS 1925

PRIÈRES.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 9 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Birdie Cohen Gould, de la cité de Montréal, province de Québec, présentement demeurant en la cité de Newark, Etat de New-Jersey, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, épouse légitime de Abraham D. Gould, de ladite cité de Montréal, pour une loi de divorce d'avec ledit Abraham D. Gould, son époux. —M. *McMaster.*

De Andrew Toulouse, du township de Chatham, comté de Kent, province de l'Ontario, époux légitime de Eva Toulouse, maintenant demeurant en la cité de Chatham, dans ledit comté de Kent, pour une loi de divorce d'avec ladite Eva Toulouse, son épouse.—M. *Church.*

De Samuel James Connor, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, commis, époux légitime de Amy May Connor (née Gunn), maintenant demeurant en la cité de Détroit, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ladite Amy May Connor, son épouse.—M. *Church.*

De James Jackson, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, journalier, époux légitime de Florence Amelia Spencley Jackson, maintenant demeurant dans le village de Elgin-Mills, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée, pour une loi de divorce d'avec ladite Florence Amelia Spencley Jackson, son épouse.—M. *Church.*

De Evelyn Laura Herlehy (née Duff), de la ville de Kingston, comté de Frontenac, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Francis James Herlehy, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, comptable, pour une loi de divorce d'avec ledit Francis James Herlehy, son époux.—M. *Ross* (Kingston).

De Lois Shibley Purdy, du township de Portland, comté de Frontenac, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Frank Havergill Purdy, de la cité de Kingston, province de l'Ontario, comptable, pour une loi de divorce d'avec ledit Frank Havergill Purdy, son époux.—M. *Ross* (Kingston).

M. Raymond, du comité spécial nommé pour prendre en considération et faire rapport sur le Bill (No 2), Loi modifiant la Loi de 1921 concernant le droit d'auteur et apportant des sanctions à certaines de ses dispositions, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité, conformément à une résolution qu'il a adoptée, recommande qu'il lui soit permis de faire imprimer quand il le jugera à propos, ses procès-verbaux et les dépositions pour l'usage du comité et des membres de la Chambre, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance additionnelle durant 1920 et 1921 entre le gouvernement canadien et les différentes organisations touchant les taux élevés océaniques; avec une copie d'un télégramme du ministre du Commerce à Robert Margill, secrétaire du bureau des grains, Winnipeg, Manitoba, en date du 9 mars 1925, et d'un télégramme de Robert Magill en réponse.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance entre l'auditeur général et le ministre suppléant des Finances, touchant certaines déclarations faites par l'auditeur général dans son rapport annuel.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Qu'il soit imprimé sans délai 1,000 copies en anglais et 500 en français de la correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement britannique au sujet des taux océaniques et spécialement relativement au comité impérial du commerce maritime, déposé sur la Table de la Chambre, lundi le 9 mars, et 1,000 copies en anglais et 500 en français de la correspondance du ministère du Commerce touchant les taux du fret et des passagers transatlantiques, déposée sur la Table ce jour et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

La Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution modifiant les dispositions de l'article 6, de la Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company,* chapitre 70, des Statuts de 1924.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier les dispositions de l'article 6 de la Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company,* chapitre 70 des Statuts de 1924, par lesquelles la *Canadian National Railway Company* était autorisée d'émettre des obligations, débentures et autres valeurs jusqu'à concurrence d'au plus sept millions de dollars, en plus de l'émission autorisée par le paragraphe deux de l'article qui la mettait en vigueur; et de pourvoir que ces obligations, débentures et autres valeurs pourront servir

(*a*) à l'achat au pair de valeurs émises par la Terminals Company n'excédant pas, avec les valeurs achetées selon les dispositions du paragraphe deux, la moitié des valeurs totales que la Terminals Company peut émettre pour les fins de son entreprise;

(*b*) à défrayer les frais de parties desdits viaduc et travaux qui ne seront pas compris dans les travaux que possèdera la Terminals Company, et devront être construits par la Canadian National Railway Company elle-même ou pour elle.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Graham, du consentement de la Chambre présente alors un Bill (No 23), Loi concernant la *Toronto Terminals Company,* lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la question que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de ratifier et confirmer une convention entre Sa Majesté et sir William Petersen, C.C.E.B., pourvoyant à l'établissement d'une ligne de vapeurs subventionnée par le gouvernement et contrôlant certains tarifs océaniques.

Et le débat continuant;

M. Clark, secondé par M. Black (Halifax), propose en amendement:—

Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu,—Que le contrôle efficace des tarifs océaniques ne peut être exercé en dehors de la collaboration de toutes les parties de l'Empire, et seulement par un corps elles seraient toutes représentées; que le contrat du gouvernement avec sir William Petersen, basé sur le rapport de W.-T.-R. Preston, est mal inspiré, coûteux, futile, et indigne de l'attention sérieuse de la Chambre.

Et le débat se prolongeant;

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

M. Lanctôt propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les Bills privés, en vertu de la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill (No 13), Loi concernant un brevet de la *West Virginia Pulp and Paper Company.*

Bill (No 14), Loi concernant un brevet de Edgeworth Green.

Ayant disposé de l'ordre pour les Bills privés, la Chambre reprend le débat sur la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de ratifier et confirmer une convention entre Sa Majesté et sir William Petersen, C.C.E.B., pourvoyant à l'établissement d'une ligne de vapeurs subventionnée par le gouvernement, et contrôlant certains tarifs océaniques; et sur l'amendement de M. Clark.

Et le débat continuant; il est ajourné sur motion de M. Duff.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Blain, Green, Hardy, Lougheed (Sir James), Sharpe et Watson, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant.

Aussi,—Un message informant la Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Beaubien, Bennett, Chapais, David, Gillis, Gordon, Griesbach, Hardy, Laird, McHugh, McLellan, Poirier, Taylor, Thibaudeau, Turriff et Webster (Brockville), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité des deux Chambres sur ladite bibliothèque.

Et aussi,—Un message informant la Chambre que les honorables messieurs Aylesworth (Sir Allan), Chapais, Dessaulles, De Veber, Donnelly, Farrell, Green, Legris, McCall, McDonald, McLean, McLennan, Pardee, Pope, Robertson, Sharpe, Taylor, Thibaudeau, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

La Chambre s'ajourne alors à 11.40 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 24

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 11 MARS 1925

Prières.

Six pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 10 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Wilfrid Clarence Byron, de la cité de Kingston, comté de Frontenac, province de l'Ontario, cocher, époux légitime de Mildred Elsie Byron, de ladite cité de Kingston, femme mariée, pour une loi de divorce d'avec ladite Mildred Elsie Byron, son épouse.—M. *Ross* (Kingston).

De Matthew Wilson Lazenby, du village de Portsmouth, comté de Frontenac, province de l'Ontario, ordonnance, époux légitime de Ann Elizabeth Lazenby, dudit village de Portsmouth, femme mariée, pour une loi de divorce d'avec ladite Ann Elizabeth Lazenby, son épouse.—M. *Ross* (Kingston).

De William John Taylor, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, conducteur de tramways urbains, époux légitime de Ethel May Taylor (née Wreggit), de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ladite Ethel May Taylor, son épouse.—M. *Hanna*.

De William Morgan Floyd, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, dentiste, époux légitime de Florence Ethel May Floyd (née Bigger), de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ladite Florence Ethel May Floyd, son épouse.—M. *Hanna*.

De Walter W. Williams, de la cité de Bloomington, comté de McLean, Etat de l'Illinois, Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi ratifiant et confirmant l'acte du commissaire des brevets en acceptant les honoraires pour son brevet No 242,248 pour vaporisateurs de combustible fluide.—M. *McMaster*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le sixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions, pour bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et a constaté que les prescriptions de la Règle 91 ont été suivies, savoir:—

Des Commissaires du Havre de Toronto pour une Loi modifiant leur Loi de constitution en corporation.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill (No 24), Loi modifiant la Loi de 1911 concernant les Commissaires du Havre de Toronto.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, conformément à la règle 99.

M. King (Kootenay), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 février 1925,—Tableau indiquant:—

1. Quels ont été les revenus de chacun des bureaux télégraphiques du gouvernement fédéral, suivants, chaque année, de 1910 à 1924: Peace-River, Waterhole, Dunvegan, Spirit, Sexsmith, Clairmont, Grande-Prairie, Beaverlodge.

2. Quelles ont été les dépenses de chaque bureau de 1910 à 1924 chaque année.

3. Quels salaires on a payés aux opérateurs de 1910 à 1924.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1925:—Copie de correspondances, résolutions, pétitions, règlements, rapports et autres documents au dossier, relativement à la demande de Hutchison, qui désirait un permis d'exploiter un traversier entre Rockport, Ontario, et Alexandria Bay, New-York.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 19 février 1925:—Copie des papiers, conventions, correspondance, télégrammes et lettres que le gouvernement du Canada a échangés avec les gouvernements de l'Ontario et des Etats-Unis et la Commission hydro-électrique touchant la génération et la distribution de l'énergie, à l'endroit ordinairement appelé la digue projetée de Morrisburg, sur le Saint-Laurent.

Et aussi,—Copie de rapport pour l'année de 1924 des postes exclus en vertu des prescriptions de l'article 38B (2) de la juridiction de la Loi du service civil, 1918, telle que modifiée par le chapitre 22, 11-12 Geo. V.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Black (Yukon),—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Combien les commissaires du havre de Vancouver ont payé pour la propriété riveraine sise immédiatement à l'est et attenante à l'entrepôt No 1 de la commission du havre, une partie de laquelle est maintenant occupée par l'entrepôt connu sous le nom de entrepôt Spillers.

2. Quelle était la superficie totale de ladite propriété: (*a*) au-dessus du niveau à eau haute; (*b*) en-dessous du niveau à eau basse.

3. Si ladite propriété a été offerte à la commission du havre pour $275,-000.00.

4. Si ledit prix de $275,000.00 comprenait une scierie et des édifices sur la propriété à cette époque.

5. Si la commission du havre a obtenu une option à ce prix, et dans l'affirmative, pour quelle période.

6. Subséquemment à l'achat de ladite propriété, si les commissaires du havre ont permis aux anciens propriétaires d'enlever la scierie et autres édifices, ou à quelle personne ladite scierie a été vendue, ou donnée, ou cédée.

7. Si une partie de ladite propriété a été louée à R. H. Gale, de Vancouver, agissant pour son compte ou pour une compagnie, et s'il s'agissait d'une compagnie, quel était le nom de la compagnie à laquelle le bail fut cédé.

8. Si R. H. Gale a négocié ledit bail.

9. Si ledit bail a été transféré de quelque manière depuis la cession originale? Dans l'affirmative, à qui.

10. Quel est le montant du loyer payé aux commissaires du havre pour ledit bail.

11. Si les commissaires du havre ont entrepris de construire une jetée pour convoyeurs à grain comme condition ou engagement dans ledit bail? Dans l'affirmative, combien ladite jetée ainsi que les convoyeurs à grain et autres appareils ont coûté.

12. Si le bail original ou un bail transféré subséquemment a été cédé à la "Spillers" Grain Company of England.

Par M. Doucet,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Quels sont les noms, grades, fonctions et pensions de chaque officier du personnel des quartiers généraux à Ottawa et dans les districts militaires, qui ont été mis à la retraite du 1er janvier 1924 au 1er mars 1925.

2. Quels sont les noms, grades, fonctions et appointements, y compris la paie et les allocations diverses, de chaque officier des quartiers généraux à Ottawa et dans les districts militaires, qui ont bénéficié (*a*) d'une prorogation de leur terme d'office, et (*b*) d'une réintégration, du 1er janvier 1924 au 1er mars 1925.

3. Qui a recommandé au ministre et au sous-ministre de la Défense nationale (*a*) la retraite d'un officier, (*b*) la prorogation de son terme d'office, (*c*) sa réintégration et (*d*) sa promotion.

4. Quels sont les noms de chacun des officiers du Grand quartier général et des quartiers généraux locaux à Ottawa et dans les districts militaires, qui ont occupé le même grade pendant plus de quatre ans, et quelle est la durée des nominations à toutes les fonctions du personnel.

5. Quelle est l'intention du ministre de la Défense nationale au sujet de ces officiers qui n'ont pas été promus dans l'armée depuis plusieurs années.

Par M. Doucet,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Quelle est la durée d'office d'un commandant de district militaire.

2. Quels sont les noms des commandants des districts militaires de Halifax, Nouvelle-Ecosse; Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; Toronto, Ontario; Montréal, Québec, et Québec, Québec, du 1er août 1912 au 1er mars 1925.

3. Pendant les années susdites, quels étaient (*a*) la date de la première nomination de chacun des commandants de districts susvisés, (*b*) de chaque nomination nouvelle, (*c*) de chaque prorogation de terme, (*d*) et le nombre total des années de service à titre de commandant d'un district militaire.

4. Si c'est l'intention du ministre et du département de la Défense nationale de maintenir en fonctions un officier qui a commandé un district militaire pour plus de quatre ou cinq ans, et ainsi arrêter la promotion de plusieurs officiers des troupes permanentes, qui sont très aptes à ces fonctions et se trouvent en disponibilité pour elles.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:—

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Copie de la correspondance de toute nature échangée du 1er janvier 1922 au 27 juin 1924 entre le ministre ou un fonctionnaire du département des Travaux Publics et le député qui représentait alors le comté de Hastings-Ouest, et afférant d'une façon quelconque au quai de Trenton.

Par M. Black (Yukon),—Ordre de la Chambre,—Copie de la correspondance de toute nature échangée entre le Commissaire de l'Or du Yukon, de l'Arpenteur général, du directeur général des levés de la géodésie, et des tiers, au sujet de l'arpentage et du plan urbain de Keno City, dans le Territoire du Yukon.

M. Ward, secondé par M. Lucas, propose,—La Chambre est d'avis qu'aucune prévention ne doit exister contre les Chemins de fer Nationaux du Canada, quant au transport des malles.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

M. Good, secondé par M. Woodsworth, propose,—La Chambre est d'avis que le personnel des comités permanents doit être réduit, afin d'obtenir une plus grande assiduité et d'assurer plus d'efficacité.

Et un débat s'ensuivant;

M. Brown, secondé par M. Spencer, propose, en amendement,—Que tous les mots après "avis" soient biffés et remplacés par les suivants "que la question de réduire le personnel des comités permanents afin d'obtenir une plus grande assiduité et d'assurer plus d'efficacité soit référé au comité spécial déjà nommé pour prendre en considération, conjointement avec M. l'Orateur, de l'opportunité de reviser les règles de la Chambre, et que ledit comité soit requis de faire rapport sur ce sujet durant la présente session.

Et le débat se continuant, la question étant posée sur l'amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est agréée.

M. Neill, secondé par M. Spence, propose,—La Chambre est d'avis que le Canada doit considérer la défense navale de son littoral maritime et de ses lignes océaniques du commerce.

Et un débat s'ensuivant et continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 25

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI 12 MARS 1925

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 11 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De John Delbert Boddy, du village d'Athens, province de l'Ontario, époux légitime de Florence Boddy (née Whaley), maintenant demeurant en la cité de Détroit, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ladite Florence Boddy, son épouse.—M. *Stewart* (Leeds).

De Melvin Grant Cowie, de la cité de Montréal, province de Québec, vendeur, époux légitime de Pearl Marguerite Cowie, de ladite cité de Montréal, pour une loi de divorce d'avec ladite Pearl Marguerite Cowie, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Mary Ella Mackey, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, épouse légitime de James Russell Mackey, dont l'adresse actuelle est inconnue, pour une loi de divorce d'avec ledit James Russell Mackey, son époux.—M. *Ryckman.*

De Florence Jene Sheppard (née Johnston), de la ville de Newmarket, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Deston Sylvester Sheppard, autrefois de la ville de Newmarket, fermier, mais présentement du comté de Wentworth, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec ledit Deston Sylvester Sheppard, son époux.—Sir *Henry Drayton.*

De F. A. Heywood, président, et H. C. Beatty, secrétaire du comité de régie de la *Montreal Corn Exchange Association,* demandant à la Chambre de ne pas ratifier le projet de convention entre le gouvernement du Canada et sir William Petersen touchant l'établissement et l'exploitation d'une ligne de steamers entre des ports canadiens et des ports britanniques et du continent.—M. *Jacobs.*

De A. D. Dawson, président, et J. Stanley Cook, secrétaire du conseil du *Montreal Board of Trade*, demandant que la Chambre n'approuve pas le contrat entre le gouvernement du Canada et sir William Petersen, ou une compagnie devant être formée par lui, touchant l'établissement et l'exploitation d'une ligne régulière de vapeurs entre des ports canadiens et des ports britanniques et du continent, ce qui occasionnerait au pays de très lourdes dépenses sans bénéfice appréciable pour les contribuables du Canada.—M. *Jacobs.*

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat s'unit à la Chambre pour approuver le Traité pour la suppression de la contrebande sur la frontière internationale entre la Puissance du Canada et les Etats-Unis, pour faciliter l'arrestation et la poursuite des personnes qui enfreignent les lois sur les drogues narcotiques d'un gouverenment ou de l'autre, et pour des fins afférantes, lequel a été signé à Washington le six juin mil neuf cent vingt-quatre, et signé au nom de Sa Majesté pour le Canada par le plénipotentiaire y nommé; et a rempli l'espace en blanc par les mots "Sénat et".

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre, du 18 février 1925:—Copie des correspondances, etc., échangées entre la Chambre de commerce de Petrolia, Ontario, et le département du commerce, au sujet des fabriques américaines succursales au Canada.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1925,—Relevé indiquant:—

1. Quelle a été la valeur du commerce domestique de chaussures au Canada dans chacune des années 1914, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923 et 1924.
2. Quelle a été la valeur des importations en chaussures venant des Etats-Unis, d'Angleterre, et d'autres pays, dans chacune des années susdites.
3. Quelle a été la valeur des exportations de chaussures aux Etats-Unis, en Angleterre et aux autres pays, dans les mêmes années.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport du surintendant des pénitenciers pour l'exercice terminé le 31 mars 1924.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance entre le bureau du premier ministre et la *Dominion Millers' Association* relativement aux tarifs de fret océanique.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance entre le ministère de la Marine et des Pêcheries relativement aux représentations sur les taux de fret océaniques.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondances dans le ministère des Chemins de fer et Canaux relativement aux représentations sur les taux de fret océaniques.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de la Convention de la Société des nations et du Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux, cinquième réunion 1924; ainsi qu'une lettre de sir Eric Drummond, secrétaire général de la Société des nations s'y rapportant, et la réponse du premier ministre du Canada.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Qu'il soit imprimé sans délai 600 copies en anglais et 300 en français du Protocole pour le règlement pacifique des différends internationaux, écrit à Genève durant la réunion de la cinquième assemblée, 1924, avec le rapport des comités de la Société des nations tel que modifié, la communication de sir Eric Drummond et la réponse du premier ministre; et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Raymond, le premier rapport du comité spécial sur le Bill (No 2), Loi modifiant la Loi de 1921 concernant le droit d'auteur et apportant des sanctions à certaines de ses dispositions est adopté.

M. Murdock, du consentement de la Chambre présente un Bill (No 25), Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Mackenzie King (York), propose,—Que le mercredi 25 mars courant, et tous les mercredis suivants jusqu'à la fin de la session, les Avis de Motions du Gouvernement et les Mesures du Gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires, sauf les Questions et les Avis de Motions pour la Production des Documents.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Baldwin,
Beaubien,
Béland,
Benoit,
Binette,
Black (Huron),
Boucher,
Brethen,
Brown,
Cahill,
Cardin,
Carmichael,
Carroll,
Carruthers,
Casgrain,
Chevrier,
Chew,
Chisholm,
Copp,
Crerar,
Déchène,
Delisle,
Denis (Joliette),
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Desoteaux,
Drummond,
Duff,
Elliott (Waterloo),
Ethier,
Euler,
Fafard,
Fansher,
Findlay,
Fiset (sir Eugène),
Forke,
Forrester,
Fortier,
Gordon,
Graham,
Halbert,
Hammell,
Hanna,
Hatfield,
Hodgins,
Hoey,
Hopkins,
Hudson,
Hughes,
Humphrey,
Hunt,
Jacobs,
Johnston,
Kay,
Kelly,
Kennedy (Port-Arthur et Kenora),
King (Huron),
King (Kootenay),
King, Mackenzie (York),
Kyte,
Lanctôt,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Leader,
Logan,
Lovett,
Lovie,
Low,
Macdonald (Pictou),
Mackinnon,
MacLean (Prince, I. du P.-E.),
McBride,
McConica,
McIsaac,
McKay,
McMaster,
McMurray,
McTaggart,
Malcolm,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martell,
Michaud,
Morin,
Morrison,
Motherwell,
Munro,
Murdock,
Murphy,
Ouimet,
Pelletier,
Prévost,
Pritchard,
Putnam,
Rankin,
Raymond,
Reed,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robinson,
Robitaille,
Ross (Simcoe),
St-Père,
Savard,
Sexsmith,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queen, I. du P.-E.),
Snowball,
Stewart (Argenteuil),
Stork,
Tobin,
Vien,
Wallace,
Walsh,
Woods—117.

CONTRE:
Messieurs

Anderson,	Drayton (sir Henry),	Knox,	Shaw,
Arthurs,	Duncan,	Ladner,	Sheard,
Bancroft,	Elliott (Dundas),	Lewis,	Simpson,
Baxter,	Evans,	Lucas,	Speakman,
Bird,	Gardiner,	MacLaren,	Spence,
Black (Halifax),	Garland (Bow-River),	Maclean (York),	Spencer,
Black (Yukon),	Good,	Macphail,	Steedsman,
Bowen,	Gould,	McKillop,	Stevens,
Boys,	Grimmer,	McQuarrie,	Stewart (Hamilton),
Caldwell,	Hanson,	Maybee,	Stewart (Humboldt),
Campbell,	Harris,	Meighen,	Stewart (Leeds),
Chaplin,	Irvine,	Millar,	Stirling,
Charters,	Jelliff,	Milne,	Sutherland,
Church,	Jones,	Neill,	Thompson,
Clark,	Kellner,	Preston,	Tolmie,
Coote,	Kennedy (Edmonton),	Ross (Kingston),	Ward,
Davies,	Kennedy (Glengarry et Stormont),	Ryckman,	White,
Dickie,		Sales,	Wilson,
Doucet,		Senn,	Woodsworth—74

M. Murdock propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance, pour prendre en considération la résolution suivante:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908, et de décréter qu'une rente ne sera ni accordée ni émise pour une somme inférieure à dix piastres par année.

M. Murdock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera en comité général sur ladite résolution.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de ratifier et confirmer une convention entre Sa Majesté et sir William Petersen, C.C.E.B., pourvoyant à l'établissement d'une ligne de vapeurs subventionnée par le gouvernement, et contrôlant certains tarifs océaniques; et sur l'amendement de M. Clark.

Et le débat continuant; il est ajourné sur motion de M. Forke.

La Chambre s'ajourne alors à 10.40 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 26

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI 13 MARS 1925

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 12 courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De le *Essex Terminal Railway Company*, pour une loi à l'effet de proroger le délai pour commencer et compléter leur ligne de chemin de fer autorisée par le chapitre 77, des Statuts de 1923.—M. *Healy*.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions, pour bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant dans chaque cas l'adoption d'une Loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et il constate que les prescriptions de la Règle 91 ont été observées, savoir:—

De Pearl Hibbard d'Ottawa, Ont., épouse de Albert Hibbard.

De Albert Edward Cottrell de Toronto, Ont., époux de Maysie (parfois connue sous le nom de Mamie) Cottrell (née Stannier).

De Dorothy Strathy (née Biscoe) de Montréal, Qué., épouse de Harry Ernest DeBleury Strathy.

De Ruth Darcy Blinn McCrimmon (née Nicholson) de London, Ont., épouse de Hugh Westland McCrimmon.

De Stella Florence Brickenden de Toronto, Ont., épouse de Allan Lloyd Brickenden.

De Frank Alexander Michel (parfois connu sous le nom de Mitchell) de Toronto, Ont., époux de May Michel.

De Thomas Almer Shields de Toronto, Ont., époux de Violet Lily Shields.

De Alvin Wesley Richards du township de Bastard, Ontario, époux de Hazel Mary Evelyn Richards (née Green).

De Susan Ellen Taunton Love de Montréal, Qué., épouse de Gilbert Stanley Love.

De James Hooper Robins de Oshawa, Ont., époux de Dorothy Eleanor Robins (née Went).

De Ellen Mary Harvey (née Burden) de Toronto, Ont., épouse de Thomas Morley Harvey.

De William John Fuller du township de London, Ont., époux de Gertie Wright Cooper Fuller.

De Samuel J. Pegg, Jr., du township de North Gwillimbury, Ont., époux de Dora May Pegg.

De Elizabeth Ruth Badgley Shaw de Montréal, Qué., épouse de John William Shaw.

De Thelma Adeline Rose Hands (née Killmaster) de Toronto, Ont., épouse de William George Hands.

De Birdie Cohen Gould de Montréal, Qué., épouse de Abraham D. Gould.

De William John Taylor de Toronto, Ont., époux de Ethel May Taylor (née Wreggit).

De William Morgan Floyd de Toronto, Ont., époux de Florence Ethel May Floyd (née Biggar).

De Lillian Yaffe (née Beube) de Hamilton, Ont., épouse de Phillip Yaffe.

De Ian Somerled Macdonald de Ottawa, Ont., époux de Theresa Macdonald (née Marsden).

De Florence Jene Sheppard (né Johnston) de Newmarket, Ont., épouse de Deston Sylvester Sheppard.

M. Marcil (Bonaventure), du comité des Impressions du Parlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Le comité recommande comme suit:—

1. Que les documents suivants soient imprimés:

49. Règles adoptées par la province de Québec concernant les appels contre les convictions et sentences, sous l'empire du Code Criminel, 13-14 George V., chapitre 41.—(*Pour distribution aux membres et sénateurs*).

98. Copie d'une Convention et Protocole entre Sa Majesté Britannique concernant le Dominion du Canada, et les Etats-Unis, pour régler le niveau du Lac des Bois, et de lettres identiques de référence soumettant à la Commission conjointe Internationale certaines questions concernant le règlement des niveaux du Lac à la Pluie et autres eaux en haut; signés à Washington le 24 février 1925. —(*Documents sessionnels reliés*).

99. Copie d'une Convention entre Sa Majesté Britannique, concernant le Dominion du Canada, et les Etats-Unis, pour déterminer davantage les lignes de démarcation entre le Canada et les Etats-Unis, signée à Washington, le 24 février 1925.—(*Documents sessionnels reliés*).

100. Copie du jugement formel et des raisons du jugement de la cour suprême du Canada, en l'affaire de la restauration des tarifs de la Passe du Nid de Corbeau, et l'ordonnance générale de la commission des chemins de fer, désavouant les tarifs du Pacifique-Canadien et des chemins de fer nationaux du Canada.—(*Documents sessionnels reliés*).

2. Que les documents suivants ne soient pas imprimés:

34c. Rapport du directeur général des élections, conformément à l'article 4, de la Loi de la représentation, 1924, chapitre 63—Décisions sur les limites de certain districts électoraux.

35. Rapport de la commission royale sur les grains, en date du 7 janvier 1925.

37. Rapport du directeur des fermes expérimentales du Dominion pour l'exercice terminé le 31 mars 1924.

38. Règlements sous l'empire de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à l'article 9, chapitre 31, 9-10 Edouard VII.

38a. Ordre en conseil concernant les règlements sous l'empire de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux.—*European Corn Borer. European Buckthorn.*

39. Ordres et règlements adoptés sous l'empire de la Loi des entrepôts frigorifiques.

40. Copies des arrêtés du conseil adoptés entre le 23 juin 1924 et le 11 décembre 1924, touchant le ministère de la Défense Nationale, sous l'empire de l'article 47, chapitre 43, 9-10, Edouard VII. Service naval.

41. Copie des ordres généraux promulgués à la milice pour la période entre le 1er janvier 1924 et le 15 décembre 1924.

42. Nominations, promotions et mises à la retraite, milice canadienne, corps royal d'aviation du Canada, (permanent et temporaire), et marine royale du Canada, depuis le 1er février 1924 et le 1er février 1925.

43. Copies des ordres de la milice promulgués entre le 3 janvier 1924 et le 31 décembre 1924.

44. Copie des règlements du bureau des commissaires des grains.

46. Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 2106, en date du 28 novembre 1924, donnant effet aux prescription de l'article 46 de la Loi du droit d'auteur, 1921.

47. Rapport annuel du Bureau des Syndics de la Galerie nationale du Canada, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1924.

48. Copie des règlements des banques d'épargnes postales, conformément à l'article 14, chapitre 30, des Statuts revisés du Canada, 1906.

51. Etat des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement.

52. Etat des dépenses imprévues depuis le 1er avril 1924 au 31 janvier 1925, en conformité de la Loi des subsides, 1924.

53. Relevé des sommes payées à titre de pensions et d'allocations de retraites dans le service civil durant l'année se terminant le 31 décembre 1924, en vertu du chapitre 17, S.R.C., 1906, montrant le nom, le grade, le salaire, l'âge, l'allocation accordée et la cause de la mise à la retraite de chaque fonctionnaire mis à sa pension ou qui s'est retiré du service, et faisant aussi connaître si la vacance a été remplie par avancement ou par nouvelle nomination, et le salaire de tout nouveau titulaire.

54. Relevé en vertu de l'article 17 de la Loi de l'assurance du service civil pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

55. Relevé de l'assurance des soldats rapatriés pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

57. Etat des recettes et dépenses de la commission des champs de batailles nationaux pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

58. Etat des dépenses et recettes de la Société royale du Canada pour l'année terminée le 30 avril 1924.

59. Liste des actionnaires des banques chartées du Canada au 31 décembre 1924, en conformité de l'article 114, chapitre 32 de la Loi des banques 1923.

60. Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques chartées du Canada, conformément à l'article 114, chapitre 32, de la Loi des banques de 1923.

61. Liste des actionnaires des banques d'épargne de Québec, en conformité de l'article 58, du chapitre 42, de la Loi des banques d'épargne de Québec, 1913.

62. Liste des balances non réclamées, etc., dans les banques d'épargne de Québec, conformément à l'article 59, du chapitre 42, de la Loi des banques d'épargne de Québec, 1913.

64. Copies des arrêtés du Conseil adoptés à l'effet de mettre en vigueur les différents traités de paix, comme suit:—

C.P. 318, daté le 28 février 1924, nommant M. Philippe Roy, commissaire général du Canada à Paris, France, remplaçant l'honorable James Murdock, ministre du Travail, à une réunion du Conseil dirigeant de la conférence internationale du Travail, à Genève, commençant le 8 avril 1924.

C.P. 319, daté le 28 février 1924, re allocation à M. Philippe Roy, comme représentant du ministre du Travail à une réunion du conseil dirigeant du bureau international, à Genève.

C.P. 1233, daté le 15 juillet 1924, nommant l'honorable Antoine Napoléon Belcourt, commissaire et plénipotentiaire pour le Canada, en rapport avec une conférence qui sera tenue à Londres, le 16 juillet 1924, pour considérer le rapport Dawes sur les réparations des Allemands.

C.P. 1378, daté le 8 août 1924, nommant Oscar Douglas, aviseur technique pour les représentants du Canada à la société des nations à Genève, le 1er septembre 1924.

C.P. 1382, daté le 8 août 1924, nommant l'honorable Raoul Dandurand, représentant sénior du Canada à la cinquième assemblée de la société des nations à Genève.

C.P. 1383, daté le 8 août 1924, nommant l'honorable Edward Mortimer Macdonald, représentant du Canada, à la cinquième assemblée de la société des nations à Genève.

C.P. 1411, daté le 22 août 1824, nommant M. Ralph O. Campney, avocat, Toronto, secrétaire de M. O. D. Skelton, aviseur technique aux représentants du Canada à Genève.

C.P. 1431, daté le 22 août 1924, autorisant le paiement à Edward M. Macdonald, jr., pendant qu'il agira comme secrétaire de l'honorable E. M. Macdonald d'une allouance de $15 par jour en plus de ses frais de transport.

C.P. 1675, daté le 23 septembre 1924, nommant le professeur O. D. Skelton, substitut du ministre du Travail à une réunion du conseil dirigeant de la conférence internationale du Travail à Genève.

C.P. 1676, daté le 23 septembre 1924, accordant une allouance de $15 par jour au professeur O. D. Skelton, pendant qu'il agira comme substitut du ministre du Travail à Genève.

C.P. 1743, daté le 1er octobre 1924, conseillant le paiement à l'honorable N. A. Belcourt, d'un accompte de $3,375, pendant qu'il agira comme plénipotentiaire du Canada à la conférence interalliée et à la conférence internationale à Londres, du 16 juillet 1924 au 3 août 1924.

C.P. 2174, daté le 17 décembre 1924, nomination d'un représentant consultatif du Canada à la société des nations à Genève.

C.P. 2175, daté le 17 décembre 1924, nommant M. W. A. Riddell, Ph. D., représentant consultatif pour le Canada à la société des nations à Genève aux appointements de $6,000 par année.

65. Relevé des décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* du 26 janvier 1924 au 23 décembre 1924, conformément aux dispositions de l'article 77 de la Loi des Terres fédérales, Chapitre 20, 7-8 Edouard VII.

66. Relevé des décrets du Conseil publiés dans la *Gazette du Canada* du 26 janvier 1924 au 23 décembre 1924, conformément aux dispositions de l'article 19, chapitre 10, Geo. V,—Loi des Réserves forestières et des parcs fédéraux.

67. Copie des décrets du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* du 26 janvier 1924 au 23 décembre 1924 approuvant les règlements et formules prescrits en conformité des dispositions de l'article 4, chapitre 18, 1917, Loi de la convention concernant les oiseaux migrateurs.

68. Relevé des décrets du Conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et dans la *British Columbia Gazette*, du 26 janvier 1924 au 23 décembre 1924, conformément aux dispositions du paragraphe (*d*) de l'article 38 des règlements sur l'arpentage, l'administration, la mise en disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone ferroviaire de Quarante-Milles, province de la Colombie-Britannique.

69. Etat montrant toutes les terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique durant l'année terminée le 30 septembre 1924, avec les noms des acquéreurs, conformément à 49 Victoria, chapitre 9, article 8.

70. Liste des baux, licences, permis et autres autorités annulés sous l'empire de l'article 3, chapitre 21, des Statuts de 1922, Loi concernant les avis d'annulements de baux des terres fédérales.

70a. Liste des baux, licences, permis ou autres autorisations annuelles qui ont été annulés sous l'empire de l'article 3, chapitre 21, des Statuts de 1922, Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales.

71. Rapport sous l'empire de l'article 7, de la Loi d'assainissement, 9-10 George V, montrant les travaux d'assainissements qui ont été faits, la superficie des terres assainies, les dépenses et argents reçus de la vente ou location des terres fédérales.

72. Etat montrant le nombre de permis accordés pour entrer des liqueurs enivrantes dans les territoires du Yukon, pour l'année terminée le 31 décembre 1924, conformément aux Statuts revisés, chapitre 62, article 88.

73. Copie de liste de ventes de terres annulées par le ministère des Affaires des sauvages, durant la période du 28 février 1924 au 1er février 1925, conformément à l'article 61 de la Loi des sauvages.

74. Etat montrant le nombre d'affranchissements sous l'empire de la Loi des sauvages, depuis le 1er avril 1924 au 31 janvier 1925.

75. Etat relatif aux règlements de l'irrigation sous l'empire des dispositions du chapitre 61, article 57, des Statuts revisés.

76. Etat sur les terres fédérales dans la zone ferroviaire sous l'empire des dispositions d'un ordre en conseil du 17 septembre 1889.

77. Etat touchant les règlements de la Loi d'assainissement sous l'empire des dispositions de l'article 5, chapitre 5, Statut de 1919.

78. Etat touchant les règlements sur les sauvages pendant l'exercice terminé le 31 mars 1924.

79. Etat relatif sur les remises sur les ventes des terres des sauvages au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

80. Copie d'un arrêté en Conseil, C.P. 1876, daté le 23 octobre 1924, concernant les règlements adoptés sous l'empire de la Loi des médicaments brevetés ou *Proprietary*, tels qu'amendés par l'article 5, chapitre 66, des statuts de 1919.

81. Rapport annuel du commissaire des Grandes-routes pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924, en conformité de l'article 6, chapitre 54, 9-10 George V.

82. Rapport sur les travaux et les dépenses faits durant l'année solaire 1924, sous l'empire des lois concernant la construction des lignes d'embranchements de la compagne des chemins de fer nationaux du Canada (chapitres 14 à 32 inclusivement de 14-15 George V.)

83. Etat de toutes les obligations et valeurs enregistrées au département de Secrétaire d'Etat du Canada depuis la date du dernier rapport présenté au Parlement du Canada, conformément à l'article 32 du chapitre 19 des Statuts refondus du Canada, 1906. (31 janvier 1925).

87. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 16 février 1925—Relevé indiquant:—

1. Quels traités et conventions affectant le Canada existent et sont en vigueur (*a*) entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, et (*b*) entre le Canada et les Etats-Unis.
2. Combien de commissaires et agents de commerce et agents consulaires les Etats-Unis ont au Canada.
3. Combien de commissaires et agents de commerce et agents consulaires le Canada a aux Etats-Unis.
4. Quelle a été la valeur des importations canadiennes sur les exportations aux Etats-Unis, dans chacune des cinq dernières années.

88. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 juin 1924:—Copie des correspondances, lettres, télégrammes, rapports, estimations et autres feuilles échangés entre le gouvernement du Canada et la Commission des Sites historiques et la Commission du Parc de la Reine Victoria aux Chutes Niagara, afférant à l'amélioration, l'entretien et l'embellissement des emplacements et champs de bataille historiques de la guerre de 1812-14, dans le district de Niagara.

89. Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 1597, daté le 16 septembre 1924.—Amendement aux règlements du bureau d'établissement des soldats, *re* droit sur terre de passage relativement aux projets de drainage.

90. Copie d'un arrêté en conseil, C.P. 69, daté le 23 janvier 1925, *re* Loi de colonisation de l'Empire.—Règlements pour l'établissement des émigrés britanniques sur des terres appartenant au gouvernement du Dominion

91. Rapport de la commission d'amélioration d'Ottawa, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

92. Rapport des minutes des commissaires de l'Economie Interne de la Chambre des Communes, pour 1924, conformément à la règle 9.

93. Copie d'une convention entre Sa Majesté britannique, concernant le Dominion du Canada, et les Etats-Unis, pour l'extradition des délinquants aux lois pour la suppression du trafic des narcotiques, signée à Washington, le huit janvier mil neuf cent vingt-cinq.

94. Copie des règlements faits sous l'autorité du ministère du rétablissement des soldats dans la vie civile, chapitre 29, article 1, deuxième session de 1919.

95. Deuxième rapport intérimaire du commissaire nommé pour faire une enquête en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions, 1923, sur une prétendue coalition dans la distribution des fruits et légumes. (La premier rapport intérimaire, daté le 5 août 1924, sera trouvé à la page 32 du présent rapport).

96. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 1er mai 1924.—Etat faisant voir:—

1. Nombre de wagons et locomotives que les compagnies de chemin de fer américaines exploitant au Canada ont achetés dans les derniers vingt-cinq ans.
2. Droits que les compagnies de chemin de fer américaines ont payés pour le roulant américain utilisé au Canada, dans les vingt-cinq dernières années.

97. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 juillet 1924—Etat indiquant:—

1. Quel montant représentent les réductions de la taxe des ventes demandées sous l'empire de la loi de l'an dernier.
2. Combien de réclamations ont été faites.
3. Combien de réclamations ont été pointées et payées, et quel en est le montant.
4. Combien de réclamations restent à régler.

101. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1925,—Relevé montrant:—

1. Combien de trains de voyageurs ont fonctionné chaque semaine dans chaque province en 1924.
2. Quel était le nombre moyen des voyageurs dans chaque train pour chaque province.
3. Quel est le coût moyen par voyageur, par train, et par province.
4. Quel est le coût moyen de ces trains de voyageurs, par mille dans chaque province.

102. Etat détaillé des retraites autorisées par arrêtés du Conseil passés depuis le 1er janvier au 1er novembre 1924; aussi sommaire par ministère de toutes les retraites accordées sous l'empire de la Loi de la pension du service public.

103. Règlements établis sous l'empire de l'article 12, chapitre 43, 3-4 George V—Règlements de radio-télégraphie 83a et 91a —certificats des opérateurs; et règlement 104c—emploi d'appareils de radio-télégraphie sur les vaisseaux de guerre étrangers dans un port du Canada.

103a. Copie de la Loi de radiotélégraphie et ses règlements avec les amendements aux règlements du Radio depuis le 1er juin 1923.

104. Rapport des baux de quais, jetées et brise-lames pour l'année 1924.

105. Rapport des paieages et redevances pour les havres du gouvernement, etc., pour l'année 1924.

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance supplémentaire au ministère du commerce relativement aux taux océaniques pour le bétail du Canada en Grande-Bretagne; aussi, correspondance supplémentaire depuis 1919 à 1924 relativement aux tarifs océaniques élevés.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance échangée entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et le gouvernement du Canada relativement à l'enquête sur les taux océaniques par le comité impérial de marine marchande.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel des permis accordés sous l'empire de l'article 4, alinéa 2 de la Loi de l'immigration.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Etat détaillé des remises de droits de douane, taxes d'accise et de ventes, et des remboursements faits sous l'empire de l'article 92, de la Loi du revenu consolidé et de vérification, par l'entremise du ministère des douanes et de l'accise, pour l'exercice terminé le 31 mars 1924.

Il présente aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1925,—Relevé montrant:—

1. Combien a coûté l'entretien du département de colonisation des Chemins de fer nationaux en Europe, en 1923 et 1924 respectivement,

2. Quel était le personnel employé dans ces deux années 1923 et 1924.

3. Quel salaire on donnait au gérant du département de colonisation du National-Canadien en Europe en 1924.

4. Combien on lui a payé comme frais de voyage et frais personnels en plus de son salaire.

5. Combien de conférenciers étaient à l'emploi du National-Canadien pendant les hivers 1923 et 1924, en Angleterre, et quels appointements on leur payait.

6. Combien de familles se sont établies au Canada en vertu d'une entente entre le gouvernement britannique et le National-Canadien pour l'établissement de familles britanniques sur les terres appartenant à ce chemin de fer au Canada.

7. Quelles dépenses o na faites pour trouver ces familles en Angleterre et pour les établir au Canada.

8. Si le National-Canadien a l'intention d'établir d'autres familles en vertu de l'entente en question.

9. Combien le National-Canadien a dépensé pour le projet d'établir au Canada des garçonnets britanniques qui n'ont pas encore 17 ans révolus.

10. Combien de garçonnets le National-Canadien a amenés au Canada en vertu de ce projet.

11. Combien le National-Canadien a dépensé en Grande-Bretagne pour son cours postal de conférences sur l'agriculture au Canada.

M. Graham propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance, pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter que le délai, dans lequel les provinces du Canada peuvent gagner et recevoir les sommes qui leur sont allouées en vertu des dispositions de la Loi des grandes routes du Canada, chapitre 54 des Statuts de 1919, et prorogées par le chapitre 4 des Statuts de 1923, soit de nouveau prorogé de deux années.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance la Chambre se formera en comité général pour prendre en considération ladite résolution.

M. Graham, propose,—Que la Chambre à sa prochaine séance se forme en comité général pour prendre en considération les résolutions suivantes:—

(1) Qu'il est expédient de soumettre une mesure pourvoyant à la construction ou à l'achèvement avant le 31 août 1928, d'une ligne de chemin de fer entre Turtleford et un endroit du township 48, rang 12, ouest du troisième méridien, province de la Saskatchewan, par la Compagnie des chemins de fer nationaux

du Canada (ci-après appelée la *Compagnie Nationale*) et la Canadian Northern Railway Company, (ci-après appelée la *Northern Company*), conjointement ou collectivement;

(2) Qu'une partie des frais de construction et d'achèvement indiquée approximativement au tableau annexé, sera fournie par la Northern Company à même les recettes d'obligations-débentures émises antérieurement et actuellement portées, sujettes à certaines fiducies, au crédit du trésorier provincial de la Saskatchewan (ci-après appelées *fonds de fiducie*); et le reliquat, indiqué aussi approximativement au tableau, sera fourni par la Compagnie nationale. Pour fournir ce reliquat, la Compagnie nationale, subordonnément à la loi proposée, pourra émettre des billets, obligations, bons et autres valeurs (ci-après appelés *valeurs*), et le Gouverneur en conseil pourra autoriser la garantie du principal et de l'intérêt de ces valeurs. Lesdites compagnies seront autorisées à prendre toutes les mesures, conjointement ou collectivement, pour permettre au fonds de fiducie de servir comme il est aux présentes pourvu;

(3) Que des dispositions soient établies pour l'émission de certificats de milliaire, par le ministre; et ni le ministre dans l'émission de ces certificats, ni les compagnies dans l'exécution des travaux de construction et d'achèvement, ni la Compagnie nationale dans l'émission de ses valeurs pour le reliquat du coût après déduction des fonds disponibles, ne devront sans le consentement du Parlement dépasser les frais estimés de distance et frais moyens par mille et la somme estimée des fonds de fiducie utilisables, par plus de quinze pour cent; et si d'après un levé définitif il appert à ces compagnies ou à l'une d'entre elles que les frais encourus dans l'achèvement de l'entreprise dépasseront la limite des dépenses estimées, lesdites compagnies ne commenceront ni ne poursuivront les travaux sans avoir au préalable obtenu l'approbation du Parlement;

(4) Que la nature, les termes et formes des valeurs à émettre et garantir du chef du reliquat imputé à la Compagnie nationale, seront tels que le Gouverneur en conseil pourra les approuver et le ministre des Finances les signer;

(5) Que pour permettre de poursuivre l'achèvement de ladite ligne de chemin de fer, le Gouverneur en conseil, en attendant l'émission et la disposition d'une quelconque de ces valeurs garanties, pourra autoriser des avances auxdites compagnies, ou à l'une ou l'autre d'entre elles, à même le Fonds consolidé du revenu, ces avances devant être remboursées à Sa Majesté par les premiers deniers utilisables à cette fin;

(6) Que le ministre présentera chaque année au Parlement un état des travaux et des déboursés, des avances et des sommes remboursées, et toute autre information de cette nature que ce dernier exigera ou ordonnera.

TABLEAU.

Lieu.	Milliaire déjà régalé.	Estimations.		
		Milliaire comprenant le tracé actuel.	A dépenser.	Moyenne des déboursés par mille.
De Turtleford vers l'est et le sud à un endroit du tp. 48, rang 12, ouest du 3e méridien, province de la Saskatchewan	23	67	$ 1,871,000	$ 27,925
A fournir par la Northern Company à même des fonds fiduciaires prévus à la résolution 2, et selon le chapitre 2 des Statuts de la Saskatchewan, 1924, approximativement	....	....	801,000	
A fournir par la Compagnie Nationale, comme reliquat de coût, prévu dans la résolution 2, approximativement	....	....	1,070,000	
			$ 1,871,000	

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet desdites résolutions, les recommande à la Chambre.

Résolu,—Qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera en comité général pour prendre en considération lesdites résolutions.

Le Bill (No 23), Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company* est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Chambre reprend le débat ajourné sur la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de ratifier et confirmer une convention entre Sa Majesté et sir William Petersen, C.C.E.B., pourvoyant à l'établissement d'une ligne de vapeurs subventionnée par le gouvernement, et contrôlant certains tarifs océaniques; et sur l'amendement de M. Clark.

Et le débat continuant;

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*).

Tous les ordres sous l'item Bills Privés ayant été respectivement appelés et objection ayant été prise dans chaque cas pour la raison que les parrains de cesdits bills étaient absents, il est ordonné qu'ils demeurent à l'ordre du jour.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de ratifier et confirmer une convention entre Sa Majesté et sir William Petersen, C.C.E.B., pourvoyant à l'établissement d'une ligne de vapeurs subventionnée par le gouvernement, et contrôlant certains tarifs océaniques; et sur l'amendement de M. Clark.

Et le débat continuant; il est ajourné sur motion de M. Ross (Kingston).

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat se joint à la Chambre des Communes pour approuver la convention intervenue entre Sa Majesté et le Président des Etats-Unis d'Amérique pour étendre la liste des crimes au sujet desquels l'extradition peut être accordée quant à certains délits commis aux Etats-Unis et au Canada, sous l'empire de la convention conclue entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis le 12 juillet 1889, le 13 décembre 1900, le 12 avril 1905, et le 15 mai 1922; laquelle a été signée à Washington le huit janvier mil neuf cent vingt-cinq, et signée au nom de Sa Majesté pour le Canada par le plénipotentiaire y nommé; en remplissant l'espace en blanc par les mots "Sénat et".

La Chambre s'ajourne alors à 11.10 p.m., jusqu'à lundi prochain.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 27

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 16 MARS 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

Prières.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 13 courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De J. Cowan et autres, directeurs provisoires de la *Joliette and Northern Railway Company*, pour une loi les autorisant à augmenter le chiffre des garanties que la compagnie est autorisée à émettre, de $35,000 à $45,000 par mille de chemin de fer.—M. *Denis* (Joliette).

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance additionnelle au ministère du Commerce, relativement aux taux océaniques entre le Canada et la Grande-Bretagne, comprenant le rapport intérimaire du comité impérial du commerce maritime touchant les taux d'assurance de la marine marchande du Canada, et rapport intérimaire du comité impérial de marine marchande sur les taux de fret pour la farine canadienne sur l'Atlantique du nord.

Et aussi,—Déclaration du comité impérial de la marine marchande sur les taux de fret pour farine et blé.

M. Murdock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'une publication émise par le ministère du Travail, concernant les procédés judiciaires touchant la validité constitutionnelle de la Loi concernant les enquêtes en matière de différends industriels, 1907, et ses amendements, 1910, 1918 et 1920.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Relevé faisant voir:—

1. Combien de tonnes de grain le Pacifique-Canadien a transportées à Fort-William et Port-Arthur en l'année solaire 1924.
2. Quel a été le nombre des tonnes-milles.
3. Quel a été le tarif par tonne-mille.
4. Quelle a été la remorque moyenne.
5. Combien de tonnes de grain le Pacifique-Canadien a transportées à Vancouver en l'année solaire 1924.
6. Quel a été le nombre des tonnes-milles.
7. Quel a été le tarif par tonne-mille.
8. Quelle a été la remorque moyenne.
9. Quelle a été la proportion du grain remorqué dans le territoire occidental, dans le tonnage-revenu total de ce territoire en 1924.
10. Quelle était la proportion du grain dans le total des tonnes-milles du territoire occidental, en 1924.
11. Quelle était la proportion du grain dans le revenu total du fret transporté dans le territoire occidental en 1924.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Tableau indiquant:—Au cours des exercices 1920, 1921, 1922, 1923 et 1924, quelles remises de douane on a faites sur le sucre brut (*a*) exporté, et (*b*) consommé au Canada.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Relevé indiquant:—

1. Combien il y a de bureaux fédéraux pour la perception de l'impôt sur le revenu au Canada.
2. Où ils sont établis.
3. Quelle est la somme d'impôt que chaque bureau perçoit sur le revenu.

Le Bill (No 20), Loi concernant un brevet appartenant à la *Concrete Surface Machinery Company*, est lu la deuxième fois sur division, et référé au comité des Bills Privés.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Black (Halifax),—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:—

1. Si des vapeurs de la marine marchande du gouvernement canadien ont transporté des bestiaux de Montréal ou d'autres ports canadiens à des ports de la Grande-Bretagne ou du continent européen, au cours des années 1922-23-24. Dans l'affirmative, à quels ports.
2. Combien de bestiaux ils ont transporté à chaque voyage.
3. Quel tarif de fret on a payé.
4. Quel a été le résultat net de cette entreprise, voyage par voyage.
5. Quels ont été les profits ou pertes, selon le cas.

Par M. Senn,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de vagonnées de foin et de paille on a expédiées des endroits suivants d'Ontario par le National-Canadien, en 1923 et 1924: Caledonia, Hagersville, Seneca, Middleport, Canfield.
2. Combien de vagonnées d'autres produits agricoles ont été expédiées des mêmes endroits dans la même période.
3. Combien de vagonnées d'autres marchandises ont été expédiées des mêmes endroits dans la même période.

Par M. Maybee,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement a établi des routes postales rurales en 1924 et 1925.

2. Si des soumissions ont été demandées au sujet de routes projetées. Dans l'affirmative, en quels comtés, et partant de quels bureaux de postes.

3. Si le gouvernement a pour politique d'établir de nouvelles routes postales.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:

Par M. Ross (Kingston), pour M. Arthurs,—Ordre de la Chambre,—Copie des correspondances, documents et autres papiers afférant à la location de certaine propriété de la réserve indienne French à un nommé V. Grenon, et aussi au sujet des plaintes ou requêtes pour la résiliation de ce bail.

Par M. Black (Halifax),—Ordre de la Chambre,—Copie des correspondances, câblogrammes, télégrammes, et autres négociations qui ont pu s'échanger en 1923, 1924 et 1925 entre le ministre des Chemins de fer et Canaux ou son département ou un autre membre du gouvernement ou particulier, compagnies ou corporations, au sujet de l'achat en tout ou partie, de vapeurs de la Marine marchande du gouvernement canadien.

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Copie de la correspondance échangée entre la Commission du port de Québec et un ministre, département ou fonctionnaire d'un département en 1924, relativement à des avances que le gouvernement a faites à même les crédits votés par le parlement; aussi, copie du rapport du Bureau d'audition sur les affaires de la Commission du port de Québec, en 1924; aussi, copie d'un rapport d'un membre quelconque du Bureau d'audition en plus du rapport du Bureau.

Par M. Black (Halifax),—Ordre de la Chambre,—Copie des documents, contrats, estimations, bordereaux de paye, pièces justificatives, correspondances et autres papiers touchant (*a*) l'acquisition d'un emplacement pour le quai de Dartmouth, Nouvelle-Ecosse, construit depuis 1921, et (*b*) la construction du quai et de ses accès.

Par M. Doucet,—Ordre de la Chambre,—Copie de la correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et des tiers touchant les services de sauvetage rendus par un M. Tiburce Mallet, de Sainte-Marie, île Shippigan, Nouveau-Brunswick.

M. Campbell, secondé par M. Lucas, propose,—La Chambre est d'avis qu'une loi soit mise en vigueur pour rendre difficile, ou si c'est possible empêcher, l'émission de ce qu'on appelle communément les *actions liquides*.

Et un débat s'ensuivant;

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

M. Coote, secondé par Mlle Macphail, propose,—La Chambre est d'avis qu'une réduction substantielle doit être apportée au tarif, sur les automobiles et les camions automobiles.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bancroft, Baxter, Beaubien, Bird, Black (Huron), Brethen, Brown, Caldwell, Campbell, Carroll, Coote, Crerar, Davies, Doucet, Drummond, Elliott (Waterloo), Evans, Fansher, Forke, Gardiner, Garland (Bow-River), Good, Gould, Halbert, Hanson, Hodgins, Hoey, Hopkins, Humphrey, Jelliff, Johnston, Jones, Kellner, Kennedy (Edmonton), Kennedy (Glengarry et Stormont), Kennedy (Port-Arthur et Kenora), King (Huron), Knox, Lovie, Lucas, McBride, McConica, McTaggart, Martell, Millar, Milne, Morrison, Neill, Pritchard, Reed, Ross (Kingston), Ross (Simcoe), Sales, Sexsmith, Shaw, Sinclair (Oxford), Speakman, Spencer, Steedsman, Stewart (Humboldt), Sutherland, Thurston, Wallace, Ward, Warner, Woods, Woodsworth—67.

CONTRE:

Messieurs

Baldwin, Béland, Benoit, Binette, Bouchard, Boucher, Bowen, Cahill, Cardin, Carruthers, Casgrain, Charters, Chevrier, Chisholm, Church, Clark, Copp, Delisle, Denis (St-Denis), Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Desrochers, Dickie, Drayton (sir Henry), Euler, Fafard, Fiset (sir Eugène), Fontaine, Forrester, Fortier, Garland (Carleton), Gendron, Gordon, Hanna, Hubbs, Hughes, Hunt, Kay, King (Kootenay), Lanctôt, Lapierre, Lapointe, Logan, MacLaren, MacLean (Prince, I. du P.-E.), Maclean (York), McIsaac, McKay, McKillop, McMurray, Marcile (Bagot), Marler, Meighen, Mercier, Mewburn, Michaud, Motherwell, Munro, Murdock, Ouimet, Papineau, Pelletier, Preston, Rankin, Raymond, Rhéaume, Robb, Robichaud, Robitaille, Ryckman, Savard, Séguin, Senn, Simpson, Sinclair (Queen, I. du P.-E.), Snowball, Spence, Stewart (Argenteuil), Stewart (Hamilton), Stewart (Leeds), Stirling, Stork, Thompson, Tobin, Tolmie—86.

M. Church, secondé par M. Garland (Carleton) propose,—La Chambre est d'avis que le temps est venu pour le Canada d'avoir un programme national sur son approvisionnement de houille, afin qu'aucune partie du pays ne soit de ce chef laissée à la merci des Etats-Unis;

Que le gouvernement étudie immédiatement l'établissement d'un approvisionnement britannique et canadien de houille, parce que ce programme est de nécessité sociale et économique et protège au mieux les intérêts futurs du Canada;

Qu'un droit soit imposé sur la houille américaine, pour assurer au Canada un approvisionnement britannique, et, aussi, raisonnablement protéger la houille minée et carbonisée en pays britannique;

Que la houille, de fait jugée comme aliment, doit être transportée par les chemins de fer selon le tarif de préférence accordé aux aliments.

Et un débat s'ensuivant;

M. Hughes, propose,—Que le débat soit maintenant ajourné.

Mardi, 17 mars 1925.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Archambault,	Finn,	Lovie,	Ouimet,
Benoît,	Fiset (Sir Eugène),	Low,	Pelletier,
Binette,	Forrester,	McBride,	Raymond,
Brown,	Hammell,	McConica,	Rhéaume,
Cardin,	Hanna,	McIsaac,	Rinfret,
Casgrain,	Hughes,	McKay,	Sinclair
Davies,	Johnston,	McMurray,	(Queens, I.P.-E.),
Delisle,	King (Huron),	McTaggart,	Snowball,
Desaulniers,	King (Kootenay),	Mercier,	Stewart (Argenteuil),
Deslauriers,	Lapointe,	Motherwell,	Stork—42.
Evans,	Logan,	Murdock,	

CONTRE:

Messieurs

Bancroft,	Elliott (Waterloo),	McKillop,	Stewart (Leeds),
Bowen,	Fansher,	Marler,	Stirling,
Carroll,	Gardiner,	Martell,	Sutherland,
Chisholm,	Garland (Bow River),	Meighen,	Thompson,
Church,	Hodgins,	Preston,	Thurston,
Clark,	Hoey,	Ross (Kingston),	Wallace,
Coote,	Hubbs,	Shaw,	Ward,
Doucet,	Kennedy (Edmonton),	Speakman,	Woodsworth—38.
Drayton (Sir Henry),	Ladner,	Spence,	
Drummond,	Maclean (York),	Spencer,	

La Chambre s'ajourne alors à 12.08 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 28

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 17 MARS 1925

PRIÈRES.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 16 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Charles Thomas Bolton, du township de York-nord, comté de York, province de l'Ontario, époux légitime de Elizabeth Bolton (née Biddle), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec ladite Elizabeth Bolton, son épouse.—M. *Duff.*

De Albert Plue Jessop, de la ville de Sandwich, comté de Essex, province de l'Ontario, batelier, époux légitime de Eva Mary Jessop (née Kirschke), de la cité de Windsor, comté de Essex, province de l'Ontario, femme mariée, pour une loi de divorce d'avec ladite Eva Mary Jessop, son épouse.—M. *Duff.*

De Edith Smith, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Edward Smith, de la cité de St. Catharines, comté de Lincoln, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec ledit Edward Smith, son époux.—M. *Duff.*

De Mary Alina Marguerite Peat (née Bourchier), de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, épouse légitime de Frederick Lamont Peat, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, peintre, pour une loi de divorce d'avec ledit Frederick Lamont Peat, son époux.—M. *Duff.*

De Isabel Davidson (née Wilkie), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Charles Robert Alexander Davidson, de ladite cité de Toronto, gérant, pour une loi de divorce d'avec ledit Charles Robert Alexander Davidson, son éopux.—M. *Bowen.*

De Roger Alexander McGill, de la cité de Toronto, comté de York, provinc de l'Ontario, commis, époux légitime de Lottie Amelia McGill (née King), de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ladite Lottie Amelia McGill, son épouse.—M. *Bowen.*

De William Albert Everingham, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, journalier, époux légitime de Dorothy McGruther Everingham (née Pubram), de ladite cité de Toronto, femme mariée, pour une loi de divorce d'avec ladite Dorothy McGruther Everingham, son épouse.—M. *Bowen.*

De la compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa, pour une loi à l'effet d'augmenter leurs pouvoirs d'emprunt à une somme égale à 75 p. 100 de la valeur de leur actif.—M. *Chevrier.*

De Alfred P. Selby, de la cité de Windsor, comté de Essex, province de l'Ontario, époux légitime de Eva Selby, présentement demeurant à Milan, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, ménagère, pour une loi de divorce d'avec ladite Eva Selby, son épouse.—M. *Clifford.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 4 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés, a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bill privé, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies, savoir:—

De Walter W. Williams, pour une loi ayant pour objet de ratifier et confirmer le brevet No 242248.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le Bill Privé suivant:—

Bill (No 26), Loi concernant un brevet de Walter Williams.

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Rapport des délégués du Canada à la cinquième réunion de la Société des Nations, septembre 1er au 2 octobre 1924.

Et aussi,—Procès-verbaux de la cinquième réunion de la Société des Nations, du 1er septembre au 2 octobre 1924, contenant des rapports abrégés de toutes les assemblées pléniaires de la réunion.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Qu'il soit imprimé sans délai 800 copies en anglais et 200 en français du rapport des délégués du Canada à la cinquième réunion de l'Association des Nations, du 1er septembre au 2 octobre 1924, déposé sur la Table de la Chambre ce jour, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Béland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre.—Mémoire et correspondance concernant les fonds de cantines et la caisse d'invalidité.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 27), Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb pour M. Fielding propose,—Que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

BUDGET INTERIMAIRE

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $31,409,846.82 représentant un sixième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas encore été votés, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1926, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1926.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

Du consentement de la Chambre, M. Robb pour M. Fielding propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1926, la somme de $31,409,846.82 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée,—le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Robb pour M. Fielding présente alors un Bill (No 28), Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1926,—lequel est lu une première fois.

Du consentement de la Chambre;

Ledit bill est lu une deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de ratifier et confirmer une convention entre

Sa Majesté et sir William Petersen, C.C.E.B., pourvoyant à l'établissement d'une ligne de vapeurs subventionnée par le gouvernement, et contrôlant certains tarifs océaniques; et sur l'amendement de M. Clark.

Et le débat continuant;

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Les bills suivants sont de nouveau délibérés en comité général, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill (No 13) Loi concernant un brevet de la *West Virginia Pulp and Paper Company.*

Bill (No 14) Loi concernant un brevet de Edgeworth Green.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill (No 19) Loi concernant un brevet de *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited.*

M. Marler propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.

Ayant disposé de l'ordre pour les Bills Privés;

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de ratifier et confirmer une convention entre Sa Majesté et sir William Petersen, C.C.E.B., pourvoyant à l'établissement d'une ligne de vapeurs subventionnée par le gouvernement, et contrôlant certains tarifs océaniques; et sur l'amendement de M. Clark.

Et le débat continuant; il est ajourné sur motion de M. Meighen.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

23 Travail—	
Appointements..........................	159,930 00
Dépense casuelle........................	25,000 00

XXVI—TRAVAIL

252 Loi de la conciliation et du travail, y compris la publication, impression, reliure et distribution de la Gazette du Travail, et indemnités aux correspondants.. .. .. 35,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.30 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 29

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 18 MARS 1925

Prières.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 17 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De John Perron, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, chauffeur de taxi, époux légitime de Cécile Perron (née Gravel), dont la demeure est présentement inconnue, pour une loi de divorce d'avec ladite Cécile Perron, son épouse.—M. *McKay*.

De Edward James Hogan, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, époux légitime de Ethel Hogan, de la cité de Detroit, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ladite Ethel Hogan, son épouse.—M. *Hanna*.

De Margaret Helen Strickland (née Inverarity), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, présentement demeurant à Clermiston-House, Corstorphine, Midlothian, Ecosse, épouse légitime de Louis Fauquier Strickland, actuellement demeurant à Toledo, Etat de l'Ohio, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ledit Louis Fauquier Strickland, son époux.—M. *Hocken*.

De Harriet Elizabeth Couch (née Hiscox), de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, province de l'Ontario, épouse légitime de Fred Lorne Couch, de la ville de Preston, comté de Waterloo, province de l'Ontario, vendeur, pour une loi de divorce d'avec ledit Fred Lorne Couch, son époux.—M. *Clifford*.

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill (No 17), Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Bill (No 18), Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie supplémentaire des témoignages et procès-verbaux de l'enquête par la commission royale sur les grains à Vancouver, du 15 mai 1924 au 6 juin 1924.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Manion pour M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Copie de la correspondance échangée entre R.-E. Beattie ou Fergus McDonald, de Vancouver, et le ministre des Travaux publics, au sujet de la retraite projetée de M. Sam Prenter, un des commissaires du port de Vancouver; aussi, de la correspondance entre des particuliers de Vancouver et le ministre des Travaux publics, ou un ministre ou fonctionnaire du gouvernement, touchant la retraite de M. Prenter ou d'autres membres de la Commission du port de Vancouver.

Par M. Manion pour M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Copie de la convention passée entre la Commission du port de Vancouver et la *British Oriental Grain Company* au sujet de l'acquisition de l'élévateur No 3 de Vancouver; aussi copie du bail ou autres papiers afférant; aussi, copie de la correspondance entre la Commission du port de Vancouver et ladite *British Oriental Grain Company.*

Mlle Macphail, secondée par M. Shaw, propose,—La Chambre est d'avis qu'il est opportun de pourvoir, dans l'administration des pénitenciers:

1. au travail productif suffisant qui tienne les forçats occupés;

2. qu'une partie des recettes de ce travail soit employée au soutien des dépendants, et si ces derniers n'existent pas, qu'elle soit gardée en fiducie jusqu'à la libération des détenus.

Et un débat s'ensuivant;

M. Martell, secondé par M. Carroll, propose en amendement: Que tous les mots après le mot "dépendants", soient biffés.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 30

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI 19 MARS 1925

PRIÈRES.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 18 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Caroline Watters, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Thomas Mancely Watters, de ladite cité de Toronto, forgeron, pour une loi de divorce d'avec ledit Thomas Mancely Watters, son époux.—M. *Maclean* (York).

De Harry Iven Jones, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, journalier, époux légitime de Emma Jones, de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ladite Emma Jones, son épouse.—M. *Maclean* (York).

De Walter Roderick Lewis, de la cité de Toronto, comté de York, commis, époux légitime de Clara M. Lewis, autrefois de ladite cité de Toronto, mais maintenant demeurant à Los-Angeles, Etat de la Californie, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ladite Clara M. Lewis, son épouse. —M. *Duff*.

De Elmer Valentine Lightheart, du township de Melancthon, comté de Dufferin, province de l'Ontario, cultivateur, époux légitime de Florence Jane Lightheart, du township de Sunnidale, comté de Simcoe, province de l'Ontario, femme mariée pour loi de divorce d'avec ladite Florence Jane Lightheart, son épouse.—M. *Boys*.

De Walter Ernest Colwell, de la ville de Oakville, comté de Halton, province de l'Ontario, manufacturier, époux légitime de Edith Effie Colwell (née Kent), de ladite ville de Oakville, pour une loi de divorce d'avec ladite Edith Effie Colwell, son épouse.—M. *Hanna*.

De D. Currie, du village de Echo-Bay, district de l'Algoma, province de l'Ontario, époux légitime de Gertrude Currie (née Holmes), présentement de lieux inconnus, infirmière, pour une loi de divorce d'avec ladite Gertrude Currie, son épouse.—M. *Simpson.* .

De Mary Helen Wallace (née Riley), du township de York, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Charles Sheldon Wallace, du village Woodbridge, comté de York, province de l'Ontario, camionneur, pour une loi de divorce d'avec ledit Charles Sheldon Wallace, son époux.—M. *German.*

De Frederick Ethelbert Shibley, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, époux légitime de Nettie B. Shibley (née James), de la cité de Détroit, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, modiste, pour une loi de divorce d'avec ladite Nettie M. Shibley, son épouse.—M. *German.*

De Alexander William Thomas Inglis, courtier, de la cité de Montréal, province de Québec, époux légitime de Dame Annie Rachel Farmer, de ladite cité de Montréal, pour une loi de divorce d'avec ladite Annie Rachel Farmer, son épouse.—M. *Jones.*

De la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, pour une loi les autorisant à construire une ligne de chemin de fer dans la province de la Saskatchewan, et pour d'autres objets.—M. *Hopkins.*

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante, qu'il a reçue:—

Bureau du secrétaire du Gouverneur général,

Ottawa, 19 mars 1925.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable F. A. Anglin, agissant à titre de député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, cet après-midi, à 3.15 heures, pour y sanctionner certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
A. F. SLADEN,
Sous-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Relevé préparé par le Bureau des statistiques du Canada, montrant le tarif océanique pour le grain, depuis Montréal jusqu'à Liverpool, et de New-York à Liverpool respectivement, durant les années 1912-1924.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1925,—Etat montrant:—

1. Combien de vagonnées de foin et de paille on a expédiées des endroits suivants d'Ontario par le National-Canadien, en 1923 et 1924: Caledonia, Hagersville, Seneca, Middleport, Canfield.

2. Combien de vagonnées d'autres produits agricoles ont été expédiées des mêmes endroits dans la même période.

3. Combien de vagonnées d'autres marchandises ont été expédiées des mêmes endroits dans la même période.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925:—Copie de correspondances, documents et communications que les officiers du National-Canadien ont échangés avec les propriétaires de l'édifice du *Sudbury Star*, à Sudbury, Ontario, touchant la location de bureaux à Sudbury.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1925:—Copie des télégrammes, lettres et autres communications ou rapports que les surintendants ont soumis au surintendant général, au président et au 1er vice-président du National-Canadien, sur l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de l'eau au National-Canadien, y compris la gare d'Actonvale; aussi copie de la correspondance et papiers divers échangés avec la Compagnie nationale d'aqueduc et d'énergie d'Actonvale, représentée par M. Bégin de Montréal; aussi copie des contrats originaux ou modifiés, des offres ou papiers divers afférant à l'approvisionnement d'eau du National-Canadien, échangés avec la municipalité d'Actonvale, la Chambre de commerce du comté de Bagot, et autres personnes.

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie du rapport annuel du statisticien du Dominion pour l'exercice terminé le 31 mars 1924.

Et aussi,—Relevé du personnel du service public et des appointements, pour le mois de janvier 1912-1924.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925.—Etat indiquant:—Quelles ont été les importations venant des Etats-Unis et d'autres pays respectivement au Canada, quant aux produits agricoles suivants en 1924: (*a*) bétail sur pied; (*b*) chevaux, (*c*) moutons, (*d*) fruits frais, (*e*) fruits secs, (*f*) grain, (*g*) viandes, y compris les produits de bœuf et de porc, (*h*) laitages, (*i*) graines, (*j*) pommes de terre, navets et betteraves à sucre, (*k*) œufs, (*l*) laines, (*m*) tous les autres produits agricoles non énumérés ci-dessus.

M. McMaster, secondé par sir Eugène Fiset, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 29), Loi modifiant la Code criminel, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill (No 28), Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1926.

Un message est reçu du très honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:

"QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1926.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill, sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Le Bill (No 23), Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company*, est lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de ratifier et confirmer une convention entre Sa Majesté et sir William Petersen, C.C.E.B., pourvoyant à l'établissement d'une ligne de vapeurs subventionnée par le gouvernement, et contrôlant certains tarifs océaniques; et sur l'amendement de M. Clark.

Et le débat continuant; il est ajourné sur motion de M. Vien.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill A (No 30), du Sénat, intitulé: "Loi corrigeant une erreur d'écriture dans le chapitre 166 des statuts de 1924, intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Kirkwood."

La Chambre s'ajourne alors à 11.00 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 31

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 1925

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 19 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De Elizabeth Ethel McSherry (née Lanahan), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Patrick McSherry, de ladite cité de Toronto, capitaine de lacs, pour une loi de divorce d'avec ledit Patrick McSherry, son époux.—M. *White*.

De Maude Crawford Ross (née Codville), de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, épouse légitime de Ivor Ross, de ladite cité d'Ottawa, pour une loi de divorce d'avec ledit Ivor Ross, son époux.—M. *White*.

De Wilbert Newell Hurdman, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, fonctionnaire civil, époux légitime de Lotta Anna Hurdman (née Kezar), de ladite cité d'Ottawa, pour une loi de divorce d'avec ladite Lotta Anna Hurdman, son épouse.—M. *White*.

De Sydney Charles Simmons, de la cité de Windsor, comté de Essex, province de l'Ontario, concierge, époux légitime de Louise Simmons, pour une loi de divorce d'avec ladite Louise Simmons, son épouse.—M. *Clifford*.

De Walter Lewis Hawkins, du village de Athens, comté de Leeds, province de l'Ontario, époux légitime de Annie Gertrude Hawkins (née Healey), autrefois dudit village de Athens, et actuellement de lieux inconnus, pour une loi de divorce d'avec ladite Annie Gertrude Hawkins, son épouse.—M. *Stewart* (Leeds).

De Frederick Mallyon, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, commerçant de bétail, époux légitime de Ivy Alice Mallyon (née Sheward), de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ladite Ivy Alice Sheward, son épouse.—M. *Speakman*.

De William Frederick Strangway, de la cité de Sarnia, comté de Lambton, province de l'Ontario, commis, époux légitime de Marion Elizabeth Strangway, autrefois de ladite cité de Sarnia, mais présentement demeurant en la cité de Flint, Etat du Michigan, l'un des Etats-Unis de l'Amérique, pour une loi de divorce d'avec ladite Marion Elizabeth Strangway, son épouse.—M. *Duff*.

De Amelia Chester, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, province de l'Ontario, femme mariée, épouse légitime de Everett Osborne Chester, de ladite cité d'Ottawa, pour une loi de divorce d'avec ladite Everett Osborne Chester, son épouse.—M. *Harris.*

De Samuel Lehman Stouffer, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, époux légitime de Elizabeth Anne Stouffer (née Williams), de ladite cité de Toronto, pour une loi de divorce d'avec ladite Elizabeth Anne Stouffer, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De James Raymond Armstrong, de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, plombier, époux légitime de Estelle Helen Armstrong, du village de Ridgeway, comté de Welland, province de l'Ontario, pour une loi de divorce d'avec ladite Estelle Helen Armstrong, son épouse.—M. *Garland* (Carleton).

De Sara Rowell Wright, présidente, et Mary Locke Brown, secrétaire de la *Woman's Christian Temperance Union*, pour une loi à l'effet de changer son nom en celui de *Canadian National Woman's Christian Temperance Union.*—M. *Raymond.*

Du consentement de la Chambre, M. Church, secondé par M. White, présente un Bill (No 31), Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le bill suivant du Sénat est lu la première et la deuxième fois et référé au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill A (No 30) du Sénat, intitulé: "Loi corrigeant une erreur d'écriture dans le chapitre 166 des statuts de 1924, intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Kirkwood".

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de ratifier et confirmer une convention entre Sa Majesté et sir William Petersen, C.C.E.B., pourvoyant à l'établissement d'une ligne de vapeurs subventionnée par le gouvernement, et contrôlant certains tarifs océaniques.

Et sur l'amendement de M. Clark,—Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu,—Que le contrôle efficace des tarifs océaniques ne peut être exercé en dehors de la collaboration de toutes les parties de l'Empire, et seulement par un corps elles seraient toutes représentées; que le contrat du gouvernement avec sir William Petersen, basé sur le rapport de W.-T.-R. Preston, est mal inspiré, coûteux, futile, et indigne de l'attention sérieuse de la Chambre.

Et le débat se continuant;

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25)

M. Gordon propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, en vertu de la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont de nouveau considérés en comité général, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill (No 13), Loi concernant un brevet de la *West Virginia Pulp and Paper Company.*

Bill (No 14), Loi concernant un brevet de Edgeworth Green.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 17), Loi concernant *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Bill (No 18), Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend alors le débat sur la motion,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution à l'effet de ratifier et confirmer une convention entre Sa Majesté et sir William Petersen, C.C.E.B., pourvoyant à l'établissement d'une ligne de vapeurs subventionnée par le gouvernement, et contrôlant certains tarifs océaniques; et sur l'amendement de M. Clark.

Et le débat continuant et se prolongeant;

Samedi 21 mars 1925.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Black (Halifax),	Harris,	McQuarrie,	Stevens,
Bowen,	Hocken,	Manion,	Stirling,
Charters,	Irvine,	Maybee,	Sutherland,
Clark,	Jones,	Meighen,	Thompson,
Dickie,	Ladner,	Preston,	Tolmie,
Doucet,	LeSueur,	Simpson,	White,
Grimmer,	MacLaren,	Spence,	Woodsworth—31.
Hanson,	McKillop,	Stansell,	

CONTRE:

Messieurs

Bancroft,	Finn,	Lapierre,	Pritchard,
Beaubien,	Fiset (sir Eugène),	Lapointe,	Rankin,
Béland,	Fontaine,	Lewis,	Raymond,
Benoit,	Forke,	Logan,	Reed,
Binette,	Forrester,	Lovett,	Rhéaume,
Bird,	Fortier,	Lovie,	Rinfret,
Black (Huron),	Fournier,	Low,	Robb,
Boivin,	Gardiner,	Lucas,	Roberge,
Bouchard,	Garland (Bow-River),	Macdonald (Pictou),	Robichaud,
Boucher,	Good,	Mackinnon,	Robinson,
Brethen,	Gordon,	MacLean (Prince,	Robitaille,
Brown,	Gould,	I. du P.-E.),	Ross (Simcoe ,
Cahill,	Graham,	Macphail,	St. Père,
Campbell,	Hammell,	McBride,	Sales,
Cannon,	Hanna,	McGiverin,	Savard,
Cardin,	Hatfield,	McIsaac,	Séguin,
Carmichael,	Hoey,	McKay,	Sexsmith,

Carroll,
Carruthers,
Casgrain,
Chevrier,
Chisholm,
Clifford,
Copp,
Davies,
Déchène,
Denis (Joliette),
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Drummond,
Elliott (Dundas),
Ethier,
Evans,
Fafard,
Findlay,
Hopkins,
Hudson,
Hughes,
Humphrey,
Hunt,
Hushion,
Jelliff,
Johnston,
Kelly,
Kennedy (Edmonton),
Kennedy (Port-Arthur et Kenora),
King (Huron),
King (Kootenay),
King, Mackenzie (York),
Knox,
Laflamme,
Lanctôt,
McMaster,
McTaggart,
Marcile (Bagot),
Marler,
Martell,
Mercier,
Michaud,
Millar,
Milne,
Morin,
Motherwell,
Munro,
Murdock,
Neill,
Ouimet,
Papineau,
Parent,
Pelletier,
Pouliot,
Prévost,
Shaw,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queen, I. du P.-E.),
Snowball,
Speakman,
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Argenteuil),
Stewart (Humboldt),
Stork,
Tobin,
Wallace,
Walsh,
Warner,
Woods—139.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:
Messieurs

Bancroft,
Beaubien,
Béland,
Benoît,
Binette,
Bird,
Black (Huron),
Boivin,
Bouchard,
Boucher,
Brethen,
Brown,
Cahill,
Cannon,
Cardin,
Carmichael,
Carroll,
Carruthers,
Casgrain,
Chevrier,
Chisholm,
Clifford,
Copp,
Davies,
Déchène,
Denis (Joliette),
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Drummond,
Ethier,
Fafard,
Findlay,
Finn,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Forrester,
Fortier,
Fournier,
Garland (Bow River),
Good,
Gordon,
Gould,
Graham,
Hammell,
Hanna,
Hatfield,
Hodgins,
Hoey,
Hudson,
Hughes,
Humphrey,
Hunt,
Hushion,
Jelliff,
Johnston,
Kelly,
Kennedy (Port-Arthur et Kenora),
King (Huron),
King (Kootenay),
King, Mackenzie (York),
Knox,
Laflamme,
Lanctôt,
Lapierre,
Lapointe,
Lewis,
Logan,
Lovett,
Lovie,
Low,
Lucas,
Macdonald (Pictou),
Mackinnon,
Maclean (Prince, I.P.-E.),
McGiverin,
McIsaac,
McKay,
McMaster,
McTaggart,
Marcile (Bagot),
Marler,
Martell,
Mercier,
Michaud,
Millar,
Milne,
Morin,
Motherwell,
Munro,
Murdock,
Neill,
Ouimet,
Papineau,
Parent,
Pelletier,
Pouliot,
Prevost,
Pritchard,
Rankin,
Raymond,
Reed,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robinson,
Robitaille,
Ross (Simcoe),
St-Père,
Sales,
Savard,
Séguin,
Sexsmith,
Shaw,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queen, I.P.-E.),
Snowball,
Speakman,
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Argenteuil),
Stewart (Humboldt),
Stork,
Tobin,
Wallace,
Walsh,
Ward,
Warner,
Woods—133.

CONTRE:
Messieurs

Black (Halifax),	Grimmer,	MacLaren,	Spence,
Bowen,	Hanson,	Macphail,	Stansell,
Campbell,	Harris,	McBride,	Stevens,
Charters,	Hocken,	McKillop,	Stirling,
Clark,	Irvine,	McQuarrie,	Sutherland,
Coote,	Jones,	Manion,	Thompson,
Doucet,	Kennedy (Edmonton),	Maybee,	Tolmie,
Elliott (Dundas),		Meighen,	White,
Evans,	Ladner,	Preston,	Woodsworth—38.
Gardiner,	LeSueur,	Simpson,	

La Chambre en conséquence se forme en comité général sur ladite résolution, et progrès ayant été rapporté;

M. Mackenzie King (York) propose,—Que ledit comité ne siège pas de nouveau, mais que la résolution soit référée à un comité spécial.

Une question d'ordre est soulevée par M. Meighen, à l'effet qu'un avis de motion aurait dû être donné.

M. l'Orateur décide que la question d'ordre n'est pas recevable.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre s'ajourne alors à 1.20 a.m., jusqu'à lundi à trois heures p.m

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 32

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 23 MARS 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions, pour bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant dans chaque cas l'adoption d'une Loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et il constate que les prescriptions de la Règle 91 ont été observées, savoir:—

De Laura Grace Davis d'Ottawa, Ont., épouse de James Arthur Davis.

De Frederick G. R. Lacey de Toronto, Ont., époux de Hannah Penrose (Primrose) Lacey.

De Alfred Augustus Jacques de Sarnia, Ont., époux de Florence Jacques.

De Matthew Wilson Lazenby de Portsmouth, Ont., époux de Ann Elizabeth Lazenby.

De Charles Thomas Bolton du Township de North York, Ont., époux de Elizabeth Bolton (née Biddle).

De Albert Plue Jessop de Sandwich, Ont., époux de Eva Mary Jessop (née Kirchke).

De Isabel Davidson (née Wilkie) de Toronto, Ont., épouse de Charles Robert Alexander Davidson.

De Roger Alexander McGill de Toronto, Ont., époux de Lottie Amelia McGill (née King).

De Margaret Helen Strickland (née Inverarity) de Toronto, Ont., épouse de Louis Fauquier Strickland.

De Walter Roderick Lewis de Toronto, Ont., époux de Clara M. Lewis.

De Norma Evelyn Stevens Hammond de Toronto, Ont., épouse de Samuel Leigh Hammond.

De William Ernest Hampson de Hamilton, Ont., époux de Florence Alice Hampson (née Williams).

De George Edward Sharp de Hamilton, Ont., époux de Ethel Beatrice Sharp (née Cocking).

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1925,—Relevé montrant:—

1. Si les permis donnés aux brasseries et distilleries sont annuels.

2. Combien de permis de brasserie et de distillerie ont été accordés ou renouvelés en Ontario dans les années 1922, 1923, 1924 et 1925.

3. Combien de ces permis ont été accordés ou renouvelés sans le consentement du gouvernement d'Ontario.

4. Si ces permis sont accordés annuellement à des personnes d'Ontario, leur donnant droit de fabriquer de la bière ou des spiritueux pour la consommation chez eux.

5. Dans l'affirmative, combien de ces permis ont été accordés ou renouvelés dans chaque comté de la province d'Ontario du 1er janvier au 31 décembre 1924, et du 1er janvier 1925 jusqu'ici.

6. Combien de bateaux partant de ports ontariens ont reçu leur libre pratique pour Cuba et le Mexique en 1924.

7. Combien d'entre eux portaient des spiritueux.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Etat montrant:—

1. De quels pays on a importé le sucre brut au Canada, et en quelle quantité de chaque pays dans les exercices 1920, 1921, 1922, 1923 et 1924.

2. Quel montant de douane on a payé sur ces importations (*a*) selon le tarif général et (*b*) selon le tarif de préférence.

3. De quels pays et en quelle quantité de chaque pays, on a importé du sucre rafiné au Canada, pendant les exercices ci-dessus.

4. Quel montant de douane on a payé sur ces importations de sucre (*a*) selon le tarif général, et (*b*) le tarif de préférence.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 juillet 1924,—Etat montrant:—

1. Combien le gouvernement a payé au total, pour améliorations, dans les ports suivants: Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Fort-William, Port-Arthur, Vancouver, Prince-Rupert, Fort-Nelson, (*a*) sous forme d'emprunt, et (*b*) autrement.

2. Combien au total le gouvernement a payé depuis l'Acte confédératif pour toutes les autres améliorations des ports, tels que quais, jetées, brise-lames, môles dragages, etc., dans les neuf provinces du Canada; et, (*a*) quelle proportion des travaux est jugée permanente, (*b*) quelle proportion faut-il renouveler annuellement, (*c*) tous les cinq ans, et (*d*) tous les dix ans.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 30 février 1924:—Copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er juin 1924 entre le premier ministre et le gouvernement avec le lieutenant-gouverneur ou un juge de la province du Manitoba, relativement à la nomination d'un administrateur devant remplacer le lieutenant-gouverneur en son absence, dans la province en question.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1925,—Etat montrant:—

1. Combien de personnes du district électoral Restigouche-Madawaska ont obtenu de l'emploi dans le service intérieur depuis le 1er janvier 1906.
2. Quels sont leurs noms et la date de leur nomination.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1924:—Copie de la preuve ou des déclarations faites devant la Commission royale sur le bois à pâte par M. Piché et d'autres témoins, membres ou fonctionnaires du gouvernement de Québec.

M. King (Kootenay), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1925:—Copie de la correspondance de toute nature échangée du 1er janvier 1922 au 27 juin 1924 entre le ministre ou un fonctionnaire du département des Travaux Publics et le député qui représentait alors le comté de Hastings-Ouest, et afférant d'une façon quelconque au quai de Trenton.

Sur motion de M. Good, secondé par M. Brown, ordonné, Que le comité des Comptes publics reçoive instruction qu'il a le pouvoir d'étudier les méthodes par lesquelles les profits d'affaires et les impôts sur le revenu, surtout dans le cas des grosses maisons, sont évalués et encaissés.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Lanctôt,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Quel est actuellement le nombre des officiers des troupes permanentes qui sont qualifiés pour un grade supérieur au leur, et qui attendent une promotion comme suit: (*a*) lieutenants au grade de capitaine; (*b*) capitaine au grade de major; (*c*) majors au grade de lieutenant-colonel; (*d*) lieutenants-colonels au grade de colonel; (*e*) colonels au commandement d'un district militaire.
2. Ce que le ministre de la Défense nationale se propose de faire des généraux et autres officiers qui sont en exercice depuis des années et arrêtent ainsi la promotion d'autres officiers à l'état major et dans la troupe permanente.

Par M. Lanctôt,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Quel est actuellement l'effectif de l'armée canadienne permanente.
2. Quel est actuellement le nombre des officiers d'état-major et de l'armée permanente qui ont les grades pléniers, temporaires et de brevet comme (*a*) colonels, et (*b*) lieutenants-colonels.
3. Quelles sont les fonctions et la paye des généraux suivants qui sont encore en exercice: les généraux Macbrien, Ashton, Panet, Macdonell, King, Elmsley, McNaughton, Thacker, Bell, Ross, Ormond, Ketchen, Armstrong et Landry.
4. Quel est le nom de chacun des généraux susdits dont la durée ou la prorogation d'exercice se terminera au cours de l'année entre le 1er avril 1925 et le 31 mars 1926.

5. Si le département de la Défense accorde un congé payé de six mois avec allocations aux officiers, avant leur retraite.

6. Dans l'affirmative, si le ministre de la Défense nationale se propose d'avertir par voie de l'adjudant général chacun de ces généraux, six mois avant l'expiration de leur exercice, qu'il sera mis à la retraite pour faire place à d'autres officiers.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. Davies pour M. Bird,—Ordre de la Chambre,—Relevé du revenu total des claims aurifères dans la région appelée Zone minérale du Pas, pour les années 1922, 1923 et 1924; du revenu des mêmes années venant des sources suivantes: inscriptions, au lieu du travail d'exploitation, renouvellements, levés, loyers, droits régaliens; aussi, du total des sommes dépensées par le département des Mines au cours des années susdites pour l'exploitation et l'administration de cette région.

M. Good, secondé par M. Irvine, propose,—La Chambre est d'avis que le comité des Banques et du Commerce soit prié de continuer au cours de la présente session, conformément à la recommandation qu'il faisait pendant la session de 1923, son enquête sur la base, le fonctionnement et le contrôle du crédit financier, et sur la relation du crédit au commerce et à l'industrie, en vue de conseiller la Chambre sur l'opportunité d'apporter des changements fondamentaux dans le système financier actuel.

Et un débat s'ensuivant;

M. Hoey, secondé par M. Lucas, propose en amendement: Que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la motion: "pourvu toutefois, que nul autre témoin du dehors soit appelé."

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est agréée.

Et la question étant posée sur la motion principale telle qu'amendée, elle est adoptée.

M. Woodsworth, secondé par M. Irvine, propose,—La Chambre est d'avis que si un émigrant est incapable de trouver de l'emploi dans les deux ans qui suivent son arrivée au Canada, le gouvernement fédéral doit alors prendre la responsabilité de son entretien.

Et un débat s'ensuivant;

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Et le débat continuant;

M. Irvine, secondé par M. Garland (Bow-River), propose en amendement que tous les mots après "que" soient biffés et remplacés par les suivants:—

"le gouvernement n'ayant pas de programme satisfaisant, soit pour soulager les souffrances des sans-travail, ou pour remédier au mal, devrait démissionner."

Et le débat continuant;

M. Carroll, secondé par M. Papineau, propose,—Que ledit débat soit ajourné.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée, sur la division suivante:—

POUR:
Messieurs

Archambault,
Beaubien,
Béland,
Benoit,
Binette,
Black (Huron),
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Cardin,
Carroll,
Casgrain,
Chevrier,
Chisholm,
Copp,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Desrochers,
Drummond,
Ethier,
Evans,
Fafard,
Findlay,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forrester,
Fortier,
Fournier,
Gould,
Hammell,
Hanna,
Hatfield,
Hodgins,
Hughes,
Hunt,
Johnston,
King (Huron),
King (Kootenay),
King, Mackenzie (York),
Lanctôt,
Lapierre,
Lapointe,
Leader,
Logan,
Lovie,
Low,
Macdonald (Pictou),
McBride,
McGiverin,
McKay,
McMaster,
McMurray,
McTaggart,
Marcile (Bagot),
Martell,
Michaud,
Millar,
Milne,
Morin,
Motherwell,
Munro,
Murdock,
Neill,
Ouimet,
Papineau,
Parent,
Pelletier,
Pouliot,
Pritchard,
Putnam,
Raymond,
Reed,
Rinfret,
Roberge,
Robichaud,
Robinson,
Robitaille,
Sales,
Savard,
Sexsmith,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queen, I. du P.-E.),
Snowball,
Steedsman,
Stewart (Argenteuil),
Stork,
Thurston,
Tobin,
Warner—92.

CONTRE:
Messieurs

Black (Halifax),
Black (Yukon),
Bowen,
Brethen,
Brown,
Charters,
Church,
Davies,
Doucet,
Fansher,
Forke,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Good,
Hanson,
Hoey,
Hubbs,
Humphrey,
Irvine,
Jelliff,
Jones,
Kellner,
Kennedy (Edmonton),
Kennedy (Port-Arthur et Kenora),
Ladner,
LeSueur,
Maclean (York),
Meighen,
Ross (Simcoe),
Ryckman,
Senn,
Shaw,
Simpson,
Spencer,
Stewart (Humboldt),
Stirling,
Thompson,
Tolmie,
Ward,
Woods,
Woodsworth—41.

La Chambre s'ajourne alors à 11.45 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 33

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 24 MARS 1925

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 23 courant, lequel est comme suit:—

Le préposé aux pétitions a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la pétition suivante et constate que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privé étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De Edna Fox (née Klein), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de David Fox, de ladite cité de Toronto, ouvrier dans le caoutchouc, pour une loi de divorce d'avec ledit David Fox, son époux. —M. *Sheard.*

M. l'Orateur décide,—Que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue.

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1925:—Relevé de tous les journaux qui ont reçu la réclame *Canada is coming through*, et des sommes qui leur ont été payées à chacun.

M. Stewart (Argenteuil), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport préliminaire sur le tremblement de terre du 28 février 1925, par Ernest A. Hodgson, séismologiste.

M. Macdonald (Pictou) pour M. Graham, propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

(1) Qu'il est expédient de soumettre une mesure pourvoyant à la construction et à l'achèvement, avant le trente et un août 1928, d'une ligne de chemin de fer entre Bengough et un endroit à ou près de Willowbunch, province de Saskatchewan, par la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada (ci-après appelée la *Compagnie nationale*) et la Canadian Northern Railway Company (ci-après appelée la *Northern Company*), conjointement et collectivement;

(2) Qu'une partie des frais de construction et d'achèvement indiquée approximativement au tableau annexé, sera fournie par la Northern Company à même les recettes d'obligations-débentures émises antérieurement et actuellement portées, sujettes à certaines fiducies, au crédit du trésorier provincial de la Saskatchewan (ci-après appelées *fonds de fiducie*); et le reliquat, indiqué aussi approximativement au tableau, sera fourni par la Compagnie nationale. Pour fournir ce reliquat, la Compagnie nationale, subordonnément à la loi proposée, pourra émettre des billets, obligations, bons et autres valeurs (ci-après appelés *valeurs*), et le Gouverneur en conseil pourra autoriser la garantie du principal et de l'intérêt de ces valeurs. Lesdites compagnies seront autorisées à prendre toutes les mesures, conjointement ou collectivement, pour permettre au fonds de fiducie de servir comme il est aux présentes pourvu;

(3) Que des dispositions soient établies pour l'émission de certificats de milliaire, par le ministre; et ni le ministre dans l'émission de ces certificats, ni les compagnies dans l'exécution des travaux de construction et d'achèvement, ni la Compagnie nationale dans l'émission de ses valeurs pour le reliquat du coût après déduction des fonds disponibles, ne devront sans le consentement du Parlement dépasser les frais estimés de distance et frais moyens par mille et la somme estimée des fonds de fiducie utilisables, par plus de quinze pour cent; et si d'après un levé définitif il appert à ces compagnies ou à l'une d'entre elles que les frais encourus dans l'achèvement de l'entreprise dépasseront la limite des dépenses estimées, lesdites compagnies ne commenceront ni ne poursuivront les travaux sans avoir au préalable obtenu l'approbation du Parlement;

(4) Que la nature, les termes et formes des valeurs à émettre et garantir du chef du reliquat imputé à la Compagnie nationale, seront tels que le Gouverneur en conseil pourra les approuver et le ministre des Finances les signer;

(5) Que pour permettre de poursuivre l'achèvement de ladite ligne de chemin de fer, le Gouverneur en conseil, en attendant l'émission et la disposition d'une quelconque de ces valeurs garanties, pourra autoriser des avances auxdites compagnies, ou à l'une ou l'autre d'entre elles, à même le Fonds consolidé du revenu, ces avances devant être remboursées à Sa Majesté par les premiers deniers utilisables à cette fin;

(6) Que le ministre présentera chaque année au Parlement un état des travaux et des déboursés, des avances et des sommes remboursées, et toute autre information de cette nature que ce dernier exigera ou ordonnera.

TABLEAU.

Lieu.	Milliaire déjà régalé.	Estimations.		
		Milliaire comprenant le tracé actuel.	A dépenser.	Moyenne des déboursés par mille
De Bengough à un endroit à ou près Willowbunch province de la Saskatchewan	0	27	$ 945,000	$ 35,000
A fournir par la Northern Company à même des fonds fiduciaires prévus à la résolution 2, et selon le chapitre 2 des Statuts de la Saskatchewan, 1924, approximativement			400,000	
A fournir par la Compagnie Nationale, comme reliquat de coût, prévu dans la résolution 2, approximativement			545,000	
			$ 945,000	

M. Macdonald (Pictou), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Motherwell, résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération le résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des produits laitiers, chapitre 28 des Statuts de 1921, en décrétant que le Gouverneur en conseil pourra faire des règlements pour refuser de classer les produits laitiers et retenir les certificats de classement.

Sur motion de M. Motherwell, résolu,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des viandes et conserves alimentaires, chapitre 27 des Statuts de 1907, en décrétant:

(*a*) Qu'aux fins de la loi les aliments en conserves comprendront tous les aliments qui ont été pré-chauffés, cuits, conservés, condensés, évaporés, dehydratés, séchés ou autrement préparés pour l'alimentation, et placés dans une boîte, une bouteille, un paquet, ou autre contenant fermé;

(*b*) Que tous les fruits légumes en boîte ou produits d'iceux, ou aliments ou produits alimentaires que le Gouverneur en conseil pourra nommer, seront offerts en vente seulement dans les boîtes ou autres contenants que le Gouverneur en conseil pourra prescrire par règlement, et ces boîtes ou contenants devront contenir la qualité, la quantité ou le poids que les règlements prescriront.

Sur motion de M. Motherwell, résolu,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi de l'industrie laitière, chapitre 7 des Statuts de 1914, aux fins suivantes:

(*a*) établir de nouvelles dispositions définissant "analyste du Dominion", "produit laitier illégal", "oléomargarine", "paquet" et "beurre renové";

(*b*) interdire l'usage de l'huile comme adultérant dans le beurre et prohiber la détention du suifs étrangers qui pourraient servir à des fins d'adultération, dans les locaux d'un particulier qui fabrique ou manipule du beurre;

(*c*) éviter la nécessité de prouver que des suifs étrangers ont été ajoutés au lait écrémé dans les cas d'infraction;

(*d*) établir des amendes plus fortes envers les contraventions à la loi;

(*e*) autoriser en sus de son droit d'accès au local un inspecteur à prendre des échantillons, à saisir et enlever les produits laitiers illégaux;

(*f*) donner pouvoir au gouverneur en conseil de faire des règlements sur la saisie et la confiscation des matières et paquets illégalement utilisés, et de contrôler la grandeur et la dimension des cercles à fromage et des boîtes à fromage et à beurre; et

(*g*) permettre d'accepter le numéro enregistré d'un paquet comme preuve *prima facie* de l'identité d'un fabricant, et décréter que les frais d'analyse, sur conviction, soient compris dans les frais de la poursuite.

M. Macdonald (Pictou) pour M. Graham, propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une mesure pourvoyant à la construction ou à l'achèvement avant le 31 août 1927 d'une ligne de chemin de fer entre un endroit à cinq milles environ au sud de Régina et Avonlea, province de la Saskatchewan, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

2. Que la Compagnie pourra émettre des billets, bons et valeurs relativement à cette construction, et le gouverneur en conseil pourra en autoriser la garantie;

3. Que des dispositions soient établies pour l'émission de certificats de milliaire, par le ministre; et ni le ministre dans l'émission de ces certificats, ni la compagnie dans l'exécution des travaux de construction et d'achèvement, ne devra sans le consentement du Parlement dépasser les frais estimés de distance et frais moyens par mille, par plus de quinze pour cent; et si d'après un levé définitif il appert à la compagnie que les frais encourus dans l'achèvement de l'entreprise dépasseront la limite des dépenses estimées, ladite compagnie ne commencera ni ne poursuivra les travaux sans avoir au préalable obtenu l'approbation du Parlement;

4. Que la nature, les termes et formes des valeurs à émettre et garantir seront tels que le Gouverneur en conseil pourra les approuver et le ministre des Finances les signer;

5. Que pour permettre de poursuivre l'achèvement immédiat de ladite ligne de chemin de fer, le Gouverneur en conseil, en attendant l'émission et la disposition d'une quelconque de ces valeurs garanties, pourra autoriser des avances à ladite compagnie, à même le Fonds consolidé du revenu, ces avances devant être remboursées à Sa Majesté par les premiers deniers utilisables à cette fin;

6. Que le ministre présentera chaque année au Parlement un état des travaux et des déboursés, des avances et des sommes remboursées, et toute autre information de cette nature que ce dernier exigera ou ordonnera.

TABLEAU.

Lieu.	Milliaire déjà régalé.	Estimations.		
		Milliaire comprenant le tracé actuel.	A dépenser.	Moyenne des déboursés par mille.
D'un endroit à environ cinq milles au sud de Regina, à Avonlea, province de la Saskatchewan..........	0	33	$ 941,000	$ 28,515

M. Macdonald (Pictou), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Motherwell, résolu,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923, en établissant des dispositions pour:

(*a*) faciliter les affaires dans les abattoirs en décrétant que tous les argents reçus des ventes de bétail vendu par une société de commissionnaires au nom

du propriétaire seront déposés à un compte de commission d'expéditeur de bétail, au lieu du fonds fiduciaire d'expédition comme à l'heure actuelle;

(*b*) pourvoir aux permis des acheteurs, collecteurs et marchands d'œufs, et exportateurs de bétail, viande, volaille, œuf et laines;

(*c*) modifier le pouvoir de réglementer la manière dans laquelle les œufs jugés impropres à la consommation humaine seront estimés et on estimera les œufs jugés impropres à la consommation humaine, et dans laquelle on en disposera.

Sur motion de M. Motherwell, résolu,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des plantes-racines potagères, chapitre 43 des statuts de 1922, et de pourvoir:

(*a*) à une classe étalon pour les oignons de même grandeur, à l'abolition de la classe appelée *qualité d'échantillon*, et à son remplacement par une classe appelée *non-classée*, et à la définition des oignons pelés;

(*b*) à permettre la vente des pommes de terre, oignons, artichauts, bettes, carottes, panais et navets à la mesure, en quantités d'un boisseau ou moins, au lieu de la vente au poids; mais le poids du contenu devra se proportionner au poids du contenu d'un boisseau de ces légumes, tel qu'il est prescrit;

(*c*) à donner au certificat signé d'un inspecteur officiel force de preuve *prima facie* de la qualité et de l'état des légumes ou paquets auxquels le certificat s'applique; et

(*d*) à enlever à l'application de la Loi les pommes de terre de semence certifiées seulement, comme l'établissent les règlements de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens;

M. Robb pour M. Fielding, propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et un débat s'ensuivant;

Sur motion de sir Henry Drayton, ledit débat est ajourné.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Que l'ordre pour la prise en considération de la motion, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens, ait priorité sur toutes les autres affaires, excepté mercredi le 25 mars, et excepté la présentation des bills, les questions et avis de motion pour production de documents, jusqu'à épuisement.

La Chambre se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la distribution des fonds des cantines.

Et à six heures p.m., M. l'Orateur reprend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures, p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*).

Les bills suivants sont de nouveau considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 13), Loi concernant un brevet de la *West Virginia Pulp and Paper Company*.

Bill (No 14), Loi concernant un brevet de Edgeworth Green.

Le Bill (No 26) Loi concernant un brevet de Walter Williams est lu la deuxième fois et référé au comité des Bills Privés.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

Le comité général reprend le cours de ses délibérations sur une certaine résolution concernant la distribution des fonds de cantines et progrès ayant été de nouveau rapporté, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King (York) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

La résolution suivante est rapportée:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

25 Mines—	
Appointements..	529,670 00
Dépense casuelle..	6,700 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'journe alors à 11.45 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 34

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 25 MARS 1925

Prières.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 24 courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De Bayard Stillwell, grand chancelier et autres, de la grande loge des chevaliers de Pythias des provinces maritimes, demandant à la Chambre de ne pas constituer en corporation la loge suprême des chevaliers de Pythias du Canada. —M. *Grimmer*.

M. Murdock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport du commissaire chargé de faire enquête, en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions, 1923, sur une coalition supposée parmi les marchands de charbon à Winnipeg, et autres lieux de l'ouest du Canada, 1924-25.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 juin 1924:—Copie des télégrammes ou autres messages, feuilles, etc., envoyés par le département de la Justice aux autorités du pénitencier de Portsmouth, touchant l'évitement de la peine du fouet pour le détenu connu sous le nom de Red Ryan.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 2 mars 1925:—Pour une copie de toute la correspondance, documents, déclarations et communications entre le gouvernement du Canada et ou le haut commissaire du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni et ou aucun ministère du gouvernement du Royaume-Uni ou aucun officier, se rapportant à l'imposition d'un embargo par le gouvernement du Royaume-Uni sur les pommes de terre du Canada.

92728—11½

Et aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mai 1924,—Etat faisant voir:—

1. Combien de commissions d'enquête le gouvernement actuel a nommées.
2. Combien ces commission ont coûté au total.
3. Quels sont les noms des avocats que le gouvernement a employés.
4. Quelle rémunération on a accordée à chacun d'eux.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Gould,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:—

1. Combien au total on a déboursé pour l'établissement des soldats (*a*) sur des terres, (*b*) comme pêcheurs ou autrement.
2. Combien a coûté au total chaque année l'établissement des soldats, y compris les salaires, frais de voyage et autres dépenses, jusqu'ici.
3. Combien les soldats-colons ont payé chaque année à la Commission d'établissement.
4. Quel est le total des paiements annuels que doivent ces colons.
5. Quelle est la somme totale à payer de ce chef, intérêt compris.

Par M. Gould,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Quel est le nom officiel particulier des quatorze dernières commissions nommées pour s'enquérir du commerce des grains.
2. En quelles années les différentes commissions ont été nommées.
3. Combien chacune de ces commissions a coûté.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Grimmer,—Ordre de la Chambre:—Relevé indiquant pour les mois de mai et juin 1924 la valeur facturée des importations au Canada de machines de conserverie propres à l'outillage d'une conserverie de fruits ou baies, et libérées par les Douanes avant le paiement des droits, ainsi que copie de la correspondance et des papiers que le département des Douanes ou un membre du gouvernement a reçus au sujet de ces importations, avec un état pour les premiers six mois de l'année 1924 indiquant les importations au Canada de machines de conserverie propres à outiller une conserverie de fruits ou baies, sur lesquelles les droits ont été payés, avec indication des droits payés et la valeur facturée des importations en question.

Par M. Baxter pour M. Stevens,—Ordre de la Chambre:—Copie de chacun des rapports que l'inspecteur des travaux à Vancouver, Colombie-Britannique, représentant le gouvernement canadien ou la Commission du port de Vancouver, sur (*a*) l'agrandissement de l'élévateur No 1, (*b*) la jetée et la superstructure de l'élévateur No 1, (*c*) l'élévateur No 2, (*d*) la rallonge et la jetée de l'élévateur No 3.

M. Béland, propose,—Que le Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des pensions et ses lois modificatrices, et de pourvoir à

(1) une pension accordée pour incapacité complète lors de son congé à un ex-soldat souffrant du mal vénérien qui a été en exercice sur le théâtre de la guerre;

(2) une prorogation de la période dans laquelle les familiers d'un pensionnaire des classes de 1 à 5 pourront être pensionnés après son décès;

(3) une pension définie irréductible de deux ans en cas de tuberculose pulmonaire;

(4) Définir quel sera le paiement final dans les cas d'incapacité entre cinq et quatorze pour cent et les conditions qui affecteront les paiements de cette nature;

(5) la modification de l'article 27 de la Loi, afin de décréter le paiement que le statut actuel ne prévoit pas;

(6) des conditions dans lesquelles la pension pourra être maintenue aux parents dépendants;

(7) l'adjudication ou le refus d'une pension à la veuve d'un pensionné en tenant compte de son état lors de son mariage, et aux conditions dans lesquelles les pensions pourront être payées à des mères qui peuvent devenir veuves;

(8) ne pas rayer une pension pour conduite immorale tant qu'une occasion de défense n'a pas été fournie, et pour le rétablissement en certains cas de pensions rayées;

(9) des pensions augmentées pour les mères dont les maris sont physiquement incapables ou dans un état de dépendance;

(10) la modification des tableaux de la Loi de façon à rendre la pension égale au tarif actuel plus le boni, et à diviser équitablement les pensions d'enfants;

(11) la nomination nouvelle des membres sortants du Bureau fédéral d'appel, et au maintien du quorum à trois membres.

M. Béland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

Sur motion de M. Motherwell, résolu,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des Fruits, chapitre 15 des statuts de 1923, et de pourvoir

(*a*) à l'abolition des qualités combinées de pommes, pommettes et poires;

(*b*) que sur approbation du gouverneur en conseil le ministre peut prescrire des qualités additionnelles pour les variétés particulières de fruits, prescrire les variétés auxquelles ces qualités s'appliqueront; et faire les règlements nécessaires pour rendre efficaces les dispositions proposées à compter de leur publication dans la Gazette du Canada,

(*c*) qu'une personne par elle-même ou l'entremise d'un tiers emballe des fruits dans des paquets ouverts ou fermés destinés à la vente, ou qui offre en vente ou vend des fruits, et cote ou représente ces fruits comme étant d'une certaine qualité spécifiée dans l'article 3 de la Loi amendée ou dans les règlements qui en découlent, devra faire voir sur le paquet ou sur une étiquette approuvée qui y sera attachée la qualité et autres marques exigées par la loi; et au cas où les fruits ne seraient pas conformes à la qualité marquée comme ci-dessus, la personne sera coupable d'une contravention sous l'empire de la loi.

La Chambre se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la distribution des fonds de cantines.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une proposition pourvoyant à la distribution du Fonds de cantines, en les répartissant somme suit:—

1. Une somme de $20,000, à retenir pour le paiement des comptes courants.

2. Une somme de $100,000, à payer à un Bureau central de trois syndics nommés sans émoluments par le gouverneur en conseil, et devant servir selon les sommes et la manière jugées meilleures, à l'entretien et l'assistance d'un service de règlements, au bénéfice des vétérans et de leurs familiers.

3. La somme de $50,000, à payer au Fonds des service unis de Grande-Bretagne, et la somme de $50,000, à payer à la Croix Rouge américaine, qu'ils utiliseront respectivement de la manière qu'ils jugeront opportune pour aider à des sujets d'un mérite particulier parmi les vétérans des troupes expéditionnaires canadiennes qui ont été en exercice en France ou en Angleterre, ou parmi les familiers domiciliés en Grande-Bretagne ou aux Etats-Unis selon le cas, et qui sont vraiment dans le besoin.

4. Le reliquat du Fonds des cantines sera divisé entre les neuf provinces dans la proportion ci-dessous:

	Pour cent
Alberta	7.752
Colombie Britannique et Yukon	11.213
Manitoba	10.654
Nouveau-Brunswick	4.072
Nouvelle-Ecosse et Ile du Prince-Edouard	6.288
Ontario	41.237
Québec	11.622
Saskatchewan	7.162
	100.000

5. Des allocations, à payer à un Bureau provincial de syndics nommés sans émoluments par le lieutenant-gouverneur en conseil, avec pouvoir de recevoir et de détenir l'allocation provinciale et de pressentir le vœu des intéressés qui habitent la province, au sujet de la répartition des allocations susdites, de déterminer le but auquel l'allocation sera attribuée, d'administrer le fonds dans ce but ou d'en confier l'administration à des tiers, et de faire tout ce qu'indiquera l'arrêté ministériel qui les nommera. Les frais de la fiducie seront à charge de l'allocation.

6. Une somme de 5,000 livres reçue du Conseil administratif du Fonds des services unis, à allouer et payer au Bureau central des syndics, lequel au besoin la dépensera de la façon qu'il jugera meilleure pour venir en aide à des sujets de mérite exceptionnel chez les vétérans des troupes impériales ou leurs familiers domiciliés au Canada ou aux Etats-Unis selon le cas.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Béland, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 32) Loi concernant la distribution des fonds de cantines, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 35

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI 26 MARS 1925

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 25 courant, lequel est lu comme suit:—

Le préposé aux pétitions a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la pétition suivante, et constate que le délai pour recevoir des pétitions pour bills ayant expiré, elle ne peut être reçue:—

De George Almon Wickett, de la cité de Belleville, comté de Hastings, province de l'Ontario, journalier, époux légitime de Cecilia Maria Wickett (née McAlpin), pour une loi de divorce d'avec ladite Cecilia Maria Wickett, son épouse.—M. *Hanna.*

Il a aussi examiné la pétition suivante et constaté que toutes les dispositions de la règle 75 ont été suivies, savoir:—

De Charles E. Hinemark, grand chancelier, et autres, de la grande loge des chevaliers de Pythias, demandant que la Chambre n'accorde pas de loi de constitution en corporation à la loge suprême des chevaliers de Pythias du Canada.—M. *Grimmer.*

M. l'Orateur décide,—Que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, la pétition ci-dessus de George Almon Wickett ne peut être reçue.

La pétition de Charles Hinemark est lue et reçue.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dixième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions, pour bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et a constaté que les prescriptions de la Règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De *The Restigouche Log Driving and Boom Company*, pour une loi autorisant l'émission et le renouvellement d'obligations.

De Edward Foster Leopold Tavender, de Calgary, Alberta, et autres, pour une loi constituant en corporation la *British Consolidated General Insurance Corporation.*

De la compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex, pour une loi prorogeant le délai pour le commencement et l'achèvement d'une ligne d'embranchement de chemin de fer.

De la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la Vie, pour une loi modifiant sa loi de constitution en corporation.

De Albert Frederick Healy de Sandwick, Ont., et autres, pour une loi constituant en corporation la *Guaranty Trust Company of Canada.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 33), Loi concernant *The Restigouche Log Driving and Boom Company.*—M. *Michaud.*

Bill (No 34), Loi constituant en corporation la *British Consolidated General Insurance Corporation.*—M. *Irvine.*

Bill (No 35), Loi concernant la Compagnie d'Assurance Mutelle du Canada sur la vie.—M. *Mewburn.*

Bill (No 36), Loi constituant en corporation la *Guaranty Trust Company of Canada.*—M. *Chevrier.*

Les dits bills sont en conséquence lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, en vertu de la règle 99.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1925,—Relevé indiquant:—

1. Si des vapeurs de la marine marchande du gouvernement canadien ont transporté des bestiaux de Montréal ou d'autres ports canadiens à des ports de la Grande-Bretagne ou du continent européen, au cours des années 1922-23-24. Dans l'affirmative, à quels ports.
2. Combien de bestiaux ils ont transportés à chaque voyage.
3. Quel tarif de fret on a payé.
4. Quel a été le résultat net de cette entreprise, voyage par voyage.
5. Quels ont été les profits ou pertes, selon le cas.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1925,—Relevé montrant:—

1. Quelles sommes ont été votées pour le district électoral de Restigouche-Madawaska, depuis le 1er janvier 1906.
2. Quelles sommes ont été dépensées.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1925,—Relevé indiquant:—

1. Quantité de porc importée des Etats-Unis au Canada dans les années solaires 1923 et 1924, en livres et dollars respectivement.
2. Quantité de ce porc re-exportée en Angleterre, et quel prix on en a reçu.
3. Comment on l'a préparé, en Canada, pour l'exportation.
4. S'il est vendu en Angleterre comme porc canadien, et si non, comment on le distingue du produit canadien.

M. McMaster, secondé par sir Eugène Fiset, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 37), Loi modifiant la Loi des brevets, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant de nouveau posée;

Sir Henry Drayton, secondé par M. Baxter, propose en amendement,—Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu:—Que la situation au Canada exige la réduction urgente des taxes, surtout de la taxe des ventes et des autres impôts qui ont été augmentés par le gouvernement actuel; et la Chambre regrette que les états financiers qui viennent d'être soumis n'accusent aucune économie qui pourrait rendre ces réductions possibles, mais indiquent plutôt une augmentation alarmante de la dette publique.

Et un débat s'ensuivant;

M. Forke, secondé par M. Hoey, propose en amendement,—Que tous les mots après "résolu que" dans l'amendement, soient retranchés et remplacés par les suivants: La Chambre regrette que le budget présenté par le ministre intérimaire des Finances démontre que l'on a accepté de faux principes en matière de finance publique, qu'il ne diminue point le fardeau de la taxe indirecte et qu'il prouve que l'on a pratiqué aucune économie importante dans les dépenses de l'Etat, ni adopté la politique fiscale énoncée de temps à autre par le parti libéral;

Et que la politique protectionniste conservée dans le budget actuel a beaucoup accru le coût de la vie et de la production, n'a pas réussi à donner un revenu suffisant, ni à empêcher la dépression dans le commerce et l'industrie;

Et qu'il soit de plus résolu, que la révision des cédules du tarif, basée sur les besoins du revenu, au lieu des principes protectionnistes, aurait dû être faite il y a longtemps et devrait se faire immédiatement afin de réduire le coût de la vie et de placer nos industries sur une base permanemment saine.

M. l'Orateur déclare l'amendement à l'amendement hors d'ordre, pour la raison que pas plus d'un amendement peut-être proposé sur une motion à l'effet que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

De cette décision, M. Kennedy (Glengarry et Stormont) en appelle à la Chambre.

Et la question étant posée par M. l'Orateur: la décision du fauteuil sera-t-elle maintenue; elle est résolue dans l'affirmative sur la division suivante:—

Pour:

Messieurs

Archambault,	Duncan,	Lapierre,	Raymond,
Baldwin,	Euler,	Lavigueur,	Rhéaume,
Baxter,	Fafard,	Logan,	Robb,
Béland,	Fiset (sir Eugène),	Lovett,	Robichaud,
Benoit,	Fontaine,	Mackinnon,	Robinson,
Binette,	Forrester,	MacLean (Prince, I. du P.-E.),	Robitaille,
Black (Halifax),	Fortier,		Ryckman,
Black (Yukon),	Fournier,	Maclean (York),	St. Père,
Boucher,	Garland (Carleton),	McGiverin,	Savard,
Bourassa,		McIsaac,	Séguin,
Bowen,	Gordon,	McKay,	Senn,
Cahill,	Grimmer,	McKillop,	Shaw,

Cannon,
Carroll,
Carruthers,
Casgrain,
Chaplin,
Charters,
Chevrier,
Chisholm,
Church,
Clark,
Déchène,
Delisle,
Denis (Joliette),
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dickie,
Doucet,
Drayton (sir Henry),
Hammell,
Hanna,
Hanson,
Harris,
Hatfield,
Healy,
Hocken,
Hubbs,
Hudson,
Hughes,
Hunt,
Jacobs,
Jones,
Kay,
Kelly,
King (Kootenay),
King, Mackenzie (York),
Ladner,
Lanctôt,
McMaster,
McMurray,
Manion,
Marcile (Bagot),
Marler,
Martell,
Maybee,
Meighen,
Motherwell,
Munro,
Murdock,
Neill,
Ouimet,
Papineau,
Pelletier,
Pouliot,
Preston,
Prévost,
Putnam,
Rankin,
Simpson,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queen, I. du P.-E.),
Snowball,
Spence,
Stevens,
Stewart (Argenteuil),
Stewart (Hamilton),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Stork,
Sutherland,
Vien,
White,
Wilson—120.

CONTRE:
Messieurs

Bancroft,
Black (Huron),
Brethen,
Caldwell,
Davies,
Drummond,
Elliott (Dundas),
Evans,
Findlay,
Forke,
Gardiner,
Good,
Gould,
Halbert,
Hodgins,
Hoey,
Hopkins,
Humphrey,
Jelliff,
Johnston,
Kellner,
Kennedy (Edmonton),
Kennedy (Glengarry et Stormont),
Kennedy (Port-Arthur et Kenora),
King (Huron),
Knox,
Leader,
Lewis,
Lovie,
Lucas,
McBride,
McConica,
McDonald (Timiskaming),
McTaggart,
Millar,
Milne,
Pritchard,
Reed,
Ross (Simcoe),
Sales,
Sexsmith,
Speakman,
Steedsman,
Stewart (Humboldt),
Thurston,
Wallace,
Ward,
Warner,
Woods,
Woodsworth—50.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Carroll.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 36

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI 27 MARS 1925

Prières.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre —Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1925,—Copie de la correspondance échangée entre R.-E. Beattie ou Fergus McDonald, de Vancouver, et le ministre des Travaux publics, au sujet de la retraite projetée de M. Sam Prenter, un des commissaires du port de Vancouver; aussi, de la correspondance entre des particuliers de Vancouver et le ministre des Travaux publics, ou un ministre ou fonctionnaire du gouvernement, touchant la retraite de M. Prenter ou d'autres membres de la Commission du port de Vancouver.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Comité des Bills Privés

Bill (No 33) Loi concernant la *Restigouche Log and Boom Company.*

Comité des Banques et du Commerce

Bill (No 34) Loi constituant en corporation la *British Consolidated General Insurance Corporation.*

Bill (No 35) Loi concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la vie.

Bill (No 36) Loi constituant en corporation la *Garanty Trust Company of Canada.*

Ayant disposé de l'Ordre pour les bills privés, la Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Stevens.

La Chambre s'ajourne alors à 11.10 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 37

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 30 MARS 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924,—Etat faisant voir:—

1. Combien de commissions d'enquête le gouvernement Borden a nommées.
2. Combien ces commissions ont coûté au total.
3. Quels sont les noms des avocats que le gouvernement a employés.
4. Quelle rémunération on a accordée à chacun d'eux.

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924,—Etat faisant voir:—

1. Combien de commissions d'enquête le gouvernement Laurier a nommées.
2. Combien ces commissions ont coûté au total.
3. Quels sont les noms des avocats que le gouvernement a employés.
4. Quelle rémunération on a accordée à chacun d'eux.

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924,—Etat faisant voir:—

1. Combien de commissions d'enquête le gouvernement Meighen a nommées.
2. Combien ces commissions ont coûté au total.
3. Quels sont les noms des avocats que le gouvernement a employés.
4. Quelle rémunération on a accordée à chacun d'eux.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 juillet 1924,—Relevé montrant:—

1. Revenu total du Canada, de toutes les sources, pour l'année écoulée le 31 mars 1923, et pour l'année écoulée le 31 mars 1924, indiquant les chiffres de chaque année séparément, ainsi que les différentes sources de revenu.

2. Quelle partie de ce revenu chaque province a contribué, avec indication de chaque source de revenus séparément.

M. Macdonald (Pictou), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 151, du 24 mars 1925, sous l'empire de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII—Révision des règlements de paye et d'allocations, 1920, en biffant la clause se rapportant à l'allocation de rations, page 9, et par l'addition d'un nouveau paragraphe (5) à la partie 11 desdits règlements.—Service naval.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de personnes qui n'habitent pas Toronto ont été nommées à des emplois du gouvernement à Toronto dans chacune des trois dernières années, dans les différents départements fédéraux.

2. Qui a fait ces nominations.

Par M. Stewart (Leeds),—Ordre de la Chambre,—Relevé faisant voir:—

1. A quelle date est entré en vigueur le marquage fédéral du beurre et du fromage d'exportation.

2. Quels sont les noms et salaires des marqueurs fédéraux de beurre et de fromage.

3. Quelles sont les qualités étalon du beurre et qu'est-ce qui les détermine.

4. Quelle est la différence reconnue des prix de ces qualités.

5. Depuis l'entrée en vigueur du marquage fédéral quelles quantités de beurre (*a*) pasteurisé et (*b*) non-pasteurisé on a exportées chaque année jusqu'à la fin de 1924.

6. Si la qualité a été marquée sur tous les paquets de beurre exporté, et quelles quantités de chaque qualité on a exportées dans chaque année.

7. Quelles sont les qualités étalon de fromage, et quelle est la différence reconnue des prix de ces qualités.

8. Depuis l'entrée en vigueur du marquage, si on a exporté du fromage en Grande-Bretagne sans indiquer la qualité, et dans l'affirmative, en quelles quantités.

9. Quelles quantités de fromage (*a*) classé, et (*b*) non-classé on a exportées en Grande-Bretagne dans chacune des années solaires 1921, 1922, 1923 et 1924.

10. Quelles quantités de chaque qualité on a exportées en Grande-Bretagne en 1923 et 1924.

11. Si le fromager doit se soumettre aux décisions des classeurs fédéraux quant à la qualité de son fromage, ou s'il est une personne ou une commission à laquelle il peut porter appel de la classification faite.

Par M. Garland (Bow River),—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—Combien au total le service public a coûté pendant l'exercice terminé le 31 mars 1924, dans chacun des départements suivants: Agriculture, Archives, Auditeur général, Commission du service civil, Douanes et Accise,

Affaires extérieures, Finances, Gouverneur-général, Affaires des sauvages, Assurance, Intérieur, Justice, Travail, Marine et Pêcheries, Défense nationale—marine, milice et aviation, Mines, Royale Gendarmerie à cheval, Postes, Conseil privé, Travaux publics, Impressions et papeterie, Chemins de fer et Canaux, Secrétaire d'Etat, Commerce, Immigration et colonisation, Réintégration civile des soldats, Brevets et droit d'auteur, Bureau d'établissement des soldats, Santé publique.

Par M. Irvine,—Ordre de la Chambre,—Rapport montrant:—

1. Combien coûte annuellement le Bureau d'établissement des soldats depuis sa fondation, (*a*) combien on paye en loyers de bureaux, et où sont ces bureaux, (*b*) combien on a payé en salaires, (*c*) combien chaque bureau chef a coûté dans chaque province, et (*d*) combien on a dépensé d'autre façon.

2. Combien de fermes on a achetées sous l'empire du Bureau d'établissement (*a*) dans chaque province, (*b*) combien on a payé pour chaque ferme, et (*c*) quel est l'acrage de chaque ferme.

3. Combien de fermes sont occupées sous l'empire du bureau dans chaque province.

4. Combien on a prêté aux soldats-colons, combien on a dépensé sur ce prêt pour (*a*) les améliorations permanentes, (*b*) acheter du bétail, (*c*) combien on a prêté par province, (*d*) quel intérêt on a demandé, (*e*) quelle était la nature des garanties sur lesquelles les prêts ont été faits, (*f*) qui a remis la monnaie sur ces prêts, et (*g*) qui détient les hypothèques.

5. Combien de fermes par province ont été retenues, et quelle est actuellement la situation économique de ces fermes.

6. Combien de fermes par province ont été abandonnées, (*a*) ce qu'on en a fait, (*b*) qu'est advenu des prêts faits sur ces fermes.

Si tous ces colons étaient tenus de payer tous les frais des prêts d'achat et d'outillage.

8. Au cas contraire, quelle proportion ils étaient censer payer, et qui payait le reste.

9. Qui déterminait les avances à faire aux colons sous l'empire du bureau.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres qui suivent sont votés:—

Par M. Stevens—Ordre de la Chambre,—Copie de la correspondance échangée entre le département de la Défense Nationale ou celui de la Justice et la *Canadian Coal Sales Company, Limited*, en 1924 et 1925; et aussi, copie de toutes les accusations portées au sujet de la vente de charbon ou pour d'autres motifs affectant des officiers de la milice à Winnipeg, dans ces mêmes années, indiquant le nom de l'accusateur; aussi copie des rapports du général Ketchen sur ces accusations.

Par M. Jones,—Ordre de la Chambre,—Copie de la correspondance et autres papiers touchant le changement du bureau de poste à Big Beach, comté du Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Relevé détaillé des "contre-comptes présentés au gouvernement fédéral pour services rendus" par la Commission du port de Québec, dont il est question dans la réponse à la question, page 1317 des Débats (anglais).

Par M. Arthurs,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie des lettres, télégrammes et papiers de toute nature que le gouvernement du Canada a échangés avec les mineurs du Cap-Breton,

qu'il a reçus en leur nom, ou qu'il a échangés avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse relativement à la situation des mineurs; des papiers échangés entre le gouvernement du Canada et des villes ou municipalités du Cap-Breton touchant la situation minière et la nécessité d'un secours en raison des différends ouvriers de la région.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Johnston.

La Chambre s'ajourne alors à 10.45 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 38

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 31 MARS 1925

PRIÈRES.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 30 courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De John Ballantyne, chancelier suprême, et autres de la loge suprême des chevaliers de Pythias; et de F. A. Lemon, grand chancelier, et autres de la grande loge des chevaliers de Pythias, de la province de l'Ontario, demandant séparément que la Chambre n'accorde pas de loi d'incorporation à la loge suprême des chevaliers de Pythias du Canada.—M. *Grimmer.*

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le onzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 4 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés, a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bill privé, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De George Bedford Julian et autres, de Montréal, Qué., pour une loi constituant en corporation les Chevaliers de Pythias du Canada.

De la *Joliette and Northern Railway Company,* pour une loi autorisant l'émission de valeurs supplémentaires.

De la Compagnie du chemin de fer Electrique d'Ottawa, pour une loi l'autorisant à accroître ses pouvoirs d'emprunt.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 38), Loi constituant en corporation les Chevaliers de Pythias du Canada.—M. *Maybee.*

Bill (No 39), Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company.* —M. *Denis* (Joliette).

Bill (No 40), Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Electrique d'Ottawa.—M. *Chevrier.*

Lesdits bills sont en conséquence lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre conformément à la règle 99.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport supplémentaire sur le Crédit agricole, par H. M. Tory, daté le 30 mars 1925.

Sur motion de M. Robb, ordonné,—Qu'il soit imprimé pour distribution 450 copies en anglais et 150 en français du rapport supplémentaire sur le Crédit agricole par H. M. Tory, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Qu'un comité spécial comprenant MM. Black (Halifax), sir Henry Drayton, Duff, sir Eugène Fiset, Halbert, Johnston, Kennedy (Glengarry), Leader, McKay, McMaster, McMurray, Rinfret, Sinclair (Queen's), Stevens et Stork, soit nommé pour étudier la résolution ayant pour objet de donner au Canada le contrôle de certains tarifs océaniques en confirmant une convention entre Sa Majesté et sir William Petersen, C.C.E.B., comme le déclare la résolution en question ou toute autre méthode qui pourrait offrir un contrôle effectif, et que le comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et archives, et de faire rapport en temps utile.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Que lorsque la Chambre, s'ajournera, mercredi à six heures le 8 avril prochain, elle restera ajournée jusqu'à mardi le 14 avril.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Relevé faisant voir:—

1. Combien de tonnes de grain le National-Canadien a remorquées à Fort-William et Port-Arthur en l'année solaire 1924.
2. Quel a été le nombre de tonnes-milles.
3. Quel a été le tarif par tonne-mille.
4. Quelle a été la remorque moyenne.
5. Combien de tonnes de grain le National-Canadien a remorquées à Vancouver en l'année solaire 1924.
6. Quel a été le nombre de tonnes-milles.
7. Quel a été le tarif par tonne-mille.
8. Quelle a été la remorque moyenne.
9 Quelle a été la proportion du grain remorqué dans le territoire occidental dans le tonnage-revenu du territoire en 1924.
10. Quelle était la proportion du grain dans le total des tonnes-milles du territoire occidental, en 1924.
11. Quelle était la proportion du grain dans le revenu total du fret transporté dans le territoire occidental en 1924.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), le premier rapport du comité mixte des Impresion du Parlement est adopté moins la partie qui a trait aux documents sessionnels Nos 49, 98, 99 et 100.

M. Kellner, secondé par M. McTaggart, propose,—Qu'il soit résolu:—Que le mardi 31 mars courant et après, et jusqu'à la fin de la session, si l'heure entre huit et neuf heures du soir qui, les mardis et vendredis, en vertu des règlements de la Chambre, est réservée à l'étude des Bills d'intérêt privé, n'est pas

complètement épuisée à cette fin, le reliquat de l'heure après l'étude des Bills susdits sera dévolu aux "Bills et Ordres publics", lesquels seront appelés par M. l'Orateur dans l'ordre qu'ils occupent au feuilleton.

Après débat, la question étant posée sur la motion, la Chambre se divise, et les noms étant appelés, ils sont enregistrés comme suit:—

POUR:
Messieurs

Anderson,
Arthurs,
Beaubien,
Black (Halifax),
Black (Yukon),
Bowen,
Brethen,
Bristol,
Brown,
Caldwell,
Campbell,
Carmichael,
Charters,
Church,
Clark,
Dickie,
Doucet,
Drayton (sir Henry),
Drummond,
Duncan,
Elliott (Waterloo),
Evans,
Fansher,
Forke,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Good,
Gould,
Grimmer,
Halbert,
Hanson,
Hocken,
Hodgins,
Hoey,
Hopkins,
Hubbs,
Humphrey,
Irvine,
Johnston,
Jones,
Kellner,
Kennedy (Edmonton),
Kennedy (Glengarry et Stormont),
Kennedy (Port-Arthur et Kenora),
King (Huron),
Knox,
Leader,
LeSueur,
Lewis,
Lovie,
Lucas,
MacLaren,
Maclean (York),
Macphail,
McConica,
McDonald (Timiskaming),
McKillop,
McQuarrie,
McTaggart,
Maybee,
Meighen,
Millar,
Milne,
Neill,
Preston,
Pritchard,
Reed,
Ross (Kingston),
Ross (Simcoe),
Sales,
Senn,
Shaw,
Sheard,
Simpson,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Stansell,
Steedsman,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Humboldt),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Sutherland,
Thurston,
Wallace,
Ward,
Warner,
White,
Wilson,
Woods,
Woodsworth—93.

CONTRE:
Messieurs

Baldwin,
Béland,
Benoit,
Binette,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Cannon,
Cardin,
Carroll,
Carruthers,
Casgrain,
Chevrier,
Chisholm,
Clifford,
Copp,
Déchène,
Denis (Joliette),
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Duff,
Ethier,
Euler,
Findlay,
Forrester,
Fortier,
Fournier,
Gendron,
Gordon,
Graham,
Hammell,
Hanna,
Hatfield,
Healy,
Hudson,
Hunt,
Kay,
King (Kootenay),
King, Mackenzie (York),
Kyte,
Lanctôt,
Lapointe,
Logan,
Lovett,
Low,
Macdonald (Pictou),
Mackinnon,
MacLean (Prince, I. du P.-E.),
McBride,
McCrea,
McGiverin,
McIsaac,
McKay,
McMaster,
McMurray,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Marler,
Martell,
Mercier,
Michaud,
Morin,
Motherwell,
Munro,
Murdock,
Murphy,
Ouimet,
Papineau,
Parent,
Pelletier,
Pouliot,
Prévost,
Putnam,
Rankin,
Raymond,
Rinfret,
Roberge,
Robichaud,
Robinson,
Robitaille,
St. Père,
Savard,
Séguin,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queen, I. du P.-E.),
Snowball,
Stewart (Argenteuil),
Stork,
Tobin,
Vien,
Walsh—93.

Et les voix étant également divisées, M. l'Orateur donne son vote pour la négative, en vertu de la règle 6, pour la raison:—Vu que la Chambre a nommé un comité pour étudier l'opportunité de modifier certaines règles, et que ce comité n'a pas encore discuté la règle 25 qui se trouve affectée par le principe invoqué dans ladite motion, il est donc sage de laisser ledit comité étudier la motion et la rapporter, avant de prendre aucune décision.
Ladite motion est en conséquence rejetée.

M. Murdock, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 41), Loi concernant la publication des lois, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.
Et le débat continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*).

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill (No 24), Loi modifiant la Loi de 1911 concernant les Commissaires du havre de Toronto, étant lu;
Sur motion de M. Church, ledit ordre est rescindé et le bill retiré.

Ayant disposé de l'ordre pour les Bills privés;
La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.
Et le débat continuant; sur motion de M. Neill, ledit débat est ajourné.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 39

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 1er AVRIL 1925

Prières.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur les pétitions présentées le 31 mars courant, lesquelles sont lues et reçues et sont comme suit:—

De A. H. Jones, grand chancelier, et autres de la grande loge des chevaliers de Pythias de la Colombie-Britannique; et de J. Les Clubine, grand chancelier, et autres de la grande loge des chevaliers de Pythias du Manitoba, chacun demandant que la Chambre n'accorde pas de loi d'incorporation à la loge suprême des chevaliers de Pythias du Canada.—M. *Grimmer.*

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le bill privé suivant:—

Bill (No 42), Loi modifiant la Loi de 1911 concernant les commissaires du havre de Toronto.—M. *Church.*

Ledit bill est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre en vertu de la règle 99.

M. Cahill du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill (No 12), Loi concernant la compagnie dite *The Toronto, Hamilton and Buffalo Railway Company*, et il a été convenu de rapporter le préambule de ce bill comme étant non établi, car votre comité est d'avis que la duplication des lignes de chemin de fer devrait être évitée quand la chose est possible. A cette fin, la Loi des chemins de fer devrait être modifiée de manière à autoriser la Commission des chemins de fer à recevoir et à juger une demande de toute compagnie de chemin de fer au Canada qui désire circuler sur les voies d'un autre chemin de fer.

Votre comité recommande aussi le remboursement des honoraires et des frais versés pour ce bill, moins les frais d'impression et de traduction du bill.

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance, demandes et autres documents touchant les licences d'exportation de force électrique, pour l'exercice 1925-26, sous l'empire de la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, chapitre 16, des Statuts de 1907; aussi copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 504, en date du 31 mars 1925 s'y rapportant.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi pour M. Bureau met devant la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Rapport annuel du ministère des Douanes et de l'Accise, contenant états de revenus avec relevés concernant les importations, exportations et accises du Dominion du Canada, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924, tels que compilés par les rapports officiels.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Que le nom de M. Shaw soit substitué à celui de M. Leader comme membre du comité spécial nommé pour étudier la résolution ayant pour objet de donner au Canada le contrôle de certains tarifs océaniques en confirmant une convention entre Sa Majesté et sir William Petersen C.C.E.B., comme le déclare la résolution en question, ou toute autre méthode qui pourrait offrir un contrôle effectif.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Black (Yukon),—Ordre de la Chambre,—Copie de la correspondance et des lettres, télégrammes et papiers échangés entre le député de Skeena et un ministre ou fonctionnaire du gouvernement sur le traité du flétan avec les Etats-Unis; aussi, copie des lettres, télégrammes et papiers divers échangés entre le député de Skeena et un ministre ou fonctionnaire du gouvernement touchant la saison close du flétan dans le Pacifique; aussi, copie des pétitions, lettres et papiers divers venant de tiers et expédiés par le député de Skeena à un ministre ou fonctionnaire du gouvernement, relativement à ces traités du flétan et saison close du flétan dans le Pacifique.

Par M. Maclean pour M. Black (Halifax),—Ordre de la Chambre,—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes et la Commission du service civil et des tiers au sujet de la nomination d'un maître de poste à Glace-Bay, Nouvelle-Ecosse.

Par M. Doucet,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de la correspondance échangée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick ou un de ses membres avec un ministre ou un département du gouvernement fédéral touchant l'acquisition, par le gouvernement fédéral, du chemin de fer Saint-Jean et Québec, depuis que ce chemin de fer a été construit.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant; il est ajourné sur motion de M. Manion.

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 40

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI 2 AVRIL 1925

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 1er courant, lequel est lu comme suit:—

Le préposé aux pétitions a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la pétition suivante, et constate que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De John Wellington Stevenson, du village de Minden, comté de Haliburton, province de l'Ontario, homme de chantier, époux légitime de Alice Stevenson (née Davis), autrefois dudit village de Minden, mais présentement demeurant dans la ville de Peterborough, comté de Peterborough, province de l'Ontario, femme mariée, pour une loi de divorce d'avec ladite Alice Stevenson, son épouse. —M. *Gordon.*

M. l'Orateur décide,—Que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue.

M. Logan, du comité des Comptes publics présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit de vingt et un à onze.

Sur motion de M. Logan, ledit rapport est agréé.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1925,—Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement a établi des routes postales rurales en 1924 et 1925.
2. Si des soumissions ont été demandées au sujet de routes projetées. Dans l'affirmative, en quels comtés, et partant de quels bureaux de postes.
3. Si le gouvernement a pour politique d'établir de nouvelles routes postales.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1925,—Relevé montrant:—

1. Combien les commissaires du havre de Vancouver ont payé pour la propriété riveraine sise immédiatement à l'est et attenante à l'entrepôt No 1 de la commission du havre, une partie de laquelle est maintenant occupée par l'entrepôt connu sous le nom de entrepôt Spillers.

2. Quelle était la superficie totale de ladite propriété: (*a*) au-dessus du niveau à eau haute; (*b*) en-dessous du niveau à eau basse.

3. Si ladite propriété a été offerte à la commission du havre pour $275,-000.00.

4. Si ledit prix de $275,000.00 comprenait une scierie et des édifices sur la propriété à cette époque.

5. Si la commission du havre a obtenu une option à ce prix, et dans l'affirmative, pour quelle période.

6. Subséquemment à l'achat de ladite propriété, si les commissaires du havre ont permis aux anciens propriétaires d'enlever la scierie et autres édifices, ou à quelle personne ladite scierie a été vendue, ou donnée, ou cédée.

7. Si une partie de ladite propriété a été louée à R. H. Gale, de Vancouver, agissant pour son compte ou pour une compagnie, et s'il s'agissait d'une compagnie, quel était le nom de la compagnie à laquelle le bail fut cédé.

8. Si R. H. Gale a négocié ledit bail.

9. Si ledit bail a été transféré de quelque manière depuis la cession originale? Dans l'affirmative, à qui.

10. Quel est le montant du loyer payé aux commissaires du havre pour ledit bail.

11. Si les commissaires du havre ont entrepris de construire une jetée pour convoyeurs à grain comme condition ou engagement dans ledit bail? Dans l'affirmative, combien ladite jetée ainsi que les convoyeurs à grain et autres appareils ont coûté.

12. Si le bail original ou un bail transféré subséquemment a été cédé à la "Spillers" Grain Company of England.

M. Macdonald (Pictou), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 304, du 3 mars 1925, *Re* paiement d'indemnité aux officiers de la marine royale canadienne chargés de tourner les navires.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924:—Relevé indiquant les noms et numéros de tous les bateaux de guerre, de commerce ou de pêche que le gouvernement du Canada ou un de ses départements, ou une commission agissant pour le gouvernement ou par autorité du parlement, a vendus depuis la signature de l'armistice, donnant (*a*) le prix payé pour ces bateaux lors de l'achat par les autorités canadiennes, et lors de la vente de chacun; (*b*) le nombre de bateaux que le gouvernement du Canada ou un de ses départements ou une commission agissant par autorité du gouvernement ou du parlement du Canada, possède pour la vente, donnant les noms, numéros et mouillages; (*c*) le prix de contrat à payer au gouvernement du Canada ou à un de ses départements comme prix d'achat d'un bateau vendu comme susdit, donnant la façon dont les paiements ont été faits, ainsi que les sommes encore dues sur les paiements, s'il en est, indiquant de qui les paiements ont été reçus, le relevé devant indiquer aussi tous les acheteurs d'un ou de tous les bateaux ci-dessus, et leur adresse; (*d*) tous les autres détails afférant à ce qui précède.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant; il est ajourné sur motion de M. Doucet.

La Chambre s'ajourne alors à 10.50 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 41

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI 3 AVRIL 1925

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 2 courant, lequel est lu comme suit:—

Le préposé aux pétitions a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la pétition suivante, et constate que le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue:—

De Arthur Moore Goodden, de la cité de London, comté de Middlesex, province de l'Ontario, commis, époux légitime de Cora Goodden (née Stapley), pour une loi de divorce d'avec ladite Cora Goodden, son épouse.—M. *White.*

M. l'Orateur décide,—Que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue.

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé à faire imprimer ses procédures et les témoignages pour l'usage des membres du Comité et de la Chambre, et que la Règle 74, relative à ce sujet soit suspendue.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1925,—Etat faisant voir:—

1. Combien de commissions royales le gouvernement actuel a nommées.
2. Quel en est le personnel.
3. Combien chacune a coûté jusqu'ici.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Etat montrant: —

1. Combien de commissions royales le gouvernement a nommées de novembre 1911 au 31 décembre 1921.
2. Quel était leur personnel.
3. Combien chacune a coûté.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*).

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Banques et Commerce

Bill (No 38), Loi constituant en corporation les chevaliers de Pythias du Canada.

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Bill (No 21), Loi concernant la Compagnie dite *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada.*

Bill (No 39), Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company.*

Bill (No 40), Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Electrique d'Ottawa.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés:

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. McMaster.

La Chambre s'ajourne alors à 10.25 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 42

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 6 AVRIL 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le douzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions, pour bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant dans chaque cas l'adoption d'une Loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et il constate que les prescriptions de la Règle 91 ont été observées, savoir:—

De John Henry North, de Kingston, Ont., époux de Gertrude Evelyn North (née Denning).

De Cecil Donnelly, d'Ottawa, Ont., époux de Catherine Donnelly.

De Marjorie Morton, de Hamilton, Ont., épouse de Clarence Robert Morton.

De Jessie Harriet MacKay (née Baker), d'Ottawa, Ont., épouse de Alexander Scott MacKey.

De Lois Kathleen Purdy (née Shibley) du Township de Portland, Ont., épouse de Frank Havergill Purdy.

De William Albert Everingham, de Toronto, Ont., époux de Dorothy McGruther Everingham (née Pubram).

De Edward James Hogan, de Toronto, Ont., époux de Ethel Hogan.

De Maude Crafford Ross (née Codville), d'Ottawa, Ont., épouse de Ivor Ross.

De Wilbert Newell Hurdman, d'Ottawa, Ont., époux de Lotta Anna Hurdman (née Kezar).

De Frederick William Mallyon, de Toronto, Ont., époux de Ivy Alice Mallyon (née Sheward).

De William Frederick Hamilton Strangway, de Sarnia, Ont., époux de Marion Elizabeth Stangway.

De James Raymond Armstrong, de Toronto, Ont., époux de Estelle Helen Armstrong (née Leiffer).

De Charles William Dickinson, de Toronto, Ont., époux de Emma Louise Dickinson (née Benson).

De Mary Helen Wallace (née Riley) du Township de York, Ont., épouse de Charles Sheldon Wallace.

De Sydney Charles Simmons, de Windsor, Ont., époux de Louise Simmons.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1925,—Relevé faisant voir:—

1. A quelle date est entré en vigueur le marquage fédéral du beurre et du fromage d'exportation.

2. Quels sont les noms et salaires des marqueurs fédéraux de beurre et de fromage.

3. Quelles sont les qualités étalon du beurre et qu'est-ce qui les détermine.

4. Quelle est la différence reconnue des prix de ces qualités.

5. Depuis l'entrée en vigueur du marquage fédéral quelles quantités de beurre (*a*) pasteurisé et (*b*) non-pasteurisé on a exporté chaque année jusqu'à la fin de 1924.

6. Si la qualité a été marquée sur tous les paquets de beurre exporté, et quelles quantités de chaque qualité on a exportées dans chaque année.

7. Quelles sont les qualités étalon de fromage, et quelle est la différence reconnue des prix de ces qualités.

8. Depuis l'entrée en vigueur du marquage, si on a exporté du fromage en Grande-Bretagne sans indiquer la qualité, et dans l'affirmative, en quelles quantités.

9. Quelles quantités de fromage (*a*) classé, et (*b*) non-classé on a exportées en Grande-Bretagne dans chacune des années solaires 1921, 1922, 1923 et 1924.

10. Quelles quantités de chaque qualité on a exportées en Grande-Bretagne en 1923 et 1924.

1. Si le fromager doit se soumettre aux décisions des classeurs fédéraux quant à la qualité de son fromage, ou s'il est une personne ou une commission à laquelle il peut porter appel de la classification faite.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Morin,—Ordre de la Chambre,—Tableau montrant:—

1. Quelles ont été les importations des produits suivants dans chaque mois de l'exercice 1923-24, et dans chaque province: pommes, oignons, pommes de terre, tomates, beurre et œufs.

2. Quels sont les droits douaniers des Etats-Unis sur chacun de ces produits.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à l'ordre de la Chambre ci-dessus.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Meighen,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général. Copie des rapports, écrits, télégrammes et autres papiers touchant l'enquête récente sur la coalition des fruits dans l'ouest et en particulier des communications avec les gouvernements des provinces à ce sujet.

Par M. Meighen pour Sir Henry Drayton,—Ordre de la Chambre,—Relevé de deux cents ou quelques industries dont parlait le ministre de l'Intérieur dans son discours, page 1748 du Hansard de 1925, et qui se seraient établies le long du National-Canadien entre Fort-William et l'est; avec indication du lieu de chaque industrie.

L'ordre du jour étant appelé;

M. Meighen soulève une question d'ordre en vertu de la règle 37, au sujet de certaine réponse donnée par le gouvernement le 2 avril courant à la question posée par M. Doucet sur la somme payée à sir Henry Drayton quand ce dernier était président de la Commission des chemins de fer, à titre de commissaire enquêteur relativement à la conférence de la navigation nord-atlantique et aux tarifs océaniques. M. Meighen soutient que la réponse donnée devrait être expurgée des archives, puisqu'elle ne comporte qu'un état des appointements payés à sir Henry Drayton en qualité de président de la Commission des chemins de fer, et ne déclare pas s'il avait été payé ou non pour la tenue de l'enquête susdite.

Après discussion,

M. l'orateur-suppléant, occupant le fauteuil, déclare que la question d'ordre devait mieux être décidée par M. l'Orateur lui-même, qui reviendrait à la Chambre avant l'ajournement.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Mackinnon.

M. l'Orateur donne sa décision sur la question d'ordre soulevée par M. Meighen à une heure antérieure de la séance. Son Honneur décide qu'en vertu de la règle 37 la réponse donnée par le gouvernement à la question de M. Doucet contenait des faits qu'il n'était pas nécessaire d'expliquer, et qui doivent être expurgés du compte-rendu; que le gouvernement était tenu de dire si oui ou non sir Henry Drayton a été payé pour l'enquête sur la conférence de navigation nord-atlantique et les tarifs océaniques, et quelle somme lui a été payée.

La Chambre s'ajourne alors à 11.05 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 43

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 7 AVRIL 1925

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 6 courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De A. J. Gibson, grand chancelier, et autres de la grande loge des chevaliers de Pythias de la Saskatchewan, demandant que la Chambre n'accorde pas de loi d'incorporation à la loge suprême des chevaliers de Pythias du Canada.—M. *Maybee.*

M. Vien, du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants, et a convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 10), Loi concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada, et ayant pour objet de changer son nom en celui de *London Fire Insurance Company of Canada.*

Bill (No 36) Loi constituant en corporation la *Garanty Trust Company of Canada.*

Votre comité a également étudié le Bill (No 34), Loi constituant en corporation la *British Consolidated General Insurance Corporation,* et il a convenu d'en faire rapport avec un amendement.

Relativement au Bill en dernier lieu mentionné, votre comité recommande que le titre en soit changé en celui de Loi constituant en corporation la *British Consolidated Insurance Corporation.*

M. McMaster du comité spécial, nommé pour étudier la résolution tendant à accorder au gouvernement du Canada le contrôle sur certains tarifs océaniques, présente ce qui suit comme premier rapport:—

Votre comité recommande qu'il soit autorisé de faire imprimer ses délibérations, ainsi que les dépositions, de jour en jour, pour l'usage des membres du comité, et que la Règle 74 soit suspendue à ce sujet.

M. McMaster du comité spécial, nommé pour étudier la résolution tendant à accorder au gouvernement du Canada le contrôle sur certains tarifs océaniques, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son deuxième rapport:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. McMaster du comité spécial, nommé pour étudier la résolution tendant à accorder au gouvernement du Canada le contrôle sur certains tarifs océaniques, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son troisième rapport:—

Votre comité recommande que les rapports faits sur la question des taux de fret, soumis par le comité spécial nommé pour enquêter sur les conditions de l'Agriculture durant la Session de 1923, soient référés à votre comité.

M. McMaster du comité spécial, nommé pour étudier la résolution tendant à accorder au gouvernement du Canada le contrôle sur certains tarifs océaniques, a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son quatrième rapport:—

Votre comité recommande que tous les rapports, lettres, documents et autres papiers qui ont été déposés sur la Table de la Chambre durant la session actuelle et qui ont trait de quelque façon que ce soit à l'Ordre de renvoi au comité, soient renvoyés au comité.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. McMaster, les premier, deuxième, troisième et quatrième rapports du comité spécial nommé pour étudier la résolution tendant à accorder au gouvernement du Canada le contrôle sur certains tarifs océaniques, présentés ce jour, sont respectivement adoptés.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*).

Le bill suivant est lu la deuxième fois et référé au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill (No 42), Loi modifiant la Loi de 1911 concernant les commissaires du havre de Toronto.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés:

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Irvine.

La Chambre s'ajourne alors à 11.15 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 44

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 8 AVRIL 1925

PRIÈRES.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Hammell,—Ordre de la Chambre,—Copie de rapports, écrits, télégrammes et autres papiers que le docteur Peter McGibbon a écrits en 1921 à la Marine marchande nommés dans une lettre datée de Bracebridge, le 6 octobre 1921, et adressée à l'honorable J.-H. Stewart, ministre des chemins de fer, et dont un double a été déposé il y a quelque temps; aussi, copie de toutes les réponses aux papiers adressés au docteur McGibbon.

Par M. Lesueur,—Ordre de la Chambre,—Copie des instructions données au docteur Hume et à M. Russell au sujet de leur visite au comté de Lambton, et de leur enquête sur la production du pétrole brut dans ce comté; copie de tous rapports et lettres qu'ils ont écrits l'un ou l'autre, et de la correspondance afférante.

Le Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Murdock.

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à mardi le 14 courant, à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

92728—13½

No 45

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 14 AVRIL 1925

PRIÈRES.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport annuel (anglais et français) du réseau des chemins de fer nationaux du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1924.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*).

M. McQuarrie propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 10), Loi concernant la Compagnie d'assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada, et ayant pour objet de changer son nom en celui de *London Fire Insurance Company of Canada.*

Bill (No 36), Loi constituant en corporation la *Guaranty Trust Company of Canada.*

Bill (No 34), Loi constituant en corporation la *British Consolidated General Insurance Corporation;* (titre changé en celui de: "Loi constituant en corporation la *British Consolidated Insurance Corporation.*")

Ayant disposé de l'ordre pour les Bills Privés;

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

Mercredi, 15 avril 1925.

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Humphrey.

La Chambre s'ajourne alors à 12.50 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 46

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 15 AVRIL 1925

PRIÈRES.

M. Stewart (Argenteuil), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 19 février 1925,—Tableau indiquant:—

1. Combien au total ont coûté les terrains et les travaux du parc des buffles à Wainwright, Alberta.
2. Combien jusqu'aujourd'hui a coûté le parc Jasper.
3. Combien a coûté jusqu'ici le parc des buffles près de Fort Smith.
4. Combien a coûté l'administration de chacun de ces parcs.
5. Quel a été le revenu de chacun de ces parcs.
6. Combien a coûté les édifices du gouvernement et le clôturage, etc., à Fort Smith.
7. Quel est le prix du contrat convenu, pour le transport des buffles entre Wainwright et le parc North.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1925,—Etat montrant:—

1. Quelles ont été les recettes postales brutes venant des journaux, dans les deux dernières années pointées.
2. Quelle a été la dépense approximative de ce service dans la même période quant aux journaux, et quelle est la proportion des journaux dans le vrac postal.
3. Quel est le poids moyen quotidien des journaux transportés par les postes, et le déficit estimé que le pays subit en livrant les journaux par la poste.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925:—Copie de correspondances et autres papiers que le département des postes a reçus en 1924 touchant la réouverture d'un bureau de poste au Chemin Després ou au Village Després, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

M. Murdock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 6 avril 1925:—Copie des rapports, écrits, télégrammes et autres papiers touchant l'enquête récente sur la coalition des fruits dans l'ouest et en particulier des communications avec les gouvernements des provinces à ce sujet.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Rapport de MM. George Kyte, M.P., J. Fred Johnston, M.P. et L. J. Papineau, M.P., commissaires nommés par le gouvernement du Canada à l'exposition de l'Empire Britannique, à Wembley, Angleterre, 1924.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1925:—Copie de la convention passée entre la Commission du port de Vancouver et la *British Oriental Grain Company* au sujet de l'acquisition de l'élévateur No 3 de Vancouver; aussi copie du bail ou autres papiers afférant; aussi, copie de la correspondance entre la Commission du port de Vancouver et ladite *British Oriental Grain Company*.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Baxter,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Quels particuliers ou firmes ont fourni les épiceries ou autres provisions au pénitencier de Dorchester, l'an dernier.
2. Si on a demandé des soumissions pour ces fournitures.
3. Quels étaient les quantités et les prix.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à l'ordre ci-dessus.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 47

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI 16 AVRIL 1925

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mars 1925,—Relevé indiquant:—
1. Combien au total on a déboursé pour l'établissement des soldats (*a*) sur des terres, (*b*) comme pêcheurs ou autrement.
2. Combien a coûté au total chaque année l'établissement des soldats, y compris les salaires, frais de voyage et autres dépenses, jusqu'ici.
3. Combien les soldats-colons ont payé chaque année à la Commission d'établissement.
4. Quel est le total des paiements annuels que doivent ces colons.
5. Quelle est la somme totale à payer de ce chef, intérêt compris.

Aussi,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 5 mars 1925,—Relevé indiquant les différents fonctionnaires techniques et professionnels nommés au service public du Canada pendant les années de septembre 1911 à décembre 1922, inclusivement, les appointements de chaque fonctionnaire, ses qualifications, et le mode suivi par la Commission du service civil dans le choix de chacun de ses fonctionnaires techniques et professionnels; aussi, un état détaillé indiquant les examinateurs dans chaque cas, et les fonctions auxquelles les candidats ont été nommés.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1925,—Etat montrant:—Coût des travaux publics suivant au moment de leur parachèvement, y compris dans les cas où le travail n'est pas terminé, un estimé du coût pour terminer les travaux: (1) Cale-sèche à Esquimault, Victoria; (2) Edifice du bureau de poste, Victoria; (3) Quai extérieur, Victoria; (4) Cale-sèche flottante, Vancouver; (5) Entrepôts, service de terminus, quais et autres propriétés de la Commission du havre de Vancouver; (6) Bureau de poste, Vancouver; (7) Cale-sèche flottante, Prince-Rupert; (8) Quais et édifices du gouvernement, Prince-Rupert.

Aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 1er avril 1925,—Copie de la correspondance échangée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick ou un de ses membres avec un ministre ou un département du gouvernement fédéral touchant l'acquisition, par le gouvernement fédéral, du chemin de fer Saint-Jean et Québec, depuis que ce chemin de fer a été construi.t.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1925,—Relevé montrant:—Combien au total le service public a coûté pendant l'exercice terminé le 31 mars 1924, dans chacun des départements suivants: Agriculture, Archives, Auditeur général, Commission du service civil, Douanes et Accise, Affaires extérieures, Finances, Gouverneur-général, Affaires des sauvages, Assurance, Intérieur, Justice, Travail, Marine et Pêcheries, Défense nationale—marine, milice et aviation, Mines, Royale Gendarmerie à cheval, Postes, Conseil privé, Travaux publics, Impressions et papeterie, Chemins de fer et Canaux, Secrétaire d'Etat, Commerce, Immigration et colonisation, Réintégration civile des soldats, Brevets et droit d'auteur, Bureau d'établissement des soldats, Santé publique.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mars 1925,—Relevé montrant:—

1. Quel est le nom officiel particulier des quatorzes dernières commissions nommées pour s'enquérir du commerce des grains.
2. En quelles années les différentes commissions ont été nommées.
3. Combien chacune de ces commissions a coûté.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1925,—Tableau montrant:—Combien au total le gouvernement a perçu en revenus de Toronto, dans les trois dernières années d'archives, (*a*) des Douanes et contributions indirectes, (*b*) des Postes, (*c*) des impôts sur les ventes et le revenu, et (*e*) autres sources.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1925,—Relevé du revenu total des claims aurifères dans la région appelés Zone minérale du Pas, pour les années 1922, 1923 et 1924; du revenu des mêmes années venant des sources suivantes: inscriptions, au lieu du travail d'exploitation, renouvellements, levés, loyers, droits régaliens; aussi, du total des sommes dépensées par le département des Mines au cours des années susdites pour l'exploitation et l'administration de cette région.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. McKay.

La Chambre s'ajourne alors à 10.41 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 48

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI 17 AVRIL 1925

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 16 courant, lequel est comme suit:—

Le préposé aux pétititions a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la pétition suivante, et constate que vu que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés est expiré, elle ne peut être reçue:—

De Mary Ann Tattersall, de la ville de Port-Hope, comté de Durham, province de l'Ontario, ménagère, épouse légitime de James Tattersall, pour une loi de divorce d'avec ledit James Tattersall, son époux.—M. *Church.*

M. l'Orateur décide,—Que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue.

M. McGiverin, du comité des Bills Privés, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills privés suivants et a convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill A (No 30) du Sénat, intitulé: "Loi corrigeant une erreur dans le chapitre 166 des statuts de 1924, intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Kirkwood" ";

Bill (No 33), Loi concernant *The Restigouche Log and Boom Company.*

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

Samedi 18 avril 1925.

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Archambault.

La Chambre s'ajourne alors à 12.15 a.m. jusqu'à lundi prochain.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 49

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 20 AVRIL 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 9 mars 1925:—Copie de toutes les lettres, télégrammes, documents et correspondance, entre le 1er janvier 1922 et le 25 février 1924, entre R. H. Gale et aucun ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral, et entre R. H. Gale et la commission du havre de Vancouver, et entre les commissaires du havre de Vancouver et aucun ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral; et, entre aucun représentant des intérêts Spillers et les commissaires du havre, et ou aucun ministre de la Couronne et fonctionnaire du gouvernement, concernant les négociations pour la location ou la vente de certaine propriété riveraine dans le havre de Vancouver, sur laquelle est maintenant érigé ce qui est connu sous le nom d'entrepôt Spillers, et laquelle propriété est située immédiatement à l'est de l'entrepôt No 1 des commissaires du havre de Vancouver. Aussi, une copie de toutes lettres, conventions, échelles de taux, cessions, transports, et autres documents qui s'y rapportent.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925:—Copie de correspondances et autres papiers divers que le département des Postes a reçus au sujet de la destitution de Mme Pierre-F. Boudreau, maîtresse de poste d'Inkerman, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, et de la nomination du titulaire actuel.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1925:—Copie de la correspondance de toute nature échangée entre le Commissaire de l'Or du Yukon, de l'Arpenteur général, du directeur général des levés de la géodésie, et des tiers au sujet de l'arpentage et du plan urbain de Keno City, dans le Territoire du Yukon.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er avril 1925:—Copie de la correspondance et des lettres, télégrammes et papiers échangés entre le député

de Skeena et un ministre ou fonctionnaire du gouvernement sur le traité du flétan avec les Etats-Unis; aussi, copie des lettres, télégrammes et papiers divers échangés entre le député de Skeena et un ministre ou fonctionnaire du gouvernement touchant la saison close du flétan dans le Pacifique; aussi, copie des pétitions, lettres et papiers divers venant de tiers et expédiés par le député de Skeena à un ministre ou fonctionnaire du gouvernement, relativement à ces traités du flétan et saison close du flétan dans le Pacifique.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 avril 1925:—Relevé de deux cents ou quelques industries dont parlait le ministre de l'Intérieur dans son discours, page 1748 du Hansard de 1925, et qui se seraient établies le long du National-Canadien entre Fort-William et l'est; avec indication du lieu de chaque industrie.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 43), Loi modifiant la Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Garland (Bow-River),—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:—

1. Combien de baux houillers on a accordés dans les terrains de Drumheller, Rosedale et Wayne.
2. Quelle était la superficie totale de chaque bail originel.
3. A qui on a accordé ces baux.
4. Combien de ces baux ont été subséquemment sous-loués.
5. Quelle était la superficie de chaque section sous-louée.
6. Qui en est actuellement locataire.
7. Quels étaient les arrérages de loyer ou de droit régalien lorsque les baux originels ont été abandonnés ou lorsque les terrains ont été sous-loués.
8. Combien des baux abandonnés ont été loués de nouveaux.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. Black (Yukon)—Ordre de la Chambre,—Copie des correspondances et communications échangées entre le gouvernement, un ministre ou fonctionnaire du gouvernement et des particuliers au cours des trois dernières années, au sujet de la disposition de la propriété fédérale située à l'angle sud-ouest des rues Granville et Pender, à Vancouver, et qu'on appelait l'ancien bureau de poste.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Mardi, 21 avril 1925.

Et le débat se prolongeant; il est ajourné sur motion de M. White.

La Chambre s'ajourne alors à 12.25 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 50

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 21 AVRIL 1925

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

M. Gordon propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill A (No 30) du Sénat, intitulé: "Loi corrigeant une erreur d'écriture dans le chapitre 166 des statuts de 1924, intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Kirkwood".

Bill (No 133) Loi concernant *The Restigouche Log Driving and Boom Company.*

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

Mercredi, 22 avril 1925.

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Marler.

La Chambre s'ajourne alors à 12.35 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 51

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 22 AVRIL 1925

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 21 courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De Arthur Hodgson, président de la *Montreal Dairy Produce Exporters' Association*, priant la Chambre de ne pas ratifier le contrat proposé entre le gouvernement du Dominion et sir William Petersen.—M. *Jacobs*.

M. Euler, du comité des chemins de fer et transports maritimes exploités et contrôlés par le gouvernement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité recommande que ses procès-verbaux et dépositions soient imprimés de jour en jour pour l'usage des membres du comité, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill (No 39), Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company*, et

Bill (No 40), Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Electrique d'Ottawa.

Votre comité a aussi pris en considération le Bill (No 21), Loi concernant la Compagnie dite *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada*, à responsabilité limitée, et a convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. Vien, du comité des Banques et du Commerce, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill (No 35), Loi concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la Vie, et a convenu de le rapporter sans amendement.

92728—14

Sur motion de M. Euler, le premier rapport du comité des Chemins de fer et Transports maritimes exploités et contrôlés par le gouvernement est adopté.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 19 février 1925:—Relevé donnant 1. la somme que le gouvernement du Canada a dépensée pour soulager le chômage au Canada à Winnipeg, Hamilton, Toronto, Vancouver et Montréal dans les derniers six ans;

2. Indiquant si le gouvernement, pendant ces années avait une entente avec les provinces et municipalités quant à la forme des secours; dans l'affirmative, indiquant la nature de l'entente.

3. Si le gouvernement a pris cet hiver des mesures, soit seul ou avec les provinces ou les municipalités, pour soulager le chômage, et pour régulariser et prévenir l'encombrement des sans-travail dans les grands centres.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1925,—Etat montrant:—

1. Combien de personnes qui n'habitent pas Toronto ont été nommées à des emplois du gouvernement à Toronto dans chacune des trois dernières années, dans les différents départements fédéraux.

2. Qui a fait ces nominations.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1925,—Relevé indiquant:—

1. Si le gouvernement a reçu des rapports des maires ou municipalités de l'ouest ontarien demandant de discuter les secours au chômage, ou d'autres demandes relatives à ces secours; et dans l'affirmative, de qui.

2. Quelle correspondance il y a eue avec ces municipalités, et quelles réponses le gouvernement a données.

3. Si le gouvernement a refusé de rencontrer les représentants municipaux.

4. Dans l'affirmative, quand; si ils ont été avertis de ne pas venir à Ottawa, et par qui.

5. Si le gouvernement donnera prochainement l'occasion à la Chambre de discuter cette question du chômage au Canada.

6. Dans l'affirmative, quand.

Et aussi,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 19 février 1925:—Copie des papiers, conventions, correspondance, lettres et autres données que le gouvernement du Canada a échangés avec les gouvernements et municipalités des provinces, relativement au chômage, y compris un relevé des décisions des conférences entre ces gouvernements sur la question, et des sommes que le gouvernement fédéral a dépensées dans les dernières quatre années pour soulager les sans-travail.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Sutherland,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:—

1. Combien au total le gouvernement actuel a dépensé depuis son arrivée au pouvoir, pour les impressions publiques faites en dehors de l'Imprimerie d'état.

2. Noms des firmes ou particuliers auxquels ces impressions ont été données, quelle a été la part de chacun, à quel prix, pour chaque année depuis l'intronisation du gouvernement actuel.

Par M. Jones,—Ordre de la Chambre,—Etat faisant voir:—

1. Si le gouvernement a par achat ou autrement acquis depuis 1921 un quai à Lockeport, Nouvelle-Ecosse.
2. Quand et de qui il l'a acquis.
3. Quel prix il a payé.
4. Si on a réparé ou agrandi la propriété depuis cette acquisition.
5. Dans ce cas, quand on l'a fait, et à quel prix.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Jones,—Ordre de la Chambre,—Copie des rapports, estimations, états, devis, offres, comptes, pièces justificatives, correspondances et autres papiers afférant au quai du gouvernement à Lockeport, Nouvelle-Ecosse, et aux réparations et rallonges de ce quai depuis 1921.

Par M. Manion pour M. Stevens,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie des correspondances et papiers divers que les gouvernements de la Roumanie et de la Grèce ont échangés avec le gouvernement du Canada, le Haut commissaire ou autre représentant du Canada, au sujet du règlement des dettes de ces gouvernements envers le Canada.

Par M. Hanson pour M. Black (Halifax),—Ordre de la Chambre,—Copie des correspondances, rapports, documents, télégrammes ou mémoires que le département de la Justice a échangés avec d'autres départements ou ministres ou particuliers depuis six mois au sujet de la nomination d'une inspecteur des pénitenciers, et se rapportant surtout au refus du colonel Eric-W. MacDonald, de Halifax, d'accepter une semblable nomination.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 52

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 1925

Prières.

M. Raymond du comité spécial nommé pour étudier et rapporter le (Bill No 2), Loi modifiant la Loi de 1921 concernant le droit d'auteur et apportant des sanctions à certaines de ses dispositions, a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:
Votre comité recommande que permission lui soit accordée de siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, dépose sur la Table,—Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 569, du 18 avril 1925:—Règlements adoptés en vertu des prescriptions de l'article 9 de la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, chapitre 16, des statuts de 1907, régissant la collection de l'impôt d'exportation de l'énergie électrique.

M. Stewart (Argenteuil), l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1925:—Copie des instructions données au docteur Hume et à M. Russell au sujet de leur visite au comté de Lambton, et de leur enquête sur la production du pétrole brut dans ce comté; copie de tous rapports et lettres qu'ils ont écrits l'un ou l'autre, et de la correspondance afférante.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1925:—Copie de la correspondance échangée entre la Commission du port de Québec et un ministre, département ou fonctionnaire d'un département en 1924, relativement à des avances que le gouvernement a faites à même les crédits votés par le parlement; aussi, copie du rapport du Bureau d'audition sur les affaires de la Commission du port de Québec, en 1924; aussi, copie d'un rapport d'un membre quelconque du Bureau d'audition en plus du rapport du Bureau.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1925,—Relevé indiquant:—

1. A combien de soldats-colons du Manitoba on a accordé des prêts avant le 31 décembre 1924.

2. Combien d'entre eux ont abandonné leurs fermes avant le 31 décembre 1924.

3. Combien d'entre les fermes abandonnées au Manitoba ont été revendues.

4. Quelle a été la perte moyenne sur ces fermes revendues du Manitoba, sans compter l'intérêt, les taxes et frais de vente, etc.

5. Combien de soldats-colons qui habitent encore leurs fermes au Manitoba, devaient des arrérages de paiement le 31 décembre 1924, et combien ils devaient.

6. Pour combien de fermes abandonnées du Manitoba il n'y a pas eu de vente de sauvetage quant au bétail et à l'outillage.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Sixième rapport annuel du Bureau des directeurs de la Marine marchande du gouvernement du Canada, à responsabilité limitée, pour l'année terminée le 31 décembre 1924.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis, relativement au projet de la voie navigable du Saint-Laurent.

Sur motion de M. Stewart (Hamilton), ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le deuxième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, les honoraires et frais payés sur le Bill (No 12), Loi concernant la compagnie dite *The Hamilton and Buffalo Railway Company* soient remboursés moins des frais d'impression et de traduction.

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

Vendredi 24 avril 1925.

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Stewart (Humboldt).

La Chambre s'ajourne alors à 12.50 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 53

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI 24 AVRIL 1925

Prières.

M. Michaud, du comité des Mines, Forêts et Cours d'eau, présente le premier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill (No 6), Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon, et a convenu de le rapporter avec des amendements.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1925:—Copie de rapports, écrits, télégrammes et autres papiers que le docteur Peter McGibbon a écrits en 1921 à la Marine marchande nommés dans une lettre datée de Bracebridge, le 6 octobre 1921, et adressée à l'honorable J.-H. Stewart, ministre des chemins de fer, et dont un double a été déposé il y a quelque temps; aussi, copie de toutes les réponses aux papiers adressés au docteur McGibbon.

M. Stewart (Argenteuil), du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 44), Loi modifiant la Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill B (No 45) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Louise Cowan."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référée la pétition de Jessie Louise Cowan, demandant une loi de divorce, et les documents qui ont servi de preuve, avec prières que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*).

M. Gordon propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 39), Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company.*

Bill (No 40), Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Electrique d'Ottawa.

Bill (No 21), Loi concernant la Compagnie dite *The Marconi Wireless Telegraphe Company of Canada* à responsabilité limitée.

Le Bill (No 35), Loi concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la Vie est considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant, il est ajourné sur motion de M. Chevrier.

La Chambre s'ajourne alors à 10 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 54

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI 27 AVRIL 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Sur motion de M. Raymond, le deuxième rapport du comité spécial nommé pour étudier et faire rapport sur le Bill (No 2), Loi modifiant la Loi de 1921 concernant le droit d'auteur et apportant des sanctions à certaines de ses dispositions, présenté le 23 avril, est adopté.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 juin 1924,—Relevé montrant:—

1. Combien de fonctionnaires civils permanents ont été employés dans les divers services fédéraux en 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922 et 1923, respectivement, en dehors des employés du National-Canadien.

2. Total des appointements payés à ces fonctionnaires dans chacune des années susdites.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1925:—Relevé détaillé des "contre-comptes présentés au gouvernement fédéral pour service rendus" par la Commission du port de Québec, dont il est question dans la réponse à la question, page 1317 des Débats (anglais).

M. Béland, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 46), Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1923, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill B (No 45) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Louise Cowan."—M. *Duff*.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Quelles assurances sont inscrites à Vancouver sur des propriétés (*a*) au nom du gouvernement fédéral, (*b*) au nom de la Commission du port, (*c*) au nom des Commissaires du grain.

2. Quelles primes totales on a payées sur ces assurances dans chacune des années 1922, 1923 et 1924.

3. A qui ces assurances ont été données, et quels étaient les agents des compagnies assureuses.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à l'ordre ci-dessus.

Par M. Power,—Ordre de la Chambre,—Relevé faisant voir:—

1. Si le département de la Défense nationale emploie des officiers en retraite des troupes impériales.

2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms, grades et fonctions.

3. Quels appointements ils reçoivent du gouvernement canadien.

4. Quelle pension ils reçoivent du gouvernement britannique.

5. Si les payes et allocations des soldats ont été diminuées depuis 1922 dans la milice permanente.

6. Dans l'affirmative, en quelle proportion.

7. Si les payes et allocations des sous-officiers de la milice permanente ont été diminuées depuis 1922.

8. Dans l'affirmative, en quelle proportion.

Par M. McQuarrie,—Ordre de la Chambre,—Tableau indiquant:—Combien de fonctionnaires peuvent relever des dispositions de la Loi de retraite du service civil, 1924.

Par M. Pouliot,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Quels médecins out été officiellement nommés médecins-conseils des employés du National-Canadien à la Rivière-du-Loup, depuis 1900.

2. Combien a duré l'exercice de chacun d'eux.

3. Sur quelle recommandation chacun d'eux a été nommé.

4. Si ces fonctions donnent aux titulaires le droit de passage libre sur tout le réseau du National-Canadien.

Les adresses à Son Excellence le Gouverneur général, et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. McQuarrie,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de la correspondance et des autres papiers que les officiers exécutifs du National-Canadien ont échangés avec la Commission du chemin de fer du Témiscamingue et de l'Ontario-Nord ou un de ses fonctionnaires, le gouvernement du Canada ou l'un de ses ministres ou fonctionnaires, ou qui ont été échangés par les intéressés susdits avec le gouvernement de la province de Québec ou l'un de ses ministres ou fonctionnaires, au sujet du prolongement projeté de la ligne subsidiaire (Nipissing Central) du Témiscamingue et Nord-Ontario jusqu'à la région de Rouyn.

Par M. Pelletier pour M. Archambault,—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général,—Copie de la correspondance de toute nature échangée entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis, ou entre des fonctionnaires de ces gouvernements, relevant soit de départements ou de commissions, du 1er

juin 1924 au jour présent, au sujet du projet de creusage du Saint-Laurent; ou de la diversion des eaux du lac Michigan pour le canal de Chicago, et la diversion des eaux des chutes Niagara.

Par M. Doucet,—Ordre de la Chambre,—Copie de la correspondance et d'autres papiers relatifs à la nomination d'un nouveau maître de poste à Saint-Ignace, district électoral de Kent, au Nouveau-Brunswick.

Par M. Doucet,—Ordre de la Chambre,—Copie de la correspondance et des autres papiers que le département des Postes a reçus sur la destitution d'Albert-E. Robichaud, maître de poste de Lamèque, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick; aussi, copie de la preuve reçue à l'enquête, le rapport de l'enquêteur, et de la correspondance relative à la nomination du nouveau maître de poste.

Par M. McIsaac pour M. Chisholm,—Ordre de la Chambre,—Copie des correspondances et autres papiers touchant l'achat ou la location des hôtels de ville de Fergus et Elora, comté de Wellington, en 1921; copie des comptes produits, argents payés ou dépenses au sujet des modifications de ces édifices dans l'année susdite.

Par M. Garland (Bow-River),—Ordre de la Chambre,—Copie des correspondances, lettres, télégrammes et communications que le gouvernement, un de ses membres ou fonctionnaires a échangés avec des tiers sur l'établissement à Drumheller d'un port de dédouanement et d'un port de douane, sous la direction du port de Calgary, Alberta.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Mardi 28 avril 1925.

Et le débat se prolongeant; il est ajourné sur motion de M. Milne.

La Chambre s'ajourne alors à 1 heure a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 55

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 1925

Prières.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le treizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions, pour bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant dans chaque cas l'adoption d'une loi pour accorder le divorce et dissoudre le mariage, et il constate que les prescriptions de la Règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Walter Roderick Wilson Robinson de Montréal, Qué., époux de Annie Alice Canavan.

De Ethel Foster (née Reel) du Township de Toronto, comté de Peel, Ont., épouse de Arthur Franklin Foster.

De Annie May Blunt, de Toronto, Ont., épouse de Joseph Arthur Blunt.

De Paul Zizis de Toronto, Ont., époux de Vera Zizis (née Machnovski).

De Ella May Stacey de Toronto, Ont., épouse de William Joseph Stacey.

De Minnie Williams Goldberg de Montréal, Qué., épouse de Max Goldberg.

De Andrew Toulouse du Township de Chatham, comté de Peel, Ont., époux de Eva Toulouse.

The Samuel James Connor d'Ottawa, Ont., époux de Annie May Connor (née Gunn).

De James Jackson d'Ottawa, Ont., époux de Florence Amelia Spencley Jackson.

De John Delbert Boddy de Athens, Ont., époux de Florence Boddy (née Whaley), quelquefois connue sous le nom de Florence Klippert.

De Mary Ella Mackey d'Ottawa, Ont., épouse de James Russell Mackey.

De Mary Alina Marguerite Peat (née Bourchier) de Ottawa, Ont., épouse de Frederick Lamont Peat.

De John Perron d'Ottawa, Ont., époux de Cécile Perron (née Gravel).

De Harriet Elizabeth Couch (née Hiscox), de Hamilton, Ont., épouse de Fred Lorne Couch.

De Alexander William Thomas Inglis de Montréal, Qué., époux de Annie Rachel Farmer.

M. Mackinnon, du comité des Bills privés, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a convenu de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 26), Loi concernant un brevet de Walter W. Williams;

Bill (No 42), Loi modifiant la Loi de 1911 concernant les Commissaires du Havre de Toronto.

Le dernier bill mentionné a été réimprimé tel qu'on proposait de le faire amender par le comité, et votre comité l'a rapporté tel que réimprimé, sans autre amendement.

M. Copp, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 47) Loi abrogeant la Loi des secours de guerre, 1917, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Le Bill B (No 45) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Louise Cowan" est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

MERCREDI, 29 avril 1925.

Et le débat se prolongeant, il est ajourné sur motion de M. Lapointe.

La Chambre s'ajourne alors à 1.25 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 56

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 1925

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 28 courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De P. Morissette, secrétaire-trésorier du conseil municipal du Canton Marchand, à l'effet que le conseil est en faveur de tout projet tendant à amener le gouvernement fédéral à payer une pension aux vieilles personnes âgées de 70 ans ou plus.—M. *Fortier*.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 23), Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company*.

Aussi un message.—Informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill C (No 48) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Thomas Grigor."

Bill D (No 49) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Sherriff."

Bill E (No 50) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Max Arno Frind."

Bill G (No 51) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Burns."

Bill H (No 52) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Herdman Ogden."

Bill I (No 53) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Gooderham Smith."

Bill J (No 54) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Mary Wiles."

Bill K (No 55) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Kate Winch."

Bill L (No 56) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Kate Coutts."

Bill M (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Kerr Jess."

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de George Thomas Grigor, Ethel May Sherriff, Max Arno Frind, Elizabeth Burns, Fred Herdman Ogden, Marion Gooderham Smith, Edith Mary Wiles, Annie Kate Winch, Florence Kate Coutts et George Kerr Jess, respectivement demandant une loi de divorce, et les documents qui ont servi de preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse partielle à un ordre de la Chambre du 16 février 1925:—Relevé du nombre des employés des différents départements du service public, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1924, d'après la définition des nouveaux tableaux de classification, et indiquant les salaires payés dans chaque cas.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens; et sur l'amendement de sir Henry Drayton.

Et le débat continuant;

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 57

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI 30 AVRIL 1925

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 29 courant, lequel est comme suit:—

Le préposé aux pétitions a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la pétition suivante, et constate que vu que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés est expiré, elle ne peut être reçue:—

De Lucy Eileen Johnston (née Pember), de la cité de Toronto, comté de York, province de l'Ontario, épouse légitime de Lyman Ferguson Johnston, du même lieu, commis, pour une loi de divorce d'avec ledit Lyman Ferguson Johnston, son époux.—M. *Church.*

M. l'Orateur décide,—Que le délai pour présenter des pétitions pour bills privés étant expiré, elle ne peut être reçue.

M. Macdonald (Pictou), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de rapport du ministère de la Défense nationale sur l'aviation civile, comprenant les opérations civiles pour les autres ministères du gouvernement, entreprises par le Corps royal de l'aviation du Canada, pour l'année 1924.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill C (No 48) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Thomas Grigor."—M. *Martell.*

Bill D (No 49) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Sherriff."—M. *Church.*

Bill E (No 50) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Max Arno Frind."—M. *Hocken.*

Bill G (No 51) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Burns." —M. *Garland* (Carleton).

92728—15

Bill H (No 52) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Herdman Ogden."—M. *Church.*

Bill I (No 53) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Gooderham Smith."—M. *Hocken.*

Bill J (No 54) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Mary Wiles." —M. *Garland* (Carleton).

Bill K (No 55) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Kate Winch."—M. *Hanson.*

Bill L (No 56) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Kate Coutts."—M. *Ryckman.*

Bill M (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Kerr Jess."—M. *Hanson.*

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et sur l'amendement de sir Henry Drayton,—Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu:—Que la situation au Canada exige la réduction urgente des taxes, surtout de la taxe des ventes et des autres impôts qui ont été augmentés par le gouvernement actuel; et la Chambre regrette que les états financiers qui viennent d'être soumis n'accusent aucune économie qui pourrait rendre ces réductions possibles, mais indiquent plutôt une augmentation alarmante de la dette publique.

Et le débat continuant;

VENDREDI, 1er mai 1925.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:

CONTRE:

Messieurs

Mlle Macphail,	Chew,	Forke,	Johnston,
Archambault,	Chisholm,	Forrester,	Kay,
Baldwin,	Clifford,	Fortier,	Kelly,
Bancroft,	Copp,	Gardiner,	Kellner,
Beaubien,	Davies,	Garland (Bow-River),	Kennedy (Glengarry et Stormont),
Béland,	Déchène,	Gendron,	Kennedy (Port Arthur et Kenora),
Benoit,	Delisle,	German,	King (Huron),
Binette,	Denis (Joliette),	Good,	King (Kootenay),
Bird,	Denis (St-Denis),	Gordon,	King, Mackenzie (York),
Black (Huron),	Desaulniers,	Gould,	Knox,
Boivin,	Descoteaux,	Graham,	Kyte,
Bouchard,	Deslauriers,	Halbert,	Lanctôt,
Boucher,	Desrochers,	Hammell,	Lapierre,
Bourassa,	Drummond,	Hanna,	Lapointe,
Brethen,	Duff,	Hatfield,	Lavigueur,
Brown,	Elliott (Dundas),	Healy,	Leader,
Cahill,	Elliott (Waterloo),	Hodgins,	Lewis,
Caldwell,	Ethier,	Hoey,	Logan,
Cannon,	Evans,	Hopkins,	Lovett,
Cardin,	Fafard,	Hudson,	Lovie,
Carmichael,	Fansher,	Hughes,	Low,
Carroll,	Findlay,	Humphrey,	Lucas,
Carruthers,	Finn,	Hushion,	
Casgrain,	Fiset (sir Eugène),	Jacobs,	
Chevrier,	Fontaine,	Jelliff,	

CONTRE:
Messieurs

Macdonald (Pictou),
Mackinnon,
MacLean, (Prince, I. P.-E.),
McBride,
McConica,
McGiverin,
McIsaac,
McKay,
McMurray,
McTaggart,
Malcolm,
Marcil (Bonaventure),
Marcil (Bagot),
Marler,
Martell,
Mercier,
Michaud,
Millar,
Milne,
Morin,
Morrison,
Motherwell,
Munro,
Murdock,
Murphy,
Neill,
Ouimet,
Papineau,
Parent,
Pelletier,
Pouliot,
Prévost,
Pritchard,
Putnam,
Rankin,
Raymond,
Reed,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robinson,
Robitaille,
Ross (Simcoe),
St-Père.
Sales,
Savard,
Séguin,
Sexsmith,
Shaw,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queens, I. P.-E.),
Snowball,
Speakman,
Spencer,
Steadsman,
Stewart (Argenteuil),
Stewart (Humboldt),
Stork,
Thurston,
Tobin,
Vien,
Wallace,
Ward,
Woods,
Woods—164.

POUR:
Messieurs

Anderson,
Arthurs,
Black (Halifax),
Black (Yukon),
Bowen,
Boys,
Chaplin,
Charters,
Church,
Clark,
Dickie,
Doucet,
Drayton (sir Henry),
Duncan,
Garland (Carleton),
Grimmer,
Hanson,
Harris,
Hocken,
Hubbs,
Irvine,
Jones,
Ladner,
LeSueur,
MacLaren,
Maclean, (York),
McKillop,
McQuarrie,
Manion,
Maybee,
Meighen,
Preston,
Ross (Kingston),
Ryckman,
Senn,
Sheard,
Simpson,
Spence,
Stansel,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Sutherland,
Thompson,
Tolmie,
White,
Wilson—48.

Alors la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée sur la division suivante:

POUR:
Messieurs

Archambault,
Baldwin,
Béland,
Benoit,
Binette,
Black (Huron)
Boivin,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Cahill,
Caldwell,
Cannon,
Cardin,
Carroll,
Carruthers,
Casgrain,
Chevrier,
Chew,
Chisholm,
Clifford,
Copp,
Déchène,
Delisle,
Denis (Joliette),
Denis (Saint-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Desrochers,
Duff,
Elliott (Waterloo),
Ethier,
Fafard,
Findlay,
Finn,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forrester,
Fortier,
Fournier,
Gendron,
German,
Gordon,
Graham,
Halbert,
Hammell,
Hanna,
Hatfield,
Healy,
Hudson,
Hughes,
Humphrey,
Hushion,
Jacobs,
Jelliff,
Johnston,
Kay,
Kelly,
Kennedy (Glengary et Stormont),
Kennedy (Port Arthur et Kenora),
King (Kootenay),
King, Mackenzie (York),
Kyte,
Lanctôt,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,

POUR:
Messieurs

Lewis,
Logan,
Lovett,
Low,
Macdonald (Pictou),
Mackinnon,
Maclean (Prince, I. P.-E.),
McBride,
McConica,
McGivern,
McIsaac,
McKay,
McMurray,
Malcolm,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Marler,
Martell,
Mercier,
Michaud,
Morin,
Motherwell,
Munro,
Murdock,
Murphy,
Neill,
Ouimet,
Papineau,
Parent,
Pelletier,
Pouliot,
Prévost,
Pritchard,
Putnam,
Rankin,
Raymond,
Reed,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robinson,
Robitaille,
St-Père,
Savard,
Séguin,
Sexsmith,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queens, I. P.-E.),
Snowball,
Stewart (Argenteuil),
Stork,
Tobin,
Vien—123.

CONTRE:
Messieurs

Mlle Macphail,
Anderson,
Arthurs,
Bancroft,
Beaubien,
Bird,
Black (Halifax),
Black (Yukon),
Bowen,
Boys,
Brethen,
Brown,
Carmichael,
Chaplin,
Charters,
Church,
Clark,
Davies,
Dickie,
Doucet,
Drayton (sir Henry),
Drummond,
Duncan,
Elliott (Dundas),
Evans,
Fansher,
Forke,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Good,
Gould,
Grimmer,
Hanson,
Harris,
Hocken,
Hodgins,
Hoey,
Hopkins,
Hubbs,
Irvine,
Jones,
Kellner,
King (Huron),
Knox,
Ladner,
LeSueur,
Leader,
Lovie,
Lucas,
MacLaren,
Maclean (York),
McKillop,
McQuarrie,
McTaggart,
Manion,
Maybee,
Meighen,
Milne,
Morrison,
Preston,
Ross (Kingston),
Ross (Simcoe),
Ryckman,
Senn,
Sheard,
Simpson,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Stansell,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Humboldt),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Sutherland,
Thompson,
Thurston,
Tolmie,
Wallace,
Ward,
White,
Wilson,
Woods—86.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a adopté les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill N (No 58) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Almer Shields."

Bill O (No 59) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Roderick James Ellis."

Bill P (No 60) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mann."

Bill Q (No 61) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel John Pegg, junior."

Bill R (No 62) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Herry Hambleton."

Bill S (No 63) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Izzie Klinmentz (aussi connu sous le nom d'Izzie Climans)."

Bill T (No 64) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à John Hutchison Durnham."

Bill U (No 65) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Richard James Wright."

Bill V (No 66) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Mary Ellen Ayre."

Bill X (No 67) du Sénat, intitulé: " Loi pour faire droit à Helen Marie Pritchard."

Aussi, — Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Thomas Almer Shields, Roderick James Ellis, Florence Mann, Samuel John Pegg, junior, Harry Hambleton, Izzie Klinmentz (aussi connu sous le nom d'Izzie Climans), John Hutchison Durnham, Richard James Wright, Mary Ellen Ayre et Helen Marie Pritchard, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 8.50 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 58

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 1ER MAI 1925

PRIÈRES.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1925:—Copie des correspondances, documents et autres papiers afférant à la location de certaine propriété de la réserve indienne French à un nommé V. Grenon, et aussi au sujet des plaintes ou requêtes pour la résiliation de ce bail.

M. King (Kootenay), l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925:—Copie de correspondances, pièces justificatives, bordereaux de paye et autres papiers au sujet des réparations faites aux quais du Grand-Etang, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, au cours des exercices 1922-23 et 1923-24.

Et aussi,—Réponse à,—Copie de chacun des rapports que l'inspecteur des travaux à Vancouver, Colombie-Britannique, représentant le gouvernement canadien ou la Commission du port de Vancouver, sur (*a*) l'agrandissement de l'élévateur No 1, (*b*) la jetée et la superstructure de l'élévateur No 1, (*c*) l'élévateur No 2, (*d*) la rallonge et la jetée de l'élévateur No 3.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill N (No 58) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Almer Shields."—M. *Euler*.

Bill O (No 59) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Roderick James Ellis."—M. *Boys*.

Bill P (No 60) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mann."—M. *Sheard*.

Bill Q (No 61) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel John Pegg, junior."—M. *Preston*.

Bill R (No 62) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Hambleton."—M. *Sheard*.

Bill S (No 63) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Izzie Klinmentz (aussi connu sous le nom d'Izzie Climans)."—M. *Jacobs.*

Bill T (No 64) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Hutchison Durnham."—M. *Sheard.*

Bill U (No 65) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard James Wright."—M. *Garland* (Carleton).

Bill V (No 66) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Ayre." —M. *Boys.*

Bill X (No 67) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Marie Pritchard."—M. *Garland* (Carleton).

M. Mackenzie King (York), propose,—Qu'il soit résolu par le Chambre des Communes,—Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver le Traité déposé en Chambre le jeudi vingt-six février 1925 et intervenu entre Sa Majesté, au nom du Canada, et les Etats-Unis d'Amérique, touchant la démarcation nouvelle de la frontière internationale entre les deux pays, lequel document a été signé à Washington, le vingt-quatre février mil neuf cent vingt-cinq, et signé au nom de Sa Majesté pour le Canada par le plénipotentiaire y nommé; et que la Chambre l'approuve.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a passé la résolution ci-dessus et prie Leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à elle pour approuver ledit Traité.

Ordonné, que le greffier porte ledit message au Sénat.

M. Mackenzie King (York), propose,—Qu'il soit résolu par le Chambre des Communes,—Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver la Convention et le Protocole, déposés en Chambre, le jeudi vingt-six février mil neuf cent vingt-cinq, intervenus entre Sa Majesté, au nom du Canada, et les Etats-Unis d'Amérique, touchant la régularisation du niveau du lac des Bois, et afférant aux lettres identiques de référence soumettant à la Commission internationale conjointe certaines questions relevant de la régularisation du lac La Pluie et d'autres eaux supérieures, lesquels documents ont été signés à Washington le vingt-quatre février mil neuf cent vingt-cinq, et signés au nom de Sa Majesté, pour le Canada par le plénipotentiaire y nommé; et que la Chambre les approuve.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

Du consentement unanime, M. Mackenzie King (York), propose,—Que la Chambre en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:

Résolu par le Chambre des Communes,—Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver la Convention et le Protocole, déposés en Chambre, le jeudi vingt-six février mil neuf cent vinq-cinq, intervenus entre Sa Majesté, au nom du Canada, et les Etats-Unis d'Amérique, touchant la régularisation du niveau du lac des Bois, et afférant aux lettres identiques de référence soumettant à la Commission internationale conjointe certaines questions relevant de la régularisation du lac La Pluie et d'autres eaux supérieures, lesquels documents ont été signés à Washington le vingt-quatre février mil neuf cent vingt-cinq, et signés au nom de Sa Majesté, pour le Canada par le plénipotentiaire y nommé; et que la Chambre les approuve.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

M. Murdock propose,—Qu'il est expédient que le rapport final du comité spécial de la Chambre nommé à la dernière session pour s'enquérir d'un régime de pensions du vieil âge au Canada, soit référé à un comité spécial de la Chambre pour être étudié et rapporté quant à la correspondance échangée depuis la dernière session avec les gouvernements provinciaux en raison de la proposition du comité spécial qui recommandait une collaboration entre les autorités fédérales et provinciales sur la question des pensions du vieil âge.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Du consentement unanime, sur motion de M. Mackenzie King (York), il est résolu,—Qu'un comité spécial soit nommé pour faire enquête sur le régime de pensions du vieil âge au Canada, auquel sera soumis toute la correspondance qui a eu lieu depuis la dernière session avec les différents gouvernements provinciaux, occasionnée par la proposition du comité spécial pour une action coopérative entre les autorités fédérales et provinciales au sujet des pensions pour le vieil âge, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et archives, et faire rapport de temps à autre, et que ledit comité soit composé des membres suivants, savoir:—Messieurs Fontaine, Irvine, Logan, McConica, Munro, Neill, Preston, Raymond, Robichaud, Sexsmith, Spence et St-Père.

M. Stewart (Argenteuil) propose,—Que la Chambre se forme en comité général, à sa prochaine séance, pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des statuts de 1908, et ses lois modificatrices, et de décréter:

(1) Que par dérogation à ladite Loi, on n'accordera à personne le droit d'inscription pour les terres situées dans la partie des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta au sud de la borne sud du township 16 dans la zone d'arpentage des terres fédérales, à moins que l'intéressé ne prouve à la satisfaction du ministre de l'Intérieur qu'il ou elle y est domicilié en permanence et poursuit des travaux agricoles sur une ferme d'au moins quatre-vingts acres éloignée d'au plus neuf milles en ligne droite du lopin pour lequel on demande l'inscription, à l'exclusion de la largeur des concessions de voirie dans la mensuration; ou que la personne intéressée est le père, la mère, le fils ou la fille, le frère ou la sœur d'un colon domicilié en permanence et poursuivant des travaux agricoles comme susdit;

(2) Que par dérogation à ladite Loi le ministre vendra les terres scolaires nécessaires à l'emprise d'un projet quelconque, d'un réservoir, d'une église, d'un cimetière ou emplacement d'hôpital, à un prix qu'un fonctionnaire du département fixera comme valeur courante réelle du terrain, et à telles conditions de paiement que le ministre prescrira, mais le gouvernement de la province dans laquelle le terrain est situé devra approuver la vente et le prix dans chaque cas;

(3) Qu'au cas d'une demande faite par le porteur d'un titre de terrains scolaires non-patentés achetés sous l'empire de la Loi avant le 1er janvier 1923, ou par son procureur, ou cessionnaire enregistré, le ministre pourra, sur consentement du gouvernement de la province dans laquelle les terrains affectés sont situés, rescinder ce ou ces contrats de vente quand à une partie d'iceux et dans la forme et pour la superficie que le ministre pourra prescrire;

Advenant cette rescision, le porteur, son procureur ou son cessionnaire enregistré, sera censé devoir à la Couronne le principal et l'intérêt en conformité des termes et conditions du ou des contrats originaux de vente, quant à la superficie seulement à laquelle les contrats s'appliquent; et les comptes du porteur, de son procureur ou de son cessionnaire enregistré paraissant aux livres du département seront en conséquence ajustés. Dans cette vérification les sommes payées

sur le ou les contrats originaux pourront à la discrétion du ministre être appliqués au paiement du principal ou de l'intérêt dû, ou au principal accumulé en vertu du ou des contrats modifiés; mais aucune somme ne sera toutefois remboursée.

M. Stewart (Argenteuil), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informa alors la Chambre, que Son Excellence, le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre, à sa prochaine séance, se formera en comité général sur ladite résolution.

M. Graham propose,—Que la Chambre se formera en comité général, à sa prochaine séance, pour prendre en considération la résolution suivante:—

(1) Qu'il est expédient de soumettre une mesure pourvoyant à la construction ou l'achèvement avant le 31 août 1927, d'une ligne de chemin de fer de Sunnybrae à Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, par la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada;

(2) Que la compagnie pourra émettre des billets, obligations et valeurs au sujet de cette construction, et le gouverneur en conseil pourra en autoriser la garantie;

(3) Que des dispositions soient établies pour l'émission de certificats de milliaire, par le ministre; et ni le ministre dans l'émission de ces certificats, ni la compagnie dans l'exécution des travaux de construction et d'achèvement, ou dans l'émission de ses valeurs ne devront pas sans le consentement du Parlement dépasser les frais estimés de distance et frais moyens par mille, par plus de quinze pour cent; et si d'après un levé définitif il appert à la compagnie que les frais encourus dans l'achèvement de l'entreprise dépasseront la limite des dépenses estimées, ladite compagnie ne commencera ni ne poursuivra les travaux sans avoir au préalable obtenu l'approbation du Parlement;

(4) Que la nature, les termes et formes des valeurs à émettre et garantir du chef du reliquat imputé à la Compagnie nationale, seront tels que le Gouverneur en conseil pourra les approuver et le ministre des Finances les signer;

(5) Que pour permettre de poursuivre l'achèvement de ladite ligne de chemin de fer, le Gouverneur en conseil, en attendant l'émission et la disposition d'une quelconque de ces valeurs garanties, pourra autoriser des avances à ladite compagnie, à même le Fonds consolidé du revenu, ces avances devant être remboursées à Sa Majesté par les premiers deniers utilisables à cette fin;

(6) Que le ministre présentera chaque année au Parlement un état des travaux et des déboursés, des avances et des sommes remboursées, et toute autre information de cette nature que ce dernier exigera ou ordonnera.

TABLEAU.

Lieu.	Milliaire déjà régalé.	Estimations.		
		Milliaire comprenant le tracé actuel.	A dépenser.	Moyenne des déboursés par mille.
			$	$
De Sunnybrae à Guysborough dans la province de la Nouvelle-Ecosse..................	0	67	3,500,000	52,238

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence, le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général, à sa prochaine séance sur ladite résolution.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution prorogeant la durée de la Loi des grandes routes.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le délai, dans lequel les provinces du Canada peuvent gagner et recevoir les sommes qui leur sont allouées en vertu des dispositions de la Loi des grandes routes du Canada, chapitre 54 des Statuts de 1919, et prorogées par le chapitre 4 des Statuts de 1923, soit de nouveau prorogé de deux années.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Graham, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 68) Loi ayant pour objet de proroger la durée de la Loi des grandes routes du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à la construction d'une ligne de chemin de fer faisant partie des chemins de fer nationaux du Canada entre Turtleford et un point dans le township 48, rang 12, à l'ouest du troisième méridien, dans la province de la Saskatchewan.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—(1) Qu'il est expédient de soumettre une mesure pourvoyant à la construction ou à l'achèvement avant le 31 août 1928, d'une ligne de chemin de fer entre Turtleford et un endroit du township 48, rang 12, ouest du troisième méridien, province de Saskatchewan, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (ci-après appelée la *Compagnie Nationale*) et la Canadian Northern Railway Company, (ci-après appelée la *Northern Company*), conjointement ou collectivement;

(2) Qu'une partie des frais de construction et d'achèvement indiquée approximativement au tableau annexé, sera fournie par la Northern Company à même les recettes d'obligations-débentures émises antérieurement et actuellement portées, sujettes à certaines fiducies, au crédit du trésorier provincial de la Saskatchewan (ci-après appellées *fonds de fiducie*); et le reliquat, indiqué aussi approximativement au tableau, sera fourni par la Compagnie nationale. Pour fournir ce reliquat, la Compagnie, subordonnément à la loi proposée, pourra emettre des billets, obligations, bons et autres valeurs (ci-après appelés *valeurs*), et le Gouverneur en conseil pourra autoriser la garantie du principal et de l'intérêt de ces valeurs. Lesdites compagnies seront autorisées à prendre toutes les mesures, conjointement ou collectivement, pour permettre aux fonds de fiducie de servir comme il est aux présentes pourvu;

(3) Que des dispositions soient établies pour l'émission de certificats de milliaire, par le ministre; et ni le ministre dans l'émission de ces certificats, ni les compagnies dans l'exécution des travaux de construction et d'achèvement, ni la Compagnie nationale dans l'émission de ses valeurs pour le reliquat du coût après déduction des fonds disponibles, ne devront sans le consentement du Parlement dépasser les frais estimés de distance et frais moyens par mille et la somme estimée des fonds de fiducie utilisables, par plus de quinze pour cent; et si d'après un levé définitif il appert à ces compagnies ou à l'une d'entre elles que les frais encourus dans l'achèvement de l'entreprise dépasseront la limite des dépenses estimées, lesdites compagnies ne commenceront ni ne poursuivront les travaux sans avoir au préalable obtenu l'approbation du Parlement;

(4) Que la nature, les termes et formes des valeurs à émettre et garantir du chef du reliquat imputé à la Compagnie nationale, seront tels que le Gouverneur en conseil pourra les approuver et le ministre des Finances les signer;

(5) Que pour permettre de poursuivre l'achèvement de ladite ligne de chemin de fer, le Gouverneur en conseil, en attendant l'émission et la disposition d'une quelconque de ces valeurs garanties, pourra autoriser des avances auxdites compagnies, ou à l'une ou l'autre d'entre elles, à même le Fonds consolidé du revenu, ces avances devant être remboursées à Sa Majesté par les premiers deniers utilisables à cette fin;

(6) Que le ministre présentera chaque année au Parlement un état des travaux et des déboursés, des avances et des sommes remboursées, et toute autre information de cette nature que ce dernier exigera ou ordonnera.

TABLEAU.

Lieu.	Milliaire déjà régalé.	Estimations.		
		Milliaire comprenant le tracé actuel.	A dépenser.	Moyenne des déboursés par mille.
De Turtleford vers l'est et le sud à un endroit du tp. 48, rang 12, ouest du 3e méridien, province de la Saskatchewan	23	67	$ 1,871,000	$ 27,925
A fournir par la Northern Company à même des fonds fiduciaires prévus à la résolution 2, et selon le chapitre 2 des Statuts de la Saskatchewan, 1924, approximativement			801,000	
A fournir par la Compagnie Nationale, comme reliquat de coût, prévu dans la résolution 2, approximativement			1,070,000	
			$ 1,871,000	

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Graham, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 69), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Turtleford et un point du township 48, rang 12, à l'ouest du troisième méridien, dans la province de la Saskatchewan, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des pensions et les lois la modifiant.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des pensions et ses lois modificatrices, et de pourvoir à

(1) une pension accordée pour incapacité complète lors de son congé à un ex-soldat souffrant du mal vénérien qui a été en exercice sur le théâtre de la guerre;

(2) une prorogation de la période dans laquelle les familiers d'un pensionnaire des classes de 1 à 5 pourront être pensionnés après son décès;

(3) une pension définie irréductible de deux ans en cas de tuberculose pulmonaire;

(4) définir quel sera le paiement final dans les cas d'incapacité entre cinq et quatorze pour cent et les conditions qui affecteront les paiements de cette nature;

(5) la modification de l'article 27 de la Loi, afin de décréter le paiement que le statut actuel ne prévoit pas;

(6) des conditions dans lesquelles la pension pourra être maintenue aux parents dépendants;

(7) l'adjudication ou le refus d'une pension à la veuve d'un pensionné en tenant compte de son état lors de son mariage, et aux conditions dans lesquelles les pensions pourront être payées à des mères qui peuvent devenir veuves;

(8) ne pas rayer une pension pour conduite immorale tant qu'une occasion de défense n'a pas été fournie, et pour le rétablissement en certains cas de pensions rayées;

(9) des pensions augmentées pour les mères dont les maris sont physiquement incapables ou dans un état de dépendance;

(10) la modification des tableaux de la Loi de façon à rendre la pension égale au tarif actuel plus le boni, et à diviser équitablement les pensions d'enfants;

(11) la nomination nouvelle des membres sortants du Bureau fédéral d'appel, et au maintien du quorum à trois membres.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Béland, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 70), Loi modifiant la Loi des pensions, lequel est lu la première et la deuxième fois et remis pour être pris en considération en comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 32), Loi concernant la distribution des fonds de cantines est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements considéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908, et de décréter qu'une rente ne sera ni accordée ni émise pour une somme inférieure à dix piastres par année.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Murdock, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 71), Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 41), Loi concernant la publication des lois est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à la construction ou à l'achèvement avant le 31 août 1927 d'une ligne de chemin de fer entre un endroit à cinq milles environ au sud de Régina et Avonlea, province de la Saskatchewan, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada; et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 47), Loi abrogeant la Loi des secours de guerre, 1917 est considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des produits laitiers, chapitre 28 des statuts de 1921.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des produits laitiers, chapitre 28 des Statuts de 1921, en décrétant que le Gouverneur en conseil pourra faire des règlements pour refuser de classer les produits laitiers et retenir les certificats de classement.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Motherwell, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 72), Loi modifiant la Loi des produits laitiers, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général, pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires, chapitre 27, des statuts de 1907.

(En comité)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des viandes et conserves alimentaires, chapitre 27 des Statuts de 1907, en décrétant:

(*a*) Qu'aux fins de la loi les aliments en conserves comprendront tous les aliments qui ont été pré-chauffés, cuits, conservés, condensés, évaporés, dehydratés, séchés ou autrement préparés pour l'alimentation, et placés dans une boîte, une bouteille, un paquet, ou autre contenant fermé;

(*b*) Que tous les fruits ou légumes en boîte ou produits d'iceux, ou aliments ou produits alimentaires que le Gouverneur en conseil pourra nommer, seront offerts en vente seulement dans les boîtes ou autres contenants que le Gouverneur en conseil pourra prescrire par règlement, et ces boîtes ou contenants devront contenir la qualité, la quantité ou le poids que les règlements prescriront.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Motherwell, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 73) Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 6.51 p.m., jusqu'à lundi prochain.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 59

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 4 MAI 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, et avec la preuve, etc., qui les accompagnent, faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill C (No 48) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Thomas Grigor."

Bill D (No 49) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Sherriff."

Bill E (No 50) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Max Arno Frind."

Bill G (No 51) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Burns."

Bill H (No 52) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Herdman Ogden."

Bill I (No 53) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Gooderham Smith."

Bill J (No 54) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Mary Wiles."

Bill K (No 55) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Kate Winch."

Bill L (No 56) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florenec Kate Coutts."

Bill M (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Kerr Jess."

Bill N (No 58) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Almer Shields."

Bill O (No 59) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Roderick James Ellis."

92728—16

Bill P (No 60) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mann."

Bill Q (No 61) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel John Pegg, junior."

Bill R (No 62) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Hambleton."

Bill S (No 63) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Izzie Klinmentzs (aussi connu sous le nom d'Izzie Climans)."

Bill T (No 64) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Hutchinson Durnam."

Bill U (No 65) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Richards James Wright."

Bill V (No 66) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Ayre."

Bill X (No 67) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Marie Pritchard."

Sur motion de M. Mackinnon, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référé le Bill B (No 45) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Louise Cowan."

L'ordre de la Chambre qui suit, est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant:—

1. Si le gouvernement fédéral possède un îlot de terrain appelé terrain de la Rivière-la-Paix en Colombie-Britannique. Dans l'affirmative, quelle en est la superficie.

2. Quelle considération on a accordée à la Colombie-Britannique pour la reddition de cette superficie au gouvernement fédéral.

3. Si on a vendu ou loué une partie quelconque de cet îlot de terrain dans la Colombie-Britannique. Dans l'affirmative, (*a*) quelle superficie, (*b*) en combien de parcelles distinctes, (*c*) quelle somme on a reçue comme prix de vente ou comme loyer.

M. Knox, secondé par M. Hoey, propose,—Que la Chambre est d'avis qu'il est opportun d'accorder une étude et une reconnaissance plus efficaces à la résolution que le Parlement adoptait le 12 mars 1923, laquelle établissait la priorité du chemin de fer de la baie d'Hudson sur tout autre projet de transport postérieurement commencé.

Et un débat s'ensuivant;

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Mardi, 5 mai 1925.

Et le débat continuant, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre s'ajourne alors à 12.55 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 60

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 5 MAI 1925

PRIÈRES.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Que le lundi 11 mai, et tous les lundis suivants jusqu'à la fin de la session, les avis de motions du gouvernement et les mesures du gouvernement auront priorité sur toutes les autres affaires sauf sur les questions et avis de motion pour la production de documents.

M. Graham propose,—Que la Chambre se forme en comité général à sa prochaine séance, pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de proroger le délai dans lequel la *Saint John and Quebec Railway Company* doit achever sa ligne ferrée d'un endroit à ou près de Centreville, comté de Carleton, à un endroit à ou près d'Andover, comté de Victoria, jusqu'au 31 décembre 1927, tant pour la convention faite en exécution de la *Saint John and Quebec Railway Company*, 1916, que pour la convention de crédit faite en vertu de l'article six de ladite loi; mais cette prorogation ne sera accordée quant à la première convention sus-indiquée que sur consentement de Sa Majesté au nom de la province du Nouveau-Brunswick.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général à sa prochaine séance pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill (No 32), Loi concernant la distribution des fonds de cantines est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pour approuver la Convention et le Protocole intervenus entre Sa Majesté, au nom du Canada, et les Etats-Unis d'Amérique, touchant la régularisation du niveau du lac des Bois, etc.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu par le Chambre des Communes,—Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver la Convention et le Protocole, déposés en Chambre, le jeudi vingt-cinq février mil neuf cent vingt-cinq, intervenus entre Sa Majesté, au nom du Canada, et les Etats-Unis d'Amérique, touchant la régularisation du niveau du lac des Bois, et afférant aux lettres identiques de référence soumettant à la Commission internationale conjointe certaines questions relevant de la régularisation du lac La Pluie et d'autres eaux supérieures, lesquels documents ont été signés à Washington le vingt-quatre février mil neuf cent vingt-cinq, et signés au nom de Sa Majesté, pour le Canada par le plénipotentiaire y nommé; et que la Chambre les approuve.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a adopté une résolution et prie Leurs Honneurs de s'unir à elle pour approuver lesdits Convention et Protocole ci-dessus.

Ordonné,—Que le Greffier porte ledit message au Sénat.

Le Bill (No 70), Loi modifiant la Loi des pensions est considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Le Bill (No 42), Loi modifiant la Loi de 1911 concernant les commissaires du havre de Toronto, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Ayant disposé de l'Ordre pour les bills privés;

Le Bill (No 68), Loi ayant pour objet de proroger la durée de la Loi des grandes routes du Canada est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 69), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Turtleford et un point du township 48, rang 12, ouest du 3e méridien, dans la province de la Saskatchewan, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, et sur rapport de progrès;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Graham, ledit bill est référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à la construction ou à l'achèvement avant le 31 août 1927 d'une ligne de chemin de fer entre un endroit à cinq

milles environ au sud de Régina et Avonlea, province de la Saskatchewan, par la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pourvoyant à la construction et à l'achèvement, avant le trente et un août 1928, d'une ligne de chemin de fer entre Bengough et un endroit à ou près de Willowbunch, province de la Saskatchewan.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu:—(1) Qu'il est expédient de soumettre une mesure pourvoyant à la construction et à l'achèvement, avant le trente et un août 1928, d'une ligne de chemin de fer entre Bengough et un endroit à ou près de Willowbunch, province de Saskatchewan, par la Compagnie des Chemins de fer nationaux du Canada (ci-après appelée la *Compagnie nationale*) et la Canadian Northern Railway Company (ci-après appelée la *Northern Company*), conjointement et collectivement;

(2) Qu'une partie des frais de construction et d'achèvement indiquée approximativement au tableau annexé, sera fournie par la Northern Company à même les recettes d'obligations-débentures émises antérieurement et actuellement portées, sujettes à certaines fiducies, au crédit du trésorier provincial de la Saskatchewan (ci-après appelées *fonds de fiducie*); et le reliquat, indiqué aussi approximativement au tableau, sera fourni par la Compagnie nationale. Pour fournir ce reliquat, la Compagnie nationale, subordonnément à la loi proposée, pourra émettre des billets, obligations, bons et autres valeurs (ci-après appelés *valeurs*), et le Gouverneur en conseil pourra autoriser la garantie du principal et de l'intérêt de ces valeurs. Lesdites compagnies seront autorisées à prendre toutes les mesures, conjointement ou collectivement, pour permettre au fonds de fiducie de servir comme il est aux présentes pourvu;

(3) Que des dispositions soient établies pour l'émission de certificats de milliaire, par le ministre; et ni le ministre dans l'émission de ces certificats, ni les compagnies dans l'exécution des travaux de construction et d'achèvement, ni la Compagnie nationale dans l'émission de ses valeurs pour le reliquat du coût après déduction des fonds disponibles, ne devront sans le consentement du Parlement dépasser les frais estimés de distance et frais moyens par mille et la somme estimée des fonds de fiducie utilisables, par plus de quinze pour cent; et si d'après un levé définitif il appert à ces compagnies ou à l'une d'entre elles que les frais encourus dans l'achèvement de l'entreprise dépasseront la limite des dépenses estimées, lesdites compagnies ne commenceront ni ne poursuivront les travaux sans avoir au préalable obtenu l'approbation du Parlement;

(4) Que la nature, les termes et formes des valeurs à émettre et garantir du chef du reliquat imputé à la Compagnie nationale, seront tels que le Gouverneur en conseil pourra les approuver et le ministre des Finances les signer;

(5) Que pour permettre de poursuivre l'achèvement de ladite ligne de chemin de fer, le Gouverneur en conseil, en attendant l'émission et la disposition d'une quelconque de ces valeurs garanties, pourra autoriser des avances auxdites compagnies, ou à l'une ou l'autre d'entre elles, à même le Fonds consolidé du revenu, ces avances devant être remboursées à Sa Majesté par les premiers deniers utilisables à cette fin;

(6) Que le ministre présentera chaque année au Parlement un état des travaux et des déboursés, des avances et des sommes remboursées, et toute autre information de cette nature que ce dernier exigera ou ordonnera.

TABLEAU.

Lieu.	Millia e déjà régalé.	Estimation		
		Milliaire comprenant le tracé actuel.	A dépenser	Moyenne des déboursés par mille.
De Bengough à un endroit a ou près Willowbunch province de la Saskatchewan..................	0	27	$ 945,000	$ 35,000
A fournir par la Northern Company à même des fonds fiduciaires prévus à la résolution 2, et selon le chapitre 2 des Statuts de la Saskatchewan, 1924, approximativement..	....	....	400,000	
A fournir par la Compagnie Nationale, comme reliquat de coût, prévu dans la résolution 2, approximativement..	....	....	545,000	
			$ 945,000	

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Graham, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 74) Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Bengough et un point à ou près Willowbunch, dans la province de la Saskatchewan, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des terres fédérales, chapitre 20, des statuts de 1908, et les lois la modifiant.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des terres fédérales, chapitre 20 des statuts de 1908, et ses lois modificatrices, et de décréter:

(1) Que par dérogation à ladite Loi, on n'accordera à personne le droit d'inscription pour les terres situées dans la partie des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta au sud de la borne sud du township 16 dans la zone d'arpentage des terres fédérales, à moins que l'intéressé ne prouve à la satisfaction du ministre de l'Intérieur qu'il ou elle y est domicilié en permanence et poursuit des travaux agricoles sur une ferme d'au moins quatre-vingts acres éloignée d'au plus neuf milles en ligne droite du lopin pour lequel on demande l'inscription, à l'exclusion de la largeur des concessions de voirie dans la mensuration; ou que la personne intéressée est le père, la mère, le fils ou la fille, le frère ou la sœur d'un colon domicilié en permanence et poursuivant des travaux agricoles comme susdit;

(2) Que par dérogation à ladite Loi le ministre vendra les terres scolaires nécessaires à l'emprise d'un projet quelconque, d'un réservoir, d'une église, d'un

cimetière ou emplacement d'hôpital, à un prix qu'un fonctionnaire du département fixera comme valeur courante réelle du terrain, et à telles conditions de paiement que le ministre prescrira, mais le gouvernement de la province dans laquelle le terrain est situé devra approuver la vente et le prix dans chaque cas;

(3) Qu'au cas d'une demande faite par le porteur d'un titre de terrains scolaires non-patentés achetés sous l'empire de la Loi avant le 1er janvier 1923, ou par son procureur, ou cessionnaire enregistré, le ministre pourra, sur consentement du gouvernement de la province dans laquelle les terrains affectés sont situés, rescinder ce ou ces contrats de vente quant à une partie d'iceux et dans la forme et pour la superficie que le ministre pourra prescrire;

Advenant cette rescision, le porteur, son procureur ou son cessionnaire enregistré, sera censé devoir à la Couronne le principal et l'intérêt en conformité des termes et conditions du ou des contrats originaux de vente, quant à la superficie seulement à laquelle les contrats s'appliquent; et les comptes du porteur, de son procureur ou de son cessionnaire enregistré paraissant aux livres du département seront en conséquence ajustés. Dans cette vérification les sommes payées sur le ou les contrats originaux pourront à la discrétion du ministre être appliqués au paiement du principal ou de l'intérêt dû, ou au principal accumulé en vertu du ou des contrats modifiés; mais aucune somme ne sera toutefois remboursée.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Stewart (Argenteuil), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 75) Loi modifiant la Loi des terres fédérales, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 71) Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 43) Loi modifiant la Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 44) Loi modifiant la Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 72) Loi modifiant la Loi des produits laitiers, 1914, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, et sur rapport de progrès;

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Motherwell, ledit bill est référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

La Chambre s'ajourne alors à 11.35 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 61

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 6 MAI 1925

PRIÈRES.

M. Déchène, du comité mixte des Impressions du Parlement présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

35a. Copie supplémentaire des témoignages et procès-verbaux de l'enquête par la commission royale sur les grains à Vancouver, du 15 mai 1924 au 6 juin 1924.

40a. Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 304, du 3 mars 1925, *Re* paiement d'indemnité aux officiers de la marine royale canadienne chargés de tourner les navires.

40b. Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 151, du 24 mars 1925, sous l'empire de l'article 47, chapitre 43, 9-10 Edouard VII—Révision des règlements de paye et d'allocations, 1920, en biffant la clause se rapportant à l'allocation de rations, page 9, et par l'addition d'un nouveau paragraphe (5) à la partie 11 desdits règlements.—Service naval.

70a. Liste des baux, licences, permis ou autres autorisations annuelles qui ont été annulées sous l'empire de l'article 3, chapitre 21, des Statuts de 1922, Loi concernant les avis de résiliation des baux des terres fédérales.

95a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 6 avril 1925:—Copie des rapports, écrits, télégrammes et autres papiers touchant l'enquête récente sur la coalition des fruits dans l'ouest et en particulier des communications avec les gouvernements des provinces à ce sujet.

106. Rapport du président et Etat financier du Conseil honoraire consultatif pour les Recherches scientifiques et industrielles, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1924.

107a. Correspondance entre le bureau du premier ministre et la *Dominion Millers' Association* relativement aux tarifs de fret océanique.

107b. Correspondance entre le ministère de la Marine et des Pêcheries relativement aux représentations sur les taux de fret océaniques.

107c. Correspondance dans le le ministère des Chemins de fer et Canaux relativement aux représentations sur les taux de fret océaniques.

107d. Correspondance échangée entre le gouvernement de la Grande-Bretagne et le gouvernement du Canada relativement à l'enquête sur les taux océaniques par le comité impérial de marine.

107e. Correspondance supplémentaire au ministère du commerce relativement aux taux océaniques pour le bétail du Canada en Grande-Bretagne; aussi, correspondance supplémentaire depuis 1919 à 1924 relativement aux tarifs océaniques élevés;

Et aussi,—Correspondance additionnelle au ministère du Commerce, relativement aux taux océaniques entre le Canada et la Grande-Bretagne, comprenant le rapport intérimaire du comité impérial du commerce maritime touchant les taux d'assurance de la marine marchande du Canada, et rapport intérimaire du comité impérial de marine marchande sur les taux de fret pour la farine canadienne sur l'Atlantique du nord.

107f. Déclaration du comité impérial de la marine marchande sur les taux de fret pour farine et blé.

107g. Relevé préparé par le Bureau des statistiques du Canada, montrant le tarif océanique pour le grain depuis Montréal jusqu'à Liverpool, et de New-York à Liverpool respectivement, durant les années 1912-1924.

108. Correspondance entre l'auditeur général et le ministre suppléant des Finances, touchant certaines déclarations faites par l'auditeur général dans son rapport annuel.

109. Réponse à un ordre du Sénat du 18 juin 1923—Copies de toute la correspondance relative au renvoi, le ou vers le 3 mars 1923, d'Angus J. McQuarrie, le receveur des postes de Doctor's Brook, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, et concernant la nomination de Mme Catherine McDonald à cet emploi.

110. Réponse à un ordre du Sénat du 3 juillet 1924—Etat indiquant:—

1. Quelles sont les dispositions de l'article 199 de la Loi de l'accise?

2. Dans les cinq dernières années, combien de Canadiens ont donné avis au gouvernement qu'ils possédaient ou qu'ils avaient l'intention d'utiliser les ustensiles mentionnés dans la Loi? La réponse par province.

111. Réponse à un ordre du Sénat du 10 février 1925, état faisant connaître à quelles dates, depuis 1921, O. F. Brothers, rédacteur du *Listening Post* de Montréal, a été employé par le gouvernement; dans quels départements il a servi; la nature de ses services; les divers montants qu'il a reçus comme rémunération pour ses services ou comme allocations.

112. Réponse à un ordre de la Chambre en date du 23 février 1925,—Tableau indiquant:—

1. Quels ont été les revenus de chacun des bureaux télégraphiques du gouvernement fédéral, suivants, chaque année, de 1910 à 1924: Peace-River, Waterhole, Dunvegan, Spirit, Sexsmith, Clairmont, Grande-Prairie, Beaverlodge.

2. Quelles ont été les dépenses de chaque bureau de 1910 à 1924 chaque année.

3. Quels salaires on a payés aux opérateurs de 1910 à 1924.

113. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1925:—Copie de correspondances, résolutions, pétitions, règlements, rapports et autres documents au dossier, relativement à la demande de Hutchison, qui désirait un permis d'exploiter un traversier entre Rockport, Ontario, et Alexandria Bay, New-York.

114. Copie de rapport pour l'année de 1924 des postes exclus en vertu des prescriptions de l'article 38B (2) de la juridiction de la Loi du service civil, 1918, telle que modifiée par le chapitre 22, 11-12 Geo. V.

115. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 19 février 1925:—Copie des papiers, conventions, correspondance, télégrammes et lettres que le gouvernement du Canada a échangés avec les gouvernements de l'Ontario et des Etats-Unis et la Commission hydro-électrique touchant la génération et la distribution de l'énergie, à l'endroit ordinairement appelé la digue projetée de Morrisburg, sur le Saint-Laurent.

117. Réponse à un ordre de la Chambre, du 18 février 1925:—Copie des correspondances, etc., échangées entre la Chambre de commerce de Petrolia, Ontario, et le département du commerce, au sujet des fabriques américaines succursales au Canada.

118. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1925,—Relevé indiquant:—

1. Quelle a été la valeur du commerce domestique de chaussures au Canada dans chacune des années 1914, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923 et 1924.
2. Quelle a été la valeur des importations en chaussures venant des Etats-Unis, d'Angleterre, et d'autres pays, dans chacune des années susdites.
3. Quelle a été la valeur des exportations de chaussures aux Etats-Unis, en Angleterre et aux autres pays, dans les mêmes années.

119. Rapport annuel des permis accordés sous l'empire de l'article 4, alinéa 2 de la Loi de l'immigration.

120. Etat détaillé des remises de droits de douane, taxes d'accise et de ventes, et des remboursements faits sous l'empire de l'article 92, de la Loi du revenu consolidé et de vérification, par l'entremise du ministère des douanes et de l'accise, pour l'exercice terminé le 31 mars 1924.

121. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1925,—Relevé montrant:—

1. Combien a coûté l'entretien du département de colonisation des Chemins de fer nationaux en Europe, en 1923 et 1924 respectivement.
2. Quel était le personnel employé dans ces deux années 1923 et 1924.
3. Quel salaire on donnait au gérant du département de colonisation du National-Canadien en Europe en 1924.
4. Combien on lui a payé comme frais de voyage et frais personnels en plus de son salaire.
5. Combien de conférenciers étaient à l'emploi du National-Canadien pendant les hivers 1923 et 1924, en Angleterre, et quels appointements on leur payait.
6. Combien de familles se sont établies au Canada en vertu d'une entente entre le gouvernement britannique et le National-Canadien pour l'établissement de familles britanniques sur les terres appartenant à ce chemin de fer au Canada.
7. Quelles dépenses on a faites pour trouver ces familles en Angleterre et pour les établir au Canada.
8. Si le National-Canadien a l'intention d'établir d'autres familles en vertu de l'entente en question.
9. Combien le National-Canadien a dépensé pour le projet d'établir au Canada des garçonnets britanniques qui n'ont pas encore 17 ans révolus.
10. Combien de garçonnets le National-Canadien a amenés au Canada en vertu de ce projet.
11. Combien le National-Canadien a dépensé en Grande-Bretagne pour son cours postal de conférences sur l'agriculture au Canada.

123. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Relevé faisant voir:—

1. Combien de tonnes de grain le Pacifique-Canadien a transportées à Fort-William et Port-Arthur en l'année solaire 1924.
2. Quel a été le nombre des tonnes-milles.

3. Quel a été le tarif par tonne-mille.
4. Quelle a été la remorque moyenne.
5. Combien de tonnes de grain le Pacifique-Canadien a transportées à Vancouver en l'année solaire 1924.
6. Quel a été le nombre des tonnes-milles.
7. Quel a été le tarif par tonne-mille.
8. Quelle a été la remorque moyenne.
9. Quelle a été la proportion du grain remorqué dans le territoire occidental, dans le tonnage-revenu total de ce territoire en 1924.
10. Quelle était la proportion du grain dans le total des tonnes-milles du territoire occidental, en 1924.
11. Quelle était la proportion du grain dans le revenu total du fret transporté dans le territoire occidental en 1924.

124. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Tableau indiquant:—Au cours des exercices 1920, 1921, 1922, 1923 et 1924, quelles remises de douane on a faites sur le sucre brut (*a*) exporté, et (*b*) consommé au Canada.

124a. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Etat montrant:—

1. De quels pays on a importé le sucre brut au Canada, et en quelle quantité de chaque pays dans les exercices 1920, 1921, 1922, 1923 et 1924.
2. Quel montant de douane on a payé sur ces importations (*a*) selon le tarif général et (*b*) selon le tarif de préférence.
3. De quels pays et en quelle quantité de chaque pays, on a importé du sucre rafiné au Canada, pendant les exercices ci-dessus.
4. Quel montant de douane on a payé sur ces importations de sucre (*a*) selon le tarif général, et (*b*) le tarif de préférence.

125. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Relevé indiquant:—

1. Combien il y a de bureaux fédéraux pour la perception de l'impôt sur le revenu au Canada.
2. Où ils sont établis.
3. Quelle est la somme d'impôt que chaque bureau perçoit sur le revenu.

126. Mémoire et correspondance concernant les fonds de cantines et le fonds des Incapacités.

127. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1925,—Etat montrant:—

1. Combien de vagonnées de foin et de paille on a expédiées des endroits suivants d'Ontario par le National-Canadien, en 1923 et 1924: Caledonia, Hagersville, Seneca, Middleport, Canfield.
2. Combien de vagonnées d'autres produits agricoles ont été expédiées des mêmes endroits dans la même période.
3. Combien de vagonnées d'autres marchandises ont été expédiées des mêmes endroits dans la même période.

128. Copie de correspondance, documents et communications que les officiers du National-Canadien ont échangés avec les propriétaires de l'édifice du *Sudbury Star*, à Sudbury, Ontario, touchant la location de bureaux à Sudbury.

130. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1925:—Copie de télégrammes, lettres et autres communications ou rapports que les surintendants ont soumis au surintendant général, au président et au 1er vice-président du National-Canadien, sur l'adjudication d'un contrat pour la fourniture de l'eau au National-Canadien, y compris la gare d'Actonvale; aussi copie de la correspondance et papiers divers échangés avec la Compagnie nationale d'aqueduc et d'énergie d'Actonvale, représentée par M. Bégin de Montréal; aussi copie des

contrats originaux ou modifiés, des offres ou papiers divers afférant à l'approvisionnement d'eau du National-Canadien, échangés avec la municipalité d'Actonvale, la Chambre de commerce du comté de Bagot, et autres personnes.

131. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Etat indiquant:—Quelles ont été les importations venant des Etats-Unis et d'autres pays respectivement au Canada, quant aux produits agricoles suivants en 1924: (*a*) bétail sur pied; (*b*) chevaux, (*c*) moutons, (*d*) fruits frais, (*e*) fruits secs, (*f*) grain, (*g*) viandes, y compris les produits de bœuf et de porc, (*h*) laitages, (*i*) graines, (*j*) pommes de terre, navets et betteraves à sucre, (*k*) œufs, (*l*) laines, (*m*) tous les autres produits agricoles non énumérés ci-dessus.

132. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1925,—Relevé montrant:—

1. Si les permis donnés aux brasseries et distilleries sont annuels.
2. Combien de permis de brasserie et de distillerie ont été accordés ou renouvelés en Ontario dans les années 1922, 1923, 1924 et 1925.
3. Combien de ces permis ont été accordés ou renouvelés sans le consentement du gouvernement d'Ontario.
4. Si ces permis sont accordés annuellement à des personnes d'Ontario, leur donnant droit de fabriquer de la bière ou des spiritueux pour la consommation chez eux.
5. Dans l'affirmative, combien de ces permis ont été accordés ou renouvelés dans chaque comté de la province d'Ontario du 1er janvier au 31 décembre 1924, et du 1er janvier 1925 jusqu'ici.
6. Combien de bateaux partant de ports ontariens ont reçu leur libre pratique pour Cuba et le Mexique en 1924.
7. Combien d'entre eux portaient des spiritueux.

133. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 juillet 1924,—Etat montrant:—

1. Combien le gouvernement a payé au total, pour améliorations, dans les ports suivants: Halifax, Saint-Jean, Québec, Montréal, Fort-William, Port-Arthur, Vancouver, Prince-Rupert, Fort-Nelson, (*a*) sous forme d'emprunt, et (*b*) autrement.
2. Combien au total le gouvernement a payé depuis l'Acte confédératif pour toutes les autres améliorations des ports, tels que quais, jetées, brise-lames, môles, dragages, etc., dans les neuf provinces du Canada; et, (*a*) quelle proportion des travaux est jugée permanente, (*b*) quelle proportion faut-il renouveler annuellement, (*c*) tous les cinq ans, et (*d*) tous les dix ans.

134. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 30 février 1924:—Copie de toute la correspondance échangée depuis le 1er juin 1924 entre le premier ministre et le gouvernement avec le lieutenant-gouverneur ou un juge de la province du Manitoba, relativement à la nomination d'un administrateur devant remplacer le lieutenant-gouverneur en son absence, dans la province en question.

135. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1925,—Etat montrant:—

1. Combien de personnes du district électoral Restigouche-Madawaska ont obtenu de l'emploi dans le service intérieur depuis le 1er janvier 1906.
2. Quels sont leurs noms et la date de leur nomination.

136. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 avril 1924:—Copie de la preuve ou des déclarations faites devant la Commission royale sur le bois à pâte par M. Piché et d'autres témoins membres ou fonctionnaires du gouvernement de Québec.

137. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1925:—Copie de la correspondance de toute nature échangée du 1er janvier 1922 au 27 juin 1924

entre le ministre ou un fonctionnaire du département des Travaux Publics et le député qui représentait alors le comté de Hastings-Ouest, et afférant d'une façon quelconque au quai de Trenton.

138. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1925:—Relevé de tous les journaux qui ont reçu la réclame *Canada is coming through*, et des sommes qui leur ont été payées à chacun.

139. Rapport préliminaire sur le tremblement de terre du 28 février 1925, par Ernest A. Hodgson, séismologiste.

141. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 juin 1924:—Copie des télégrammes ou autres messages, feuilles, etc., envoyés par le département de la Justice aux autorités du pénitencier de Portsmouth, touchant l'évitement de la peine du fouet pour le détenu connu sous le nom de Red Ryan.

142. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 2 mars 1925: —Pour une copie de toute la correspondance, documents, déclarations et communications entre le gouvernement du Canada et ou le haut commissaire du Canada et le gouvernement du Royaume-Uni et ou aucun ministère du gouvernement du Royaume-Uni ou aucun officier, se rapportant à l'imposition d'un embargo par le gouvernement du Royaume-Uni sur les pommes de terre du Canada.

143. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924,—Etat faisant voir:—

1. Combien de commissions d'enquête le gouvernement actuel a nommées.
2. Combien ces commissions ont coûté au total.
3. Quels sont les noms des avocats que le gouvernement a employés.
4. Quelle rémunération on a accordée à chacun d'eux.

144. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1925,—Relevé indiquant:—

1. Si des vapeurs de la marine marchande du gouvernement canadien ont transporté des bestiaux de Montréal ou d'autres ports canadiens à des ports de la Grande-Bretagne ou du continent européen, au cours des années 1922-23-24. Dans l'affirmative, à quels ports.
2. Combien de bestiaux ils ont transportés à chaque voyage.
3. Quel tarif de fret on a payé.
4. Quel a été le résultat net de cette entreprise, voyage par voyage.
5. Quels ont été les profits ou pertes, selon le cas.

145. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1925,—Relevé montrant:—

1. Quelles sommes ont été votées pour le district électoral de Restigouche-Madawaska, depuis le 1er janvier 1906.
2. Quelles sommes ont été dépensées.

146. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1925,—Relevé indiquant:—

1. Quantité de porc importée des Etats-Unis au Canada dans les années solaires 1923 et 1924, en livres et dollars respectivement.
2. Quantité de ce porc re-exportée en Angleterre, et quel prix on en a reçu.
3. Comment on l'a préparé, en Canada, pour l'exportation.
4. S'il est vendu en Angleterre comme porc canadien, et si non, comment on le distingue du produit canadien.

147. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1925,—Copie de la correspondance échangée entre R.-E. Beattie ou Fergus McDonald, de Vancouver, et le ministre des Travaux publics, au sujet de la retraite projetée de M. Sam Prenter, un des commissaires du port de Vancouver; aussi, de la correspondance entre des particuliers de Vancouver et le ministre des Travaux publics,

ou un ministre ou fonctionnaire du gouvernement, touchant la retraite de M. Prenter ou d'autres membres de la Commission du port de Vancouver.

148. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924,—Etat faisant voir:—

1. Combien de commissions d'enquête le gouvernement Borden a nommées.
2. Combien ces commissions ont coûté au total.
3. Quels sont les noms des avocats que le gouvernement a employés.
4. Quelle rémunération on a accordée à chacun d'eux.

149. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924,—Etat faisant voir:—

1. Combien de commissions d'enquête le gouvernement Laurier a nommées.
2. Combien ces commissions ont coûté au total.
3. Quels sont les noms des avocats que le gouvernement a employés.
4. Quelle rémunération on a accordée à chacun d'eux.

150. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 12 mai 1924,—Etat faisant voir:—

1. Combien de commissions d'enquête le gouvernement Meighen a nommées.
2. Combien ces commissions ont coûté au total.
3. Quels sont les noms des avocats que le gouvernement a employés.
4. Quelle rémunération on a accordée à chacun d'eux.

151. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 juillet 1924,—Relevé montrant:—

1. Revenu total du Canada, de toutes les sources, pour l'année écoulée le 31 mars 1923, et pour l'année écoulée le 31 mars 1924, indiquant les chiffres de chaque année séparément, ainsi que les différentes sources de revenu.
2. Quelle partie de ce revenu chaque province a contribué, avec indication de chaque source de revenus séparément.

153. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Relevé faisant voir:—

1. Combien de tonnes de grain le National-Canadien a remorquées à Fort-William et Port-Arthur en l'année solaire 1924.
2. Quel a été le nombre de tonnes-milles.
3. Quel a été le tarif par tonne-mille.
4. Quelle a été la remorque moyenne.
5. Combien de tonnes de grain le National-Canadien a remorquées à Vancouver en l'année solaire 1924.
6. Quel a été le nombre de tonnes-milles.
7. Quel a été le tarif par tonne-mille.
8. Quelle a été la remorque moyenne.
9. Quelle a été la proportion du grain remorqué dans le territoire occidental dans le tonnage-revenu du territoire en 1924.
10. Quelle était la proportion du grain dans le total des tonnes-milles du territoire occidental, en 1924.
11. Quelle était la proportion du grain dans le revenu total du fret transporté dans le territoire occidental en 1924.

154. Correspondance, demandes et autres documents touchant les licences d'exportation de force électrique, pour l'exercice 1925-26, sous l'empire de la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, chapitre 16, des Statuts de 1907; aussi copie d'un arrêté en Conseil, C.P. 504, en date du 31 mars 1925 s'y rapportant.

155. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1925,—Relevé montrant:—

1. Si le gouvernement a établi des routes postales rurales en 1924 et 1925.

2. Si des soumissions ont été demandées au sujet de routes projetées. Dans l'affirmative, en quels comtés, et partant de quels bureaux de postes.

3. Si le gouvernement a pour politique d'établir de nouvelles routes postales.

156. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1925,—Relevé montrant:—

1. Combien les commissaires du havre de Vancouver ont payé pour la propriété riveraine sise immédiatement à l'est et attenante à l'entrepôt No 1 de la commission du havre, une partie de laquelle est maintenant occupée par l'entrepôt connu sous le nom de entrepôts Spillers.

2. Quelle était la superficie totale de ladite propriété: (*a*) au-dessus du niveau à eau haute; (*b*) en-dessous du niveau à eau basse.

3. Si ladite propriété a été offerte à la commission du havre pour $275,-000.00.

4. Si ledit prix de $275,000.00 comprenait une scierie et des édifices sur la propriété à cette époque.

5. Si la commission du havre a obtenu une option à ce prix, et dans l'affirmative, pour quelle période.

6. Subséquemment à l'achat de ladite propriété, si les commissaires du havre ont permis aux anciens propriétaires d'enlever la scierie et autres édifices, ou à quelle personne ladite scierie a été vendue, ou donnée, ou cédée.

7. Si une partie de ladite propriété a été louée à R. H. Gale, de Vancouver, agissant pour son compte ou pour une compagnie, et s'il s'agissait d'une compagnie, quel était le nom de la compagnie à laquelle le bail fut cédé.

8. Si R. H. Gale a négocié ledit bail.

9. Si ledit bail a été transféré de quelque manière depuis la cession originale? Dans l'affirmative, à qui.

10. Quel est le montant du loyer payé aux commissaires du havre pour ledit bail.

11. Si les commissaires du havre ont entrepris de construire une jetée pour convoyeurs à grain comme condition ou engagement dans ledit bail? Dans l'affirmative, combien ladite jetée ainsi que les convoyeurs à grain et autres appareils ont coûté.

12. Si le bail original ou un bail transféré subséquemment a été cédé à la "Spillers" Grain Company of England.

157. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 avril 1924:—Relevé indiquant les noms et numéros de tous les bateaux de guerre, de commerce ou de pêche que le gouvernement du Canada ou un de ses départements, ou une commission agissant pour le gouvernement ou par autorité du parlement, a vendus depuis la signature de l'armistice, donnant (*a*) le prix payé pour ces bateaux lors de l'achat par les autorités canadiennes, et lors de la vente de chacun; (*b*) le nombre de bateaux que le gouvernement du Canada ou un de ses départements ou une commission agissant par autorité du gouvernement ou du parlement du Canada, possède pour la vente, donnant les noms, numéros et mouillages; (*c*) le prix de contrat à payer au gouvernement du Canada ou à un de ses départements comme prix d'achat d'un bateau vendu comme susdit, donnant la façon dont les paiements ont été faits, ainsi que les sommes encore dues sur les paiements, s'il en est, indiquant de qui les paiements ont été reçus, le relevé devant indiquer aussi tous les acheteurs d'un ou de tous les bateaux ci-dessus, et leur adresse; (*d*) tous les autres détails afférant à ce qui précède.

158. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1925,—Etat faisant voir:—

1. Combien de commissions royales le gouvernement actuel a nommées.
2. Quel en est le personnel.
3. Combien chacune a coûté jusqu'ici.

158a. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Etat montrant:—

1. Combien de commissions royales le gouvernement a nommées de novembre 1911 au 31 décembre 1921.

2. Quel était le personnel.

3. Combien chacune a coûté.

159. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1925,—Relevé faisant voir:—

1. A quelle date est entré en vigueur le marquage fédéral du beurre et du fromage d'exportation.

2. Quels sont les noms et salaires des marqueurs fédéraux de beurre et de fromage.

3. Quelles sont les qualités étalon du beurre et qu'est-ce qui les détermine.

4. Quelle est la différence reconnue des prix de ces qualités.

5. Depuis l'entrée en vigueur du marquage fédéral quelles quantités de beurre (*a*) pasteurisé et (*b*) non-pasteurisé on a exporté chaque année jusqu'à la fin de 1924.

6. Si la qualité a été marquée sur tous les paquets de beurre exporté, et quelles quantités de chaque qualité on a exportées dans chaque année.

7. Quelles sont les qualités étalon de fromage, et quelle est la différence reconnue des prix de ces qualités.

8. Depuis l'entrée en vigueur du marquage, si on a exporté du fromage en Grande-Bretagne sans indiquer la qualité, et dans l'affirmative, en quelles quantités.

9. Quelles quantités de fromage (*a*) classé, et (*b*) non-classé on a exportées en Grande-Bretagne dans chacune des années solaires 1921, 1922, 1923 et 1924.

10. Quelles quantités de chaque qualité on a exportées en Grande-Bretagne en 1923 et 1924.

11. Si le fromager doit se soumettre aux décisions des classeurs fédéraux quant à la qualité de son fromage, ou s'il est une personne ou une commission à laquelle il peut porter appel de la classification faite.

160. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 avril 1925,—Tableau montrant:—

1. Quelles ont été les importations des produits suivants dans chaque mois de l'exercice 1923-24, et dans chaque province: pommes, oignons, pommes de terre, tomates, beurre et œufs.

2. Quels sont les droits douaniers des Etats-Unis sur chacun de ces produits.

161. Rapport annuel (anglais et français) du réseau des chemins de fer nationaux du Canada, pour l'année terminée le 31 décembre 1924.

162. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 février 1925,—Tableau indiquant:—

1. Combien au total ont coûté les terrains et les travaux du parc des buffles à Wainwright, Alberta.

2. Combien jusqu'aujourd'hui a coûté le parc Jasper.

3. Combien a coûté jusqu'ici le parc des buffles près de Fort Smith.

4. Combien a coûté l'administration de chacun de ces parcs.

5. Quel a été le revenu de chacun de ces parcs.

6. Combien a coûté les édifices du gouvernement et le clôturage, etc., à Fort Smith.

7. Quel est le prix du contrat convenu, pour le transport des buffles entre Wainwright et le parc North.

163. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 février 1925,—Etat montrant:—

1. Quelles ont été les recettes postales brutes venant des journaux, dans les deux dernières années pointées.

2. Quelle a été la dépense approximative de ce service dans la même période quant aux journaux, et quelle est la proportion des journaux dans le vrac postal.

3. Quel est le poids moyen quotidien des journaux transportés par les postes, et le déficit estimé que le pays subit en livrant les journaux par la poste.

164. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925:—Copie de correspondances et autres papiers que le département des postes a reçus en 1924 touchant la réouverture d'un bureau de poste au Chemin Després ou au Village Després, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

165. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mars 1925:—Copie de la convention passée entre la Commission du port de Vancouver et la *British Oriental Grain Company* au sujet de l'acquisition de l'élévateur No 3 de Vancouver; aussi copie du bail ou autres papiers afférant; aussi, copie de la correspondance entre la Commission du port de Vancouver et ladite *British Oriental Grain Company.*

166. Rapport de MM. George Kyte, M.P., J. Fred Johnston, M.P., et L. J. Papineau, M.P., commissaires nommés par le gouvernement du Canada à l'exposition de l'Empire Britannique, à Wembley, Angleterre, 1924.

167. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 avril 1925,—Relevé montrant:—

1. Quels particuliers ou firmes ont fourni les épiceries ou autres provisions au pénitencier de Dorchester, l'an dernier.
2. Si on a demandé des soumissions pour ces fournitures.
3. Quels étaient les quantités et les prix.

168. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mars 1925,—Relevé indiquant:—

1. Combien au total on a déboursé pour l'établissement des soldats (*a*) sur des terres, (*b*) comme pêcheurs ou autrement.
2. Combien a coûté au total chaque année l'établissement des soldats, y compris les salaires, frais de voyage et autres dépenses, jusqu'ici.
3. Combien les soldats-colons ont payé chaque année à la Commission d'établissement.
4. Quel est le total des paiements annuels que doivent ces colons.
5. Quelle est la somme totale à payer de ce chef, intérêt compris.

169. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 5 mars 1925.—Relevé indiquant les différents fonctionnaires techniques et professionnels nommés au service public du Canada pendant les années de septembre 1911 à décembre 1922, inclusivement, les appointements de chaque fonctionnaire, ses qualifications, et le mode suivi par la Commission du service civil dans le choix de chacun de ses fonctionnaires techniques et professionnels; aussi, un état détaillé indiquant les examinateurs dans chaque cas, et les fonctions auxquelles les candidats ont été nommés.

170. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1925,—Etat montrant:—Coût des travaux publics suivant au moment de leur parachèvement, y compris dans les cas où le travail n'est pas terminé, un estimé du coût pour terminer les travaux: (1) Cale-sèche à Esquimault, Victoria; (2) Edifice du bureau de poste, Victoria; (3) Quai extérieur, Victoria; (4) Cale-sèche flottante, Vancouver; (5) Entrepôts, service de terminus, quais et autres propriétés de la Commission du havre de Vancouver; (6) Bureau de poste, Vancouver; (7) Cale-sèche flottante, Prince-Rupert; (8) Quais et édifices du gouvernement, Prince-Rupert.

171. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 1er avril 1925.—Copie de la correspondance échangée par le gouvernement du Nouveau-Brunswick ou un de ses membres avec un ministre ou un

département du gouvernement fédéral touchant l'acquisition, par le gouvernement fédéral, du chemin de fer Saint-Jean et Québec, depuis que ce chemin de fer a été construit.

172. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1925,—Relevé montrant:—Combien au total le service public a coûté pendant l'exercice terminé le 31 mars 1924, dans chacun des départements suivants: Agriculture, Archives, Auditeur général, Commission du service civil, Douanes et Accise, Affaires extérieures, Finances, Gouverneur-général, Affaires des sauvages, Assurance, Intérieur, Justice, Travail, Marine et Pêcheries, Défense nationale—marine, milice et aviation,—Mines, Royale Gendarmerie à cheval, Postes, Conseil privé, Travaux publics, Impressions et papeterie, Chemins de fer et Canaux, Secrétaire d'Etat, Commerce, Immigration et colonisation, Réintégration civile des soldats, Brevets et droit d'auteur, Bureau d'établissement des soldats, Santé publique.

173. Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mars 1925.—Relevé montrant:—

1. Quel est le nom officiel particulier des quatorze dernières commissions nommées pour s'enquérir du commerce des grains.
2. En quelles années les différentes commissions ont été nommées.
3. Combien chacune de ces commissions a coûté.

174. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1925.—Tableau montrant:—Combien au total le gouvernement a perçu en revenus de Toronto, dans les trois dernières années d'archives, (*a*) des Douanes et contributions indirectes, (*b*) des Postes, (*c*) des impôts sur les ventes et le revenu, et (*e*) autres sources.

175. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1925.—Relevé du revenu total des claims aurifères dans la région appelés Zone minérale du Pas, pour les années 1922, 1923 et 1924; du revenu des mêmes années venant des sources suivantes: inscriptions, au lieu du travail d'exploitation, renouvellements, levés, loyers, droits régaliens; aussi, du total des sommes dépensées par le département des Mines au cours des années susdites pour l'exploitation et l'administration de cette région.

176. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 9 mars 1925:—Copie de toutes les lettres, télégrammes, documents et correspondance, entre le 1er janvier 1922 et le 25 février 1924, entre R. H. Gale et aucun ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral, et entre R. H. Gale et la commission du havre de Vancouver, et entre les commissions du havre de Vancouver et aucun ministre ou fonctionnaire du gouvernement fédéral; et, entre aucun représentant des intérêts Spillers et les commissaires du havre, et ou aucun ministre de la Couronne et fonctionnaire du gouvernement, concernant les négociations pour la location ou la vente de certaine propriété riveraine dans le havre de Vancouver, sur laquelle est maintenant érigé ce qui est connu sous le nom d'entrepôt Spillers, et laquelle propriété est située immédiatement à l'est de l'entrepôt No 1 des commissaires du havre de Vancouver. Aussi une copie de toutes lettres, conventions, échelles de taux, cessions, transports, et autres documents qui s'y rapportent.

177. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925:—Copie de correspondance et autres papiers divers que le département des Postes a reçus au sujet de la destitution de Mme Pierre-F. Boudreau, maîtresse de poste d'Inkerman, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick, et de la nomination du titulaire actuel.

178. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1925:—Copie de la correspondance de toute nature échangée entre le Commissaire de l'Or du Yukon, de l'Arpenteur général, du directeur général des levés de la géodésie, et des tiers au sujet de l'arpentage et du plan urbain de Keno City, dans le Territoire du Yukon.

179. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er avril 1925:—Copie de la correspondance et des lettres, télégrammes et papiers échangés entre le député de Skeena et un ministre ou fonctionnaire du gouvernement sur le traité du flétan avec les Etats-Unis; aussi, copie des lettres, télégrammes et papiers divers échangés entre le député de Skeena et un ministre ou fonctionnaire du gouvernement touchant la saison close du flétan dans le Pacifique; aussi, copie des pétitions, lettres et papiers divers venant de tiers et expédiés par le député de Skeena à un ministre ou fonctionnaire du gouvernement, relativement à ces traités du flétan et saison close du flétan dans le Pacifique.

180. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 avril 1925:—Relevé de deux cents ou quelques industries dont parlait le ministre de l'Intérieur dans son discours, page 1748 du Hansard de 1925, et qui se seraient établies le long du National-Canadien entre Fort-William et l'est; avec indication du lieu de chaque industrie.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Doucet,—Ordre de la Chambre,—Copie des correspondances, états des enquêtes, procédures judiciaires, rapports et autres papiers que possèdent les départements des Douanes et de l'Accise, et de la Justice, sur les infractions supposées de la loi des spiritueux dans les entrepôts douaniers de Halifax, Nouvelle-Ecosse, que la *Franco-Canadian Export Company* est autorisée à établir et administrer, ou sur les infractions imputables à des personnes intéressées aux affaires de la compagnie.

Par M. Ryckman pour M. Hanson,—Ordre de la Chambre,—Copie des correspondances, etc., échangées avec le département des Travaux publics au sujet du quai de Matane, y compris copie des contrats, s'il en est, et autres documents ou conventions afférents.

Par M. Fansher,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant (*a*) la somme totale payée en primes aux producteurs de pétrole brut, chaque année, depuis l'adoption d'une loi sur ces primes, et (*b*) les noms des particuliers et compagnies qui ont reçu les primes dans chacune des années où elles ont été payées, ainsi que la somme reçue par chaque particulier ou compagnie.

Par M. Manion pour M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Copie d'un rapport fait en 1924 par M.-H. McLeod, ingénieur consultant en chef des Chemins de fer nationaux du Canada, touchant la possibilité d'exploiter des tramways urbains sur le pont Victoria, à Montréal.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Graham propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill Y (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Davis."

Bill Z (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Brouse."

Bill A2 (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Thelma Gooderham."

Bill B2 (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Lawrence Anderson."

Bill C2 (No 80) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Hibbard."

Bill D2 (No 81) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William John Taylor."

Bill E2 (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Edward Cottrell."

Bill F2 (No 83) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Mott."

Bill G2 (No 84) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Mary Harvey."

Bill H2 (No 85) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Florence Brickenden."

Bill I2 (No 86) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Alexander Michel (aussi connu sous le nom de Frank Alexander Mitchell)."

Bill J2 (No 87) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Adeline Rose Hands."

Bill K2 (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Veronica Margaret Wright."

Bill L2 (No 89) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Darcy Blinn McCrimmon."

Bill M2 (No 90) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas George McElligott."

Bill N2 (No 91) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alvin Wesley Richards."

Bill O2 (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Tanner.'

Bill P2 (No 93) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ellen McGowan."

Bill Q2 (No 94) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Kearsley Smith."

Bill R2 (No 95) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Raymond Armstrong."

Bill S2 (No 96) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joséphine Royant."

Bill T2 (No 97) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Margaret Burkart."

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Laura Grace Davis, Alice Brouse, Vera Thelma Gooderham, Robert Lawrence Anderson, Pearl Hibbard, William John Taylor, Albert Edward Cottrell, Florence May Mott, Ellen Mary Harvey, Stella Florence Brickenden, Frank Alexander Michel (aussi connu sous le nom de Frank Alexander Mitchell), Thelma Adeline Rose Hands, Jean Veronica Margaret Wright, Ruth Darcy Blinn McCrimmon, Thomas George McElligott, Alvin Wesley Richards, Cecil Tanner, Ruth Ellen McGowan, Edith Kearsley Smith, James Raymond Armstrong, Joséphine Royant et Gertrude Margaret Burkart, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 62

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 7 MAI 1925

PRIÈRES.

M. King (Kootenay), l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1925:—Copie des documents, contrats, estimations, bordereaux de paye, pièces justificatives, correspondances et autres papiers touchant (*a*) l'acquisition d'un emplacement pour le quai de Dartmouth, Nouvelle-Ecosse, construit depuis 1921, et (*b*) la construction du quai et de ces accès.

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill Y (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Davis."

Bill Z (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Brouse."

Bill B2 (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Lawrence Anderson."

Bill C2 (No 80) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Hibbard."

Bill D2 (No 81) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William John Taylor."

Bill E2 (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Edward Cottrell."

Bill F2 (No 83) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Mott."

Bill G2 (No 84) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Mary Harvey."

Bill H2 (No 85) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Florence Brickenden."

Bill I2 (No 86) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Alexander Michel (aussi connu sous le nom de Frank Alexander Mitchell)."

Bill J2 (No 87) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Adeline Rose Hands."

Bill K2 (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Veronica Margaret Wright."

Bill L2 (No 89) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Darcy Blinn McCrimmon."

Bill M2 (No 90) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas George McElligott."

Bill N2 (No 91) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alvin Wesley Richards."

Bill O2 (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Tanner."

Bill P2 (No 93) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ellen McGowan."

Bill Q2 (No 94) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Kearsley Smith."

Bill R2 (No 95) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Raymond Armstrong."

Bill S2 (No 96) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joséphine Royant."

Bill T2 (No 97) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Margaret Burkart."

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Rinfret,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. A quelle date les tarifs de la convention de la passe du Nid-de-Corbeau ont été remis en vigueur.

2. Quels produits sont affectés par cette convention.

3. Quels sont les taux payés sur ces produits, d'après la convention, en comparaison des taux payés sur les mêmes produits dans les autres parties du pays.

Sur motion de M. Low, résolu,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution:—

Qu'il est expédient de modifier et de codifier la Loi des grains du Canada, chapitre 27 des Statuts de 1912, et ses lois modificatrices, et d'établir des dispositions nouvelles touchant la manutention, et la mise en marché du grain, le classement et le pesage du grain, la manutention du grain entrant et sortant aux élévateurs ruraux et à la campagne, ainsi que l'inspection des élévateurs en question, l'exploitation, l'administration et le contrôle des élévateurs termini, publics et privés, l'emmagasinage, le nettoyage et l'augeage du grain, son mélange et la disposition des criblures.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill U2 (No 98) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Edward Thuna."

Bill V2 (No 99) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William John Fuller."

Bill W2 (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Augustus Jacques."

Bill X2 (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Zizis."

Bill Y2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire roit à Annie May Blunt."

Bill Z2 (No 103) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Harrington Bloom."

Bill A3 (No 104) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ian Somerled Macdonald."

Bill B3 (No 105) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Beldon Morrison."

Bill C3 (No 106) du Sénat, intitulé: "Lo ipour faire droit à George Edward Sharp."

Bill D3 (No 107) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Morton."

Bill E3 (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Ernest Hampson."

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Jacob Edward Thuna, William John Fuller, Alfred Augustus Jacques, Paul Zizis, Annie May Blunt, Grace Harrington Bloom, Ian Somerled Macdonald, Arthur Beldon Morrison, George Edward Sharp, Marjorie Morton et William Ernest Hampson, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous*).

III—GOUVERNEMENT CIVIL

33	Chemins de fer et Canaux—	
	Appointements..	206,070 00
	Dépense casuelle..	38,000 00

XVIII—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

206	Entretien et réparation des steamers de l'Etat et brise-lames	1,500,000 00
207	Examen des capitaines et seconds..	20,000 00
208	Enquête sur les naufrages..	6,000 00
209	Dépenses des écoles de navigation..	7,000 00
210	Pour pourvoir au soutien temporaire des marins indigents..	5,000 00
211	Enregistrement des navires..	3,000 00
212	Enlèvement d'obstacles des eaux navigables..	5,000 00
213	Inspection des expéditions des bestiaux..	4,000 00
214	Continuer les subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique..	35,000 00
215	Dépenses imprévues..	5,000 00
217	Relevés hydrographiques et entretien et réparations des steamers employés à ces relevés..	340,000 00
218	Service radiotélégraphique—Construction et entretien de stations radiotélégraphiques et administration générale de la radiotélégraphie dans tout le Canada..	500,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.45 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 63

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 8 MAI 1925

PRIÈRES.

M. McGiverin, du comité des Bills Privés, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill C (No 48) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Thomas Grigor."

Bill D (No 49) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Sherriff."

Bill E (No 50) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Max Arno Frind."

Bill G (No 51) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Burns."

Bill H (No 52) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Herdman Ogden."

Bill I (No 53) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Gooderham Smith."

Bill J (No 54) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Mary Wiles."

Bill K (No 55) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Kate Winch."

Bill L (No 56) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Kate Coutts."

Bill M (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Kerr Jess."

Bill N (No 58) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Almer Shields."

Bill O (No 59) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Roderick James Ellis."

Bill P (No 60) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mann."

Bill Q (No 61) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel John Pegg, junior."

Bill S (No 63) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Izzie Klinmentz (aussi connu sous le nom d'Izzie Climans)."

Bill T (No 64) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Hutchinson Durnam."

Bill U (No 65) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Richard James Wright."

Bill V (No 66) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Ayre."

Bill X (No 67) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Marie Pritchard."

M. Stewart (Argenteuil), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copies des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* depuis l'ouverture du Parlement, sous l'empire des dispositions de l'article 4, chapitre 18, 1917, Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill A2 (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Thelma Gooderham."—M. *MacLaren.*

Bill V2 (No 99) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William John Fuller."—M. *Duff.*

Bill W2 (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Augustus Jacques."—M. *Duff.*

Bill X2 (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Zizis." —M. *Hocken.*

Bill Y2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie May Blunt."—M. *Hocken.*

Bill Z2 (No 103) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Harrington Bloom."—M. *Hocken.*

Bill A3 (No 104) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ian Somerled Macdonald.—M. *Garland* (Carleton).

Bill B3 (No 105) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Beldon Morrison."—M. *Church.*

Bill C3 (No 106) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Edward Sharp."—M. *Arthurs.*

Bill D3 (No 107) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Morton."—M. *Arthurs.*

Bill E3 (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Ernest Hampson."—M. *Arthurs.*

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois, savoir:—

Bill U2 (No 98) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Edward Thuna."

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 36), Loi constituant en corporation la *Guaranty Trust Company of Canada.*

Bill (No 35), Loi concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la Vie.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 34), Loi constituant en corporation la *British Consolidated Insurance Corporation* avec plusieurs amendements, comme suit:—

1. Page 1, ligne 16.—Remplacer "Insurance" par "Assurance."
2. Dans le titre.—Remplacer "Insurance" par "Assurance."

Le Bill (No 43), Loi modifiant la Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi de l'industrie laitière, chapitre 7, des statuts de 1914.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de l'industrie laitière, chapitre 7 des statuts de 1914, aux fins suivantes:

(*a*) établir de nouvelles dispositions définissant "analyste du Dominion", "produit laitier illégal", "oléomargarine", "paquet" et "beurre renové";

(*b*) interdire l'usage de l'huile comme adultérant dans le beurre et prohiber la détention de suifs étrangers qui pourraient servir à des fins d'adultération, dans les locaux d'un particulier qui fabrique ou manipule du beurre;

(*c*) éviter la nécessité de prouver que des suifs étrangers ont été ajoutés au lait écrémé dans les cas d'infraction;

(*d*) établir des amendes plus fortes envers les contraventions à la loi;

(*e*) autoriser en sus de son droit d'accès au local un inspecteur à prendre des échantillons, à saisir et enlever les produits laitiers illégaux;

(*f*) donner pouvoir au gouverneur en conseil de faire des règlements sur la saisie et la confiscation des matières et paquets illégalement utilisés, et de contrôler la grandeur et la dimension des cercles à fromage et des boîtes à fromage et à beurre; et

(*g*) permettre d'accepter le numéro enregistré d'un paquet comme preuve *prima facie* de l'identité d'un fabricant, et décréter que les frais d'analyse, sur conviction, soient compris dans les frais de la poursuite.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Motherwell, du consentement de la Chambre présente alors un Bill (No 109), Loi modifiant la Loi de l'industrie laitière, 1914, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant une prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *St. John and Quebec.*

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de proroger le délai dans lequel la compagnie du chemin de fer de St. John and Québec doit achever sa ligne ferrée d'un endroit à ou près de Centreville, comté de Carleton, à un endroit à ou près

d'Andover, comté de Victoria, jusqu'au 31 décembre 1927, tant pour la convention faite en exécution de la Loi du chemin de fer de St. John and Québec, 1916, que pour la convention de crédit faite en vertu de l'article six de ladite loi; mais cette prorogation ne sera accordée quant à la première convention susindiquée que sur consentement de Sa Majesté au nom de la province du Nouveau-Brunswick.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Graham, du consentement de la Chambre présente alors un Bill (No 110), Loi autorisant une prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *St. John and Quebec*, entre Centreville, dans le comté de Carleton, et Andover, dans le comté de Victoria, N.-B., lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923, en établissant des dispositions pour

(*a*) faciliter les affaires dans les abattoirs en décrétant que tous les argents reçus des ventes de bétail vendu par une société de commissionnaires au nom du propriétaire seront déposés à un compte de commission d'expéditeur de bétail, au lieu du fonds fiduciaire d'expédition comme à l'heure actuelle;

(*b*) pourvoir aux permis des acheteurs, collecteurs et marchands d'œufs, et exportateurs de bétail, viande, volaille, œufs et laines;

(*c*) modifier le pouvoir de réglementer la manière dans laquelle les œufs jugés impropres à la consommation humaine seront estimés et on estimera les œufs jugés impropres à la consommation humaine, et dans laquelle on en disposera.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Motherwell, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 111), Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.
Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la Règle 25*)

Les bills suivants sont lus la deuxième fois, et avec la preuve qui les accompagne faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill Y (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Davis."

Bill Z (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Brouse."

Bill B2 (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Lawrence Anderson."

Bill C2 (No 80) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Hibbard."

Bill D2 (No 81) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William John Taylor."

Bill E2 (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Edward Cottrell."

Bill F2 (No 83) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Mott."

Bill G2 (No 84) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Mary Harvey."

Bill H2 (No 85) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Florence Brickenden."

Bill I2 (No 86) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Alexander Michel (aussi connu sous le nom de Frank Alexander Mitchell)."

Bill J2 (No 87) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Adeline Rose Hands."

Bill K2 (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Veronica Margaret Wright."

Bill L2 (No 89) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Darcy Blinn McCrimmon."

Bill M2 (No 90) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas George McElligott."

Bill N2 (No 91) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alvin Wesley Richards."

Bill O2 (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Tanner."

Bill P2 (No 93) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ellen McGowan."

Bill Q2 (No 94) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Kearsley Smith."

Bill R2 (No 95) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Raymond Armstrong."

Bill S2 (No 96) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joséphine Royant."

Bill T2 (No 97) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Margaret Burkart."

Ayant disposé de l'Ordre pour les bills privés, le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

MINISTÈRE DE LA MARINE

220 Pour l'entretien du chantier maritime de Sorel.. .. .. 154,000 00

XX—PHARES ET SERVICE COTIER

221	Agences, loyers et dépense casuelle..	226,000 00
222	Salaires et allocations des gardiens des phares..	650,000 00
223	Somme requise pour verser une allocation de commisération à John Davidson, ex-gardien de phare à Cape Mudge, C.-B.	500 00
224	Entretien et réparation des phares..	825,000 00
225	Construction de phares et aide à la navigation, y compris la réglementation de la navigation aux autres endroits où la chose est jugée nécessaire, crédit renouvelé, $75,000..	525,000 00
226	Service des signaux..	100,000 00
227	Administration du pilotage..	250,000 00
228	Entretien et réparations des quais..	10,000 00
229	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et aux autres endroits jugés favorables à la navigation..	30,000 00
230	Montant nécessaire pour payer une pension aux pilotes:—Joseph Lapointe, Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Hubert Raymond, Edmond LaRochelle, L. E. Morin, A. T. Simard, Joseph Plante, Victor Vézina, Raymond Baquet, Alfred LaRochelle, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Trefflé Délisle, Alfred Gaudreau, F. X. Demeules, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Arthur Baillargeon, John A. Irvine, Camille Bernier, Joseph Eugène Lachance, Elzéar Normand, Philéas Lachance, Narcisse Lavoie, L. H. Lapierre, J. T. St-Laurent, J. V. Gourdeau, Samuel Rioux, Joseph LaRochelle, François Gaudreau, Arthur Keonig, J. Alphonse Lachance, Raoul Lachance, Joseph O. Lachance, Arcadius Jouvin..	11,000 00
231	Allocation au maître du port d'Amherstburg pour la surveillance des phares et des bouées de la rivière Sainte-Claire, de la rivière Détroit et du lac Erié, et pour d'autres services des phares durant la saison de navigation de 1924..	600 00
232	Patrouille des eaux septentrionales du Canada..	10,000 00

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de la Marine

237	Service météorologique, y compris l'observatoire magnétique, subventions de $500 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal, aussi une allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa..	260,000 00

XXII—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

238	Inspection des bateaux à vapeur..	119,210 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

24	Marine et Pêcheries—	
	Appointements..	484,720 00
	Dépense casuelle..	95,000 00

XXIII—PECHERIES

239	Salaires et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries..	880,000 00
241	Frais de justice et dépense casuelle..	2,000 00
243	Pour l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries..	2,000 00
244	Inspection de poisson mariné..	25,000 00
247	Commission biologique maritime du Canada..	42,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 10.55 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 64

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 11 MAI 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quatorzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 3 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés, a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies, savoir:—

Bill U2 (No 98) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Edward Thuna."

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925:—Copie de correspondances et autres papiers que le département des postes a reçus depuis le 1er janvier 1924 au sujet de l'établissement d'un service postal direct entre Adamsville et Beersville, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

M. Stewart (Argenteuil), l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre, du 4 mai 1925,—Relevé indiquant:—

1. Si le gouvernement fédéral possède un îlot de terrain appelé terrain de la Rivière-la-Paix en Colombie-Britannique. Dans l'affirmative, quelle en est la superficie.

2. Quelle considération on a accordée à la Colombie-Britannique pour la reddition de cette superficie au gouvernement fédéral.

3. Si on a vendu ou loué une partie quelconque de cet îlot de terrain dans la Colombie-Britannique. Dans l'affirmative, (*a*) quelle superficie, (*b*) en combien de parcelles distinctes, (*c*) quelle somme on a reçue comme prix de vente ou comme loyer.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 avril 1925,—Relevé indiquant:—

1. Combien de baux houillers on a accordés dans les terrains de Drumheller, Rosedale et Wayne.
2. Quelle était la superficie totale de chaque bail originel.
3. A qui on a accordé ces baux.
4. Combien de ces baux ont été subséquemment sous-loués.
5. Quelle était la superficie de chaque section sous-louée.
6. Qui en est actuellement locataire.
7. Quels étaient les arrérages de loyer ou de droit régalien lorsque les baux originels ont été abandonnés ou lorsque les terrains ont été sous-loués.
8. Combien des baux abandonnés ont été loués de nouveaux.

M. Robb, du consentement de la Cambre, présente un Bill (No 112), Loi modifiant la Loi de l'Immigration et de la Colonisation, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Ross (Simcoe),—Ordre de la Chambre,—Etat démontrant:—

1. Quel était le revenu total du Canada pour les exercices clos le 31 mars 1922, 1923, 1924 et 1925, quant aux sources suivantes: droits d'importations, droits d'accise, taxes d'accise, taxe de guerre sur le revenu, taxe de guerre sur les profits d'affaires, et autres sources.
2. Quelle proportion des sommes reçues représentait dans chaque cas les frais de perception.

Par M. Stevens,—Ordre de la Chambre,—Relevé faisant voir:—

1. Combien d'élévateurs à grain possèdent et exploitent (*a*) le gouvernement fédéral, (*b*) les commissions des havres relevant du ministre de la Marine, (*c*) le National-Canadien, et (*d*) combien sont lous-loués des corps ci-dessus.
2. Où se trouve chaque élévateur, quels en sont les type et la capacité.
3. Quel est le coût de chacun, en dehors de l'emplacement.
4. Quel est le coût de chacun, emplacement compris.
5. Quels sont le nombre et la nature des séparateurs, nettoyeurs et sécheurs de chacun.
6. Quelles sont la capacité et la nature du transporteur de chaque élévateur, et combien de bras chacun contient.
7. Quelle énergie conduit chaque élévateur, et quelles sont la demande maximum et la charge reliée de chacun.
8. Quelle quantité de grain, chacun a manutenté dans chaque année-récolte en 1922, 1923 et 1924, entrant et sortant.
9. Lesquels de ces élévateurs sont exploités sous l'empire de la loi des grains du Canada, et par quelle autorité les autres le sont.
10. Lesquels ont une licence des commissaires du grain et sont mis en douane par les commissaires.
11. Quel est le tarif d'assurance de chacun sur (*a*) l'édifice, et (*b*) le contenu.

12. Quelles sont les charges de chacun, et s'il a des charges de transporteur, quel en est le tarif dans chaque cas.

13. Combien il y a d'auges dans chaque élévateur, et combien de bras-chargeurs pour les wagons.

14. Dans lesquels de ces élévateurs on utilise des wagons-bascules, l'énergie automatique, ou pelles, et si les bascules sont employées, quelle en est la marque.

15. Si d'aucuns de ces élévateurs sont en voie de construction, et s'ils sont inachevés, combien il en reste à faire.

16. Quels ont été les revenus et les frais d'exploitation, non compris l'intérêt et le fonds d'amortissement, pour chaun de ces élévateurs.

17. Si les élévateurs sont loués, quels sont les (*a*) loyers, (*b*) à qui sont-ils loués, et (*c*) quelle est la durée du bail.

18. Quel est le nombre des balances dans chaque élévateur, indiquant la capacité de réception, d'expédition, de mise en sac de chacun.

Par M. Morin,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

Quelles sont les rampes maxima entre les courses de locomotives des routes (*a*) de Calgary à Vancouver sur le Pacifique-Canadien, (*b*) d'Edmonton à Vancouver sur le National-Canadien, (*c*) de Fort-William à North-Bay sur le Pacifique, de (*d*) Superior Junction à Cochrane, sur le National-Canadien, (*e*) de North-Bay à Montréal sur le Pacifique, (*f*) de Cochrane à Québec sur le National-Canadien, (*g*) de Farnham à McAdam Junction sur le Pacifique, et (*h*) de Lévis à McGiverny Junction, Nouveau-Brunswick, sur le National-Canadien.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Baxter pour M. Manion—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie des rapports, mémoires, documents et autres papiers afférant à l'île Wrangel, et qui sont aux mains du département des affaires de l'extérieur; copie de la correspondance entière du Canada avec (*a*) Vilhaljmur Stefanson, (*b*) le gouvernement britannique et (*c*) le gouvernement des Etats-Unis à ce sujet.

Par M. Stevens—Ordre de la Chambre—Relevé des bilans faits par MM. Wilson et Wilson en octobre 1924 comme apurateurs des comptes de la Commissions du port de Vancouver, et embrassant les transactions de l'élévateur No 1 pendant l'année-récolte close le 31 juillet 1924.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant et codifiant la Loi des grains du Canada, chapitre 27 des statuts de 1912, et les lois la modifiant.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier et de codifier la Loi des grains du Canada, chapitre 27 des Statuts de 1912, et ses lois modificatrices, et d'établir des dispositions nouvelles touchant la manutention et la mise en marché du grain, le classement et le pesage du grain, la manutention du grain entrant et sortant aux élévateurs ruraux et à la campagne, ainsi que l'inspection des élévateurs en question, l'exploitation, l'administration et le contrôle des élévateurs termini, publics et privés, l'emmagasinage, le nettoyage et l'augeage du grain, son mélange et la disposition des criblures.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Low, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 113), Loi modifiant la Loi des grains du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi de tempérance du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de tempérance du Canada et de décréter: Lorsqu'en vertu des lois d'une province des liqueurs enivrantes peuvent être légalement vendues par la province, ou par le gouvernement de la province, ou sous l'empire de son autorité seulement, la prohibition reste néanmoins en vigueur pour toutes les liqueurs enivrantes que la province, ou le gouvernement de la province, ou par son autorité, ne possède, n'importe ou ne vend pas.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 114), Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada en décrétant que les pensions accordées aux officiers, à leurs veuves et aux gendarmes avant le 7 juillet 1919 pourront être revisées conformément aux tarifs de paie des officiers et gendarmes qu'indiquait ladite loi selon ses modifications antérieures au 7 juillet 1919; mais ces revisions n'autoriseront d'aucune façon l'augmentation des paiements de pensions accumulés avant l'adoption de la législation projetée.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 115), Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des plantes-racines potagères, chapitre 43, des statuts de 1922.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des plantes-racines potagères, chapitre 43 des statuts de 1922, et de pourvoir:

(*a*) à une classe étalon pour les oignons de même grandeur, à l'abolition de la classe appelée *qualité d'échantillon*, et à son remplacement par une classe appelée *non-classée*, et à la définition des oignons pelés;

(*b*) à permettre la vente des pommes de terre, oignons, artichauts, bettes, carottes, panais et navets à la mesure, en quantités d'un boisseau ou moins, au lieu de la vente au poids; mais le poids du contenu devra se proportionner au poids du contenu d'un boisseau de ces légumes, tel qu'il est prescrit;

(*c*) à donner au certificat signé d'un inspecteur officiel force de preuve *prima facie* de la qualité et de l'état des légumes ou paquets auxquels le certificat s'applique; et

(*d*) à enlever à l'application de la Loi les pommes de terre de semence certifiées seulement, comme l'établissent les règlements de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Motherwell, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 116), Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères, lequel est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi des fruits, chapitre 15, des statuts de 1923.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi des Fruits, chapitre 15 des statuts de 1923, et de pourvoir

(*a*) à l'abolition des qualités combinées de pommes, pommettes et poires;

(*b*) que sur approbation du gouverneur en conseil le ministre peut prescrire des qualités additionnelles pour les variétés particulières de fruits, prescrire les variétés auxquelles ces qualités s'appliqueront; et faire les règlements nécessaires pour rendre efficaces les dispositions proposées à compter de leur publication dans la Gazette du Canada.

(*c*) qu'une personne par elle-même ou l'entremise d'un tiers emballe des fruits dans des paquets ouverts ou fermés destinés à la vente, ou qui offre en vente ou vend des fruits, et cote ou représente ces fruits comme étant d'une certaine qualité spécifiée dans l'article 3 de la Loi amendée ou dans les règlements qui en découlent, devra faire voir sur le paquet ou sur une étiquette approuvée qui y sera attachée la qualité et autres marques exigées par la loi; et au cas où les fruits ne seraient pas conformes à la qualité marquée comme ci-dessus, la personne sera coupable d'une contravention sous l'empire de la loi.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Motherwell, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 117), Loi modifiant la Loi des fruits, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois et référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Le Bill (No 73), Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires, est lu la deuxième fois et référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

M. l'Orateur étant de retour, prend le fauteuil.

Le Bill (No 75), Loi modifiant la Loi des terres fédérales, est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Stewart (Argenteuil) propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre se forme en conséquence de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXXIX—COMMERCE

360	Administration et exploitation des élévateurs (pour salaires, gages, force motrice, combustible, assurance sur le grain à Port-Arthur, honoraires d'enregistrement, d'inspection et de pesage, papeterie, loyer de bureau, honoraires des vérific. ambulants et dépenses diverses)	475,000 00
361	Entretien et matériel des élévateurs (y compris réparation et renouvellement de moteurs, machines, matériel et voies; et installation de machines Carter à disques et de machines à nettoyer le lin, etc.)	60,000 00
362	Elévateur à Halifax, pour la construction d'un..	575,000 00
364	Service de renseignements commerciaux (y compris les salaires, dépenses de voyage, dépenses contingentes et autres dépenses des commissaires du commerce, des commissaires juniors du commerce et des agents commerciaux; les dépenses de voyage des fonctionnaires à Ottawa; les salaires des employés temporaires à Ottawa; et diverses dépenses pour le développement et l'expansion du commerce canadien)	341,750 00
365	Mesurage du bois, rente d'un mesureur en retraite..	200 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.40 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 65

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 12 MAI 1925

PRIÈRES.

Sur motion de M. Marcil (Banaventure), le deuxième rapport du comité conjoint des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, est adopté.

Sur motion de M. Robb, résolu,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une proposition de loi décrétant que les marchandises produites ou fabriquées en Finlande recevront un traitement aussi favorable que celui qu'on accorde aux marchandises produites ou fabriquées dans un pays étranger, en tant que les marchandises produites ou fabriquées au Canada recevront en Finlande le même traitement que les mêmes marchandises produites ou fabriquées dans le Royaume-Uni, comme l'indique l'article 23 du traité de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et la Finlande, fait à Helsingfors le 14 décembre 1923.

Sur motion de M. Robb, résolu,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une proposition de loi décrétant qu'une certaine convention de commerce datée du 11 juillet 1924 et intervenue à Ottawa entre les plénipotentiaires nommés par Sa Majesté et par Sa Majesté la reine des Pays-Bas, soit approuvée, et qu'il soit donné vigueur aux dispositions de ladite convention.

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Et à six heures p.m., M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

M. Gordon propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 26), Loi concernant un brevet de Walter Williams.

Bill C (No 48) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Thomas Grigor."

Bill D (No 49) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel May Sherriff."

Bill E (No 50) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Max Arno Frind."

Bill G (No 51) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Burns."

Bill H (No 52) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Fred Herdman Ogden."

Bill I (No 53) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Gooderham Smith."

Bill J (No 54) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Mary Wiles."

Bill K (No 55) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie Kate Winch."

Bill L (No 56) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Kate Coutts."

Bill M (No 57) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Kerr Jess."

Bill N (No 58) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas Almer Shields."

Bill O (No 59) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Roderick James Ellis."

Bill P (No 60) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence Mann."

Bill Q (No 61) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel John Pegg, junior."

Bill S (No 63) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Izzie Klinmentz (aussi connu sous le nom d'Izzie Climans)."

Bill T (No 64) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Hutchinson Durnam."

Bill U (No 65) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Richards James Wright."

Bill V (No 66) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ellen Ayre."

Bill X (No 67) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Helen Marie Pritchard."

Sur motion de M. McGiverin, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles les bills ci-dessus sont basés.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 34), Loi constituant en corporation la *British Consolidated General Insurance Company,* sont pris en considération et agréés.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat sur laquelle ils sont fondés sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill A2 (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Thelma Gooderham."

Bill V2 (No 99) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William John Fuller."

Bill W2 (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Augustus Jacques."

Bill X2 (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Zizis."

Bill Y2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie May Blunt."

Bill Z2 (No 103) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Harrington Bloom."

Bill A3 (No 104) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ian Somerled Macdonald."

Bill B3 (No 105) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Beldon Morrison."

Bill C3 (No 106) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Edward Sharp."

Bill D3 (No 107) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Morton."

Bill E3 (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Ernest Hampson."

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

Le comité des Voies et Moyens reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

TARIF DOUANIER

1. Résolu,—Que le tableau A du tarif douanier 1907, tel qu'amendé par le chapitre quarante-sept des Statuts de 1919, le chapitre vingt-sept des Statuts de 1921 et le chapitre trente-huit des Statuts de 1924, et en vertu d'un décret en conseil, soit de nouveau modifié en biffant les articles du tarif 101a, 587, 588, 591 et 591a, les divers produits énumérés respectivement et les divers droits de douane, s'il s'en trouve, spécifiés vis-à-vis desdits articles et de révoquer l'alinéa (*a*) du règlement 1 de l'arrêté du Conseil C.P. 1344, en date du 5 août 1924, désigné article 774 du tarif douanier, et de pourvoir à ce que les articles, énumérations et des droits suivants soient insérés dans ledit tableau A.

PRODUITS ÉNUMÉRÉS ET TARIFS DES DROITS À INSÉRER DANS LADITE LISTE «A»

Numéro		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
101a	Pamplemousses, n.a.d., les 100 livres..............	50c.	$1.00	$1.00
101aa	Pamplemousses, lorsqu'importées de l'endroit de production, par navire, directement dans un port canadien, les 100 livres..........................	En franchise	50c.	$1.00
453e	Machines devant servir exclusivement à la propulsion de bateaux appartenant de bonne foi et individuellement à des pêcheurs qui s'en servent eux-mêmes pour faire la pêche, suivant les règlements prescrits par le ministre des Douanes et de l'Accise	10 p. 100	12½ p. 100	15 p. 100

PRODUITS ÉNUMÉRÉS ET TARIFS DES DROITS À INSÉRER DANS LADITE LISTE «A» —*Fin.*

Numéro		Tarif de préférence britannique	Tarif intermédiaire	Tarif général
469a	Machines et appareils pour le forage des puits et les pièces pour celles-ci, et câble d'une longueur de deux mille cent pieds et plus, pouvant forer des puits de deux mille pieds et plus de profondeur de quatre pouces et plus de diamètre, et d'enfoncer et de soulever un tuyau de plus de quatre pouces de diamètre pour ces puits, servant au forage pour les puits, le gaz naturel et l'huile, et pour la prospection des minéraux, à l'exclusion de la force motrice	5 p. 100	5 p. 100	5 p. 100
553a	Mèches à bougies nattées avec ou sans fil de fer ou mèches nattées pour cierges avec ou sans fil de fer importées par les manufacturiers de bougies ou de cierges pour servir exclusivement dans leurs manufactures à la fabrication de bougies ou de cierges	En franchise	En franchise	En franchise
588	Houille grasse et houille, n.a.d. la tonne	35c.	45c.	50c.
588a	Gaz de chauffage, de cuisine et d'éclairage, importé par canalisation par mille pieds cubes	6c.	6c.	6c.
591	Charriots de ferme, traîneaux de ferme, camions de chantiers, traîneaux de chantiers et parties complètes	5 p. 100	10 p. 100	10 p. 100
591a	Charriots à marchandises, camions et traîneaux, n.a.d., et parties complètes	17½ p. 100	25 p. 100	25 p. 100

2. Résolu,—Que le tableau B du tarif des douanes de 1907 soit modifié en décrétant l'insertion des numéros, désignations et les taux de drawback des droits de douanes audit tableau B:

Numéro	Produits	Lorsqu'ils sont sujets à drawback	Partie du droit (à l'exclusion du droit spécial) payable à titre de drawback
1045	Matières	Lorsqu'elles servent à la fabrication des tubes énumérés à l'article 397 du tarif	99 p. 100
1046	Matières	Lorsqu'elles servent à la fabrication d'articles importables en vertu de l'article 663b, quand lesdits articles sont vendus à des manufacturiers pour être employés selon que spécifié audit article	99 p. 100
1047	Matières	Lorsqu'elles servent à la fabrication d'articles énumérés au numéro 469a	99 p. 100
1048	Matières (y compris toutes les parties)	Lorsqu'elles servent à la fabrication de marchandises énumérées au numéro 453a	50 p. 100
1049	Charbon bitumineux	Lorsqu'importé après le vingt-quatrième jour de mars 1925 par les propriétaires de fourneaux à coke à récupération de sous-produits et converti en coke à leurs fourneaux à coke à récupération de sous-produits. Toutefois, aucun drawback ne sera payable en vertu de cet item sur la houille, convertie en coke. dans une usine à gaz, ou dans une installation qui suit un procédé autre que le procédé à recouvrement de sous-produits par le fourneau à coke, aussi sur le drawback payable en vertu de cet item remplace le drawback payable pour tout autre item	99 p. 100

3. Résolu,—Que toute législation fondée sur les résolutions précitées sera censée être entrée en vigueur le vingt-cinq mars mil neuf cent vingt-cinq et s'être appliquée à toutes les marchandises désignées dans les résolutions précitées et importées ou dédouanées pour l'usage à cette date ou après cette date, et s'être appliquée aux marchandises importées antérieurement et sur lesquelles il n'a été fait aucune déclaration d'entrée pour l'usage avant cette date.

LOI SPECIALE DES REVENUS DE GUERRE

Résolu,—Qu'il est expédient de proposer une mesure modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915, et de décréter:

1. Que le mot "chèque doit comprendre aussi tout document ou un écrit non tiré sur une banque ni adressé à une banque, en retour duquel la banque peut effectuer le paiement d'une somme d'argent, à l'exception d'un coupon et d'un document émis seulement dans un but de règlement ou de virement de compte entre les banques, et ce chèque ainsi défini devra porter la taxe du timbre imposée sur les chèques par ladite loi.

2. Qu'une lettre de change transmise ou délivrée à une banque et tirée sur une personne hors du Canada devra, pour les fins de la valeur du timbre à y apposer, être censée tirée pour un montant n'excédant pas deux mille cinq cents dollars.

3. Qu'aucune personne vendant une valeur étrangère ne devra dans ses transactions émettre une lettre de change tirée sur une personne en dehors du Canada, à moins d'y apposer un timbre de la valeur de deux cents pour chaque cinquante dollars jusqu'au montant de deux mille cinq cents dollars.

4. Que la taxe du timbre imposée par ladite loi sur les mandats ou chèques de voyageurs sera également imposable aux mandats ou chèques de voyageurs émis par une banque ou par une autre personne.

5. Que les billets à ordre détenus par une banque à titre de garanties subsidiaires d'une avance ou de toute autre créance pour laquelle des timbres de la valeur requise en vertu du présent article sont apposés aux billets ou à d'autres documents appropriés, ne seront pas assujettis aux dispositions du présent article. Si ledit effet de garantie subsidiaire est payé par une personne qui en est responsable, les timbres de la valeur requise selon le paragraphe 3 (*a*) du présent article seront apposés audit effet et oblitérés par la banque avant que celle-ci ne rende ledit effet.

6. Que la demande par écrit du client d'une banque priant celle-ci de transporter du compte de ce client à une autre banque une somme déterminée devant être simplement déposée au crédit du client dans ladite autre banque, et l'avis écrit donné par une banque à son client, qu'une somme déterminée est placée au crédit du client pour être seulement transférée et déposée au crédit du client dans une autre banque, ne sont pas sujets à l'impôt du timbre prescrit par l'article douze de la présente loi.

7. Qu'à la première plainte faite au Ministère ou à un fonctionnaire de la Douane ou de l'Accise contre une personne ayant omis d'affranchir convenablement un reçu donné par ladite personne, le Ministre peut permettre à cette personne d'apposer le timbre de la manière prescrite à l'article quatorze de ladite loi dans un mois de la date de l'autorisation, moyennant le paiement d'une amende de dix dollars.

8. Que le paragrphe quatre de l'article 19BBB de ladite loi, tel que modifié par l'article trois du chapitre soixante-huit du Statut de 1924 étant une liste d'articles exemptés non assujétis à la taxe d'usage ou de vente, est modifié en retranchant dudit article trois, chapitre soixante-huit, les mots "machines à essence devant servir dans des bateaux que des pêcheurs possèdent de bonne

foi individuellement, pour leur usage personnel dans la pêche" où ils se trouvent aux lignes vingt, vingt et un et vingt-deux, trente-huit, trente-neuf et quarante, et cinquante-huit, cinquante-neuf et soixante dudit article trois, et ledit paragraphe quatre de l'article 19BBB est de nouveau modifié par l'addition audit paragraphe des articles qui suivent, savoir:

"Les plants de légumes; les formes de bottes et souliers y compris les chaussures en caoutchouc et les patrons de bottes et souliers y compris les chaussures en caoutchouc; les marchandises énumérées aux item 453e et 469a du Tarif des Douanes; les articles et matériaux devant être employés exclusivement à la fabrication des marchandises énumérées aux item 453e et 469a du Tarif des Douanes; les matériaux, à l'exclusion de l'outillage d'usine, employés au cours de la fabrication ou de la production, qui comptent directement dans le coût des marchandises énumérées aux item 453e et 469a du Tarif des Douanes."

9. Que le cautionnement exigé du marchand de gros ou du commissaire patenté en vertu du paragraphe sept de l'article 19BBB de ladite loi représentera un montant d'au plus quinze mille dollars et d'au moins deux mille dollars.

10. Qu'il est expédient de soumettre une mesure pour décréter qu'une avance faite par quelqu'un sur garantie d'obligations, débentures, actions, ou autres valeurs, sera imposable trimestriellement au taux de deux cents pour chaque cinquante piastres ou fractions de cette somme.

10*a*. Qu'il est expédient de révoquer l'article 17 du chapitre 47, des statuts de 1922, qui fait de la dette à la couronne pour le paiement des taxes d'accise indiquées dans la loi spéciale des Revenus de guerre, 1915, un premier lien sur l'actif du débiteur.

10*b*. Qu'il est expédient de décréter que la taxe du timbre imposée en exécution de la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915, sur un chèque reçu d'argent payé par une banque, mandat d'argent, chèque de voyageurs, mandat de poste et billets de poste, ne sera pas imposable sur l'un de ces instruments qui représente moins qu'une somme de cinq piastres.

11. Que toute mesure basée sur le paragraphe huit de la présente résolution sera censée être entrée en vigueur le vingt-cinquième jour de mars 1925, et s'appliquer à toutes les marchandises importées ou sorties de l'entrepôt pour consommation ce et après ce jour, et s'appliquer aux marchandises antérieurement importées à l'égard desquelles nulle déclaration d'entrée pour la consommation n'a été faite avant ce jour.

12. Que toute loi basée sur la présente résolution, sauf le paragraphe huit, entrera en vigueur le premier jour de juillet 1925.

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente alors les bills suivants, lesquels sont lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill (No 118), Loi modifiant le Tarif des douanes, 1907.

Bill (No 119), Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est adoptée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*cinq sixièmes de la somme ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

36 Rétablissement des Soldats dans la vie civile— Appointements..	21,500 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.55 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 66

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 13 MAI 1925

PRIÈRES.

M. Vien, du comité des Banques et du Commerce, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné le Bill (No 38), Loi constituant en corporation les Chevaliers de Pythias du Canada, et il a été convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a fait réimprimer le bill tel que modifié.

Votre comité a modifié le préambule afin de le rendre conforme au bill tel que modifié, et il recommande que le titre soit comme suit:—"Loi constituant en corporation les Chevaliers de l'Amérique du Nord."

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1925,—Etat montrant:—

1. A quelle date les tarifs de la convention de la passe du Nid-de-Corbeau ont été remis en vigueur.

2. Quels produits sont affectés par cette convention.

3. Quels sont les taux payés sur ces produits, d'après la convention, en comparaison des taux payés sur les mêmes produits dans les autres parties du pays.

Sur motion de M. Robb, ordonné,—Que le document sessionnel No 152, Rapport supplémentaire sur le crédit agricole par H. M. Tory, et déposé sur la Table le 31 mars dernier, soit référé au comité des Banques et du Commerce.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Doucet,—Ordre de la Chambre,—Copie du rapport du colonel Machin au gouverneur en conseil, sur les émeutes de Québec en 1917.

Par M. Good,—Ordre de la Chambre,—Etat indiquant:—

(1) La somme des billets du Dominion avancés en exécution de la Loi de Guerre des Finances, 1914, et ses modifications, et dus à la fin de mars, juin, septembre et décembre de chaque année depuis 1914;

(2) Les sommes des garanties acceptées comme base des émissions ci-dessus des billets fédéraux, dans la même période;

(3) Les différentes classes de garanties et les sommes de chacune qui ont été de nouveau escomptées, dans la même période.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill (No 113), Loi concernant les grains;

M. Low propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

Le Bill (No 25), Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King (York) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

35 Secrétariat d'Etat—	
Appointements	121,640 00
Dépense casuelle	21,500 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat se joint à la Chambre des Communes pour approuver la Convention et le Protocole, déposés en Chambre, le jeudi vingt-six février mil neuf cent vingt-cinq, intervenus entre Sa Majesté, au nom du Canada, et les Etats-Unis d'Amérique, touchant le règlement du niveau du lac des Bois, et afférant aux lettres identiques de référence soumettant à la Commission internationale conjointe certaines questions relatives au règlement du lac à la Pluie et autres cours d'eau en amont, lesquels documents ont été signés à Washington le vingt-cinq février mil neuf cent vingt-cinq, et signés au nom de Sa Majesté, pour le Canada par le plénipotentiaire y nommé, en remplissant l'espace laissé en blanc par les mots "Sénat et".

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendements:—

Bill (No 18), Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company.*

Bill (No 17), Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*

Bill (No 21), Loi concernant la compagnie dite *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada,* à responsabilité.

Bill (No 39), Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company.*

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill F (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex".

Bill F3 (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Strathy".

Bill G3 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Williams Goldberg".

Bill H3 (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Dorothy Rutenberg".

Bill I3 (No 124) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Arthur Sara".

Bill J3 (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick George Randall Lacey".

Bill K3 (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Weiner".

Bill L3 (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Evelyn Stevens Hammond".

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Dorothy Strathy, Minnie Williams Goldberg, Ruth Dorothy Rutenberg, Charles Arthur Sara, Frederick George Randall Lacey, Mollie Weiner et Norma Evelyn Stevens Hammond, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

A six heures p.m., M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 67

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 14 MAI 1925

PRIÈRES.

. M. Marcil (Bonaventure) du comité conjoint des deux Chambres sur les Impressions du Parlement, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

126a. Réponse à un ordre du Sénat du 19 mars 1925, copie:—

(*a*) De l'acte de fidéicommis ou de toute lettre, document ou pièce écrite, arrêté ministériel ou autre mémoire attestant l'établissement d'un fidéicommis relatif à la caisse généralement connue sous le nom de Caisse d'invalidité, ou se rapportant à cette caisse;

(*b*) D'un état de cette caisse, avec indication des recettes et dépenses, depuis son établissement jusqu'à aujourd'hui;

(*c*) De toute la correspondance, y compris les états des dépenses d'argent par l'entremise de l'administrateur et des Organisations de vétérans, avec mention des personnes à qui des sommes d'argent ont été payées depuis la création de cette caisse.

126b. Rapport à un ordre du Sénat, du 21 avril 1925:—

(*a*) De copie de l'arrêté ministériel (C.P. 2378), du 5 juillet 1921, en vertu duquel la somme de cinquante mille dollars ($50,000.00) a été versée à John Barnett, N. F. Parkinson, R. B. Maxwell et C. G. MacNeil, les administrateurs de l'Association des vétérans de la Grande guerre;

(*b*) D'un état indiquant comment cette somme, ou partie de cette somme, a été dépensée.

126c. Réponse à un ordre du Sénat du 19 mars 1925, pour la production de:—

(*a*) Copie de l'arrêté ministériel (C.P. 3887), daté du 12 octobre 1921, qui autorisait le versement, à même la Caisse de cantine, de la somme de $120,000 à J. W. Margeson, T. O. Cox et W. C. Arnold, à titre d'administrateurs pour la répartition de cette somme entre des organisations de vétérans;

(*b*) Rapport faisant connaître comment cette somme, ou partie de cette somme, a été dépensée;

(*c*) Copie de toute la correspondance échangée entre les administrateurs et tout département administratif, et entre les administrateurs et des organisateurs de vétérans.

154a. Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 569, du 18 avril 1925:—Règlements adoptés en vertu des prescriptions de l'article 9 de la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, chapitre 16, des statuts de 1907, régissant la collection de l'impôt d'exportation de l'énergie électrique.

181. Réponse à un ordre du Sénat du 18 mars 1925,—Etat indiquant:—Le nombre de navires qui sont partis en 1924 de Montréal, Québec, Vancouver, Halifax et Saint-Jean, à destination de ports étrangers—(*a*) avec chargement seulement; (*b*) avec passages seulement; (*c*) avec chargement et passagers.

182. Réponse à un ordre du Sénat du 17 mars 1925,—Etat indiquant:—

1. Au cours de 1923 et 1924, à quelles dates respectives l'inspecteur en chef du ministère des Douanes et de l'Accise a-t-il visité les cités de Toronto, Montréal, Winnipeg, Québec et Vancouver aux fins d'inspection?

2. Au cours de 1923 et 1924, à quelles dates respectives un inspecteur-adjoint, du bureau de l'inspecteur en chef, à Ottawa, a-t-il visité ces cités aux fins d'inspection?

3. Quels sont les inspecteurs-adjoints qui ont visité ces cités?

183. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 19 février 1925,—Relevé donnant:—

1. La somme que le gouvernement du Canada a dépensée pour soulager le chômage au Canada à Winnipeg, Toronto, Vancouver et Montréal dans les derniers six ans.

2. Indiquant si le gouvernement, pendant ces années avait une entente avec les provinces et municipalités quant à la forme des secours; dans l'affirmative, indiquant la nature de l'entente.

3. Si le gouvernement a pris cet hiver des mesures, soit seul ou avec les provinces ou les municipalités, pour soulager le chômage, et pour régulariser et prévenir l'encombrement des sans-travail dans les grands centres.

183a. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1925,—Relevé indiquant:—

1. Si le gouvernement a reçu des rapports des maires ou municipalités de l'ouest ontarien demandant de discuter les secours au chômage, ou d'autres demandes relatives à ces secours; et dans l'affirmative, de qui.

2. Quelle correspondance il y a eue avec ces municipalités, et quelles réponses le gouvernement a données.

3. Si le gouvernement a refusé de rencontrer les représentants municipaux.

4. Dans l'affirmative, quand; s'ils ont été avertis de ne pas venir à Ottawa, et par qui.

5. Si le gouvernement donnera prochainement l'occasion à la Chambre de discuter cette question du chômage au Canada.

6. Dans l'affirmative, quand.

183b. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 19 février 1925:—Copie des papiers, conventions, correspondance, lettres et autres données que le gouvernement du Canada a échangés avec les gouvernements et municipalités des provinces, relativement au chômage, y compris un relevé des décisions des conférences entre ces gouvernements sur la question, et des sommes que le gouvernement fédéral a dépensées dans les dernières quatre années pour soulager les sans-travail.

184. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1925,—Etat montrant:—

1. Combien de personnes qui n'habitent pas Toronto ont été nommées à des emplois du gouvernement à Toronto dans chacune des trois dernières années, dans les différents départements fédéraux.

2. Qui a fait ces nominations.

185. Réponse à un ordre du Sénat, du 21 avril 1925,—Etat indiquant:—Combien le gouvernement a payé à la *Montreal Gazette*, dans chacune des années comprises entre 1911 et 1924 inclusivement, pour impressions, publicité et souscriptions.

187. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1925:—Copie des instructions données au docteur Hume et à M. Russell au sujet de leur visite au comté de Lambton, et de leur enquête sur la production du pétrole brut dans ce comté; copie de tous rapports et lettres qu'ils ont écrits l'un ou l'autre, et de la correspondance afférante.

188. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1925:—Copie de la correspondance échangée entre la Commission du port de Québec et un ministre, département ou fonctionnaire d'un département en 1924, relativement à des avances que le gouvernement a faites à même les crédits votés par le parlement; aussi, copie du rapport du Bureau d'audition sur les affaires de la Commission du port de Québec, en 1924; aussi, copie d'un rapport d'un membre quelconque du Bureau d'audition en plus du rapport du Bureau.

189. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1925:—Relevé indiquant:—

1. A combien de soldats-colons du Manitoba on a accordé des prêts avant le 31 décembre 1924.

2. Combien d'entre eux ont abandonné leurs fermes avant le 31 décembre 1924.

3. Combien d'entre les fermes abandonnées au Manitoba ont été revendues.

4. Quelle a été la perte moyenne sur ces fermes revendues du Manitoba, sans compter l'intérêt, les taxes et frais de vente, etc.

5. Combien de soldats-colons qui habitent encore leurs fermes au Manitoba, devaient des arrérages de paiement le 31 décembre 1924, et combien ils devaient.

6. Pour combien de fermes abandonnées du Manitoba il n'y a pas eu de vente de sauvetage quant au bétail et à l'outillage.

191. Correspondance entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des Etats-Unis, relativement au projet de la voie navigable du Saint-Laurent.

192. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 avril 1925:—Copie de rapports, écrits, télégrammes et autres papiers que le docteur Peter McGibbon a écrits en 1921 à la Marine marchande nommés dans une lettre datée de Bracebridge, le 6 octobre 1921, et adressée à l'honorable J.-H. Stewart, ministre des Chemins de fer, et dont un double a été déposé il y a quelque temps; aussi, copie de toutes les réponses aux papiers adressés au docteur McGibbon.

193. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 juin 1924,—Relevé montrant:—

1. Combien de fonctionnaires civils permanents ont été employés dans les divers services fédéraux en 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922 et 1923, respectivement, en dehors des employés du National-Canadien.

2. Total des appointements payés à ces fonctionnaires dans chacune des années susdites.

194. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1925:—Relevé détaillé des "contre-comptes présentés au gouvernement fédéral pour services rendus" par la Commission du port de Québec, dont il est question dans la réponse à la question, page 1317 des Débats (anglais).

195. Réponse à un Ordre de la Chambre du 27 avril 1925,—Relevé montrant:—

1. Quelles assurances sont inscrites à Vancouver sur des propriétés (*a*) au nom du gouvernement fédéral, (*b*) au nom de la Commission du port, (*c*) au nom des Commissaires du grain.

2. Quelles primes totales on a payées sur ces assurances dans chacune des années 1922, 1923 et 1924.

3. A qui ces assurances ont été données, et quels étaient les agents des compagnies assureuses.

196. Réponse partielle à un ordre de la Chambre du 16 février 1925:—Relevé du nombre des employés des différents départements du service public, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1924, d'après la définition des nouveaux tableaux de classification, et indiquant les salaires payés dans chaque cas.

197. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1925:—Copie des correspondances, documents et autres papiers afférant à la location de certaine propriété de la réserve indienne French à un nommé V. Grenon, et aussi au sujet des plaintes ou requêtes pour la résiliation de ce bail.

198. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925:—Copie de correspondances, pièces justificatives, bordereaux de paye et autres papiers au sujet des réparations faites aux quais du Grand-Etang, comté d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, au cours des exercices 1922-23 et 1923-24.

199. Réponse à,—Copie de chacun des rapports que l'inspecteur des travaux à Vancouver, Colombie-Britannique, représentant le gouvernement canadien ou la Commision du port de Vancouver, sur (*a*) l'agrandissement de l'élévateur No 1, (*b*) la jetée et la superstructure de l'élévateur No 1, (*c*) l'élévateur No 2, (*d*) la rallonge et la jetée de l'élévateur No 3.

200. Réponse à un ordre du Sénat du 12 mars 1925:—Copie de toute la correspondance, et de toutes les déclarations statutaires, rapports et pièces en la possession du département des Douanes et de l'Accise, relativement à la saisie de spiritueux opérée, en décembre 1924, dans le local de Lambert Matthews, d'Edwardsville, comté de Cap-Breton, N.-E.

201. Réponse à un ordre du Sénat du 12 mars 1925:—Copie de toute la correspondance, et de toutes les déclarations statutaires, rapports et autres pièces en la possession du département des Douanes et de l'Accise, relativement à la saisie opérée, en décembre 1924, de spiritueux réclamés par Neil M. MacDonald, propriétaire d'hôtel, de Reserve Mines, comté de Cap-Breton, N.-E.

202. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mai 1925:—Copie des documents, contrats, estimations, bordereaux de paye, pièces justificatives, correspondances et autres papiers touchant (*a*) l'acquisition d'un emplacement pour le quai de Dartmouth, Nouvelle-Ecosse, construit depuis 1921, et (*b*) la construction du quai et de ces accès.

M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux, et Télégraphes, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a considéré les bills suivants et a convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill (No 69), Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada entre Turtleford et un point du township 48, à l'ouest du troisième méridien, dans la province de la Saskatchewan.

Bill (No 74), Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada entre Bengough et un point à ou près Willowbunch, dans la province de la Saskatchewan.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 avril 1925:—Copie de la correspondance de toute nature échangée entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis, ou entre des fonctionnaires de ces gouvernements, relevant soit de départements ou de commissions, du 1er juin 1924 au jour présent, au sujet du projet de creusage du Saint-Laurent; ou de la diversion des eaux du lac Michigan pour le canal de Chicago, et la diversion des eaux des chutes Niagara.

Aussi,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 avril 1925:—Copie de la correspondance et des autres papiers que les officiers exécutifs du National-Canadien ont échangés avec la Commission du chemin de fer du Témiscamingue et de l'Ontario-Nord ou un de ses fonctionnaires, le gouvernement du Canada ou l'un de ses ministres ou fonctionnaires, ou qui ont été échangés par les intéressés susdits avec le gouvernement de la province de Québec ou l'un de ses ministres ou fonctionnaires, au sujet du prolongement projeté de la ligne subsidiaire (Nipissing Central) du Témiscamingue et Nord-Ontario jusqu'à la région de Rouyn.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1925:—Copie de la correspondance et autres papiers touchant le changement du bureau de poste à Big Beach, comté de Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse.

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill F (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex".—M. *Healey.*

Bill F3 (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Strathy".—M. *Preston.*

Bill G3 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Williams Goldberg".—M. *Jacobs.*

Bill I3 (No 124) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Arthur Sara".—M. *Duff.*

Bill J3 (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick George Randall Lacey".—M. *Ryckman.*

Bill L3 (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Evelyn Stevens Hammond".—M. *Church.*

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, savoir:—

Bill H3 (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Dorothy Ruthenberg".—M. *Baxter.*

Bill K3 (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Weiner". —M. *Jacobs.*

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera le mercredi, 20 mai prochain, elle restera ajournée au vendredi, 22 courant.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant le commerce entre le Canada et la Finlande.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une proposition de loi décrétant que les marchandises produites ou fabriquées en Finlande recevront un traitement aussi favorable que celui qu'on accorde aux marchandises produites ou fabriquées dans un pays étranger, en tant que les marchandises produites ou fabriquées au Canada recevront en Finlande le même traitement que les mêmes marchandises produites ou fabriquées dans le Royaume-Uni, comme l'indique l'article 23 du traité de commerce et de navigation entre le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et la Finlande, fait à Helsingfors le 14 décembre 1923.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Robb, du consentement de la Chambre présente alors un Bill (No 128), Loi concernant le commerce entre le Canada et la Finlande, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution relative à une convention de commerce entre Sa Majesté et la Reine des Pays-Bas.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une proposition de loi décrétant qu'une certaine convention de commerce datée du 11 juillet 1924 et intervenue à Ottawa entre les plénipotentiaires nommés par Sa Majesté et par Sa Majesté la reine des Pays-Bas, soit approuvée, et qu'il soit donné vigueur aux dispositions de ladite convention.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 129), Loi concernant une certaine convention commerciale entre Sa Majesté et la Reine des Pays-Bas, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat se joint à la Chambre des Communes pour approuver le Traité déposé en Chambre le jeudi vingt-six février 1925 et intervenu entre Sa Majesté, au nom du Canada, et les Etats-Unis d'Amérique, touchant la démarcation nouvelle de la frontière internationale entre les deux pays, lequel document a été signé à Washington, le vingt-quatre février mil neuf cent vingt-cinq, et signé au nom de Sa Majesté pour le Canada par le plénipotentiaire y nommé, en remplissant l'espace laissé en blanc par les mots "Sénat et la".

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 68), Loi ayant pour objet de proroger la durée de la Loi des grandes routes du Canada.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill M3 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Yaffe".

Bill N3 (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Dickinson".

Bill O3 (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Murray Cramsie".

Bill P3 (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William Mallyon".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Lillian Yaffe, Charles Williams Dickinson, Charles Murray Cramsie et Frederick William Mallyon, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites comme preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill (No 118), Loi modifiant le Tarif des Douanes, 1907, étant lu;

M. Robb, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

M. Evans propose en amendement, secondé par M. Campbell,—Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants:—

"La Chambre regrette que le budget présenté par le ministre intérimaire des Finances démontre que l'on a accepté de faux principes en matière de finance publique, qu'il ne diminue point le fardeau de la taxe indirecte et qu'il prouve que l'on a pratiqué aucune économie importante dans les dépenses de l'Etat, ni adopté la politique fiscale énoncée de temps à autre par le parti libéral;

"Et que la politique protectionniste conservée dans le budget actuel a beaucoup accru le coût de la vie et de la production, n'a pas réussi à donner un revenu suffisant, ni à empêcher la dépression dans le commerce et l'industrie;

"Et qu'il soit de plus résolu, que la révision des cédules du tarif, basée sur les besoins du revenu, au lieu des principes protectionnistes, aurait dû être faite il y a longtemps et devrait se faire immédiatement afin de réduire le coût de la vie et de placer nos industries sur une base permanemment saine."

Après débat, la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bancroft,	Evans,	Kennedy (Edmonton),	Morrison,
Bird,	Forke,	Knox,	Speakman,
Brown,	Gardiner,	Leader,	Spencer,
Campbell,	Garland (Bow-River),	Lovie,	Steedsman,
Carmichael,	Good,	Lucas,	Stewart (Humboldt),
Coote,	Gould,	Macphail,	Ward,
Crerar,	Hoey,	McTaggart,	Woodsworth—33.
Davies,	Hopkins,	Milne,	
Elliott (Waterloo),	Irvine,		

CONTRE:
Messieurs

Baldwin,
Benoit,
Binette,
Black (Huron),
Black (Yukon),
Bouchard,
Bourassa,
Cahill,
Cannon,
Carruthers,
Casgrain,
Chevrier,
Chew,
Copp,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Dickie,
Drayton (sir Henry),
Duncan,
Ethier,
Euler,
Findlay,
Finn,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forrester,
Fortier,
Fournier,
Garland (Carleton),
Gervais,
Gordon,
Graham,
Grimmer,
Hammell,
Hanna,
Hatfield,
Healy,
Hughes,
Humphrey,
Hushion,
Jacobs,
Jelliff,
Johnston,
Kay,
Kennedy (Glengarry et Stormont),
King, Mackenzie (York),
Kyte,
Laflamme,
Lanctôt,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Logan,
Lovett,
Low,
Macdonald (Pictou),
Mackinnon,
MacLaren,
MacLean (Prince, I. du P.-E.),
Maclean (York),
McBride,
McConica,
McDonald (Timiskaming),
McKay,
McMaster,
McMurray,
McQuarrie,
Malcolm,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Marler,
Mercier,
Michaud,
Motherwell,
Munro,
Murdock,
Murphy,
Neill,
Ouimet,
Papineau,
Pelletier,
Power,
Prévost,
Pritchard,
Rankin,
Reed,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robinson,
Robitaille,
St-Père,
Savard,
Séguin,
Sexsmith,
Shaw,
Sheard,
Sinclair (Oxford),
Snowball,
Spence,
Stewart (Argenteuil),
Stewart (Leeds),
Stork,
Tobin,
Walsh—110.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill (No 119) Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915;

M. Robb, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant, sur motion de M. Mackenzie King (York), ledit débat est ajourné.

Le Bill (No 112), Loi modifiant la Loi du ministère de l'Immigration et de la Colonisation est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 75), Loi modifiant la Loi des terres fédérales est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXXIX—COMMERCE

366	Bureau de la Statistique fédérale (y compris le recensement de l'Ouest).........................	125,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

VENDREDI, 15 mai.

367 Inspection de l'électricité et du gaz—
Salaires du personnel, $137,055.00; frais de voyage du directeur du personnel à Ottawa, des inspecteurs de district et des inspecteurs; achat et réparations d'instruments; garde du matériel et dépenses contingentes, $43,340.00; exportation de pouvoir électrique, $500.00; Commission électrotechnique internationale, $400.00.. .. .. 181,295 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 1h. 5m. du matin.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 68

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 15 MAI 1925

PRIÈRES.

M. Vien, du comité des Banques et du Commerce, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Conformément à l'Ordre de votre honorable Chambre, en date du vingt-troisième jour de mars dernier, votre comité a mis à l'étude la question de la base, du fonctionnement et du contrôle du crédit financier, ainsi que de la relation du crédit à l'égard du commerce et de l'industrie, et a l'honneur de soumettre ce qui suit comme son quatrième rapport:—

Considérant que le commerce et l'industrie souffrent beaucoup des variations périodiques du pouvoir d'achat de l'argent; et

Considérant qu'il est généralement reconnu que les meilleurs résultats seront probablement obtenus par l'action coopérative à cette fin de la part d'un certain nombre de nations;

Qu'il soit en conséquence résolu:

Que ce comité recommande à la Chambre que les délégués canadiens à la Société des Nations reçoivent instruction de porter cette question devant la Société, à la première occasion, afin que le sujet puisse être discuté et, si possible, que soient prises, par les différentes nations dont se compose la société, les mesures qui tendent le plus directement à la réalisation de l'objet visé.

M. Mackinnon, du comité des Bills Privés, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné les bills suivants et a décidé de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill R (No 62) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Hambleton."

Bill Y (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Davis."

Bill Z (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Brouse."

Bill B2 (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Lawrence Anderson."

Bill C2 (No 80) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Hibbard."

Bill D2 (No 81) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William John Taylor."

Bill E2 (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Edward Cottrell."

Bill F2 (No 83) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Mott."

Bill G2 (No 84) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Mary Harvey."

Bill H2 (No 85) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Florence Brickenden."

Bill I2 (No 86) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Alexander Michel (aussi connu sous le nom de Frank Alexander Mitchell)."

Bill J2 (No 87) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Adeline Rose Hands."

Bill K2 (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Veronica Margaret Wright."

Bill L2 (No 89) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Darcy Blinn McCrimmon."

Bill M2 (No 90) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas George McElligott."

Bill N2 (No 91) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alvin Wesley Richards."

Bill O2 (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Tanner."

Bill P2 (No 93) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ellen McGowan."

Bill Q2 (No 94) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Kearsley Smith."

Bill R2 (No 95) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Raymond Armstrong."

Bill S2 (No 96) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Joséphine Royant."

Bill T2 (No 97) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Margaret Burkart."

Bill A2 (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Thelma Gooderham."

Bill V2 (No 99) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William John Fuller."

Bill W2 (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Augustus Jacques."

Bill X2 (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Zizis."

Bill Y2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie May Blunt."

Bill Z2 (No 103) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Harrington Bloom."

Bill A3 (No 104) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ian Somerled Macdonald."

Bill B3 (No 105) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Beldon Morrison."

Bill C3 (No 106) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Edward Sharp."

Bill D3 (No 107) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Morton."

Bill E3 (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Ernest Hampson."

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1925:—Copie des correspondances, câblogrammes, télégrammes et autres négociations qui ont pu s'échanger en 1923, 1924 et 1925 entre le ministre des Chemins de fer et Canaux ou son département ou un autre membre du gouvernement ou particulier, compagnies ou corporations, au sujet de l'achat en tout ou en partie, de vapeurs de la Marine marchande du gouvernement canadien.

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill M3 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Yaffe". —M. *Hanson.*

Bill N3 (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Dickinson".—M. *Hanson.*

Bill O3 (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Murray Cramsie".—M. *Baldwin.*

Bill P3 (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William Mallyon".—M. *Speakman.*

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXV—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Ministère

248	Pour l'organisation et l'équipement de la division des explosifs en vertu de la loi des explosifs, c. 31, 4-5 Geo. V...	10,000 00
	Division des mines	
249	Etude des gisements de minerai et des ressources minérales; des industries métallurgiques et des mines et de la technologie minérale; gages, frais d'épreuve et des laboratoires y compris les traitements et toutes les autres dépenses de la commission fédérale du combustible..	200,000 00
	Publication, versions anglaise et française des rapports; achats de livres, de fournitures du laboratoire, d'instruments; aide diverse et dépense casuelle..	40,000 000
	Pour couvrir les frais de transport des envois de minerai expédiés des provinces éloignées à l'usine de préparation du minerai de la division des Mines à Ottawa pour en faire l'épreuve conformément aux règlements approuvés par le ministre des Mines..	5,000 00
	Allocation à J. H. Fortune pour couvrir ses frais de logement, d'éclairage, de chauffage et d'eau en sa qualité de gardien de l'édifice de la division des mines, rue Sussex, vu la nécessité d'utiliser l'espace occupé par lui pour des fins de laboratoire et d'emmagasinage..	400 00
	Essayerie du Canada	
250	Entretien de l'essayerie, Vancouver, C.-B.	26,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m. M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Le Bill (No 38), Loi constituant en corporation les Chevaliers de Pythias du Canada, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé, (Titre changé en celui de Loi constituant en corporation les Chevaliers de l'Amérique du Nord).

Les bills suivants sont lus la deuxième fois et référés à leurs comités respectifs, savoir:—

Chemins de fer, Canaux et Télégraphes

Bill F (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex".

Bills privés

(Avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, et les pétitions sur lesquelles ils sont fondés):—

Bill F3 (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Strathy".

Bill G3 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Williams Goldberg".

Bill I3 (No 124) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Arthur Sara".

Bill J3 (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick George Randall Lacey".

Bill L3 (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Evelyn Stevens Hammond".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXV—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Commission géologique

251	Pour explorations, études et recherches, appointements des explorateurs, dessinateurs et autres..	200,000 00
	Pour publication des éditions anglaise et française des rapports, cartes, illustrations, etc.	55,000 00
	Entretien des bureaux et du musée, instruments, produits chimiques, livres de référence, aide diverse et dépense casuelle..	50,000 00
	Pour l'équipement du musée..	10,000 00
	Pour achat de spécimens..	3,000 00

XXXIV—DIVERS

328	Allocation de sympathie à Mme Anna Kohl veuve de feu Harold Kohl, chimiste à l'emploi du département des Mines..	3,000 00
325	Subvention au *Canadian Institute of Mining and Metallurgy.*	3,000 00
326	Subvention à l'Institut impérial..	12,849 00

VII—AGRICULTURE

55	Entomologie..	20,000 00
56	Administration et application de la *Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux* et des édifices nécessaires.	375,000 00
57	Publications..	18,500 00
58	Institut International d'Agriculture..	13,500 00
59	Salaire et dépenses de l'agent vendeur des produits agricoles en Grande-Bretagne..	10,000 00
60	Subvention au ministère de l'Agriculture et de Nouvelle-Ecosse pour appliquer à l'amortissement de la dette sur l'édifice des Sciences du collège agricole de Truro, N.-E.	20,000 00
61	Subvention au ministère de l'agriculture du Nouveau-Brunswick pour appliquer à l'amortissement de la dette sur l'école des cours abrégés située à Fredericton, N.-B...	5,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Du consentement de la Chambre, M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de correspondance se rapportant à l'octroi d'une licence à la *Bridge River Power Company, Limited*, pour exporter l'énergie électrique en vertu des prescriptions de la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, 6-7 Edouard VII, chapitre 16; et copie de l'arrêté en conseil, C.P. 499, en date du 29 mars 1924, accordant des licences pour exporter de l'énergie électrique à certaines compagnies y mentionnées.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 33), Loi concernant *The Restigouche Log and Boom Company.*

Bill (No 71), Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.

La Chambre s'ajourne alors à 11.20 p.m., jusqu'à lundi à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 69

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 18 MAI 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

Prières.

M. l'Orateur-suppléant, informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le quinzième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions, pour bills privés a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant dans chaque cas l'adoption d'une loi ayant pour objet d'accorder le divorce et de dissoudre le mariage et a constaté que les prescriptions de la Règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Marion Roberts Edmiston (née Allen) d'Ottawa, Ont., épouse de Kenneth William Edmiston.

De Ada Durward de Windsor, Ont., épouse de William J. Durward.

De Evelyn Laura Herlehy (née Duffy) de Kingston, Ont., épouse de Francis James Herlehy.

De Wilfrid Clarence Byron de Kingston, Ont., époux de Mildred Elsie Byron.

De Melvin Grant Cowie de Montréal, Qué., époux de Pearl Marguerite Cowie.

De Alfred P. Selby de Windsor, Ont., époux de Eva Selby.

De Walter Ernest Colwell de Oakville, Ont., époux de Edith Effie Colwell (née Kent).

De Frederick Ethelbert Shibley de Toronto, Ont., époux de Nettie B. Shibley (née James).

De Elizabeth Ethel McSherry (née Lanathan) de Toronto, Ont., épouse de Patrick McSherry.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le seizième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions, pour bills privés a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et a constaté que les prescriptions de la Règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

Bill H3 (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Dorothy Rutenberg".

Bill K3 (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Weiner".

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Autre correspondance se rapportant à l'octroi des licences, en vertu des prescriptions de la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, 6-7, Edouard VII, chapitre 16, à la *Bridge River Power Company, Limited*, pour exporter l'énergie électrique; aussi, copies des décrets du Conseil s'y rapportant.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Documents et correspondance relativement à la *Carillon Power Development*, depuis 1906 à 1924; aussi, copies des baux s'y rapportant à la *Carillon Industrial Corporation, Limited;* aussi, copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 2089, en date du 29 novembre 1924, accordant une prorogation de délai pour commencer lesdits travaux.

M. Murphy, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er avril 1925: Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes et la Commission du service civil et des tiers au sujet de la nomination d'un maître de poste à Glace-Bay, Nouvelle-Ecosse.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance au sujet de la convention de commerce avec la Finlande.

Aussi,—Relevé des principales importations des Pays-Bas et des colonies au Canada durant l'année fiscale terminée en mars 1925.

Sur motion de M. McQuarrie pour M. Baxter, ordonné,—Que le Bill H3 (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Dorothy Rutenberg" soit placé sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Lovett pour M. Jacobs, ordonné,—Que le Bill K3 (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Weiner" soit placé sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Black (Halifax),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de crédits fédéraux la Commission nationale ou québecquoise des champs de bataille a dépensés en monuments et emplacements historiques à Québec.

2. Combien de crédits fédéraux ont été dépensés aux mêmes fins dans les Provinces maritimes.

3. Quels monuments on a érigés dans les Provinces maritimes, et combien chacun a coûté.

4. Si la nature, le dessin et les inscriptions de ces monuments ont jamais été soumis à un gouvernement, une autorité en histoire ou société historique, avant l'érection, et dans l'affirmative, et approuvés par ces autorités.

Par M. Spencer—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:

1. Quels ont été dans les années 1923 et 1924 le nombre total et la valeur estimée des colis échangés entre la Grande-Bretagne et le Canada, sujets au droit de douane, et qui n'ont pas atteint leur destination.

2. Pourquoi ils n'ont pas été livrés.

L'adresse à Son Excellence, le Gouverneur général et l'ordre de la Chambre qui suivent son votés:—

Par M. Humphrey—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie des lettres, télégrammes, mémoires, arrêtés du conseil et autres papiers que le gouvernement du Canada ou l'un de ses départements, possède ou contrôle, et postérieurs au 17 mai 1924, touchant l'assainissement projeté de la zone de la Colombie-Britannique et de l'état de l'Idaho, appelés les platières Kootenay.

Par M. McQuarrie—Ordre de la Chambre—Copie des correspondances, documents, télégrammes et autres papiers échangés entre le département des Douanes et de l'Accise et des tiers au sujet de l'emmagasinage de l'alcool dans des entrepôts douaniers de Régina, depuis le 1er janvier 1923.

Le Bill (No 112), Loi modifiant la Loi du ministère de l'Immigration et de la Colonisation est lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 113), Loi concernant les grains est lu la deuxième fois et référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Macdonald (Pictou) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

21	Intérieur—	
	Appointements	1,437,542 50
	Dépense casuelle	100,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Le Bill (No 128), Loi concernant le commerce entre le Canada et la Finlande est lu la deuxième fois, considéré en comité général et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 129), Loi concernant une certaine convention de commerce entre Sa Majesté et la Reine des Pays-Bas, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 44), Loi modifiant la Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Bill (No 110), Loi autorisant une prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *Saint John and Quebec*, entre Centreville, dans le comté de Carleton, et Andover, dans le comté de Victoria, N.-B.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill Q3 (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Rebecca Mains".—

Bill S3 (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ruth Badgley Shaw".

Bill T3 (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Helena Caldwell".

Bill U3 (No 137) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Strachan Reid Harvey Strachan".

Bill V3 (No 138) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Charlotte Ancel".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Lillian Rebecca Mains, Elizabeth Ruth Badgley Shaw, Lillian Helena Caldwell, Elizabeth Strachan Reid Harvey Strachan et Esther Charlotte Ancel, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont servi de preuve, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Le Bill (No 69), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Turtleford et un point du township 48, rang 12, à l'ouest du troisième méridien, dans la province de la Saskatchewan est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 74), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins fer nationaux entre Bengough et un point à ou près Willowbunch, dans la province de la Saskatchewan est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Robb,—Que le Bill (No 119), Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915, soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée sur la motion elle est agréée.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

MARDI, 19 mai 1925.

Ledit bill est rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 12.04 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 70

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES
DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 19 MAI 1925

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examinateur des pétitions, pour bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, demandant dans chaque cas l'adoption d'une loi ayant pour objet d'accorder le divorce et de dissoudre le mariage et a constaté que les prescriptions de la Règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

De Lillian Helena Caldwell d'Ottawa, Ont., épouse de Clifford Reid Caldwell.

De Edith Smith de Toronto, Ont., épouse de Edward Smith.

De Caroline Watters de Toronto, Ont., épouse de Thomas Maneely Watters.

De D. Currie de Echo Bay, District d'Algoma, Ont., époux de Gertrude Currie (née Holmes).

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le deuxième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité recommande qu'il lui soit permis de siéger pendant les séances de la Chambre, et de faire imprimer ses procédures et les témoignages, de jour en jour pour l'usage des membres du comité et de la Chambre des Communes quand il le jugera opportun, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a décidé de les rapporter sans amendement:—

Bill (No 72), Loi modifiant la Loi des produits laitiers.

Bill (No 73), Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires.

Votre comité a aussi pris en considération le Bill (No 109), Loi modifiant la Loi concernant l'industrie Laitière, 1914, et a décidé de le rapporter avec des amendements.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Correspondance entre le premier ministre de l'Ontario et le premier ministre du Canada concernant le développement d'énergie additionnelle aux rapides Carillon, sur la rivière Ottawa.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1925:—Copie d'un rapport fait en 1924 par M. H. McLeod, ingénieur consultant en chef des Chemins de fer nationaux du Canada, touchant la possibilité d'exploiter des tramways urbains sur le pont Victoria, à Montréal.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1925,—Relevé montrant:—

Quelles sont les rampes maxima entre les courses de locomotives des routes (*a*) de Calgary à Vancouver sur le Pacifique-Canadien, (*b*) d'Edmonton à Vancouver sur le National-Canadien, (*c*) de Fort-William à North-Bay sur le Pacifique, de (*d*) Superior Junction à Cochrane, sur le National-Canadien, (*e*) de North-Bay à Montréal sur le Pacifique, (*f*) de Cochrane à Québec sur le National-Canadien, (*g*) de Farnham à McAdam Junction sur le Pacifique, et (*h*) de Lévis à McGiverny Junction, Nouveau-Brunswick, sur le National-Canadien.

Sur motion de M. Marcil (Bonaventure), le troisième rapport du comité conjoint des deux Chambres sur les Impressions du Parlement est adopté.

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill Q3 (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droità Lillian Rebecca Mains".—M. *Euler.*

Bill S3 (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ruth Badgley Shaw".—M. *Jacobs.*

Bill T3 (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Helena Caldwell".—M. *Preston.*

Bill U3 (No 137) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabth Strachan Reid Harvey Strachan".—M. *Garland* (Carleton).

Bill V3 (No 138) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Charlotte Ancel".—M. *Jacobs.*

Le Bill (No 128), Loi concernant le commerce entre le Canada et la Finlande est lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre ne conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m. M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

M. Carroll propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 109; agréée.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement; lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill R (No 62) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Hambleton".

Bill Y (No 76) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Laura Grace Davis".

Bill Z (No 77) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alice Brouse".

Bill B2 (No 79) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Robert Lawrence Anderson".

Bill C2 (No 80) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Pearl Hibbard".

Bill D2 (No 81) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William John Taylor".

Bill E2 (No 82) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Edward Cottrell".

Bill F2 (No 83) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Florence May Mott".

Bill G2 (No 84) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ellen Mary Harvey".

Bill H2 (No 85) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Stella Florence Brickenden".

Bill I2 (No 86) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frank Alexander Michel (aussi connu sous le nom de Frank Alexander Mitchell)".

Bill J2 (No 87) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thelma Adeline Rose Hands".

Bill K2 (No 88) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jean Veronica Margaret Wright".

Bill L2 (No 89) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Darcy Blinn McCrimmon".

Bill M2 (No 90) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Thomas George McElligott".

Bill N2 (No 91) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alvin Wesley Richards".

Bill O2 (No 92) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Tanner".

Bill P2 (No 93) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Ellen McGowan".

Bill Q2 (No 94) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Kearsley Smith".

Bill R2 (No 95) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Raymond Armstrong".

Bill S2 (No 96) du Sénat, inttiulé: "Loi pour faire droit à Joséphine Royant".

Bill T2 (No 97) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Gertrude Margaret Burkart".

Bill A2 (No 78) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Vera Thelma Gooderham".

Bill V2 (No 99) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William John Fuller".

Bill W2 (No 100) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Augustus Jacques".

Bill X2 (No 101) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Paul Zizis".

Bill Y2 (No 102) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Annie May Blunt".

Bill Z2 (No 103) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Harrington Bloom".

Bill A3 (No 104) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ian Somerled Macdonald".

Bill B3 (No 105) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Beldon Morrison".

Bill C3 (No 106) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Edward Sharp".

Bill D3 (No 107) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Morton".

Bill E3 (No 108) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Ernest Hampson".

Sur motion de M. Hammell, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, sur laquelle les bills ci-dessus mentionnés sont fondés.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la deuxième fois, et avec la preuve, etc., qui les accompagne, faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill M3 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Yaffe".

Bill N3 (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Dickinson".

Bill O3 (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Murray Cramsie".

Bill P3 (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William Mallyon".

Bill H3 (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Dorothy Rutenberg".

Bill K3 (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Weiner".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXXIX—COMMERCE

368 Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent..	6,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

15 Finances—	
Appointements..	341,840 00
Dépense casuelle..	40,000 00
Inspecteur général des banques, appointements et dépense casuelle..	50,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 43), Loi modifiant la Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill X3 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Cohen Gould".

Bill Y3 (No 140) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Roderick Wilson Robinson".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Birdie Cohen Gould et Walter Roderick Wilson Robinson, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 11.35 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 71

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 20 MAI 1925

Prières.

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill (No 111), Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923, et a décidé de le rapporter avec des amendements.

Votre comité a aussi pris en considération le Bill (No 117), Loi modifiant la Loi des fruits, et a convenu de le rapporter sans amendement.

Sur motion de M. Kay, le deuxième rapport du comité de l'Agriculture et de la Colonisation est agréé.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill X3 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bidrie Cohen Gould".—M. *McMaster.*

Bill Y3 (No 140) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Roderick Wilson Robinson".—M. *Elliott* (Dundas).

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37: —

Par M. Black (Yukon),—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Quelle était l'échelle des soldes et payes accordées en 1924, avant le 1er août, aux officiers, sous-officiers et soldats des troupes permanentes du Canada, soit aux généraux de différents grades, colonels, lieutenants-colonels, majors, capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, sergents-majors de régiment, sergents-majors de compagnies, sergents, caporaux et soldats.

2. Quelle était la valeur en argent des allocations quotidiennes payées ou fournies à chaque grade en plus de la paye dans la même période.

3. Quelle échelle de paye et d'allocations on a payée à chaque grade depuis le 1er août 1924.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

(*Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

18 Immigration et Colonisation—	
Appointements	250,770 00
Dépense casuelle	50,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 41), Loi concernant la publication des lois, avec un amendement comme suit:—

1. Page 3, ligne 23.—Après "pour" insérer "chaque membre par une résolution conjointe des deux Chambres, ou, à défaut de résolution à cet effet, le nombre d'exemplaires fixé".

A six heures p.m. M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à vendredi prochain à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 72

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 22 MAI 1925

PRIÈRES.

M. Vien, du comité des Banques et du Commerce, présente comme le cinquième rapport de ce comité, la résolution suivante adoptée à sa dernière séance:—

Attendu que la question du crédit rural a été soumise à ce comité pour étude ultérieure; et

Attendu que le comité des banques et du commerce de l'année 1924, dans ses investigations sur les questions de crédit, a constaté combien les fermiers manquaient de moyens de crédit à des taux et termes avantageux pour l'agriculture et à des conditions telles qu'en accordent les pays de concurrence; et

Attendu qu'il est absolument nécessaire de disposer de la situation agricole sérieuse qui en résulte:

Qu'il soit en conséquence

Résolu que cette question importante soit de nouveau portée à l'attention du Gouvernement en demandant instamment que des mesures législatives soient présentées à la présente session en vue d'établir un système efficace de crédit rural.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mai 1925:—Copie du rapport du colonel Machin au gouverneur en conseil, sur les émeutes de Québec en 1917.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de correspondance entre l'honorable E. J. McMurray, M.P. et le premier ministre, relativement à la résignation du premier comme Solliciteur général du Canada.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m. M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

92728—21½

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la deuxième fois, et avec la preuve, etc., qui les accompagne, faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill Q3 (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Rebecca Mains".

Bill S3 (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ruth Badgley Shaw".

Bill T3 (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Helena Caldwell".

Bill U3 (No 137) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Strachan Reid Harvey Strachan".

Bill V3 (No 138) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Charlotte Ancel".

Bill X3 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Cohen Gould".

Bill Y3 (No 140) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Roderick Wilson Robinson".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;
Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées: —

(*Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Ontario

	Beaumaris—Réparations au quai	1,000 00
	Blind-River—Dragage	47,000 00
	Blind-River—Pour remplacer l'entrepôt	2,100 00
	Burlington-Channel—Reconstruction de la jetée sud	40,000 00
	Byng-Inlet—Dragage	38,000 00
	Chatham—Réparations au mur de soutènement	5,850 00
	Cobourg—Reconstruction d'ouvrages de port	12,000 00
	Cumberland—Reconstruction du quai	10,500 00
	Goderich—Réparations et améliorations au port	150,000 00
	Grand-Bend—Réparations à la jetée	1,400 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	50,000 00
	Honey-Harbour—Dragage	15,800 00
	Jeannette's-Creek—Réparations au quai	1,000 00
	Kincardine—Réparations aux jetées	25,000 00
	Kingston, C.R.M.—Réparations au quai et ouvrage de protection	1,800 00
	Kingsville—Réparations et renouvellements aux jetées	9,400 00
	Leamington—Réparations à la jetée	1,000 00
	Lemington—Brise-lames	10,000 00
	Lion's-Head—Réparations à la jetée	900 00
	Midland—Quai	15,000 00
149	Oshawa—Améliorations au port	100,000 00
	Owen Sound—Dragage	83,000 00

Ile Pelée—Réparations aux jetées..	2,400 00
Ile Pelée—Prolongement du quai..	28,000 00
Pembroke—Remplacement du quai et dragage..	64,500 00
Petewawa—Réparations au quai..	1,800 00
Pike-Creek—Réparations au quai et file de palplanches..	1,425 00
Point-Edward—Dragage..	30,000 00
Port-Bruce—Réparations aux jetées..	1,400 00
Port-Burwell—Reconstruction des jetées et réparations.. ..	97,100 00
Port-Colborne—Réparations au brise-lames..	5,500 00
Port-Dover—Réparations à la jetée..	1,000 00
Port-Maitland—Réparations aux jetées..	195,000 00
Port-Stanley—Améliorations et réparations au port..	90,000 00
Providence-Bay—Réparations au quai..	2,100 00
Rainy-River—Réparations au quai..	2,800 00
Rondeau—Réparations aux jetées..	7,000 00
Sault Ste-Marie—Réparations au quai..	4,000 00
Rivière Saugeen—Réparations aux ouvrages de port..	5,000 00
Southampton—Réparations au quai et aux brise-lames.. ..	5,000 00
Stokes-Bay—Réparations aux jetées..	4,000 00
St-Williams—Réparations aux jetées..	2,250 00
Rivière Thames—Réparations au quai du phare..	1,000 00
Thessalon—Pour compléter le prolongement du brise-lames..	16,000 00
Ile Thorah—Améliorations au port..	1,050 00
Thornbury—Réparations au quai..	6,200 00
Trenton—Acquérir de la municipalité le bassin Bywater.. ..	13,100 00
Wendover—Réparations au quai..	6,000 00
Wheatley—Réparations de la jetée..	1,500 00

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

Avonport—Reconstruction d'une partie du quai..	7,200 00
Baie St-Laurent—Prolongement du brise-lames..	3,000 00
Black-Point—Réparations au brise-lames..	5,800 00
Cariboo—Réparations..	3,000 00
Chebogue—Protection du port..	2,600 00
Cheverie—Réparations au quai..	3,200 00
Dartmouth—Jetées..	5,700 00
Digby—Réparations et renouvellement à la jetée..	2,000 00
Fisherman's-Harbour—Quai..	5,000 00
Great-Village—Remplacement du quai..	5,500 00
Grand-Etang—Réparations aux jetées..	5,000 00
Gulliver's-Cove—Brise-lames..	15,000 00
Harbourville—Réparations aux brise-lames..	2,500 00
Ports et rivières en général, réparations et améliorations.. ..	55,000 00
Horton-Landing—Réparations au quai..	2,100 00
Hunt's-Point—Réparations au débarcadère..	2,000 00
Joggins—Reconstruction du brise-lames et réparations.. ..	8,000 00
L'Archevêque—Dragage..	10,300 00
Little-Harbour—Réparations..	1,000 00
145 Little-Judique-Ponds—Brise-lames—Quai..	10,800 00
Livingstone's-Cove—Réparations au brise-lames..	1,000 00
Lunenburg—Dragage..	60,000 00
Malagash—Quai, Dragage..	22,700 00
Margaree—Améliorations au port..	1,500 00

North-East-Harbour—Réparations au quai..	1,100 00
North-Ingonish (McLeod's)—Reconstruction du brise-lames et dragage..	28,700 00
North-Sydney—Prolongement du brise-lames..	2,000 00
Parker's Cove—Améliorations au brise-lames..	3,500 00
Parrsboro—Améliorations au port..	39,000 00
Pinkney's-Point—Prolongement du brise-lames..	8,500 00
Poirierville—Réparations au quai..	2,150 00
Portapique—Quai..	3,900 00
Port-Dufferin-East—Réparations au quai..	1,600 00
Port-George—Réparations et renouvellements au brise-lames	2,000 00
Port-Greville—Reconstruction du brise-lames..	20,000 00
Port-Hawkesbury—Réparations au quai..	4,000 00
Portuguese Cove—Brise-lames..	11,700 00
Pugwash—Réparations au quai..	2,500 00
Rivière Bourgeois—Quai..	4,000 00
Sheet-Harbour—Améliorations au port..	20,000 00
Sonora—Réparations au quai..	2,000 00
South-Lake—Jetée de détournement..	3,800 00
Spry-Bay (Leslie's)—Reconstruction du quai..	2,500 00
St. Francis-Harbour—Brise-lames..	1,740 00
Rivière St. Mary—Dragage..	28,000 00
Baie Terrance—Réparations au quai..	3,700 00
Walton—Réparations au brise-lames..	1,200 00
West-Head—Réparations au brise-lames..	3,000 00
Western-Head—Améliorations et réparations au brise-lames	8,500 00
Whitewaters—Réparations et renouvellements au quai.. ..	2,700 00
Windsor—Prolongement du quai..	24,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 115), Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

Bill (No 75), Loi modifiant la Loi des terres fédérales.

Bill (No 118), Loi modifiant le Tarif des douanes, 1907.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill A4 (No 141) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Hooper Robins".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel a été référée la pétition de James Hooper Robins, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 11.15 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 73

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 25 MAI 1925

PRIÈRES.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1925,—Relevé montrant:—

1. Quels médecins ont été officiellement nommés médecins-conseils des employés du National-Canadien à la Rivière-du-Loup, depuis 1900.
2. Combien a duré l'exercice de chacun d'eux.
3. Sur quelle recommandation chacun d'eux a été nommé.
4. Si ces fonctions donnent aux titulaires le droit de passage libre sur tout le réseau du National-Canadien.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de rapport intérimaire du comité Impérial du Commerce maritime sur les taux d'assurance de la marine marchande du Canada.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont respectivement présentés, lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill (No 142), Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919.—M. *Graham.*

Bill (No 143), Loi concernant *The Toronto Terminals Railways Company.*—M. *Graham.*

Bill (No 144), Loi portant modification de la Loi des Compagnies de Prêt, 1914.—M. *Robb.*

Bill (No 145), Loi modifiant la Loi des Douanes.—M. *Cardin* pour M. *Bureau.*

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill A4 (No 141) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Hooper Robins".—M. *Clifford.*

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Hocken,—Ordre de la Chambre,—Etat montrant:—

1. Combien de traducteurs le Sénat et la Chambre des Communes emploient respectivement.

2. Combien de traducteurs les départements publics ou des divisions du service public emploient.

3. Quelles sont les fonctions du personnel de traduction des livres bleus de la Chambre des Communes.

4. Si le personnel de traduction des livres bleus a été relevé de l'obligation de traduire les rapports annuels des départements.

5. Dans ce cas, pourquoi et par quelle autorité.

L'adresse à Son Excellence le Gouverneur général et l'ordre de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par M. Stewart (Leeds),—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, —Copie des correspondances, câblogrammes et autres papiers échangés entre le gouvernement, un de ses membres et sir George Perley, le gouvernement britannique ou un de ses départements, les représentants de puissances étrangères chargés d'administrer les affaires de l'Allemagne au cours de la guerre, ou échangés entre les personnes ci-dessus, au sujet de la détention illégale et l'emprisonnement du docteur Béland, député, au cours de la dernière guerre.

Par M. Black (Halifax),—Ordre de la Chambre,—Copie de tous les devis et contrats touchant le nouvel élévateur de Halifax.

M. Motherwell propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de révoquer le paragraphe un de l'article six de la Loi des épizooties, édictée par le chapitre sept des statuts de 1922, et modifiée par le chapitre trois des stauts de 1923, décrétant que le ministre peut ordonner le paiement d'une compensation, aux propriétaires d'animaux abattus en exécution de la loi, selon les taux d'estimation y prescrits; et subordonnément à la condition que ce paragraphe resterait en vigueur pendant trois ans seulement à compter du 1er juillet 1922; et de remttre en vigueur le susdit paragraphe avec les mêmes taux d'estimation de la compensation, mais sans limite de durée quant à sa vigueur.

M. Motherwell, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Robb propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une mesure autorisant le prélèvement par voie d'emprunt en vertu de la Loi du revenu consolidé et de l'audition, au moyen de l'émission, de la vente ou de l'engagement des valeurs du Canada, dans la forme, pour les sommes distinctes et au taux d'intérêt et autres conditions que gouverneur en conseil approuvera, les sommes n'excédant pas au total cent soixante-quatre millions de piastres, requises pour payer, libérer ou retirer

d'autre façon le tout ou partie des emprunts et obligations du Canada pour les travaux publics ou autres fins générales, et de décréter que le principal prélevé comme susdit par voie d'emprunt et l'intérêt sur icelui constitueront une charge imputable au fonds du revenu consolidé, et payable à même ce fond.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Cardin propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante,—Qu'il est expédient de décréter:—

1. Que le gouverneur en conseil pourra de temps à autre avancer et payer à la corporation des commissaires du port de Québec, en plus des sommes antérieurement autorisées comme avances à la corporation pour la construction des améliorations du port en conformité des lois existantes, des sommes d'argent n'excédant pas cinq millions de piastres requises pour permettre à la corporation d'achever la construction des têtes de ligne dans le port de Québec, et pour lesquelles les plans, devis et estimations ont déjà été approuvés par le gouverneur en conseil; et de construire des installations supplémentaires qui seront de même approuvées et seront nécessaires à convenablement outiller le port susdit.

2. Que pendant la période de construction des travaux ci-dessus, l'intérêt payable sur les débentures à déposer aux mains du ministre des Finances et du receveur général sous l'empire de la loi projetée, sera censé être une somme acquise dans la construction desdits travaux et former partie du coût de cette construction, et pourra être payé à même cette somme de cinq millions de piastres; la période de construction indiquée aux présentes commencera le jour où la première avance sera faite à-compte de ladite construction, et finira au jour que fixera le gouverneur en conseil.

3. Nulle avance ne sera payée, comme il est ci-dessus pourvu, à moins que des plans, devis et estimations des travaux pour lesquels l'argent à avancer doit être déboursé à la satisfaction du ministre de la Marine et des Pêcheries, n'aient été soumis au gouverneur en conseil et approuvés par lui avant que les travaux ne puissent commencer.

4. Que la corporation soumettra au ministre de la Marine et des Pêcheries pour son approbation des demandes mensuelles pour les avances qu'elle aura le droit de faire, avec états détaillés dans la forme que prescrira le ministre; et sur approbation d'iceux, le gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement des sommes demandées.

5. Que la corporation, sur avances faites, devra déposer aux mains du ministre des Finances des débentures de la corporation égalant en valeur nominale les avances faites, remboursables dans les vingt-cinq ans qui suivront la date d'émission, et portant intérêt sémestriel de cinq pour cent par année.

6. Que le principal et l'intérêt des sommes avancées sous l'empire de la législation proposée à la corporation seront payables par elle à même l'entité de ses propriétés, actifs, péages, tarifs, redevances, amendes et autres sources de revenus quelconques, et constitueront une charge sur iceux et auront priorité quant au paiement immédiatement après le principal et l'intérêt de toutes les débentures ou obligations ci-devant émises par la corporation au public et se montant à la somme d'un million cent cinquante mille piastres, ces débentures

et obligations ayant été émises sous l'empire du chapitre 48 des statuts de 1898, du chapitre 34 des statuts de 1899, et du chapitre 36 des statuts de 1907.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Lapointe propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi de tempérance du Canada, chapitre cent cinquante-deux des statuts revisés du Canada, 1906, par l'adjonction de la Partie V, décrétant l'interdiction de l'importation, l'expédition ou le transport de liqueurs enivrantes dans une province où ces prohibitions sont en vigueur; de décréter de plus les peines pour infraction à la loi projetée, et d'en décréter les révocations lorsque ces peines ont été déclaré révoquées par arrêté ministériel du lieutenant-gouverneur de la province intéressée.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence, le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Robb, propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi d'établissement des soldats, 1919, et ses lois modificatrices, et de décréter que par dérogation à ces lois, dans le cas d'un colon qui n'a pas remboursé sa dette au Bureau, ou qui n'a pas abandonné sa terre, ou dont la convention avec le Bureau n'est pas périmée ou rescindée, le Bureau portera au crédit de ce colon une somme en réduction de sa dette au Bureau, laquelle somme sera déterminée comme suit:

Quarante pour cent du prix d'achat de tout le bétail avancé au colon et acheté avant le 1er octobre 1920;

Vingt pour cent du prix d'achat de tout le bétail avancé au colon ou acheté après le 1er octobre 1920 et avant le 1er octobre 1921; et

Le compte du colon sera crédité de la somme totale, déterminée comme susdit, à la date fixe de 1925.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence, le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Mackenzie King (York) pour M. Murphy, propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi du service civil, 1908, quant à certains postiers, et de décréter:

(1) Que lorsque le gouverneur en conseil a déterminé qu'un bureau de poste dont les employés ne relèvent pas de la loi du service civil doit être placé sous

l'empire de cette loi, quiconque est alors employé dans ce bureau de poste et qui a au moins deux ans d'expérience postale, dont une année dans le bureau susdit, et qui au début de son service se trouvait dans les limites d'âge indiquées par la commission du service civil, et qui prouve à la commission du service civil qu'il possède les aptitudes nécessaires, sera jugé éligible à tous les postes de ce bureau sans examen de concours; mais quiconque sera employé dans semblable bureau de poste lors de la mise en vigueur de la disposition présente sera éligible aux nominations même s'il n'avait pas lors de son entrée en fonction l'âge prescrit par la commission du service civil.

(2) Que sur sa nomination, la personne nommée recevra le même salaire qu'elle recevait immédiatement avant cette nomination, sauf au cas où le salaire reçu antérieurement serait inférieur au tarif minimum des fonctions auxquelles elle est nommée, et alors son salaire sera augmenté à ce tarif minimum; et si le salaire antérieur à la nomination est supérieur à celui qu'elle aurait reçu en entrant dans le service au tarif minimum de la classe, et si elle a reçu quelques augmentations annuelles équivalant au nombre des années de son service, le salaire qui lui sera payé sur sa nomination sera fixé par la commission du service civil.

M. Mackenzie King, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence, le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant pour lequel il demande le concours de la Chambre:—

Bill Z3 (No 146) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite".

Le Bill (No 72), Loi modifiant la Loi des produits laitiers, 1914, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 129), Loi concernant une certaine convention commerciale entre Sa Majesté et la Reine des Pays-Bas, est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'amendement fait par le Sénat au Bill (No 41), Loi concernant la publication des lois est pris en considération et agréé.

Le Bill (No 116), Loi modifiant la Loi des plantes-racines potagères est lu la deuxième fois et référé au comité de l'Agriculture et de la Colonisation.

Le Bill (No 73), Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires est considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXXIX—COMMERCE

369	Conseil consultatif honoraire des recherches scientiques et industrielles (y compris la compilation et distribution de renseignements; les fondations et bourses pour la formation de savants qui donneront leurs services aux industries et aux divisions techniques du gouvernement, subvention pour promouvoir les recherches scientifiques et industrielles; problèmes spéciaux; appointements du personnel; impressions et papeterie)..	120,000 00
370	Bureau du tarif international des douanes..	660 00
371	Bureau cinémat. (appointement des employés surnuméraires; frais de voyage des fonctionnaires; articles photographiques et produits chimiques; impressions et papeterie; réparation des instruments; dépenses diverses)..	25,000 00
372	Impressions des documents parlementaires et des ministères, y compris l'Annuaire du Canada..	90,000 00
373	Inspection des poids et mesures— Appointement du personnel, $196,970.00; dépenses casuelles, y compris le loyer, les dépenses de voyage du directeur, son personnel à Ottawa, les inspecteurs généraux; frais de port, papeterie, $102,630.00; bureau international des poids et mesures, $400.00.	300,000 00
374	Secours en nature pour les habitants de l'île sous le Vent..	7,500 00
363	Elévateur à Prince-Rupert, pour la construction d'un.. ..	500,000 00

XXVII—SUBVENTIONS AUX POSTES ET AUX PAQUEBOTS

OCÉAN ATLANTIQUE

159	Service ou services à la vapeur entre le Canada et les Indes Occidentales ou l'Amérique du Sud, ou les deux..	340,666 66
160	Service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique du Sud.. ..	100,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.52 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 74

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 26 MAI 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

M. McGiverin, du comité des Bills Privés, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et a convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill F3 (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Strathy".

Bill G3 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Williams Goldberg".

Bill I3 (No 124) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Arthur Sara".

Bill J3 (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick George Randall Lacey".

Bill L3 (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Evelyn Stevens Hammond".

Bill M3 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Yaffe".

Bill N3 (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Dickinson".

Bill O3 (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Murray Cramsie".

Bill P3 (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William Mallyon".

Bill H3 (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Dorothy Rutenberg".

Bill K3 (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Weiner".

Bill Q3 (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Rebecca Mains".

Bill S3 (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ruth Badgley Shaw".

Bill T3 (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Helena Caldwell".

Bill U3 (No 137) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Strachan Reid Harvey Strachan".

Bill V3 (No 138) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Charlotte Ancel".

Bill X3 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Cohen Gould".

Bill Y3 (No 140) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Roderick Wilson Robinson".

Votre comité recommande que les frais additionnels versés et payés en vertu de la règle 89, 3 (*c*) et 8 sur les deux bills suivants, soient remboursés, savoir:—

Bill H3 (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Dorothy Rutenberg".

Bill K3 (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Weiner".

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mai 1924:—Copie des correspondances, télégrammes, baux, et autres feuilles échangés entre le gouvernement ou un de ses membres et des tiers, afférant d'une façon quelconque à un bail donné récemment sur la réserve des Indiens Peigans à l'honorable M. McLean.

Sur motion de M. Hanson, ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Bills Privés, les frais additionnels sur le Bill H3 (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Dorothy Rutenberg" soient remboursés.

Sur motion de M. Jacobs, ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le sixième rapport du comité des Bills Privés, les frais additionnels sur le Bill K3 (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Weiner" soient remboursés.

Les bills suivants, du consentement de la Chambre, sont respectivement présentés, lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill (No 147), Loi modifiant le Code criminel.—M. *Lapointe.*

Bill (No 148), Loi modifiant la Loi des élections fédérales.—M. *Copp.*

Bill (No 149), Loi modifiant la Loi des élections fédérales (vote alternatif simple).—M. *Lapointe.*

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—

Bill Z3 (No 146) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi de faillite".—M. *Lapointe.*

Le Bill (No 142), Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919, est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 143), Loi concernant *The Toronto Terminals Railway Company* est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 144), Loi portant modification de la Loi des Compagnies de Prêt, 1914, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution révoquant le paragraphe de l'article six de la Loi des épizooties.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de révoquer le paragraphe un de l'article six de la Loi des épizooties, édictée par le chapitre sept des statuts de 1922, et modifiée par le chapitre trois des statuts de 1923, décrétant que le ministre peut ordonner le paiement d'une compensation, aux propriétaires d'animaux abattus en exécution de la loi, selon les taux d'estimation y prescrits; et subordonnément à la condition que ce paragraphe resterait en vigueur pendant trois ans seulement à compter du 1er juillet 1922; et de remettre en vigueur le susdit paragraphe avec les mêmes taux d'estimation de la compensation, mais sans limite de durée quant à sa vigueur.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Motherwell, du consentement de la Chambre présente alors un Bill (No 150), Loi modifiant la Loi des épizooties, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi d'établissement des soldats, 1919 et ses lois modificatrices.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m. M. l'Orateur-suppléant prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Le bill suivant est lu la deuxième fois et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat qui l'accompagne, est référé au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill A4 (No 141) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Hooper Robins".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend en comité général la prise en considération d'une certaine résolution à l'effet de modifier la Loi d'établissement des soldats, 1919, et ses lois modificatrices, et sur rapport de progrès, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides, et sur rapport de progrès, le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.35 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 75

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 27 MAI 1925

Prières.

M. l'Orateur, du comité conjoint des deux Chambres sur la Bibliothèque, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Le comité approuve les modifications apportées à l'organisation du personnel, qui élaguent les fonctions de secrétaire de l'exécutif; le poste de commis-sténographe senior est changé en celui de commis-sténographe, et le poste de relieur de la bibliothèque devient relieur senior.

L'organisation actuellement approuvée est comme suit:—

1. Bibliothécaire conjoint.
2. Bibliothécaire conjoint.
3. Bibliothécaire assistant (anglais).
4. Bibliothécaire assistant (français).
5. Commis chef des renseignements.
6. Commis des renseignements.
7. Catalogueur (anglais).
8. Catalogueur (français).
9. Commis-comptable de la bibliothèque.
10. Commis aux périodiques et à la reliure.
11. Assistant senior à la bibliothèque.
12. Commis aux rayons et registres.
13. Assistant à la bibliothèque.
14. Commis-sténographe.
15. Commis-messager.
16. Relieur senior.

La résolution suivante a été unanimement adoptée au comité:

"Que le comité désire recommander à la considération bienveillante de la Commission du service civil l'augmentation du salaire maximum du commis aux périodiques et à la reliure, de $1,680 à $1,800, de l'assistant à la bibliothèque, de $1,260 à $1,500".

92728—22

Il a été question du nouvel éclairage installé au cours de l'année écoulée par le département des Travaux publics, et qui a fortement amélioré la bibliothèque et diminué au minimum le danger d'incendie.

Le comité se dit satisfait du travail fait à la reliure de la bibliothèque au cours de l'année dernière, et de l'économie qui en est résultée.

M. McMaster du comité spécial nommé pour étudier la résolution ayant pour objet d'accorder au Gouvernement du Canada le contrôle de certains tarifs maritimes, a l'honneur de présenter son cinquième rapport comme suit:—

Votre Comité recommande qu'un exemplaire imprimé de la preuve prise par le Comité soit expédié à chaque sénateur et à chaque membre de la Chambre à mesure que ces exemplaires arrivent de chez l'imprimeur.

M. King (Kootenay), l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1925,—Etat faisant voir:—

1. Si le gouvernement a par achat ou autrement acquis depuis 1921 un quai à Lockeport, Nouvelle-Ecosse.
2. Quand et de qui il l'a acquis.
3. Quel prix il a payé.
4. Si on a réparé ou agrandi la propriété depuis cette acquisition.
5. Dans ce cas, quand on l'a fait, et à quel prix.

Aussi,—Copie des rapports, estimations, états, devis, offres, comptes, pièces justificatives, correspondances et autres papiers afférant au quai du gouvernement à Lockeport, Nouvelle-Ecosse et aux réparations et rallonges de ce quai depuis 1921.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1925,—Copie de la correspondance et des autres papiers que le département des Postes a reçus sur la destitution d'Albert E. Robichaud, maître de poste de Lamèque, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick; aussi, copie de la preuve reçue à l'enquête, le rapport de l'enquêteur, et de la correspondance relative à la nomination du nouveau maître de poste.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1925,—Copie de la correspondance et d'autres papiers relatifs à la nomination d'un nouveau maître de poste à Saint-Ignace, district électoral de Kent, au Nouveau-Brunswick.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 avril 1925,—Copie des correspondances et communications échangées entre le gouvernement, un ministre ou fonctionnaire du gouvernement et des particuliers au cours des trois dernières années, au sujet de la disposition de la propriété fédérale située à l'angle sud-ouest des rues Granville et Pender, à Vancouver, et qu'on appelait l'ancien bureau de poste.

Sur motion de M. Garland (Carleton), ordonné,—Que le Bill U2 (No 98) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Edward Thuna", soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

M. Stewart (Argenteuil), du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 151), Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 46), Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Graham propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Cinq-sixièmes des sommes ci-dessous*)

IX—MINISTERE DE LA SANTE

70	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, le miel et les produits de l'érable, l'opium et les drogues narcotiques, les médicaments dits "Proprietary" ou brevetés..	95,800 00
71	Pollution des eaux limitrophes..	5,400 00
72	Hôpitaux de marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, y compris les frais funéraires et aides aux marins nécessiteux..	140,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 112), Loi modifiant la Loi du ministère de l'Immigration et de la Colonisation.

A six heures p.m. M. l'Orateur déclare la Chambre ajournée jusqu'à demain à 3 heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 28 MAI 1925

PRIÈRES.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur général,—Seizième rapport annuel de la Commission du Service civil pour l'année 1924.

Il présente aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1925,—Etat montrant:—

1. Combien de crédits fédéraux la Commission nationale ou québecquoise des champs de bataille a dépensés en monuments et emplacements historiques à Québec.
2. Combien de crédits fédéraux ont été dépensés aux mêmes fins dans les Provinces maritimes.
3. Quels monuments on a érigés dans les Provinces maritimes, et combien chacun a coûté.
4. Si la nature, le dessin et les inscriptions de ces monuments ont jamais été soumis à un gouvernement, une autorité en histoire ou société historique, avant l'érection, et dans l'affirmative, et approuvés par ces autorités.

M. Macdonald (Pictou) pour M. Graham, propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de modifier la Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec, chapitre 14 des statuts de 1924, et de décréter que la compensation que la Compagnie devra payer pour acquérir le plein titre du droit de passage et de toutes les constructions antérieures qui s'y trouvent appartenant à la *River Rouge Railway Company* ou la *Rouge River Railway Company* entre China-Clay et Saint-Rémi-d'Amherst, sera déterminée par la cour de l'Echiquier du Canada, et sera basée sur la valeur de ce droit de passage et des constructions antérieures pour la compagnie, mais ne devra pas dépasser quatorze mille piastres.

M. Macdonald (Pictou), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. King (Kootenay) propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter que le ministre pourra au nom de Sa Majesté faire une convention avec la corporation de la cité d'Ottawa prolongeant pour une période de cinq ans à dater du 1er juillet 1925 les dispositions de la convention intervenue entre Sa Majesté et la corporation en date du 13 mars 1920 indiquée au tableau du chapitre 15 des statuts de 1920, laquelle convention dernière avait été prolongée pour une période d'un an à compter du 1er juillet 1924 sous l'empire du chapitre 59 des statuts de 1924.

Le ministre pourra cependant au nom de Sa Majesté convenir de payer à la corporation chaque année une somme de cent mille piastres pendant ladite période de cinq ans datant du 1er juillet 1925, au lieu d'une somme annuelle de soixante-quinze mille piastres prévue dans la convention susdite.

M. King (Kootenay), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill (No 109), Loi modifiant la Loi concernant l'Industrie Laitière, 1914, est considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant certaines avances aux Commissaires du port de Québec.

(*En comité*)

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Vendredi, 29 mai 1925.

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter:—

1. Que le gouverneur en conseil pourra de temps à autre avancer et payer à la corporation des commissaires du port de Québec, en plus des sommes antérieurement autorisées comme avances à la corporation pour la construction des améliorations du port en conformité des lois existantes, des sommes d'argent n'excédant pas cinq millions de piastres requises pour permettre à la corporation d'achever la construction des têtes de ligne dans le port de Québec, et pour lesquelles les plans, devis et estimations ont déjà été approuvés par le gouverneur en conseil; et de construire des installations supplémentaires qui seront de même approuvées et seront nécessaires à convenablement outiller le port susdit.

2. Que pendant la période de construction des travaux ci-dessus, l'intérêt payable sur les débentures à déposer aux mains du ministre des Finances et du receveur général sous l'empire de la loi projetée, sera censé être une somme acquise dans la construction desdits travaux et former partie du coût de cette construction, et pourra être payé à même cette somme de cinq millions de

piastres; la période de construction indiquée aux présentes commencera le jour où la première avance sera faite à-compte de ladite construction, et finira au jour que fixera le gouverneur en conseil.

3. Nulle avance ne sera payée, comme il est ci-dessus pourvu, à moins que des plans, devis et estimations des travaux pour lesquels l'argent à avancer doit être déboursé à la satisfaction du ministre de la Marine et des Pêcheries, n'aient été soumis au gouverneur en conseil et approuvés par lui avant que les travaux ne puissent commencer.

4. Que la corporation soumettra au ministre de la Marine et des Pêcheries pour son approbation des demandes mensuelles pour les avances qu'elle aura le droit de faire, avec états détaillés dans la forme que prescrira le ministre; et sur approbation d'iceux, le gouverneur en conseil pourra autoriser le paiement des sommes demandées.

5. Que la corporation, sur avances faites, devra déposer aux mains du ministre des Finances des débentures de la corporation égalant en valeur nominale les avances faites, remboursables dans les vingt-cinq ans qui suivront la date d'émission, et portant intérêt sémestriel de cinq pour cent par année.

6. Que le principal et l'intérêt des sommes avancées à la corporation sous l'empire de la législation proposée seront payables par elle à même l'entité de ses propriétés, actifs, péages, tarifs, redevances, amendes et autres sources de revenus quelconques, et constitueront une charge sur iceux et auront priorité quant au paiement immédiatement après le principal et l'intérêt de toutes les débentures ou obligations ci-devant émises par la corporation au public et se montant à la somme d'un million cent cinquante mille piastres, ces débentures et obligations ayant été émises sous l'empire du chapitre 48 des statuts de 1898, du chapitre 34 des statuts de 1899, et du chapitre 36 des statuts de 1907.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cardin, du consentement de la Chambre présente alors un Bill (No 160), Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Québec, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill B4 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Ricketts".

Bill C4 (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alina Marguerite Peat".

Bill D4 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Dennis".

Bill E4 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Davidson".

Bill F4 (No 156) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Ross".

Bill G4 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Delbert Boddy".

Bill H4 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Hugh Reid".

Bill I4 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Charles Simmons".

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Kathleen Mary Ricketts, Mary Alina Marguerite Peat, Saddie Dennis, Isabel Davidson, Jacob Ross, John Delbert Boddy, Edward Hugh Reid et Sydney Charles Simmons, respectivement demandant une loi de divorces, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 12.45 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 77

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 29 MAI 1925

Prières.

M. l'Orateur, du comité spécial nommé pour étudier conjointement avec M. l'Orateur, l'opportunité de reviser le règlement de la Chambre, présente le rapport dudit comité, lequel est comme suit:

Avis Préliminaire

Votre comité a examiné le règlement de la Chambre et approuve certaines modifications visant à la conduite plus régulière et plus expéditive des affaires publiques. Certains articles sont devenus surannés par l'addition de certaines dispositions à la Loi des élections fédérales et à la Loi du Service civil; d'autres furent adoptés pour répondre à une situation qui n'existe plus aujourd'hui.

Votre comité s'en est tenu au principe que la Chambre doit jouir de la plus grande liberté dans ses débats et dans sa procédure. On a supprimé tout ce qui visait à restreindre la liberté d'action. Nous avons visé à restreindre le nombre des articles et à le reduire au minimum, afin de ne laisser en vigueur que ceux absolument nécessaires. Ainsi, la Chambre se guidera surtout sur les principes généraux suivis dans les assemblées législatives britanniques, principes familiers aux parlementaires de la Grande-Bretagne et des dominions autonomes.

Affaires publiques

Nous soumettons les modifications suivantes à l'examen de la Chambre:

L'article 1 est libellé comme suit:

Article 1

Dans tous les cas qui ne sont pas prévus ci-après ou par des ordres de session ou autres, les règles, les usages et formalités de la procédure de la Chambre des Communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, en vigueur le 1er jour de juillet 1867, doivent être suivies.

Votre comité est d'avis que cet article empêche la Chambre d'accepter dans les cas non prévus la coutume suivie en Grande-Bretagne depuis le 1er juillet

1867. Il n'y a pas de raison valable pour ne pas accepter les précédents anglais, quand il n'y a pas de précédents canadiens, quelle que soit la date à laquelle ils ont été établis. L'article est trop impératif, en ce sens qu'il oblige la Chambre à suivre les règles britanniques en vigueur avant 1867. Il est quelque fois difficile de suivre irrévocablement les règles du parlement britannique, car elles ne s'adaptent pas toujours à nos conditions; il serait plus avantageux, pour répondre à toutes les exigences, d'accepter comme guide ses *coutumes* et ses *usages*. Votre comité recommande donc que l'article 1 soit libellé comme suit:

Article 1 (nouveau)

Dans tous les cas qui ne sont pas prévus ci-après ou par des ordres de session ou autres, les usages et coutumes de la Chambre des Communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande en vigueur à l'époque seront suivis, autant qu'ils seront applicables à cette Chambre.

Article 2

L'heure indiquée pour l'ouverture de la séance le mercredi, à savoir, deux heures de l'après-midi, ne semble être justifiée ni par la nécessité ni par aucune autre considération. Le présent parlement n'a pas observé cette règle, mais il a toujours adopté une résolution pour se réunir à trois heures le mercredi tout comme les autres jours. Nous recommandons, en conséquence, que les mots suivants soient biffés:

"excepté le mercredi, où elles commencent à 2 heures de l'après-midi."

L'article serait libellé comme suit:

Article 2 (nouveau)

Les séances de la Chambre s'ouvrent à 3 heures de l'après-midi; et si, l'heure arrivée, il n'y a pas quorum, l'Orateur peut prendre le fauteuil et prononcer l'ajournement. Après la séance du vendredi, la prochaine séance a lieu le lundi suivant, à moins qu'il n'en soit autrement ordonné.

Article 4

Le quorum de la Chambre est fixé à vingt par l'article 48 de l'Acte de l'A. B. N. adopté alors que les Communes canadiennes se composaient de 182 députés seulement. Pour maintenir la proportion alors acceptée, il faudrait maintenant porter le quorum à 27. Mais cela ne nous paraît pas suffisant. Votre comité, persuadé que l'augmentation du quorum encouragerait la présence aux séances, recommande que le quorum soit porté à trente. Pour adopter cette modification il sera nécessaire de présenter une adresse au parlement de la Grande-Bretagne lui demandant de modifier l'article 48 de l'Acte de l'A. B. N. en substituant le mot "trente" au mot "vingt".

Article 5

Cet article devrait devenir le paragraphe 5 de l'article 23.

Article 10

Afin de réduire le nombre de comités dont les députés font maintenant partie, il est suggéré:

1. De réduire l'effectif de chaque comité permanent.
2. Que l'effectif d'aucun comité permanent ne dépasse trente membres.
3. Que l'effectif des comités qui ne se réunissent pas régulièrement chaque session ne soit choisi que lorsqu'un projet de loi ou une autre question leur est référé.

Pour plusieurs raisons le nombre de députés qui composent chacun des comités permanents, tels que présentement constitués, est indubitablement trop élevé pour produire des résultats satisfaisants. La pratique impose une besogne onéreuse à quelques députés qui peuvent faire partie de quatre ou cinq comités permanents, sans parler des comités spéciaux.

Règle générale, si une représentation de quinze membres est considérée suffisante pour les fins des comités spéciaux, pourquoi ce nombre ne suffirait-t-il pas et ne donnerait-t-il pas des résultats également bons dans le cas des comités permanents? Ce nombre pourra, peut-être, ne pas être appliqué arbitrairement à tous les comités permanents; mais, en s'en servant comme base, il pourrait être changé de manière à répondre aux besoins ou aux circonstances particulières de chaque comité.

A une époque, c'était l'usage à la Chambre des communes britannique d'avoir des comités très nombreux, mais le système a été trouvé si incommodant et les résultats si peu satisfaisants, qu'il fut décidé de réduire considérablement la composition de tous les comités.

En prenant comme base le nombre 15, représentant le maximum accordé aux comités spéciaux en vertu de notre article 11, et l'appliquant à chacun de nos comités permanents, voici ce que nous suggérons:

1. *Privilèges et Elections.*

A l'heure actuelle, la représentation est de 29 et le quorum de 15. Nous suggérons que la représentation soit réduite à 15 membres et le quorum à 8.

A la Chambre des communes britannique, le comité des Privilèges se compose de 7 membres, mais on soumet parfois des questions de privilège à des comités spéciaux composés ordinairement de 15 membres.

2. *Chemins de fer, canaux et télégraphes.*

3. *Bills privés divers.*

4. *La Banque et le commerce.*

Etant donné que ces trois comités s'occupent presqu'exclusivement de bills privés (quoique des bills publics d'un caractère à peu près semblable leur sont quelquefois soumis) l'assistance régulière des membres ne s'impose pas au même titre que dans les cas où un comité étudie un sujet spécial qui réclame de jour en jour l'attention soutenue des membres pendant une période plus ou moins prolongée.

Les différents bills renvoyés aux comités n'ont aucun rapport entre eux, et l'étude de tout bill dépasse rarement plus d'une séance du comité. La représentation pourrait, en conséquence, être un peu plus grande que celles des autres comités, de 25 ou 30 par exemple, avec un quorum fixé à 10 ou 12. A l'heure actuelle, les représentations sont:

Chemins de fer—129, quorum 25.

Bills privés divers—65, quorum 10.

Banques et commerce—91, quorum 21.

5. *Les Ordres permanents.*

A la Chambre des communes britannique ce comité se compose de 11 membres. Le quorum est de 5, quelquefois réduit à 3. Au Sénat canadien, ce comité ne compte que 9 membres. La composition actuelle, aux communes, est de 33, avec un quorum de 7. Nous suggérons une représentation de 9 membres avec un quorum de 5.

6. *Les Impressions.*

Ce comité est mixte et est trop nombreux pour faire un travail efficace. Représentation actuelle, Communes 23, Sénat 21, total 44, avec un quorum de 23, ou une majorité d'après l'article 12. Il est suggéré d'abolir le comité mixte et de le remplacer par un comité de la Chambre avec une représentation de 12 et un quorum de 5.

7. *Les Comptes publics.*

En Angleterre, ce comité se compose de 11 membres, ordinairement porté à 15 par la Chambre, quorum 5. Notre représentation actuelle est de 62, quorum 21. Nous suggérons une représentation de 15, et un quorum de 8.

8. *L'Agriculture et la colonisation.*

Comme le travail de ce comité consiste ordinairement à écouter des conférences préparées sur l'agriculture, l'horticulture, ou d'autres sujets connexes, et comme une question qui prète à controverse se présente rarement, et comme les séances du comité, ainsi qu'il en est pour tous les autres comités, sont ouvertes à tous les membres de la Chambre, nous estimons qu'un petit comité de 15 membres pourrait préparer plus efficacement le programme nécessaire pour la session, et pourrait s'occuper plus intelligemment et plus efficacement de toutes questions particulières qui pourraient lui être soumises. La composition actuelle de 105, avec un quorum de 12, pourrait, conséquemment, être réduite à une représentation de 30, avec un quorum de 10.

9. *Marine et Pêcheries.*

Composition actuelle, 37, quorum 10.
Composition proposée, 25, quorum 10.

10. *Mines, forêts et cours d'eau.*

Composition actuelle, 37, quorum 10.
Composition suggérée 25, quorum 10.

11. *Relations industrielles.*

Composition actuelle, 35; quorum, 10.
Composition suggérée, 15; quorum, 8.

12. *Débats.*

Pas de changement.

13. *Bibliothèque.*

Composition actuelle, sénat 17, communes 22, total 39.
Il est recommandé—communes 9.

NOUVEL ARTICLE 10

1. Au commencement de chaque session doit être nommé un comité spécial composé de cinq membres de la Chambre et chargé de préparer et présenter, avec la diligence convenable, une liste de membres devant composer les comités permanents de la Chambre pour les objets suivants:

Privilèges et élections, 15 membres, quorum 7.
Chemins de fer, canaux et télégraphes, 25 membres, quorum 10.
Bills privés divers, 30 membres, quorum 12.
Banque et Commerce, 25 membres, quorum 10.
Agriculture, 30 membres, quorum 12.
Ordres permanents, 9 membres, quorum 5.
Marine et pêcheries, 25 membres, quorum 10.
Mines, forêts et cours d'eau, 15 membres, quorum 8.
Relations industrielles, 15 membres, quorum 10.
Débats, 13 membres, quorum 13.
Impressions, 12 membres, quorum 5.

Le comité de la Bibliothèque du parlement, en tant qu'il s'agit des intérêts de cette Chambre, et devant agir comme membres du comité mixte des deux chambres, se composerait de 9 membres.

Le comité du restaurant chargé de faciliter la tâche de l'Orateur en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et de faire partie d'un comité mixte des deux chambres, se composerait de 9 membres.

2. Un nombre suffisant de membres des comités mixtes sera nommé afin de maintenir dans ces comités la même proportion que celle qui existe entre les membres de la Chambre des communes et ceux du Sénat.

3. Le greffier de la Chambre fera afficher, en un endroit en vue dans la Chambre, une liste des comités permanents et spéciaux nommés au cours de la session.

Article 11

L'article 11 décrit une procédure particulière pour nommer un comité spécial, savoir: que dans le cas où il se présente une opposition, le greffier nomme les membres en suivant l'ordre alphabétique, et ceux-ci répondent immédiatement en désignant le membre pour lequel ils votent. Cette procédure n'a été appliquée que trois fois depuis la Confédération. Il ne semble y avoir aucune raison valable de nommer par une procédure aussi compliquée un comité spécial composé de plus de quinze membres. L'article a été rédigé de nouveau comme suit:

Nouvel article 11

(1) Nul comité spécial ne peut, sans la permission de la Chambre, se composer de plus de quinze membres; cette permission doit être demandée par motion précédée d'un avis; et dans le cas où l'on se propose d'ajouter ou de substituer des membres, l'avis doit comprendre les noms des membres que l'on veut ajouter ou substituer.

(2) La majorité des membres qui composent un comité en forme le quorum, à moins que la Chambre n'en ait décidé autrement.

Le deuxième paragraphe de l'article précédent comprend l'article 12, qui disparaîtra si le présent rapport est approuvé.

Article 13

Cet article a pour objet de décrire les fonctions de celui qui y est désigné sous le nom "d'Orateur suppléant et Président des comités". L'article amendé est rédigé comme suit:

(1) Est élu un Président des comités qui est aussi Orateur suppléant de la Chambre, au commencement de chaque législature, aussitôt qu'une adresse a été votée en réponse au discours de Son Excellence; et le membre ainsi élu, lorsqu'il est à son siège, prend la présidence de tous les comités de la Chambre entière, y compris le comité des Subsides et le comité des Voies et moyens, selon les règles et usages qui régissent les attributions d'un fonctionnaire similaire généralement désigné sous le nom de *Chairman of the Committee of Ways and Means* dans la Chambre des communes d'Angleterre.

(2) L'élu au poste d'Orateur suppléant et président des comités doit posséder une connaissance complète et pratique de celle des deux langues qui n'est pas la langue de l'Orateur alors en exercice.

(3) L'élu à ce poste reste en fonctions jusqu'à la fin de la législature pour laquelle il est élu, et, en cas de vacance par décès, démission ou autrement, la Chambre doit immédiatement lui choisir un successeur.

(4) En l'absence de l'Orateur suppléant et président des comités de la Chambre, lorsque celle-ci doit se former en comité de la Chambre entière, l'Orateur, avant de quitter le fauteuil, nomme un membre président du comité.

(5) Le règlement de la Chambre, en tant qu'il est applicable, est observé en comité de la Chambre entière, excepté l'article relatif à l'appui préliminaire *(seconding)* des motions et celui qui limite le nombre de fois qu'il est permis de prendre la parole.

(6) Les discours dans le comité de la Chambre entière doivent se borner rigoureusement à l'item ou à l'article en délibération.

ARTICLE 14

Les deux premières lignes de cet article se lisent comme suit:

"Le Président des comités de la Chambre entière y maintient l'ordre."

La rédaction suivante serait meilleure:

"Le Président maintient l'ordre dans les comités de la Chambre entière", etc.

ARTICLE 15

Pour éviter tout doute, il est suggéré d'ajouter à la fin de cet article les mots: "et n'est pas sujette à débat".

Le nouvel article serait alors rédigé comme suit:

NOUVEL ARTICLE 15

"Une motion à l'effet que le président quitte le fauteuil est toujours dans l'ordre; elle a le pas sur toute autre motion et n'est pas sujette à débat".

ARTICLE 17A

La très importante question de savoir si les motions sont sujettes à débat n'a pas été définitivement réglée par l'adoption de l'article 17A qui n'est pas complet. De fait, il énumère comme étant sujettes à débat toutes les motions inscrites sur le feuilleton du jour, sans distinction, qu'elles soient placées sous le titre des avis de motions présentés par le gouvernement ou par les membres, parmi les ordres du gouvernement ou les bills publics ou privés, et il donne en sus quelques autres motions qui, dans tous les cas, peuvent aussi former le sujet d'un débat. Parmi ces dernières sont celles qui demandent l'approbation des rapports des comités permanents et spéciaux, la question préalable, la troisième lecture d'un bill, l'ajournement de la Chambre en vertu de l'article 39 du règlement et les résolutions du comité de la Chambre entière. Il faudrait ajouter à cette dernière catégorie les motions demandant la deuxième lecture d'un bill, l'adoption d'amendements venant du Sénat, une conférence avec le Sénat et la suspension d'un article du règlement. Par consentement unanime ou par tolérance de la part de la Chambre, ces motions font présentement l'objet de débats, et il serait difficile de faire cesser cette coutume qui n'est pas autorisée par un article du règlement. On a cru aussi nécessaire de donner quelques exemples de motions de routine qui rentrent dans cette catégorie. C'est pourquoi l'article 17A a été rédigé de nouveau comme suit:

NOUVEL ARTICLE 17A

Les motions suivantes peuvent faire l'objet d'un débat:

(a) Toute motion inscrite sur le feuilleton du jour, ou
(b) Pour approuver un rapport d'un comité permanent ou spécial, ou
(c) Pour la question préalable, ou
(d) Pour la deuxième lecture d'un bill, ou
(e) Pour la troisième lecture d'un bill, ou
(f) Pour étudier les amendements faits par le Sénat à des bills de la Chambre des communes, ou
(g) Pour une conférence avec le Sénat, ou
(h) Pour l'ajournement de la Chambre quand la motion est faite dans le but de discuter un sujet déterminé d'importance publique urgente, ou
(i) Pour adopter en comité de la Chambre entière, ou en comité des Subsides, ou des Voies et moyens, la résolution, clause, article, préambule ou titre en délibération, ou
(j) Pour nommer un comité, ou
(k) Pour suspendre un article du règlement de la Chambre, ou

(l) Toutes autres motions qui peuvent être nécessaires concernant l'observance du décorum de la Chambre, le maintien de son autorité, la nomination ou la conduite de ses fonctionnaires, l'administration de ses affaires, l'agencement de ses procédures, l'exactitude des écritures, la détermination des jours de séance ou les heures d'ouverture ou d'ajournement des séances.

Toutes les autres motions, y compris les motions d'ajournement, seront décidées sans débat ou amendement.

ARTICLE 17B

Cet article contient la règle de clôture. Bien qu'il stipule une procédure facile à suivre, il semble obscur et pourrait être rédigé d'une manière plus claire. Il contient une seule phrase de trente-deux lignes. Votre comité recommande de substituer le texte suivant:

NOUVEL ARTICLE 17B

Lorsqu'il s'agit de clore un débat par le règlement de clôture, soit en séance de la Chambre ou en comité de la Chambre entière, ou en comité des Subsides, ou des Voies et Moyens, un ministre de la Couronne, de son siège en Chambre, donne avis qu'il proposera à une séance ultérieure, immédiatement avant que ce débat soit repris, que la prise en considération ultérieure de la question ne sera pas ajournée davantage.

La motion faite conformément à cet avis sera décidée sans débat ou amendement, et, si elle est approuvée, aucun membre ne pourra ensuite parler plus d'une fois, ni plus de vingt minutes; et si le débat n'est pas repris ou terminé avant deux heures du matin, nul membre ne pourra se lever pour parler après cette heure, mais la question sera décidée immédiatement.

ARTICLE 17C

Il y a un doute au sujet du consentement mentionné ici et on ne sait s'il doit ou non être unanime. Dans les articles 11, 39, 41 et 43, le consentement dont il s'agit est déterminé. C'est pourquoi on recommande d'insérer le mot "unanime" après le mot "consentement" dans cet article.

ARTICLE 18

Cet article semble dire qu'un membre peut être rappelé au règlement par un autre membre, aussi bien que par l'Orateur, et, de plus, la rédaction semble quelque peu négligée, vu que le mot "ordre" apparaît cinq fois dans trois courtes phrases.

Le mot "ennuyeuse" a été biffé du second paragraphe, et l'on a ajouté une disposition permettant à l'Orateur de nommer un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion ou à répéter des choses déjà dite. On recommande le texte suivant:

NOUVEL ARTICLE 18

1. Un député qui à la parole, s'il est rappelé à l'ordre par l'Orateur ou sur un point de règlement soulevé par un autre député, doit s'asseoir pendant qu'est exposée la question d'ordre, mais il peut ensuite s'expliquer. L'Orateur peut, avant de se prononcer, permettre qu'on discute la question d'ordre.

2. L'Orateur ou le Président, après avoir appelé l'attention de la Chambre, ou du comité, sur la conduite d'un député qui persiste à s'éloigner du sujet de la discussion ou à répéter des choses déjà dites, peut ordonner à ce député de discontinuer son discours; si celui-ci continue à parler, l'Orateur doit le nommer; si l'on siège en comité, le Président doit le dénoncer à la Chambre.

Article 19

L'article 19 semble inutile. En droit parlementaire, c'est un principe bien connu que personne ne doit parler d'une manière irrévérencieuse du chef de la nation ou du Sénat, et qu'en général il faut pratiquer la courtoisie dans les débats. Cet article ne mentionnait que quelques circonstances où les paroles irrespectueuses étaient interdites mais il y en a bien d'autres dont il ne parlait pas. Qu'elles soient en vigueur ou non, ces défenses, de même que plusieurs autres, ont été sanctionnées par l'usage, tant en Angleterre qu'au Canada, et doivent être respectées. Les principes reconnus qui gouvernent les débats constituent un guide suffisant dans toutes les circonstances qui peuvent se présenter lorsqu'un député parle devant la Chambre.

A moins d'adopter un article très complet, il semble préférable de n'en pas pas avoir du tout. Le comité recommande la suppression de cet article.

Article 20

Vu que les questions dont la Chambre est saisie figurent à l'ordre du jour et au procès-verbal, il semble peu nécessaire de pourvoir à leur lecture au cours du débat. L'article actuel se lit:

Tout membre peut requérir en tout temps pendant un débat la lecture de la question qui en fait l'objet, mais non de manière à interrompre quelqu'un qui aurait la parole.

Nous suggérons le texte suivant:

Nouvel article 20

Lorsque la question formant le sujet de la discussion ne figure pas à l'ordre du jour ou n'a pas été imprimée ni distribuée, tout député peut en demander la lecture à un moment quelconque du débat, mais sans interrompre un discours commencé.

Article 21

Le paragraphe 2 de cet article est mal rédigé et donne le droit de répondre à celui qui a proposé l'ajournement au cours d'un débat, tandis que d'après l'article 17A les motions d'ajournement ne sont pas sujettes à débat. Le paragraphe 3 semble inutile et doit être supprimé. Quant à la mention du devoir de l'Orateur, au paragraphe 4, elle est inutile et devrait être éliminée. On peut donc remodeler tout l'article et le diviser en trois paragraphes:

Nouvel article 21

1. Aucun député ne peut parler deux fois sur la même question, sauf pour expliquer une partie importante de son discours qu'on peut avoir mal citée ou mal comprise, mais alors il ne doit apporter aucun nouvel élément dans la discussion, et nul débat n'est permis sur son explication.

2. La réplique est permise à un membre qui a fait une motion de fond ou a proposé la deuxième lecture d'un bill, mais non à celui qui a proposé un amendement, la question préalable ou des instructions à un comité.

3. Dans tous les cas, la réplique de l'auteur de la motion primitive clôt le débat.

L'extrême longueur du débat sur le budget au cours de la présente session a soulevé l'opinion publique. Ces dernières années, les discours prononcés à la Chambre ont été longs. Dès 1886, la Chambre adoptait une résolution portant que l'habitude qui se développait à la Chambre des Communes du Canada de prononcer de longs discours ressemblant à des essais littéraires soigneusement et laborieusement préparés, et de citer des passages longs et souvent hors de propos tendait à faire disparaître les discussions légitimes et au point sur les

questions d'intérêt public, gaspillait un temps précieux, rallongeait déraisonnablement les sessions du Parlement, menaçait, en accroissant le coût et le volume du compte rendu officiel des débats, d'en provoquer la suppression, encourageait le remplacement des discours concis et brefs par des morceaux oratoires diffus et décousus, contrastait avec la coutume suivie à la Chambre des Communes d'Angleterre, et tendait à empêcher le public de suivre avec attention et intelligence les délibérations du Parlement.

Votre comité reconnaît l'importance du respect de la liberté de parole. Si la plupart des parlements ont adopté un règlement de clôture, il en est peu qui aient restreint la durée des discours. Mais après y avoir songé sérieusement, nous avons été d'avis que lorsqu'un projet a été expliqué par son auteur et critiqué par son principal adversaire, quarante minutes suffisent aux discours qui peuvent venir ensuite. Votre comité recommande donc l'adoption des articles suivants:

Nouvel article (A ajouter à la fin de l'article 21)

Aucun député, sauf le premier ministre et le chef de l'opposition ou un ministre présentant une mesure du Gouvernement et le député parlant immédiatement après ce ministre, ou un membre présentant une motion de non-confiance dans le Gouvernement et le ministre qui y répond, ne doit parler plus de quarante minutes à la fois, dans un débat.

Article 23

Les articles 5 et 23 appartiennent à la même catégorie et devraient être soudés. Chaque phrase de l'article 23 devrait constituer un paragraphe. Voici le nouvel article tel qu'il se lit maintenant:

Nouvel article 23

1. L'Orateur doit veiller à l'ordre et au décorum, trancher les questions de règlement, sous réserve d'un appel à la Chambre, sans débat. En expliquant une question de règlement ou de coutume, il doit indiquer l'article ou l'autorité sur quoi il s'appuie, dans l'espèce.

2. Lorsque l'Orateur met une question aux voix, aucun député ne doit sortir, traverser la Chambre ni faire de bruit ni rien qui puisse troubler l'ordre.

3. Lorsqu'un député parle, nul autre ne doit l'interrompre si ce n'est pour le rappeler à l'ordre, ni passer entre lui et le fauteuil de l'Orateur.

4. Aucun député ne doit passer entre le fauteuil de l'Orateur et le bureau ni entre le fauteuil et la masse lorsque celle-ci a été enlevée de la table par le sergent d'armes.

5. Au moment de la levée de la séance, les députés doivent rester à leur siège tant que l'Orateur n'a pas quitté le fauteuil.

(Le premier paragraphe de cet article est l'article 5 actuel.)

Article 25

La récitation des prières qui précède l'ouverture des séances de la Chambre a été décidée par résolution passée le 13 février 1877. Il est jugé à propos de sanctionner cette coutume par une ordonnance permanente qui fera l'objet d'un nouvel alinéa qui apparaîtra au début de cet article.

Pour des raisons de clarté et pour la gouverne des nouveaux membres, on propose que les termes: "Jours des députés" soient mis entre crochets immédiatement au-dessous des mots "Lundi", "Mercredi" et des jeudis des quatre premières semaines.

On s'est par ailleurs plaint que les membres ne disposaient pas d'assez de temps pour proposer les résolutions et présenter les bills publics. L'idée émise

à l'effet de consacrer à cette fin une autre journée semble irraisonnable, toutefois il importe de faire le nécessaire pour faire dépasser aux bills publics la deuxième lecture, étape qui n'est jamais franchie, le premier mois de la session écoulé. Quand le gouvernement décide de se réserver toutes les journées des séances, ce qui arrive vers le milieu de la session, les bills publics et les ordres se trouvent renvoyés à la fin de l'ordre du jour pour jusqu'à la prorogation.

On pourrait remédier à cet état de choses en autorisant l'étude des bills publics entre 8 et 9 heures, les mardis et vendredis soirs, advenant que l'examen des bills privés ne prenne pas l'heure entière. Votre comité recommande donc que les lignes portant: "Bills privés à la première heure" et qui apparaissent immédiatement au-dessous des mots: "De huit heures du soir", aux alinéas relatifs aux mardis et vendredis, soient modifiées de façon à comporter les mots "Bills privés et publics à la première heure".

Article 37

Cet article vise les questions apparaissant à l'ordre du jour mais non celles qui surviennent à la lecture de l'ordre du jour. Pour éviter tout malentendu, on propose de modifier l'article dans le sens suivant:

"On peut introduire sur l'ordre du jour des demandes de renseignements adressées à des ministres de la Couronne à propos des affaires publiques; et des demandes adressées à d'autres membres à propos de bills, motions ou autre affaire d'intérêt public du domaine de la Chambre, où ces membres ont un rôle à jouer, etc."

Article 39

Le paragraphe 4 porte que le proposeur d'une motion d'ajournement à l'effet d'assurer la discussion d'une question déterminée d'importance publique urgente, doit remettre le texte; écrit de sa motion à l'Orateur qui, s'il la juge régulière, en fait lecture à la Chambre et demande le sentiment de cette dernière. Le doute subsiste sur la question de savoir si l'Orateur ne doit formuler d'avis que sur la forme donnée à la motion. Une fois modifié, cet article deviendra plus clair. L'article 4 sera donc ainsi conçu:

Nouvel article 39

(4) Ensuite il remet à l'Orateur le texte écrit de la question que ce dernier soumettra à la discussion et qui, s'il la juge régulière et d'importance publique urgente, en fait lecture à la Chambre et lui demande si le proposeur a le consentement de cette dernière, etc.

Article 40

Les termes: "pour y faire inscrire une question" prêtent à confusion, vu que, en langage procédurier, l'Orateur "*pose une question*" quand il la soumet de son fauteuil. Il est clair que en l'occurrence il s'agit d'obliger un membre de donner avis de son intention de faire insérer une question sur l'ordre du jour. On propose donc d'effectuer une légère modification qui enlèvera tout doute. Les termes obscurs feront place aux termes:"

"ou pour faire insérer une question sur l'ordre du jour".

Le délai de transmission de ces questions au greffier est porté de cinq à six heures.

Ci-suit le texte de l'article tel que modifié:

"Avis doit être donné quarante-huit heures d'avance de l'intention de faire une motion en vue de soumettre un bill, une résolution ou une adresse, de constituer un comité, ou *de faire insérer une question sur l'ordre du jour.* Mais cette règle ne s'applique pas aux bills après leur présentation, ni aux bills privés, ni

aux heures du commencement ou de la clôture des séances de la Chambre. Cet avis doit être déposé sur la table avant six heures et être imprimé dans le procès-verbal du même jour."

ARTICLE 41

Le consentement unanime de la Chambre est d'ordinaire octroyé avec un tel empressement et si peu de débat, que plus d'une fois les motions passent sans que la Chambre ait eu le temps de s'y reconnaître. On demande aux membres de faire la sourde oreille, et on ignore les règlements, ce pendant que les membres ne font pas attention qu'il s'agit parfois de questions qui les intéressent au plus haut degré.

Le consentement unanime de la Chambre ne devrait être octroyé à une motion que sur explications satisfaisantes fournies par le proposeur. L'article peut donc se modifier de la façon suivante:

NOUVEL ARTICLE 41

Une motion peut, d'urgence et moyennant des explications préalables de la part du proposeur, être faite du consentement unanime de la Chambre sans l'avis exigé par l'article 40.

ARTICLE 45

Cet article porte:

"Une motion pour renvoyer un bill ou une question à un comité exclut, jusqu'à ce qu'elle soit décidée, tout amendement à la question principale."

Votre comité est d'avis que cet article devrait être simplifié ou comporter une phraséologie moins technique, et l'on propose de lui substituer le texte suivant:

NOUVEL ARTICLE 45

Une motion pour renvoyer un bill, une résolution ou une question quelconque au comité général ou à tout comité permanent ou spécial, exclut tout amendement à la question principale.

ARTICLE 50

Cet article devrait disparaître pour cause d'inutilité et parce qu'il est de nature à prolonger les débats.

ARTICLE 64

Les dispositions suivantes, qui s'expliquent par elles-mêmes, doivent être ajoutées à l'énoncé des fonctions remplies par le légiste de la Chambre telles que spécifiées dans ce règlement:

"d'aider les députés et les sous-ministres à préparer les lois; de préparer les bills pour le Sénat après leur adoption par la Chambre; de surveiller d'année en année l'impression, l'ordonnance et le développement des statuts lors de leur publication à la fin de chaque session du Parlement."

ARTICLE 65

Les fonctions remplies par le sergent d'armes ne sont pas assez définies. On pourrait ajouter ceci:

(3) Le sergent d'armes fait parvenir tous les ordres de la Chambre à qui de droit et il est chargé de l'exécution des mandats émis par l'Orateur. Il distribue les cartes d'entrée dans les galeries, corridors, couloirs et autres endroits lorsqu'il en est prié et il y maintient l'ordre. Il est responsable des biens meubles appartenant à la Chambre.

(4) Le sergent d'armes emploie, au début d'une session, avec l'approbation de l'Orateur et du greffier, tous les gendarmes, messagers, pages et journaliers qui peuvent être nécessaires; et il en engage d'autres au fur et à mesure des besoins de la Chambre.

ARTICLE 69

Il ne semble pas que des doubles certificats d'élection puissent être faits d'après les prérogatives actuellement accordées au Directeur général des élections, et par conséquent, la dernière partie de ce règlement est inutile et elle devrait être retranchée. La première partie devrait être modifiée de manière à s'appliquer à la démission d'un député dans tous les cas où sa conduite ou son droit de retenir son siège font l'objet d'un doute. Le nouveau règlement se lirait comme suit:

NOUVEL ARTICLE 69

S'il survient quelque doute touchant la conduite d'un député, ou au sujet de son élection, ou le droit qu'il a de conserver son siège, il doit faire une déclaration et se retirer lorsque son cas est débattu.

ARTICLE 75

Le délai accordé pour la présentation des pétitions d'après le deuxième article devrait être prolongé jusqu'à six heures, ce qui permettrait aux députés de les présenter en tout temps pendant la séance de l'après-midi.

ARTICLE 76

Les mots "à l'avenir" après le mot "nommera" dans la première ligne sont inutiles et devraient être retranchés. Le règlement se lirait alors comme suit:

"La Chambre nommera les comités des Subsides et des Voies et Moyens au commencement de chaque session, aussitôt qu'aura été adoptée une adresse en réponse au discours de Son Excellence."

ARTICLE 78

Cet article, concernant les secours et les subsides, est couvert par les articles 53 et 54 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord et il est inutile. Votre comité recommande donc de le supprimer.

ARTICLE 79

Cet article pourvoyant à des élections doubles est inutile et devrait être biffé.

ARTICLE 83

Cet article devrait être rayé vu que la charge de maître en chancellerie n'existe plus au Canada.

Votre comité a aussi considéré sérieusement la question de permettre plus d'une modification à la proposition que l'Orateur quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme en comité des subsides. Nos Orateurs depuis la Confédération ont constamment maintenu que l'unique amendement accordé n'est pas susceptible de modification. Cette doctrine n'est pas conforme à l'usage en Angleterre, comme on peut s'en rendre compte en se reportant au volume 134 des feuilletons anglais, en date du 4 avril 1879, où deux sous-amendements à une telle proposition avaient été mis aux voix, le deuxième ayant été proposé après que le premier eût été défait. Il est vrai que dans la Grande-Bretagne, avant que l'Orateur ne présente une modification d'aucun genre, la Chambre doit décider par son vote "si les mots qu'on projette de biffer devraient faire partie de la question", mais ce n'est qu'une question d'usage qui ne change pas les principes fondamentaux, que la motion de quitter le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité de subsides soit modifiée. Ce principe est bon. Les motifs donnés par un député pour empêcher l'Orateur de quitter le fauteuil ne peuvent être acceptés par un autre député que s'ils sont modifiés jusqu'à un certain point, et le seul moyen de les modifier, c'est d'amender le projet d'amen-

dement. Mais, naturellement, on ne peut présenter qu'un amendement principal, parce que s'il est défait, la Chambre décide que l'Orateur doit laisser le fauteuil, et il faut qu'il le quitte effectivement; tandis qu'en adoptant l'amendement principal la Chambre décide que l'Orateur ne quittera pas "maintenant" la Chambre, ce qui signifie qu'elle ne se formera pas en comité des subsides. Quel que soit le vote sur l'amendement principal, dans chaque cas la question est définitivement réglée et il n'est pas possible de proposer un autre amendement. Autrement dit, il n'y a plus rien à modifier. En tenant compte de ces motifs, votre comité recommande l'adoption de l'article suivant:

> "On ne peut présenter qu'un amendement modifiant une proposition que l'Orateur quitte le fauteuil, bien que l'amendement lui-même puisse être modifié."

Les séances tardives sont préjudiciables à la santé des députés et elles n'abrègent pas sensiblement la durée des sessions. Elles ont été considérablement diminuées en Angleterre. Les députés doivent expédier un volumineux courrier, assister aux comités et surveiller les intérêts de leurs commettants dans les ministères. On ne devrait pas les forcer à siéger jusqu'aux petites heures. Votre comité recommande l'article suivant:

> (1) "A onze heures et demie du soir, l'Orateur ajournera la Chambre sans la formalité d'une motion; et si la Chambre est constituée en comité, le président laissera le fauteuil, et fera rapport à la Chambre; toutefois les affaires restées en suspens à la fin de la séance seront renvoyées au prochain jour de séance."
>
> (2) "La majorité de la Chambre peut décider l'adoption d'une proposition sans débat afin de siéger après onze heures et demie."

L'inscription de l'absence temporaire de l'Orateur dans les Votes et Procès-Verbaux ne se fait selon aucun règlement, et cet usage devrait être maintenu. La loi concernant l'Orateur de la Chambre des communes n'y pourvoit pas, mais afin de dissiper tous les doutes à cet égard, votre comité s'est entendu sur un nouvel article comme suit:

> "Si le greffier a été averti que l'Orateur, bien qu'absent à l'heure fixée pour la réunion de la Chambre, sera de retour avant que, dans l'expédition courante des affaires, la séance du jour soit ajournée, il n'est pas nécessaire que cette absence temporaire soit annoncée ou insérée dans les Procès-Verbaux."

Suivant notre procédure, chaque membre présent dans la Chambre lorsque la question est mise aux voix par le président avant une division est tenu de voter. Un règlement semblable était en vigueur en Grande-Bretagne, mais pendant la session de 1906 la Chambre anglaise a adopté les règlements suivants:

(1) Un membre peut voter dans une division bien qu'il n'ait pas entendu mettre la question aux voix.

(2) Un membre n'est pas obligé de voter.

A la Chambre des Représentants à Washington l'ancien règlement est encore en vigueur qui dit que "tout membre doit voter sur chacune des questions mises aux voix, à moins qu'il n'ait un intérêt personnel ou pécuniaire direct dans ladite question."

Votre comité recommande que le règlement britannique soit adopté.

AVIS DE MOTIONS

La coutume suivie pour la mise à l'étude des Avis de motions des députés a donné lieu à certains légers abus. Comme il n'y a que douze jours réservés aux avis de motions des députés dans toute la durée d'une session, un grand nombre de députés ne peuvent être entendus ces jours-là. De plus, aux

termes du règlement qui empêche les membres de soulever avant la date fixée un débat déjà inscrit au Feuilleton pour une date ultérieure, il a parfois été difficile de soulever certaines questions importantes en Chambre. Lorsqu'un membre a trois ou quatre Avis de motions inscrits à son nom, il emploie la plus grande partie du temps accordé pour lui-même, empêchant ainsi les autres membres de faire l'exposé de leurs propres résolutions. Un grand nombre des questions ainsi exposées sont d'ordre purement technique et ne comportent aucune conclusion particulière. Nous soumettons le nouveau règlement suivant:

(1) Lorsqu'un Avis de Motion d'un député aura été appelé deux fois par le président et qu'il n'y aura pas été donné suite, il est rayé, toutefois, il peut être inscrit de nouveau au Feuilleton après avis à cet effet.

(2) Si l'Avis de Motion ainsi rétabli est de nouveau appelé par le président et si il n'y est pas donné suite, il est rayé du Feuilleton.

(3) Aucun membre ne peut inscrire plus d'un Avis de Motion au Feuilleton à la fois.

(4) Les membres qui désirent obtenir rang de priorité pour les Avis de Motions doivent inscrire leurs noms dans un livre tenu par le greffier qui indiquera un numéro à chaque nom respectif et déposera tous les numéros inscrits sur des bulletins dans une boîte d'où il les retirera à 6 heures de l'après-midi. La priorité obtenue par ce scrutin sera suivie dans les inscriptions sur le Feuilleton.

(5) Aucune priorité ne sera accordée aux Avis de Motions envoyés au greffier ou autres fonctionnaires pendant l'intersession.

Comité des crédits

Votre comité est d'avis que la question de référer les prévisions budgétaires à des Comités Spéciaux avant de les soumettre au Comité des Crédits est une question de grande importance qui n'entre pas entièrement dans les travaux du Comité nommé pour reviser les règlements, et il recommande que cette question soit étudiée par un Comité Spécial à la prochaine session du Parlement.

Affaires d'intérêt privé

Règlement 88

Pétitions en obtention de bills privés

88. Les pétitions en obtention de bills privés ne sont reçues par la Chambre que si elles sont présentées pendant les six premières semaines de la session, et les bills privés doivent être présentés à la Chambre dans les deux semaines après que l'examinateur ou le comité des Ordres permanents a fait un rapport favorable sur la pétition qui s'y rapporte, etc.

Il est suggéré que les mots "émanant de la Chambre des Communes" soient insérés après les mots "bills privés" à la cinquième ligne.

Le règlement se lira comme suit:

"88. Les pétitions en obtention de bills privés ne sont reçues par la Chambre que si elles sont présentées pendant les six premières semaines de la session et les bills privés *émanant de la Chambre des Communes* doivent être présentés à la Chambre dans les deux semaines après que l'examinateur des pétitions ou le comité des Ordres permanents a fait son rapport favorable sur la pétition qui s'y rapporte," etc.

Il y a un grand nombre de bills privés émanant du Sénat auxquels ce règlement ne s'applique pas lorsqu'ils sont présentés à la Chambre; le but de l'amendement est d'indiquer clairement que le règlement ne s'applique qu'aux bills de la Chambre des Communes.

Règlement 89 (1)

Production des bills et droits à verser

Paragraphe 1

89. (1) Quiconque désire obtenir un bill privé doit déposer entre les mains du greffier de la Chambre, *au moins huit jours avant la session*, copie de ce bill, en anglais ou en français, avec une somme suffisante pour en défrayer la traduction et l'impression, la traduction en devant être faite par le personnel de la Chambre et l'impression par le département des impressions publiques; et si le bill n'a pas été déposé dans le temps dit, celui qui en fait la demande doit verser, en sus des prix de l'impression et de la traduction, la somme de cinq dollars pour chaque jour écoulé entre le *huitième jour antérieur* à l'ouverture de la session et la date de la production du bill; mais la somme à payer de ce chef ne saurait en aucun cas particulier dépasser le chiffre de *deux* cents dollars.

Règle 89 (1)

Il est proposé de biffer, après le mot "Chambre" à la troisième ligne les mots "au moins huit jours avant la session" et d'y insérer "pas plus tard que le premier jour de la session"; et dans la cinquième ligne de la fin biffer "huit jours avant" et insérer "le premier jour de"; et dans la dernière ligne biffer "deux cents dollars" et insérer "cent dollars".

La règle, telle que modifiée, se lira:—

Nouvel article 89 (1)

89 (1) Quiconque désire obtenir un bill privé doit déposer entre les mains du greffier de la Chambre, *pas plus tard que le premier jour de chaque session*, copie de ce bill en anglais ou en français, avec une somme suffisante pour en défrayer la traduction et l'impression; la traduction en devant être faite par le personnel de la Chambre et l'impression par le département des impressions publiques; et si le bill n'a pas été déposé dans le temps dit, celui qui en fait la demande doit verser, en sus des prix de l'impression et de la traduction, la somme de cinq dollars pour chaque jour écoulé entre le dit *premier jour* de la réunion de la Chambre et la date de la production du bill; mais la somme à payer de ce chef ne saurait excéder en aucun cas particulier la somme de *cent* dollars.

Au sujet de la première et de la seconde propositions, il s'est trouvé quelque difficulté pour mettre cette règle en vigueur, telle que formulée. L'objet de cette modification est de faire, du premier jour de la réunion de la Chambre, le dernier jour de la production de bills privés sans payer une somme supplémentaire, au lieu du huitième jour qui précède la réunion de la Chambre.

La troisième proposition tend à réduire la somme maximum à payer pour la production tardive d'un bill. Les promoteurs ne paieront au delà de deux cents dollars pour la production tardive d'un bill, s'ils préfèrent produire leur bill au Sénat où aucune amende de ce genre n'est imposée. L'expérience a montré que les promoteurs paieront jusqu'à cent dollars, mais ne se soucient guère d'aller au delà.

Article 89 (3) (b)

(b) Quand un bill est présenté à la Chambre après la huitième semaine de la session et avant la fin de la douzième semaine.. .. .. $100.00

Il est proposé de biffer le mot "avant" à la quatrième ligne et de lui substituer "pas plus tard que".

Cette modification a pour objet de rendre clair que la douzième semaine est incluse.

ARTICLE 89 (3)

(Paragraphes (d) à (i) inclus)

Frais supplémentaires sur le capital social

Le comité croit que les présents frais supplémentaires sur le capital action sont plutôt bas et doivent raisonnablement être augmentés comme suit:—

	Frais actuels	Frais projetés
(c2) Quand le capital social projeté d'une compagnie n'excède pas $250,000..	Nil	$100.00
(d) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $250,000 et n'excède pas $500,000	$100.00	$200.00
(e) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $500,000 et n'excède pas $750,000	$150.00	$300.00
(f) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $750,000 et n'excède pas $1,000,000	$200.00	$400.00
(g) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $1,000,000 et n'excède pas $1,500,000	$300.00	$600.00
(h) Quand le capital social projeté d'une compagnie est de plus de $1,500,000 et n'excède pas $2,000,000	$400.00	$800.00
(i) Pour chaque million de dollars ou fraction de million de plus..	$100.00	$200.00

ARTICLE 89

(Nouveau paragraphe 5 (a)

"5 (a) Quand un bill porte augmentation du capital social et de la faculté d'emprunter d'une compagnie, le droit additionnel sera perçu sur les deux."

Ce paragraphe projeté tend à pourvoir aux cas de cette nature qui ne sont pas compris dans le présent article.

ARTICLE 89

(Paragraphe 9 tel que projeté.)

"(9) Le greffier des Bills privés préparera et enverra au promoteur d'un bill ou à l'agent parlementaire s'occupant de chaque bill privé un état des droits et frais payables en vertu de cet article et percevra tels droits et frais et les déposera chez le comptable de la Chambre et enverra une copie de chaque dépôt de cette nature au greffier de la Chambre.

L'objet de ce nouveau paragraphe est d'incorporer dans les règlements des dispositions conformes aux usages suivis en ce moment au bureau des Bills privés.

ARTICLE 90

Publication des Règlements

90. Le greffier de la Chambre doit, durant l'intervalle des sessions du parlement, faire publier une fois par semaine dans la *Gazette du Canada*, les règles suivantes au sujet des avis de demandes de bills privés *et un résumé de ces règles, dans la Gazette officielle* de chacune des provinces; le greffier doit aussi annoncer par avis dans les *salles de comité* et les couloirs de cette Chambre, le premier jour de chaque session, les délais fixés pour la réception des pétitions en obtention de bills privés ainsi que pour la présentation des bills privés. B. p. 588.

Il est proposé de modifier cet article comme suit:—

NOUVEL ARTICLE 90

"90. Le greffier de la Chambre doit, durant l'intervalle des sessions du Parlement, faire publier une fois par semaine dans la *Gazette du Canada* les règles au sujet des avis de demandes de bills privés, et il annoncera aussi par avis affiché

dans les couloirs de la Chambre, le premier jour de chaque session, le délai fixé pour la réception des pétitions en obtention de bills privés.

La publication de la teneur de ces règles dans les gazettes provinciales n'est pas jugée nécessaire, vu qu'elles sont publiées en entier dans la *Gazette du Canada* durant l'année.

ARTICLE 91 (1)

Publication des Avis

91. Toute demande de bills privés, adressée au Parlement, de quelque nature qu'ils soient, doit être annoncée par un avis publié dans la *Gazette du Canada;* cet avis doit exposer clairement et distinctement la nature et le but de la demande, être signé par ceux qui font la demande ou en leur nom, et porter l'adresse du signataire; et si la demande est faite pour une loi de constitution en corporation, le nom de la compagnie projetée doit être donné dans l'avis. Si les ouvrages d'une compagnie quelconque (constituée légalement ou devant être ainsi constituée) doivent être déclarés être à l'avantage général du Canada, la chose doit être formellement mentionnée dans l'avis; et les demandeurs doivent faire expédier par lettre recommandée une copie de cet avis au secrétaire de chaque comté ou municipalité qui peut être spécialement intéressés dans la construction ou l'exploitation de ces ouvrages, et aussi au secrétaire de la province dans laquelle ces ouvrages sont ou pourront être situés; et la preuve que les demandeurs se sont conformés à cette règle s'établit au moyen d'une déclaration statutaire.

Il est proposé d'amender cet article en insérant après le mot "situés", en quatrième ligne à compter de la fin du présent article, la teneur du paragraphe (*d*) dudit article, qui s'énonce comme suit:

"Tout avis ci-dessus, qui doit être expédié par lettre recommandée, doit être mis à la poste à temps pour arriver à destination, au moins deux semaines avant que le bill projeté soit examiné par le comité auquel il peut être soumis.

Cette partie de l'article s'énoncera alors comme suit:

"et les requérants devront faire envoyer, par poste recommandée, une copie de tel avis au secrétaire du conseil de comté ou de la municipalité, qui peuvent être spécialement intéressés dans la construction ou l'opération desdits travaux, ainsi qu'au secrétaire de la province dans laquelle des travaux sont ou pourront être situés. Tout avis ci-dessus, qui doit être expédié par lettre recommandée, doit être mis à la poste à temps pour arriver à destination, au moins deux semaines avant que le bill projeté soit examiné par le comité auquel il peut être soumis, et une déclaration statutaire attestant tel envoi par les requérants doit être expédiée au greffier de la Chambre."

Ce projet d'amendement ne fait simplement que transporter le paragraphe (*d*) de cet article à la place qui lui convient dans l'article; la phraséologie en a été modifiée en vue de l'adapter aux usages courants; et le paragraphe (*d*) sera abrogé.

ARTICLE 91 (A) 3

3. Une compagnie ayant pour objet la *construction de tout ouvrage* dont l'exécution ou l'exploitation peut spécialement intéresser une localité quelconque; ou demandant des *droits* ou *privilèges exclusifs* ou l'autorisation de faire quelque affaire ou chose qui aurait pour effet de porter atteinte aux droits ou aux biens d'autres compagnies ou personnes—dans la ou les localités qui peuvent être intéressées dans le projet de loi.

L'amendement projeté laisse de côté le mot "qui" à l'avant-dernière ligne, et le remplace par l'expression "l'établissement, les droits ou biens des autres personnes ou compagnies."

Cette partie de l'article s'énoncera alors comme suit:

"dans la ou les localités dans lesquelles l'établissement, les droits ou les biens des autres personnes ou compagnies peuvent être intéressés dans le projet de loi."

Cette modification s'impose du fait que ce sont généralement les biens, etc., des autres qui sont intéressés plutôt que les localités elles-mêmes.

ARTICLE 91 (B) 1

1. Pour le prolongement d'une ligne de chemin de fer ou d'un canal quelconque; ou pour la construction d'embranchements d'un chemin de fer ou d'un canal—dans la principale cité, la principale ville ou le principal village dans chaque comté ou district devant être traversé par ce prolongement ou cet embranchement.

Il est proposé d'insérer après le mot "canal", en troisième ligne, les mots "à l'endroit ou se trouve le siège social de la compagnie, et"

La clause s'énoncera donc comme suit:

"1. Pour le prolongement d'une ligne de chemin de fer ou d'un canal quelconque; ou pour la construction d'embranchements d'un chemin de fer ou d'un canal—à l'endroit où se trouve le siège social de la compagnie et dans la principale cité, la principale ville ou le principal village dans chaque comté ou district devant être traversé par ce prolongement ou cet embranchement."

On estime que, lorsqu'une loi impose aux actionnaires une responsabilité plus étendue, l'on doive publier un avis à l'endroit ou se trouve le siège social de la compagnie.

ARTICLE 91 (B) 2

2. Pour la continuation d'une charte ou une prorogation du délai fixé pour la construction ou l'achèvement de toute ligne de chemin de fer, de tout canal, de toute ligne de télégraphe ou de téléphone, ou de tout autre ouvrage déjà autorisé; ou pour l'extension des pouvoirs d'une compagnie (lorsqu'elle ne comporte pas la concession de droits exclusifs) ; ou pour l'augmentation ou la réduction du capital social d'une compagnie quelconque; ou pour l'augmentation ou la modification de son pouvoir d'émettre des obligations ou de contracter des emprunts; ou pour toute modification de sa charte de nature à avoir quelque effet sur les droits et intérêts des actionnaires ou des obligations ou des créanciers de la compagnie—à l'endroit où le bureau principal de la compagnie est situé ou est autorisé à l'être.

Il est proposé de recomposer cette clause comme suit:

"2. Pour une prorogation du délai fixé pour la construction ou l'achèvement de toute ligne de chemin de fer ou de tout embranchement s'y rapportant, ou de tout canal, de toute ligne de télégraphe ou de téléphone, ou de tout autre ouvrage déjà autorisé—à l'endroit où le siège social de la compagnie est situé et dans la principale cité ou ville du district dont il s'agit.

"2. (a) Pour la continuation d'une charte ou pour l'extension des pouvoirs d'une compagnie (lorsqu'elle ne comporte pas la concession de droits exclusifs) ; ou pour l'augmentation ou la réduction du capital social d'une compagnie quelconque; ou pour l'augmentation ou la modification de son pouvoir d'émettre des obligations ou de contracter des emprunts; ou pour toute modification de sa charte de nature à avoir quelque effet sur les droits et intérêts des actionnaires ou des créanciers de la compagnie—à l'endroit où le siège social de la compagnie est situé ou est autorisé à l'être."

Le but de ce projet d'amendement est de décréter que, au cas où une demande de prorogation de délai serait reçue pour la construction d'un chemin de

fer ou d'un canal, ou d'un embranchement ou d'un prolongement s'y rapportant, avis en soit publié dans le district intéressé, ainsi qu'à l'endroit où se trouve le siège social de la compagnie.

Article 91 (c) 1

(c) Quand la demande a pour objet d'obtenir, pour quelque personne ou quelque corporation existante, des droits ou des privilèges exclusifs, ou la faculté de faire quelque chose qui aurait pour effet de porter atteinte aux droits ou aux biens d'autrui—à l'endroit ou aux endroits qui peuvent être intéressés dans le projet de loi."

Les trois dernières lignes ont été modifiées et s'énoncent comme il suit:

"dans la ou les localités particulières où l'établissement, les droits ou les biens d'autrui peuvent être spécialement intéressés dans le projet de loi."

Ce projet d'amendement est le même que celui projeté au sujet de la clause 3 du paragraphe (A) de cet article.

Article 91 (c) 2

Tous ces avis, qu'ils soient insérés dans la *Gazette du Canada* ou dans un journal, doivent être publiés une fois par semaine durant une période de cinq semaines consécutives; et lorsqu'ils sont publiés dans les provinces de Québec ou du Manitoba, ils doivent l'être dans les deux langues, française et anglaise; et s'il n'y a pas de journal dans un endroit où il doit être donné un avis, cet avis doit être donné dans l'endroit le plus rapproché où se publie un journal; et la preuve de la publication requise de l'avis s'établit en chaque cas par une déclaration statutaire. Toute déclaration de cette nature doit être envoyée au greffier de la Chambre des Communes portant au dos l'inscription: "Avis de bill privé."

Il est proposé de modifier la première partie de cette clause comme il suit:

"Tous ces avis qu'ils soient insérés dans la *Gazette du Canada* ou dans un journal, doivent être publiés au moins une fois par semaine durant une période de quatre semaines consécutives; et lorsqu'ils sont originaires des provinces de Québec ou du Manitoba, ils doivent l'être en anglais dans un journal de langue anglaise et en français dans un journal de langue française, et dans les deux langues dans la *Gazette du Canada*", etc., etc.

Cette modification diminue la durée de la publication de cinq à quatre semaines, ce qui est considéré amplement suffisant; les autres modifications ont pour objet de rendre le texte de cet article plus compréhensif quant à la publication de l'avis dans les deux langues.

Article 91 (d)

(d) Tout avis ci-dessus, qui doit être expédié par lettre recommandée, doit être mis à la poste à temps pour arriver au secrétaire de la province ou au secrétaire du Conseil du comté ou de la municipalité, au moins deux semaines avant que l'Examinateur ou le comité des Ordres permanents examine la pétition, et une déclaration statutaire attestant tel envoi doit être expédiée au greffier de la Chambre.

Il a été proposé que la teneur de ce paragraphe du présent article, tel qu'adopté à la procédure actuelle, soit transporté au paragraphe 1 de cet article. Si l'on agrée à ce changement, le présent alinéa peut être abrogé.

Article 91 (e)

(e) Tous les bills privés constituant des projets de chartes doivent être dressés de manière à incorporer, par mode de renvoi, les *clauses* des *lois générales* se rapportant aux détails que ces bills ont à prévoir; il doit être établi qu'il existe des raisons spéciales pour toute déviation de ce principe, ou pour l'introduction d'autres dispositions relatives à ces détails, et il doit être annexé au bill

une note indiquant les dispositions du bill qui s'écartent de la *loi générale;* les bills qui ne seront pas rédigés conformément à la présente *règle*, devront être faits par les promoteurs et réimprimés à leurs frais, avant qu'aucun comité passe à l'examen des *clauses*. B. pp. 588-90.

Toutes les dispositions de ce paragraphe sont surannées. Suit une autre méthode de préparation des bills (voir article 92 tel que projeté). Il est recommandé que ce paragraphe soit abrogé.

ARTICLE 92

Bill type

92. Tous les bills privés constituant des projets de chartes ou à l'effet de modifier des chartes, lorsqu'il a été adopté un bill type, doivent être rédigés conformément au bill type, dont il peut être obtenu des exemplaires du greffier de la Chambre.

(a) Les dispositions contenues dans un bill quelconque, qui ne seront pas conformes au bill type, seront insérées entre crochets, et, après avoir été revisées par le fonctionnaire qu'il appartient, seront imprimées ainsi; et les bills qui ne seront pas conformes à la présente règle seront renvoyés à leurs auteurs pour être refaits avant d'être revisés et imprimés;

(b) Tous les articles de lois existantes que l'on propose de modifier doivent être réimprimés en entier, avec les modifications insérées à leurs places et entre crochets;

(c) Toutes les dispositions exceptionnelles que l'on projette d'insérer dans un bill doivent être clairement énoncées dans l'avis de demande. B. p. 597.

Il est proposé que cet article soit abrogé et qu'il soit remplacé par le suivant, à savoir:

NOUVEL ARTICLE 92

"92. (1) Le greffier des bills privés sera l'examinateur des bills privés et, en cette qualité, il devra examiner et reviser tous les bills privés avant leur impression, afin d'assurer l'uniformité, autant que faire se peut, et de constater qu'ils sont dressés en conformité du règlement de la Chambre des Communes relatifs aux bills privés.

(2) Tout bill constituant des projets de chartes doit, lorsqu'il a été adopté une formule de bill type, être rédigé conformément au bill type (dont il peut être obtenu des exemplaires du greffier de la Chambre). Ces dispositions contenues dans un bill quelconque, qui ne seront pas conformes au bill type, seront insérées entre crochets ou soulignées et imprimées ainsi.

(3) Lorsqu'un bill privé tend à modifier un article, sous-article ou alinéa quelconque d'une Loi existante, cet article, sous-article ou alinéa doit être abrogé dans le texte du bill et ré-adopté tel que modifié, le texte nouveau devant être souligné; et l'article, sous-article ou alinéa qui doit être ainsi abrogé, ou dont il doit être abrogé une partie essentielle, doit être imprimé au folio droit, en regard de tel article, sous-article ou alinéa.

(4) Lorsqu'un bill privé tend à abroger un article, sous-article ou alinéa existant, ou toute autre partie peu importante d'un article, cet article, sous-article ou partie, ou tout ce qu'il contient d'essentiel, doit être imprimé en regard de la clause.

(5) Une mention explicative établissant l'objet de toute clause d'un caractère inusité ou s'écartant des clauses du bill type ou des clauses types, doit être imprimée en regard de la clause dans le bill."

Ce projet d'article comprend toutes les dispositions du présent article 92 et de l'alinéa (E) de l'article 91, et il est libellé de façon à s'adapter aux usages courants et à répondre aux exigences du Rapport du comité mixte de la session de 1924 touchant la manière dont les bills doivent être rédigés et dont les modifications proposées y relatives doivent être indiquées.

Article 93

Carte ou plan accompagnant la pétition

L'examinateur ou le comité des ordres permanents ne prendra connaissance d'aucune pétition demandant la constitution en corporation d'une compagnie de chemin de fer, ou d'une compagnie ayant pour objet la construction d'un canal, ou demandant un prolongement de la ligne d'un chemin de fer ou d'un canal existant ou autorisé, avant que soit produit devant ce comité une carte ou un plan, indiquant l'emplacement projeté des ouvrages, et chaque comté, township, municipalité ou district à travers lesquels le chemin de fer, le canal, l'embranchement ou le prolongement projeté, doit être construit. B. p. 598.

Il est proposé que les modifications suivantes soient faites, savoir:

Après le mot "canal" à la cinquième ligne, insérez les mots, "ou pour la construction de tout embranchement s'y reliant."

Après le mot "examinateur", à la sixième ligne, insérez les mots "des pétitions".

A la huitième ligne, biffez les mots "ce comité" et ajoutez "ledit examinateur".

Ces modifications ne sont proposées que dans le but de rendre plus clair le sens du règlement et de couvrir les cas auquel pourrait donner lieu le projet de construction d'embranchement.

Article 94 (1) et (a)

Cartes, plans et pièces accompagnant les bills

Nul bill tendant à la constitution en corporation d'une compagnie de chemin de fer ou de canal ou à l'effet de changer le tracé du chemin de fer ou du canal d'une compagnie déjà constituée, ne sera mis à l'étude par le comité des Chemins de fer, à moins qu'il n'ait été produit devant le comité, au moins une semaine avant l'examen du bill—

(a) Une carte ou un plan à une échelle d'au moins un demi-pouce au mille, et indiquant le territoire sur lequel il est question de construire les ouvrages projetés, et indiquant aussi les ouvrages analogues existants ou autorisés, dans la région ou partie de la région que la ligne projetée doit desservir, ou qui ont quelque effet sur ladite région; et cette carte ou ce plan doit porter la signature de l'ingénieur ou autre personne qui l'a fait;

Il est proposé d'insérer après les mots "à l'effet" les mots "d'autoriser la construction des embranchements ou prolongements de réseaux de chemins de fer ou de canaux déjà en existence, ou de".

Il y a à l'heure actuelle plusieurs demandes d'autorisation pour la construction d'embranchements et l'article présent n'y pourvoit pas.

Article 94 (b)

(b) Une pièce faisant connaître le montant total du capital que l'on se propose de consacrer aux fins de l'entreprise, et la manière dont on se propose de se le procurer, soit au moyen d'actions ordinaires, d'obligations, de débentures ou d'autres valeurs et le montant respectif à réaliser de chacun de ces chefs. B. p. 598.

Il est proposé de biffer ce paragraphe car les renseignements dont il fait mention ne sont jamais demandés, et, advenant un cas particulier, où ces renseignements sont nécessaires, le comité des chemins de fer peut toujours les obtenir en vertu de son Ordre de Renvoi.

Article 95

Ponts de péages

Avant d'adresser à la Chambre une pétition demandant la permission de présenter un bill privé pour la construction d'un pont de péage, la ou les per-

sonnes se proposant de faire cette pétition doivent en donnnat l'avis prescrit par la Règle 91, donner aussi et de la même manière, avis des péages qu'elles se proposent d'exiger, de l'étendue du privilège, de la hauteur des arches, de l'ouverture entre les culées ou les piles pour le passage des radeaux et des navires, et mentionner aussi si elles ont l'intention de construire un tablier mobile ou non, et les dimensions de celui-ci. B. p. 598.

Il est proposé que cet article soit rayé parce qu'il n'a plus son utilité. Tout bill de cette nature pour lequel une demande sera faite sera rédigé de telle façon que les détails exigés par cet article soient sujets à l'approbation du Gouverneur en conseil ou de la commission des chemins de fer.

Article 96 (1)
Examen des pétitions

96. (1) Il y a un Examinateur des pétitions en obtention des bills privés.

Il est proposé de modifier ce règlement de la manière suivante:

"Le greffier en chef des bills privés sera l'Examinateur des pétitions en obtention de bills privés."

Lors de l'adoption du règlement actuel il n'y avait pas de greffier en chef et, comme l'Examinateur soumet directement ses rapports à la Chambre, ce ne serait pas agir en vue du maintien de la bonne discipline dans cette division que de permettre à un fonctionnaire subalterne d'agir indépendamment du chef de la division.

Règlement 96 (2)

(2) Les pétitions en obtention de bills privés reçues par la Chambre sont examinées par l'examinateur, qui fait dans chaque cas un rapport à la Chambre sur la mesure dans laquelle les règles relatives à l'avis ont été observées; et chaque fois que l'examinateur rapporte que l'avis a été insuffisant ou autrement défectueux, la pétition est examinée par le comité des Ordres permanents (sans qu'elle lui ait été spécialement renvoyée), et ce dernier fera un rapport à la Chambre, lui recommandant quoi faire à l'égard de l'insuffisance ou des autres défauts de l'avis.

Il est proposé de modifier la dernière partie de ce paragraphe de la manière suivante:—

"et chaque fois que l'examinateur rapporte que l'avis a été insuffisant ou autrement défectueux, *ou s'il rapporte qu'il est en quelque sorte douteux que l'avis tel que publié a été suffisant*, la pétition, *de même que le rapport de l'Examinateur y relatif*, sont examinés par le comité des Ordres permanents, sans qu'ils lui aient été spécialement renvoyés, et ce dernier fera un rapport à la Chambre portant *sur le fait que l'avis a été suffisant ou insuffisant et lorsque l'avis est censé être insuffisant ou autrement défectueux*, recommandera à la Chambre quoi faire à l'égard de l'insuffisance ou autres défauts de l'avis.

Cette modification s'applique principalement aux cas où l'examinateur ne peut pas déterminer par lui-même, d'une manière satisfaisante, si les exigences de la règle relative à la publication nécessaire de l'avis ont été satisfaites; la stipulation suggérée est empruntée à la procédure anglaise. Les autres amendements proposés ont tout simplement pour but de rendre plus claire la signification du présent règlement. La partie nouvelle dans cet amendement proposé est soulignée.

Règlement 98
Suspension des règles

98. Nulle motion tendant à la suspension des règles à l'égard d'une pétition demandant un bill privé n'est accueillie, à moins que le comité des Ordres per-

manents n'ait fait un rapport sur cette motion, et le comité dans son rapport doit indiquer les motifs pour lesquels il recommande la suspension. B. p. 585.

Il est suggéré que les mots "les règles à l'égard d'une", à la deuxième ligne, soient remplacés par "toute règle relative à une".

Il est probable que l'on fera plutôt une motion demandant la suspension d'une seule règle, qu'une motion demandant la suspension de plusieurs règles.

Règlement 100

Lettres Patentes ou contrats

100. Quand un bill à l'effet de ratifier des *lettres patentes* ou un contrat est présenté à la Chambre, il doit y être annexé une copie conforme de ces *lettres patentes* ou de ce contrat. B. p. 597.

Il est proposé de biffer les mots "lettres patentes ou" aux deuxième et quatrième lignes.

En pratique, de fait, alors que les contrats sont toujours annexés à titre d'annexe à un bill ratifiant ces contrats, les lettres patentes ne sont pas annexées.

Règlement 101

Bills et pétitions renvoyés aux comités

101. Tout bill privé, lorsqu'il a été lu pour la deuxième fois, est renvoyé à l'un des comités permanents, comme suit: les bills de banques, d'assurances et concernant le commerce, au comité des Banques et du Commerce; les bills de chemins de fer, de canaux, de télégraphes, de ponts sur canaux et de ponts de chemins de fer, au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes; les autres bills ne viennent pas sous cette catégorie.

Il est suggéré d'insérer les mots "et aux compagnies de fiducie et de prêts" après le mot "commerce" à la cinquième ligne.

Ceci a pour but de réparer une omission dans le présent règlement.

Article 102

Rapport de l'examinateur des bills privés

102. Avant qu'un bill privé puisse être mis à l'étude par le comité auquel il a été renvoyé, un rapport doit d'abord avoir été présenté à ce comité par l'examinateur, déclarant qu'il a examiné le bill et qu'il a annoté en marge de chaque article toute déviation des dispositions contenues dans le bill type; et, afin d'assurer l'uniformité, l'examinateur revisera et certifiera chaque bill privé adopté par les comités, ainsi que les rapports sur ces bills, avant qu'ils soient présentés à la Chambre, B. pp. 584-585.

Il est recommandé de rescinder cette règle, qui est inutile, n'étant pas conforme à la méthode actuellement suivie; c'est au greffier en chef des bills privés qu'incombe présentement l'exécution des devoirs de cette espèce.

Article 103

Avis de la réunion du comité

103. Nul comité ne doit mettre un bill privé à l'étude avant qu'un avis de la réunion de ce comité ait été affiché dans le couloir pendant une semaine, si le bill a pris naissance dans la Chambre des Communes *et exige un avis*, ni avant qu'un pareil avis ait été pareillement donné pendant vingt-quatre heures, si le bill a pris naissance au Sénat.

Il est suggéré de biffer les mots soulignés.

L'avis est requis dans tous les cas, à moins que la Chambre suspende ou modifie la règle dans un cas spécial.

ARTICLE 104

Adhésion des parties intéressées

104. Toutes personnes dont les intérêts ou les biens peuvent être compromis par un bill privé, doivent, lorsqu'elles en sont requises, comporaître devant le comité auquel a été renvoyé le bill, au sujet de leur consentement, ou faire connaître ce consentement par un écrit dont le comité peut exiger la preuve. Et, dans tous les cas, le comité auquel est renvoyé un bill à l'effet de constituer une compagnie en corporation peut exiger la preuve que les personnes dont les noms figurent dans le bill comme composant la compagnie, ont l'âge de majorité, sont en mesure d'effectuer les objets projetés et ont consenti à être constituées en corporation. B. p. 607.

Cette règle est désuète et pourrait être rescindée. Tous les comités de bills privés ont, de par leur ordre de renvoi, le pouvoir d'envoyer quérir personnes et documents et, de cette façon, peuvent obtenir tous les renseignements nécessaires.

ARTICLE 106

Dispositions non prévues par l'avis

106. Il est du devoir du comité auquel un bill privé peut être renvoyé par la Chambre, d'attirer particulièrement l'attention de la Chambre sur toute disposition insérée dans le bill et non mentionnée dans l'avis ou la pétition en obtention de ce bill tel que rapporté par le comité des Ordres permanents. B. p. 611.

Il est suggéré de modifier cette règle en insérant après le mot "rapporté", à la dernière ligne, les mots "par l'examinateur des pétitions ou" et en ajoutant ce qui suit à la fin de l'article:

"et tout bill privé ainsi rapporté ne figurera pas au Feuilleton pour être examiné par le comité plénier avant qu'un rapport n'ait été présenté par l'examinateur quant à la suffisance de l'avis couvrant les dites dispositions."

L'amendement projeté vise à donner suite au rapport spécial du comité. L'objet de cette règle est d'empêcher l'adoption de dispositions spéciales dans un bill sans l'avis coutumier au public; mais en l'absence de toute telle disposition visée par l'amendement projeté, la Chambre ne prend aucune décision à l'endroit des dits bills, et le rapport du comité est ineffectif.

ARTICLE 107

Rapport sur tous les bills

107. Le comité auquel est renvoyé un bill privé doit, dans tous les cas, faire sur ce bill un rapport à la Chambre; et lorsqu'une modification importante est faite au préambule du bill, la modification et les raisons de cette modifications doivent être mentionnées dans le rapport. B. p. 614.

Il est suggéré de transporter à l'article 110 tous les mots après le mot "Chambre", à la deuxième ligne.

ARTICLE 110

Si le préambule n'est pas prouvé

110. Lorsque le comité auquel a été renvoyé un bill privé rapporte à la Chambre que le préambule de ce bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction, il doit aussi exposer les raisons sur lesquelles il s'appuie pour en venir à cette décision; et nul bill sur lequel il est fait pareil rapport ne doit être inscrit au feuilleton des ordres du jour, à moins d'un ordre spécial de la Chambre. B. p. 609.

Il est recommandé que la dernière partie de l'article 107 soit fusionnée au présent article formant le texte suivant:

Nouvel Article 110

Préambule amendé ou non prouvé

110. Lorsque le comité auquel a été renvoyé un bill privé rapporte à la Chambre qu'il a fait un changement important dans le préambule du bill, il doit donner dans son rapport les raisons pour lesquelles il a fait ce changement; et s'il rapporte que le préambule du bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction, il doit aussi exposer les raisons sur lesquelles il s'appuie pour en venir à cette décision; et nul bill sur lequel il est fait rapport que le préambule n'a pas été prouvé, ne doit être placé au feuilleton des ordres du jour à moins d'un ordre spécial de la Chambre.

Article 111

Le président signe les bills et les amendements

111. Le président du comité signe en toutes lettres un exemplaire imprimé du bill sur lequel les amendements sont lisiblement écrits, et il signe aussi de ses initiales les différents amendements adoptés et les clauses ajoutées en comité; et un autre exemplaire du bill, avec les amendements écrits en leur lieu, doit être préparé par le secrétaire du comité et gardé par devers lui ou annexé au rapport. B. p. 609.

Il est proposé de changer la phraséologie de cet article de manière à définir plus clairement la procédure. Voici:

Nouvel Article 111

Le président du comité signe en toutes lettres un exemplaire imprimé du bill, et appose ses initiales au préambule et aux divers articles du bill à mesure qu'ils sont adoptés, ainsi qu'aux amendements qui sont faits et aux clauses qui sont ajoutées en comité; et un autre exemplaire du bill avec les amendements (s'il en est) y placés, doit être préparé par le secrétaire du comité, qui signe le bill en toutes lettres, et appose ses initiales au préambule et aux divers articles adoptés par le comité, ainsi qu'aux amendements qui y sont faits, puis le garde par devers lui ou l'annexe au rapport du comité.

Article 113

Réimpression des bills amendés

113. Les bills privés amendés par un comité permanent ou par un comité spécial peuvent, après avoir été rapportés et avant d'être mis à l'étude par un comité de la Chambre entière, être réimprimés en tout ou en partie selon l'ordre du greffier de la Chambre, et le coût de cette réimpression doit être payé par les promoteurs.

Il est recommandé que cet article soit amendé de manière à permettre la réimpression, par ordre du comité avant la présentation du rapport, des bills qui ont été considérablement amendés en comité. L'article serait alors comme suit:

Nouvel Article 113

"Les bills privés amendés par un comité peuvent être réimprimés par ordre de ce comité; ou après avoir été rapportés, et avant d'être mis à l'étude par un comité de la Chambre entière, peuvent être réimprimés en tout ou en partie selon l'ordre du greffier de la Chambre; et le coût de cette réimpression, dans l'un et l'autre cas, peut être ajouté au coût de la première impression et être payable par les promoteurs du bill."

Article 116

Registre

116. Il est tenu un registre appelé "Registre des bills privés", dans lequel sont inscrits par un commis désigné par le greffier de la Chambre et appelé "Régistraire des bills privés", le nom, la qualité et le domicile des personnes (ou de leur agent) qui demandent...

Il est proposé d'amender cette partie de l'article en biffant les mots "par un commis désigné par le greffier de la Chambre et appelé "Registraire des bills privés".

L'article sera alors rédigé comme suit:

"Il est tenu dans la salle du comité des bills privés un registre appelé "Registre des bills privés" dans lequel sont inscrits le nom, la qualité et le domicile des personnes qui demandent l'adoption d'un bill privé", etc.

Les circonstances ont changé depuis que cet article fut adopté en premier lieu, et la tenue d'un registre des bills privés est maintenant l'un des devoirs officiels de la charge qui relève de la surveillance du greffier en chef des bills privés.

ARTICLE 117

Listes des bills privés et des pétitions.

117. Le greffier de la Chambre fait préparer chaque jour, par le secrétaire de chaque comité auquel ils ont été renvoyés, une liste de tous les bills privés et de toutes les pétitions en obtention de pareils bills qui doivent être mis à l'étude par ce comité, avec indication de l'heure de la séance du comité et de la salle dans laquelle elle doit avoir lieu, et ces listes doivent être affichées dans le couloir. B. p. 606.

Il est proposé d'amender cet article en ce sens:

NOUVEL ARTICLE 117

117. "Des listes de tous les bills privés qui ont été renvoyées à tout comité seront préparées chaque jour par le greffier en chef des bills privés, avec indication du comité auquel chaque bill a été renvoyé ainsi que de la date à laquelle ou après laquelle le bill peut être mis à l'étude par tel comité, et ces listes doivent être affichées dans le couloir.

2. Le greffier en chef des bills privés préparera de temps à autre une liste des séances de comités telles que convenues, avec indication du jour et de l'heure de chaque séance, et de la salle dans laquelle elle doit avoir lieu, cette liste devant être annexée chaque jour aux procès-verbaux; et une liste des séances de comités qui doivent avoir lieu chaque jour sera affichée dans le couloir le jour précédent celui où la séance doit avoir lieu."

Ce changement est suggéré afin de faire conformer l'Article à l'usage actuel.

ARTICLE 118.

Agents parlementaires.

118. (1) Personne n'agira en qualité d'agent parlementaire dirigeant des procédures devant la Chambre des communes ou des comités, sans l'assentiment et l'autorisation expresse de l'Orateur, et tout agent ainsi autorisé est personnellement responsable envers la Chambre et envers l'Orateur de l'observance des règles, ordres et usages du parlement, et des règles prescrites par l'Orateur, ainsi que du paiement de tous les honoraires et frais qu'il appartient.

(2) Le registraire des bills privés tiendra une liste de ces agents et il en sera déposé une copie au bureau du greffier de la Chambre. B. p. 582.

Responsabilité des agents

119. Tout agent parlementaire qui violera sciemment les règles et usages du parlement ou les règles qui seront établies par l'Orateur, ou qui, délibérément, se conduira d'une façon inconvenante au cours des procédures devant le parlement, s'expose à perdre, soit temporairement soit d'une manière absolue, à la discrétion de l'Orateur, la faculté d'exercer en qualité d'agent parlementaire; mais sur la demande de l'agent, l'Orateur donnera par écrit les motifs de sa décision, B. p. 582.

La nomination d'avocats comme agents parlementaires est considérée une question très sérieuse dans tous les grends parlements de l'univers. Les membres de la profession légale peuvent être accrédités auprès de tous les tribunaux du pays et n'avoir pas même le droit de paraître devant le parlement. En Grande-Bretagne ils ont adopté seize articles spéciaux que l'on pourra trouver aux pages 691, 692 et 693 de la 13ème édition de May. Les qualités requises, les devoirs et les responsabilités des agents parlementaires y sont clairement définis. Le temps n'est pas encore arrivé pour nous d'avoir des règlements aussi sévères, mais il y a deux articles que votre comité désire suggérer; premièrement, que ces agents paient des honoraires de vingt-cinq dollars en recevant leur certificat de l'Orateur, et deuxièmement, qu'ils ne soient pas nommés à moins qu'ils aient quelque affaire devant la Chambre. Il est proposé d'ajouter à l'Article 118:—

"(3) Personne ne pourra être inscrit comme agent parlementaire à moins d'avoir payé des honoraires de vingt-cinq dollars et d'être réellement employé à promouvoir ou à combattre quelque bill privé ou pétition pendante au parlement."

CONCLUSION

Si les changements proposés sont approuvés par la Chambre, il faudra numéroter de nouveau les Articles, et une nouvelle édition pourra être préparée au cours de la vacance parlementaire. Votre comité recommande que le présent rapport ne soit mis en vigueur qu'à la prochaine session du parlement.

Les problèmes principaux relatifs aux procès-verbaux sont, (comme l'a dit C. P. Ilbert, l'ex-greffier de la Chambre des communes), d'un côté, comment trouver, pendant les heures parlementaires restreintes, le temps de disposer du volume d'affaires de plus en plus considérable qui incombe au gouvernement et comment concilier les demandes légitimes du gouvernement avec les droits légitimes de la minorité, ainsi que l'expédition des affaires avec les fonctions du Parlement, celui-ci étant le tribunal suprême devant lequel la Nation peut présenter les questions publiques réellement importantes afin qu'elles puissent être débattues au long.

Conformément à la tradition britannique, votre comité a considéré les modifications aux procès-verbaux, non pas comme étant un point en litige entre les parties—mais comme un problème intéressant la Chambre des communes toute entière; et il espère que l'on fera preuve d'unanimité d'esprit dans la discussion du présent rapport, avec la croyance que la Chambre représente le peuple canadien tout entier.

M. Raymond, du comité spécial nommé pour étudier le Bill (No 2), Loi modifiant la Loi de 1921 concernant le droit d'auteur et apportant des sanctions à certaines de ses dispositions, et d'en faire rapport, a l'honneur de présenter son troisième rapport comme suit:

Votre comité, ayant étudié avec grand soin le Bill (No 2), a convenu d'en faire rapport avec divers amendements. Un réimprimé dudit Bill, avec ses modifications indiquées au souligné, de même que des notes explicatives indiquant d'une façon spéciale les différents articles et paragraphes de la Loi qui ont été modifiés ou ajoutés, est également soumis avec les présentes.

Il a été tenu, par votre comité, dix-sept assemblées au cours desquelles vingt-sept témoins, représentant certains intéressés qui sont censés atteints par les modifications projetées, ont été interrogés pour établir la preuve. Le comité a également reçu de nombreux communiqués contenant des suggestions, de même que des résolutions adoptées par divers clubs, sociétés ou associations, et il les a mis à l'étude.

Il a été aussi convenu au comité de recommander que ses délibérations ainsi que les dépositions, dont une copie est soumise avec les présentes pour l'infor-

mation de la Chambre, soient mises en index et imprimées à titre d'appendice aux Journaux de la présente session du Parlement; de même que pour distribution sous forme de livre bleu jusqu'à concurrence de mille exemplaires.

(*Pour minutes et témoignages, voir Appendice aux Journaux, No* 1)

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1925—Tableau indiquant:—Combien de fonctionnaires peuvent relever des dispositions de la Loi de retraite du service civil, 1924.

Les bills suivants, du Sénat, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:

Bill C4 (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alina Marguerite Peat".—M. *Duff*.

Bill E4 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Davidson".—M. *Bowen*.

Bill F4 (No 156) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Ross".—M. *McMaster*.

Bill G4 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Delbert Boddy".—M. *Stewart* (Leeds).

Bill H4 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Hugh Reid".—M. *Ladner*.

Bill I4 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sydney Charles Simmons".—M. *Clifford*.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois, savoir:

Bill B4 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Ricketts".—M. *Stansell*.

Bill D4 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Dennis".—M. *Sheard*.

Le Bill (No 46), Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1923, est lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

PORTS ET RIVIÈRES

Ile du Prince-Edouard

146	Georgetown—Réparations au hangar à marchandises au quai du Canadien-National..	1,200 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	10,000 00
	Higgin's-Shore—Réparations au quai..	2,300 00
	Kier's-Shore—Réparations au quai..	2,000 00
	New-London—Améliorations au port	20,000 00
	Nine Mile Creek—Réparations au quai..	2,450 00
	Souris—Réparations au brise-lames..	36,500 00
	Baie St-Pierre—Protection du brise-lames et de la grève, réparations et reconstruction..	2,000 00
	Summerside—Réparations au brise-lames..	2,000 00
	Port de Tignish—Réparations au brise-lames..	4,500 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m. M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

M. Gordon propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 109; agréée.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendements; lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill F3 (No 121) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Dorothy Strathy".

Bill G3 (No 122) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Minnie Williams Goldberg".

Bill I3 (No 124) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Arthur Sara".

Bill J3 (No 125) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick George Randall Lacey".

Bill L3 (No 127) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Norma Evelyn Stevens Hammond".

Bill M3 (No 130) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Yaffe".

Bill N3 (No 131) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles William Dickinson".

Bill O3 (No 132) du Sénat, intitulé: "Loi poui faire droit à Charles Murray Cramsie".

Bill P3 (No 133) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick William Mallyon".

Bill H3 (No 123) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ruth Dorothy Rutenberg".

Bill K3 (No 126) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mollie Weiner".

Bill Q3 (No 134) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Rebecca Mains".

Bill S3 (No 135) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ruth Badgley Shaw".

Bill T3 (No 136) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lillian Helena Caldwell".

Bill U3 (No 137) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Strachan Reid Harvey Strachan".

Bill V3 (No 138) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Esther Charlotte Ancel".

Bill X3 (No 139) du Sénat, intitulé: "Loi peur faire droit à Birdie Cohen Gould".

Bill Y3 (No 140) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Roderick Wilson Robinson".

Sur motion de M. Gordon, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce pour les bills ci-dessus.

Le bill suivant est lu la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et qui l'accompagne, est référé au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill U2 (No 98) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Edward Thuna".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations;

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 25), Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill J4 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Elizabeth Couch".

Bill K4 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Helen Strickland".

Bill L4 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry North".

Bill M4 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Thomas Pratchett".

Bill N4 (No 165) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Apedaile".

Bill O4 (No 166) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Donnelly".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Harriet Elizabeth Couch, Margaret Helen Strickland, John Henry North, Walter Thomas Pratchett, Mary Jane Apedaile et Cecil Donnelly, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 11.25 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 h. a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 78

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 1ER JUIN 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

PRIÈRES.

M. l'Orateur-suppléant informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-huitième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 3 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés, a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés suivants, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies dans chaque cas, savoir:—

Bill B4 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Ricketts".

Bill D4 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Saddie Dennis".

Sur motion de M. Raymond, ordonné,—Que la recommandation relativement à l'impression, contenue dans le troisième rapport du comité spécial nommé pour étudier et faire rapport sur le Bill (No 2), *Re* le Droit d'auteur, lequel a été présenté à la Chambre le 29 dernier, soit adopté, pourvu, que seulement 750 copies en anglais et 250 en français soient imprimées.

Sur motion de M. Sheard, ordonné,—Que le Bill D4 (No 154), Loi pour faire droit à Saddie Dennis" soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Stansell, ordonné,—Que le Bill B4 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Ricketts" soit inscrit sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

M. Copp, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 167), Loi modifiant la Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs fonctions, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill J4 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Elizabeth Couch".—M. *Clifford.*

Bill K4 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faier droit à Margaret Helen Strickland".—M. *Hocken.*

Bill L4 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry North".—M. *Duff.*

Bill N4 (No 165) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Apedaile".—M. *Sheard.*

Bill O4 (No 166) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Donnelly". —M. *Ladner.*

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois, savoir:—

Bill M4 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Thomas Pratchett".—M. *Church.*

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés:—

Par Sir Henry Drayton,—Ordre de la Chambre,—Copie du bail fait par la compagnie de tenure de la propriété de l'Hôtel Scribe, Paris, que le National-Canadien a achetée; et de tous autres papiers afférant au bail en question ou au titre de la propriété.

Par M. Kellner,—Ordre de la Chammre,—Relevé indiquant ce qu'ont coûté au gouvernement toutes les marchandises de cuir que le corps médical du rétablissement des soldats a utilisées à Edmonton, Alberta.

Par M. Kellner,—Ordre de la Chambre,—Copie du contrat pour le transfert d'une partie de la réserve indienne du lac La-Selle au Bureau d'établissement des soldats.

Par M. Hanson,—Ordre de la Chambre,—Copie des correspondances, contrats et autres papiers échangés entre le département des Travaux publics et autres, au sujet de la construction d'un quai public à Matane, comté de Matane, province de Québec.

Par M. Doucet,—Ordre de la Chambre,—Copie de toute la correspondance échangée entre le département des Douanes et de l'Accise, la Commission du service civil et des tiers, au sujet de la nomination d'un examinateur des douanes et de l'accise à St-Léonard, district électoral de Restigouche-Madawaska, Nouveau-Brunswick.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Que lorsque la Chambre s'ajournera mardi le 2 juin prochain, elle restera ajournée jusqu'au jeudi 4 juin.

Sur motion de M. Robb, résolu,—Que la Chambre se forme en comité général demain, pour prendre en considération, la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de révoquer l'article 25 de la Loi de la taxe de guerre sur le revenu, 1917, édictée par le chapitre 46 des statuts de 1924, et constituant une charge sur les actifs d'un contribuable pour les taxes impayées et imposées en exécution de la Loi.

M. Robb propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de décréter qu'une somme de cinq millions quatre cent cinquante mille piastres sera payée à même le Fonds du revenu consolidé aux nombreux créanciers de la Home Bank of Canada dont l'argent était en dépôt ou en compte courant, pour rembourser la proportion que cette somme compensera dans les montants dont ils sont déterminément créanciers de par les procédures de liquidation; et que le gouverneur en conseil est autorisé à prélever par voie d'emprunt la somme requise pour effectuer le paiement susdit.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi du service civil, 1918, concernant certains fonctionnaires des Postes.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi du service civil, 1918, quant à certains postiers, et de décréter:

(1) Que lorsque le gouverneur en conseil a déterminé qu'un bureau de poste dont les employés ne relèvent pas de la loi du service civil doit être placé sous l'empire de cette loi, quiconque est alors employé dans ce bureau de poste et qui a au moins deux ans d'expérience postale, dont une année dans le bureau susdit, et qui au début de son service se trouvait dans les limites d'âge indiquées par la commission du service civil, et qui prouve à la commission du service civil qu'il possède les aptitudes nécessaires, sera jugé éligible à tous les postes de ce bureau sans examen de concours; mais quiconque sera employé dans semblable bureau de poste lors de la mise en vigueur de la disposition présente sera éligible aux nominations même s'il n'avait pas lors de son entrée en fonction l'âge prescrit par la commission du service civil.

(2) Que sur sa nomination, la personne nommée recevra le même salaire qu'elle recevait immédiatement avant cette nomination, sauf au cas où le salaire reçu antérieurement serait inférieur au tarif minimum des fonctions auxquelles elle est nommée, et alors son salaire sera augmenté à ce tarif minimum; et si le salaire antérieur à la nomination est supérieur à celui qu'elle aurait reçu en entrant dans le service au tarif minimum de la classe, et si elle a reçu quelques augmentations annuelles équivalant au nombre des années de son service, le salaire qui lui sera payé sur sa nomination sera fixé par la commission du service civil.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Murphy, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 168), Loi modifiant la Loi du service civil, 1918, relativement à certains fonctionnaires des Postes, lequel est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada, depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi d'Amherst, dans la province de Québec, chapitre 14 des statuts de 1924.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec, chapitre 14 des statuts de 1924, et de décréter que la compensation que la Compagnie devra payer pour acquérir le plein titre du droit de passage et de toutes les constructions antérieures qui s'y trouvent appartenant à la *River Rouge Railway Company* ou la *Rouge River Railway Company* entre China-Clay et Saint-Rémi-d'Amherst, sera déterminée par la cour de l'Echiquier du Canada, et sera basée sur la valeur de ce droit de passage et des constructions antérieures pour la compagnie, mais ne devra pas dépasser quatorze mille piastres.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Graham, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 169) Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant le prélèvement par voie d'emprunt, d'une certaine somme d'argent pour le service public.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une mesure autorisant le prélèvement par voie d'emprunt en vertu de la Loi du revenu consolidé et de l'audition, au moyen de l'émission, de la vente ou de l'engagement des valeurs du Canada, dans la forme, pour les sommes distinctes et au taux d'intérêt et autres conditions que le gouverneur en conseil approuvera, les sommes n'excédant pas au total cent soixante-quatre millions de piastres, requises pour payer, libérer ou retirer d'autre façon le tout ou partie des emprunts et obligations du Canada pour les travaux publics ou autres fins générales, et de décréter que le principal prélevé comme susdit par voie d'emprunt et l'intérêt sur icelui constitueront une charge imputable au fonds du revenu consolidé, et payable à même ce fond.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Robb, du consentement de la Chambre présente alors un Bill (No 170) Loi autorisant par voie d'emprunt, de certaines sommes pour le service public, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 148) Loi modifiant la Loi des élections fédérales est lu la deuxième fois et référé au comité des Privilèges et Elections.

Le Bill (No 16) Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb,—Que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

BUDGET INTERIMAIRE

Résolu,—Qu'une somme n'excédant pas $31,409,846.82 représentant un sixième de chaque crédit des différents item qui n'ont pas encore été votés, tels qu'inscrits dans le budget principal pour l'exercice se terminant le 31 mars 1926, déposé devant la Chambre à la présente session du Parlement, soit accordée à Sa Majesté, au compte de l'exercice se terminant le 31 mars 1926.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et agréée, le comité des Subsides devant siéger de nouveau ce jour.

Du consentement de la Chambre, M. Robb,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et la question étant posée, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsides votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1926, la somme de $31,409,846.82 soit octroyée à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre;

Ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée,—le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 171), Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le Service public de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1926,—lequel est lu une première fois.

Du consentement de la Chambre;

Ledit bill est lu une deuxième fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution prorogeant le délai de convention intervenu entre Sa Majesté et la Corporation de la cité d'Ottawa.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter que le ministre pourra au nom de Sa Majesté faire une convention avec la corporation de la cité d'Ottawa prolongeant pour une période de cinq ans à dater du 1er juillet 1925 les dispositions de la convention intervenue entre Sa Majesté et la corporation en date du 13 mars 1920 indiquée au tableau du chapitre 15 des statuts de 1920, laquelle convention dernière avait été prolongée pour une période d'un an à compter du 1er juillet 1924 sous l'empire du chapitre 59 des statuts de 1924.

Le ministre pourra cependant au nom de Sa Majesté convenir de payer à la corporation chaque année une somme de cent mille piastres pendant ladite période de cinq ans datant du 1er juillet 1925, au lieu d'une somme annuelle de soixante-quinze mille piastres prévue dans la convention susdite.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. King (Kootenay), du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 172) Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 27) Loi modifiant la Loi de la preuve en Canada est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 73) Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 109) Loi modifiant la Loi concernant la Loi de l'Industrie Laitière, 1914, est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 111) Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 117) Loi modifiant la Loi des fruits est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 150) Loi modifiant la Loi des épizooties.
Bill (No 151) Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest.

Le Bill (No 145) Loi modifiant la Loi des Douanes est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le Bill (No 47) Loi abrogeant la Loi des secours de guerre, 1917;

Sur motion de M. Copp, du consentement de la Chambre, ledit ordre est rescindé et le bill retiré.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le Bill (No 142) Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919;

Sur motion de M. Graham, du consentement de la Chambre, ledit ordre est rescindé et le bill retiré.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.
Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXV—TRAVAIL

253	Loi des enquêtes en matière de différends industriels..	35,000 00
254	Officiers des justes salaires et d'inspection..	5,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité général sur le Bill (No 144) Loi modifiant la Loi des Compagnies de prêts, 1914;

Sur motion de M. Robb, ledit ordre, du consentement de la Chambre, est rescindé, et le bill référé au comité des Banques et du Commerce.

Du consentement de la Chambre, ordonné,—Que le nom de M. Baxter soit substitué à celui de M. Hanson sur le comité des Privilèges et Elections.

La Chambre s'ajourne alors à 11.00 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 79

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 2 JUIN 1925

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le dix-neuvième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 3 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés, a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant du Sénat, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies, savoir:—

Bill M4 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Thomas Pratchett."

Le Bill (No 16) Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême du Canada est lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Mackenzie King (York) propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

M. Meighen, secondé par M. Baxter, propose en amendement,—Que M. l'Orateur ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu:—

"Que la Chambre est d'avis que pour faire face à la situation qui a suivi le renforcement récent du régime protecteur dans tout l'univers et surtout aux Etats-Unis; pour donner une vie nouvelle à l'industrie et aux entreprises productives; pour maintenir et agrandir le marché canadien au profit des produits agricoles canadiens; pour stimuler l'exploitation, par les Canadiens, des ressources canadiennes, et par ce moyen donner du travail à la main-d'œuvre canadienne; pour augmenter le trafic de nos chemins de fer, par quoi seul peut s'assurer une réduction générale des tarifs de transport; pour trouver des revenus nouveaux en vue de réduire l'impôt intérieur, le Canada requiert une révision immédiate du tarif canadien, laquelle sera établie sur une base de protection définie et conséquente.

Qu'une semblable révision devrait s'appliquer aux produits naturels comme les produits agricoles, le poisson et la houille, avec autant d'amplitude qu'aux marchandises fabriquées.

Qu'aux mêmes fins on devrait prendre les moyens de conserver à l'exploitation canadienne nos ressources essentielles et irremplaçables de matière et d'énergie.

Que tout en dirigeant nos efforts vers l'établissement d'un régime de préférence quant à l'Empire, nulle préférence ne devrait être accordée au détriment de l'ouvrier canadien, et toute préférence devrait avoir pour condition l'usage des ports canadiens.

Qu'une commission du tarif, représentant les trois grandes catégories de l'industrie canadienne—agriculture, manufactures et travail, soit nommée et chargée d'étudier dans toute leur portée les problèmes tarifaires canadiens; de faire en temps utile au gouvernement les recommandations motivées qu'elle jugera d'intérêt public; si elle découvre qu'on profite injustement des droits protecteurs, elle pourra soumettre au gouvernement, qui leur donnera vigueur des recommandations pour la diminution des tables de tarif ou pour l'imposition de taxes spéciales d'accise sur les produits au sujet desquels on tire un avantage indu; que ses rapports, décisions, recommandations et motifs, soient publiés.

Que pour permettre aux produits des provinces occidentales et maritimes d'atteindre ces marchés agrandis, les charges spéciales de transport que ces provinces subissent soient partagées par tout le pays, soit comme contribution aux frais de long remorquage ou sous une autre forme".

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat qui les accompagne, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill C4 (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alina Marguerite Peat".

Bill E4 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Davidson".

Bill F4 (No 156) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Ross".

Bill G4 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Delbert Boddy".

Bill H4 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Hugh Reid".

Bill I4 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sidney Charles Simmons".

Bill D4 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Saddie Dennis".

Bill B4 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Ricketts".

Bill J4 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Elizabeth Couch".

Bill K4 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Helen Strickland".

Bill L4 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry North".

Bill N4 (No 165) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Apedaile".

Bill O4 (No 166) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Donnelly".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Mackenzie King (York), —Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et l'amendement de M. Meighen.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson,
Baxter,
Black (Halifax),
Black (Yukon),
Bowen,
Boys,
Charters,
Church,
Clark,
Dickie,
Drayton (sir Henry),
Garland (Carleton),
Grimmer,
Harris,
Hocken,
Hubbs,
Ladner,
LeSueur,
MacLaren,
Maclean (York),
McKillop,
McQuarrie,
Manion,
Maybee,
Meighen,
Preston,
Ross (Kingston),
Senn,
Simpson,
Spence,
Stansell,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stirling,
Sutherland,
Tolmie,
Wilson—37.

CONTRE:

Messieurs

Archambault,
Baldwin,
Bancroft,
Beaubien,
Béland,
Benoit,
Binette,
Bird,
Black (Huron),
Boivin,
Bouchard,
Boucher,
Brethen,
Brown,
Cahill,
Caldwell,
Campbell,
Cannon,
Cardin,
Carmichael,
Carroll,
Carruthers,
Casgrain,
Chevrier,
Chew,
Coote,
Crerar,
Davies,
Déchène,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Fafard,
Fansher,
Findlay,
Finn,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Forrester,
Fortier,
Fournier,
Gardiner,
Gendron,
Gervais,
Gordon,
Gould,
Graham,
Halbert,
Hammell,
Hodgins,
Hoey,
Hopkins,
Hushion,
Jelliff,
Johnston,
Kay,
Kelly,
Kellner,
Kennedy (Edmonton),
Kennedy (Glengarry-et-Stormont),
Lapointe,
Lavigueur,
Leader,
Lewis,
Lovett,
Lovie,
Low,
Lucas,
Mackinnon,
MacLean (Prince, I. du P.-E.),
Macphail,
McBride,
McConica,
McDonald (Timiskaming),
McGiverin,
McIsaac,
McKay,
McMaster,
McMurray,
McTaggart,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Marler,
Martell,
Mercier,
Michaud,
Milne,
Motherwell,
Pouliot,
Prévost,
Pritchard,
Putnam,
Rankin,
Raymond,
Reed,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robinson,
St. Père,
Sales,
Savard,
Séguin,
Sexsmith,
Shaw,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queen, I. du P.-E.),
Snowball,
Speakman,
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Argenteuil),
Stewart (Humboldt),
Stork,

Desaulniers,	Kennedy (Port-Arthur-et-Kenora),	Munro,	Thurston,
Descoteaux,	King (Huron),	Murdock,	Tobin,
Deslauriers,	King (Kootenay),	Murphy,	Vien,
Desrochers,	King, Mackenzie (York),	Neill,	Wallace,
Elliott (Dundas),	Kyte,	Ouimet,	Walsh,
Elliott (Waterloo),	Lapierre,	Papineau,	Ward,
Ethier,		Parent,	Warner,
Evans,		Pelletier,	Woods,
			Woodsworth—147.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

La Chambre en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

14	Affaires extérieures—	
	Appointements	84,440 00
	Dépense casuelle	27,500 00
29	Conseil Privé—	
	Appointements	43,775 00
	Dépense casuelle	7,000 00
9	Bureau du secrétaire du Gouverneur général—	
	Appointements, y compris celui du secrétaire du Gouverneur général, en sus du traitement autorisé par le chapitre 4, S.R., $3,600.00	33,810 00
17	Bureau du Haut-Commissaire—	
	Appointements	22,840 00
	Dépense casuelle	77,106 00

XXXIV—DIVERS

314	Appointements et frais de l'agence à Paris	35,000 00

Mercredi, 3 juin 1925.

315	Représentant du Canada aux Etats-Unis	60,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 12.35 a.m., jusqu'à jeudi à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 80

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 4 JUIN 1925

Prières.

Sur motion de M. Church, ordonné,—Que le Bill M4 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Thomas Pratchett" soit placé sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Coote, le cinquième rapport du comité des Banques et du Commerce est adopté.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Woodsworth,—Ordre de la Chambre,—Etat indiquant:—

1. Combien le département de la Milice et de la Défense a dépensé pour l'entraînement des cadets dans chacune des diverses provinces, dans les années 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923 et 1924.

2. Combien il y avait de corps de cadets dans chacune des provinces, pour chaque année, et combien en mars 1925.

3. Combien d'instituteurs ou principaux faisaient respectivement office d'instructeur dans chaque province, pour chaque année, jusqu'au mois de mars 1925 inclusivement.

4. Quelles gratifications ont été payées à ces instructeurs, et combien chaque instructeur reçoit pour chaque cadet enrôlé chaque année.

5. Si le département désigne un ou des officiers dans chaque province pour promouvoir l'entraînement des cadets; sinon, quelle méthode le département suit pour répandre le mouvement dans les provinces.

6. Quels officiers donnent actuellement leur temps dans chaque province à ce travail, soit en partie ou tout le temps conjointement dans chaque province.

7. Si on a obtenu le consentement du département d'éducation dans chaque province avant d'introduire le régime des cadets dans les écoles des provinces; Sinon, quelles provinces ont donné leur consentement, et quand elles l'ont donné.

8. Combien d'écoles dans chaque province entraînaient les cadets en 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924 et mars 1925.

9. Combien il y avait de cadets dans les corps scolaires de chaque province, dans chacune des années susdites.

Sur motion de M. Graham pour M. Mackenzie King (York), résolu,—Que le mercredi 10 juin courant et les mercredis subséquents jusqu'à la fin de la session, les séances seront sous tous rapports réglées comme celles des autres jours.

Le Bill (No 169), Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada, depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi d'Amherst, dans la province de Québec, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Du consentement de la Chambre, M. Graham propose,—Que l'ordre No 44 des Bills et Ordres publics soit maintenant appelé; agréé.

L'ordre No 44 est en conséquence lu comme suit:—

"Troisième lecture du Bill (No 4) Loi concernant le Divorce".—M. *Shaw*.

M. Shaw, secondé par M. Woodsworth, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

Et la question étant posée sur la motion;

M. Vien, secondé par M. McIsaac, propose en amendement:—Que ledit ordre soit rescindé et que le bill soit renvoyé au comité général de la Chambre, avec instruction qu'il a pouvoir de le modifier en ajoutant l'article suivant:—

"Dans aucun des cas où une loi du parlement ou une décision d'un tribunal au Canada ou ailleurs accorde un divorce, l'un ou l'autre des divorcés domicilié au Canada n'aura droit de se remarier."

Et un débat s'ensuivant, la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Béland,
Binette,
Black (Huron),
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Cannon,
Cardin,
Carmichael,
Carroll,
Casgrain,
Charters,
Chevrier,
Déchène,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descotaux,
Doucet,
Duff,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fortier,
Fournier,
Gendron,
Gervais,
Graham,
Hodgins,
Kennedy (Glengarry-et-Stormont),
King (Huron),
Kyte,
Lapointe,
Lavigueur,
Lovett,
McGiverin,
McIsaac,
Manion,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martell,
Mercier,
Motherwell,
Ouimet,
Parent,
Pelletier,
Pouliot,
Power,
Pritchard,
Raymond,
Rhéaume,
Roberge,
Robichaud,
Robitaille,
Ross (Simcoe),
St. Père,
Séguin,
Sinclair (Queen, I. du P.-E.),
Tobin,
Vien,
Woods—60.

CONTRE:
Messieurs

Anderson,	Forke,	Lovie,	Shaw,
Bancroft,	Gardiner,	Low,	Sheard,
Baxter,	Good,	Lucas,	Simpson,
Bird,	Gordon,	MacLaren,	Sinclair (Oxford),
Bowen,	Gould,	Macphail,	Snowball,
Brown,	Halbert,	McBride,	Speakman,
Caldwell,	Hanna,	McCrea,	Spence,
Campbell,	Hanson,	McDonald (Timiskaming),	Spencer,
Coote,	Hocken,	McMaster,	Stansell,
Davies,	Hoey,	McTaggart,	Steedsman,
Dickie,	Humphrey,	Millar,	Stewart (Argenteuil),
Drayton (sir Henry),	Irvine,	Milne,	Stewart (Humboldt),
Duncan,	Jelliff,	Munro,	Stirling,
Elliott (Dundas),	Jones,	Murdock,	Sutherland,
Elliott (Waterloo),	Kelly,	Neill,	Tolmie,
Euler,	Kennedy (Edmonton),	Putnam,	Warner,
Evans,	King (Kootenay),	Sales,	Wilson,
Fansher,	Leader,	Senn,	Woodsworth—73.
Findlay,			

Et la question étant de nouveau posée,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois;

Sir Henry Drayton, secondé par M. Baxter, propose en amendement: -Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit référé au comité de la Chambre, avec ordre qu'il a pouvoir de le modifier en lui ajoutant les deux articles suivants:

(1) Lorsqu'une loi du Parlement ou une décision d'un tribunal au Canada ou ailleurs accorde un divorce, nulle personne convaincue d'adultère et divorcée ne pourra pendant la vie de l'autre conjoint se remarier, et toute personne convaincue d'adultère sera en se remariant passible d'être poursuivie et décrétée bigame, et assujettie aux peines prescrites contre ce crime aussi complètement que si le divorce n'avait pas été accordé.

(2) Une ordonnance, un jugement ou une loi du Parlement accordant un divorce pour fait d'adultère contiendra une déclaration expresse que la partie coupable n'aura pas droit de se remarier comme il est dit plus haut.

Et un débat s'ensuivant;

Une question d'ordre est soulevée par M. Neill, à l'effet que la Chambre ne peut pas légiférer sur des actes qui se sont passés en dehors du Canada.

M. l'Orateur décide que la question d'ordre n'est pas bien fondée pour la raison, que, une telle interprétation ne peut être donnée à l'amendement, et que, dans tous les cas, c'est un point de loi et non de procédure.

Et le débat continuant;

M. MacLaren, secondé par M. Stancell propose,—Que le débat soit maintenant ajourné.

Et la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée sur la division suivante:

POUR:
Messieurs

Arthurs,
Béland,
Benoit,
Binette,
Bouchard,
Boucher,
Cahill,
Cardin,
Carmichael,
Carroll,
Casgrain,
Charters,
Déchène,
Delisle,
Denis (Joliette),
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Doucet,
Duff,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forrester,
Fortier,
Fournier,
Gendron,
Gervais,
Graham,
Harris,
Healy,
Kyte,
Lanctôt,
Lapierre,
Lapointe,
Logan,
Lovett,
Macdonald (Pictou),
MacLaren,
McGiverin,
McIsaac,
McKillop,
Manion,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Martell,
Meighen,
Mercier,
Michaud,
Motherwell,
Ouimet,
Pelletier,
Pouliot,
Power,
Putnam,
Rankin,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Robichaud,
Robitaille,
Ryckman,
Savard,
St. Père,
Séguin,
Sheard,
Stansell,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stork,
Tobin,
Vien—74.

CONTRE:
Messieurs

Anderson,
Baldwin,
Bancroft,
Baxter,
Bird,
Black (Halifax),
Black (Huron),
Black (Yukon),
Boys,
Brethen,
Brown,
Caldwell,
Campbell,
Clark,
Clifford,
Coote,
Crerar,
Davies,
Dickie,
Drayton (sir Henry),
Elliott (Dundas),
Elliott (Waterloo),
Euler,
Evans,
Fansher,
Findlay,
Forke,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Good,
Gordon,
Gould,
Grimmer,
Halbert,
Hanna,
Hanson,
Hocken,
Hodgins,
Hoey,
Hopkins,
Hubbs,
Humphrey,
Irvine,
Jelliff,
Jones,
Kelly,
Kennedy (Edmonton),
Kennedy (Glengarry-et-Stormont),
Kennedy (Port-Arthur-et-Kenora),
King (Huron),
King (Kootenay),
Leader,
LeSueur,
Lovie,
Lucas,
Macphail,
McBride,
McDonald (Timiskaming),
McMaster,
McQuarrie,
McTaggart,
Millar,
Milne,
Morrison,
Munro,
Murdock,
Neill,
Parent,
Preston,
Pritchard,
Reed,
Ross (Simcoe),
Sales,
Sexsmith,
Shaw,
Simpson,
Snowball,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Argenteuil),
Stewart (Humboldt),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Sutherland,
Thurston,
Wallace,
Ward,
Warner,
Wilson,
Woods,
Woodsworth—93.

Le débat reprend alors;

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:
Messieurs

Baldwin,
Baxter,
Beaubien,
Béland,
Benoit,
Bouchard,
Boucher,
Brethen,
Cannon,
Cardin,
Carmichael,
Carroll,
Casgrain,
Charters,
Déchène,
Delisle,
Denis (Joliette),
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Doucet,
Drayton (sir Henry),
Duff,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Fortier,
Fournier,
Gendron,
Gervais,
Gordon,
Graham,
Healy,
Kyte,
Lanctôt,
Lapierre,
Lapointe,
Lovett,
McGiverin,
McQuarrie,
Manion,
Marcil (Bonaventure),
Martell,
Mercier,
Michaud,
Motherwell,
Ouimet,
Parent,
Pelletier,
Pouliot,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Roberge,
Robitaille,
Ross (Simcoe),
St. Père,
Savard,
Séguin,
Tobin,
Vien,
Woods—63.

CONTRE:
Messieurs

Anderson,
Arthurs,
Bancroft,
Bird,
Black (Huron),
Black (Yukon),
Bowen,
Boys,
Brown,
Caldwell,
Campbell,
Church,
Clark,
Clifford,
Coote,
Crerar,
Davies,
Dickie,
Duncan,
Elliott (Dundas),
Elliott (Waterloo),
Euler,
Evans,
Fansher,
Findlay,
Forke,
Forrester,
Gardiner,
Good,
Gould,
Grimmer,
Halbert,
Hammell,
Hanna,
Hanson,
Harris,
Hocken,
Hodgins,
Hoey,
Hopkins,
Hubbs,
Humphrey,
Irvine,
Jelliff,
Jones,
Kelly,
Kellner,
Kennedy (Edmonton),
Kennedy (Port-Arthur-et-Kenora),
King (Huron),
King (Kootenay),
Leader,
Lewis,
Logan,
Lovie,
Low,
Lucas,
MacLaren,
Macphail,
McBride,
McConica,
McDonald (Timiskaming),
McKay,
McKillop,
McMaster,
McTaggart,
Millar,
Milne,
Morrison,
Munro,
Neill,
Power,
Preston,
Pritchard,
Putnam,
Rankin,
Reed,
Ryckman,
Sales,
Senn,
Sexsmith,
Shaw,
Sheard,
Simpson,
Sinclair (Oxford),
Snowball,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Stansell,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Argenteuil),
Stewart (Hamilton),
Stewart (Humboldt),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Stork,
Sutherland,
Thurston,
Wallace,
Ward,
Warner,
Wilson,
Woodsworth—106.

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Anderson, Arthurs, Baldwin, Bancroft, Baxter, Bird, Black (Huron), Black (Yukon), Bowen, Boys, Brethen, Brown, Caldwell, Campbell, Church, Clark, Clifford, Coote, Crerar, Davies, Dickie, Drayton (sir Henry), Duncan, Elliott (Dundas), Elliott (Waterloo), Euler, Evans, Fansher, Findlay, Forke, Forrester, Gardiner, Good, Gordon, Gould, Grimmer, Halbert, Hammell, Hanna, Hanson, Harris, Hocken, Hodgins, Hoey, Hopkins, Humphrey, Irvine, Jelliff, Jones, Kelly, Kellner, Kennedy (Edmonton), Kennedy (Port-Arthur-et-Kenora), King (Kootenay), Leader, LeSueur, Lewis, Logan, Lovett, Lovie, Low, Lucas, MacLaren, Macphail, McBride, McConica, McDonald (Timiskaming), McKillop, McMaster, McQuarrie, McTaggart, Martell, Millar, Milne, Morrison, Motherwell, Munro, Murdock, Neill, Preston, Pritchard, Putnam, Rankin, Reed, Ross (Simcoe), Ryckman, Sales, Senn, Sexsmith, Shaw, Sheard, Simpson, Sinclair (Oxford), Snowball, Speakman, Spence, Spencer, Stansell, Steedsman, Stevens, Stewart (Argenteuil), Stewart (Hamilton), Stewart (Humboldt), Stewart (Leeds), Stirling, Sutherland, Thurston, Wallace, Ward, Warner, Wilson, Woodsworth—112.

CONTRE:

Messieurs

Beaubien, Béland, Benoit, Binette, Bouchard, Boucher, Bourassa, Cannon, Cardin, Carmichael, Carroll, Casgrain, Déchène, Delisle, Denis (Joliette), Denis (St-Denis), Desaulniers, Descoteaux, Deslauriers, Doucet, Duff, Ethier, Fafard, Fiset (sir Eugène), Fontaine, Fortier, Fournier, Gendron, Gervais, Graham, Healy, Kyte, Lanctôt, Lapierre, Lapointe, Lavigueur, McGiverin, McIsaac, Manion, Marcil (Bonaventure), Marcile (Bagot), Mercier, Michaud, Ouimet, Parent, Pelletier, Pouliot, Power, Raymond, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Robichaud, Robitaille, St. Père, Savard, Séguin, Stork, Tobin, Vien, Woods—61.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill (No 171), Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice se terminant le 31 mars 1926.

Aussi,—Une message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 119), Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915.

Bill (No 13), Loi concernant un brevet de la *West Virginia Pulp Paper Company.*

Bill (No 26), Loi concernant un brevet de Walter W. Williams.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill P4 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel James Connor".

Bill W3 (No 174) du Sénat, intitulé: 'Loi changeant le nom de l'Union chrétienne de Tempérance des femmes du Canada en celui d'Union chrétienne nationale de Tempérance des femmes du Canada".

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve, etc., devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référée la pétition de Samuel James Connor, demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 10), Loi concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada, et ayant pour objet de changer son nom en celui de *London Fire Insurance Company of Canada*, avec plusieurs amendements, comme suit:

1. Page 1, lignes 15 et 16.—Remplacer "*London Fire Insurance Company of Canada*" par "*London-Canada Insurance Company*".

2. Page 2, lignes 6 et 7.—Retrancher "en celui de *London Fire Insurance Company of Canada*".

3. Page 2, ligne 10.—Après "d'accéder" insérer "en partie".

Dans le titre

4. Remplacer "*London Fire Insurance Company of Canada*" par "*London-Canada Insurance Company*".

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 14), Loi concernant un brevet d'Edgeworth Greene, avec un amendement comme suit:

1. Dans le titre. Remplacer "un brevet" par "certains brevets".

M. Graham propose,—Que la Chambre retourne aux Mesures du Gouvernement; agréé.

Le Bill (No 172) Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la Cité d'Ottawa est lu la deuxième fois, considéré en comité général rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé sur division.

Le Bill (No 160) Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Québec, est lu la deuxième fois sur division, considéré en comité général;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

VENDREDI, 5 juin 1925.

Ledit bill est rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 12.20 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 81

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 5 JUIN 1925

PRIÈRES.

M. McGiverin, du comité des Bills Privés, présente le septième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill (No 20), Loi concernant un brevet appartenant à la *Concrete Surfacing Machinery Company*, et il a été convenu de le rapporter avec un amendement.

Votre comité a aussi pris en considération les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement:—

Bill A4 (No 141) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Hooper Robins".

Bill U2 (No 98) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Edward Thuna".

Bill C4 (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alina Marguerite Peat".

Bill E4 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Davidson".

Bill F4 (No 156) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Ross".

Bill G4 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Delbert Boddy".

Bill H4 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Hugh Reid".

Bill I4 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sidney Charles Simmons".

Bill B4 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Ricketts".

Bill D4 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Dennis".

Bill J4 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Elizabeth Couch".

Bill K4 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Helen Strickland".

Bill L4 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry North".

Bill N4 (No 165) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Apedaile".

Bill O4 (No 166) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Donnelly".

Votre comité recommande que l'honoraire supplémentaire, prélevé et payé en vertu de la Règle 89 3 (e) et 8, relativement aux deux Bills qui suivent, soit remboursé, savoir:—

Bill B4 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Ricketts".

Bill D4 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Dennis".

La question de l'opportunité d'insérer une disposition dans les Bills de divorce comportant l'interdiction pour le défendeur ou la défenderesse de se remarier et le pouvoir du Parlement d'édicter une mesure législative de ce genre, s'est présentée au comité; l'opinion du secrétaire légiste attaché au comité fut requise et elle a été soumise au comité à la séance de ce jour; et votre comité a l'honneur de faire rapport que ledit avis a été déposé au bureau du chef des comités (Chambre 426) où il peut être examiné en tout temps par les membres qui désirent en prendre connaissance.

M. Marcil (Bonaventure) du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions du Parlement, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

1. Votre comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

40c. Copie d'un décret ministériel, No C.P. 725, en date du 16 mai 1925, modifiant les règlements de solde et d'indemnité, 1920, pour les officiers et les hommes de la Marine royale canadienne, du 1er juin 1920, en biffant la clause 2 (1ère partie) et la clause 2 (2ème partie) et en les remplaçant par de nouvelles clauses. (Ministère de la Défense nationale.—Service naval).

67a. Copies des arrêtés du Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* depuis l'ouverture du Parlement, sous l'empire des dispositions de l'article 4, chapitre 18, 1917, Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

100a. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 mai 1925.—Etat montrant:—

1. A quelle date les tarifs de la convention de la passe du Nid-de-Corbeau ont été remis en vigueur.

2. Quels produits sont affectés par cette convention.

3. Quels sont les taux payés sur ces produits, d'après la convention, en comparaison des taux payés sur les mêmes produits dans les autres parties du pays.

126d. Réponse à un ordre du Sénat du 12 mai 1925,—Etat indiquant:—

(*a*) Le montant versé par le gouvernement à une revue ou publication de ce genre appelée le *Vétéran.*

(*b*) Dans quel but et pour quelles raisons ces paiements ont été faits.

(*c*) Qui les a autorisés.

Pour référence, voir le rapport de l'Auditeur-général 1922-23, section YY, pages 190 à 193.

126e. Réponse à un ordre du Sénat du 12 mai—1925,—Etat indiquant:—

(*a*) Les montants qui ont été versés par le gouvernement à C. G. MacNeil ou à l'Association des vétérans de la Grande guerre en rapport avec l'enquête de la Commission royale sur les pensions et le rétablissement.

(*b*) Un état indiquant les sommes qui ont été versées par le gouvernement à M. Bowler, avocat de Winnipeg, pour services professionnels ou autres, en rapport avec l'enquête de la Commission royale sur les pensions et le rétablissement.

(*c*) Indiquant aussi qui a autorisé ces paiements, dans quel but ils ont été faits et à quelles dates.

126f. Réponse à un ordre du Sénat du 12 mai 1925:—

(*a*) Copie du mémoire soumis par C. G. MacNeil, secrétaire-trésorier fédéral de l'Association canadienne des vétérans de la Grande guerre, à l'honorable ministre du Rétablissement des soldats dans la vie civile et mentionné dans une lettre du 10 juin 1924, adressée par le susdit C. G. MacNeil à E. H. Scammell, assistant sous-ministre du département du Rétablissement des soldats dans la vie civile.

(*b*) Copie d'un état détaillé de la dépense d'un emprunt de $15,000 obtenu de la Caisse d'invalidité par l'Alliance canadienne des vétérans, en vertu du décret ministériel (C.P. 1596) de 1924, état détaillé qui est mentionné dans une lettre, en date du 5 janvier 1925, de E. H. Scammell, assistant sous-ministre du département du Rétablissement des soldats dans la vie civile, à C. G. MacNeil, secrétaire de l'Alliance canadienne des vétérans; et

(*c*) Si le plein montant n'a pas été dépensé par quiconque a touché ladite somme, un état détaillé de la partie qui a été dépensée conformément à la lettre de E. H. Scammell, sous-ministre du département du Rétablissement des soldats dans la vie civile, à C. G. MacNeil, président de l'Alliance canadienne des vétérans, en date du 2 octobre 1924.

154b. Copie de toute correspondance se rapportant à l'octroi d'une licence à la *Bridge River Power Company, Limited*, pour exporter l'énergie électrique en vertu des prescriptions de la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, 6-7 Edouard VII, chapitre 16; et copie de l'arrêté en conseil, C.P. 499, en date du 29 mars 1924, accordant des licences pour exporter de l'énergie électrique à certaines compagnies y mentionnées.

154c. Correspondance se rapportant à l'octroi des licences, en vertu des prescriptions de la Loi de l'exportation de l'électricité et des fluides, 6-7, Edouard VII, chapitre 16, à la *Bridge River Power Company, Limited*, pour exporter l'énergie électrique; aussi, copies des décrets du Conseil s'y rapportant.

154d. Documents et correspondance relativement à la *Carillon Power Development*, depuis 1906 à 1924; aussi, copies des baux s'y rapportant à la *Carillon Industrial Corporation, Limited*; aussi, copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 2089, en date du 29 novembre 1924, accordant une prorogation de délai pour commencer lesdits travaux.

154e. Correspondance entre le premier ministre de l'Ontario et le premier ministre du Canada concernant le développement d'énergie additionnelle aux rapides Carillon, sur la rivière Ottawa.

191a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 avril 1925:—Copie de la correspondance de toute nature échangée entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis, ou entre des fonctionnaires de ces gouvernements, relevant soit de départements ou de commissions, du 1er juin 1924 au jour présent, au sujet du projet de creusage du Saint-Laurent; ou de la diversion des eaux du lac Michigan pour le canal de Chicago, et la diversion des eaux des chutes Niagara.

203. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925:—Copie de correspondances et autres papiers que le département des postes a reçus depuis le 1er janvier 1924 au sujet de l'établissement d'un service postal direct entre Adamsville et Beersville, comté de Kent, Nouveau-Brunswick.

204. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mai 1925,—Relevé indiquant:—

1. Si le gouvernement fédéral possède un îlot de terrain appelé terrain de la Rivière-la-Paix en Colombie-Britannique. Dans l'affirmative, quelle en est la superficie.

2. Quelle considération on a accordée à la Colombie-Britannique pour la reddition de cette superficie au gouvernement fédéral.

3. Si on a vendu ou loué une partie quelconque de cet îlot de terrain dans la Colombie-Britannique. Dans l'affirmative, (*a*) quelle superficie, (*b*) en combien de parcelles distinctes, (*c*) quelle somme on a reçue comme prix de vente ou comme loyer.

205. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 avril 1925,—Relevé indiquant:—

1. Combien de baux houillers on a accordés dans les terrains de Drumheller, Rosedale et Wayne.
2. Quelle était la superficie totale de chaque bail originel.
3. A qui on a accordé ces baux.
4. Combien de ces baux ont été subséquemment sous-loués.
5. Quelle était la superficie de chaque section sous-louée.
6. Qui en est actuellement locataire.
7. Quels étaient les arrérages de loyer ou de droit régalien lorsque les baux originels ont été abandonnés ou lorsque les terrains ont été sous-loués.
8. Combien de baux abandonnés ont été loués de nouveaux.

206. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 avril 1925:—Copie de la correspondance et des autres papiers que les officiers exécutifs du National-Canadien ont échangés avec la Commission du chemin de fer du Témiscamingue et de l'Ontario-Nord ou un de ses fonctionnaires, le gouvernement du Canada ou l'un de ses ministres ou fonctionnaires, ou qui ont été échangés par les intéressés susdits avec le gouvernement de la province de Québec ou l'un de ses ministres ou fonctionnaires, au sujet du prolongement projeté de la ligne subsidiaire (Nipissing Central) du Témiscamingue et Nord-Ontario jusqu'à la région de Rouyn.

207. Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1925:—Copie de la correspondance et autres papiers touchant le changement du bureau de poste à Big Beach, comté de Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse.

208. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 mars 1925:—Copie des correspondances, câblogrammes, télégrammes et autres négociations qui ont pu s'échanger en 1923, 1924 et 1925 entre le ministre des Chemins de fer et Canaux ou son département ou un autre membre du gouvernement ou particulier, compagnies ou corporations, au sujet de l'achat en tout ou en partie, de vapeurs de la Marine marchande du gouvernement canadien.

209. Correspondance au sujet de la convention de commerce avec la Finlande.

210. Relevé des principales importations des Pays-Bas et colonies en Canada durant l'année fiscale terminée en mars 1925.

211. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er avril 1925:—Copie de la correspondance échangée entre le ministre des Postes et la Commission du service civil et des tiers au sujet de la nomination d'un maître de poste à Glace-Bay, Nouvelle-Ecosse.

212. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1925:—Copie d'un rapport fait en 1924 par M. H. McLeod, ingénieur consultant en chef des Chemins de fer nationaux du Canada, touchant la possibilité d'exploiter des tramways urbains sur le pont Victoria, à Montréal.

213. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1925,—Relevé montrant:—

Quelles sont les rampes maxima entre les courses de locomotives des routes (*a*) de Calgary à Vancouver sur le Pacifique-Canadien, (*b*) d'Edmonton à Vancouver sur le National-Canadien, (*c*) de Fort-William à North-Bay sur le Pacifique, de (*d*) Superior Junction à Cochrane, sur le National-Canadien, (*e*) de North-Bay à Montréal sur le Pacifique, (*f*) de Cochrane à Québec sur le National-Canadien, (*g*) de Farnham à McAdam Junction sur le Pacifique, et (*h*) de Lévis à McGiverny Junction, Nouveau-Brunswick, sur le National-Canadien.

214. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mai 1925:—Copie du rapport du colonel Machin au gouverneur en conseil, sur les émeutes de Québec en 1917.

216. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1925,—Relevé montrant:—

1. Quels médecins ont été officiellement nommés médecins-conseils des employés du National-Canadien à la Rivière-du-Loup, depuis 1900.
2. Combien a duré l'exercice de chacun d'eux.
3. Sur quelle recommandation chacun d'eux a été nommé.
4. Si ces fonctions donnent aux titulaires le droit de passage libre sur tout le réseau du National-Canadien.

218. Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 19 mai 1924:—Copie des correspondances, télégrammes, baux, et autres feuilles échangées entre le gouvernement ou un de ses membres et des tiers, afférant d'une façon quelconque à un bail donné récemment sur la réserve des Indiens Peignans à l'honorable M. McLean.

219. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1925,—Etat faisant voir:—

1. Si le gouvernement a par achat ou autrement acquis depuis 1921 un quai à Lockeport, Nouvelle-Ecosse.
2. Quand et de qui il l'a acquis.
3. Quel prix il a payé.
4. Si on a réparé ou agrandi la propriété depuis cette acquisition.
5. Dans ce cas, quand on l'a fait, et à quel prix; aussi, copie des rapports, estimations, états, devis, offres, comptes, pièces justificatives, correspondances et autres papiers afférant au quai du gouvernement à Lockeport, Nouvelle-Ecosse et aux réparations et rallonges de ce quai depuis 1921.

220. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1925,—Copie de la correspondance et des autres papiers que le département des Postes a reçus sur la destitution d'Albert E. Robichaud, maître de poste de Lamèque, comté de Gloucester, Nouveau-Brunswick; aussi, copie de la preuve reçue à l'enquête, le rapport de l'enquêteur, et de la correspondance relative à la nomination du nouveau maître de poste.

221. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1925,—Copie de la correspondance et d'autres papiers relatifs à la nomination d'un nouveau maître de poste à Saint-Ignace, district électoral de Kent, au Nouveau-Brunswick.

222. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 avril 1925,—Copie des correspondances et communications échangées entre le gouvernement, un ministre ou fonctionnaire du gouvernement et des particuliers au cours des trois dernières années, au sujet de la disposition de la propriété fédérale située à l'angle sud-ouest des rues Granville et Pender, à Vancouver, et qu'on appelait l'ancien bureau de poste.

223. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 mai 1925.—Etat montrant:—

1. Combien de crédits fédéraux la Commission nationale ou québecquoise des champs de bataille a dépensés en monuments et emplacements historiques à Québec.

2. Combien de crédits fédéraux ont été dépensés aux mêmes fins dans les Provinces maritimes.

3. Quels monuments on a érigés dans les Provinces maritimes, et combien chacun a coûté.

4. Si la nature, le dessin et les inscriptions de ces monuments ont jamais été soumis à un gouvernement, une autorité en histoire ou société historique, avant l'érection, et dans l'affirmative, et approuvés par ces autorités.

2. Que dans le cas où il n'y aurait plus d'autres réunions du comité les présidents conjoints soient autorisés à décider quant à l'impression ou autre de tout document qui pourrait être soumis à l'une ou l'autre des Chambres, et généralement à agir jusqu'à la fin de la session en toutes choses qui est du ressort du comité.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Relevé indiquant le nombre de fonctionnaires, permanents et temporaires, et leurs salaires, employés au ministère des Affaires extérieures, 1921-1922 et 1925-1926.

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill P4 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel James Connor".—M. *Church.*

Le bill suivant du Sénat est lu la première fois, savoir:—

Bill W3 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi changeant le nom de "L'Union chrétienne de Tempérance des femmes du Canada" en celui d'"Union chrétienne nationale de Tempérance des femmes du Canada".—M. *Raymond.*

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Que le nom de M. Black (Yukon) soit substitué à celui de M. Guthrie sur le comité des Privilèges et Elections.

Le Bill (No 168) Loi modifiant la Loi du service civil, 1918, relativement à certains fonctionnaires des Postes, est lu la deuxième fois, considéré en comité général et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXIII—PECHERIES

240	Pour construire des passes migratoires et déblayer les rivières.	30,000 00
242	Pour aider à la conservation et au développement des pêcheries en eau profonde et de la demande du poisson.. ..	95,000 00

245 Pisciculture..	370,000 00
246 Pour recherches scientifiques sur les problèmes pratiques et économiques se rattachant aux pêcheries..	10,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m. M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 10), Loi concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada, et ayant pour objet de changer son nom en celui de *London Fire Insurance Company of Canada,* sont pris en considération et agréés.

L'amendement fait par le Sénat au Bill (No 14) Loi concernant un brevet d'Edgeworth Greene est pris en considération et agréé.

Le bill suivant du Sénat est lu la deuxième fois et avec la preuve, faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et sur laquelle ladite pétition est fondée, est référé au comité des Bills Privés:—

Bill M4 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Thomas Pratchett".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Québec

Anse-à-Giles—Réparations au quai..	1,300 00
Anse-Saint-Jean—Réparations au quai..	1,570 00
Bagotville (Saint-Alphonse)—Prolongement du quai et réparations..	22,000 00
Baie-Saint-Paul—Ouvrages de protection de la rive..	25,000 00
Baie-Saint-Paul—Réparations au quai	9,700 00
Barachois de Malbaie—Réparations au brise-lames..	800 00
Beauport—Réparations au quai..	900 00
Berthier (en bas)—Réparations au quai..	1,000 00
Berthierville—Améliorations au quai et au hangar..	1,500 00
Bic—Reconstruction du quai..	5,500 00
Bonaventure—Améliorations au port..	9,000 00
Cacouna—Réparations au quai..	1,800 00
Cap de la Madeleine—Hangar à marchandises sur le quai..	9,000 00
Caughnawaga—Reconstruction du quai..	8,000 00
Château-Richer—Réparations au quai..	1,450 00
Bassin de Chicoutimi—Réparations au quai..	1,500 00
Contrecœur—Améliorations au quai..	1,100 00
Coteau-Landing—Amélioration aux abords du quai..	1,000 00

	Cross-Point—Prolongement du quai..	5,000 00
	Desjardins—Reconstruction du quai..	16,000 00
	Descente-des-Femmes—Réparations au quai..	1,200 00
	Doucets-Landing (Sainte-Angèle de Laval)—Dragage.. ..	25,000 00
	Fauvel—Réparations au quai brise-lames..	1,000 00
	Fassett—Réparations au quai..	5,500 00
	Pointe-au-Père—Réparations et améliorations au quai.. ..	23,000 00
	Rivière Gatineau—Ouvrages de protection de la rive..	2,700 00
	Gaspé (Sandy-Beach)—Réparations au quai..	5,500 00
	Grande-Entrée (I.M.)—Réparations au quai et prolongement	4,800 00
	Grandstone (I.M.)—Réparations au quai..	3,500 00
	Grondines—Quai..	37,000 00
	Grosse-Ile—Réparations au quai..	1,560 00
	Havre-Aubert (Pointe Shea), Amherst—Réparations au quai	1,725 00
	Ports et rivières en général, réparations et améliorations.. ..	75,000 00
	Honfleur—Réparations au quai..	2,800 00
	Hull—Réparations au quai..	1,800 00
	Ile-aux-Coudres—Réparations au quai..	950 00
	Ile-Perrot-Sud—Réparations au quai..	1,200 00
	Kamouraska—Réparations au quai..	4,000 00
	Lachine—Reconstruction du quai du Grand-Tronc..	18,000 00
	Lanoraie—Réparations et améliorations au quai..	850 00
	Les-Eboulements—Réparations au quai..	1,250 00
	Lévis—Améliorations au quai..	1,000 00
	Lotbinière—Reconstruction du quai..	12,000 00
	Mal Bay—Réparations au quai..	1,500 00
	Mégantic—Réparations au quai..	970 00
	Miguasha—Prolongement du quai et de la calle d'accostage	10,400 00
148	Montebello—Réparations au quai..	1,100 00
	Montmagny—Réparations aux quais..	4,200 00
	Nicolet—Réparations au quai supérieur..	1,900 00
	Nicolet—Réparations à la jetée..	13,300 00
	Norway-Bay—Réparations au quai..	1,000 00
	Notre-Dame-du-Lac—Améliorations au quai..	1,660 00
	Papineauville—Reconstruction du quai..	5,000 00
	Rivière Pentecôte—Dragage..	22,000 00
	Péribonka—Reconstruction du quai..	3,600 00
	Pointe-aux-Esquimaux—Réparations au quai..	19,300 00
	Pointe-au-Pic (Murray-Bay)—Réparations au quai..	15,000 00
	Pointe-Pizeau—Réparations au quai..	975 00
	Port-au-Persil—Réparations au quai..	1,300 00
	Rimouski—Réparations au quai..	6,500 00
	Rivière-aux-Vases—Réparations au quai et au hangar.. ..	1,420 00
	Rivière-du-Loup (en bas)—Réparations au quai..	4,900 00
	Rivière-Ouelle—Réparations au quai..	5,450 00
	Roberval—Réparations et améliorations au quai..	13,650 00
	Roberval—Réparations au brise-lames..	1,500 00
	Ste-Adelaïde-de-Pabos—Réparations au quai..	1,200 00
	St-Alexis—Réparations au quai..	1,700 00
	Ste-Anne-de-la-Pocatière—Réparations au quai..	1,260 00
	Ste-Anne de Chicoutimi—Réparations au quai..	1,800 00
	St-Antoine de Tilly—Reconstruction du quai..	20,000 00
	St-Antoine de Tilly—Dragage..	15,000 00
	St-Barthélémi (Grand-Nord)—Améliorations au quai..	1,200 00

	Ste-Croix—Reconstruction au quai et réparations..	7,300 00
	St-Denis—Réparations au quai..	800 00
	Ste-Famille—Réparations au quai..	1,700 00
	St-François-Sud—Réparations au quai..	2,160 00
	St-Fulgence—Réparations au quai..	3,000 00
	St-Irénée—Réparations au quai..	1,600 00
	St-Jean (P.I.)—Réparations au quai..	2,300 00
	St-Laurent d'Orléans—Réparations au quai..	12,800 00
	St-Méthode—Réparations au quai..	1,050 00
	St-Michel de Bellechasse—Réparations au quai..	2,350 00
	St-Nicholas—Réparations au quai..	1,200 00
	St-Ours—Réparations au quai..	1,650 00
	Ste-Pétronille (Ile d'Orléans)—Réparations et améliorations	15,000 00
	St-Roch-des-Aulnaies—Réparations au quai..	1,250 00
	St-Ulric (Rivière-Blanche)—Réparations au quai..	2,200 00
	Ste-Victoire—Réparations au quai..	2,950 00
	Sabrevois—Réparations au quai..	1,100 00
	Sorel—Améliorations au port..	75,000 00
	Tadoussac (Anse-Tadoussac)—Réparations et améliorations au quai..	10,000 00
	Trois-Lacs—Réparations au quai..	2,400 00
	Trois-Rivières—Hangar sur le quai..	45,000 00
	Valleyfield—Reconstruction du quai..	12,250 00
	Valleyfield—Dragage..	32,000 00
	Verchères—Réparations au quai..	2,500 00
	Ville-Marie—Réparations au quai..	3,500 00

Manitoba

150	Dauphin-Beach—Quai..	6,600 00
	Ports et rivières et général—Réparations et améliorations..	10,000 00
	Netley-Cut—Fermeture du chenal..	3,500 00
	Portage-la-Prairie—Prolongement d'égout..	7,200 00

Saskatchewan et Alberta

151	Blairmore—Dragage et coffrage..	5,000 00
	Route du lac et de la rivière Cowan—Améliorations..	2,300 00
	Fort-Resolution—Quai..	7,500 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations. ..	10,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir; le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 143) Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company.*

Bill (No 74) Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada entre Bengough et un point à ou près Willowbunch, dans la province de la Saskatchewan.

Bill (No 69) Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada entre Turtleford et un point du township 48, rang 12, à l'ouest du troisième méridien, dans la province de la Saskatchewan.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill Q4 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Toulouse".

Bill R4 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Plue Jessop".

Bill S4 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Hunter".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Andrew Toulouse, Albert Plue Jessop et Cecil Hunter, respectivement demandant une loi de divorce et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 11.10 p.m., jusqu'à lundi à trois heures p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 82

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 8 JUIN 1925

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill T4 (No 178) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Matthew Wilson Lazenby".

Bill U4 (No 179) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Laura Herlehy".

Bill V4 (No 180) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Kathleen Purdy".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial de Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Matthew Wilson Lazenby, Evelyn Laura Herlehy et Lois Kathleen Purdy, respectivement demandant une loi de divorce et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingtième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 2 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés, a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné la pétition suivante pour bills privés, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies, savoir:—

De l'Union chrétienne de Tempérance des femmes du Canada, pour une loi d'incorporation sous le nom de "Union chrétienne nationale de Tempérance des femmes du Canada".

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt et unième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 3 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés, a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant du Sénat, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies, savoir:—

Bill S4 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Hunter".

Sur motion de M. Mackenzie King (York), ordonné,—Que les noms de MM. Casgrain et Denis (Joliette) soient substitués à ceux de sir Lomer Gouin et de M. Bureau sur le comité des Privilèges et Elections.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'un arrêté du Conseil, C.P. 886, du 5 juin 1925, concernant les taux de fret.

Sur motion de M. Graham, ordonné,—Que 750 copies en anglais et 250 en français de l'arrêté du Conseil, C.P. 886 du 5 juin 1925, concernant les taux de fret, et déposé sur la Table de la Chambre ce jour, soient imprimées sans délai, et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

Sur motion de M. Raymond, ordonné,—Que le Bill W3 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi changeant le nom de l'Union chrétienne de Tempérance des femmes du Canada en celui d'Union chrétienne nationale de Tempérance des femmes du Canada", soit placé sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

M. Graham, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 181), Loi modifiant la Loi des Chemins de fer, 1919, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill Q4 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Toulouse".—M. *Church*.

Bill R4 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Plue Jessop".—M. *Duff*.

Bill S4 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Hunter". —M. *Maclean* (York).

L'ordre de la Chambre qui suit est voté, savoir:—

Par sir Henry Drayton,—Ordre de la Chambre,—Copie des correspondances, lettres, télégrammes, options, conventions, et autres papiers touchant l'achat de l'édifice Winch, Vancouver, Colombie-Britannique; aussi copie des soumissions ou lettres offrant d'acheter l'ancien édifice des postes et son emplacement à l'angle des rues Pender et Granville, à Vancouver.

M. Coote, secondé par M. Evans, propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour,—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement ou

un de ses membres et la Royal Bank of Canada ou la Union Bank of Canada, ou des directeurs de ces banques, ou des tiers, et afférant au fusionnement de ces deux banques?

Et la question étant posée sur la motion, elle est rejetée.

M. Coote, secondé par M. Evans, propose,—Qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour,—Copie des contrats du gouvernement pour travaux en construction au canal de haute navigation Welland, y compris les havrages de Port-Colborne et de Port-Weller; aussi, état indiquant les sommes payées aux entrepreneurs et les estimations qu'il faudra payer pour l'achèvement des entreprises en question.

Du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté, savoir:—

Par M. Stevens—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les dépenses totales encourues par le comité spécial d'enquête sur les tarifs océaniques, et indiquant (*a*) le montant payé à M. Symington en honoraires, (*b*) les honoraires dus à M. Symington comme conseil, (*c*) montant payé et dépenses encourues pour M. Symington, (*d*) sommes payées à chacun des témoins comme honoraires et dépenses, (*e*) la somme payée, ou proposée, à sir William Petersen comme honoraires, et pour dépenses, (*f*) somme totale payée à W.-T.-R. Preston comme honoraires ou dépenses depuis janvier 1924; et tous les autres frais y compris la sténographie et l'impression encourus par le comité ou par autorité du gouvernement.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution à l'effet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada;*

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme en comité général sur ladite résolution.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de décréter qu'une somme de cinq millions quatre cent cinquante mille piastres sera payée à même le Fonds du revenu consolidé aux nombreux créanciers de la Home Bank of Canada dont l'argent était en dépôt ou en compte courant, pour rembourser la proportion que cette somme compensera dans les montants dont ils sont déterminément créanciers de par les procédures de liquidation; et que le gouverneur en conseil est autorisé à prélever par voie d'emprunt la somme requise pour effectuer le paiement susdit.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 182) Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada,* lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 147) Loi modifiant le Code criminel, est lu la deuxième fois, considéré en comité général; et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

MARDI, 9 juin 1925.

Les bills suivants sont respectivement lus la troisième fois et passés, savoir:
Bill (No 145) Loi modifiant la Loi des Douanes.
Bill (No 168) Loi modifiant la Loi du service civil, 1918, relativement à certains fonctionnaires des Postes.

La Chambre s'ajourne alors à 12.10 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 83

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 9 JUIN 1925

PRIÈRES.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Extrait des bilans des Compagnies d'assurance, pour l'année terminée le 31 décembre 1924. (Sujet à corrections).

Sur motion de M. Stewart (Argenteuil), ordonné,—Que l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le Bill (No 6), Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon (amendé), soit rescindé, et que ledit bill soit placé à l'ordre du jour parmi les mesures du Gouvernement, pour être considéré en comité général à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Spence, ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Bills Privés, les frais additionnels exigés et versés en vertu de la règle 89, 3 (*c*) et 8, sur le Bill D4 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Dennis" soient remboursés.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill T4 (No 178) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Matthew Wilson Lazenby".—M. *Ross* (Kingston).

Bill U4 (No 179) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Laura Herlehy".—M. *Ross* (Kingston).

Bill V4 (No 180) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Kathleen Purdy".—M. *Ross* (Kingston).

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution pour révoquer l'article 25 de la Loi de la taxe de guerre, 1917, édictée par le chapitre 46, des statuts de 1924.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de révoquer l'article 25 de la Loi de la taxe de guerre sur le revenu, 1917, édictée par le chapitre 46 des statuts de 1924, et constituant une charge sur les actifs d'un contribuable pour les taxes impayées et imposées en exécution de la Loi.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 183) Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 170) Loi autorisant le prélèvement par voie d'emprunt de certaines sommes d'argent pour le service public, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 182) Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada* est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XVII—SUBVENTIONS AUX POSTES ET AUX PAQUEBOTS

Océan Pacifique

161	Service à la vapeur entre la Nouvelle-Zélande, et l'océan Pacifique..	100,000 00
162	Service à la vapeur entre Prince-Rupert C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte..	21,000 00
163	Service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco..	3,000 00
164	Service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	25,000 00
165	Service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver..	15,000 00
166	Service à la vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique..	24,800 00
167	Service à la vapeur entre Vancouver et les ports sur Howe-Sound..	5,000 00

Services locaux

168	Service à la vapeur entre Baddeck et Iona..	10,500 00
169	Service à la vapeur entre Charlottetown et Pictou..	25,000 00

170	Service à la vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai de Holiday..	4,000 00
171	Service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme..	20,000 00
172	Service à la vapeur entre Halifax, Canso et Guysborough..	9,000 00
173	Service à la vapeur entre Halifax, La-Have et les ports de la rivière La-Have..	6,000 00
174	Service à la vapeur entre Halifax et la baie Saint-Laurent.	2,400 00
175	Service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay et les ports du Cap-Breton..	6,000 00
176	Service à la vapeur entre Halifax, Cap-Breton sud et le lac Bras-d'Or..	5,000 00
177	Service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest de Cap-Breton et ports d'escale..	6,000 00
178	Service à la vapeur entre Miscou et les îles Shippegan et la terre ferme..	2,000 00
179	Service à la vapeur entre Mulgrave et Canso..	13,500 00
180	Service à la vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale..	9,500 00
181	Service à la vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, arrêts à tous les ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie de Miramichi..	4,000 00
182	Service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme..	11,000 00
183	Service à la vapeur entre Mulgrave, Arichat et Petit-de-Gras.	10,000 00
184	Service à la vapeur entre Pictou, Murray-Harbour et Georgetown..	4,000 00
185	Service à la vapeur entre Mulgrave et Chéticamp..	11,000 00
186	Service de goélette entre Pictou, New-Glasgow et les ports du comté d'Antigonish..	1,500 00
187	Service à la vapeur entre Port-Mulgrave, St-Peter's, Irish-Cove et Marble-Mountain et autres ports sur les lacs Bras-d'Or..	10,350 00
188	Service à la vapeur entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..	50,000 00

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m. M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

M. Spence propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 20), Loi concernant un brevet de la *Concrete Surface Machinery Company.*

Bill A4 (No 141) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Hooper Robins".

Bill U2 (No 98) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Edward Thuna".

Bill C4 (No 153) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Alina Marguerite Peat".

Bill E4 (No 155) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Isabel Davidson".

Bill F4 (No 156) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Ross".

Bill G4 (No 157) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Delbert Boddy".

Bill H4 (No 158) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward Hugh Reid".

Bill I4 (No 159) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sidney Charles Simmons".

Bill B4 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Ricketts".

Bill D4 (No 154) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Sadie Dennis".

Bill J4 (No 161) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harriet Elizabeth Couch".

Bill K4 (No 162) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Helen Strickland".

Bill L4 (No 163) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Henry North".

Bill N4 (No 165) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Jane Apedaile".

Bill O4 (No 166) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Donnelly".

Sur motion de M. Gordon, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions en instance de divorce sur lesquelles les bills ci-dessus sont basés.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois et avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat qui accompagne les bills en instance de divorce ci-dessous, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:

Bill P4 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel James Connor".

Bill W3 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi changeant le nom de l'Union chrétienne de Tempérance des femmes du Canada en celui d'Union chrétienne de Tempérance des femmes canadiennes".

Bill Q4 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Toulouse".

Bill R4 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Plue Jessop".

Bill S4 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Hunter".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

Le comité des Subsides reprend le cours de ses délibérations.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XVII—SUBVENTIONS AUX POSTES ET AUX PAQUEBOTS

189	Service à la vapeur entre Québec, Natashquan et Harrington et autres ports situés sur la rive nord du golfe St-Laurent.	85,000 00
190	Service à la vapeur entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports de la rive sud du golfe St-Laurent..	60,000 00

191	Service à la vapeur entre Rimouski et Pointe-aux-Outardes.	5,000 00
192	Service à la vapeur entre St-Catherine's Bay et Tadoussac pendant l'hiver	2,000 00
193	Service à la vapeur entre St-Jean et St-Andrew's, N.-B., avec arrêts aux ports intermédiaires	3,000 00
194	Service à la vapeur entre St-Jean, Rivière à l'Ours et autres ports d'escale	2,000 00
195	Service à la vapeur entre St-Jean et Bridgetown	1,000 00
196	Service à la vapeur entre St-Jean et Digby	15,000 00
197	Service à la vapeur entre St-Jean, Digby, Annapolis et Granville; le long de la côte occidentale du bassin d'Annapolis	2,000 00
198	Service à la vapeur entre St-Jean, Margaretville et autres ports sur la baie de Fundy	3,500 00
199	Service à la vapeur entre St-Jean et le bassin des Mines	5,000 00
200	Service à la vapeur entre St-Jean, Westport, Yarmouth et autres ports d'escale	10,000 00
201	Service à la vapeur entre Weymouth et St-Jean	1,500 00
202	Service à la vapeur entre Sydney et la baie St-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale	18,000 00
203	Service à la vapeur entre Sydney et Whycocomagh	13,000 00
204	Service à la vapeur entre Sydney et les ports du lac Bras-d'Or et les ports sur le littoral occidental du Cap-Breton	18,000 00
205	Dépenses relatives à la surveillance des paquebots subventionnés	4,500 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Colombie-Britannique

152	Bamfield-Est—Reconstruction du quai	1,650 00
	Baie Burgoyne—Réparations au quai	1,250 00
	Rivière Campbell—Réparations au quai	5,000 00
	Celista—Quai	3,600 00
	Rivière Columbia à Revelstoke—Ouvrage de protection	7,000 00
	Rivière Columbia en aval de Burton—Ouvrage de protection	10,000 00
	Comox—Réparations au quai	2,800 00
	Rivière Courtney—Dragage	35,500 00
	Baie Crawford—Reconstruction de la calle d'accostage et du hangar à marchandises	2,250 00
	Deer-Park—Réparations au quai	2,200 00
	Rivière Fraser (Bas)—Emploi de déblayeur	30,000 00
	Rivière Fraser—Améliorations	60,000 00
	Haney—Reconstruction du quai	4,800 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	65,000 00
	Baie Hope—Réparations au quai	2,800 00
	Kincolith—Améliorations au quai	1,200 00
	Ile Mayne—Réparations et améliorations au quai	4,200 00
	Mission—Reconstruction du quai	5,200 00
	Naramata—Prolongement du quai	2,700 00
	Lac et rivière Okanagan—Améliorations	2,000 00
	Barrage régulateur d'Okanagan—Entretien et opérations	1,500 00
	Lac Pitt—Reconstruction du quai	3,000 00
	Port-Clements—Réparations au quai	6,600 00
	Port-Essington—Améliorations au ponton	1,200 00

	Queen Charlotte City—Réparations de ponton..	1,200 00
	Royston—Réparations et améliorations au quai..	2,100 00
	Skidegate—Réparations au quai..	2,400 00
	Sooke—Réparations au quai..	4,500 00
	Vancouver, Stanley Park—Protection de l'avant-rivage.. ..	8,000 00
	Westbank—Reconstruction, améliorations au quai..	8,500 00
	Station de quarantaine de William Head—Réparations aux quais..	3,500 00
	Yukon	
153	Rivières Stewart et Yukon—Améliorations du chenal..	5,000 00
	En général	
154	Rivières et ports en général..	30,000 00
	Dragage	
155	Dragage—Provinces maritimes..	540,000 00
	Dragage—Ontario et Québec..	562,500 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	90,000 00
	Dragage—Colombie-Britannique..	375,000 00
	CHEMINS ET PONTS	
156	Pont Bryson à Calumet—Peinture..	2,400 00
	Pont des Joachims—Réparations..	1,800 00
	Routes et ponts du Dominion en général..	5,000 00
	Pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements d'Ontario et de Québec contribuent chacun un tiers du coût..	40,000 00
	North Timiskaming—Réparations au pont..	4,000 00
	Ottawa—Entretien du pont et des abords..	10,000 00
	Portage du Fort, Québec—Pont—Peinturage..	2,700 00
	Pont international entre St-Léonard, N.-B., et Van Buren, Maine—Réparations..	2,000 00
	LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES	
	Colombie-Britannique	
157	Embranchement de la ligne téléphonique de la ligne de Beaver Lake à Big Lake..	1,400 00
	Hudson's Hope—Construction de l'édifice du télégraphe.. ..	1,800 00
	Lignes téléphoniques—Houston au lac Ootsa, au lac François et au lac Burn..	970 00
	District de l'île de Vancouver—Renouvellement du câble entre Denman et les îles Hornby..	2,000 00
	District de l'île de Vancouver—Rivière Campbell—Embarcation à essence—Sommes additionnelles..	815 00
	District de l'île de Vancouver—Lignes mobiles, renouvellements, etc..	10,500 00
	Ligne téléphonique de Yahk-Creston—Installation du circuit métallique..	8,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir; le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 40), Loi concernant la Compagnie du chemin de fer électrique d'Ottawa.

Bill (No 42), Loi modifiant la Loi des Commissaires du port de Toronto.

Bill (No 46), Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1923.

L'ordre étant lu pour que le Bill (No 160), Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Québec soit maintenant lu la troisième fois;

M. Cardin propose secondé par M. Murdock,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Woodsworth propose en amendement secondé par M. Irvine,—Que ledit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit lu ce jour dans six mois.

Et la question étant posée sur l'amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:
Messieurs

Arthurs,
Bancroft,
Beaubien,
Black (Yukon),
Bowen,
Brethen,
Campbell,
Chaplin,
Charters,
Clark,
Coote,
Davies,
Dickie,
Drayton (sir Henry),
Duncan,
Elliott (Dundas),
Evans,
Forke,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Garland (Carleton),
Good,
Gould,
Harris,
Hodgins,
Hoey,
Hubbs,
Humphrey,
Irvine,
Kellner,
Kennedy (Edmonton),
Kennedy (Port-Arthur-et-Kenora),
Ladner,
Leader,
Lovie,
Lucas,
McKillop,
McTaggart,
Maybee,
Milne,
Morrison,
Preston,
Pritchard,
Reed,
Ross (Kingston),
Ross (Simcoe),
Ryckman,
Sales,
Senn,
Speakman,
Spence,
Spencer,
Steedsman,
Stevens,
Stewart (Hamilton),
Stirling,
Sutherland,
Thurston,
Woodsworth—59.

CONTRE:
Messieurs

Archambault,
Baldwin,
Benoit,
Boivin,
Bouchard,
Boucher,
Bourassa,
Cahill,
Cannon,
Cardin,
Carroll,
Casgrain,
Chevrier,
Chew,
Déchène,
Delisle,
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Deslauriers,
Desrochers,
Ethier,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forrester,
Fortier,
Fournier,
Gendron,
Gervais,
Graham,
Hammell,
Hatfield,
Healy,
Hughes,
Jacobs,
Kelly,
King (Kootenay),
King, Mackenzie (York),
Laflamme,
Lapierre,
Lapointe,
Low,
Mackinnon,
MacLean (Prince, I. du P.-E.),
McGiverin,
McIsaac,
McKay,
Malcolm,
Marcil (Bonaventure),
Marcile (Bagot),
Marler,
Mercier,
Michaud,
Murdock,
Neill,
Ouimet,
Papineau,
Parent,
Pelletier,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Putnam,
Raymond,
Rhéaume,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robitaille,
Savard,
Sinclair (Oxford),
Tobin,
Vien—74.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 167), Loi modifiant la Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 11.55 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 84

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI 10 JUIN 1925

Prières.

M. Euler, du comité des Chemins de fer et des navires marchands possédés, exploités ou contrôlés par le Gouvernement a l'honneur de présenter son deuxième rapport comme suit:

Votre comité a examiné le crédit 378 qui prévoit

"Un prêt à la "Marine marchande du Gouvernement canadien Limitée", remboursable à demande avec intérêt à un taux à fixer par le Gouverneur en conseil aux conditions que le Gouverneur en conseil peut déterminer, prêt à employer au paiement:

"(*a*) Des déficits d'exploitation de la compagnie et des navires placés sous le contrôle de la compagnie pendant l'exercice finissant le 31 mars 1926.

(*b*) De la dépense de capital relative aux navires placés sous le contrôle de la compagnie. . . . . $668,000"

et il a examiné le bilan de l'exploitation ainsi que l'état des recettes de la Compagnie pour l'année terminée le 31 décembre 1924. Votre comité constate que le résultat net de 1924 a augmenté de $423,412 sur celui de 1923, malgré la dépression du commerce mondial.

Votre comité partage le sentiment exprimé par le président des chemins de fer nationaux que pendant l'année prochaine la situation de la marine marchande du Gouvernement canadien va s'améliorer sensiblement et il signale le fait que la somme requise dans le budget pour l'année finissant le 31 mars 1926 est de $668,000, dont $600,000 vont servir à combler les déficits et $68,000 à supporter les dépenses de capital, tandis que le montant inclus dans le budget pour l'année terminée le 31 mars 1925 était de $900,000 et ne devait servir qu'à payer les déficits.

En conséquence votre comité est d'opinion unanime que le montant demandé pour l'année courante, savoir: $668,000, devrait être voté par la Chambre.

Au cours de son enquête, votre comité a discuté plusieurs questions sur lesquelles il croit devoir attirer l'attention de la Chambre:—

SERVICE DE L'ATLANTIQUE

Le service de l'Atlantique comprend les divisions suivantes:

Royaume-Uni

Service semi-mensuel à Cardiff et Swansea de Montréal (en été) et de Saint-Jean, N.-B. (en hiver) effectué avec quatre vapeurs du type de 8,100 tonnes.

Service de dix jours à Londres et Anvers effectué avec cinq vapeurs du type de 5,100 tonnes partant de Montréal (en été) et de Saint-Jean, N.-B. (en hiver).

Relativement à ces services en destination du Royaume-Uni, plusieurs témoignages concernaient le développement du commerce de la viande refrigérée et d'autres produits des fermes et des pêcheries, pour lequel il faut des refrigérateurs; et votre comité remarque que le président du chemin de fer National-Canadien veut consulter les autres compagnies de navigation faisant le service entre Montréal et le Royaume-Uni en vue d'en arriver à choisir un taux pour le transport de ces produits.

Antilles anglaises

Service semi-mensuel à St-Kitts, Antigua, Barbade, Trinidad et Demerara effectué avec quatre vapeurs du type de 4,400 tonnes partant de Montréal en été, et avec trois vapeurs partant d'Halifax en hiver.

Un service pour les passagers et le fret sera maintenu trois fois par semaine aux Bermudes, à Nassau, Kingston et à Belize au moyen de vapeur de 5,100 tonnes.

Dans le rapport de l'an dernier votre Comité attira l'attention sur le fait que ce dernier service a été, depuis le commencement, et est actuellement maintenu par les vapeurs Canadian Fisher et Canadian Forester, de 5,100 grosses tonnes, et a été établi à la demande du Gouvernement aux termes du contrat passé à Ottawa au mois de juin 1920, alors que le Gouvernement s'engagea a établir un service semi-mensuel pour le transport du fret, du courrier, et des passagers entre le Canada, les Bahamas, le Jamaïque et le Honduras Britannique, aux conditions suivantes—le contrat devant rester en vigueur pendant dix ans:—

"1. Le poids morts des vapeurs ne devra pas être inférieur à 3,500 tonnes et leur vitesse à dix nœuds à l'heure; ils devront pouvoir loger de 15 à 20 passagers de première classe et être munis d'entreponts.

2. Ces vapeurs devront partir des ports canadiens et se rendre à Belize, au Honduras Britannique, faire escale à Nassau, aux Bahamas, et à tel port ou ports de la Jamaïque selon les besoins, et arrêter au retour a tel port ou ports de la Jamaïque selon les besoins, et à Nassau."

D'après les témoignages entendus, il n'y a pas de doute que le commerce entre le Canada et les Antilles mérite toute notre attention, car il semble possible d'y développer un trafic considérable. Le Canada est en mesure de répondre à presque tous les besoins du commerce des Antilles, et celles-ci peuvent lui fournir en échange presque tous les produits des tropiques. Des pays autres que le Canada y font un gros volume d'affaires, que nous croyons pouvoir attirer chez nous si un service moderne de transport océanique est établie.

Nous attirons l'attention sur le fait que dans son dernier rapport votre comité a exprimé l'opinion que le commerce entre le Canada et les Antilles pourrait être notablement et avantageusement accru si des navires modernes munis de compartiments frigorifiques pouvaient être employés pour le transport des bananes et autres fruits qui pourraient être mis en vente au Canada en les

important directement par voie des ports canadiens plutôt que par voie des ports des Etats-Unis, comme la chose se fait présentement; mais naturellement ce commerce ne peut être accaparé sans navires plus rapide munis d'installations frigorifiques.

Australie

Un service mensuel entre Halifax ou Montréal et Brisbane, Sydney, Melbourne et Adelaide, ayant effectué au service trois navires-types de 8,400 tonnes et deux de 10,500 tonnes.

Nouvelle-Zélande

Un service mensuel entre Halifax ou Montréal et Auckland, Wellington, Lyttleton et Dunedin ayant quatre navires-types de 8,400 tonnes.

Terre-Neuve

Un service trihebdomadaire entre Halifax, en hiver, et Montréal, en été, et Saint-Jean, Terre-Neuve, par voie de Charlottetown, I.P.-E., en été. Ce service est effectué par un navire-type de 2,800 tonnes.

INTERCÔTIER ET ORIENTAL

Intercôtier

Service mensuel de Halifax et Montréal, en hiver et en été respectivement, à Vancouver, effectué par six navires-types de 8,400 tonnes.

Oriental

Conjointement avec le service intercôtier les navires plus haut mentionnés après avoir atteint Vancouver passent par l'Orient faisant escale à Yokohama et Shanghai.

Nolisements et grain

Au cours de la saison de navigation sur le Saint-Laurent, deux navires type de 3,750 tonnes furent nolisés pour le transport du bois à pâte entre les ports du golfe et du fleuve.

Deux navires type de 3,750 tonnes furent nolisés pour le transport des pommes de terre entre les ports de l'Ile du Prince-Edouard et ceux des Etats-Unis sur le littoral de l'Atlantique.

Un navire type de 4,400 tonnes fut nolisé pour le transport du soufre de Galveston aux ports de la Colombie-Britannique. La quantité transportée fut de 3,204 tonnes.

Grands Lacs

Durant la saison d'été un service est maintenu entre les ports sur les Grands Lacs avec six navires type de 3,100 tonnes et deux navires type de 3,750 tonnes. La quantité totale du grain qui a été transportée s'est établie à 10,950,474 boisseaux.

SERVICE DU PACIFIQUE

Les services du Pacifique comprennent les suivants:

Service côtier du Pacifique

Un service hebdomadaire est maintenu de Vancouver à Astoria, San Pedro et San Francisco avec quatre navires type de 3,750 tonnes.

En outre du service sus-mentionné, la marine marchande du Gouvernement canadien maintient pour le compte de la *Grand Trunk Pacific Coast Steamship Company* un service de trois navires, comme suit:—

Les navires Prince Rupert et Prince George faisant le service entre Vancouver, Powell River, Ocean Falls, Swanson Bay, Prince Rupert, Anyox et Stewart, et le

Navire Prince John entre Vancouver, l'Ile Queen Charlotte et Prince Rupert.

Aucun service, cependant, n'a été établi pour le commerce de l'Alaska, bien que les perspectives de développement du commerce de ce côté-là semblent pleines de promesses.

Royaume-Uni

Un service mensuel de Vancouver aux ports de la côte occidentale du Royaume-Uni est maintenu à l'aide de quatre navires du type de 8,400 tonneaux.

Australie

Un service bimensuel est maintenu de Vancouver à Sydney et à Melbourne à l'aide de deux navires du type de 4,400 tonneaux.

Nouvelle-Zélande

Les navires indiqués ci-dessus font de Auckland un port d'escale.

Services intercôtier et oriental

Service intercôtier

Conjointement avec le service oriental, les navires, après avoir atteint Vancouver, se rendent aux ports de l'Atlantique de Halifax ou de Montréal, le service étant établi par les six navires du service oriental.

Service oriental

Un service mensuel de Vancouver à Yokohama et à Shanghai est maintenu à l'aide de six navires du type de 8,400 tonneaux.

Londres et Anvers

Un service cinq fois la semaine est maintenu de Vancouver à Londres et à Anvers à l'aide de trois navires du type de 8,400 tonneaux.

Votre comité soumettra, pour la gouverne de la Chambre des Communes, en même temps que son prochain rapport final une copie de la preuve relative à l'étude qu'il a faite des crédits de la Marine marchande du Canada de même que de ceux des chemins de fer Nationaux du Canada.

M. Good, secondé par M. Kennedy (Edmonton) propose,—Attendu, que d'après un ordre de référence passé le 23 mars 1925, le comité des Comptes publics a pris en considération les méthodes d'impôt et de collections, sur les profits d'affaires et sur le revenu;

Qu'il soit résolu,

Que ledit comité des Comptes publics reçoive instruction qu'il a le pouvoir de considérer et recommander à la Chambre tels amendements à la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu qu'il jugera opportuns.

M. l'Orateur décide que ladite motion est non recevable pour la raison qu'aucun avis de motion n'a été donné.

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Black (Halifax)—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Si L.-A. Forsythe ou James-M. Davidson son associé, ont eu quelque travail juridique à faire pour un département fédéral depuis le 1er janvier 1922.

2. Dans l'affirmative, quels sont les item, dates et comptes des sommes payées de ce chef à M. Forsythe ou à M. Davidson son associé.

3. Quelle somme leur est encore due.

4. Si ils ont actuellement quelque travail juridique à faire pour le gouvernement.

Par M. Carruthers—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien le gouvernement a payé par année à l'honorable E.-N. Rhodes, en 1919-20, 1920-21 et 1921-22.

2. Combien on a payé dans ces années à M. Rhodes pour ses voitures et automobiles de louage.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. Doucet—Ordre de la Chambre—Copie du rapport du lieutenant-colonel H.-A. Machin à l'honorable ministre de la Justice sur les troubles qui se produisirent à Québec au commencement d'avril 1918.

Le Bill (No 182) Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada* est lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 183) Loi modifiant la Loi concernant l'impôt de guerre sur le revenu, 1917, est lu la troisième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Institutions scientifiques

233	Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa..	50,000 00
	Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria, Colombie-Britannique..	18,500 00

Levés topographiques

234	Levés topographiques, arpentages généraux, lignes de relevés des rivières et des lacs du nord, classification des terres pour la colonisation et le développement du Canada, mise en plans sur cartes et impressions des plans, etc..	400,000 00

Service géodésique du Canada

235	Recherches, reconnaissances, triangulation, nivellements de précision, service topographique et astronomie géodésique, etc..	270,500 00
	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin..	240 00

Frontières internationales

236	Dépenses relatives à l'arpentage et à la démarcation des frontières internationales..	20,000 00

XXIX—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

276	Appointements et frais relatifs à l'administration des Territoires, y compris l'érection de bâtiments et travaux de recherches, etc.	114,000 00
	Administration de la loi de la chasse dans les T. du N.-O...	36,000 00
	Explorations—Salaires et dépenses casuelles, réparations et renouvellements aux navires, etc..	73,000 00

XXX—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

278	Appointements et frais relatifs à l'administration du territoire..	65,000 00
	Subvention au conseil local..	45,000 00
	Subvention pour entretien et construction des chemins.. ..	70.000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:

Bill (No 15) Loi modifiant la Loi de la Cour Suprême.

Bill (No 72) Loi modifiant la Loi des produits laitiers.

Bill (No 150) Loi modifiant la Loi des épizooties.

Bill (No 73) Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires.

Bill (No 111) Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill R3 (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*".

Bill A5 (No 186) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George Quibell".

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel a été référée la pétition de George William Quibell, demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 151) Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest, avec un amendement comme suit:—

1. Page 1, ligne 7.—A l'alinéa (*q*), substituer le suivant:

"(*q*) L'émission de patentes ou de permis à des savants ou des explorateurs pour pénétrer dans lesdits Territoires ou dans une partie de ces Territoires, et la prescription des conditions auxquelles ces patentes ou permis peuvent être accordés dans chaque cas et des peines pour infractions de ces prescriptions."

Et aussi,—Un message, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill (No 117) Loi modifiant la Loi des fruits, avec un amendement comme suit:—

1. Page 1, ligne 16.—Après "Ministre", insérer "après consultation avec le Conseil d'Horticulture du Canada, et".

La Chambre s'ajourne alors à 11.52 p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 85

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 11 JUIN 1925

Prières.

M. Euler du comité des Chemins de fer et des Navires marchands possédés, exploités et contrôlés par le Gouvernement a l'honneur de soumettre son troisième et dernier rapport comme suit:

Votre Comité auquel on avait soumis, pour qu'il les étudie et fasse rapport à la Chambre, les crédits des Chemins de fer Nationaux du Canada et de la Marine marchande du Canada a tenu neuf séances au cours desquelles il a interrogé divers témoins, y compris Sir Henry Thornton, K.B.E., président du bureau d'administration; le major Graham A. Bell, C.M.G., sous-ministre des Chemins de fer et Canaux; Gérard Ruel, C.R., vice-président et avocat général; S. J. Hungerford, vice-président, division de l'exploitation et de la construction; J. E. Dalrymple, vice-président, division du trafic et des messageries; W. D. Robb, vice-président et directeur de l'assurance, des terres, du télégraphe, de la colonisation, du développement, etc.; R. C. Vaughan, vice-président, de la division des achats et du matériel; C. B. Brown, ingénieur en chef, division de l'exploitation; T. H. Cooper, auditeur général; Dr W. J. Black, directeur de la colonisation et du développement; R. B. Teakle, gérant général, Marine marchande du Canada; J. P. Doherty, gérant du trafic, Marine marchande du Canada et R. A. C. Henry, directeur du bureau du service économique.

Votre comité a étudié avec beaucoup de soin les détails des états de l'exploitation de la Compagnie et, se basant sur la preuve établie, est d'avis que l'on a entretenu, de la manière habituelle et nécessaire, la voie permanente, les structures et le matériel.

Le crédit No 377 stipule un prêt de $60,000,000 pour faire face aux dépenses de la compagnie pour l'année financière se terminant le 31 mars 1926. Au cours de ses séances, votre comité a reçu avis de l'administration du chemin de fer que ce crédit avait été préparé dans la première partie de l'année, mais que

depuis, le montant a été corrigé, et maintenant l'administration est d'avis que la somme de $50,000,000 suffira. D'après la preuve entendue, votre comité est d'opinion que le montant de $50,000,000 est nécessaire pour les besoins de la compagnie au cours de l'année courante.

Nous avons entendu nombre de témoignages au sujet des activités du National-Canadien relativement à l'immigration et la colonisation. Votre comité croit que dans l'intérêt du pays et du réseau du chemin de fer National-Canadien, les activités de ce dernier au sujet de l'immigration ne doivent pas empiéter sur celles du gouvernement, et que ce dernier doit suivre une politique d'immigration active.

Votre comité a appris que l'administration du réseau National-Canadien a étudié sérieusement au cours de l'année écoulée la question de réduire le capital nominal du chemin de fer, et attire l'attention sur la déclaration du président qu'un plan est en cours de préparation et sera présenté à l'étude du Parlement au cours de la prochaine session.

Votre comité remarque dans le rapport de l'administration du National-Canadien qu'un arrangement a été conclu par lequel une compagnie Française devient locataire de la propriété de Paris pour une période de quarante ans, d'après des conditions qui prévoient le paiement au National-Canadien d'un loyer représentant 5 p. 100 du capital placé sur cette propriété, et en sus réserve gratuitement un espace de 200 mètres carrés pour les bureaux du chemin de fer, le locataire devant payer les frais d'aménagement de l'édifice, les taxes sur toute la propriété pour la durée entière du bail, les améliorations qui seront faites à la propriété devant revenir au National-Canadien à l'expiration du bail.

Votre comité attire l'attention sur le fait qu'au cours de l'année dernière on a considérablement réduit les dépenses pour l'outillage ainsi que sur la déclaration du président à l'effet que présentement on n'anticipe pas de déboursés importants pour les services des marchandises et des voyageurs.

Votre comité appelle aussi l'attention sur la concurrence croissante des diligences automobiles et des auto-camions et recommande que les Chemins de fer étudient avec soin les moyens de faire face à la situation qui en découle.

Votre comité recommande que, pour les fins de taxation, toutes les lignes régies par le réseau National soient considérées comme la propriété du réseau, afin de faire disparaître le traitement injuste dont souffre présentement les chemins de fer Intercolonial, de l'Ile du Prince-Edouard et Transcontinental.

Votre comité constate avec satisfaction que les chemins de fer Nationaux accapare la confiance et les bonnes dispositions du public par l'excellence de leur service et la courtoisie exercée vis-à-vis des clients. Il est évident que les employés ne négligent aucun moyen de donner satisfaction.

Votre comité désire exprimer sa satisfaction de la manière dont le président des chemins de fer Nationaux et ses fonctionnaires ont rendu témoignage devant le comité.

Copie est ci-jointe des procès-verbaux et des témoignages ainsi que de certains états préparés par des fonctionnaires qui ont comparu devant le comité, qui sont imprimés avec les témoignages.

Votre comité recommande que ses procès-verbaux et les témoignages entendus soient imprimés comme appendice des Journaux de la Chambre et que la règle 74 soit suspendue à cet effet.

(*Pour minutes et témoignages qui accompagnent ce rapport, voir appendice aux Journaux, No 2*).

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-deuxième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 3 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés, a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés suivants du Sénat, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies, dans chaque cas, savoir:—

Bill R3 (No 184), intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*".

Bill A5 (No 185) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George William Quibell".

M. Euler propose,—Que la Chambre concourre dans la recommandation contenue dans le dernier paragraphe du troisième et dernier rapport du comité des Chemins de fer et Navires marchands possédés, exploités et contrôlés par le Gouvernement, relativement à l'impression comme appendice aux Journaux de la Chambre, des minutes et témoignages pris devant ledit comité.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Archambault, ordonné,—Que le comité des Privilèges et Elections soit autorisé à siéger pendant les séances de la Chambre.

M. Murdock, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de rapport intérimaire du registraire sur la Loi des enquêtes sur les coalitions, 1923, d'après son enquête sur supposée coalition limitant la vente de la récolte des pommes de terre du Nouveau-Brunswick, daté le 9 juin 1925.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1925—Relevé des bilans faits par MM. Wilson et Wilson en octobre 1924 comme apurateurs des comptes de la Commission du port de Vancouver, et embrassant les transactions de l'élévateur No 1 pendant l'année-récolte close le 31 juillet 1924.

Sur motion de M. Stansell, ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le septième rapport du comité des Bills Privés, les frais additionnels exigés et versés en vertu de la règle 89, 3 (*c*) et 8, sur le Bill B4 (No 152) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Kathleen Mary Ricketts" soient remboursés.

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill R3 (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*".—M. *Hudson*.

Bill A5 (No 185) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George William Quibell".—M. *Stewart* (Humboldt).

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Black (Halifax)—Ordre de la Chambre—Relevé faisant voir:—

1. Si le colonel A.-H. Borden, ancien sous-commandant à Toronto, reçoit actuellement une paye et des allocations du département de la Marine.

2. Sinon, quand il a pris sa retraite.
3. Pourquoi on a sanctionné sa retraite.
4. Quelle est son allocation de retraite.

Par M. Coote—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—
Combien on a dépensé dans chaque province depuis la Confédération pour (*a*) les havres et cours d'eau, (*b*) dragages, (*c*) canaux, (*d*) édifices publics, et (*e*) cale de radoub et cales sèches.

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—
1. Si on a ouvert des camps d'exercice militaire pour la milice, en juin ou d'autre temps.
2. Où, pour quelles armes, et pour quelle durée.
3. Ce que l'on doit faire cette année pour l'exercice de l'artillerie.

Par M. Pelletier—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—
1. Combien de livres de fret ont été expédiées de Ste-Florence, comté de Matapédia, dans chacune des années 1922, 1923 et 1924.
2. Combien sur ce chiffre le National-Canadien a reçu.
3. Quelle quantité en livres de fret on a expédiée "E.V." à cette même station, et le montant que le chemin de fer a retiré de ce chef.
4. Quel est en livres la quantité de fret expédiée et payée à destination.
5. Combien de wagons on a expédiés et reçus dans chacune des années susdites à cet endroit.
6. Quel a été le revenu annuel de la même période pour la vente des billets de passage.
7. Combien de stations ou point d'expédition sont desservis par Ste-Florence.
8. Quels ont été les revenus de cette station pour les dépêches télégraphiques et téléphoniques, dans chacune des années susdites.

Le Bill (No 183) Loi modifiant la Loi concernant l'impôt de guerre sur le revenu, 1917, est lu la troisième fois et passé.

Le Bill Z3 (No 146) du Sénat, intitulé: "Loi modifiant la Loi de la faillite, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au Bill (No 117) Loi modifiant la Loi des fruits;
M. Graham propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et agréé.
Après débat, ladite motion est retirée.

L'amendement fait par le Sénat au Bill (No 151) Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest, est pris en considération et agréé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous moins $70,000 dans la résolution No 63*)

II—FRAIS DE GESTION

Bureaux des sous-receveurs généraux—	
Appointements	118,000 00
Dépense casuelle	15,000 00
Impression des billets du Dominion	450,000 00

1	Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc..	110,000 00
	Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, vérification..	110,000 00
	Timbres anglais, frais de port, etc..	3,000 00
	Aide temporaire aux écritures pour le transfert et l'enregistrement des obligations, etc., et le lancement des emprunts, et l'autorisation de nommer, à cette fin, un personnel d'employés temporaires, établir le chiffre de leurs appointements sans suivre et nonobstant les dispositions de la Loi du Service Civil; et aussi payer une rémunération additionnelle à tout employé travaillant au lancement ou au rachat des emprunts pour le travail exécuté en dehors des heures réglémentaires, au salaire qu'approuvera la Trésorerie..	110,000 00
	Pour nommer Walter Duncan, avec des appointements de $2,550 par an, comme inspecteur spécial du ministère des Finances, ayant le pouvoir de faire prêter serment dans l'exercice de ses fonctions; et aussi pour prévoir aux dépenses contingentes de ce service, une somme additionnelle de $2,500..	5,050 00

XXXIV—DIVERS

298	Dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session..	60,000 00
299	Dépenses occasionnées par les négociations des traités..	20,000 00
300	Subvention à la Commission des champs de bataille nationaux—	
	(*a*) Frais d'administration..	6,000 00
	(*b*) Entretien du parc des champs de bataille nationaux	35,000 00
	(*c*) Entretien des tours Martello..	1,000 00
301	Subvention au *Victorian Order of Nurses*..	10,000 00
302	Subvention pour venir en aide au conseil général canadien de l'Association des Boy Scouts..	15,000 00
303	Contribution pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique..	2,000 00
304	Subvention à la Société Royale du Canada..	8,000 00
305	Académie Royale des Arts..	2,500 00
306	Subvention pour venir en aide au *Dominion Council of the Girl Guides*..	3,000 00
307	Subvention à l'Interparliamentary Union of Peace..	400 00
308	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire de l'empire que l'on distribuera aux députés..	2,000 00
337	Subvention à l'Institut National des Aveugles..	10,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

20	Assurance—	
	Appointements..	80,350 00
	Dépense casuelle..	61,000 00

XXXIV—DIVERS

329	Pour pourvoir aux dépenses des travaux qui doivent être exécutés par le département des assurances pour prévenir les incendies..	10,000 00

339 Pour couvrir les dépenses d'une étude technique sous la direction du département des Assurances sur les mérites des diverses variétés de toitures au point de vue du danger des incendies.. .. .. 8,000 00

VENDREDI, 12 juin 1925.

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

62 Service extérieur d'immigration—Appointements.. .. .. .. 750,000 00
63 Dépense casuelle pour l'immigration et dépenses générales, y compris les subventions aux sociétés d'immigration et de colonisation, ou aux associations selon qu'il peut être autorisé par le gouverneur général en conseil.. .. .. .. 1,350,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 160) Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay, jusqu'à Saint-Rémi d'Amherst, dans la province de Québec.

Bill (No 172) Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill X4 (No 186) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Ethelbert Shibley".

Bill Y4 (No 187) du Sénat, intitulé: "Loi concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique".

Bill B5 (No 188) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Percival Selby".

Bill C5 (No 189) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Thomas Bolton".

Bill D5 (No 190) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Durward".

Bill E5 (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Hogan".

Bill F5 (No 192) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Alexander McGill".

Bill G5 (No 193) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Perron".

Bill H5 (No 194) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Albert Everingham".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Frederick Ethelbert Shibley, Alfred Percival Selby, Charles Thomas Bolton, Ada Durward, Edward James Hogan, Roger Alexander McGill, John Perron et William Albert Everingham, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 1.20 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 86

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 12 JUIN 1925

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante, qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 11 juin 1925.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le Très Honorable F. A. Anglin, agissant à titre de député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, à 5.45 p.m., vendredi le 12 courant, pour y sanctionner certains bills.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
JAMES F. CROWDY,
Sous-secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-troisième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 3 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés, a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné le bill privé suivant du Sénat, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies, savoir:—

Bill Y4 (No 187) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

M. McGiverin du comité des Bills privés divers a l'honneur de présenter son huitième rapport comme suit:—

Votre comité a étudié le Bill (No 11), Loi constituant en corporation la *Dominion Chartered Customs House Brokers Association* et il a été convenu de faire rapport que le préambule de ce Bill n'a pas été prouvé, car, de l'avis du comité, il n'est pas d'intérêt public que cette association soit constituée en corporation.

Votre comité recommande également que les honoraires et frais versés relativement audit Bill soient remboursés, suivant la Règle 89, déduction faite des frais d'impression et de traduction.

Votre comité a également étudié les Bills privés qui suivent et il a été convenu d'en faire rapport sans modification, savoir:

Bill M4 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Thomas Pratchett".

Bill P4 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel James Connor".

Bill Q4 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Toulouse".

Bill R4 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Plue Jessop".

Bill S4 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Hunter".

Bill W3 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi changeant le nom de l'Union chrétienne de Tempérance des femmes du Canada" en celui d'Union chrétienne nationale des femmes de Tempérance des femmes du Canada".

Votre comité recommande également que les frais supplémentaires perçus sous le régime de la Règle 89 articles 3 (c) et 8, et payés au sujet des Bills ci-dessous du Sénat, pour avoir négligé de présenter une pétition devant cette Chambre dans le délai prescrit, soient remboursés, savoir:

Bill M4 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Thomas Pratchett".

Bill S4 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Hunter", et

Bill U2 (No 98) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Edward Thuna", (rapporté le cinq du mois courant).

M. Duff pour M. McMaster, du comité spécial nommé pour étudier la résolution donnant au gouvernement le contrôle de certains tarifs maritimes, présente le sixième et dernier rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a tenu quarante-six séances, a entendu trente-six témoins et a reçu un grand nombre de documents dont cent deux ont été classés comme pièces au dossier.

M. Gordon W. Scott, C.L., a examiné les chiffres qui lui ont été fournis par les compagnies de navigation et a produit un rapport à ce sujet; il a aussi fait certains examens de vérification dans les livres des compagnies de navigation du chemin de fer Pacifique-Canadien. Le comité a été aidé des conseils de M. H. J. Symington, C.R., tandis que les lignes de navigation faisant partie de la Conférence étaient représentées par MM. A. W. Atwater, C.R., G. H. Montgomery, C.R., E. P. Flintoft et C. Russell McKenzie; puis M. H. H. Macdonald a comparu pour sir William Petersen.

Sans tenter une revue complète des témoignages produits avec le présent rapport, il est bon de remarquer que les conclusions du comité spécial sur les conditions agricoles, qui a siégé durant la session de 1923, constatent l'existence d'une conférence ou coalition des lignes de navigation voyageant dans le Nord

de l'Atlantique, que cette conférence ou coalition a fixé les taux, et que ces conclusions ont été amplement prouvées au cours de l'enquête faite par votre comité.

En vérité, au cours de cette enquête, les compagnies de navigation ont admis l'existence de cette conférence pour fixer les taux, et ont prétendu en même temps que le système de conférence était à l'avantage du public et que les taux exigés par ce système étaient justes et raisonnables pour l'expéditeur; et même, elles prétendent qu'actuellement les taux sont trop bas pour donner un revenu adéquat aux propriétaires de vaisseaux.

Quoi qu'il en soit, il convient de souligner les faits suivants:

Si, en toute justice, on doit admettre que les frais d'exploitation dans tous les genres d'affaires sont beaucoup plus élevés qu'avant la guerre, cependant nous avons constaté des augmentations dans les frais de transport de certaines denrées qui sont vraiment disproportionnées. Ainsi, bien que le blé et la farine qui forment une proportion très forte des exportations en provenance des ports canadiens soient maintenant transportés suivant des tarifs qui se rapprochent beaucoup de ceux qui étaient exigés il y a onze ou douze ans, bien que certains autres tarifs aient subi des augmentations de 25 p. 100, de 53 p. 100, de 76 p. 100, d'autres augmentations nous semblent déconcertantes. Ainsi le tarif de transport des pommes séchées a été augmenté de 150 p. 100; celui des lieuses, des cultivateurs, des faucheuses, des moissonneuses, des batteuses a subi une augmentation de 249 p. 100; le fret sur la quincaillerie a été augmenté de 262 p. 100; celui des orgues, de 400 p. 100; le fret sur les viandes salées, le bacon, le jambon, etc., a été augmenté de 119 p. 100; le fret sur le beurre en cale commune a subi une augmentation de 170 p. 100, et celui du beurre en refrigérateur, de 181 p. 100; le transport des œufs en cale commune est monté de 214 p. 100.

La vraie raison de ces différences extraordinaires entre les prix demandés pour le grain et la farine et ceux qu'on exige sur les autres produits susmentionnés semble résider dans le fait que la concurrence des navires-chemineaux compte pour beaucoup dans l'établissement par la Conférence des prix relatifs à certains produits tels que le grain et la farine, tandis qu'en ce qui regarde les colis, rarement expédiés par cargaisons entières, les navires du cartel jouissent d'un monopole presque complet. Le principal objet de ce quasi-monopole, les lignes de la Conférence l'ont admis, est de pratiquer la hausse ou d'empêcher la baisse des prix par une action concertée.

Le grand expéditeur de grain ou de farine a l'avantage de pouvoir employer des cargos-chemineaux et de leur donner des chargements complets à transporter des ports américains de l'Atlantique-nord jusqu'en Europe ou ailleurs. Mais l'expéditeur, petit ou grand, de cuir, de beurre, de viandes salées ou de produits manufacturés peut rarement jouir des avantages offerts par les navires à cueillette et par conséquent doit payer les prix exigés par les compagnies coalisées. Celles-ci, en retour, il n'est que juste de l'admettre, assurent à l'exportateur, contrairement aux autres, la régularité des voyages et un transport rapide.

Le comité a consacré beaucoup de temps à examiner la question de savoir si les prix exigés par les compagnies coalisées étaient plus élevés qu'ils ne devraient être et si, comme le prétendent les compagnies de navigation, les tarifs en vigueur actuellement ou depuis deux ans n'ont pas donné un rendement proportionnel au capital engagé. Le vérificateur du comité, d'après les chiffres que lui ont fournis les compagnies de navigation, a présenté un état montrant qu'en 1923 les cargos affectés au commerce nord-atlantique, sans rien mettre de côté comme réserve ou pour dépréciation, avaient subi une perte de $929,963; tandis que les navires transportant passagers et fret, avant de rien allouer comme réserve ou pour dépréciation, ont obtenu dans la même année, comme résultat d'exploitation, un solde créditeur de près de cinq millions et demi de dollars. L'année suivante,

le solde créditeur des cargos, avant de rien mettre de côté comme réserve ou pour dépréciation, a été de $168,781; tandis que les navires transportant passagers et cargaisons ont obtenu dans la même année un solde créditeur de $2,398,524, abstraction faite des sommes affectées à la réserve ou au compte de dépréciation. D'après les chiffres fournis, si l'on groupe les résultats des deux années, on constate que les bénéfices réalisés ne suffisant pas à payer un pourcentage suffisant sur le capital engagé, en allouant des sommes suffisantes pour la dépréciation. Les différences de frais d'exploitation signalées par M. Scott dans son rapport (pièce No 87, commençant à la page 897 de la preuve imprimée) ont été les suivantes:

Les frais de ports ont varié entre un maximum de 48.98 p. 100 et un minimum de 33.6 p. 100 des recettes totales; le combustible a varié de 28.7 à 8.6 p. 100; l'assurance, de 10 à 2.5 p. 100; les réparations, de 9.2 à 2.7 p. 100; l'administration, les commissions, le courtage, les frais généraux, etc., ont varié de 16.9 p. 100 à 6.8 p. 100. Ces différences peuvent s'attribuer en parties aux différents modes de tenue des livres adoptés par les diverses compagnies de la coalition; elles peuvent aussi dépendre de l'emploi de certains navires qui, à cause de leur âge ou pour d'autres raisons, sont d'un entretien particulièrement dispendieux et sembleraient impropres au trafic.

Sans mettre en doute d'aucune manière la bonne foi des lignes, on ne doit pas oublier qu'en faisant son calcul M. Scott devait s'en tenir, dans une mesure d'environ 95 p. 100, aux chiffres qui lui ont été soumis relativement à ces lignes, sans pouvoir en faire la vérification si ce n'est pour les navires du Pacifique-Canadien pour lesquels on a fait certains essais de vérification qui ont été trouvés satisfaisants. Il est de l'intérêt du Gouvernement et de la population du Canada de connaître exactement la raison de l'existence de cette variation dans les frais d'exploitation des diverses lignes qui font le service entre les différents ports canadiens et il est opportun, sinon impérieux, de pousser plus loin l'enquête dans ce sens.

Au cours du témoignage du capitaine Hocken, capitaine du navire "Rio Dorado", un des navires à flancs ondulés de Sir William Petersen, et dans le témoignage même de Sir William Petersen, on a fortement insisté sur l'efficacité et les avantages au point de vue économique de l'exploitation de navires de ce genre. On a soumis d'autre part qu'un seul voyage, ou plutôt le résultat d'une partie d'un voyage de Hull à Montréal et de là à Hambourg, ne peut pas être accepté comme étant une preuve suffisante sur laquelle basée une conclusion définitive de la supériorité des navires à flancs ondulés sur les navires de même dimension mais de construction ordinaire. Apparemment, l'opinion des experts n'a pas été jusqu'à présent parfaitement convaincue des avantages offerts par ce mode de construction.

Par conséquent, il semble qu'il serait sage d'obtenir de plus amples renseignements au sujet des recettes des lignes de la Conférence et du coût de leur exploitation de même que des données semblables relativement aux navires de Sir William Petersen avant de se prononcer sur les mérites du contrat soumis à l'étude du comité. On devrait donc poursuivre une enquête plus approfondie sur la situation actuelle afin de pouvoir présenter au Gouvernement du Canada un rapport exact et fidèle de la situation en ce qui concerne les recettes et les frais d'exploitation du commerce maritime du Nord-Atlantique, et de s'enquérir dans la mesure qu'il sera jugée nécessaire du bien-fondé des avantages que l'on attribue aux navires de sir William Petersen et, à cette fin, déterminer d'une manière précise l'état de leurs recettes et de leurs frais d'exploitation. Dans l'intervalle votre comité est fondé à croire que la situation exige que certaines mesures soient prises en vue d'aider les expéditeurs qui voient leur commerce sérieusement embarrassé par suite d'un tarif océanique excessif. Pour ces per-

sonnes c'est une mince consolation d'apprendre que les lignes de la Conférence prétendent ne réaliser aucun profit et que les taux imposés par elles sont censés être attribués au désir des compagnies de navigation en compensation des pertes encourues pour le transport d'autres produits au-dessous du tarif économique. Ainsi qu'on l'a déjà fait remarquer, les taux de fret peuvent être dûs entièrement à des causes différentes telles que les frais de mettre en service les navires inappropriés à ce commerce à cause de leur âge ou des modifications qu'on leur a fait subir, ou pour d'autres raisons. Le fait que les cargaisons en destination de l'ouest peuvent-être expédiées en général à un taux réduit de 25 p. 100 a, naturellement, pour effet d'élever les taux des cargaisons en destination de l'est.

Divers comités et commission qui ont eu à étudier cette question se sont rendus compte du danger que fait naître pour le public un monopole sans contrôle.

Si on est pour tolérer le régime de la conférence—et une action effective pour rétablir une concurrence ouverte semble possible seulement si toutes les puissances maritimes de l'univers se concertent—il faut chercher quelque mesure de contrôle.

La question d'établir comment obtenir ce contrôle n'est pas de solution facile. L'imposition de fardeaux excessivement onéreux aux navires faisant le commerce avec le Canada pourrait les chasser vers d'autres ports. Le pouvoir légal dont le Canada est investi pour légiférer dans le cas de navires autres que ceux d'inscription canadienne est tout au plus douteux. Il faut se rappeler, toutefois, que le commerce du Canada à l'étranger est d'une forte importance réelle et d'une très grande importance relative. Peu de nations sont plus intéressées que nous le sommes, nous-mêmes, à obtenir des tarifs justes et raisonnables pour le transport maritime de nos produits aux marchés mondiaux. La croissance de notre pays repose dans une bonne mesure sur notre succès sous ce rapport, et peu de gens autres que nous sont plus intéressés à cette croissance que ceux qui dirigent les compagnies de navigation faisant maintenant le commerce avec nos ports canadiens.

En conséquence, votre comité, étant donné ce qui précède et avant de se déclarer favorable ou défavorable au contrat, résumerait ses recommandations comme suit:—

I. Que l'examen des livres des lignes de la Conférence par M. Gordon W. Scott, C.L., soit continué en Grande-Bretagne et ailleurs afin de déterminer si les tarifs maintenant en vigueur sont excessifs, afin d'expliquer l'écart dans les frais d'exploitation, de vérifier les chiffres soumis et, en résumé, afin de préparer un bilan exact de la situation maritime de l'Atlantique-nord, les lignes de la Conférence ayant consenti à se soumettre à un tel examen.

II. Qu'il soit aussi chargé de faire un examen similaire des livres tenus par les navires de sir William Petersen au sujet de ces derniers; sir William Petersen a également donné son consentement à cet examen. Qu'il fasse rapport au gouvernement des conclusions de son enquête dans ses deux phases.

III. Que l'on donne à sir William Petersen, s'il le désire, l'occasion de prouver les avancés qu'il a faits au sujet de ses navires.

IV. Que, pour cette fin, l'on fasse, sous la surveillance d'experts soigneux, des épreuves sur le rôle que peuvent jouer ces navires dans le commerce canadien de l'Atlantique-nord au point de vue des recettes, des frais d'exploitation, des frais de gestion ainsi que de la tenue en mer et dans les ports desdits navires.

V. Attendu qu'il est de l'intérêt public de tenir ces épreuves et qu'elles soient efficaces et justes pour toutes les parties, on doit donner à sir William Petersen l'occasion de démontrer l'économie que peuvent réaliser ses navires dans des conditions de concurrence libre.

VI. Que tous les membres de la Conférence de l'Atlantique-nord ou de toute autre conférence faisant le commerce dans les ports canadiens, soient requis de communiquer à la Commission des chemins de fer tous accords, échelles de frets et tels autres renseignements que l'on pourra désirer, et que la Commission constitue un tribunal pour l'audition des plaintes et la recommandation des tarifs maxima.

Il est à remarquer que la publicité est en soi un puissant instrument destiné à porter remède aux injustices et à la déloyauté. Les grandes compagnies de transport qui rivalisent avec ardeur, au point de vue du service, en faveur du commerce canadien à l'étranger, ne peuvent ignorer l'opinion publique canadienne. On ne saurait douter qu'une grande institution d'un caractère presque national comme l'est le chemin de fer Canadien-Pacifique, ne doive ni ne puisse loyalement se soumettre aux recommandations de la Commission des Chemins de fer. Pareille chose, unie à une politique analogue de la part de la marine marchande du gouvernement canadien, forcerait inévitablement les autres lignes de navigation qui font le trafic avec les ports canadiens à s'y soumettre également, et ainsi on pourrait envisager une mesure raisonnable et efficace de contrôle avec beaucoup de confiance.

VII. Afin d'assurer l'harmonie dans le contrôle du commerce maritime par tout l'empire britannique, et de conserver parfaitement l'autonomie canadienne dans toutes les affaires concernant le commerce maritime dans les limites des eaux territoriales canadiennes, votre comité recommande humblement que le conflit qui, a-t-on prétendu, existe entre la Loi de la Marine marchande et celle de l'Amérique britannique du Nord, fasse l'objet d'une conférence entre le Gouvernement canadien et le gouvernement britannique à une date prochaine.

VIII. Il a semblé au cours de l'enquête tenue par votre comité qu'un armateur désireux d'obtenir l'enregistrement britannique pour son navire n'a qu'à présenter un certificat émanant des Lloyds afin d'établir sa navigabilité, mais que s'il désire obtenir l'enregistrement canadien, il faut que les vaisseaux soient examinés ou inspectés par le gouvernement canadien aussi bien que par les Lloyds ou par une institution semblable. Par là incombent des frais très importants et tout à fait inutiles à l'armateur qui désire obtenir l'enregistrement canadien pour son navire et votre comité recommande la modification des règlements canadiens afin de faire disparaître ce désavantage.

IX. Il semblerait aussi que si les expéditeurs coopéraient entre eux afin de retenir de l'espace, il en résulterait une réduction importante des taux de fret. L'entreposage frigorifique du beurre en est un exemple. Les lignes appartenant à la *Conference* qui demandent presque autant pour transporter le beurre de Montréal à Liverpool, que de la Nouvelle-Zélande à Liverpool, se plaignent que leurs compartiments frigorifiques ne sont employés entièrement que pendant un laps de temps relativement court de la saison et que si elles étaient assurées de demandes suffisantes pour leur espace, elles pourraient réduire leur taux considérablement. Il semblerait que si les expéditeurs coopéraient entre eux afin de s'emparer d'une grande partie de l'espace offert, cela obvierait à la difficulté qui confronte les compagnies et devrait profiter grandement aux deux parties. Cette solution paraîtrait être à la portée des exportateurs de produits de ce pays, si la confiance mutuelle, essentielle à une heureuse coopération, était manifeste.

X. Votre comité recommande en sus que l'ordre de renvoi, les rapports, les délibérations ainsi que la preuve produite devant lui, enfin une table des matières au point préparée par les soins du greffier du comité, soient annexés en appendice aux journaux de la Chambre de la présente session, et que l'on fasse imprimer 750 copies en langue anglaise et 250 en langue française sous forme de livre bleu pour fins de distribution.

Votre comité soumet par les présentes, pour la gouverne de la Chambre, copie de ses délibérations, la preuve entendue ainsi que certains documents déposés devant lui.

(Pour minutes, documents et témoignages voir Appendice aux Journaux No 3.)

Sur motion de M. Black (Yukon), ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Bills Privés, les frais additionnels exigés et versés sur le Bill M4 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Thomas Pratchett" soient remboursés.

M. Mackenzie King (York) propose,—Que le mardi 16 juin et ci-après jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à onze heures du matin chaque jour, le dimanche excepté, qu'en sus de l'intermède ordinaire de six heures du soir, il y aura aussi un intermède chaque jour, d'une heure à trois de l'aprèsmidi.

Après débat, ladite motion reste en suspens.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1925,—Etat montrant:—

1. Combien de traducteurs le Sénat et la Chambre des Communes emploient respectivement.

2. Combien de traducteurs les départements publics ou des divisions du service public emploient.

3. Quelles sont les fonctions du personnel de traduction des livres bleus de la Chambre des Communes.

4. Si le personnel de traduction des livres bleus a été relevé de l'obligation de traduire les rapports annuels des départements.

5. Dans ce cas, pourquoi et par quelle autorité.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1925,—Copie des correspondances, lettres, télégrammes et communications que le gouvernement, un de ses membres ou fonctionnaires a échangés avec des tiers sur l'établissement à Drumheller d'un port de dédouanement et d'un port de douane, sous la direction du port de Calgary, Alberta.

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonné pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill X4 (No 186) du Sénat, intitulé: 'Loi pour faire droit à Frederick Ethelbert Shibley".—M. *German.*

Bill Y4 (No 187) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".—M. *Hopkins.*

Bill B5 (No 188) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Percival Selby".—M. *Clifford.*

Bill C5 (No 189) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Thomas Bolton".—M. *Duff.*

Bill D5 (No 190) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Durward".—M. *Clifford.*

Bill E5 (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Hogan".—M. *Hanna.*

Bill F5 (No 192) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Alexander McGill".—M. *Bowen.*

Bill G5 (No 193) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Perron".—M. *McKay.*

Bill H5 (No 194) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Albert Everingham".—M. *Bowen.*

L'ordre étant lu pour la prise en considération de l'amendement fait par le Sénat au Bill (No 117), Loi modifiant la Loi des fruits;

M. Motherwell propose,—Que ledit amendement soit maintenant lu la deuxième fois et agréé.

Après débat, sur motion de M. Carroll, ledit débat est ajourné.

Le Bill (No 147), Loi modifiant le Code criminel est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill (No 170), Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 128), Loi concernant le commerce entre le Canada et la Finlande.

Bill (No 129), Loi concernant une certaine convention commerciale entre Sa Majesté et la Reine des Pays-Bas.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill I5 (No 195) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ella Mackey".

Bill J5 (No 196) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Malvin Grant Cowie".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Mary Ella Mackey et Melvin Grant Cowie, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Un message est reçu du Sénat, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

LE SÉNAT,

VENDREDI, 12 juin 1925.

Résolu,—Que, en conséquence d'une vacance dans le bureau de la Verge-Noire, un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que c'est le désir du député du Gouverneur, qu'elle se rende immédiatement dans la Salle du Sénat.

Ordonné,—Que ledit message soit communiqué à la Chambre des Communes par l'un des greffiers à la Table.

Attesté:

A. E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, et de retour;

M. l'Orateur fait rapport qu'il a plu à Son Honneur, le député de Son Excellence le Gouverneur général de donner au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi corrigeant une erreur d'écriture dans le chapitre 166 des statuts de 1924, intitulé: "Loi pour faire droit à James Henry Kirkwood".

Loi concernant la *Toronto Terminals Railway Company.*

Loi pour faire droit à Jessie Louise Cowan.
Loi constituant en corporation la *Guaranty Trust Company of Canada.*
Loi concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Canada sur la Vie.
Loi concernant la compagnie dite *The Alberta Railway and Irrigation Company.*
Loi concernant la *Manitoba and North Western Railway Company of Canada.*
Loi concernant la compagnie dite *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada,* à responsabilité limitée.
Loi concernant la *Joliette and Northern Railway Company.*
Loi pour faire droit à George Thomas Grigor.
Loi pour faire droit à Ethel May Sherriff.
Loi pour faire droit à Max Arno Frind.
Loi pour faire droit à Elizabeth Burns.
Loi pour faire droit à Fred Herdman Ogden.
Loi pour faire droit à Marion Gooderham Smith.
Loi pour faire droit à Edith Mary Wiles.
Loi pour faire droit à Annie Kate Winch.
Loi pour faire droit à Florence Kate Coutts.
Loi pour faire droit à George Kerr Jess.
Loi pour faire droit à Thomas Almer Shields.
Loi pour faire droit à Roderick James Ellis.
Loi pour faire droit à Florence Mann.
Loi pour faire droit à Samuel John Pegg, fils.
Loi pour faire droit à Izzie Klinmentz (autrement connu sous le nom d'Izzie Climans).
Loi pour faire droit à John Hutchinson Durnan.
Loi pour faire droit à Richard James Wright.
Loi pour faire droit à Mary Ellen Ayre.
Loi pour faire droit à Helen Mary Pritchard.
Loi constituant en corporation la *British Consolidated Assurance Corporation.*
Loi ayant pour objet de proroger la durée de la Loi des grandes routes du Canada.
Loi concernant *The Restigouche Log Driving and Boom Company.*
Loi modifiant la Loi des rentes viagères servies par l'Etat, 1908.
Loi modifiant la Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs.
Loi autorisant une prorogation de délai pour l'achèvement du chemin de fer *Saint John and Quebec,* entre Centreville, dans le comté de Carleton, et Andover, dans le comté de Victoria, N.-B.
Loi modifiant la Loi autorisant les remaniements et transferts de fonctions dans le service public.
Loi pour faire droit à Harry Hambleton.
Loi pour faire droit à Laura Grace Davis.
Loi pour faire droit à Alice Brouse.
Loi pour faire droit à Robert Lawrence Anderson.
Loi pour faire droit à Pearl Hibbard.
Loi pour faire droit à William John Taylor.
Loi pour faire droit à Albert Edward Cottrell.
Loi pour faire droit à Florence May Mott.
Loi pour faire droit à Ellen Mary Harvey.
Loi pour faire droit à Stella Florence Brickenden.
Loi pour faire droit à Frank Alexander Michel (autrement connu sous le nom de Frank Alexander Mitchell).
Loi pour faire droit à Thelma Adeline Rose Hands.
Loi pour faire droit à Jean Veronica Margaret Wright.

Loi pour faire droit à Ruth Darcy Blinn McCrimmon.
Loi pour faire droit à Thomas George McElligott.
Loi pour faire droit à Alvin Wesley Richards.
Loi pour faire droit à Cecil Tanner.
Loi pour faire droit à Ruth Ellen McGowan.
Loi pour faire droit à Edith Kearsley Smith.
Loi pour faire droit à James Raymond Armstrong.
Loi pour faire droit à Josephine Royant.
Loi pour faire droit à Gertrude Margaret Burkart.
Loi pour faire droit à Vera Thelma Gooderham.
Loi pour faire droit à William John Fuller.
Loi pour faire droit à Alfred Augustus Jacques.
Loi pour faire droit à Paul Zizis.
Loi pour faire droit à Annie May Blunt.
Loi pour faire droit à Grace Harrington Bloom.
Loi pour faire droit à Ian Somerled Macdonald.
Loi pour faire droit à Arthur Beldon Morrison.
Loi pour faire droit à George Edward Sharp.
Loi pour faire droit à Marjorie Morton.
Loi pour faire droit à William Ernest Hampson.
Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.
Loi modifiant la Loi des terres fédérales.
Loi modifiant le Tarif des douanes, 1907.
Loi concernant la publication des lois.
Loi modifiant la Loi du ministère de l'Immigration et de la Colonisation.
Loi modifiant la Loi des enquêtes en matière de différends industriels, 1907.
Loi pour faire droit à Dorothy Strathy.
Loi pour faire droit à Minnie Williams Goldberg.
Loi pour faire droit à Charles Arthur Sara.
Loi pour faire droit à Frederick George Randall Lacey.
Loi pour faire droit à Norma Evelyn Stevens Hammond.
Loi pour faire droit à Lillan Yaffe.
Loi pour faire droit à Charles William Dickinson.
Loi pour faire droit à Charles Murray Cramsie.
Loi pour faire droit à Frederick William Mallyon.
Loi pour faire droit à Ruth Dorothy Rutenberg.
Loi pour faire droit à Mollie Weiner.
Loi pour faire droit à Lillian Rebecca Mains.
Loi pour faire droit à Elizabeth Ruth Badgley Shaw.
Loi pour faire droit à Lillian Helena Caldwell.
Loi pour faire droit à Elizabeth Strachan Reid Harvey Strachan.
Loi pour faire droit à Esther Charlotte Ancel.
Loi pour faire droit à Birdie Cohen Gould.
Loi pour faire droit à Walter Roderick Wilson Robinson.
Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre, 1915.
Loi concernant un brevet de la *West Virginia Pulp and Paper Company.*
Loi concernant un brevet de Walter W. Williams.
Loi concernant la Toronto Terminals Railway Company.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Turtleford et un point du township 48, rang 12, à l'ouest du troisième méridien, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Bengough et un point à ou près Willowbunch, dans la province de la Saskatchewan.

Loi concernant la Compagnie d'Assurance Mutuelle contre l'incendie, de London, Canada, et ayant pour objet de changer son nom en celui de *London Fire Insurance Company of Canada.*

Loi concernant un brevet d'Edgeworth Greene.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Electrique d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi de 1911 concernant les Commissaires du havre de Toronto.

Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1923.

Loi modifiant la Loi des produits laitiers.

Loi modifiant la Loi des viandes et conserves alimentaires.

Loi modifiant la Loi des animaux de ferme et leurs produits, 1923.

Loi modifiant la Loi des épizooties.

Loi modifiant la Loi de la cour Suprême du Canada.

Loi pour faire droit à James Hooper Robins.

Loi pour faire droit à Jacob Edward Thuna.

Loi pour faire droit à Mary Alina Marguerite Peat.

Loi pour faire droit à Isabel Davidson.

Loi pour faire droit à Jacob Ross.

Loi pour faire droit à John Delbert Boddy.

Loi pour faire droit à Edward Hugh Reid.

Loi pour faire droit à Sidney Charles Simmons.

Loi pour faire droit à Kathleen Mary Ricketts.

Loi pour faire droit à Sadie Dennis.

Loi pour faire droit à Harriett Elizabeth Couch.

Loi pour faire droit à Margaret Helen Strikland.

Loi pour faire droit à John Henry North.

Loi pour faire droit à Mary Jane Apedaile.

Loi pour faire droit à Cecil Donnelly.

Loi modifiant la Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada depuis l'extrémité de l'embranchement de China-Clay jusqu'à Saint-Rémi-d'Amherst, dans la province de Québec.

Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi concernant le commerce entre le Canada et la Finlande.

Loi concernant une certaine convention commerciale entre aS Majesté et la Reine des Pays-Bas.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Et qu'alors, il (l'Orateur de la Chambre des Communes) s'est adressé à Son Honneur le député de Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

"Qu'il plaise à Votre Honneur:

"Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaire pour permettre à Sa Majesté de faire face à certaines dépenses du service public.

"Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'exercice financier expirant le 31 mars 1926.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner."

Et qu'à ce bill, sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, Son Honneur, le député de Son Excellence le Gouverneur général, remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

A six heures p.m., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de la Règle 25*)

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, et avec la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et qui les accompagne, sont référés au comité des Bills Privés:—

Bill T4 (No 178) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Matthew Wilson Lazenby".

Bill U4 (No 179) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Laura Herlehy".

Bill V4 (No 180) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Kathleen Purdy".

Bill A5 (No 185) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George William Quibell".

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill R3 (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*";

M. Raymond propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, ladite motion est retirée.

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXXIII—RETABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

281	Capital	10,000 00
282	Soins des malades	2,350,000 00
283	Dépense d'entraînement professionnel	5,000 00
284	Salaires—	
	Administration générale	1,275,000 00
	Entraînement, placement et assurance	75,000 00
	Hòpital et remèdes	1,750,000 00
285	Solde et allocations—	
	Traitement	1,750,000 00
	Entraînement	60,000 00
286	Prêts d'entraînement	10,000 00
287	Intérêt sur gratification	20,000 00
289	Frais d'administration	400,000 00
290	Responsabilité des patrons	30,000 00
291	Emploi à l'abri	250,000 00
293	Publicité spéciale	5,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 11.07 p.m., jusqu'à lundi prochain à 3 hrs p.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 87

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 15 JUIN 1925

Le greffier informe la Chambre de l'absence inévitable de M. l'Orateur.

M. Gordon, président des comités, prend alors le fauteuil comme orateur-suppléant en vertu du statut à cet effet.

Prières.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 12 courant, laquelle est lue et reçue et est comme suit:—

De P. Big Swan, et autres, de la bande des Indiens Peigan, priant que la partie de leur réserve qui a été louée à l'honorable A. J. McLean soit cancellée et que les terres leur soient remises.—M. *Coote.*

M. l'Orateur-suppléant informe le Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-quatrième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:

Conformément à la Règle 96, article 2, l'examinateur des pétitions pour Bills privés a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les pétitions ci-dessous pour bills privés demandant dans chaque cas l'adoption d'une loi ayant pour objet d'accorder le divorce et de dissoudre le mariage, et il constate que les prescriptions de la Règle 91 ont été observées, savoir:—

De Harry Ivan Jones de Toronto, Ont., époux de Emma Jones.

De Walter Lewis Hawkins de Athens, Ont., époux de Annie Gertrude Hawkins (née Healey).

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill L5 (No 197) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Euphemia Tudor Slade".

Bill M5 (No 198) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Roberts Edmiston".

Bill N5 (No 199) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Morgan Floyd".

Bill O5 (No 200) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Ivan Jones".

Bill P5 (No 201) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Smith".

Bill Q5 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Helen Wallace".

Bill R5 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ethel McSherry".

Bill R5 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ethel Hurdman".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre, la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Euphemia Tudor Slade, Marion Roberts Edmiston, William Morgan Floyd, Harry Ivan Jones, Edith Smith, Mary Helen Wallace, Elizabeth Ethel McSherry et Wilbert Newell Hurdman, respectivement demandant une loi de divorce et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. Graham, propose,—Que le mardi 16 juin et ci-après jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à onze heures du matin chaque jour, le dimanche excepté, qu'en sus de l'intermède ordinaire de six heures du soir, il y aura aussi un intermède chaque jour, d'une heure à trois de l'après-midi.

Après débat, ladite motion reste en suspens.

M. Macdonald (Pictou), l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1925,—Relevé montrant:—

1. Quels sont les noms, grades, fonctions et pensions de chaque officier du personnel des quartiers généraux à Ottawa et dans les districts militaires, qui ont été mis à la retraite du 1er janvier 1924 au 1er mars 1925.

2. Quels sont les noms, grades, fonctions et appointements, y compris la paie et les allocations diverses, de chaque officier des quartiers généraux à Ottawa et dans les districts militaires, qui ont bénéficié *(a)* d'une prorogation de leur terme d'office, et *(b)* d'une réintégration, du 1er janvier 1924 au 1er mars 1925.

3. Qui a recommandé au ministre et au sous-ministre de la Défense nationale *(a)* la retraite d'un officier, *(b)* la prorogation de son terme d'office, *(c)* sa réintégration et *(d)* sa promotion.

4. Quels sont les noms de chacun des officiers du Grand quartier général et des quartiers généraux locaux à Ottawa et dans les districts militaires qui ont occupé le même grade pendant plus de quatre ans, et quelle est la durée des nominations à toutes les fonctions du personnel.

5. Quelle est l'intention du ministre de la Défense nationale au sujet de ces officiers qui n'ont pas été promus dans l'armée depuis plusieurs années.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mars 1925,—Relevé montrant:—

1. Quelle est la durée d'office d'un commandant de district militaire.

2. Quels sont les noms des commandants des districts militaires de Halifax, Nouvelle-Ecosse; Saint-Jean, Nouveau-Brunswick; Toronto, Ontario; Montréal, Québec; et Québec, Québec; du 1er août 1912 au 1er mars 1925.

3. Pendant les années susdites, quels étaient *(a)* la date de la première nomination de chacun des commandants de districts susvisés, *(b)* de chaque no-

mination nouvelle, (*c*) de chaque prorogation de terme, (*d*) et le nombre total des années de service à titre de commandant d'un district militaire.

4. Si c'est l'intention du ministre et du département de la Défense nationale de maintenir en fonctions un officier qui a commandé un district militaire pour plus de quatre ou cinq ans, et ainsi arrêter la promotion de plsieurs officiers des troupes permanentes, qui sont très aptes à ces fonctions et se trouvent en disponibilité pour elles.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 juin 1925,—Relevé montrant:—

1. Si on a ouvert des camps d'exercice militaire pour la milice, en juin ou d'autre temps.

2. Où, pour quelles armes, et pour quelle durée.

3. Ce que l'on doit faire cette année pour l'exercice de l'artillerie.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1925:—Copie du bail fait par la compagnie de tenure de la propriété de l'hôtel Scribe, Paris, que le National-Canadien a achetée; et de tous autres papiers afférant au bail en question ou au titre de la propriété.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1925:—Copie du rapport du lieutenant-colonel H. A. Machin à l'honorable ministre de la Justice sur les troubles qui se produisirent à Québec au commencement d'avril 1918.

Les bills suivants sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill (No 205), Loi modifiant la Loi concernant les champs de bataille nationaux à Québec.—M. *Robb.*

Bill (No 206), Loi modifiant la Loi des prisons publiques et de réforme.—M. *Lapointe.*

Bill (No 207), Loi rendant exécutoire un traité signé le 6 juin 1924 entre Sa Majesté, pour le Canada, et les Etats-Unis d'Amérique, pour la suppression des opérations de contrebande et pour d'autres fins.—M. *Cardin.*

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill I5 (No 195) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ella Mackey".—M. *Ryckman.*

Bill J5 (No 196) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Melvin Grant Cowie".—M. *Garland* (Carleton).

Les ordres de la Chambre qui suivent sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Deslauriers—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—

1. Combien il y avait d'employés dans chacun des pénitenciers du Canada au 1er juin 1925.

2. Quels étaient le nom, le grade, la religion et les appointements de chacun de ces employés lors de leur première nomination.

3. Combien d'employés y avait-il le 1er avril 1915, dans chacun des pénitenciers du Canada.
4. Quels étaient le nom, le rang, la religion et les appointements de chacun de ces employés lors de leur première nomination.

Par M. Sutherland—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—
1. Combien de classeurs de porcs sont inscrits au bordereau de paye du département d'agriculture.
2. Combien on a payé à chacun de ces classeurs, en salaires, gages et dépenses, dans l'exercice clos le 31 mars 1924.
3. Combien d'inspecteurs vétérinaires et autres ont été respectivement employés par le département d'agriculture à l'inspection des animaux abattus, et des carcasses de ces animaux dans les abattoirs et salaisons au Canada, au cours du même exercice.
4. Combien on a payé en gages et salaires à ces vétérinaires et autres inspecteurs, respectivement, dans cet exercice.
5. Combien de pourceaux ont été classés par les inspecteurs du gouvernement dans l'exercice indiqué.
6. Quel était le poids total des pourceaux classés et la proportion au tout de chaque classe établie par les fonctionnaires du gouvernement.
7. Comment se compare le rendement des salaisons en question, quant aux classes—consommation domestique ou exportation—avec la classification des animaux sur pied par les classeurs du gouvernement.
8. Si la classification du rendement des salaisons faite par le gouvernement est conforme à celle des animaux achetés.
9. Sinon, pourquoi elle ne l'est pas.

Par M. Tobin—Ordre de la Chambre—Etat montrant:—
1. Quelle était la dette du National-Canadien et de toutes ses compagnies subsidiaires, à venir au 31 mars 1925.
2. Quel a été le revenu total de ces chemins de fer pour les exercices terminés le 31 mars 1920, 1921, 1922, 1923, 1924 et 1925.
3. Quel a été le déficit ou l'excédent de chacun de ces exercices de 1920 à 1925 inclusivement.

Par M. Delisle—Ordre de la Chambre—Relevé montrant:—
1. Quel est le personnel actuel du camp Borden.
2. Combien il y a d'officiers.
3. Combien sur ce nombre sont Canadiens français.
4. Combien il y a de soldats.
5. Combien coûte annuellement ce camp.

Par M. McQuarrie—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—
1. Combien de fonctionnaires fédéraux touchant des appointements $3,000 et plus ont reçu des augmentations d'appointements depuis le commencement de l'exercice financier 1923-24, et combien ont subi des diminutions de traitements.
2. Quels étaient les appointements primitifs dans chaque cas, et la somme de l'augmentation ou de la diminution.
3. Quelles augmentations ou diminutions des appointements des fonctionnaires fédéraux touchant de $2,000 à $3,000, on a faites dans la même période, et quels fonctionnaires ont été affectés dans ce sens.
4. Quelles augmentations ou diminutions de traitement les fonctionnaires fédéraux touchant $2,000 ou moins ils ont eues, dans la même période, combien ont été affectés de ce chef, et quel était leur traitement primitif.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:

Par M. Doucet—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et des tiers au sujet de la destitution de M. Levi Blaquière, garde-phare à Rustico, Ile du Prince Edouard; et copie de la preuve prise à l'enquête et du rapport de l'enquêteur à ce sujet?

M. Robb propose,—Que mardi prochain, la chambre se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une proposition de loi pour constituer un bureau de vérification formé d'au moins trois et d'au plus cinq personnes, dont l'une sera nommée par le gouverneur général en conseil à titre de président; que chaque membre du bureau sauf un fonctionnaire de l'Etat, recevra une compensation pour ses services, à raison d'au plus trois mille dollars par année, et qu'une allocation supplémentaire d'au plus mille dollars par année sera payée au président du Bureau; que le Bureau, sur approbation de la Trésorerie, pourra engager des aides d'expérience et des commis aux écritures; et que les frais nécessaires seront payés à même les sommes non utilisées formant partie du fonds consolidé du revenu du Canada.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence, le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général mardi prochain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Copp propose,—Que mardi prochain la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une proposition pourvoyant au paiement des réclamations en réparations à la suite de pertes que des Canadiens auront subies pendant la guerre, et de décréter:—

1. Que le rapport du commissaire enquêteur nommé pour étudier et rapporter les réclamations en réparations des Canadiens, sera sur approbation du gouverneur en conseil déposé chez le Secrétaire d'Etat du Canada à titre de séquestre des propriétés aubaines.

2. Qu'en temps utile, à mesure que des sommes seront reçues à-compte de réparations sous l'empire de la convention de Londres entre les Puissances Alliées et Associées et l'Allemagne, mettant en vigueur ce qu'on appelle ordinairement le plan Dawes, leur montant sera remis par le ministre des Finances et le Receveur général au Secrétaire d'Etat comme séquestre, jusqu'à ce que le montant collectif de ces payements équivale au total des réclamations en réparations telles que déterminées dans le rapport dudit enquêteur, et approuvées par le gouverneur en conseil;

3. Que le secrétaire d'Etat sur reçu de ces paiements, devra en temps utile les distribuer aux ayants droit à ces réparations d'après le rapport du commissaire, sous forme de dividende proportionnel; et

4. Que le secrétaire d'Etat, chaque année, devra soumettre au Parlement dans les quinze jours qui suivront sa réunion, un rapport des recettes et déboursés faits en exécution de la loi proposée.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu,—Que mardi prochain la Chambre se formera en comité général sur ladite résolution.

M. Cardin, pour M. Bureau, propose,—Que mardi prochain la Chambre se forme en comité général pour prendre en considération la résolution suivante:

Qu'il est expédient de modifier la Loi de l'Accise, chapitre 51 des statuts refondus de 1906, et de décréter qu'une licence pour décortiquer le tabac canadien en feuille pourra être accordée à quelqu'un qui s'est conformé à la Loi et aux règlements sur paiements de deux piastres, que cette licence ait une année en tout ou partie à durée, à compter de son adjudication; et que le ministre aura pouvoir de faire les règlements nécessaires ou utiles pour l'exécution de la loi proposée.

M. Cardin, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général mardi prochain pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill (No 147) Loi modifiant le Code criminel est lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 6) Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919, et ses lois modificatrices.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi d'établissement des soldats, 1919, et ses lois modificatrices, et de décréter que par dérogation à ces lois, dans le cas d'un colon qui n'a pas remboursé sa dette au Bureau, ou qui n'a pas abandonné sa terre, ou dont la convention avec le Bureau n'est pas périmée ou rescindée, le Bureau portera au crédit de ce colon une somme en réduction de sa dette au Bureau, laquelle somme sera déterminée comme suit:

Quarante pour cent du prix d'achat de tout le bétail avancé au colon et acheté avant le 1er octobre 1920;

Vingt pour cent du prix d'achat de tout le bétail avancé au colon ou acheté après le 1er octobre 1920; et avant le 1er octobre 1921; et

Le compte du colon sera crédité de la somme totale, déterminée comme susdit, à la date fixe de 1925.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 208) Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi de tempérance du Canada, chapitre cent-cinquante-deux, des Statuts revisés du Canada, 1906.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de tempérance du Canada, chapitre cent cinquante-deux des statuts revisés du Canada, 1906, par l'adjonction de la Partie V, décrétant l'interdiction de l'importation, l'expédition ou le transport de liqueurs enivrantes dans une province où ces prohibitions sont en vigueur; de décréter de plus les peines pour infraction à la loi projetée, et d'en décréter les révocations lorsque ces peines ont été déclaré révoquées par arrêté ministériel du lieutenant-gouverneur de la province intéressée.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Lapointe, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 209) Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Sunnybrae et Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu: (1) Qu'il est expédient de soumettre une mesure pourvoyant à la construction ou l'achèvement avant le 31 août 1928, d'une ligne de chemin de fer de Sunnybrae à Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, par la compagnie des chemins de fer nationaux du Canada;

(2) Que la compagnie pourra émettre des billets, obligations et valeurs au sujet de cette construction, et le gouverneur en conseil pourra en autoriser la garantie;

(3) Que des dispositions soient établies pour l'émission de certificats de milliaire, par le ministre; et ni le ministre dans l'émission de ces certificats, ni la compagnie dans l'exécution des travaux de construction et d'achèvement, ou dans l'émission de ses valeurs ne devront pas sans le consentement du Parlement dépasser les frais estimés de distance et frais moyens par mille, par plus de quinze pour cent; et si d'après un levé définitif il appert à la compagnie que les frais encourus dans l'achèvement de l'entreprise dépasseront la limite des dépenses estimées, ladite compagnie ne commencera ni ne poursuivra les travaux sans avoir au préalable obtenu l'approbation du Parlement;

(4) Que la nature, les termes et formes des valeurs à émettre et garantir du chef du reliquat imputé à la Compagnie nationale, seront tels que le Gouverneur en conseil pourra les approuver et le ministre des Finances les signer;

(5) Que pour permettre de poursuivre l'achèvement de ladite ligne de chemin de fer, le Gouverneur en conseil, en attendant l'émission et la disposition d'une quelconque de ces valeurs garanties, pourra autoriser des avances à ladite compagnie, à même le Fonds consolidé du revenu, ces avances devant être remboursées à Sa Majesté par les premiers deniers utilisables à cette fin;

(6) Que le ministre présentera chaque année au Parlement un état des travaux et des déboursés, des avances et des sommes remboursées, et toute autre information de cette nature que ce dernier exigera ou ordonnera.

TABLEAU.

Lieu.	Milliaire déjà régalé.	Estimations.		
		Milliaire comprenant le tracé actuel.	A dépenser.	Moyenne des déboursés par mille.
			$	$
De Sunnybrae à Guysborough dans la province de la Nouvelle-Ecosse..............................	0	67	3,500,000	52,238

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Graham, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 210) Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada, entre Sunnybrae et Guysborough, dans la Nouvelle-Ecosse, lequel est lu la première fois, et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Graham propose,—Que M. l'Orateur-suppléant quitte maintenant le fauteuil.

M. Lesueur propose en amendement, secondé par M. Hanson,—Que M. l'Orateur-suppléant ne quitte pas maintenant le fauteuil, mais qu'il soit résolu:—

Que de l'avis de la Chambre l'exportation de l'énergie hydro-électrique hors du Canada ne devrait être autorisée qu'au moyen d'une licence; et qu'aucune licence ne devrait émaner en sus de celles qui sont actuellement en instance, sauf pour l'exportation du surplus d'énergie.

M. l'Orateur étant de retour prend le fauteuil.

Après débat, du consentement unanime de la Chambre, il est agréé de biffer tous les mots dans ledit amendement après le mot "licence" là où il apparaît pour la première fois, et de les remplacer par les suivants:

"et que dorénavant aucune licence pour l'exportation de l'énergie, en dehors de celles qui sont déjà accordées ne devrait être accordée, sauf à moins du consentement de la ou des provinces dans lesquelles il est proposé d'exploiter cette énergie, et de toute autre province contiguë à cette exploitation, et intéressée en icelle."

Et la question étant posée sur ledit amendement, telle qu'amendé, elle est agréée.

M. Mackenzie King (York) propose,—Que la Chambre se forme immédiatement en comité des Subsides.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre en conséquence se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Divers

158	Division de la comptabilité—Appointements des agents et des commis, frais de voyage et dépense casuelle du service extérieur..	21,000 00
	Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	73,000 00
	Division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	465,000 00
	Fonctionnement entretien de bateaux servant à l'inspection..	16,000 00
	Entretien et fonction, de barrages pour l'emmagasinage de l'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires, relevés et règlement des dommages causés aux terrains..	35,000 00
	Monument à sir Wilfrid Laurier..	25,000 00
	Galerie nationale du Canada..	75,000 00
	Monument national sur la place Connaught..	10,000 00
	Jaugeage et mesurage des rivières..	30,000 00
	Relevés et inspections..	110,000 00
	Pour couvrir le solde de dépense pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200..	5,000 00

XXXVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Bassins de radoub, écluses et barrages, etc.—Frais d'exploitation, etc.

352	Bassin de radoub..	149,600 00
	Ports et rivières, travaux, etc..	59,170 00
	Perception du revenu des travaux publics..	4,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Nouvelle-Ecosse

133	Halifax—Bureau des douanes—Réparations..	3,000 00
	Halifax—Bureau de l'immigration—Paiement au ministère des chemins de fer et canaux pour espace occupé..	25,000 00
	Halifax—Station de quarantaine—Modifications et améliorations..	18,000 00
	Halifax—Hôpital Rockhead—Améliorations et réparations..	10,000 00
	North Sydney—Edifices publics—Améliorations et réparations..	5,000 00
	North Sdyney—Station de quarantaine—Modifications et réparations..	1,500 00
	Sydney—Edifice public—Agrandissement..	20,000 00

Nouveau-Brunswick

134	Edmundston—Edifice publics..	57,000 00
	Moncton—Edifices publics..	50,000 00
	Shediac—Edifices publics..	8,000 00
	St-Jean—Station de quarantaine, Partridge-Island—Réparations et améliorations	4,500 00
	St-Jean—Station de quarantaine, Partridge-Island—Approvisionnement d'eau..	3,000 00
	Tracadie—Lazaret—Réparations et améliorations..	1,500 00

Ile du Prince-Edouard

135	Montague—Edifice public—Altérations et améliorations.. ..	5,000 00

Provinces maritimes en général

136	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc..	43,000 00

Québec

137	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations..	90,000 00
	Grosse-Ile—Station de quarantaine—Réparations..	4,000 00
	Loretteville—Edifices publics..	27,000 00
	Montréal—Gare Bonaventure—Tracteur électrique..	3,000 00
	Montréal—Nouvel entrepôt d'examen—Améliorations et réparations..	12,000 00
	Montréal, station postale, division St-Denis..	50,000 00
	Montréal—Magasins de l'artillerie..	24,400 00
	Montréal—Station postale dans la division Ste-Anne.. ..	37,000 00
	Montréal—Achat éventuel de l'édifice Lavut pour servir de station postale "G"..	13,900 00
	Québec—Bureau de l'immigration—Réparations, etc..	10,000 00
	Québec—Parc Savard—Hôpital—Réparations et améliorations..	3,500 00

MARDI, 16 juin 1925.

Ontario

138	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc. ..	115,000 00
	Haileybury—Pour payer aux autorités municipales le montant de l'assurance-incendie sur l'arsenal pour l'érection d'une salle publique..	33,500 00
	Hamilton—Salle d'armes—Taxes pour améliorations locales	3,397 56
	Hamilton—Edifice public—Nouvel ascenseur..	5,000 00
	Kingston, C.R.M.—Parachèvement de l'édifice pour dortoir	20,000 00
	Kitchener—Annexe..	30,000 00
	Napanee—Edifice public—Améliorations du système de chauffage et plomberie..	3,000 00
	Ottawa—Edifices de ministère—Aménagement, etc.	60,000 00
	Ottawa—Laboratoire de la rue Booth—Station d'expérimentation du ministère des Mines..	10,000 00
	Ottawa—Rideau Hall—Réparations et améliorations	14,000 00
	Ottawa—Pour l'achat de l'édifice Daly..	136,000 00
	Ottawa—Pour l'achat d'un édifice pour les ateliers fédéraux	14,400 00
	Port-Colborne—Edifice public..	25,000 00
	Sandwich—Edifice public—Amélioration du système de chauffage..	1,100 00
	Toronto—Edifice pour la division des grains de semence.. ..	45,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois et référés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir:—

Bill R3 (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*".

Bill Y4 (No 187) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

La Chambre s'ajourne alors à 12.30 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 88

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 16 JUIN 1925

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

M. Raymond du comité spécial, nommé le 1er mai pour faire enquête sur l'institution d'un régime de pension du vieil âge au Canada, auquel on a référé la correspondance relative au projet recommandé au parlement le 1er juillet 1924, invitant la coopération des diverses provinces, a l'honneur de présenter le rapport suivant:

Votre comité a soigneusement examiné la susdite correspondance ainsi que la correspondance récemment reçue des premiers ministres et des ministres des diverses provinces. Voici, en résumé, les opinions des divers gouvernements provinciaux:

1. *Nouveau-Brunswick.*—Le 23 mai, le premier ministre (l'hon. M. Véniot) écrivait: "Cette province est actuellement à étudier l'institution de ce que l'on appelle la pension des veuves et nous ne sommes pas disposés à nous prononcer sur la pension du vieil âge. Sans désapprouver la pension du vieil âge et tout en estimant que c'est une bonne chose, il ne m'est pas possible d'engager présentement la province à prendre aucune décision en cette matière".

2. *Québec.*—Le 17 février 1925, le ministre des travaux publics et du travail (l'hon. M. Galipeault) écrivait: "A l'occasion de la récente visite des délégués du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, cette question fut soulevée et, bien qu'elle ne fut pas régulièrement soumise au cabinet, j'ai compris, par les remarques de mes collègues, qu'il ne pouvait être question pour la province de Québec, à cause de ses présentes obligations, d'adopter une loi instituant un régime de pension du vieil âge."

3. *Neuvelle-Ecosse.*—A la date du 2 juin 1925, le premier ministre (Hon. M. Armstrong) écrit: "Vu l'importance du sujet, et par suite du manque d'occasion de le discuter au long, j'ai reçu instruction de vous dire que nous ne prendrons aucune décision à présent sans une étude approfondie de la question et sans avoir eu l'occasion de la discuter pleinement avec votre comité."

4. *Ile du Prince-Edouard.*—A la date du 22 mai 1925, le premier ministre (Hon. M. Stewart) écrit: "Comme vous le savez, nous n'avons pas dans cette province de gouvernements municipaux, à part ceux des villes, et par suite, tous les secours aux indigents et aux vieillards sont distribués directement par le gouvernement provincial, soit à l'infirmerie provinciale, soit sous forme de contributions mensuelles aux particuliers qui se chargent d'en prendre soin. J'ai lu avec intérêt votre lettre et le rapport qui l'accompagne. Je présenterai cette question au gouvernement lors de la prochaine séance, et vous ferai connaître sa décision".

5. *Ontario.*—A la date du 24 novembre 1924, le premier ministre (Hon. M. Ferguson) répond: "Je serai heureux d'étudier cette question".

6. *Manitoba.*—A la date du 25 février 1925, le procureur général (Hon. M. Craig) répond: "Nous sommes actuellement en plein milieu de la session et avons une multiplicité de questions à résoudre sous peu de délai. Cependant, à la première occasion, j'étudierai la question avec le premier ministre et le ministre du Bien-être public".

7. *Saskatchewan.*—A la date du 19 novembre 1924, le ministre du Travail et des Industries (Hon. M. Gardiner) écrit :"Le gouvernement de la Saskatchewan est d'avis que le gouvernement du Dominion seul peut adopter un plan de pension pour les vieillards en Canada. Il semble être si difficile de trouver un plan acceptable aux neuf provinces canadiennes que le projet paraît presque irréalisable. On comprendra facilement que si certaines provinces devaient rester étrangères au projet, il serait presque impossible d'adopter un plan n'assujettissant pas les provinces engagées dans l'entreprise à de fortes dépenses qui devraient légitimement retomber sur les provinces non-participantes. Bien que nous soyons portés à croire qu'un projet de pension du vieil âge devrait être mis à exécution, les difficultés du plan suggéré semblent presque, sinon totalement insurmontables".

8. *Alberta.*—Le 2 juin 1925, le premier ministre intérimaire (l'hon. George Hoadly) écrit ceci: "Notre gouvernement a examiné les recommandation du comité et approuve le principe général des pensions de vieillesse. Toutefois nous ne sommes pas prêts à accepter les recommandations du comité. Voici les trois objections que nous tenons à formuler: (1) Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait prendre une plus grande part de la responsabilité financière du projet de pensions du vieil âge, vu qu'il s'agit d'une obligation relevant plutôt du domaine fédéral; (2) Nous ne sommes pas convaincus qu'un plan de non-contribution soit ce qu'il y a de mieux; (3) Rien ne garantit que le gouvernement fédéral continuerait pendant une période définie à remplir les obligations mutuelles contractées au sujet du financement du projet".

9. *Colombie-Britannique.*—Le 5 février 1925, le ministre du Travail (l'hon. M. Manson) écrit: "Cette question a été soigneusement étudiée tant par le Gouvernement que par la législature provinciale à la dernière session, et l'opinion courante ici est que la question des pensions pour le vieil âge est totalement du domaine du parlement fédéral. Notre Gouvernement n'approuve pas la suggestion faite par le comité qu'une partie du coût de ces pensions devrait incomber aux autorités provinciales.

On trouve, dans la résolution adoptée à l'unanimité par la Législature de la Colombie-Britannique, le 18 décembre 1924, la déclaration suivante: "La Grande-Bretagne, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et un certain nombre d'autres nations du continent européen ont reconnu les devoirs de l'Etat au point de vue de l'entretien convenable des vieillards".

Dans une lettre en date du 5 mars 1925 le ministre du Travail de la Colombie-Britannique (l'honorable M. Manson) écrit ce qui suit: "Je tiens à dire

que la question a été étudiée très à fond par ce département qui a confirmé l'opinion que cette question des pensions aux vieillards est du ressort du Parlement fédéral et non du Parlement provincial".

Le 2 juin 1925, le Premier ministre du gouvernement de la Colombie-Britannique (l'honorable M. Oliver) dit ce qui suit dans une lettre adressée au Président du comité, M. Raymond: "L'explication que vous donnez de la manière dont devrait fonctionner le projet soumis a certainement pour effet d'en arriver à une meilleure entente. Si le Parlement du Canada adoptait une loi basée sur les méthodes suggérées dans votre rapport imprimé de l'an dernier, je suppose que la question se poserait de savoir si oui ou non la Province y apporterait sa coopération".

Par suite de l'attitude prise par plusieurs des provinces, notamment par la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique, et connaissant la définition que donne l'Acte de l'Amérique britannique du Nord aux articles 91 et 92, votre comité a résolu de demander, à titre d'autorité, l'opinion du ministre de la Justice sur les questions ainsi soulevées, et, le 23 mai dernier, le sous-ministre de la Justice nous faisait tenir la réponse suivante:

"Me rapportant à votre lettre du 12 courant, par laquelle vous vous enquérez au sujet de la juridiction législative du Parlement en ce qui concerne les pensions du vieil âge, je dois vous dire que cette question ne tombe pas, d'une manière spécifique, dans la catégorie des pouvoirs conférés au gouvernement fédéral en vertu de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, mais elle tombe, à mon sens, sous la rubrique intitulée "La propriété et les droits civils dans la province" réservée aux provinces en vertu de l'article 92. Je suis d'avis, par conséquent, que la question des pensions a été confiée à la juridiction des législatures plutôt qu'à celle du Parlement. Je n'entends pas dire par là que le Parlement n'a pas le pouvoir de légiférer sur cette question pour venir en aide aux provinces ou dans le but d'établir, de sa propre volonté, un projet libre, pourvu, toutefois, que, dans l'un ou l'autre cas, cette législation n'empiète pas sur la juridiction ressortissant à la propriété et aux droits civils de la province, notamment en obligeant une province ou une personne quelconque à adhérer au projet.

"L'adoption de pareille mesure législative obligerait, en tout cas, le gouvernement fédéral à assumer des obligations qui entraîneraient de lourdes dépenses, en une matière qui ne relève pas, d'une manière spécifique, du domaine législatif du gouvernement fédéral".

Après avoir étudié très attentivement l'opinion soumise par le ministère de la Justice, et aussi les sentiments exprimés par les différentes provinces respectivement, votre comité en est arrivé aux conclusions suivantes:—

Premièrement, si le gouvernement fédéral décide d'établir maintenant un plan de pension pour les vieillards, il doit être prêt à en supporter entièrement le coût, ce qui entraînerait une dépense annuelle d'environ $23,000,000.00 d'après les données acquises au cours de l'enquête faite par votre comité.

Deuxièmement, vu les conditions financières actuelles et les forts impôts en vigueur en Canada, votre comité ne se croit pas justifié de recommander à présent une aussi forte dépense annuelle.

Troisièmement, cette mesure de réforme sociale est très importante, suivant l'avis du comité, et

Quatrièmement, puisque le ministère de la Justice est d'opinion que cette question relève de la juridiction des provinces, tout en étant soumise à une aide du fédéral, en conséquence, votre comité recommande fortement:

1. Que ce gouvernement convienne avec les premiers ministres des différentes provinces de tenir une conférence durant la prochaine vacance du Parlement,

alors que sera étudié à fond un système de pension pour les vieillards dans le but d'obtenir un plan de coopération, et que le rapport de cette conférence soit déposé sur la table à la prochaine session du Parlement qui l'étudiera et prendra une décision.

2. Que le président et un autre membre de votre comité bien au courant de cette question soient invités à faire partie de cette conférence.

3. Qu'une copie du présent rapport soit envoyée à chacun des premiers ministres des diverses provinces.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Que le jeudi, le 18 juin et ci-après jusqu'à la fin de la session, la Chambre se réunira à onze heures du matin chaque jour, le dimanche excepté, qu'en sus de l'intermède ordinaire de six heures du soir, il y aura aussi un intermède chaque jour, d'une heure à trois de l'après-midi.

Sur motion de M. McMaster, ordonné,—Que le Bill (No 11), Loi constituant en corporation la *Dominion Chartered Customs House Brokers Association* soit référé de nouveau au comité des Bills Privés, pour plus ample considération.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1925—Relevé montrant:—

1. Coût total de l'enquête tenue dernièrement par David Campbell, C.R., de Winnipeg, touchant la fourniture du charbon et autres questions concernant le district militaire No 10.

2. Si quelques officiers de milice ont été suspendus comme résultat, et dans l'affirmative, qui.

3. Si des officiers de milice ont été suspendus, s'ils ont eu la liberté de présenter une défense avec l'aide d'avocats.

4. Si on a accordé à ces officiers suspendus le droit de tout officier à une cour martiale.

5. Quelle a été la raison, dans chaque cas, de la suspension de ces officiers.

6. Si un officier dont les fonctions sont suspendues touche sa paie militaire régulière pendant cette suspension.

7. Quels honoraires ont été payés à chaque avocat du gouvernement, en cette occurrence, ou de la commission.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 4 mars 1925—Relevé indiquant:—

1. Combien au total la Commission que le gouvernement a nommée relativement à la houille des casernes Tuxedo, a coûté.

2. Combien les commissaires ont reçu.

3. Si le gouvernement a reçu des protestations sur la somme payée par Winnipeg ou d'autres endroits.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1925—Relevé indiquant:—

1. Combien le gouvernement a payé par année à l'honorable E.-N. Rhodes, en 1919-20, 1920-21 et 1921-22.

2. Combien on a payé dans ces années à M. Rhodes pour ses voitures et automobiles de louage.

M. Good, secondé par M. Kennedy (Edmonton), propose,—Attendu, que d'après un ordre de référence passé le 23 mars 1925, le comité des Comptes publics a pris en considération les méthodes d'impôt d'affaires et de collections, sur les profits et revenus;

Qu'il soit résolu,
Que ledit comité des Comptes publics reçoive instruction qu'il a le pouvoir de considérer et recommander à la Chambre tels amendements à la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu qu'il jugera opportuns.

M. l'Orateur décide que ladite motion est non recevable pour la raison qu'aucun avis de motion n'a été donné.

Les bills suivants du Sénat sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre:—
Bill L5 (No 197) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Euphemia Tudor Slade".—M. *Duff*.
Bill M5 (No 198) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Roberts Edmiston".—M. *MacLaren*.
Bill N5 (No 199) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Morgan Floyd".—M. *Hanna*.
Bill O5 (No 200) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Ivan Jones".—M. *Maclean* (York).
Bill P5 (No 201) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Smith".—M. *Duff*.
Bill Q5 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Helen Wallace'.—M. *German*.
Bill R5 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ethel McSherry".—M. *White*.
Bill S5 (No 204) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Newell Hurdman".—M. *White*.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'acquiesce pas à leur amendement au Bill No 117, Loi modifiant la Loi des fruits, pour les raisons suivantes:—
Parce que (*a*) il se rapporte à une association par un titre défectueux;
(*b*) La tenue de consultations avec une association dont les membres sont recrutés dans toutes les parties du Canada peut souvent être très difficile et même impossible;
(*c*) Le simple fait de consulter un corps de ce genre n'entraînerait pas de résultat efficace, et semble être inutile.

Le Bill (No 210), Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Sunnybrae et Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, est lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Le Bill (No 181), Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919, est lu la deuxième fois, considéré en comité général;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;
A six heures p.m. M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

M. Ladner propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill M4 (No 164) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Thomas Pratchett".

Bill P4 (No 173) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Samuel James Connor".

Bill Q4 (No 175) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Andrew Toulouse".

Bill R4 (No 176) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Albert Plue Jessop".

Bill S4 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Hunter".

Bill W3 (No 174) du Sénat, intitulé: "Loi changeant le nom de l'Union chrétienne de Tempérance des femmes du Canada" en celui d'Union chrétienne nationale des femmes de Tempérance des femmes du Canada".

Sur motion de M. Gordon, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel les pétitions en instance de divorce pour les bills ci-dessus sont fondées.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, et avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et les documents qui les accompagnent, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill X4 (No 186) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Ethelbert Shibley".

Bill B5 (No 188) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Percival Selby".

Bill C5 (No 189) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Thomas Bolton".

Bill D5 (No 190) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Durward".

Bill E5 (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Hogan".

Bill F5 (No 192) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Alexander McGill".

Bill G5 (No 193) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Perron".

Bill H5 (No 194) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Albert Everingham".

Bill I5 (No 195) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ella Mackey".

Bill J5 (No 196) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Melvin Grant Cowie".

Ayant disposé de l'ordre pour les bills privés;

La Chambre reprend en comité général la prise en considération du Bill (No 181), Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919.

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

MERCREDI, 17 juin 1925.

Et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 168), Loi modifiant la Loi du service civil, 1918, relativement à certains fonctionnaires des postes.

Bill (No 183), Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Bill (No 167), Loi modifiant la Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill T5 (No 211) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maude Crawford Ross".

Bill U5 (No 212) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Matilda Quinn".

Bill V5 (No 213) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Garfield Reed".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Maude Crawford Ross, Bertha Matilda Quinn et William Garfield Reed, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

La Chambre s'ajourne alors à 12.15 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 89

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 17 JUIN 1925

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 16 courant, lequel est lu comme suit:—

Le préposé aux pétitions a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la pétition suivante, et constate qu'elle ne peut être reçue parce qu'elle entraîne la dépense de deniers publics:—

De W. T. Seeman et al, de l'Union des fermiers du Canada, de Théodore et autres lieux de la Saskatchewan, priant le parlement du Canada de pourvoir, au cours de la session actuelle, à l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson jusqu'à Port-Nelson, en 1925, et à toute autre dépense d'outillage à Port-Nelson, qu'on jugera nécessaire à l'établissement d'un aménagement initial du port.—M. *Knox.*

M. l'Orateur décide,—Que ladite pétition ne peut être reçue parcequ'elle entraîne la dépense de deniers publics.

M. l'Orateur dépose sur la Table le rapport du rédacteur et des corédacteurs des Débats de la Chambre des Communes, lequel est comme suit:—

BUREAU DES DÉBATS, CHAMBRE DES COMMUNES,
OTTAWA, 17 juin 1925.

A Son Honneur le Président de la Chambre des Communes,

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les mesures prises, selon la recommandation de la Chambre, et sur les résultats de nos efforts, en vue d'accroître le nombre des abonnés au Hansard.

La Chambre a recommandé cette campagne de recrutement, en adoptant, le 3 juillet 1924, le rapport du comité des Débats, présenté par son président, M. Boivin, le 30 juin 1924.

Voici quelques passages de ce rapport:

"Votre comité a étudié certaines propositions visant à une distribution plus considérable et plus générale de l'édition non revisée des Débats au coût additionnel réel de l'impression, du papier, de la reliure et de l'expédition qui, approximativement, d'après les calculs, est de trois dollars par session.

"Votre comité recommande que les mesures nécessaires soient prises par les fonctionnaires compétents pour faire savoir au public que la dite édition non revisée des Débats est mise à la disposition des abonnés, à qui elle sera expédiée chaque jour par la poste, sur demande adressée à l'imprimeur du roi, à raison de trois dollars par session".

Après consultation avec Votre Honneur, nous avons été informés que les membres du bureau de rédaction des Débats étaient les "fonctionnaires compétents" désignés pour donner effet à cette recommandation. Nous avons adopté un plan qui a été approuvé par le président du comité des Débats, et mis à exécution. Ce plan consistait à obtenir des députés les noms des personnes de leur circonscription électorale, susceptibles de s'abonner au Hansard, et à qui une circulaire serait adressée.

Copies des formules employées à ce sujet sont jointes à ce rapport.

Du 25 janvier au 1er février, des lettres furent adressées à tous les députés, aux plus éloignés tout d'abord. En réponse à ces lettres, nous avons reçu 52 listes, renfermant en tout 2,121 noms, soit une moyenne de 40 noms par liste. Des circulaires furent promptement transmises aux personnes inscrites sur ces listes.

Lors de la discussion, au comité des Débats, plusieurs députés exprimèrent l'opinion que la presse du pays s'intéresserait probablement à ce mouvement et aiderait à augmenter le tirage du Hansard. Suivant cette recommandation, nous nous sommes adressés à la "Presse canadienne", aux courriéristes parlementaires d'Ottawa, et à d'autres encore. En conséquence, beaucoup de journaux du pays conseillèrent à leurs lecteurs de s'abonner au Hansard. Des articles de rédaction recommandant l'achat et la lecture du Hansard furent publiés par quelques-uns de nos plus importants journaux, notamment par ceux de Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.

La "U.F.A." publia un article spécial et conseilla à ses lecteurs de se procurer un livret, que nous envoyons gratuitement et qui donne des explications au sujet du Hansard. Environ 100 lettres nous sont parvenues, à la suite de cet article. Des exemplaires du livret ci-annexé et des numéros spécimens du Hansard furent envoyés à tous ceux qui en firent la demande. L'envoi comprenait aussi des enveloppes adressées pour la réponse.

Des lettres furent adressées à 2,400 abonnés en perspective.

Chacune de ces personnes fut priée de transmettre son abonnement directement à l'imprimeur du roi.

Il est impossible de retracer en détail les résultats attribuables à chacun de ces moyens d'annonce; mais il semblerait que, somme toute, cette campagne de publicité a obtenu un succès remarquable. L'imprimeur du roi nous informe que la liste des abonnements au Hansard, laquelle renfermait, à la fin de la dernière session, à peu près 700 noms, en contient maintenant 1,245. En tenant compte des résultats obtenus, il ne faut cependant pas oublier que, depuis quelques années, il s'est produit une augmentation continuelle, quoique peu appréciable, dans le nombre des abonnés au Hansard. Cette tentative démontrerait qu'une nouvelle campagne de publicité serait de nature à augmenter considérablement le nombre de ces abonnés.

Nous avons l'honneur d'être, Monsieur le Président,

Vos obéissants serviteurs,

A. C. CAMPBELL,
Rédacteur des Débats.
GEORGE SIMPSON,
Corédacteur des Débats.
MARCEL GABARD,
Corédacteur des Débats (Français).

(*Pour copies des formes imprimées qui accompagnent ledit rapport, voir Appendice aux journaux No 4*).

M. Hughes, pour M. Cahill, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement:

Bill F (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex".

Bill No 210, intitulé: "Loi concernant la construction d'une ligne des Chemins de fer nationaux du Canada entre Sunnybrae et Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse".

Bill R3 (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*".

Bill Y4 (No 187) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

Votre comité recommande que les frais additionnels de $200.00 prélevés et payés, en vertu de la règle 89, article 3 (*c*) et 8, pour le Bill Y4 (No 187) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", soient remboursés car l'occasion de faire la demande ne s'est présentée qu'après l'expiration de l'époque fixée pour recevoir les Pétitions pour Bills privés.

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill (No 113) Loi concernant les grains avec des amendements.

M. Kay, du comité de l'Agriculture et de la Colonisation, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill (No 113), Loi concernant les grains, et a adopté à l'unanimité la résolution suivante:—

Que le comité de l'Agriculture et de la Colonisation recommande fortement au gouvernement que pour appliquer à tout le Canada les dispositions du (Bill 113), Loi concernant les grains, et sans aucun doute possible, le gouvernement prenne les moyens de s'entendre avec les gouvernements des différentes provinces et surtout des provinces intéressées à la culture des grains de l'Ouest, et cela pour que les provinces créeent une législation compatible qui rende autant que possible indubitable la constitutionalité de ladite loi de ses dispositions.

Sur motion de M. Vien, le quatrième rapport du comité des Banques et du Commerce est adopté.

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie des problèmes relatifs au classement du grain.

Aussi,—Copie du rapport du Laboratoire fédéral des Etudes grainières.

Et aussi,—Mémoire préparé par le Dr Robert Newton et le Dr G. S. Whitbey, relativement au rapport du Laboratoire fédéral des Etudes grainières.

M. Béland, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1925:—Relevé indiquant ce qu'ont coûté au gouvernement toutes les marchandises de cuir que le corps médical du rétablissement des soldats a utilisées à Edmonton, Alberta.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1925.—Rapport montrant:—

1. Combien coûte annuellement le Bureau d'établissement des soldats depuis sa fondation, (*a*) combien on paye en loyers de bureaux, et où sont ces bureaux, (*b*) combien on a payé en salaires, (*c*) combien chaque bureau chef a coûté dans chaque province, et (*d*) combien on a dépensé d'autre façon.

2. Combien de fermes on a achetées sous l'empire du Bureau d'établissement (*a*) dans chaque province, (*b*) combien on a payé pour chaque ferme, et (*c*) quel est l'acrage de chaque ferme.

3. Combien de fermes sont occupées sous l'empire du bureau dans chaque province.

4. Combien on a prêté aux soldats-colons, combien on a dépensé sur ce prêt pour (*a*) les améliorations permanentes, (*b*) acheter du bétail, (*c*) combien on a prêté par provinces, (*d*) quel intérêt on a demandé, (*e*) quelle était la nature des garanties sur lesquelles les prêts ont été faits, (*f*) qui a remis la monnaie sur ces prêts, et (*g*) qui détient les hypothèques.

5. Combien de fermes par province ont été retenues, et quelle est actuellement la situation économique de ces fermes.

6. Combien de fermes par province ont été abandonnées, (*a*) ce qu'on en a fait, (*b*) qu'est advenu des prêts faits sur ces fermes.

7. Si tous ces colons étaient tenus de payer tous les frais des prêts d'achat et d'outillage.

8. Au cas contraire, quelle proportion ils étaient censer payer, et qui payait le reste.

9. Qui déterminait les avances à faire aux colons sous l'empire du bureau.

M. King (Kootenay), l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mai 1925.—Copie des correspondances, etc., échangées avec le département des Travaux publics au sujet du quai de Matane, y compris copie des contrats, s'il en est, et autres documents ou conventions afférents.

Les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill T5 (No 211) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maude Crawford Ross".—M. *White*.

Bill V5 (No 213) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Garfield Reed".—M. *Rankin*.

Le Bill suivant du Sénat est lu la première fois, savoir: —

Bill U5 (No 212) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Matilda Quinn".—M. *Church*.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. Church—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant les noms des déposants de la *Home Bank of Canada* quant aux sommes de $10,000 ou plus, qui doivent bénéficier de la législation actuellement à l'étude en vue de compenser les déposants de la banque en question.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, transmet un message de Son Excellence le Gouverneur général lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit:—

BYNG DE VIMY.

Le Gouverneur général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 31 mars 1926, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, il recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, juin 1925.

Sur motion de M. Robb, ledit message et budget supplémentaire additionnel sont référés au comité des Subsides.

M. Robb propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain, pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une proposition de loi décrétant:

(*a*) Que le gouverneur en conseil peut autoriser des avances à un ou plusieurs gouvernements de province afin d'aider l'agriculture, en permettant à ces provinces de faire des prêts à longue échéance aux cultivateurs;

(*b*) Que ces avances seront garanties par l'émission et la délivrance au Canada des obligations des provinces;

(*c*) Que le montant des avances émanant du fédéral ne dépassera pas dix millions de piastres ($10,000,000.00).

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence, le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

Le Bill (No 181), Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919, est de nouveau délibéré en comité général,

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

JEUDI, 18 juin 1925.

Sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat n'insiste pas sur son amendement au Bill (No 117), Loi modifiant la Loi des fruits, auquel la Chambre des Communes n'a pas acquiescé.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill X5 (No 214) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ella May Stacey".

Bill Y5 (No 215) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Harriett Mackey".

Bill Z5 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Fox".

Bill A6 (No 217) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Jackson".
Bill B6 (No 218) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Frederick Hamilton Strangway".

Aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Ella May Stacey, Jessie Harriett Mackey, Edna Fox, James Jackson et William Hamilton Strangway, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 20), Loi concernant un brevet appartenant à la *Concrete Surfacing Machinery Company* avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 1, ligne 24.—Retrancher "la Compagnie" et insérer "le breveté désigné dans le brevet mentionné au préambule".
2. Page 1, ligne 31.—Après "brevets", insérer "chapitre vingt-trois du Statut de 1923".

Dans le préambule

3. Page 1, ligne 2.—Retrancher "compagnie" et insérer "corporation".
4. Page 1, ligne 11.—Après "brevets", insérer "chapitre soixante-neuf des Statuts revisés du Canada, 1906".

Et aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 38), Loi constituant en corporation les Chevaliers de l'Amérique du Nord avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 1, ligne 23.—Remplacer "doit" par "peut".
2. Page 1, ligne 27.—Après "pouvoir" insérer "dans tout le Canada".
3. Page 2, ligne 41.—Disjoindre l'alinéa (*b*) du paragraphe (1) de l'article 5.
4. Page 3, ligne 1.—Disjoindre le paragraphe (3) de l'article 5.
5. Page 3, lignes 9, 10 et 11.—Retrancher "le président suprême, le vice-président suprême, le suprême trésorier, le suprême secrétaire et le" et insérer "un conseil exécutif composé du président suprême, du vice-président suprême, du suprême trésorier, et du suprême secrétaire-trésorier et du".

M. Mackenzie King (York), propose,—Que, vu que conformément à la résolution adoptée le 16 courant, la Chambre va se réunir à 11 heures a.m. jusqu'à la fin de la session, les différents comités de la Chambre soient autorisés à siéger pendant les séances de la Chambre.

Après débat, du consentement de la Chambre ladie motion est retirée.

M. Mackenzie King (York) propose,—Que les rapports, minutes et témoignages pris devant le comité spécial nommé pour considérer la résolution accordant au Gouvernement le contrôle de certains tarifs océaniques, ainsi qu'un index convenable, soient imprimés comme appendice aux Journaux de la Chambre pour la présente session.

Après débat, ladite motion, du consentement de la Chambre est retirée.

La Chambre s'ajourne alors à 12.12 a.m., jusqu'à 11 heures a.m., ce jour.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 90

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 18 JUIN 1925

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 4), Loi concernant le divorce.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill W4 (No 219) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de la *Accounting and Tabulating Machine Corporation*".

Bill Z4 (No 220) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *John E. Russell Company*".

Bill W5 (No 221) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *John E. Russell Company*".

Bill B6 (No 222) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Roderick Lewis".

Bill C6 (No 223) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Muriel Corelli".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Walter Roderick Lewis et Irene Muriel Corelli, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-cinquième rapport de l'examinateur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la Règle 96, article 3, l'examinateur des pétitions en obtention de bills privés a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de vingt-cinquième rapport:—

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés ci-dessous du Sénat et il constate que toutes les prescriptions de la Règle 91 ont été observées dans chaque cas, savoir:—

Bill U5 (No 212) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Matilda Quinn".

Bill W4 (No 219) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certain brevet de la *Accounting and Tabulating Machine Comporation*".

Bill Z4 (No 220) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *John E. Russell Company*".

Bill W5 (No 221) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *John E. Russell Company*".

Bill Z5 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Fox".

M. Archambault du comité des Privilèges et Elections a l'honneur de soumettre son premier rapport, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération le Bill (No 148), Loi modifiant la Loi des élections fédérales, et il a été convenu d'en faire rapport sans amendement.

Le Bill a été réimprimé tel que modifié par votre comité.

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mai 1925:—Copie de tous les devis et contrats touchant le nouvel élévateur de Halifax.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1925,—Relevé indiquant:—

1. Combien au total le gouvernement actuel a dépensé depuis son arrivée au pouvoir, pour les impressions publiques faites en dehors de l'Imprimerie d'état.

2. Noms des firmes ou particuliers auxquels ces impressions ont été données, quelle a été la part de chacun, à quel prix, pour chaque année depuis l'intronisation du gouvernement actuel.

M. Raymond, secondé par M. Neill, propose,—Que les recommandations contenues dans le rapport du comité spécial nommé pour étudier un système de pensions pour le vieil âge au Canada, lequel a été présenté mardi, le 16 juin, soient adoptées.

M. Irvine, secondé par M. Woodsworth, propose en amendement,—Que ce rapport soit renvoyé de nouveau au comité avec instruction de le considérer et faire rapport au point de vue purement fédéral.

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bancroft,	Coote,	Irvine,	Shaw,
Bird,	Davies,	Kellner,	Ward,
Black (Yukon),	Gardiner,	Kennedy (Edmonton),	Woodsworth—17.
Campbell,	Garland (Bow-River),	Leader,	
Church,	Good,		

CONTRE:
Messieurs

Anderson,
Archambault,
Baldwin,
Beaubien,
Béland,
Benoit,
Binette,
Black (Huron),
Bouchard,
Bourassa,
Bowen,
Boys,
Brethen,
Bristol,
Brown,
Caldwell,
Cardin,
Carmichael,
Casgrain,
Charters,
Chevrier,
Chew,
Chisholm,
Clark,
Clifford,
Copp,
Crerar,
Déchène,
Delisle,
Denis (Joliette),
Denis (St-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Desrochers,
Dickie,
Duncan,
Euler,
Evans,
Fafard,
Fansher,
Findlay,
Forke,
Forrester,
Fournier,
Gendron,
Gordon,
Gould,
Graham,
Hammell,
Hanna,
Hanson,
Harris,
Healy,
Hoey,
Hopkins,
Hubbs,
Hudson,
Hughes,
Humphrey,
Hushion,
Jacobs,
Johnston,
Jones,
Kay,
Kennedy (Port-Arthur-et-Kenora),
King (Huron),
King (Kootenay),
King, Mackenzie (York),
Knox,
Lanctôt,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Lewis,
Logan,
Lovie,
Low,
Macdonald (Pictou),
MacLaren,
MacLean (Prince, I. du P.-E.),
Maclean (York),
McBride,
McConica,
McCrea,
McIsaac,
McKay,
McKillop,
McMaster,
McTaggart,
Malcolm,
Manion,
Marler,
Mewburn,
Michaud,
Millar,
Milne,
Morin,
Morrison,
Motherwell,
Munro,
Neill,
Papineau,
Pouliot,
Power,
Preston,
Pritchard,
Rankin,
Raymond,
Reed,
Rinfret,
Robb.
Roberge,
Robichaud,
Robinson,
Robitaille,
Ross (Simcoe),
St. Père,
Sales,
Savard,
Séguin,
Sexsmith,
Sheard,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queens, I. du P.-E.),
Spence,
Stansell,
Steedsman,
Stewart (Argenteuil),
Stewart (Hamilton),
Stewart (Humboldt),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Sutherland,
Tobin,
Tolmie,
Vien,
Walsh,
Wilson,
Woods—139.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Sur motion de M. Hopkins, ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans cinquième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, les frais additionnels de $200 exigés et versés, en vertu de la règle 89, article 3 (c) et 8, sur le Bill (No 187), Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Pacifique-Canadien, soient remboursés.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Que, vu que conformément à la résolution adoptée le 16 courant, la Chambre va se réunir à 11 heures a.m. jusqu'à la fin de la session, les différents comités soient autorisés à siéger pendant les séances de la Chambre.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Que samedi le 20 juin courant, la Chambre se réunisse à 11 heures a.m., et que en plus de l'intermission ordinaire à six heures p.m., il y aura une intermission de 1 heure à 3 heures, et que les Affaires de routine seront comme pour les vendredis.

Du consentement de la Chambre, les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première et la deuxième fois, et avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et qui les accompagne, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill X5 (No 214) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ella May Stacey".—M. *Jacobs*.

Bill Y5 (No 215) du Sénat, intitulé: 'Loi pour faire droit à Jessie Harriett Mackey'.—M. *Boys*.

Bill Z5 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Fox". —Sir *Henry Drayton*.

Bill A6 (No 217) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Jackson". —M. *Church*.

Bill H6 (No 218) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Frederick Hamilton Strangway".—M. *Duff*.

Les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Relevé montrant:—

1. Combien de soldats rapatriés de la grande guerre sont détenus dans les pénitenciers du Canada, et dans quels pénitenciers.

2. Quelle inspection on fait dans ces institutions, qui les fait, quand, et si les inspecteurs du gouvernement sont les seuls inspecteurs.

3. Si le gouvernement a l'intention de soumettre au cours de la session actuelle une mesure donnant pouvoir au grand jury siégeant aux assises ou sessions générales de la paix des localités où se trouvent ces pénitenciers, ou des localités les plus rapprochées, de visiter et d'inspecter régulièrement ces institutions, tout comme en vertu des lois d'Angleterre et de tous les domaines d'outremer (sauf le Canada), et comme les jurés visitent les prisons provinciales.

4. Sinon, pourquoi.

Par M. Church,—Ordre de la Chambre,—Relevé indiquant: —

1. Combien de détenus de moins de 18 ans il y a dans les pénitenciers du Canada, où ils sont, et combien d'entre eux ont 16 ans ou moins, 17, 18 et 19 ans.

2. Si le gouvernement a l'intention de donner suite à la recommandation faite depuis des années par les grands-jurés et les corps publics, de fournir des institutions séparées à ces détenus. Sinon pourquoi.

3. Si le gouvernement a l'intention de reviser les règlements de ces institutions afin que les jeunes délinquants et les débutants aient un règlement de préférence sur les récidivistes, et une meilleure classification.

4. Si le gouvernement a l'intention pendant la vacance de nommer une commission royale ou comité de la Chambre pour s'enquérir de la réforme des prisons au Canada, comme le suggérait la discussion du Hansard en 1922. Sinon, pourquoi.

Le Bill (No 181), Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919, est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 210), Loi concernant la construction d'une ligne des chemins de fer nationaux du Canada entre Sunnybrae et Guysborough, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, est considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé sur division.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous, moins $50,000 dans le deuxième item de la résolution 143*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Manitoba

139	Brandon—Salle d'armes—Taxes d'améliorations locales.. ..	1,397 34
	Brandon—Edifice public—Taxes d'améliorations locales.. ..	4,248 92
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc...	35,000 00
	Winnipeg—Edifice de la douane—Réparations et améliorations..	7,500 00
	Winnipeg—Edifice de l'Immigration—Améliorations et réparations..	11,000 00

Saskatchewan

140	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc...	17,000 00
	Moose Jaw—Salle d'armes—Taxes d'améliorations locales..	1,982 74
	Moose Jaw—Tracteur Electrique pour fins postales..	3,000 00

Alberta

141	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc...	17,000 00

Colombie-Britannique

142	Courtenay—Edifice public..	33,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc...	40,000 00
	Kamloops—Edifice public..	20,000 00
	Revelstoke—Edifice public..	43,000 00
	Station de quarantaine de Williams Head—Réparations et améliorations..	2,000 00

En général

143	Edifices publics fédéraux—En général..	30,000 00
	Stations agronomiques—Nouveaux édifices, améliorations et réparations, etc.	150,000 00
	Drapeaux pour les édifices publics..	5,000 00
	Installation d'appareils pour économiser le combustible dans les édifices publics..	12,000 00
	Londres, Angleterre, Edifice canadien—Entretien..	33,000 00
	Edifices militaires—Réparations, aménagement, modifications et annexes..	50,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations et améliorations..	50,000 00

Loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.

Edifices publics à Ottawa:

Observatoire fédéral et édifice du service géodésique—Réparations, entretien des terrains, etc.	5,000 00
Ottawa—Edifices publics—Eau..	53,000 00
Préposés aux ascenseurs..	72,000 00
Eclairage, y compris ponts et routes..	82,000 00

	Chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens..	380,000 00
	Ministères en général—Nettoyage des édifices, y compris $100 à E. Snowdon pour le tir du canon du midi..	385,000 00
	Réparations, ameublement, nettoyage et entretien..	650,000 00
	Rideau Hall (y compris terrains)—Améliorations, ameublement, entretien, etc.	60,000 00
	Rideau Hall—Allocation de chauffage et d'éclairage..	19,000 00
	Service téléphonique..	95,000 00
	Edifices publics fédéraux—	
144	Edifices fédéraux d'immigration—Réparations, ameublement, etc.	25,000 00
	Station de quarantaine fédérale—Entretien..	5,000 00
	Installation, fournitures et ameublement en général..	125,000 00
	Chauffage..	420,000 00
	Eclairage..	207,000 00
	Energie électrique pour faire fonctionner les ascenseurs, machines à oblitérer les timbres, etc..	80,000 00
	Loyers..	1,410,000 00
	Salaire des gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc..	821,000 00
	Fournitures aux gardiens, etc.	40,000 00
	Eau..	75,000 00
	Edifices publics du Yukon—Loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, et salaires des gardiens	35,000 00
	Victoria, C.-B.—Observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain)—Entretien, réparations et routes..	3,000 00

XXXVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Lignes télégraphiques et téléphoniques

	Ile du Prince-Edouard et terre-ferme..	7,000 00
	Lignes télégraphiques, terre et sous-mer, dans le bas du Saint-Laurent et les Provinces maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles..	218,000 00
	Saskatchewan..	45,000 00
353	Alberta..	100,000 00
	Colombie-Britannique—Terre ferme..	106,500 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver..	133,500 00
	Réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson)..	244,500 00
	Service télégraphique et téléphonique en général..	10,000 00

XXXIV—DIVERS

343	Subvention à la compagnie Burrard Inlet & Bridge pour la construction d'un pont sur le 2e goulet de l'anse Burrard, C.-B., crédit renouvelé d'une partie du subside autorisé par la loi ch. 46, art. 3, 1913. Renouvellement, $100,000	270,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir; le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 145), Loi modifiant la Loi des Douanes avec des amendements comme suit:—

1. Page 1, ligne 18.—Retrancher les mots "sans qu'il soit possible de les recouvrer".

2. Page 1, lignes 21 et 22.—Retrancher "sans qu'il lui soit possible de la recouvrer", et après "marchandises", ligne 21, insérer "cette confiscation devant être opérée sans faculté de recouvrement dans le cas de contraventions prévues à l'alinéa (*a*) du présent paragraphe".

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill I6 (No 224) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Clarence Byron".

Bill K6 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Irene Yates".

Bill L6 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Tattersall".

Bill M6 (No 227) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Lewis Hawkins".

La Chambre s'ajourne alors à 12.08 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 91

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 19 JUIN 1925

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill D6 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Eileen Johnston".

Bill E6 (No 229) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Susan Ellen Taunton Love".

Bill F6 (No 230) du Sénat, intitulé: "Loi pou rfaire droit à Caroline Watters".

Bill G6 (No 231) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Wilhelmina Harrison".

Bill N6 (No 232) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Foster".

Aussi,—Un message, communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de Lucy Eileen Johnston, Susan Ellen Taunton Love, Caroline Watters, Wilhelmina Harrison et Ethel Foster, respectivement demandant une loi de divorce, et les pièces qui ont été produites, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-cinquième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 3 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés, a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés suivants, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies, savoir:—

Bill D6 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Eileen Johnston".

Bill G6 (No 231) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Wilhelmina Harrison".

Bill K6 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Irene Yates".

Bill L6 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Tattersall".

M. Lewis, du comité des Bills Privés, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills Privés suivants et il a été convenu d'en faire rapport sans modification, savoir:

Bill T4 (No 178) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Matthew Wilson Lazenby".

Bill U4 (No 179) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Laura Herlehy".

Bill V4 (No 180) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Kathleen Purdy".

Bill A5 (No 185) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George William Quibell".

Bill X4 (No 186) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Frederick Ethelbert Shibley".

Bill B5 (No 188) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Percival Selby".

Bill C5 (No 189) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Thomas Bolton".

Bill D5 (No 190) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Durward".

Bill E5 (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Hogan".

Bill F5 (No 192) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Roger Alexander McGill".

Bill G5 (No 193) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Perron".

Bill H5 (No 194) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Albert Everingham".

Bill I5 (No 195) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ella Mackey".

Bill J5 (No 196) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Melvin Grant Cowie".

Votre comité recommande que l'honoraire supplémentaire prélevé et payé, sous le régime de la Règle 89, articles 3 (c) et 8, au sujet du Bill A5 (No 185) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George William Quibell", soit remboursé.

Sur motion de M. Maclean (York), ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Bills Privés, les frais additionnels payés sur le Bill S4 (No 177) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Cecil Hunter" soient remboursés.

Sur motion de M. Garland (Carleton) ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le huitième rapport du comité des Bills Privés, les frais additionnels payés sur le Bill U2 (No 98) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jacob Edward Thuna" soient remboursés.

Sur motion de M. Church, ordonné,—Que le Bill U5 (No 212) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Matilda Quinn" soit placé sur le feuilleton des ordres pour deuxième lecture à la présente séance de la Chambre.

Sur motion de M. Marler, ordonné,—Que, attendu qu'il apparaît dans les Procès-Verbaux de la Chambre du 17 mars dernier, que la deuxième lecture du Bill (No 19), Loi concernant un brevet de *The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited*, a été rejetée, les frais et honoraires payés sur ledit bill soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de M. Stewart (Hamilton), ordonné,—Que conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Bills Privés, les frais additionnels exigés et versés en vertu de la règle 89, articles 3 (*c*) et 8 sur le Bill A5 (No 185) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George William Quibell" soient remboursés.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1925,—Relevé montrant:—

1. Quand et par quelle autorité le Canada a acquis les territoires du Nord-Ouest et la terre de Rupert, et combien cette acquisition a coûté à la Puissance comme entité.
2. Combien ont coûté à la Puissance entière l'administration et l'exploitation des Territoires du Nord-Ouest et de la terre de Rupert.
3. Quelle partie des Territoires du Nord-Ouest et de la terre de Rupert la Puissance possède encore.
4. Quelle partie des Territoires du Nord-Ouest retenue par le Canada se trouve dans les confins des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.
5. Combien au total ont coûté au Canada l'administration et l'exploitation des superficies ci-dessus.
6. Quelle partie des terres indiquées à la question 4 a été vendue ou cédée, depuis que la Puissance les a acquises.
7. Quelles ont été les recettes venant (*a*) de la vente des terres indiquées à la question 4, et (*b*) les revenus de toute nature dérivant de ces terres.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 10 juin 1925,—Relevé indiquant:—

1. Si L.-A. Forsythe ou James-M. Davidson son associé, ont eu quelque travail juridique à faire pour un département fédéral depuis le 1er janvier 1922.
2. Dans l'affirmative, quels sont les item, dates et comptes des sommes payées de ce chef à M. Forsythe ou à M. Davidson son associé.
3. Quelle somme leur est encore due.
4. Si ils ont actuellement quelque travail juridique à faire pour le gouvernement.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 février 1925,—Etat indiquant:—

1. Combien d'acres de terres fédérales ont été transférées à la province d'Ontario depuis la confédération, et à quelles dates les transferts ont été faits.
2. Combien la province a payé pour ces transferts.
3. Combien avaient coûté à la Puissance, avant les transferts, l'administration et l'exploitation des terres en question.
4. Combien d'acres de terres fédérales ont été transférées à la province de Québec depuis la confédération, et à quelles dates les transferts ont été faits.
5. Combien la province de Québec a payé pour ces transferts.
6. Combien l'administration et l'exploitation de ces terres avaient coûté à la Puissance avant les transferts en question.
7. Si les droits des autres provinces à une compensation ont été réservés lorsque les frontières d'Ontario et de Québec ont été reculées.

Aussi,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 18 mai 1925—Copie des lettres, télégrammes, mémoires, arrêtés du conseil et autres papiers que le gouvernement du Canada ou l'un de ses départements, possède ou contrôle, et postérieurs au 17 mai 1924, touchant l'assainissement projeté de la zone de la Colombie-Britannique et de l'état de l'Idaho, appelés les platières Kootenay.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1925,—Relevé faisant voir:—

1. Combien d'élévateurs à grain possèdent et exploitent (*a*) le gouvernement fédéral, (*b*) les commissions des havres relevant du ministre de la Marine, (*c*) le National-Canadien, et (*d*) combien sont sous-loués des corps ci-dessus.

2. Où se trouve chaque élévateur, quels en sont les types et la capacité.

3. Quel est le coût de chacun, en dehors de l'emplacement.

4. Quel est le coût de chacun, emplacement compris.

5. Quels sont le nombre et la nature des séparateurs, nettoyeurs et sécheurs de chacun.

6. Quelles sont la capacité et la nature du transporteur de chaque élévateur, et combien de bras chacun contient.

7. Quelle énergie conduit chaque élévateur, et quelles sont la demande maximum et la charge reliée de chacun.

8. Quelle quantité de grain, chacun a manutenté dans chaque année-récolte en 1922, 1923 et 1924, entrant et sortant.

9. Lesquels de ces élévateurs sont exploités sous l'empire de la loi des grains du Canada, et par quelle autorité les autres le sont.

10. Lesquels ont une licence des commissaires du grain et sont mis en douane par les commissaires.

11. Quel est le tarif d'assurance de chacun sur (*a*) l'édifice, et (*b*) le contenu.

12. Quelles sont les charges de chacun, et s'il a des charges de transporteur, quel en est le tarif dans chaque cas.

13. Combien il y a d'auges dans chaque élévateur, et combien de bras-chargeurs pour les wagons.

14. Dans lesquels de ces élévateurs on utilise des wagons-bascules, l'énergie automatique, ou pelles, et si les bascules sont employées, quelle en est la marque.

15. Si d'aucuns de ces élévateurs sont en voie de construction, et s'ils sont inachevés, combien il en reste à faire.

16. Quels ont été les revenus et les frais d'exploitation, non compris l'intérêt et le fonds d'amortissement, pour chacun de ces élévateurs.

17. Si les élévateurs sont loués, quels sont les (*a*) loyers, (*b*) à qui sont-ils loués, et (*c*) quelle est la durée du bail.

18. Quel est le nombre des balances dans chaque élévateur, indiquant la capacité de réception, d'expédition, de mise en sac de chacun.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1925—Copie des correspondances, lettres, télégrammes, options, conventions, et autres papiers touchant l'achat de l'édifice Winch, Vancouver, Colombie-Britannique; aussi copie des soumissions ou lettres offrant d'acheter l'ancien édifice des postes et son emplacement à l'angle des rues Pender et Granville, à Vancouver.

Aussi—Réponse à un ordre de la Chambre du 25 mars 1925—Relevé indiquant pour les mois de mai et juin 1924 la valeur facturée des importations au Canada de machines de conserverie propres à l'outillage d'une conserverie de fruits ou baies, et libérées par les Douanes avant le paiement des droits, ainsi que copie de la correspondance et des papiers que le département des Douanes

ou un membre du gouvernement a reçus au sujet de ces importations, avec un état pour les premiers six mois de l'année 1924 indiquant les importations au Canada de machines de conserverie propres à outiller une conserverie de fruits ou baies, sur lesquelles les droits ont été payés, avec indication des droits payés et la valeur facturée des importations en question.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 1er juin 1925,—Copie de toute la correspondance échangée entre le département des Douanes et de l'Accise, la Commission du service civil et des tiers, au sujet de la nomination d'un examinateur des douanes et de l'accise à St-Léonard, district électoral de Restigouche-Madawaska, Nouveau-Brunswick.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Lettre de l'Auditeur général relativement à une déclaration faite par le ministre des Finances au sujet de vérification faite par les fonctionnaires du bureau de l'auditeur général sur les garanties détenues par le ministère des Finances, et lettre de M. Robb, en réponse.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juin 1925,—Etat indiquant:—

1. Combien il y avait d'employés dans chacun des pénitenciers du Canada au 1er juin 1925.

2. Quels étaient le nom, le grade, la religion et les appointements de chacun de ces employés lors de leur première nomination.

3. Combien d'employés y avait-il le 1er avril 1915, dans chacun des pénitenciers du Canada.

4. Quels étaient le nom, le rang, la religion et les appointements de chacun de ces employés lors de leur première nomination.

M. Good, secondé par M. Kennedy (Edmonton), propose,—Attendu, que d'après un ordre de référence passé le 23 mars 1925, le comité des Comptes publics a pris en considération les méthodes d'impôt d'affaires et de collections, sur les profits et revenus;

Qu'il soit résolu,

Que ledit comité des Comptes publics reçoive instruction qu'il a le pouvoir de considérer et recommander à la Chambre tels amendements à la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu qu'il jugera opportuns.

Après débat;

M. l'Orateur décide que la motion n'est pas recevable pour la raison que le comité n'ayant pas encore fait rapport, ladite motion est prématurée.

Du consentement de la Chambre, les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première et la deuxième fois, et avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et qui accompagne les bills de divorce ci-dessous mentionnés, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill W4 (No 219) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de la *Accounting and Tabulating Machine Corporation*".—M. *Jacobs*.

Bill B6 (No 222) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Roderick Lewis".—M. *Duff*.

Bill C6 (No 223) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Muriel Corelli".—M. *Garland* (Carleton).

Bill I6 (No 224) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Clarence Byron".—M. *Ross* (Kingston).

Bill K6 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Irene Yates".—Sir *Henry Drayton.*

Bill L6 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Tattersall".—M. *Preston.*

Bill M6 (No 227) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Lewis Hawkins".—M. *Steward* (Leeds).

Les bills suivant du Sénat, sont respectivement lus la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill Z4 (No 220) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet appartenant à *The John E. Russell Company".*—M. *Chevrier.*

Bill W5 (No 221) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *John E. Russell Company".*—M. *Chevrier.*

M. Stewart (Argenteuil) propose—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

(1) Que dans l'intérêt du gouvernement il est important de réduire le coût du combustible pour l'usager; que le pays doit autant que possible devenir indépendant du reste de l'univers quant au combustible; que la disette du combustible doit être évitée et l'usage de la houille canadienne encouragé, et que la construction d'usines pour la production du coke de houille canadienne contribuera grandement à ces fins;

(2) Qu'il est expédient de soumettre une proposition de loi en vue d'encourager l'établissement d'usines pour la production de combustible domestique à même la houille produite au Canada.

(3) Que "ministre", aux présentes résolutions, signifie le ministre des Mines, et "usines" les sous-produits des fourneaux à coke.

(4) Que le gouverneur en conseil pourra autoriser, comme aide à l'établissement d'usines pour la production de coke de houille minée au Canada, le paiement, à même les crédits non affectés faisant partie du fonds du revenu consolidé du Canada, d'une aide conforme aux dispositions de la loi proposée accordée à une compagnie constituée en corporation que le gouverneur en conseil jugera capable de faire ce travail, laquelle fera contrat avec Sa Majesté pour construire en exécution de la loi projetée des usines pour la production de coke domestique et sous-produits de houille minée au Canada, avec l'outillage, les machines et l'installation nécessaires à ces fins; mais cette aide ne sera accordée que si le gouverneur en conseil est convaincu, sur rapport du ministre, que la construction des usines projetées est d'intérêt public.

(5) Qu'une compagnie désirant faire convention avec Sa Majesté pour construire des usines afin de produire du coke domestique avec la houille minée au Canada en exécution de la loi projetée comme partie de sa demande à ces fins, présentera des plans et devis détaillés des usines projetées, accompagnés du coût estimé de l'entreprise, y compris des estimés de l'outillage, des machines, de l'usine et de l'emplacement nécessaires (si la compagnie doit payer l'emplacement et ne l'obtient pas comme boni ou gratification); et ces estimations de frais porteront les détails qui permettront à l'ingénieur nommé par le ministre de les vérifier aux fins du rapport qu'il devra faire.

(6) 1. Que la somme payable du chef d'usines à coke produit de houille minée au Canada construites en exécution de la loi proposée sera chaque année une somme d'au plus trois pour cent des frais d'usinage fixés et déterminés à l'article 2 de la présente résolution, pendant une période d'au plus quinze ans à dater du jour que le gouverneur en conseil a déterminé pour l'achèvement des travaux, sous l'empire de la loi proposée.

(6) 2. Le coût d'après lequel la somme à payer sera calculée sera fixé et déterminer par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre et basé sur le rapport d'un ingénieur nommé à ces fins par le ministre, et accompagné de plans et devis des travaux projetés; et ces frais comprendront le coût des outillages, machines et usines nécessaires, et toute somme dépensée ou à dépenser de bonne foi par la compagnie pour l'achat d'un emplacement pour la production du coke domestique, et de tout outillage, machine ou usine existant qui pourra être utilisé aux fins des travaux à exécuter en vertu de la loi proposée; mais il ne comprendra pas la valeur d'un emplacement reçu ou à recevoir par la compagnie comme boni ou gratification; et la somme du paiement sera fixée et déterminée avant que la convention afférant à ce paiement ne soit faite.

7. Que la construction des usines sera surveillée par le département des mines, et achevée dans le temps fixé par la convention à moins de prorogation par le gouverneur en conseil; et la somme à payer le sera dans la période consentie par le gouverneur en conseil comme il est pourvu à la résolution précédente, à compter du jour où le gouverneur en conseil sur rapport du ministre déclarera que le travail ressortissant de la convention est achevé et que la production du coke domestique prévue par la loi projetée peut incessamment commencer.

8. Qu'en plus des autres dispositions que le gouverneur en conseil peut fixer, la convention contiendra des clauses au nom de la compagnie:

(*a*) pour l'utilisation dans la production du coke de la seule houille minée au Canada; et advenant l'usage d'autre houille, de payer à Sa Majesté comme dommages de liquidation, la somme d'une piastre par tonne, pour chaque tonne de coke produit de houille non minée au Canada.

(*b*) De vendre le coke produit dans les usines construites en vertu de la loi proposée, à un prix équitable et raisonnable; et ce prix sera sujet au contrôle du Bureau fédéral du combustible ou d'une autre autorité ou personne désignée par le gouverneur en conseil.

(*c*) D'entretenir et d'exploiter l'usine pour la production du coke domestique dans les limites de sa capacité de façon à satisfaire aux besoins du public, et,

(*d*) De pourvoir à l'enquête et au rapport au cas où le ministre serait d'avis que la compagnie a failli à se conformer aux dispositions ou conventions proposées, et à l'arbitrage, en cas de différend, et à ce qu'une règle, ordonnance ou décret de la cour de l'échiquier forme la décision du bureau d'arbitrage.

(*e*) De tenir en bon entretien les usines, par la compagnie même.

(*f*) De prendre en possession les usines, au cas où la compagnie négligerait de l'exploiter ou l'entretenir.

9. Que les obligations, débentures ou autres valeurs n'émaneront pas comme charge sur cette usine tant qu'il n'aura pas été établi à la satisfaction du ministre qu'au moins quinze pour cent du coût des travaux fixé et déterminé a été dépensé pour l'entreprise et son matériel, qu'il n'existe aucun lien, servitude ou réclamation courante ou non réglés du chef de l'usine; mais après cela le ministre pourra permettre l'émission d'obligations, débentures ou autres valeurs, et les sommes

à payer pourront sur approbation du ministre être cédées à un fiduciaire pour le porteur de ces obligations, débentures ou autres valeurs; et alors la subvention payable par dérogation aux engagements encourus par la compagnie sous l'empire des dispositions précédentes, le sera directement à ce fiduciaire; mais tant que les travaux n'auront pas été achevés à la satisfaction du ministre, le total des obligations, débentures et autres valeurs ne devra pas dépasser soixante quinze pour cent de la somme effectivement dépensée pour les travaux et le matériel de l'usine, et dans aucun cas les obligations, débentures ou autres valeurs n'émaneront sans le consentement écrit du ministre.

10. Avant de recevoir le premier paiement sous l'empire des présentes, la compagnie devra, et chaque année ci-après, soumettre au bureau du ministre son bilan vérifié et le détail de ses affaires.

M. Stewart (Argenteuil), l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

M. Robb propose,—Que la Chambre se forme en comité général demain pour prendre en considération la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une proposition de loi touchant les relations de commerce avec l'Australie, et de décréter:

1. Que le ministre des Finances est autorisé à faire une convention avec le gouvernement du Commonwealth d'Australie, une convention par laquelle l'Australie accordera aux articles produits ou fabriqués du Canada et importés en Australie, l'avantage des droits réduits de douanes indiqués au tableau I des présentes; et le Canada pourra en retour accorder aux articles produits ou fabriqués de l'Australie et importés directement au Canada les avantages des droits de douane indiqués au tableau II des présentes;

2. Que lorsque cette convention sera mise en vigueur, et tant que cette vigueur subsistera, les articles indiqués au tableau II des présentes, et produits ou fabriqués de l'Australie, et importés directement au Canada, seront admis au Canada selon les tarifs indiqués audit tableau;

3. Que les concessions tarifaires autorisées aux présentes et étendues aux articles produits ou manufacturés de l'Australie, le seront dès le jour, et après, qu'une proclamation du gouverneur en conseil fixera, et la proclamation en sera publiée dans la *Gazette du Canada;*

4. Que subordonnément aux dispositions du Tarif des Douanes, 1907, le gouverneur en conseil pourra par arrêté du conseil, étendre les avantages susdits aux articles produits ou fabriqués d'un pays britannique;

5. Que le gouverneur en conseil pourra établir les règlements et ordonnances nécessaires à l'exécution des dispositions et de l'intention de la présente résolution et de ladite convention; et, sur six mois d'avis donné au gouvernement du Commonwealth d'Australie de son intention à ce sujet, pourra ordonner que les concessions tarifaires accordées à l'Australie par la présente résolution, pourront se terminer, et dès lors elles cesseront conséquemment d'être en vigueur.

6. Que l'application des lois incompatibles avec la portée des dispositions de ladite convention et de la présente résolution, seront en temps utiles suspendues jusqu'à concurrence de cette incompatibilité;

TABLEAU I

A—Concessions tarifaires préférentielles accordées au Canada par l'Australie

L'Australie accordera aux articles ci-dessous produits ou fabriqués du Canada et importés en Australie, les taux de droits dès lors applicables aux articles auxquels le tarif préférentiel britannique s'applique dans le Tarif des douanes de 1921-24, savoir:—

Item du tarif australien	Articles	Tarif préférentiel britannique
51	Poisson—	
	(B) Frais, fumé ou séché (mais non salé), ou conservé par réfrigération..	1d
	(C) Conservé en boîtes de fer-blanc ou autres récipients hermétiques, y compris le poids du contenu liquide....................La livre..	1d
	(D) En gelée ou concentré, y compris extraits de, et caviar.......ad. val.	25 pour cent
	(E) N.A.I..par ql.	5s
	(F) Huîtres, fraîches, en écailles..par ql.	2s
113	Gants (sauf en caoutchouc)—	
	(B) Gants en textile..ad. val.	10 pour cent
169	Machines—	
	(A) Linotypes, monotypes, monolignes, et autres compositrices, machines à imprimer et presses; dactylos (couvercles compris); machines servant exclusivement à l'électrotypie et à la stéréotypie; machines grainantes rotatives en aluminium; additionneuses et calculatrices et tous accessoires...........................ad. val.	En franchise
	(B) Caisses enregistreuses..ad. val.	En franchise
334	Papier—	
	(C) (1) à journal, non poli, glacé ou couché, en rouleaux d'au moins 10 pouces de largeur ou en feuilles d'au moins 20 pouces par 25 ou l'équivalent...la tonne	En franchise
	(2) à imprimer, n.a.e. (poli, non glacé, couché, ou poli, sans lignes ou impressions, en rouleaux d'au moins 10 pouces, de largeur, ou en feuilles d'au moins 20 pouces sur 25 ou son équivalent.....la tonne	En franchise
	(3) à imprimer n.a.i..ad. val.	15 pour cent
	(F) à écrire ou à dactylo (vierge) non compris le p. à copier, (1) en feuilles d'au moins 16 x 13...ad. val.	5 pour cent
	Droits déférés..ad. val.	20 pour cent

B—Concessions tarifaires intermédiaires de l'Australie au Canada

L'Australie accordera aux articles ci-dessous, produits ou fabriqués du Canada, le tarif de droits alors applicables aux articles auxquels le tarif intermédiaire du Tarif des Douanes 1921-25 s'applique, savoir:—

Item du tarif australien	Articles	Tarif intermédiaire
110	Habillement—	
	(C) Corsets..ad. val.	40 pour cent
152	(A) Tubes et tuyaux en fer et acier, exceptés les tubes ou tuyaux rivés, moulés, à joints fernes, ou à cyclettes d'un diamètre interne d'au plus 3 pouces;	
	tubes à chaudière, fer et acier.........................ad. val.	5 pour cent
	Droits déférés..ad. val.	35 pour cent
328	Galoches, claques, bottes, souliers et espadrilles..........................paire	1s. 9d.
	Ou..ad. val.	30 pour cent
359	Parties de voitures:—	
	(D) Parties de voitures, automoteurs mus au pétrole, vapeur, électricité, huile ou alcool, n.a.i., incorporées au véhicule complet ou séparément, sav.: (4) chassis, non compris les jantes en caoutchouc;	
	(*a*) non assemblées.....................................ad. val.	$7\frac{1}{2}$ pour cent
	(*b*) assemblées..ad. val.	10 pour cent
	(F) Parties de voitures, n.a.i., y compris la substruction, (inclus les essieux, ressorts et bras), essieux n.a.i., ressorts, capotes, roues, n.a.i., et bâtis, n.a.i...ad. val.	50 pour cent

TABLEAU II

Sujet aux prescriptions du Tarif des douanes, 1907, il pourra être accordé aux articles ci-dessous, produits ou manufacturés de l'Australie lorsqu'ils sont importés directement au Canada, le tarif de douane qui suit, viz:—

Item du Tarif	Articles	Taux du Tarif
7	Viandes, fraîches, n.a.i.	½ cent
8	Viandes en conserve, volailles en conserves et gibier; extraits de viande et de boeuf non indiqués, et consommés de toutes sortes à	15%
13	Graisse, graisse composée et substances similaires; cotolene et stéarine animale de toute sorte, n.a.i.	En franchise
14	Suif	10 pour cent
15	Cire d'abeilles	En franchise
16	Oeufs	En franchise
17	Fromage	En franchise
18	Beurre, par livre	1 cent
86	Tomates et autres légumes, y compris le maïs et fèves cuits, en conserve ou autres réceptacles imperméables, n.a.i., le poids des boîtes ou autres, contenants devant être inclus dans le poids pour douane	En franchise
93	Pommes, séchées, désèchées et évaporées, et autres fruits désèchés, séchés ou évaporés, n.a.i.	10 pour cent
97	Poires, coings, abricots et pêches, n.a.i., par cent livres	25 cents
99	Raisins secs	En franchise
105	Fruits en boîtes imperméables, ou autres réceptacles imperméables, n.a.i., le poids des boîtes ou autres contenants devant être inclu dans le poids pour fins de douane	½ cent
108	Miel en gâteau ou autre, et ses imitations, par livre	1 cent
135	Sucre supérieur en couleur au numéro seize, type de Hollande, lorsque importé par un raffineur de sucre reconnu, pour être raffiné seulement, en vertu des règlements du ministre des Douanes et de l'Accise; et le sucre, n.a.p., non supérieur en couleur au numéro seize, type de Hollande, égouttages de sucre ou coulages de sucre pendant le transport, mélado ou mélado concentré, tous fonds de cuves et toutes concrétions et mélasse accusant au polariscope plus de cinquante-six degrés et pas plus de soixante-seize degrés, les cent livres	35·00 ctens
	accusant plus de soixante-seize degrés, mais ne dépassant pas soixante-dix-sept degrés, les cent livres	35·50 cents
	accusant plus de soixante-dix-sept degrés, mais ne dépassant pas soixante-dix-huit degrés, les cent livres	36·00 cénts
	accusant plus de soixante-dix-huit degrés, mais ne dépassant pas soixante-dix-neuf degrés, les cent livres	36·50 cents
	accusant plus de soixante-dix-neuf degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingts degrés, les cent livres	37·00 cents
	accusant plus de quatre-vingts degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-un degrés, les cent livres	37·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-un degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-deux degrés, les cent livres	38·00 cents
	accusant plus de quatre-vingt-deux degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-trois degrés, les cent livres	38·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-trois degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-quatre degrés, les cent livres	39·00 cents
	accusant plus de quatre-vingt-quatre degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-cinq degrés, les cent livres	39·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-cinq degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-six degrés, les cent livres	40·00 cents
	accusant plus de quatre-vingt-six degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-sept degrés, les cent livres	40·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-sept degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-huit degrés, les cent livres	41·00 cents
	accusant plus de quatre-vingt-huit degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-neuf degrés, les cent livres	41·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-neuf degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-dix degrés, les cent livres	42 cents
	accusant plus de quatre-vingt-dix degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-onze degrés, les cent livres	42·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-onze degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-douze degrés, les cent livres	43 cents
	accusant plus de quatre-vingt-douze degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-treize degrés, les cent livres	43·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-treize degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-quatorze degrés, les cent livres	44 cents

TABLEAU II—*Fin*

Item du Tarif	Articles	Taux du Tarif
	accusant plus de quatre-vingt-quatorze degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-quinze degrés, les cent livres........	44·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-quinze degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-seize degrés, les cent livres........	45·00 cents
	accusant plus de quatre-vingt-seize degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-dix-sept degrés, les cent livres........	45·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-dix-sept degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-dix-huit degrés, les cent livres........	46 cents
	accusant plus de quatre-vingt-dix-huit degrés, les cent livres........	46·50 cents
232	Colle forte, liquide, en poudre ou en feuilles, et mucilage, gélatine, caséine, pâte adhésive et colle de poisson........	$12\frac{1}{2}$ pour cent
264	Huiles essentielles, n.d., y compris huile de baie, extrait de limon, et huile de menthe........	En franchise
781	Pulpe de fruit, non sucrée, importée par fabricants de gelées ou confiture pour servir seulement dans leurs propres fabriques à la production de gelées et conserves........	En franchise
782	Huile d'eucalyptus........	En franchise

Cependant la différence proportionnelle entre les taux indiqués en regard des item ci-dessus dans le présent tableau et ceux du tarif général pour ces item susdits ne seront jamais inférieurs, respectivement, lors de l'entrée en vigueur des tarifs susdits.

De plus l'un ou l'autre des articles ci-dessus produits ou fabriqués de l'Australie et importés directement au Canada aura droit au bénéfice d'une réduction de droits ou préférence accordée du chef d'articles semblables importés d'un pays britannique quelconque.

M. Robb, l'un des membres du Conseil privé du Roi, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de ladite résolution, la recommande à la Chambre.

Résolu,—Que la Chambre se formera en comité général demain pour prendre en considération ladite résolution.

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill (No 205), Loi modifiant la Loi concernant les champs de bataille nationaux à Québec.

Bill (No 206), Loi modifiant la Loi des prisons publiques et de réforme.

Bill (No 207), Loi rendant exécutoire un traité signé le 6 juin 1924 entre Sa Majesté, pour le Canada, et les Etats-Unis d'Amérique, pour la suppression des opérations de contrebande et pour d'autres fins.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution constituant un Conseil de vérification.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une proposition de loi pour constituer un bureau de vérification formé d'au moins trois et d'au plus cinq personnes, dont l'une sera nommée par le gouverneur général en conseil à titre de président; que chaque membre du bureau sauf un fonctionnaire de l'Etat, recevra une compensation pour ses services, à raison d'au plus trois mille dollars par année, et qu'une allocation supplémentaire d'au plus mille dollars par année

sera payée au président du Bureau; que le Bureau, sur approbation de la Trésorerie, pourra engager des aides d'expérience et des commis aux écritures; et que les frais nécessaires seront payés à même les sommes non utilisées formant partie du fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 233), Loi constituant un Conseil de vérification, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme en comité général sur la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de soumettre une proposition pourvoyant au paiement des réclamations en réparations à la suite de pertes que des Canadiens auront subies pendant la guerre, et de décréter:—

1. Que le rapport du commissaire enquêteur nommé pour étudier et rapporter les réclamations en réparations des Canadiens, sera sur approbation du gouverneur en conseil déposé chez le Secrétaire d'Etat du Canada à titre de séquestre des propriétés aubaines.

2. Qu'en temps utile, à mesure que des sommes seront reçues à-compte de réparations sous l'empire de la convention de Londres entre les Puissances Alliées et Associées et l'Allemagne, mettant en vigueur ce qu'on appelle ordinairement le plan Dawes, leur montant sera remis par le ministre des Finances et le Receveur général au Secrétaire d'Etat comme séquestre, jusqu'à ce que le montant collectif de ces payements équivale au total des réclamations en réparations telles que déterminées dans le rapport dudit enquêteur, et approuvées par le gouverneur en conseil;

3. Que le secrétaire d'Etat sur reçu de ces paiements, devra en temps utile les distribuer aux ayants droit à ces réparations d'après le rapport du commissaire, sous forme de dividende proportionnel; et

4. Que le secrétaire d'Etat, chaque année, devra soumettre au Parlement dans les quinze jours qui suivront sa réunion, un rapport des recettes et déboursés faits en exécution de la loi proposée.

M. Copp propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil, pour que la Chambre se forme en comité général sur ladite motion.

Après débat, du consentement de la Chambre, ladite motion est retirée.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution modifiant la Loi de l'Accise, chapitre 51, des Statuts revisés, 1906.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier la Loi de l'Accise, chapitre 51 des statuts refondus de 1906, et de décréter qu'une licence pour décortiquer le tabac canadien en feuille pourra être accordée à quelqu'un qui s'est conformé à la Loi et aux règlements sur paiements de deux piastres, que cette licence ait une année en tout ou partie à durée, à compter de son adjudication; et que le ministre aura pouvoir de faire les règlements nécessaires ou utiles pour l'exécution de la loi proposée.

Résolution à recevoir.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Cardin, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 234) Loi modifiant la Loi de l'Accise, lequel est lu la première et la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 145) Loi modifiant la Loi des Douanes sont pris en considération et agréés.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XV—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifice publics

131	Ottawa: Edifice du Parlement	330,000 00
	Ottawa: addition à l'édifice des archives fédérales	60,000 00
	Londres, Angleterre, bureau canadien	250,000 00

Ports et rivières

132	Esquimalt, C.-B.—Cale-sèche en construction	1,600,000 00
	Port-Arthur et Fort-William—Améliorations aux havres	129,000 00
	Port de Québec—Bassin Champlain—A compléter	68,000 00
	Port de St-Jean—Améliorations	500,000 00
	Port de Toronto—Améliorations	281,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Nouveau-Brunswick

147	Beaver-Harbour—Réparations au quai	3,000 00
	Black's-Harbour—Reconstruction des abords du quai	2,000 00
	Burn's (Baie Belle Isle)—Améliorations au quai	4,500 00
	Burnt-Church—Réparations au quai	2,500 00
	Campbellton—Réparations au quai du marché et du quai de haute navigation	1,800 00
	Cape Bald—Réparations au brise-lames	5,000 00
	Caraquet—Réparations aux ouvrages de protection contre la glace	800 00
	Cocagne—Réparations au quai	800 00
	Cole's Point—Réparations au quai	2,700 00
	Dalhousie—Réparations au quai de haute navigation	1,250 00
	Dipper Harbour—Réparations au brise-lames	5,000 00
	Escuminac—Améliorations au port	50,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	45,000 00
	Humphrey's—Réparations au quai	1,500 00
	Loggieville—Réparations au quai	1,000 00
	McDonald's Point—Améliorations au quai	2,500 00
	Mills' Point—Agrandissement du quai et réparations	25,000 00
	McAlpine's—Réparations au quai	1,200 00
	Oromocto—Améliorations au quai	4,500 00
	Palmer's—Réparations au quai	2,400 00
	Pointe-du-Chêne—Réparations aux brise-lames	2,100 00
	Port-Elgin—Dragage dans la rivière Gaspareau	20,000 00

Rexton—Réparations au quai	1,000 00
Rothesay—Réparations au quai..	900 00
Shediac—Réparations au quai..	17,000 00
Shippigan Gully—Réparations au brise-lames..	4,500 00
Stonehaven—Réparations au brise-lames..	1,900 00
St. Andrew's—Améliorations et réparations au quai..	3,200 00
St. George—Réparations au quai..	2,500 00
St. Stephen—Réparations au quai..	2,500 00
Upper-Jemseg—Améliorations au quai..	3,250 00
Wilson's-Beach—Réparations au quai brise-lames..	1,000 00
Young's-Cove—Reconstruction du quai..	6,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir, le comité devant siéger de nouveau ce jour.

Le Bill (No 148), Loi modifiant la Loi des élections fédérales est considéré en comité général;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

A six heures p.m. M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

M. Fournier propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, et sur rapport de progrès, le comité obtient de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, savoir:—

Bill F (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex".

Bill R3 (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*".

L'heure consacrée aux bills privés étant expirée;

La Chambre reprend en comité général la prise en considération du Bill (No 148), Loi modifiant la Loi des élections fédérales;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

Samedi, 20 juin 1925.

Sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 109), Loi modifiant la Loi concernant l'Industrie Laitière, 1914.

Bill (No 6), Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon.

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Gordon, ordonné,—Que la règle 103, en tant qu'elle se rapporte aux Bills privés du Sénat, soit suspendue pour le reste de la session.

La Chambre s'ajourne alors à 1.15 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 92

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI LE 20 JUIN 1925

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Vien du comité des Banques et du Commerce présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit: —

Votre comité a été saisi du Bill (No 144), Loi modifiant la Loi des compagnies de prêt, 1914, et il a été convenu d'en faire rapport avec la recommandation qu'il n'en soit pas disposé à la présente session du Parlement, mais qu'il soit différé à la prochaine session pour étude ultérieure.

M. Raymond du comité des Bills Privés, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a étudié les Bills suivants et il a été convenu d'en faire rapport sans modification, savoir:

Bill X5 (No 214) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ella May Stacey".

Bill Y5 (No 215) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Harriett Mackey".

Bill Z5 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Fox".

Bill A6 (No 217) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Jackson".

Bill B6 (No 218) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Frederick Hamilton Strangway".

Votre comité a également étudié le Bill (No 11), Loi constituant en corporation la *Dominion Chartered Customs House Brokers Association,* et il a été convenu d'en faire rapport avec une modification.

Relativement au Bill Z5 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Fox", votre comité recommande que soit remboursé l'honoraire imposé et payé en vertu de la Règle 89, 3 (*c*) et 8.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse un ordre de la Chambre du 9 mars 1925:—Copie des correspondances, documents, états et communications touchant l'exemption partielle ou non de l'impôt sur le revenu quant aux paiements et rémunérations accordées comme traitements ou allocations quelconques par le gouvernement du Canada aux fonctionnaires du territoire du Yukon, et indiquant les exemptions s'il en est, qui ont été accordées à des fonctionnaires du Yukon sur les sommes que le gouvernement du Canada leur a payées depuis sept ans.

Aussi,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 9 mars 1925,—Copie des letters, télégrammes et papiers de toute nature que le gouvernement du Canada a échangés avec les mineurs du Cap-Breton, qu'il a reçus en leur nom, ou qu'il a échangés avec le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse relativement à la situation des mineurs; des papiers échangés entre le gouvernement du Canada et des villes ou municipalités du Cap-Breton touchant la situation minière et la nécessité d'un secours en raison des différends ouvriers de la région.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1925,—Copie de tous les comptes qu'ont remis au gouvernement, pour services rendus, le commissaire David Campbell, C.R., et D.-R. MacLean, procureur du gouvernement, au cours de l'enquête sur la fourniture de houille aux casernes Tuxedo, de Winnipeg; aussi, copie de toute la correspondance échangée entre le solliciteur général ou autre fonctionnaire du gouvernement ou d'un des départements, et MM. Campbell et MacLean, ou des tiers, au sujet des comptes en question.

Du consentement de la Chambre, les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première et la deuxième fois, et avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et qui les accompagne, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill D6 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Eileen Johnston".—M. *Church.*

Bill E6 (No 229) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Susan Ellen Taunton Love".—M. *Jacobs.*

Bill F6 (No 230) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Watters".—M. *Maclean* (York).

Bill G6 (No 231) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Wilhelmina Harrison".—M. *Church.*

Bill N6 (No 232) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Foster". —M. *Sheard.*

Le Bill (No 148), Loi modifiant la Loi des élections fédérales est de nouveau délibéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 32), Loi concernant la distribution des fonds de cantine, avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 2, lignes 2, 3 et 4. Retrancher "sauf la part de £5,000 faite par le Conseil de la Caisse des services-unis. "Fonds britanniques" signifie cette part".

2. Page 2, lignes 9 à 12 inclusivement. Retrancher "Un Conseil d'administration, composé de trois membres servant sans rémunération, doit être nommé par le Gouverneur en conseil pour une période de trois ans, et il est rééligible, et"

3. Page 2, ligne 14. Remplacer "doit être également par" par "peut être"

4. Page 2, lignes 24 et 25. Retrancher du Conseil central d'administration et"

5. Page 2, ligne 37. Remplacer l'alinéa (*b*) de de l'article 6 par le suivant:
"(*b*) La somme de $15.000 doit être versée à la Caisse d'invalidité en remboursement d'un prêt que les administrateurs de ladite Caisse ont fait à l'Alliance des vétérans du Dominion".

6. Page 3, ligne 36. Disjoindre l'article 7.

7. Page 3, lignes 44, 45 et 46. Retrancher "du Conseil central d'administration, et pour la gouverne et la direction".

8. Page 4, ligne 16. Retrancher "du Conseil d'administration et".

9. Page 4, lignes 20 et 21. Retrancher "du Conseil central d'administration ou".

10. Page 4, ligne 47, et page 5, ligne 1. Retrancher "par le Conseil central d'administration".

Dans le préambule

11. Page 1, ligne 19. Retrancher tous les mots qui suivent "profits"; jusqu'à "et", ligne 26.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 70), Loi modifiant la Loi des pensions avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 1, ligne 16. Retrancher "ou était attribuable à ce service".

2. Page 2. Après l'article 2, insérer ce qui suit comme nouvelle clause "A":—

"A. L'article treize de ladite loi, tel qu'édicté au chapitre soixante du Statut de 1924, est abrogé et remplacé par le suivant:

13. Aucune pension ne doit être accordée, à moins que demande n'en ait été faite:

(*a*) dans les trois ans à compter de la date du décès au sujet duquel la pension est réclamée, ou

(*b*) Dans les trois ans à compter de la date à laquelle le requérant est tombé dans un état de dépendance, ou

(*c*) Dans les sept ans à compter de la date à laquelle le requérant a été réformé ou libéré des forces, ou

(*d*) Dans les trois ans à compter de la date de la fin de son traitement par le département du Rétablissement des soldats dans la vie civile, lorsqu'il a été réformé ou libéré pour suivre immédiatement ce traitement ou lorsqu'il a commencé à suivre ce traitement dans les six mois qui ont suivi sa réforme ou sa libération, ou

(*e*) Dans les trois ans à compter de la déclaration de la paix.

Toutefois,

(i) s'il existe, dans le dossier de service ou dans le dossier médical du membre des forces par qui ou au sujet de qui une pension est réclamée, une inscription établissant l'existence d'une blessure ou maladie qui a contribué à l'invalidité au sujet de laquelle la pension est réclamée, cette inscription doit être considérée comme une demande, à la date de cette inscription, de la pension pour cette invalidité;

(ii) La disposition de l'alinéa (*c*) du présent article ne s'applique pas à un requérant d'une pension pour une personne à charge qui ne résidait pas au Canada à la date du décès du membre des forces et qui n'y a pas continuellement résidé."

3. Page 2, ligne 8. Disjoindre l'article 3.

4. Page 2, lignes 43 et 44. Retrancher "est attribuable au service militaire ou".
5. Page 3, ligne 1. Après "service" insérer "pendant la guerre".
6. Pages 3, ligne 8. Après "militaire" insérer "pendant la guerre".
7. Page 3, ligne 17. Après "dispositions" insérer "de l'alinéa (*b*)."
8. Page 4, lignes 11 et 12. Retrancher "à compter de la date du paiement définitif".
9. Page 4, ligne 20. Disjoindre l'alinéa (*c*).
10. Page 4, ligne 33. Remplacer "du paragraphe suivant" par "des paragraphes suivants".
11. Page 4, ligne 42. Ajouter ce qui suit comme paragraphe (4):—

"(4) Un membre des forces qui reçoit une pension à cause d'une invalidité, autre que l'amputation d'un bras ou d'une jambe, nécessitant l'emploi d'un appareil de prothèse, peut, à la discrétion de la Commission, toucher une allocation n'excédent pas cinquante-quatre dollars par année pour usure de vêtements, si la Commission est d'avis que l'emploi de cet appareil occasionne cette usure."

12. Page 5, lignes 5 à 9, les deux comprises. Remplacer la réserve par la suivante:—

"De plus, la Commission peut maintenir lesdits avantages, si elle est d'avis que le pensionnaire, à raison de circonstances échappant à son contrôle, ne peut continuer à contribuer à l'entretien de ses père et mère ou de ses père ou mère."

13. Page 5, ligne 10, à page 6, ligne 32. Disjoindre l'article 8.
14. Page 6, lignes 33 à 43, les deux comprises. Disjoindre l'article 9.
15. Page 7, lignes 1 à 9, les deux comprises. Disjoindre l'article 10.
16. Page 8, ligne 23. Retrancher "n'était pas attribuable au service militaire ou".
17. Page 8, ligne 23. Retrancher "ou était le résultat de la mauvaise conduite".
18. Page 8, lignes 26 et 27 et ligne 35. En conséquence des amendements, retrancher les mots "trois, huit, neuf".
19. Page 9, ligne 10. Après l'article 17, insérer ce qui suit comme nouvelle clause "B":—

Clause B

L'article neuf de ladite loi est amendé par l'adjonction du paragraphe suivant:—

"(3) La Commission, représentée par un ou plusieurs de ses membres, peut, à discrétion, tenir des audiences dans toute partie du Canada afin d'entendre les témoignages ou les griefs au sujet des pensions."

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 182), Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada,* avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Article 1. Remplacer "déposants" par "créanciers".
2. Article 2. Remplacer l'article par le suivant:—

"2. A même le fonds du revenu consolidé peut être payé et appliqué un montant n'excédant pas trois millions de dollars, afin de payer, en vertu des dispositions de la présente loi, aux diverses personnes qui étaient créancières de la *Home Bank of Canada,* ci-après dénommée "la Banque", lorsque la Banque a suspendu ses paiements, pour les deniers en dépôt ou en compte courant, les montants auxquels elles ont respectivement droit, tel que prévu ci-dessous; mais dans aucun cas un paiement ainsi effectué ne doit excéder trente-cinq pour cent de la réclamation des créanciers telle que réglée et approuvée par le tribunal dans les procédures en liquidation."

3. Article 3. Amendé dans la version anglaise seulement.

4. Article 4. Après l'alinéa (*b*) de l'article 4, ajouter ce qui suit:

"(*c*) à une personne qui est ou a été le directeur de la Banque, ou à sa succession, ou à une compagnie dans laquelle elle est ou a été actionnaire, ou à une firme dont elle est ou a été membre; ou

"(*d*) au gouvernement d'une province, ou à une cité, à une ville, à un comté, à une municipalité, à une paroisse, à une commission scolaire, à un établissement d'enseignement, à un district d'embellissement local, à un district téléphonique, ou à une autre corporation ou institution semblable; ou

"(*e*) à une corporation, à une association, à une société, à un club, à une société de bienfaisance ou de secours mutuel, à une corporation religieuse ou ecclésiastique, à une association ouvrière, ou à toute pareille société, organisation ou association, quelle qu'elle soit; ou

"(*f*) à un sénateur ou à un député à la Chambre des Communes du Canada.

"Toute question surgissant et tombant sous le coup du présent article doit être décidée par le Commissaire, et la décision de ce Commissaire est finale."

5. A la suite de l'article 4, ajouter les nouvelles clauses A et B suivantes:—

Clause A

"(1) Les personnes ayant droit au paiement d'une aide en vertu de la présente loi seront celles des personnes créancières mentionnées aux articles deux et trois de la présente loi que le Commissaire ci-après nommé trouvera spécialement en état de nécessité, du fait de la suspension de la Banque.

"(2) Sur requête à lui adressée par toute personne dont la réclamation a été réglée et approuvée par le tribunal dans les procédures en liquidation, le président de la Cour de l'Echiquier du Canada ou le juge puîné de cette Cour, agissant personnellement et non comme cette cour, et ci-après dénommé "le Commissaire", doit décider si le créancier a ou n'a pas droit de recevoir une aide pécuniaire d'après les dispositions de la présente loi et, s'il y a droit, quel en doit être le montant. La décision du Commissaire est finale.

"(3) Pour les fins de cette décision, le Commissaire peut prescrire le délai durant lequel doivent être déposées les réclamations pour recevoir cette aide; il peut aussi prescrire les témoignages, par déclarations sous serment ou autres, qui doivent être fournies à l'appui des réclamations, ainsi que la procédure nécessaire ou requise et toutes autres formalités que l'espèce exige.

"(4) Aussi tôt que possible après l'expiration dudit délai, le Commissaire doit, au besoin, préparer et expédier aux liquidateurs de la Banque une liste indiquant les noms des personnes jugées par le Commissaire comme ayant droit à l'aide prévue par la présente Loi, ainsi que le montant d'aide auquel chacune de ces personnes a droit."

Clause B

Afin de faciliter le prompt règlement de cette affaire et d'éviter les dépenses se rapportant à l'administration de la présente loi,

"(*a*) Tout créancier ayant une réclamation approuvée d'un montant ne dépassant pas cinq cents dollars a droit de recevoir trente-cinq pour cent de ce montant sans enquête du Commissaire sur cette réclamation;

"(*b*) Tout créancier manquant de prendre avantage de la présente loi dans un délai de douze mois à compter de la date de son adoption sera absolument exclus de tout bénéfice en découlant."

6. Après l'article 7, ajouter ce qui suit comme nouvelle clause C.

Clause C

"Le ministre des Finances doit, chaque année, soumettre au Parlement, dans les quatorze jours qui en suivent l'ouverture, un état détaillé indiquant les noms

et adresses de toutes les personnes qui ont reçu de l'aide en vertu de la présente loi, le chiffre de leur réclamation respective, ainsi que le montant payé à chacune d'elles."

Dans le préambule

7. Remplacer le préambule par le suivant:

"Considérant que certains créanciers de la *Home Bank of Canada* ont, par voie de pétition au Gouverneur en conseil, exposé qu'ils ont, du fait de la suspension de cette Banque, subi de graves pertes qu'ils peuvent difficilement supporter, et qu'ils ont demandé qu'une aide pécuniaire puisse leur être procurée pour des motifs de commisération et d'une prétendue responsabilité morale de la part du Gouvernement du Canada quant aux causes de ces pertes; considérant que cette responsabilité n'est pas admise, mais qu'il est à propos de procurer une aide pécuniaire à certains desdits créanciers, ainsi que prévu à la présente loi: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète":

Dans le titre

8. Remplacer "aux déposants" par "à certains créanciers".

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant sans amendement:—

Bill (No 160), Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Québec.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants pour lesquels il demande le concours de la Chambre:—

Bill O6 (No 235) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Deverell".

Bill P6 (No 236) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Anita Allcock".

Et aussi,—Un message communiquant à la Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel ont été référées les pétitions de James Deverell et Anita Allcock, respectivement demandant une loi de divorce, et les documents qui ont été produits, avec prière que le tout soit retourné au Sénat.

Le Bill (No 113), Loi concernant les grains est considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à six heures p.m., jusqu'à lundi à 11 heures a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 93

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU LUNDI LE 22 JUIN 1925

Onze heures a.m.

Prières.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table le vingt-septième rapport de l'examinateur des pétitions pour bills privés, lequel est lu comme suit:—

Conformément au paragraphe 3 de la règle 96, l'examinateur des pétitions pour bills privés, a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport comme suit:—

Votre examinateur a dûment examiné les bills privés suivants, et a constaté que les prescriptions de la règle 91 ont été suivies, savoir:—

Bill O6 (No 235) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Deverell".

Bill P6 (No 236) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Anita Allcock".

M. Raymond du comité des Bills privés présente le onzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a étudié les Bills suivants et il a été convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill W4 (No 219) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de la *Accounting and Tabulating Machine Company*".

Bill B6 (No 222) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Roderick Lewis".

Bill C6 (No 223) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Muriel Corelli".

Bill I6 (No 224) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Clarence Byron".

Bill K6 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Irene Yates".

Bill M6 (No 227) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Lewis Hawkins".

Bill D6 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Eileen Johnston".

Bill E6 (No 229) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Suzan Ellen Taunton Love".

Bill F6 (No 230) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Watters".

Bill G6 (No 231) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Wilhelmina Harrison".

Bill N6 (No 232) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Foster".

Votre comité recommande que soit remboursé l'honoraire supplémentaire imposé et payé sous le régime de la Règle 89, articles 3 (*c*) et 8 au sujet des bills suivants, savoir:

Bill K6 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Irene Yates".

Bill D6 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Eileen Johnston".

Bill G6 (No 231) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Wilhelmina Harrison".

Sir Henry Drayton propose,—Que conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Bills Privés, les frais additionnels exigés et payés en vertu de la règle 89, article 3 (*c*) et 8 sur le Bill K6 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Irene Yates" soient remboursés.

Et la question étant posée sur la motion elle est agréée sur division.

M. Stewart (Argenteuil), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie de l'entente entre le Gouvernement du Canada et la *Manitoba Pulp and Paper Company, Limited*, relativement au droit de couper du bois à pulpe dans certaine limites du Manitoba; aussi, copies d'arrêtés en Conseil s'y rapportant.

M. Graham, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juin 1925,—Etat montrant:—

1. Quelle était la dette du National-Canadien et de toutes ses compagnies subsidiaires, à venir au 31 mars 1925.

2. Quel a été le revenu total des chemins de fer pour les exercices terminés le 31 mars 1920, 1921, 1922, 1923, 1924 et 1925.

3. Quel a été le déficit ou l'excédent de chacun de ces exercices de 1920 à 1925 inclusivement.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 8 juin 1925:—Relevé indiquant les dépenses totales encourues par le comité spécial d'enquête sur les tarifs océaniques, et indiquant (*a*) le montant payé à M. Symington en honoraires, (*b*) les honoraires dus à M. Symington comme conseil, (*c*) montant payé et dépenses encourues pour M. Symington, (*d*) sommes payées à chacun des témoins comme honoraires et dépenses, (*e*) la somme payée, ou proposée, à sir William Petersen comme honoraires, et pour dépenses, (*f*) somme totale payée à W.-T.-R. Preston comme honoraires ou dépenses depuis janvier 1924; et tous les autres frais y compris la sténographie et l'impression encourus par le comité ou par autorité du gouvernement.

Aussi,—Réponse à une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 2 mars 1925,—Copie de tous les télégrammes, lettres, arrêtés en conseil, dépositions ainsi que rapport ou rapports et autres documents, relativement à l'enquête tenue récemment par David Campbell, C.R., de Winnipeg, sur les approvisionnements de charbon et autres questions affectant le district militaire No 10, et spécialement copies des télégrammes échangés entre le solliciteur-général et ledit commissaire ou avocat de la commission et entre le ministère de la Défense et le commissaire ou avocat de la commission.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 30 mars 1925,—Copie de la correspondance échangée entre le département de la Défense Nationale ou celui de la Justice et la *Canadian Coal Sales Company, Limited*, en 1924 et 1925; et aussi, copie de toutes les accusations portées au sujet de la vente de charbon ou pour d'autres motifs affectant des officiers de la milice à Winnipeg, dans ces mêmes années, indiquant le nom de l'accusateur; aussi copie des rapports du général Ketchen sur ces accusations.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 15 juin 1925, Relevé indiquant:—

1. Combien de classeurs de porcs sont inscrits au bordereau de paye du département d'agriculture.
2. Combien on a payé à chacun de ces classeurs, en salaires, gages et dépenses, dans l'exercice clos le 31 mars 1924.
3. Combien d'inspecteurs vétérinaires et autres ont été respectivement employés par le département d'agriculture à l'inspection des animaux abattus, et des carcasses de ces animaux dans les abattoirs et salaisons au Canada, au cours du même exercice.
4. Combien on a payé en gages et salaires à ces vétérinaires et autres inspecteurs, respectivement, dans cet exercice.
5. Combien de pourceaux ont été classés par les inspecteurs du gouvernement dans l'exercice indiqué.
6. Quel était le poids total des pourceaux classés et la proportion au tout de chaque classe établie par les fonctionnaires du gouvernement.
7. Comment se compare le rendement des salaires en question, quant aux classes—consommation domestique ou exportation—avec la classification des animaux sur pied par les classeurs du gouvernement.
8. Si la classification du rendement des salaisons faite par le gouvernement est conforme à celle des animaux achetés.
9. Sinon, pourquoi elle ne l'est pas.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie d'un arrêté en Conseil, C.P. 993, du 20 juin 1925, révoquant l'arrêté en Conseil, C.P. 623, du 23 avril 1925, *re* appointement d'un comité pour considérer et faire rapport sur le dessin le plus approprié pour un drapeau National-Canadien devant servir sur terre.

Du consentement de la Chambre, les bills suivants du Sénat, sont respectivement lus la première et la deuxième fois, et avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et qui les accompagne, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill O6 (No 235) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Deverell".—M. *Tolmie*.

Bill P6 (No 236) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Anita Allcock".—M. *Rankin*.

L'adresse à Son Excellence, le Gouverneur général et les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir:—

Par M. Black (Yukon) pour M. Doucet—Ordre de la Chambre—Copie des correspondances échangées entre le gouvernement, le département des Travaux publics et la Compagnie coopérative téléphonique des comtés de Saint-Jean et Chicoutimi, depuis le 24 mai 1923, au sujet de la location ou de la vente des lignes téléphoniques entre Chicoutimi et Saint-Ambroise, et Saint-Ambroise et Péribonka, dans le comté de Chicoutimi-Saguenay.

Par M. Black (Yukon) pour M. Doucet—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et des tiers au sujet d'un poste de pêche au saumon près de Derby Junction, embranchement sud-ouest de la Miramichi, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick, et connu sous le nom de poste I. Wilson.

Par M. Grimmer—Ordre de la Chambre—Copie des correspondances échangées entre le département de la Marine et des Pêcheries ou un de ses fonctionnaires, et des tiers, au sujet du refus d'accorder une licence de déversoir à Hartford Boynton de Castalia Grand Manan, Nouveau-Brunswick; et de tous rapports afférants.

Par M. Maclean (York) pour M. Church—Adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie des correspondances, rapports, lettres, arrêtés du conseil et papiers relatifs au nouveau drapeau canadien pour le service de terre, avec les recommandations du département de la Défense nationale, ainsi que les noms du sous-comité nommé par arrêté du Conseil.

Du consentement unanime, la Chambre procède aux Bills Privés, pour les fins de deuxième lecture et de renvoi au comité des Bills Privés, de certains bills de divorce non-opposés.

Les bills suivants sont alors respectivement lus la deuxième fois, et avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et qui les accompagne, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill L5 (No 197) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Euphemia Tudor Slade".

Bill M5 (No 198) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Roberts Edminston".

Bill N5 (No 199) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Morgan Floyd".

Bill O5 (No 200) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Ivan Jones".

Bill P5 (No 201) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Smith".

Bill Q5 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Helen Wallace".

Bill S5 (No 204) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Newell Hurdman".

Bill T5 (No 211) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maude Crawford Ross".

Bill V5 (No 213) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Garfield Reed".

Bill U5 (No 212) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Matilda Quinn".

La Chambre retourne alors aux Mesures du Gouvernement.

Le Bill (No 208), Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919, est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement et remis pour troisième lecture plus tard ce jour.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution autorisant des avances de fonds aux gouvernements des provinces dans le but de faire des prêts à long terme aux cultivateurs.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une proposition de loi décrétant:

(*a*) Que le gouverneur en conseil peut autoriser des avances à un ou plusieurs gouvernements de province afin d'aider l'agriculture, en permettant à ces provinces de faire des prêts à longue échéance aux cultivateurs;

(*b*) Que ces avances seront garanties par l'émission et la délivrance au Canada des obligations des provinces;

(*c*) Que le montant des avances émanant du fédéral ne dépassera pas dix millions de piastres ($10,000,000.00).

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M .Robb, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 237), Loi autorisant des avances de fonds pour aider l'agriculture en pourvoyant à des prêts agricoles à long terme, lequel est lu la première fois et la deuxième lecture en est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant les rélations commerciales avec l'Australie, et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 113), Loi concernant les grains est de nouveau considéré en comité général;

Et la Chambre continuant de siéger en comité;

MARDI, 23 juin 1925.

Et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 2.30 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 94

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA

SEANCE DU MARDI LE 23 JUIN 1925

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Raymond du comité des Bills Privés présente le douzième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:

Votre comité a étudié les Bills suivants et il a été convenu d'en faire rapport sans amendement, savoir:—

Bill L6 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Tattersall".

Bill O6 (No 235) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Deverell".

Bill P6 (No 236) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Anita Allcock".

Bill L5 (No 197) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Euphemia Tudor Slade".

Bill M5 (No 198) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Roberts Edmiston".

Bill N5 (No 199) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Morgan Floyd".

Bill O5 (No 200) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Ivan Jones".

Bill P5 (No 201) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Smith".

Bill Q5 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Helen Wallace".

Bill S5 (No 204) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilbert Newell Hurdman".

Bill T5 (No 211) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maude Crawford Ross".

Bill V5 (No 213) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Garfield Reed".

Bill U5 (No 212) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Matilda Quinn".

Votre comité recommande que soit remboursé l'honoraire supplémentaire imposé et payé, sous le régime de la Règle 89, articles 3 (*c*) et 8, au sujet des Bills suivants, savoir:

Bill L6 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Tattersall".

Bill O6 (No 235) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Deverell".

Bill P6 (No 236) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Anita Allcock".

Bill U5 (No 212) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Matilda Quinn".

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1925,—Etat montrant:—

1. Quel était le revenu total du Canada pour les exercices clos le 31 mars 1922, 1923, 1924 et 1925, quant aux sources suivantes: droits d'importation, droits d'accise, taxes d'accise, taxes de guerre sur le revenu, taxe de guerre sur les profits d'affaires, et autres sources.

2. Quelle proportion des sommes reçues représentait dans chaque cas les frais de perception.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 juin 1925,—Relevé montrant:—

1. Combien de soldats rapatriés de la grande guerre sont détenus dans les pénitenciers du Canada, et dans quels pénitenciers.

2. Quelle inspection on fait dans ces institutions, qui les fait, quand, et si les inspecteurs du gouvernement sont les seuls inspecteurs.

3. Si le gouvernement a l'intention de soumettre au cours de la session actuelle une mesure donnant pouvoir au grand jury siégeant aux assises ou sessions générales de la paix des localités où se trouvent ces pénitenciers, ou des localités les plus rapprochées, de visiter et d'inspecter régulièrement ces institutions, tout comme en vertu des lois d'Angleterre et de tous les domaines d'outre-mer (sauf le Canada), et comme les jurés visitent les prisons provinciales.

4. Sinon, pourquoi.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente—Réponse à un ordre de la Chambre du 22 avril 1925,—Copie des correspondances, rapports, documents, télégrammes ou mémoires que le département de la Justice a échangés avec d'autres départements ou ministres ou particuliers depuis six mois au sujet de la nomination d'un inspecteur des pénitenciers, et se rapportant surtout au refus du colonel Eric-W. MacDonald, de Halifax, d'accepter une semblable nomination.

Sir Henry Drayton propose,—Que conformément à la recommandation contenue dans le dixième rapport du comité des Bills privés, les honoraires additionnels exigés et payés en vertu de la règle 89, articles 3 (*c*) et 8, sur le Bill Z5 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Fox", soient remboursés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

M. Church propose,—Que conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Bills Privés, les honoraires additionnels exigés et payés en vertu de la règle 89, articles 3 (*c*) et 8, sur le Bill U5 (No 213) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Matilda Quinn", soient remboursés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

M. Church propose,—Que conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Bills Privés, les honoraires additionnels exigés et payés en vertu de la règle 89, articles 3 (c) et 8, sur le Bill D6 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Eileen Johnston", soient remboursés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

M. Ross (Kingston) propose,—Que conformément à la recommandation contenue dans le onzième rapport du comité des Bills Privés, les honoraires additionnels exigés et payés en vertu de la règle 89, articles 3 (c) et 8, sur le Bill G6 (No 231) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Wilhelmina Harrison" soient remboursés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

M. Stewart (Leeds) propose,—Que conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Bills Privés, les honoraires additionnels exigés et payés en vertu de la règle 89, articles 3 (c) et 8, sur le Bill L6 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Tattersall" soient remboursés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

M. Stewart (Leeds) propose,—Que conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Bills Privés, les honoraires additionels exigés et versés en vertu de la règle 89, articles 3 (c) et 8, sur le Bill O6 (No 235) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Deverell" soient remboursés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

M. Sinclair (Oxford) propose,—Que conformément à la recommandation contenue dans le douzième rapport du comité des Bills Privés, les honoraires additionnels exigés et payés en vertu de la règle 89, articles 3 (c) et 8, sur le Bill P6 (No 236) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Anita Allcock" soient remboursés.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur division.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé les bills suivants sans amendement:—

Bill (No 181), Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1919.

Bill (No 205), Loi concernant les champs de bataille nationaux à Québec.

Bill (No 206), Loi modifiant la Loi des prisons publiques et de réforme.

Bill (No 207), Loi rendant exécutoire un traité signé le 6 juin entre Sa Majesté, pour le Canada, et les Etats-Unis d'Amérique, en vue de la suppression des opérations de contrebande et pour d'autres fins.

Bill (No 234), Loi modifiant la Loi de l'accise.

Le Bill (No 113), Loi concernant les grains est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé;

M. Low, secondé par M. Macdonald (Pictou) propose,—Que ledit bill soit lu maintenant la troisième fois;

M. Coote, secondé par M. Lovie, propose en amendement,—Que ledit Bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais renvoyé au comité général, et qu'il soit notifié à ce dernier qu'il a pouvoir de modifier le bill en biffant le paragraphe 2 de l'article 150, et en le remplaçant par ce qui suit:—

"(2) Le récépissé indiquera aussi au recto que le grain y désigné a été reçu en magasin; que sur production dudit récépissé, et sur paiement ou promesse de

paiement de toutes les charges de réception, emmagasinage, assurance, livraison et autres qui auront pu s'accumuler jusqu'au dépôt du récépissé, le grain sera livrable à la personne au compte de laquelle il aura été emmagasiné, ou à son ordre, de l'élévateur rural où il aura été reçu pour emmagasinage; ou, si elle le désire, en quantité non inférieure à une vagonnée, sur voie à l'un des élévateurs termini de l'inspectorat de l'ouest, ou à l'un des élévateurs termini à où près de Duluth, dès que le voiturier l'aura livré à ce terminus et que le certificat de qualité et de poids aura été produit."

Et la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Bancroft,
Bird,
Brown,
Campbell,
Carmichael,
Coote,
Davies,
Elliott (Dundas),
Evans,
Gardiner,
Garland (Bow-River),
Good,
Gould,
Hoey,
Hopkins,
Irvine,
Jelliff,
Johnston,
Kennedy (Edmonton),
Knox,
Leader,
Lewis,
Lovie,
Lucas,
Macphail,
McConica,
McTaggart,
Millar,
Milne,
Neill,
Sales,
Shaw,
Speakman,
Spencer,
Steedsman,
Stewart (Humboldt),
Thurston,
Ward,
Warner,
Woodsworth—40.

CONTRE:

Messieurs

Anderson,
Baldwin,
Béland,
Benoit,
Black (Huron),
Boivin,
Bouchard,
Boucher,
Bowen,
Boys,
Cannon,
Cardin,
Carruthers,
Casgrain,
Chaplin,
Charters,
Clark,
Copp,
Crerar,
Denis (Saint-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Dickie,
Drayton (sir Henry),
Duncan,
Elliott (Waterloo),
Fafard,
Fansher,
Findlay,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forke,
Forrester,
Fortier,
Fournier,
Garland (Carleton),
Gendron,
Gervais,
Gordon,
Graham,
Halbert,
Hammell,
Hanna,
Healy,
Hocken,
Hodgins,
Hubbs,
Hudson,
Hughes,
Humphrey,
Jacobs,
Kennedy (Glengarry-et-Stormont),
King (Huron),
King, Mackenzie (York),
Ladner,
Lanctôt,
Lapierre,
Lapointe,
Low,
Macdonald (Pictou),
MacLaren,
MacLean (Prince, I. du P.-E.),
Maclean (York),
McDonald (Timiskaming),
McIsaac,
McKay,
McKillop,
McMaster,
Malcolm,
Manion,
Marler,
Maybee,
Meighen,
Michaud,
Morin,
Motherwell,
Murdock,
Murphy,
Ouimet,
Papineau,
Parent,
Pelletier,
Pouliot,
Power,
Preston,
Prévost,
Raymond,
Reed,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robitaille,
Ross (Simcoe),
Ryckman,
St. Père,
Savard,
Senn,
Sexsmith,
Sheard,
Simpson,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queens, I. du P.-E.),
Snowball,
Spence,
Stewart (Argenteuil),
Stewart (Hamilton),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Sutherland,
Tobin,
Vien,
Wallace,
White—114.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au Bill (No 182), Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada;*

M. Robb propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'acquiesce pas à leurs amendements audit bill pour les raisons suivantes:—

1. Parce que lesdits amendements, qui comportent le changement du titre et l'addition d'un préambule aussi bien que d'articles nouveaux, sont étrangers au Bill adopté par les Communes le 10 juin 1925, car ce préambule affirme que des représentations ont été faites au gouverneur en conseil et que la responsabilité morale du gouvernement n'est pas admise; il définit aussi le principe par lequel une aide pécuniaire peut être accordée à un nombre limité de créanciers—exprimant ainsi au nom du Cabinet et de la Chambre des Communes des opinions que ni le gouvernement ni la Chambre des Communes n'ont autorisées.

2. Parce que l'article 2 du Bill, qui avait été adopté par la Chambre des Communes sur recommandation de la Couronne, et qui décrétait que la somme y indiquée fût votée pour payer aux déposants de la *Home Bank* telles proportions de leurs dépôts auxquels leurs droits respectifs seraient établis dans les procédures de liquidation, a été biffé et que des articles nouveaux lui ont été substitués et déterminent un autre mode de paiement basé sur un principe différent et fixant à une somme d'au plus trois millions de piastres le montant à payer; changeant de plus la proportion pour la distribution de ces deniers publics, et établissant des classes de personnes qui pourront être payées ou auxquelles on pourra refuser le paiement, conformément aux dispositions desdits nouveaux articles.

3. Parce que l'article "A" ajouté au Bill décrète la nomination d'un commissaire et l'organisation d'une procédure longue et coûteuse, entraînant ainsi une forte dépense que le Sénat n'a pas le droit d'imposer aux revenus publics, et qui ne pourrait être autorisée qu'après avoir été au préalable recommandé par le gouverneur général et votée par la Chambre des Communes en vertu des articles 53 et 54 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

4. Parce que l'article 7 dudit Bill tel qu'il a été adopté par la Chambre des Communes que "Le gouverneur en conseil peut lever par voie d'emprunt, temporaire ou autre, sur la forme de garantie et aux termes et conditions que le gouverneur en conseil peut approuver, la somme ou les sommes d'argent requises pour effectuer le paiement autorisé par la présente loi, et toute somme ainsi levée doit faire partie du fonds du revenu consolidé"; et la levée d'un emprunt imputable au fonds du revenu consolidé est le privilège unique et indubitable de la Chambre des Communes, le Sénat ne possédant aucun droit de le modifier, soit en l'augmentant ou en le diminuant.

5. Parce que le titre, le principe, la portée et l'économie dudit bill tel qu'il a été adopté par la Chambre des Communes, ont été complètement changés, et qu'un bill nouveau a été substitué par Leurs Honneurs; et la conduite du Sénat en l'espèce est contraire à la Constitution et contraire aux principes acceptés de procédure parlementaire britannique.

6. Parce que la Chambre des Communes, adhérant à l'Acte de l'Amérique britannique du Nord et au principe fondamental incorporé au règlement 78, ne peut pas abdiquer son droit inaliénable de commencer et de réglementer le vote de tous les crédits et aides accordés par le Parlement, et elle n'a jamais reconnu le droit du Sénat de porter modification à des Bills de crédit.

Et un débat s'ensuivant;

A six heures p.m. M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à huit heures p.m.

Huit heures p.m.

(*L'ordre pour les bills privés est appelé en vertu de la règle 25*)

Les bills suivants sont de nouveau considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill F (No 120) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex".

Bill R3 (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*".

Sur motion de M. Gordon ordonné,—Que les bills privés rapportés ce jour du comité des Bills Privés, soient placés sur le feuilleton des ordres parmi les Bills Privés pour être pris en considération en comité général de la Chambre, ce jour.

M. Gordon propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés (les bills de divorce sur division) savoir:—

Bill Y4 (No 187) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique".

Bill T4 (No 178) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Matthew Wilson Lazenby".

Bill U4 (No 179) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Evelyn Laura Herlehy".

Bill V4 (No 180) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lois Kathleen Purdy".

Bill A5 (No 185) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à George William Quibell".

Bill X (No 186) du Sénat, intitulé: 'Loi pour faire droit à Frederick Ethelbert Shibley".

Bill B5 (No 188) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Alfred Percival Selby".

Bill C5 (No 189) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Charles Thomas Bolton".

Bill D5 (No 190) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ada Durward".

Bill E5 (No 191) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edward James Hogan".

Bill F5 (No 192) du Sénat, intitulé "Loi pour faire droit à Roger Alexander McGill".

Bill G5 (No 193) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à John Perron".

Bill H5 (No 194) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Albert Everingham".

Bill I5 (No 195) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ella Mackey".

Bill J5 (No 196) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Melvin Grant Cowie".

Bill X5 (No 214) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ella May Stacey".

Bill Y5 (No 215) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Harriett Mackey".

Bill Z5 (No 216) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edna Fox".

Bill A6 (No 217) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Jackson".

Bill H6 (No 218) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Frederick Hamilton Strangway".

Bill (No 11), Loi constituant en corporation la *Dominion Chartered Customs House Brokers Association*".

Bill W4 (No 219) du Sénat, intitulé: "Loi concernant certains brevets de la *Accounting and Tabulating Machine Corporation*".

Bill B6 (No 222) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Roderick Lewis".

Bill C6 (No 223) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Irene Muriel Corelli".

Bill I6 (No 224) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilfred Clarence Byron".

Bill K6 (No 225) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Jessie Irene Yates".

Bill M6 (No 227) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Walter Lewis Hawkins".

Bill D6 (No 228) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Lucy Eileen Johnston".

Bill E6 (No 229) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Susan Ellen Taunton Love".

Bill F6 (No 230) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Caroline Watters".

Bill G6 (No 231) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Grace Wilhelmina Harrison".

Bill N6 (No 232) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Ethel Foster".

Bill L6 (No 226) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Ann Tattersall".

Bill O6 (No 235) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à James Deverell".

Bill P6 (No 236) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Anita Allcock".

Bill L5 (No 197) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Euphemia Tudor Slade".

Bill M5 (No 198) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Marion Roberts Edmiston".

Bill N5 (No 199) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Morgan Floyd".

Bill O5 (No 200) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Ivan Jones".

Bill P5 (No 201) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Edith Smith".

Bill Q5 (No 202) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Helen Wallace".

Bill S5 (No 204) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Wilbert Newell Hurdman".

Bill T5 (No 211) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Maude Crawford Ross".

Bill V5 (No 213) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à William Garfield Reed".

Bill U5 (No 212) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Bertha Matilda Quinn".

Sur motion de M. Sheard, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour retourner à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel les pétitions en instance de divorce pour les bills ci-dessus sont fondées.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont pris en considération et respectivement agréés, savoir:—

Bill (No 20), Loi concernant un brevet appartenant à la *Concrete Surfacing Machinery Company.*

Bill (No 38), Loi constituant en corporation les *Chevaliers de l'Amérique du Nord.*

Les bills suivants sont respectivement lus la deuxième fois, et avec la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat et les documents qui accompagnent le bill de divorce ci-dessous, sont référés au comité des Bills Privés, savoir:—

Bill R5 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ethel McSherry".

Bill Z4 (No 220) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet appartenant à *The John E. Russell Company*".

Bill W5 (No 221) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *John E. Russell Company*".

Ayant disposé de l'ordre pour les Bills Privés;

La Chambre reprend le débat sur la motion de M. Robb,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'acquiesce pas à leurs amendements au Bill (No 182), Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada*, pour les raisons y mentionnées.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:
Messieurs

Archambault,	Forke,	Leader,	Reed,
Bancroft,	Forrester,	Lewis,	Rinfret,
Béland,	Fournier,	Lovie,	Robb,
Benoit,	Gardiner,	Low,	Roberge,
Binette,	Garland (Bow-River),	Lucas,	Robichaud,
Bird,	Gendron,	MacLean (Prince,	Robinson,
Black (Yukon),	Gervais,	I. du P.-E.),	Robitaille,
Boivin,	Good,	Maclean (York),	Ross (Simcoe),
Bouchard,	Gordon,	Macphail,	St. Père,
Brethen,	Gould,	McBride,	Sales,
Brown,	Graham,	McConica,	Savard,
Campbell,	Halbert,	McIsaac,	Séguin,
Cannon,	Hammell,	McKay,	Sexsmith,
Cardin,	Hanna,	McKillop,	Shaw,
Carruthers,	Healy,	McMaster,	Sheard,
Casgrain,	Hocken,	McMurray,	Sinclair (Oxford),
Chevrier,	Hodgins,	McTaggart,	Sinclair (Queen,
Church,	Hoey,	Malcolm,	I. du P.-E.),
Coote,	Hopkins,	Marler,	Speakman,
Copp,	Hubbs,	Michaud,	Spence,
Crerar,	Hughes,	Millar,	Spencer,
Davies,	Humphrey,	Milne,	Steedsman,
Delisle,	Irvine,	Morin,	Stewart
Denis (Saint-Denis),	Jacobs,	Morrison,	(Argenteuil),
Desaulniers,	Jelliff,	Motherwell,	Stewart
Descoteaux,	Johnston,	Murphy,	(Humboldt),
Desrochers,	Kennedy	Neill,	Thurston,
Elliott (Dundas),	(Edmonton),	Ouimet,	Tobin,
Elliott (Waterloo),	Kennedy (Port-	Papineau,	Vien,

Evans,
Fafard,
Fansher,
Findlay,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
King (Rainy-River-Port-Arthur-et-Kenora),
King (Huron),
King, Mackenzie (York),
Lapierre,
Lapointe,
Parent,
Pelletier,
Pouliot,
Prévost,
Rankin,
Raymond,
Wallace,
Ward,
White,
Woodsworth—131.

CONTRE:
Messieurs

Anderson,
Bowen,
Caldwell,
Carmichael,
Chaplin,
Charters,
Kennedy (Glengarry-et-Stormont),
MacLaren,
Manion,
Maybee,
Meighen,
Preston,
Ryckman,
Senn,
Simpson,
Stewart (Hamilton),
Stewart (Leeds),
Stirling,
Sutherland—19.

La Chambre se forme de nouveau en comité général pour prendre en considération une certaine résolution concernant des relations de commerce avec l'Australie.

Et la Chambre continuant de siéger en comité.

MERCREDI, 24 juin 1925.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:

Résolu,—Qu'il est expédient de soumettre une proposition de loi touchant les relations de commerce avec l'Australie, et de décréter:

1. Que le ministre des Finances est autorisé à faire une convention avec le gouvernement du Commonwealth d'Australie, une convention par laquelle l'Australie accordera aux articles produits ou fabriqués du Canada et importés en Australie, l'avantage des droits réduits de douanes indiqués au tableau I des présentes; et le Canada pourra en retour accorder aux articles produits ou fabriqués de l'Australie et importés directement au Canada les avantages des droits de douane indiqués au tableau II des présentes;

2. Que lorsque cette convention sera mise en vigueur, et tant que cette vigueur subsistera, les articles indiqués au tableau II des présentes, et produits ou fabriqués de l'Australie, et importés directement au Canada, seront admis au Canada selon les tarifs indiqués audit tableau;

3. Que les concessions tarifaires autorisées aux présentes et étendues aux articles produits ou manufacturés de l'Australie, le seront dès le jour, et après, qu'une proclamation du gouverneur en conseil fixera, et la proclamation en sera publiée dans la *Gazette du Canada;*

4. Que subordonnément aux dispositions du Tarif des douanes, 1907, le gouverneur en conseil pourra par arrêté du conseil, étendre les avantages susdits aux articles produits ou fabriqués d'un pays britannique;

5. Que le gouverneur en conseil pourra établir les règlements et ordonnances nécessaires à l'exécution des dispositions et de l'intention de la présente résolution et de ladite convention; et, sur six mois d'avis donné au gouvernement du Commonwealth d'Australie de son intention à ce sujet, pourra ordonner que les concessions tarifaires accordées à l'Australie par la présente résolution, pourront se terminer, et dès lors elles cesseront conséquemment d'être en vigueur.

6. Que l'application des lois incompatibles avec la portée des dispositions de ladite convention et de la présente résolution, seront en temps utiles suspendues jusqu'à concurrence de cette incompatibilité;

TABLEAU I

A—Concessions tarifaires préférentielles accordées au Canada par l'Australie

L'Australie accordera aux articles ci-dessous produits ou fabriqués du Canada et importés en Australie, les taux de droits dès lors applicables aux articles auxquels le tarif préférentiel britannique s'applique dans le Tarif des douanes de 1921-24, savoir:

Item du tarif australien	Articles	Tarif préférentiel britannique
51	Poisson—	
	(B) Frais, fumé ou séché (mais non salé), ou conservé par réfrigération..	1d
	(C) Conservé en boîtes de fer-blanc ou autres récipients hermétiques, y compris le poids du contenu liquide....................La livre..	1d
	(D) En gelée ou concentré, y compris extraits de, et caviar........ad. val.	25 pour cent
	(E) N.A.I...par ql.	5s
	(F) Huîtres, fraîches, en écailles...............................par ql.	2s
113	Gants (sauf en caoutchouc)—	
	(B) Gants en textile..ad. val.	10 pour cent
169	Machines—	
	(A) Linotypes, monotypes, monolignes, et autres compositrices, machines à imprimer et presses; dactylos (couvercles compris); machines servant exclusivement à l'électrotypie et à la stéréotypie; machines grainantes rotatives en aluminium; additionneuses et calculatrices et tous accessoires..........................ad. val.	En franchise
	(B) Caisses enregistreuses.....................................ad. val.	En franchise
334	Papier—	
	(C) (1) à journal, non poli, glacé ou couché, en rouleaux d'au moins 10 pouces de largeur ou en feuilles d'au moins 20 pouces par 25 ou l'équivalent...la tonne	En franchise
	(2) à imprimer, n.a.e. (poli, non glacé, couché, ou poli, sans lignes ou impressions, en rouleaux d'au moins 10 pouces, de largeur, ou en feuilles d'au moins 20 pouces sur 25 ou son équivalent)....la tonne	En franchise
	(3) à imprimer n.a.i...ad. val.	15 pour cent
	(F) à écrire ou à dactylo (vierge) non compris le p. à copier, (1) en feuilles d'au moins 16 x 13...ad. val.	5 pour cent
	Droit déférés..ad. val.	20 pour cent

B—Concessions tarifaires intermédiaires de l'Australie au Canada

L'Australie accordera aux articles ci-dessous, produits ou fabriqués du Canada, le tarif de droits alors applicables aux articles auxquels le tarif intermédiaire du Tarif des Douanes 1921-25 s'applique, savoir:—

Items du tarif australien	Articles	Tarif intermédiaire
110	Habillement—	
	(C) Corsets..ad. val.	40 pour cent
152	(A) Tubes et tuyaux en fer et acier, exceptés les tubes ou tuyaux rivés, moulés, à joints fernes, ou à cyclettes d'un diamètre interne d'au plus 3 pouces;	
	tubes à chaudière, fer et acier.........................ad. val.	5 pour cent
	Droits déférés..ad. val.	35 pour cent
328	Galoches, claques, bottes, souliers et espadrilles.........................paire	1s. 9d.
	Ou..ad. val.	3$ pour cent
359	Parties de voitures:—	
	(D) Parties de voitures, automoteurs mus au pétrole, vapeur, électricité, huile ou alcool, n.a.i., incorporées au véhicule complet ou séparément, sav.; (4) chassis, non compris les jantes en caoutchouc;	
	(*a*) non assemblées...................................ad. val.	7½ pour cent
	(*b*) assemblées.......................................ad. val.	10 pour cent
	(F) Parties de voitures, n.a.i., y compris la substruction, (inclus les essieux, ressorts et bras), essieux n.a.i., ressorts, capotes, roues, n.a.i., et bâtis, n.a.i...ad. val.	50 pour cent

TABLEAU II

Sujet aux prescriptions de la Loi du Tarif des douanes, 1907, il pourra être accordé aux articles ci-dessous, produits ou manufacturés de l'Australie lorsqu'ils sont importés directement au Canada, le tarif de douane qui suit, viz:—

Item du Tarif	Articles	Taux du Tarif
7	Viandes, fraîches, n.a.i.	½ cent
8	Viandes en conserve, volailles en conserves et gibier; extraits de viande et de boeuf non indiqués, et consommés de toutes sortes à	15%
13	Graisse, graisse composée et substances similaires; cotolene et stéarine animale de toute sorte, n.a.i.	En franchise
14	Suif	10 pour cent
15	Cire d'abeilles	En franchise
16	Oeufs	En franchise
17	Fromage	En franchise
18	Beurre, par livre	1 cent
86	Tomates et autres légumes, y compris le maïs et fèves cuits, en conserve ou autres réceptacles imperméables, n.a.i., le poids des boîtes ou autres, contenants devant être inclus dans le poids pour douane	En franchise
87a	Oignons, nature	En franchise
93	Pommes, séchées, déséchées et évaporées, et autres fruits déséchés, séchés ou évaporés, n.a.i.	10 pour cent
97	Poires, coings, abricots et pêches, n.a.i., par cent livres	25 cents
99	Raisins secs	En franchise
105	Fruits en boîtes imperméables, ou autres réceptacles imperméables, n.a.i., le poids des boîtes ou autres contenants devant être inclu dans le poids pour fins de douane	½ cent
108	Miel en gâteau ou autre, et ses imitations, par livre	1 cent
135	Sucre supérieur en couleur au numéro seize, type de Hollande, lorsque importé par un raffineur de sucre reconnu, pour être raffiné seulement, en vertu des règlements du ministre des Douanes et de l'Accise; et le sucre, n.a.p., non supérieur en couleur au numéro seize, type de Hollande, égouttages de sucre ou coulages de sucre pendant le transport, mélado ou mélado concentré, tous fonds de cuves et toutes concrétions et mélasse accusant au polariscope plus de cinquante-six degrés et pas plus de soixante-seize degrés, les cent livres	35·00 cents
	accusant plus de soixante-seize degrés, mais ne dépassant pas soixante-dix-sept degrés, les cent livres	35·50 cents
	accusant plus de soixante-dix-sept degrés, mais ne dépassant pas soixante-dix-huit degrés, les cent livres	36·00 cents
	accusant plus de soixante-dix-huit degrés, mais ne dépassant pas soixante-dix-neuf degrés, les cent livres	36·50 cents
	accusant plus de soixante-dix-neuf degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingts degrés, les cent livres	37·00 cents
	accusant plus de quatre-vingts degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-un degrés, les cent livres	37·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-un degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-deux degrés, les cent livres	38·00 cents
	accusant plus de quatre-vingt-deux degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-trois degrés, les cent livres	38·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-trois degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-quatre degrés, les cent livres	39·00 cents
	accusant plus de quatre-vingt-quatre degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-cinq degrés, les cent livres	39·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-cinq degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-six degrés, les cent livres	40·00 cents
	accusant plus de quatre-vingt-six degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-sept degrés, les cent livres	40·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-sept degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-huit degrés, les cent livres	41·00 cents
	accusant plus de quatre-vingt-huit degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-neuf degrés, les cent livres	41·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-neuf degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-dix degrés, les cent livres	42 cents
	accusant plus de quatre-vingt-dix degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-onze degrés, les cent livres	42·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-onze degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-douze degrés, les cent livres	43 cents
	accusant plus de quatre-vingt-douze degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-treize degrés, les cent livres	43·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-treize degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-quatorze degrés, les cent livres	44 cents
	accusant plus de quatre-vingt-quatorze degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-quinze degrés, les cent livres	44·50 cents

Item du Tarif	Articles	Taux du Tarif
	accusant plus de quatre-vingt-quinze degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-seize degrés, les cent livres	45·00 cents
	accusant plus de quatre-vingt-seize degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-dix-sept degrés, les cent livres	45·50 cents
	accusant plus de quatre-vingt-dix-sept degrés, mais ne dépassant pas quatre-vingt-dix-huit degrés, les cent livres	46 cents
	accusant plus de quatre-vingt-dix-huit degrés, les cent livres	46·50 cents
232	Colle forte, liquide, en poudre ou en feuilles, et mucilage, gélatine, caséine, pâte adhésive et colle de poisson	12½ pour cent
264	Huiles essentielles, n.d., y compris huile de baie, extrait de limon, et huile de menthe	En franchise
781	Pulpe de fruit, non sucrée, importée par fabricants de gelées ou confiture pour servir seulement dans leurs propres fabriques à la production de gelées et conserves	En franchise
782	Huile d'eucalyptus	En franchise

Cependant la différence proportionnelle entre les taux indiqués en regard des item ci-dessus dans le présent tableau et ceux du tarif général pour ces item susdits ne seront jamais inférieurs, respectivement, lors de l'entrée en vigueur des tarifs susdits.

De plus l'un ou l'autre des articles ci-dessus produits ou fabriqués de l'Australie et importés directement au Canada aura droit au bénéfice d'une réduction de droits ou préférence accordée du chef d'articles semblables importés d'un pays britannique quelconque.

Résolution à rapporter.

Ladite résolution est rapportée, lue la deuxième fois et agréée.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente alors un Bill (No 238), Loi concernant des relations avec l'Australie, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, M. Robb, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Archambault,
Baldwin,
Béland,
Benoit,
Binette,
Black (Yukon),
Boivin,
Bouchard,
Boucher,
Cannon,
Cardin,
Carruthers,
Casgrain,
Chevrier,
Clifford,
Copp,
Crerar,
Delisle,
Denis (Saint-Denis),
Desaulniers,
Descoteaux,
Fafard,
Fiset (sir Eugène),
Fontaine,
Forrester,
Fournier,
Gendron,
Gervais,
Gordon,
Graham,
Hammell,
Hanna,
Healy,
Humphrey,
Jacobs,
Johnston,
King, Mackenzie (York),
Ladner,
Lanctôt,
Lapierre,
Lapointe,
Lavigueur,
Low,
Macdonald (Pictou),
MacLean (Prince, I. du P.-E.),
McBride,
McConica,
McCrea,
McIsaac,
McKay,
Malcolm,
Manion,
Marler,
Michaud,
Morin,
Motherwell,
Murdock,
Ouimet,
Papineau,
Parent,
Pouliot,
Power,
Prévost,
Rankin,
Raymond,
Rinfret,
Robb,
Roberge,
Robichaud,
Robitaille,
St. Père,
Séguin,
Simpson,
Sinclair (Oxford),
Sinclair (Queen, I. du P.-E.),
Snowball,
Stewart (Argenteuil),
Thurston,
Tobin,
Vien—80.

CONTRE:
Messieurs

Anderson,	Gardiner,	Lucas,	Steedsman,
Bird,	Garland (Bow-River),	McKillop,	Stewart (Hamilton),
Bowen,	Good,	McTaggart,	Stewart (Humboldt),
Boys,	Gould,	Maybee,	Stewart (Leeds),
Brethen,	Hubbs,	Meighen,	Stirling,
Brown,	Irvine,	Preston,	Sutherland,
Campbell,	Kennedy (Port-Arthur-et-Kenora),	Ross (Kingston),	Wallace,
Chaplin,	Leader,	Senn,	Ward,
Charters,	LeSueur,	Speakman,	White,
Drayton (sir Henry),	Lovie,	Spence,	Woodsworth—42.
Fansher,		Spencer,	

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

La Chambre s'ajourne alors à 1.32 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur

No 95

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU MERCREDI LE 24 JUIN 1925

Onze heures a.m.

Prières.

M. l'Orateur dépose sur la Table l'Organisation du personnel de la Chambre des Communes, comme suit:—

ORGANISATION DU PERSONNEL DE LA CHAMBRE DES COMMUNES
1925

GREFFIERS À LA TABLE

Le Greffier de la Chambre.
Le sous-greffier.

DIVISION DES LOIS

Deux greffiers légistes conjoints.
Deux commis sténographes légistes.
Aide sessionnelle au besoin.

DIVISION DES JOURNAUX

(*a*) Chef des journaux anglais.
Sous-chef des journaux anglais.
Secrétaire de la division (premier commis).
(*b*) Chef des Journaux, Ordres et Avis français.
Sous-chef des Journaux, Ordres et Avis français.

DIVISION DES ORDRES ET AVIS (ANGLAIS)

Chef de la division (premier commis).
Aide sessionnelle au besoin.

DIVISION DES COMITÉS ET DES LOIS D'INTÉRÊT PRIVÉ

Chef de la division.
Sous-chef.
Un commis senior de comité.
Quatre commis de comités.
Aide sessionnelle au besoin.

DIVISION DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES ET ARCHIVES

Chef de division (premier commis).
Sous-chef (commis principal).

DIVISION DU RAPPORT DES DÉBATS

Rédacteur des débats et chef de la division.
Co-rédacteur des débats et sous-chef de la division.
Co-rédacteur des débats et chef de la division française des rapporteurs parlementaires.
Sept sténographes parlementaires (anglais).
Un sténographe parlementaire (français).
Un sténographe parlementaire assistant (français).
Un sténographe parlementaire assistant senior (pour les comités).
Trois sténographes parlementaires assistants (pour les comités).

DIVISION DE LA TRADUCTION DES DÉBATS

Traducteur en chef des débats.
Quatorze traducteurs parlementaires (français).
Un traducteur parlementaire (anglais).

DIVISION DE LA TRADUCTION DES LIVRES BLEUS

Chef de la division de traduction des livres bleus.
Dix traducteurs parlementaires.

DIVISION DE LA TRADUCTION DES LOIS

Traducteur en chef des lois.
Deux traducteurs parlementaires.

DIVISION DU COMPTABLE

Comptable en chef (Classe 5).
Comptable assistant.
Un commis.

DIVISION POSTALE

Maître de poste (premier commis).
Maître de poste assistant (commis principal).
Deux fonctionnaires.

DIVISION DE LA PAPETERIE

Chef de la division et contrôleur des réquisitions (commis chef).
Deux fonctionnaires.

DIVISION DES STÉNOGRAPHES DES DÉPUTÉS

Chef de la division (commis chef).
Aide sessionnelle au besoin.

SALLE DE LECTURE

Curateur de la salle de lecture (commis principal).
Curateur assistant (commis senior).
Aide sessionnelle au besoin.

SECRÉTAIRES DE L'ORATEUR

Un secrétaire commis principal.
Un assistant commis principal.

LE SECRÉTAIRE DU CHEF DE L'OPPOSITION OFFICIELLE (PREMIER COMMIS)

LE SECRÉTAIRE DU GREFFIER (PREMIER COMMIS)

DÉPARTEMENT DU SERGENT D'ARMES

Le sergent d'Armes.
Le sergent d'armes assistant (intérimaire).
Secrétaire du sergent d'armes.
Chef des messagers parlementaires et concierge.
Sous-chef des messagers parlementaires.
Gérant du restaurant conjoint.
Personnel du restaurant au besoin.
Chef du service de sûreté.
Service de sûreté au besoin.
Deux huissiers parlementaires.
Deux chefs des pages (un sessionnel).
Trois messagers de confiance.
Deux comptables sessionnels.
Huit messagers sessionnels (nommés avant 1918).
Messagers sessionnels au besoin.
Un menuisier-charpentier chef; un menuisier.
Deux surveillants du ménage, Chambre des Communes.
Femmes de ménage temporaires, au besoin.
Pages sessionnels au besoin.
Serviteurs temporaires au besoin.

Sur motion de M. Graham, résolu,—Que l'organisation du personnel de la Chambre déposée sur la Table de la Chambre ce jour, soit adoptée et substituée à l'organisation approuvée en 1922 et amendée en 1923.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 juin 1924:—Copie des correspondances, lettres, télégrammes et autres feuilles échangés entre le gouvernement ou un de ses membres et la Banque Canadienne du Commerce et la Banque de Hamilton ou d'aucuns des directeurs de ces banques, ou d'autres personnes, et afférant d'une façon quelconque au fusionnement de la Banque Canadienne du Commerce et de la Banque de Hamilton.

M. Lapointe, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 18 juin 1925,—Relevé indiquant:—

1. Combien de détenus de moins de 18 ans il y a dans les pénitenciers du Canada, où ils sont, et combien d'entre eux ont 16 ans ou moins, 17, 18 et 19 ans.

2. Si le gouvernement a l'intention de donner suite à la recommandation faite depuis des années par des grands-jurés et les corps publics, de fournir des institutions séparées à ces détenus. Sinon pourquoi.

3. Si le gouvernement a l'intention de reviser les règlements de ces institutions afin que les jeunes délinquants et les débutants aient un règlement de préférence sur les récidivistes, et une meilleure classification.

4. Si le gouvernement a l'intention pendant la vacance de nommer une commission royale ou comité de la Chambre pour s'enquérir de la réforme des prisons au Canada, comme le suggérait la discussion du Hansard en 1922. Sinon pourquoi.

M. Macdonald (Pictou), l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1925,—Relevé faisant voir:—

1. Si le département de la Défense nationale emploie des officiers en retraite des troupes impériales.
2. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms, grades et fonctions.
3. Quels appointements ils reçoivent du gouvernement canadien.
4. Quelle pension ils reçoivent du gouvernement britannique.
5. Si les payes et allocations des soldats ont été diminuées depuis 1922 dans la milice permanente.
6. Dans l'affirmative, en quelle proportion.
7. Si les payes et allocations des sous-officiers de la milice permanente ont été diminuées depuis 1922.
8. Dans l'affirmative, en quelle proportion.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925,—Relevé indiquant le nombre des automobiles achetées par le gouvernement depuis le 1er janvier 1912, la marque de ces voitures, le prix total payé pour chacune, la date d'achat, le service qu'elles font, qui les conduit, la quantité totale d'essence achetée; aussi le nombre des bâtiments dans lesquels ces automobiles sont garées et, si le gouvernement en est propriétaire, la date et le prix d'achat, ou s'ils sont loués, le loyer payé et la date du bail; aussi, le nombre des employés occupés à l'entretien de ces automobiles; aussi le total des frais de réparations payés pour ces automobiles depuis le 1er janvier 1912.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mai 1925,—Etat montrant:—

1. Quelle était l'échelle des soldes et payes accordées en 1924, avant le 1er août, aux officiers, sous-officiers et soldats des troupes permanentes du Canada, soit aux généraux de différents grades, colonels, lieutenants-colonels, majors, capitaines, lieutenants, sous-lieutenants, sergents-majors de régiment, sergents-majors de compagnies, sergents, caporaux et soldats.
2. Quelle était la valeur en argent des allocations quotidiennes payées ou fournies à chaque grade en plus de la paye dans la même période.
3. Quelle échelle de paye et d'allocations on a payée à chaque grade depuis le 1er août 1924.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1925,—Relevé montrant:—

1. Quel est actuellement l'effectif de l'armée canadienne permanente.
2. Quel est actuellement le nombre des officiers d'état-major et de l'armée permanente qui ont les grades pléniers, temporaires et de brevet comme (*a*) colonels, et (*b*) lieutenants-colonels.
3. Quelles sont les fonctions et la paye des généraux suivants qui sont encore en exercice: les généraux Macbrien, Ashton, Panet, Macdoneil, King, Elmsley, McNaughton, Thacker, Bell, Ross, Ormond, Ketchen, Armstrong et Landry.
4. Quel est le nom de chacun des généraux susdits dont la durée ou la prorogation d'exercice se terminera au cours de l'année entre le 1er avril 1925 et le 31 mars 1926.
5. Si le département de la Défense accorde un congé payé de six mois avec allocations aux officiers, avant leur retraite.
6. Dans l'affirmative, si le ministre de la Défense nationale se propose d'avertir par voie de l'adjudant général chacun de ces généraux, six mois avant l'expiration de leur exercice, qu'il sera mis à la retraite pour faire place à d'autres officiers.

Aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mars 1925,—Relevé montrant:—

1. Quel est actuellement le nombre des officiers des troupes permanentes qui sont qualifiés pour un grade supérieur au leur, et qui attendent une promotion comme suit: (*a*) lieutenants au grade de capitaine; (*b*) capitaines au grade de major; (*c*) majors au grade de lieutenant-colonel; (*d*) lieutenants-colonels au grade de colonel; (*e*) colonels au commandement d'un district militaire.

2. Ce que le ministre de la Défense nationale se propose de faire des généraux et autres officiers qui sont en exercice depuis des années et arrêtent ainsi la promotion d'autres officiers à l'état major et dans la troupe permanente.

Et aussi,—Réponse à un ordre de la Chambre du 11 juin 1925,—Relevé faisant voir:—

1. Si le colonel A.-H. Borden, ancien sous-commandant à Toronto, reçoit actuellement une paye et des allocations du département de la Marine.

2. Sinon, quand il a pris sa retraite.

3. Pourquoi on a sanctionné sa retraite.

4. Quelle est son allocation de retraite.

M. Mackenzie King (York), l'un des membres du Conseil privé du Roi, met devant la Chambre,—Copie du Pacte projeté sur la Sécurité du Territoire du Rhin: Note du gouvernement allemand, 9 février 1925, et réponse du gouvernement français, le 16 juin 1925.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté en vertu du paragraphe 4, de la règle 37:—

Par M. Pelletier—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant:—

1. Combien de livres de fret on a expédié d'Amqui Station, comté de Matapédia, dans chacune des années 1922, 1923 et 1924.

2. Quel a été le revenu du National-Canadien de ce chef.

3. Combien de livres de fret on a expédié C.R. de cet endroit, et quel a été le revenu du National-Canadien sur ces expéditions.

4. Combien de livres de fret on a reçu contre remboursement à cet endroit, et quel a été le revenu du National-Canadien sur ces expéditions.

5. Quel a été le revenu du National-Canadien (*a*) sur les messageries, (*b*) télégrammes, (*c*) mandats de messageries, dans chacune des années susdites.

6. Quel a été le revenu du National-Canadien à cet endroit sur la vente des billets.

7. Combien de wagons de fret on a expédiés dans ces années, et combien en a-t-on reçus.

8. Combien de voies de chargement sont desservies par Amqui.

L'ordre de la Chambre qui suit est voté:—

Par M. McMurray—Ordre de la Chambre—Copie des télégrammes, lettres et autres papiers afférant à l'achat de l'emplacement de la halle d'immigration à Winnipeg en 1914; copie des lettres et papiers afférant à la révocation de cette vente et au remboursement en tout ou partie du prix d'achat.

Les amendements faits au Bill (No 32), Loi concernant la distribution des fonds de cantines sont pris en considération et respectivement agréés.

L'ordre étant lu pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au Bill (No 70), Loi modifiant la Loi des pensions;

M. Béland propose,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre acquiesce aux 2e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 15e, 18e et 19e amendements qu'ils ont apportés au Bill No 70, Loi modifiant la Loi des Pensions, mais n'acquiesce pas à leur premier amendement, pour les raisons suivantes:

Dans l'article Un, les mots "ou était attribuable à ce service" ne devraient pas être biffés, car on soutient qu'une invalidité peut se produire longtemps après le congé, et que les mots "s'est produite au cours de ce service militaire", s'ils demeurent seuls, peuvent entraîner une interprétation plus étroite.

Et n'acquiesce pas à leurs 3e et 14e amendements, pour les raisons suivantes:

Les articles 3 et 9 devraient être réintégrés: ils pourvoient au paiement d'une pension aux dépendants sur décès des pensionnés aux articles de 1 à 5, sans tenir compte du fait que le décès résulte ou non du service militaire. On représente que les pensionnés de haute invalidité sont moins que d'autres en posture de pourvoir d'avance aux besoins de leurs dépendants.

Et n'acquiesce pas non plus à leurs 16e et 17e amendements pour les raisons suivantes:

Article 16. Les mots "n'était pas attribuable à ou n'avait pas", 23e ligne, et "ou était le résultat de la mauvaise conduite", ligne 25, ne devraient pas être biffés parce que la décision du Bureau des commissaires des pensions: que la maladie provient de l'inconduite, équivaut à juger que l'invalidité vient d'une blessure ou maladie "non attribuable au service militaire"; et dans ce cas il devrait y avoir droit d'appel au tribunal fédéral d'appel.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Le Bill (No 209), Loi modifiant la Loi de tempérance du Canada est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec un amendement, considéré tel qu'amendé, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 208), Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919, est lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 233), Loi constituant en corporation un Conseil de vérification est lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

L'ordre étant lu pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides;

M. Robb propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil.

Et la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

La Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

CANAUX

114	Canal Chambly, améliorations, crédit renouvelé, $5,000.. ..	41,000 00
115	Canal Lachine, améliorations..	72,000 00
116	Canal Soulanges, améliorations..	20,000 00
117	Ecluse Sainte-Anne, améliorations..	12,000 00

118	Canaux Ontario-Saint-Laurent, améliorations, crédit renouvelé, $107,000	107,000 00
119	Canal Saint-Pierre, améliorations, crédit renouvelé, $28,000.	45,000 00
120	Canal de la Trent, améliorations, crédit renouvelé, $46,000	393,000 00
121	Canal Welland, améliorations, crédit renouvelé, $14,000	151,000 00
	Divers	
122	Arbitrages et sentences arbitrales et frais de litige, crédit renouvelé, $2,000	2,000 00
123	Commission des chemins de fer du Canada: entretien et exploitation	239,359 00
124	Commission des grandes routes: Organisation et rémunération du personnel de la Commission des grandes routes, y compris A. W. Campbell, I.C., commissaire en chef des grandes routes au traitement de $5,000 par année	40,000 00
125	Wagons du Gouverneur général: entretien, réparations et modifications	10,000 00
126	Travaux divers non prévus, crédit renouvelé, $1,000	1,000 00
127	Impressions et papeterie: service extérieur	7,000 00
128	Levés et inspection: Canaux, traitement et dépenses des experts employés temporairement compris, crédit renouvelé, $5,000	20,000 00
129	Levés et inspections, chemins de fer: appointements et dépenses des experts employés temporairement	50,000 00
	Fonds de prévoyance des employés de chemins de fer	
130	Somme à ajouter aux allocations de pension payables en vertu des dispositions du *Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provincial Fund Act,* de façon que le versement minimum au cours de l'exercice courant soit de $30.00 par mois au lieu de $20.00 tel que prescrit par ladite loi	50,000 00

XXXVI—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Canaux

350	Personnel et réparations	2,222,000 00
	Divers	
351	Terminus de Port-Nelson—Chemin de fer de la baie d'Hudson—Crédit renouvelé, $10,000	35,000 00

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Canaux

112	Canal de la Trent—Construction et améliorations (crédit renouvelé $17,000.00)	42,000 00
113	Ecluse de Ste-Anne—Contribution au coût du pont à l'île Perrot	50,000 00

XXXIV—DIVERS

340	Pour payer les salaires et les dépenses pour les relevés et recherches au sujet du chenal maritime du Saint-Laurent, y compris le comité consultatif du Canada et ses employés, y compris E. B. Jost, $2,500, comme aide du président de la Commission du génie, et G. W. Bates, $1,200 comme secrétaire (crédit renouvelé, $25,000)	150,000 00

341 Pour dédommager la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée, au sujet de l'administration et l'exploitation du vaisseau *S. F. Tolmie*.. .. .. 60,000 00

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

CANAUX

111 Canal maritime Welland—Construction.. .. ..15,000,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE AU CAPITAL

CHEMINS DE FER

420 Chemins de fer Pacifique-Canadien—Première construction. 1,354 16

CANAUX

421 Welland—Construction de l'élévateur de Port-Colborne—Crédit supplémentaire requis.. .. .. 15,000 00

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

CANAUX

423 Trent—Nouveau pont à Atherly-Narrows.. .. .. 40,000 00
424 Pour la reconstruction du pont McNabb.. .. .. 2,500 00

DIVERS

425 Commission des Chemins de fer du Canada—Entretien et fonctionnement, y compris le traitement de A. D. Cartwright, secrétaire, à $6,000; A. G. Blair, conseil, à $6,000; et F. F. Burpee, secrétaire du Commissaire en chef, à $2,400, par année, à partir du 6 janvier 1925.. .. .. .. 5,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

26 Défense nationale—
Appointements.. .. .. 675,798 00
Dépense casuelle.. .. .. 50,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

SERVICES DE LA MILICE

96 Administration.. .. .. 301.000 00
97 Services scolaires.. .. .. 400,000 00
98 Dépense casuelle.. .. .. 30,000 00
99 Services et ouvrages du génie.. .. .. 500,000 00
100 Effets d'habillements.. .. .. 390.000 00
101 Etablissements de fabrication.. .. .. 420,000 00
102 Milice active non-permanente.. .. ..1,610,000 00

JEUDI, 25 juin 1925.

103 Troupe permanente.. .. ..4,800,000 00
104 Collège militaire royal.. .. .. 365,000 00
105 Levés topographiques.. .. .. 35,000 00
106 Transport et fret.. .. .. 160,000 00

Service naval

107 Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissement du service naval, y compris la marine Royale canadienne, la Réserve navale royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaires canadiens.. .. 1,400,0000 00

Service de l'air

108 Forces de l'Air canadiennes—Entretien des stations d'aviation, opérations, formation des aviateurs et contrôle de l'aviation civile.. .. .. 1,140,000 00

109 Achat d'avions, équipement technique et crédits pour services à terre.. .. .. 740,850 00

Services généraux

110 Pensions civiles—

Pension viagère à Robert Allen..	269 52
Pension viagère à Ronald Morrison..	330 00
Pension viagère à Walter Pettipas..	515 90
Pension viagère à Florence Walker et enfants..	720 00

XXIX—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Défense Nationale

277 Etablissement et exploitation de stations de T.S.F., y compris édifices, etc.. .. .. 129,000 00

XXXIV—DIVERS

320 Pour la part proportionnée du Canada aux dépenses faites par la Commission impériale des tombes militaires.. .. 475,000 00

334 Monuments de guerre.. .. .. 200,000 00

XL—REGLEMENTS DES RECLAMATIONS DE GUERRE

375 Défense Nationale —

Services militaires..	400,000 00
Services navales..	25,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

GOUVERNEMENT CIVIL

Ministère de la Défense Nationale—

392 Pour traitement de T.-O. Cox, Directeur, allocation d'absence avec délégation de solde, du 1er octobre au 22 décembre 1924.. .. .. 903 22

DEFENSE NATIONALE

Service militaire—

412 Pour payer aux Gouverneurs de l'Université McGill les recettes provenant de la propriété sise sur la rue Lorne Crescent dans la cité de Montréal, donnée à la Couronne par feu Lord Strathcona pour servir d'arsenal à l'Université McGill.. .. .. 16,918 90

Services du Génie et des Travaux—

413	Crédit supplémentaire pour l'achat de la propriété adjacente au Manège militaire à Amherst, N.-E.	11,500 00
414	Crédit supplémentaire requis pour réparer les dommages causés par le récent tremblement de terre aux édifices de Québec..	4,500 00
415	Crédit supplémentaire requis par suite de la construction d'un dépôt à Petawawa, et d'un hangar à véhicules, d'un magasin de munitions pour les petites armes et un magasin pour les explosifs à St-Jean, P.Q., pour remplacer ceux de l'Ile Ste-Hélène..	50,000 00
	Milice active non-permanente—	
416	Crédit supplémentaire requis pour la reprise des exercices d'entraînement de l'artillerie de l'Artillerie Mobile aux campements d'entraînement, à Petawawa, Hughes et Sarcee..	100,000 00
	Service Naval—	
417	Crédit supplémentaire requis pour remplacer les magasins détruits par le feu..	20,000 00
	Service général—	
418	Crédit suppplémentaire requis pour la construction d'un dépôt et autres bâtiments et services, au Bassin Bedford, Halifax, N.-E., à l'usage du Service Militaire et du Service Naval..	50,000 00
419	Pour payer une allocation de commisération à la veuve de Wilfrid Gauvin..	500 00

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

466	Intérieur— Exploration, appointements et dépenses imprévues, changements et réparations aux bateaux, etc.—Crédit supplémentaire..	10,000 00
	Défense nationale— Etablissement et exploitation de poste de sans-fil, y compris les bâtiments, etc.—Somme additionnelle requise..	21,000 00

DIVERS

480	Allocation à la Women's Wentworth Historical Society pour compléter la tour de Stoney Creek..	500 00
485	Pour couvrir les dépenses de réception du comte Haig lors de sa visite au Canada..	10,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

VI—SERVICE LEGISLATIF

SÉNAT

43	Traitement et dépense casuelle..	160,580 00

CHAMBRE DES COMMUNES

44	Traitements y compris les traitements de Alonzo Cinq-Mars, Arthur Lemont, Pierre Daviau, Ernest Schenck, C. H. Carbonneau et J. C. Beauchamp, traducteurs parlementaires, nonobstant tout ce qui est contenu dans la Loi du service civil, 1918, et ses amendements..	228,185 00
	Dépenses des comités, commis sessionnels supplémentaires, etc..	84,950 00
	Dépense casuelle..	44,735 00
	Publication des Débats..	60,000 00
	Prévisions du Sergent-d'Armes..	178,793 75

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

45	Traitements..	41,620 00
	Livres pour la bibliothèque générale y compris reliure.. ..	18,000 00
	Livres pour bibliothèque d'histoire américaine..	1,000 00
	Dépense casuelle..	12,000 00
	Pour l'impression des rapports..	1,000 00

EN GÉNÉRAL

46	Impressions, papier à imprimer et reliure	75,000 00
	Impression, reliure et distribution des lois..	16,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

LEGISLATION

SÉNAT

399	Paiement intégral de l'indemnité sessionnelle pour la session de 1925 aux membres du Sénat pour les journées perdues par suite d'absence causée par maladie ou décès. Le paiement est effectué à la discrétion du Conseil de la Trésorerie..	8,000 00
	Dépense casuelle—Crédit supplémentaire..	4,500 00

CHAMBRE DES COMMUNES

400	Pour une gratification à W. B. Northrup, M.A., C.R., ayant quitté la position de Greffier de la Chambre des Communes, laquelle gratification étant pour six mois d'absence en conformité du décret du Conseil C.P. 2203, en date du 7 janvier 1925..	3,000 00
	Frais du personnel de l'Orateur, des chefs de partis, des "whips", des fonctionnaires, etc.—Crédit supplémentaire..	5,000 00
	Paiement intégral de l'indemnité sessionnelle des membres de la Chambre des Communes—jours d'absence par suite de maladie, pour affaires publiques officielles, enquêtes, ou à cause de décès au cours de la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 10 des statuts revisés. Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, ou toute modification apportée à cette loi. Le paiement est effectué à la discrétion du Conseil de la Trésorerie..	25,850 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir; le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat insiste sur les amendements qu'il a faits audit Bill (No 182), Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada*, pour les raisons suivantes:—

Que le Sénat n'a pas changé la directive du Bill, qui ne pourvoyait pas à la satisfaction d'une réclamation légale de la part des créanciers de la *Home Bank*, ni d'un "droit moral en équité", qui aurait exigé le plein paiement des réclamations, mais à un secours de commisération en conséquence réduit à 35 pour 100 des pertes encourues.

Et de plus parce que le Sénat n'a pas dans ses amendements excédé ses droits bien compris et de longtemps établis au sujet des propositions de crédit.

Et aussi, un message informant la Chambre que le Sénat a adopté le Bill (No 147), Loi modifiant le Code criminel, avec les amendements suivants:

1. Page 1, lignes 24 à 30 inclusivement, et page 2, lignes 1 à 19 inclusivement. Disjoindre la clause 4.

2. Page 2, ligne 33. Ajouter ce qui suit comme paragraphe (2) à la clause 5:

(2) Est amendé le paragraphe 6 dudit article par l'addition des alinéas (*f*) et (*g*) suivants:

(*f*) à la distribution par lot de primes données en récompenses pour favoriser l'épargne par la ponctualité à faire des dépôts périodiques d'épargnes hebdomadaires dans une banque d'épargne autorisée;

(*g*) aux obligations, aux débentures, aux actions-débentures ou aux autres valeurs remboursables par tirage de lots et rachetables avec intérêt et pourvoyant au paiement de primes sur du rachat ou autrement.

3. Page 2, ligne 43. Après "d'ivresse" insérer "ou sous l'influence de narcotiques".

4. Page 2, ligne 44. Après "automobile" insérer "ou à la garde, la surveillance ou direction d'une voiture à moteur ou automobile, qu'elle soit en mouvement ou non".

5. Page 2, lignes 45 à 49 inclusivement, et page 3, lignes 1 à 3 inclusivement. Disjoindre la clause 7.

6. Page 3, lignes 20 à 35 inclusivement. Disjoindre la nouvelle clause 347B.

7. Page 5, lignes 1 à 14. Disjoindre la clause 12.

8. Page 6, ligne 40. Après la clause 14, insérer ce qui suit comme clause A:

"Clause A"

L'alinéa (*a*) de l'article cinq cent quarante-deux de ladite loi est abrogé et remplacé par le suivant:

"(*a*) par malice, par cruauté ou sans nécessité, bat, attache, maltraite, malmène, surmène, tourmente ou abandonne en détresse des bestiaux, des volailles, un chien, un animal ou un oiseau domestique, ou un animal ou un oiseau sauvages en captivité, ou qui, en ayant la possession ou la surveillance, néglige, de quelque manière que ce soit, de leur fournir et donner de la nourriture, de l'eau, et un abri, de manière à les faire souffrir ou à les blesser inutilement; ou".

9. Page 10, lignes 16 à 34 inclusivement. Disjoindre la clause 29.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat, respectueusement demandant une conférence libre avec Leurs Honneurs, afin de prendre en considération les amendements faits par le Sénat

au Bill (No 182), Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada*, auxquels la Chambre n'acquiesce pas et sur lesquels le Sénat insiste, et tout autre amendement que cette conférence jugera convenable de faire audit bill ou à ses amendements.

Ordonné que le greffier porte ledit message au Sénat.

M. Raymond, du comité des Bills Privés, présente le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et il a été convenu de les rapporter sans amendement, savoir:—

Bill Z4 (No 220) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet appartenant à *The John E. Russell Company*".

Bill W5 (No 221) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *John E. Russell Company*".

Bill R5 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ethel McSherry".

Du consentement de la Chambre, sur motion de M. Gordon, ordonné,—Que les bills ci-dessus mentionnés dans le treizième rapport du comité des Bills Privés, soient placés comme premier ordre au feuilleton de la Chambre.

La Chambre s'ajourne alors à 1.35 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 96

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU JEUDI LE 25 JUIN 1925

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

M. Chevrier propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur les bills privés, conformément à la règle 109; agréé.

Les bills suivants sont respectivement considérés en comité général, rapportés sans amendement, lus la troisième fois et passés, savoir:—

Bill Z4 (No 220) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet appartenant à *The John E. Russell Company*".

Bill W5 (No 221) du Sénat, intitulé: "Loi concernant un brevet de la *John E. Russell Company*".

Bill R5 (No 203) du Sénat, intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Ethel McSherry".

Sur motion de M. Gordon, ordonné,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve faite devant le comité spécial des Divorces au Sénat auquel a été référée la pétition sur laquelle le bill en instance de divorce ci-haut mentionné a été fondé.

Le Bill (No 237), Loi autorisant des avances de fonds pour aider l'agriculture en pourvoyant à des prêts agricoles à long terme est lu la deuxième fois, considéré en comité général et sur rapport de progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

Le Bill (No 148), Loi modifiant la Loi des élections fédérales est de nouveau considéré en comité général et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

92728—34

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill (No 113), Loi modifiant la Loi des grains avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 20, ligne 38. Remplacer "195" par "193".

2. Page 51, ligne 16. Remplacer l'alinéa (*b*) de la clause 140 (1) par le suivant:

"(b) Tout le grain passé à l'inspection à sa sortie d'un élévateur privé doit, pour recevoir un classement, être d'une qualité égale à celui d'une classe similaire passant à l'inspection à sa sortie des compartiments généraux d'un élévateur public de tête de ligne."

3. Page 70, lignes 25 et 26. Remplacer "doit être" par "étant".

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a agréé à sa requête pour une conférence libre avec le Sénat, dans le but de communiquer les raisons qui ont poussé les Communes à ne pas acquiescer aux amendements que le Sénat a faits au Bill (No 182), Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada*, et qu'il a nommé les honorables messieurs Foster (Alma), Foster (le très honorable sir George), Black, Lougheed (sir James), Aylesworth (sir Allen) et Béique, ses représentants à ladite conférence, et

Aussi,—Que les représentants du Sénat à la conférence libre se réuniront dans la salle de comité No 262, du Sénat, à cinq heures, ce vingt-cinquième jour de juin 1925.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Que messieurs Graham, Murphy, Lapointe, Robb, Macdonald (Pictou) et Malcolm soient nommés les représentants de la Chambre à la conférence libre avec le Sénat, relativement aux amendements faits par le Sénat au Bill (No 182), Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada*, et qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer Leurs Honneurs.

Ordonné,—Que le greffier porte ledit message au Sénat.

Le Bill (No 148), Loi modifiant la Loi des élections fédérales est de nouveau considéré en comité général;

A cinq heures p.m., le président des comités, M. Gordon, annonce que l'heure de la conférence avec le Sénat est arrivée.

Le greffier appelle les noms des représentants de la Chambre des Communes relativement au Bill (No 182), Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada*, comme suit:—

Messieurs: Graham, Murphy, Lapointe, Robb, Macdonald (Pictou) et Malcolm.

Et alors ils se retirent.

Le comité général sur le Bill (No 148), Loi modifiant la Loi des élections fédérales reprend le cours de ses délibérations, et sur rapport de nouveau progrès, le comité obtient l'autorisation de siéger de nouveau ce jour.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXVI—TRAVAIL

255	Administration de la Loi de coordination des bureaux de placement..	35,000 00
256	Administration de la Loi de l'enseignement technique.. ..	3,000 00
257	Administration de la Loi des Rentes viagères pour la vieillesse..	20,000 00
258	Conférence internationale du Travail..	10,000 00
259	Conseils Industriels mixtes..	3,000 00
260	Loi d'enquête sur les coalitions, y compris $1,000 au registraire nonobstant toute disposition contraire dans la Loi du service civil ou dans la Loi d'enquête sur les coalitions.	30,000 00

XXVIA—IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

261	Gazette du Canada..	45,000 00
262	Imprimerie Nationale—Matériel, réparations et renouvellements..	30,000 00
263	Imprimerie Nationale—Nouveau matériel..	28,500 00
264	Distribution des documents parlementaires et autres publications du gouvernement..	40,000 00
265	Impressions diverses..	20,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

31	Impressions et papeterie publiques—	
	Appointements y compris $500 à Fred Cook comme secrétaire du Comité des impressions et de la papeterie du Gouvernement..	74,445 00
	Dépense casuelle..	10,500 00

XXXIV—DIVERS

342	Canadian National Safety League..	10,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous moins $10,000,000.00 dans l'item 377*)

TRAVAIL

379	Loi d'enquête sur les coalitions, montant additionnel requis.	20,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

PRÊTS À LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

377 Sommes ne dépassant pas $60,000,000.00 pour faire face aux dépenses effectuées ou aux dettes contractées (quand les sommes disponibles provenant de recettes d'exploitation peuvent être insuffisantes) par ou au nom de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, ci-après appelée (LA COMPAGNIE), ou toute compagnie désignée ou mentionnée au chapitre 13 des statuts du Canada de 1919, et au chapitre 13 de 1920 ou faisant

partie maintenant ou devant faire partie à l'avenir des chemins de fer Nationaux du Canada, ou par la Compagnie par rapport à tout chemin de fer, propriétés ou travaux accordés en fiducie à la compagnie de temps à autre sous le régime des dispositions de l'article 11 dudit chapitre 13 des statuts du Canada de 1919, ou par ou au nom quelconque d'une ou de plusieurs de ces compagnies, pour un ou plusieurs des comptes suivants, ces dépenses ou ces dettes étant par les présentes déclarées autorisées:—

(*a*) Intérêt sur valeurs, billets ou autres obligations; aussi paiement de loyer d'autres lignes.

(*b*) Matériel: paiements sur le principal, sur le fonds d'amortissement, les divers billets venant à échéance ou échus et autres obligations garanties ou non.

(*c*) Déficit sur les recettes d'exploitation prévu ou constaté.

(*d*) Construction et améliorations, y compris coordination, acquisition de propriété et achat de matériel.

La somme autorisée par les présentes pourra être accordée de temps en temps à la discrétion du Gouverneur en conseil pour solder les dépenses autorisées.

(*a*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux confiés à la Compagnie tel que susmentionné;

(*b*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux n'étant pas ainsi confiés à la compagnie, sous forme de prêts en espèces, ou par voie de garantie, ou en partie d'une façon et en partie d'une autre, aux conditions suivantes:—

Si sous forme de prêts le ou les montants avancés à une ou plusieurs des dites compagnies seront remboursables sur demande, avec intérêt au taux fixé par le Gouverneur en conseil payable semi-annuellement, garantis, si le Gouverneur en conseil l'ordonne et quand il l'ordonnera, par une ou plusieurs hypothèques sur ces propriétés, sous telle forme et contenant tels termes et conditions, non incompatibles avec les présentes, à la discrétion du Gouverneur en conseil.

Si sous forme de garantie, toute telle garantie pourra être une garantie générale couvrant la somme totale de l'émission, ou une garantie séparée figurant sur chaque obligation et pourra être du principal, de l'intérêt et du fonds d'amortissement (s'il en existe) des billets et obligations ou garanties d'une ou de plusieurs desdites compagnies spécifiées par le Gouverneur en conseil, lesquels billets, obligations ou garanties la compagnie spécifiée est autorisée de faire ou émettre, et ladite garantie peut être signée par le ministre des Finances ou toute autre personne autorisée par le Gouverneur en conseil, au nom de Sa Majesté sous telle forme et aux termes et conditions que le Gouverneur en conseil jugera convenables et applicables. Toute garantie ainsi signée constituera une preuve concluante, pour toute fin, qu'on s'est conformé aux présentes dispositions.

Toute compagnie ici mentionnée ou visée est par les présentes autorisée à aider et assister, de toute façon, toute autre ou toutes autres desdites compagnies, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède pourra, pour ses propres besoins ou pour les besoins d'aucune desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières de temps à autre:

(*a*) Emettre des billets, obligations ou autres valeurs, conjointement ou solidairement, au gré, pour les fins de toute garantie, offerte aux termes des présentes dispositions;

(*b*) Appliquer le produit de toute telle émission garantie, ou le montant des prêts reçus conformément à ces dispositions, au paiement des dépenses autorisées, pour son propre compte ou pour le compte d'aucune desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières;

(*c*) Faire des avances pour faire face aux dépenses autorisées à l'une quelconque de ces compagnies ou à toutes, avec ou sans garanties, à discrétion.

Aucun acquéreur de ces billets, valeurs ou obligations garantis ne sera tenu de s'enquérir de l'application du produit de l'une quelconque des émissions de valeurs garanties.. .. ..60,000,000 00

PRÊT À LA MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN, LTÉE.

378 Prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée, remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le Gouverneur en conseil, à tels termes et conditions que le Gouverneur en conseil pourra déterminer, et pour être appliqué au paiement—

(*a*) de déficits dans l'exploitation de la compagnie et navires sous le contrôle de la compagnie pendant l'année finissant le 31 mars 1926.

(*b*) De la dépense imputable au capital en rapport avec des navires sous le contrôle de la compagnie.. .. 668,000 00

VENDREDI, 26 juin 1925.

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

11	Bureau de l'Auditeur général—	
	Appointements, y compris Auditeur général, $10,000 de supplément à 7-8 Edouard VII, chapitre 6..	315,250 00
	Dépense casuelle..	86,000 00

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

64	Plan d'immigration impérial..	500,000 00
65	Immigration chinoise—Appointements et dépense casuelle.	75,000 00
66	Expositions, appointements et dépenses casuelles..	140,000 00
67	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	6,000 00
68	Edifices d'immigration à Saint-Jean..	21,000 00
69	Exposition de l'empire britannique..	250,000 00

XXXII—ETABLISSEMENT DES SOLDATS SUR LES TERRES

280 Avance aux soldats s'établissant sur des terres et coût de l'administration de la *Loi d'établissement des soldats,* y compris les traitements.. .. .. 4,500,000 00

DIVERS

335 Surveillance des achats et ventes du gouvernement, y compris les appointements de L. R. Laflèche à $6,000 et ceux de L. H. Beer, officier de sauvetage, $5,000, les frais de téléphone et de télégraphe, de papeterie, de voyages, etc. 24,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

IMMIGRATION ET COLONISATION

404 Immigration—Service extérieur—Appointements—Crédits supplémentaire.. .. .. 50,000 00

405 Exposition de la Nouvelle-Zélande et des mers du sud.. .. 145,000 00

406 Montant requis pour indemniser J. Obed Smith pour déboursé fait par lui à Mme Frances K. Yeman pour augmentation de salaire autorisée par l'honorable J. A. Calder—£246–16–6.. .. .. 1,201 22

FRAIS D'ADMINISTRATION

386 Pour traitement de Walter Duncan, à $3,550.00 par année —Crédit supplémentaire.. .. .. 1,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL—TRAITEMENTS

Gouvernement Civil en Général—

396 Pour traitements, reclassification, revision, promotions et augmentations de traitement, subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor.. .. .. 344,627 00

DIVERS

471 Octroi à la Commission des Champs de Bataille nationaux—

(*a*) Pour les frais d'administration—Crédit supplémentaire.. .. .. 2,000 00

(*b*) Pour l'entretien du parc des Champs de bataille nationaux—Crédit supplémentaire.. .. .. 5,000 00

492 Subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor, sommes requises pour salaires, reclassifications, revisions, promotions et augmentations, y compris sommes requises en vertu des dispositions de l'Arrêté en Conseil C.P. 1099, en date du 27 juin 1924.. .. .. 1,297,340 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

DIVERS

346 Pour couvrir les salaires et les dépenses des conseillers occupés à l'enquête sur le tarif. Les paiements peuvent être faits nonobstant les dispositions et les règlements de la Loi du service civil.. .. .. 30,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

DIVERS

472	Frais du contentieux et autres dépenses relatives aux poursuites résultant de la faillite de la Home Bank..	6,000 00

MANDATS DU GOUVERNEUR GENERAL

IMMIGRATION ET COLONISATION

380	Passif additionnel pour la fermeture du pavillon canadien à l'exposition de l'Empire britannique (mandat du gouverneur général en date du 1er octobre 1924)..	150,000 00

SANTE

381	Pour couvrir les dépenses au sujet du traitement des marins malades ou dans le besoin conformément à la partie V de la Loi de la marine marchande du Canada, chapitre 113, jusqu'à la fin de l'année financière courante (mandat du gouverneur général en date du 29 janvier 1925)..	25,000 00

PENSIONS

410	Pour payer, nonobstant toute disposition de la Loi du Revenu Consolidé et de l'Audition, ou tout autre Acte ou loi, au Très honorable W. S. Fielding, en reconnaissance de ses longs et distingués services à l'Etat, une rente viagère de $10,000, à commencer le jour où il se retirera de la vie publique et à continuer dans la suite, au même montant, sa vie durant..	10,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Nouvelle-Ecosse

427	Bridgetown—Emplacement pour édifice public..	4,000 00
	Halifax—Quai militaire S.M.—Magasin de vêtement..	4,000 00
	Halifax—Réparations aux bâtiments et aux quais aux casernes M.R.C. et aux bassins S.M.C.	25,000 00
	Pictou—Edifices publics—Améliorations..	5,000 00
	Stellarton—Edifice public..	10,000 00

Nouveau-Brunswick

428	Chipman—Edifice public..	10,000 00
	Moncton—Edifice public—Crédit supplémentaire..	50,000 00
	Nelson—Edifice public..	10,000 00
	Station de Quarantaine de St. John—Logement de l'ingénieur..	5,000 00
	St. John—Ancien édifice du bureau de poste—Restauration et réparations..	75,000 00

Québec

	Buckingham—Edifice public—Amélioration du système de chauffage..	1,000 00
	Edifice public de Chicoutimi—Amélioration du système de chauffage..	2,000 00

	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.—Crédit supplémentaire..	12,000 00
	Kenogami—Edifice public..	5,000 00
	Limoilou—Edifice public..	25,000 00
	Maisonneuve—Edifice public..	50,000 00
	Maniwaki—Edifice public..	20,000 00
	Mont Laurier—Edifice public..	17,000 00
429	Montmagny—Edifice public et salle d'armes—Taxes locales d'améliorations..	2,801 33
	Montréal—Ancien édifice des douanes—Améliorations et aménagement..	5,500 00
	Rimouski—Edifice public—Agrandissement et aménagement.	12,000 00
	St-Hyacinthe—Edifice public—Amélioration du système de chauffage..	1,200 00
	St-Jacques l'Achigan—Edifice public..	10,000 00
	St-Jérôme—Edifice public—Aménagement..	4,000 00
	Edifice public de Victoriaville—Aménagement et améliorations..	3,000 00
	Waterloo—Edifice public..	20,000 00

Ontario

	Edifice public d'Essex—Améliorations du système de chauffage..	1,900 00
	Gravenhurst—Edifice public..	20,000 00
	Lake Erie—Entrepôt du département de l'agriculture.. ..	60,000 00
	Ottawa—Hangar de la bouilloire et matériel de chauffage à la station expérimentale de la rue Booth..	9,000 00
	Ottawa—Observatoire fédéral—Dôme de l'horloge..	2,000 00
	Ottawa—Station expérimentale du département des mines—Quote-part. fédéral .du .coût de l'égout de l'avenue Carling..	3,320 82
	Ottawa—Colline du Parlement—Pavage des routes et des trottoirs..	25,000 00
430	Salle d'armes de Peterborough—Taxes locales d'améliorations..	1,261 97
	Port-Colborne—Edifice public—Crédit supplémentaire.. ..	25,000 00
	Edifice douanier de Prescott—Améliorations du système de chauffage..	1,800 00
	Edifice public de St-Thomas—Aménagement et améliorations.	2,000 00
	Sudbury—Edifice public—Réparations..	5,500 00
	Stouffville—Edifice public..	20,000 00
	Toronto—Règlement entier et final de la réclamation de R. J. Fleming relative à la destruction du garage de la rue Dupont par l'incendie, le 23 mars 1922, au cours de l'occupation de ce local, à loyer, par le Gouvernement...	35,000 00
	Wiarton—Edifice public..	15,000 00

Manitoba

	Winnipeg—Caserne de Fort Colborne—Ecuries..	50,000 00
	Winnipeg—Caserne de Fort Colborne—Acquisition et aménagement de la Hutte de la Croix-Rouge..	12,000 00
431	Winnipeg—Edifice de l'Immigration—Aménagement et réparations—Crédit supplémentaire..	7,500 00
	Winnipeg—Quote-part du gouvernement dans le coût du service de protection à haute pression contre le feu..	19,101 61

Saskatchewan

432	Edifice public de Regina—Réparations générales et améliorations	4,500 00

Alberta

432a	Edmonton—Edifice public—Agrandissement de l'emplacement	30,000 00

Colombie-Britannique

433	Lazaret de l'Ile Bentinck—Nouveaux édifices et améliorations	14,700 00
	Douglas—Emplacement et édifice de l'Immigration et des douanes-accise	15,000 00
	Esquimalt—Remise à chaloupes à la caserne H. M. C.	9,000 00
	Esquimalt—Réparations aux édifices et aux quais à la caserne R. C. N. et au bassin H. M. C.	20,000 00
	Esquimalt—Réfection des édifices et renouvellement du matériel détruit par l'incendie	120,000 00
	Trail—Edifice public	5,000 00
	Vancouver—Bureau d'inspection des grains	5,500 00
	Vancouver—Edifice public—Acquisition de l'édifice Winch attenant au bureau de poste actuel, au prix de $700,000, par l'achat d'une hypothèque de $400,000 et la cession, en règlement de solde, de l'ancien bureau de poste sis à l'angle des rues Pender et Granville, au prix de $300,000. Montant nécessaire pour payer les intérêts d'un an à 5 pour cent attachés à l'hypothèque; aussi le coût d'un aménagement nouveau de l'édifice	35,000 00

En général

434	Fermes expérimentales—Nouveaux édifices	50,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations et améliorations—Crédit supplémentaire	7,000 00

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

Arisaig—Quai	10,000 00
Bailey's Brook—Réparations et améliorations aux jetées du chenal	1,200 00
Bass River—Réparations au quai	6,500 00
Bayport—Acquisition et réfection du quai	3,500 00
Black Point—Réparations au quai	3,100 00
Burlington—Améliorations au quai	1,000 00
Burlington—Améliorations au quai	1,600 00
Canada Creek—Réfection et réparations au brise-lames	6,000 00
Pointe Cheticamp—Réparations au quai	5,000 00
Baie des Vaches—Réparations au quai	7,000 00
Ile du Diable—Travaux riverains et réparations au brise-lames	1,100 00
Dingwall (Aspy Bay)—Brise-lames	25,000 00
East Berlin—Réparations au brise-lames et réfection	1,400 00
East River—Dragage	20,000 00
Ecum-Secum—Agrandissement et réparations du quai	4,100 00
Feltzen South—Agrandissement du brise-lames	3,000 00

Finlay Point—Brise-lames—Quai..	12,000 00
Fourchu—Réparations aux ouvrages de protection du quai	1,600 00
Freeport—Agrandissement du brise-lames..	10,000 00
Hall's Harbour—Agrandissement du brise-lames..	11,000 00
Hantsport—Réparations du quai..	1,900 00
Havres et rivières en général—Réparations et améliorations —Crédit supplémentaire..	10,000 00
Indian Harbour—Agrandissement du quai..	1,000 00
Jersey Cove—Quai..	4,900 00
Kraut Point—Réparations du quai..	1,800 00
435 La Hève Ferry—Agrandissement et réparations du quai..	4,700 00
Larry's River—Brise-lames..	6,000 00
Petite Anse—Réparations du quai..	4,500 00
Lower Burlington—Agrandissement du quai..	2,600 00
Lower Kingsburg—Agrandissement du brise-lames et réparations du chemin de rondins..	2,500 00
Lower L'Ardoise—Réparations du brise-lames..	4,900 00
Lower Sandy Point—Brise-lames..	10,500 00
Lunenburg—Dragage—Crédit supplémentaire..	7,500 00
Mabou Bridge—Reconstruction du quai..	4,500 00
Main-à-Dieu—Quai..	8,000 00
Meat Cove—Agrandissement du brise-lames..	1,200 00
Mill Creek—Reconstruction et réparations du quai..	2,500 00
North Sydney—Remplacement du quai..	7,000 00
Park's Creek—Quai..	2,000 00
Petit-de-Grat—Dragage..	34,800 00
Port Maitland—Brise-lames..	25,000 00
Salmon River—Réparations des ouvrages de protection du chenal..	5,100 00
Saulnierville—Agrandissement du brise-lames..	6,300 00
Short Beach—Améliorations du havre..	7,500 00
Surett's Island—Achat et reconstruction du quai..	2,300 00
Sydney—Quai..	30,000 00
Toney River—Agrandissement des jetées dans le chenal.. ..	5,600 00
Troy Pond—Améliorations du havre..	10,000 00
Upper Port-La-Tour—Réparations du quai..	900 00
West La Have Ferry—Quai..	1,700 00
Wolfville—Quai..	8,000 00

Résolutions à rapporter.

Rapport à recevoir; le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat acquiesce à l'amendement fait par la Chambre des Communes au Bill (No 184) du Sénat, intitulé: "Loi concernant la *Calgary and Fernie Railway Company*" sans amendement.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat insiste sur son dix-septième amendement au Bill (No 70), Loi modifiant la Loi des pensions, auquel la Chambre des Communes n'a pas acquiescé, pour la raison suivante:—

"Qu'il n'est pas opportun d'étendre d'avantage les raisons d'appel".

Mais, le Sénat n'insiste pas sur ses troisième, quatorzième et seizième amendements auxquels la Chambre n'acquiesce pas.

M. Graham soumet le rapport suivant à la Chambre:—

Vos représentants ont l'honneur de rapporter qu'ils ont effectivement tenu une conférence avec les représentants nommés par le Sénat au sujet des amendements apportés par le Sénat au Bill No 182, Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada*, et que les représentants du Sénat ont convenu de recommander que le Sénat n'insiste pas sur son septième amendement, c'est-à-dire le Préambule, auquel les Communes n'ont pas acquiescé, et,

Que leur cinquième amendement soit modifié par l'insertion, après les mots "besoin spécial", ligne cinq de l'alinéa 1 de l'article "A" dudit amendement, les mots "ou dans des circonstances précaires".

La Chambre s'ajourne alors à 2.22 a.m.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 97

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU VENDREDI LE 26 JUIN 1925

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Une pétition est présentée et déposée sur la Table.

Sur motion de M. Kay, ordonné,—Que vu qu'il apparaît dans les Procès-Verbaux du Sénat du 25 juin, que cette Chambre a décidé de ne pas procéder, à la session présente, avec le Bill (No 11), Loi constituant en corporation la *Dominion Chartered Customs House Brokers Association,* les honoraires et frais payés sur ledit bill, en vertu de la règle 89 de la Chambre, soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

M. Copp, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 9 mars 1925:—Relevé indiquant le nombre des automobiles achetées par le gouvernement depuis le 1er janvier 1912, la marque de ces voitures, le prix total payé pour chacune, la date d'achat, le service qu'elles font, qui les conduit, la quantité totale d'essence achetée; aussi le nombre des bâtiments dans lesquels ces automobiles sont garées et, si le gouvernement en est propriétaire, la date et le prix d'achat, ou s'ils sont loués, le loyer payé et la date du bail; aussi, le nombre des employés occupés à l'entretien de ces automobiles; aussi le total des frais de réparations payés pour ces automobiles depuis le 1er janvier 1912.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 113), Loi concernant la Loi des grains sont pris en considération et agréés.

Le Bill (No 148), Loi modifiant la Loi des élections fédérales est de nouveau considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé;

M. Copp, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Irvine, secondé par M. Woodsworth, propose comme amendement:—Que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au comité avec instruction de modifier le paragraphe un de l'article dix de la Loi des élections fédérales, en insérant les mots "ou une union du travail" après le mot "seul" dans la troisième ligne.

Après débat, la question étant posée sur ledit amendement, elle est rejetée sur la division suivante:

POUR:
Messieurs

Anderson,	Fansher,	Kennedy (Glengarry-et-Stormont),	Sales,
Arthurs,	Forke,	Knox,	Senn,
Bancroft,	Gardiner,	Lovie,	Shaw,
Black (Yukon),	Garland (Bow-River),	Lucas,	Simpson,
Bowen,	Garland (Carleton),	Maclean (York),	Spencer,
Brethen,	Good,	McDonald (Timiskaming),	Steedsman,
Brown,	Gould,	McKillop,	Stewart (Hamilton),
Campbell,	Harris,	Maybee,	Stewart (Humboldt),
Chaplin,	Hodgins,	Meighen,	Stirling,
Coote,	Hoey,	Millar,	Thurston,
Davies,	Hopkins,	Milne,	Tolmie,
Duncan,	Irvine,	Morrison,	Wallace,
Elliott (Waterloo),	Kennedy (Edmonton),		Ward,
Evans,			Woodsworth—53.

CONTRE:
Messieurs

Béland,	Deslauriers,	King, Mackenzie (York),	Papineau,
Benoit,	Desrochers,	Lanctôt,	Pelletier,
Binette,	Ethier,	Lapointe,	Pouliot,
Bouchard,	Fafard,	Lavigueur,	Raymond,
Bourassa,	Forrester,	Low,	Rhéaume,
Cahill,	Fortier,	Macdonald (Pictou),	Roberge,
Cardin,	Gendron,	MacLean (Prince, I. du P.-E.),	Robitaille,
Casgrain,	Gervais,	McBride,	Ross (Simcoe),
Chew,	Graham,	McConica,	St. Père,
Copp,	Hammell,	McIsaac,	Séguin,
Déchène,	Hanna,	Mercier,	Sinclair (Queen, I. du P.-E.),
Delisle,	Healy,	Morin,	Stewart (Argenteuil),
Denis (Joliette),	Hudson,	Murphy,	Tobin,
Denis (Saint-Denis),	Hughes,	Neill,	Vien,
Desaulniers,	Hushion,		Woods—60.
Descoteaux,			

Et la question étant posée sur la motion principale, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill suivant sans amendement:—

Bill (No 208), Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats, 1919.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat n'insiste pas sur le cinquième amendement qu'il a fait au Bill (No 182), Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposant de la *Home Bank of Canada,* auquel la Chambre des Communes n'a pas acquiescé, mais l'a amendé comme suit:—

(*Dans les amendements*)

Page 2, ligne 5 de l'alinéa 1 de l'article A, après les mots "besoin spécial" insérer "ou dans des circonstances embarrassantes", et aussi

Page 3. Retrancher le septième amendement, savoir:—le Préambule.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 147), Loi modifiant le Code criminel sont pris en considération et respectivement agréés.

Sur motion de M. Béland, résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre n'insiste pas sur son refus d'acquiescer au dix-septième amendement fait par le Sénat au Bill (No 70), Loi modifiant la Loi des pensions.

M. Robb, du consentement de la Chambre, présente un Bill (No 239), Loi modifiant la Loi de retraite du service public, 1924, lequel est lu la première et la seconde fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Le Bill (No 237), Loi autorisant des avances de fonds pour aider l'agriculture en pourvoyant à ces prêts agricoles à long terme est de nouveau considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill suivant sans amendement:—

Bill (No 238), Loi concernant des relations commerciales avec l'Australie.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 233), Loi constituant un Conseil de vérification, avec un amendement comme suit:—

1. Page 3, lignes 9, 10 et 11. Retrancher tous les mots après "l'audition" jusqu'à la fin de la clause 8.

Aussi,—Un message informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 148), Loi modifiant la Loi des élections fédérales avec plusieurs amendements comme suit:—

1. Page 4, ligne 7. Après "le" insérer "Gouverneur en conseil sur la recommandation du".
2. Page 4, ligne 12. Remplacer "pendant un an" par "durant bon plaisir".

M. l'Orateur dépose sur la Table,—Recommandation de M. J. de L. Taché, bibliothécaire général, et de l'honorable Martin Burrell, bibliothécaire parlementaire, relativement à un permis de congé, avant sa mise à la retraite, à M. Alfred Hamlyn Todd, sous-bibliothécaire.

Sur motion de M. Béland, résolu,—Que la Chambre approuve la recommandation de M. J. de L. Taché, bibliothécaire général, et de l'honorable Martin Burrell, bibliothécaire parlementaire, que six mois d'absence, à compter du premier juillet 1925, soient accordés à M. Alfred Hamlyn Todd, sous-bibliothécaire, qui a rendu pendant cinquante années des services précieux à la bibliothèque du Parlement.

Sur motion de M. Graham, ordonné,—Qu'il soit accordé à A. C. Campbell, rédacteur des Débats, qui a été à l'emploi de la Chambre depuis l'année 1893 et est actuellement dans sa 68e année, six mois de congé, avec pleine paye à partir du 1er juillet, à l'expiration desquels il prendra sa retraite pour être remplacé par George Simpson, en vertu des prescriptions de la Loi du service civil, 1918, et ses amendements.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXVII—INDIENS

266	Nouvelle-Ecosse..	74,340 00
267	Nouveau-Brunswick..	35,814 00
268	Ile du Prince-Edouard..	3,935 00
269	Ontario et Québec..	254,930 02
270	Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. du N.-O..	691,657 00
271	Colombie-Britannique..	303,990 00
272	Yukon..	15,000 00
273	En général..	153,500 00
274	Instruction des Indiens—Octrois, salaires, etc., $1,245,690.00; édifices, $627,800.00..	1,873,490 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

INDIENS

458	*Nouvelle-Ecosse*—	
	Réparation de routes et endiguement—Crédit supplémentaire..	2,500 00
459	*Ile du Prince-Edouard*—	
	Soins médicaux et médicaments—Crédit supplémentaire.	500 00
	Secours et grains de semence—Crédit supplémentaire	500 00
460	*Ontario et Québec*—	
	Réparations de routes, de ponts et drainage—Crédit supplémentaire..	32,000 00
	Secours, soins médicaux et médicaments—Crédit supplémentaire..	450 00
461	*Colombie-Britannique*—	
	Soins médicaux, médicaments, hôpitaux—Crédit supplémentaire..	3,000 00
	Aide aux Indiens pour culture gén., arbor, fruitière et nettoy. des vergers—Crédit supplémentaire..	1,500 00
	Levés, routes, irrigation et endiguements—Crédit supplémentaire..	2,000 00
462	*Dépenses générales*—	
	Pour empêcher la propagation de la tuberculose—Crédit supplementaire..	5,000 00
	Levés, Ontario, Québec et provinces maritimes—Crédit supplémentaire..	3,000 00
463	*Yukon*—	
	Secours, soins médicaux et médicaments—Crédit supplémentaire..	4,000 00
464	*Instruction des Indiens*—	
	Crédit supplémentaire..	10,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

19	Affaires indiennes—	
	Appointements	149,570 00
	Dépense casuelle	18,000 00

XXXVIII—POSTES—SERVICE EXTERIEUR

354	Traitements et allocations, y compris F. H. Smith, maître de poste d'Edmonton, à son salaire actuel de $2,000 par année comme inspecteur des postes	15,458,584 40
	Service des malles	14,580,000 00
	Divers, y compris Lucien Pacaud, secrétaire du Haut Commissaire, en tant que représentant du gouvernement canadien sur la Commission du câble du Pacifique à à $1,000; $5,000 pour le paiement d'allocations de commisération aux employés blessés dans l'accomplissement de leurs fonctions ou aux dépendants des employés tués en service, les paiements susdits ne devant être faits que sur autorisation précise du Gouverneur en conseil; et $500 pour les paiements aux employés tenus de faire le supplément d'ouvrage en faisant le pointage des courriers britanniques qui arrivent aux termini océaniques et qui en partent	1,051,050 00
	Territoire du Yukon	165,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

27	Bureau des brevets et des droits d'auteur—	
	Appointements	147,685 00
	Dépense casuelle	28,000 00
37	Commerce—	
	Appointements	438,965 00
	Dépense casuelle	20,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

MANDAT DU GOUVERNEUR GENERAL COMMERCE

383	Dépenses supplémentaires, commission royale pour faire enquête sur les grains (mandat du gouverneur général en date du 25 novembre 1924)	10,000 00

SUBSIDES AU COURRIER POSTAL ET SUBVENTION A LA NAVIGATION

450	Dalhousie, N.-B., et Carleton, P.Q., service entre	1,000 00
451	Service de bateaux à vapeur entre Newcastle, Neguac et Escuminac, avec escale aux ports intermédiaires sur la rivière et dans la Baie de Miramichi—Crédit supplémentaire requis	500 00
452	Parrsboro, Kingsport et Wolfville (service de bateaux à vapeur entre)	5,000 00

453 Rimouski et Pointe aux Outardes (service entre)—Crédit supplémentaire requis.. .. .. 2,500 00

454 St-Jean, Westport et Yarmouth et autres ports (service de bateaux à vapeur entre)—Crédit supplémentaire requis. 5,000 00

455 Summerville, Burlington et Windsor (service de bateaux à vapeur entre).. .. .. 500 00

456 Ile aux Saumons, Ile Seymour, Sorrento et autres ports sur le lac Shuswap, C.-B. (service entre).. .. .. 3,000 00

COMMERCE

494 Commission royale aux fins de s'enquérir sur le commerce du grain—Crédit supplémentaire requis.. .. .. 3,300 00

495 Exploitation et administration des élévateurs—Crédit supplémentaire requis.. .. .. 50,000 00

496 Halifax, construction d'un élévateur—Crédit supplémentaire requis.. .. .. 70,000 00

497 Prince-Rupert, construction d'un élévateur—Crédit supplémentaire requis.. .. .. 685,000 00

498 Secours en nature pour les habitants des îles Sous-le-Vent —Crédit supplémentaire requis.. .. .. 300 00

499 Enquête *re* taux de fret océanique—Crédit supplémentaire requis.. .. .. 25,000 00

500 Conférence commerciale Canada-Antilles.. .. .. 20,000 00

501 Conseil honoraire consultatif des recherches scientifiques et industrielles—Crédit supplémentaire requis.. .. .. .. 15,000 00

502 Loi des grains du Canada (application de la)—Crédit supplémentaire requis.. .. .. 50,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

Bureau des Brevets et des Droits d'Auteur—

393 Pour traitement d'un commis senior du 1er avril au 30 septembre 1924.. .. .. 840 00

Ministère du Commerce—

395 { Pour traitement d'un commis principal statisticien, pendant 10 mois, au 31 mars 1925, à $2,280.. .. .. 1,900 00
Montant supplémentaire requis pour traitement d'un expert en chimie des grains.. .. .. 1,300 00 }

BUDGET PRINCIPAL

(Deux tiers des sommes ci-dessous, moins $1,666.78 dans le dixième item de la résolution No 279)

XXXIV—DIVERS

330 *Patent record*.. .. .. 35,000 00

XXXI—TERRES ET PARCS FEDERAUX

Appointements, service extérieur des terres fédérales.. .. .. 469,556 00

Dépense casuelle, etc., terres fédérales.. .. .. 175,000 00

Somme requise pour payer les honoraires de la Commission des examens des candidats, arpenteurs fédéraux, du secrétaire, des sous-examinateurs et pour frais de voyage, papeterie, impression, loyer et meubles, etc. (Les honoraires de MM. F. H. Peters, Harry B. Parry et W. M. Tobey, membres de la Commission, et de J. A. Côté, secrétaire, doivent être payés à même cette somme).. .. .. 2,000 00

	Pour aider à la publication des mémoires de l'Association des arpenteurs fédéraux..	125 00
	Protection du bois, la culture des arbres, l'inspection et l'administration des réserves forestières, l'arpentage des ressources forestières, la sylviculture et ses produits, etc...	1,185,000 00
	Subvention à l'Association forestière canadienne..	4,000 00
	Etudes et enquêtes sur les forces et les ressources hydrauliques et administration des forces hydrauliques et arpentage hydrométrique, l'asséchement des terres par l'irrigation et le drainage et l'administration de la loi s'y rapportant..	500,000 00
	Pour couvrir les dépenses autorisées par le Gouverneur en conseil aux officiers et aviseurs ès questions des Eaux limitrophes internationales..	8,000 00
	Montant requis pour frais de la commission de contrôle du Lac des Bois..	10,000 00
279	Allocations à W. J. Stewart, chef hydrographe et à J. T. Johnston, directeur des forces hydrauliques, $1,000 chacun, pour services rendus à la Commission mixte internationale durant 1925-26..	2,000 00
	Subvention à la *Western Canada Irrigation Association*.. ..	1,000 00
	Dépenses pour les parcs nationaux du Canada, sites historiques, soins aux indigents dans les parcs, etc., et pour remboursement au gouvernement provincial pour le salaire des Magistrats de police à Banff et à Jasper..	1,025,000 00
	Administration de la loi des oiseaux migrateurs..	50,000 00
	Gravure, lithographie, impression et préparation de cartes, plans et publications semblables du Dominion, y compris salaires, matériel nécessaire, etc.	137,495 00
	Atlas électoral du Canada..	12,000 00
	Coût du contentieux et frais légaux..	5,000 00
	Terres de l'artillerie— Salaires et dépenses..	14,000 00
	Subvention au Club alpin du Canada..	1,000 00
	Allocation de commisération à Mme E. S. Forbes égale à une demi-année de salaire de son mari, payable mensuellement..	1,050 00
	Pour satisfaire aux réclamations des métis du district de la rivière McKenzie, T.N.-O..	7,920 00
	Avances pour salaires et dépenses relatives aux grains de semences et perception pour achats et graines de semences, etc..	45,000 00
	Somme requise pour secours, sous forme de provisions alimentaires, vêtements, combustibles, etc., aussi fourrage pour les animaux, aux colons nécessiteux des provinces d'Alberta et de Saskatchewan en coopération et par entente avec les gouvernements provinciaux ou autrement, et en vertu de règlements établis par le Gouverneur en conseil..	80,000 00
	Pour couvrir la part du Dominion du Canada pour les frais de transportation des marchandises des colons qui ont dû abandonner les terres frappées de sécheresse pour s'établir dans d'autres districts..	28,000 00

XL—AJUSTEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

376	Secrétariat d'Etat..	35,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

467	Octroi additionnel pour couvrir les dépenses du conseil local.	25,000 00
	Octroi au conseil local pour couvrir les dépenses requises pour remplacer les ouvrages publics détruits par l'inondation, etc..	10,000 00

TERRES ET PARCS FEDERAUX

468	Somme requise pour payer les honoraires de F. H. Peters, président du Bureau des Examinateurs des arpenteurs de terres fédérales, pour services rendus en 1924-1925..	210 00
	Somme requise pour couvrir les parties non perçues des avances de grains de semence faites dans la province de Saskatchewan par les banques autorisées aux détenteurs de terres fédérales non patentées, sous la garantie du gouvernement fédéral, y compris la commission payable aux banques pour perceptions, les honoraires des secrétaires-trésoriers municipaux et des fonctionnaires des ministères provinciaux d'agriculture, l'aide aux écritures, les frais de déplacement, etc..	25,000 00
	Pour les frais relatifs aux parcs nationaux du Canada, etc.—Crédit supplémentaire..	40,000 00
	Somme requise pour transporter des bisons du parc Buffalo, Wainwright, Alberta, au parc aux bisons de Wood, près de Fort Smith, T. N.-O..	20,000 00
	Pour gravure, lithographie, impression et préparation de cartes, plans, rapports et diverses publications du Dominion, y compris les appointements et les matériaux nécessaires—Crédit supplémentaire..	15,000 00

DIVERS

481	Pour couvrir les frais d'exploitations, d'entretien et de règlement du projet de la Canada Land and Irrigation Company dans la province d'Alberta, subordonnément aux garanties de remboursement, avec intérêt selon les règlements à être approuvés par le Gouverneur en conseil. Les nominations et les paiements peuvent se faire nonobstant toutes dispositions contraires dans la loi du Service civil ou les règlements établis sous son autorité.	100,000 00
482	Remboursement à la Banque de Montréal, principal et intérêt, aux taux de 6 pour cent par année, pour avances faites à la Amalgamated Water Users' Association de Vauxhall, Alberta, en conformité des dispositions de l'arrêté en conseil C.P. 815 du 17 mai 1924, dans le but de réparer la conduite principale de la Canada Land and Irrigation Company..	20,000 00
483	Somme requise pour payer MM. R. R. Hall et William Irvine, de Peterborough, pour l'abandon de leurs intérêts dans la limite forestière n° 507..	120,430 00

MANDAT DU GOUVERNEUR GENERAL

AFFAIRES DES SAUVAGES

382	Pour secourir les nécessiteux et soigner les malades parmi les sauvages du Territoire du Yukon (mandat de gouverneur général en date du 3 février 1925)...	6,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL—TRAITEMENTS

Ministère des Mines—

391	Montant requis pour augmenter le traitement de Chas. Camsell, sous-ministre, ministère des Mines, à $8,000 par année...	2,000 00

PENSION DE RETRAITE

411	Pour payer à John R. Vicars, à partir du 1er juillet 1924, une rente au montant de $1,020 par année, montant qui avait été recommandé par la Commission du Service Civil en vertu des dispositions de la Loi de la Retraite du Service public...	1,786 05

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXXIV—DIVERS

327	Pour l'élargissement de la décharge du lac des Bois et l'établissement dans cette décharge d'ouvrages appropriés pour diriger le cours de l'eau conformément aux recommandations de la Commission mixte internationale (y compris la somme de $200,000, crédit renouvelé)...	800,000 00

IX—MINISTERE DE LA SANTE

73	Quarantaine—Traitements et dépense casuelle pour les districts organisés et la salubrité publique dans d'autres districts; léproseries de Tracadie et de l'île Bentick; la lèpre en général et la Loi concernant l'hygiène dans les travaux publics...	215,000 00
74	Immigration: inspection médicale...	80,000 00
76	Maladies vénériennes...	100,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

SANTE

407	Allocation aux provinces du Canada en vue du contrôle des maladies vénériennes—Crédit supplémentaire...	25,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXXIII—RETABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

288	Améliorations du chômage...	200,000 00
292	Commission fédérale d'appel...	150,000 00

X—PENSIONS

92 Pensions—Guerre européenne et milice active.. .. ..34,000,000 00

93 Pensions—Corps d'aviation.. .. .. 5,000 00

94 Traitements et dépense casuelle de la Commission des Pensions du Canada.. .. .. 89,380 00

78 Pensions aux vétérans de l'invasion fénienne, 1866-70.. .. .. 750 00

80 Pension aux membres de la milice et aux soldats qui ont fait du service actif lors de la rébellion du N.-O. de 1885 et pension en général.. .. .. 40,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

16 Santé—

Appointements.. .. .. 155,022 50

Dépense casuelle.. .. .. 64,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous moins $276,000.00 dans la résolution No 409*)

PENSIONS

409 Guerre européenne et milice active—Crédit supplémentaire requis conformément aux exigences du Bill N° 70, Geo. V 15-16, 1925, articles 6, 8 et 10.. .. .. 1,276,000 00

RETABLISSEMENT CIVIL DES SOLDATS

469 Pour donner suite aux recommandations de la Commission royale des pensions et du rétablissement, George V, 1924, document parlementaire 203a, pages 74 et 75; pour achat de terrains et construction de maisons à Kamloops, C.-B., pour les anciens combattants tuberculeux.. .. .. 15,000 00

470 Secours de chômage—Crédit supplémentaire.. .. .. 150,000 00

Samedi, 27 juin 1925.

DIVERS

475 Somme requise pour payer les dépenses relatives à l'expédition d'essai du charbon de l'Alberta dans l'Ontario en vue de déterminer le coût réel du transport par rail, sous forme de paiement à effectuer aux chemins de fer Nationaux à raison de 1 la tonne.. .. .. 25,000 00

479 Assistance accordée pour le transport du charbon canadien par les compagnies de chemin de fer 1924-25 selon les règlements contenus dans l'arrêté en conseil en date du 3 septembre 1924 (C.P. 1537).. .. .. 5,000 00

DEPENSES IMPREVUES 1923-24

384 Dépenses imprévues de crédits, 1923-24, suivant le rapport de l'Auditeur général, partie A, page 3, 1923-24.. .. .. 130,442 08

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XI—PENSIONS DE RETRAITE

95 Allocation de retraite aux ex-employés du département des impressions et de la papeterie publiques.. .. .. 34,000 00

XXXV—DOUANES ET ACCISE

349	Appointements et dépenses casuelles aux différents ports du Canada, y compris paiement d'heures supplémentaires aux fonctionnaires nonobstant les dispositions de la *Loi du Service civil,* et édifices provisoires douaniers et loyers..	6,366,235 00
	Appointements et frais de déplacement des inspecteurs de ports et d'autres fonctionnaires du service d'inspection et du service douanier, y compris les salaires et dépenses se rattachant à la Commission des douanes; dans les dispositions de cette dernière sont compris des salaires de $1,000 chacun aux trois membres et $500 au secrétaire.	803,019 00
	Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, drapeaux, timbres à dater, cadenas-instruments, etc., pour divers ports de déclaration, frais de messageries sur échantillons, papeterie et formules de loi, frais judiciaires, primes sur polices de garantie, et uniformes des douaniers..	450,000 00
	Pour frais d'entretien des croiseurs du revenu et service douanier..	375,250 00
	Somme à payer au ministère de la Justice qui devra la dépenser et en rendre compte, pour le service douanier secret..	10,000 00
	Montant requis pour la recherche et l'étude des divers modes d'imposition dans le but de simplifier et améliorer le système actuel, nonobstant toute disposition contraire dans la Loi du service civil..	50,000 00
	Administration de la *Loi taxant les profits d'affaires* 1916 et de la *Loi de l'impôt de guerre sur le revenu,* 1917, et de leurs modifications. Les nominations à cet effet et un salaire supplémentaire de $10,000 pour le commissaire de l'impôt peuvent se faire nonobstant les dispositions de la *Loi du Service civil,* et les dites positions et employés sont totalement exclus de l'application de la *Loi du Service civil..*	2,000,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

22	Justice—	
	Appointements..	226,355 00
	Dépense casuelle, y compris $2,000 pour le bureau du Solliciteur général..	32,500 00
10	Agriculture—	
	Appointements..	711,855 00
	Dépense casuelle..	135,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

AGRICULTURE

401	Compensation à C. Dauphinais pour la perte de quatre animaux condamnés à être abattus en vertu de la Loi des Epizootis mais lesquels moururent sur le chemin de fer en route pour la conserverie..	133 32

402 Compensation à E. Lajoie, pour la perte de deux animaux condamnés à être abattus en vertu de la Loi des Epizootis mais lesquels moururent sur le chemin de fer en route pour la conserverie.. .. .. 73 32

DIVERS

488 Allocation de commisération à Elzéar Martineau, ci-devant aide-chaudronnier à l'agence de Québec du ministère de la Marine.. .. .. 1,018 33

489 Allocation de commisération à la veuve de feu William Cullum, ci-devant inspecteur de navires, Département de la Marine et des Pêcheries.. .. .. 3,240 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE AU CAPITAL

Ministère de la marine

457 Fleuve St-Laurent—Somme requise pour les réparations à la flotte de gragueurs et par l'urgence des travaux de draggage—A voter de nouveau le reliquat non utilisé du crédit voté dans le budget supplémentaire, Crédit N° 459, 1924-25.. .. .. 51,750 00

GOUVERNEMENT CIVIL—TRAITEMENTS

Ministère de la Marine et des Pêcheries—

390 Pour traitement d'un commis principal.. .. .. 2,280 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

MINISTÈRE DE LA MARINE

219 Canal de navigation du fleuve St-Laurent—Entretien et fonctionnement de la flotte des dragues.. .. .. 1,663,000 00

XVIII—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

216 Service de sauvetage, y compris récompenses pour sauvetage de personnes.. .. .. 100,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

DOUANES ET ACCISE

Sommes requises pour créer des positions et faire la nomination d'officiers pour prévenir la contrebande et pour faire enquête sur les fraudes au détriment du revenu, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil, et les dispositions et le personnel ainsi nommé devant être complètement exclu de l'application de ladite loi; aussi pour couvrir les dépenses de ces officiers et l'achat ou l'affrètement de vaisseaux et pour l'achat ou la location d'automobiles devant servir à prévenir la contrebande et autres infractions aux lois du revenu.. .. .. 350,000 00

493	Salaires et dépenses casuelles dans les divers ports du Dominion, y compris paiement de temps supplémentaire fait par les officiers, nonobstant toute disposition contraire de la Loi du service civil—et édifices et loyers temporaires..	70,057 39
	Divers—Impressions et papeterie, abonnements aux journaux de commerce, pavillons, timbres dateurs, serrures, instruments, etc., pour les divers ports d'entrée, frais de messagerie sur échantillons, papeterie et formules légales, frais de justice, primes sur cautionnements, et uniformes pour les douaniers..	5,502 28

DIVERS

487	Allocation de commisération à Chas H. Lake, père de John Lake, ci-devant employé de la division du Radio du ministère de la Marine..	1,500 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXXIV—DIVERS

310	Dépenses se rattachant à des affaires litigieuses relevant du ministère de la Justice..	38,000 00

IV—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

38	Dépenses diverses..	10,000 00
	Indemnité de subsistance du juge pour le district d'Atlin, C.-B...	1,200 00

Cour Suprême du Canada

39	Dépense casuelle et déboursés, livres, magazines, etc., pour les juges, montant n'excédant pas $300..	7,500 00
	Livres de droit et de référence pour la bibliothèque et reliure.	10,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la Cour..	7,000 00

Cour de l'Echiquier du Canada

40	Dépense casuelle—Frais de voyage des juges et des officiers de la cour, rémunérations aux shérifs, etc., impressions, papeterie, etc., et $150 pour les livres des juges..	8,000 00
	Impression, reliure et distribution des rapports de la cour..	2,000 00

Territoire du Yukon

41	Diverses dépenses y compris indemnités de subsistance du juge et les appointements et subsistance des fonctionnaires de la cour, etc...	9,000 00

DIVERS

296	Administration de la *Loi des faillites*..	3,000 00

X—PENSIONS

91	Allocation annuelle à J. Langlois Bell, magistrat de la cour de police à White Horse, Yukon, mis à la retraite..	600 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

AGRICULTURE

403	Subvention aux entrepôts frigorifiques et établissements de réfrigération préalable—Crédit supplémentaire..	40,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL—TRAITEMENTS

389	*Ministère de la Justice—*	
	Pour augmenter le traitement de J.-E. Tremblay, commis-secrétaire, à $3,960..	600 00
	Pour traitement d'un dessinateur senior..	1,680 00
	Pour nommer E. Allen, messager..	720 00
	Cour de l'Echiquier du Canada—	
	Pour traitement d'un sténographe (Grade 2)..	960 00

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

397	Pour compensation à l'ex-juge O'Leary pour dépenses faites en sa qualité de représentant du juge, district de Thunder Bay..	250 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXXIV—DIVERS

336	Pour la révision des statuts du Canada. Les paiements peuvent être faits nonobstants toute clause des règlements ou de la Loi du service civil..	35,000 00

V—PENITENCIERS

42	Kingston..	419,000 00
	Saint-Vincent de Paul..	385,000 00
	Dorchester..	241,500 00
	Manitoba..	203,600 00
	Colombie-Britannique..	151,000 00
	Alberta..	3,000 00
	Saskatchewan..	245,000 00
	En général..	1,400 00

XXXIV—DIVERS

312	Dépenses en vertu de la convention au sujet des réclamations pécuniaires passée avec les Etats-Unis..	1,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

PENITENCIERS

398	Pour payer une allocation de commisération aux enfants de feu John L. Berrigan, garde au pénitencier de Kingston..	905 00
	Pour augmenter la pension de Wm Tatton, ex-garde au pénitencier de Kingston et la porter à $47.00 par mois..	312 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

34	Royale gendarmerie à cheval du Canada—	
	Appointements..	38,580 00
	Dépense casuelle..	8,400 00

XXVIII—ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

275	Solde de la gendarmerie..	964,129 25
	Subsistance, billets de logement et frais de voyage, fourrage, combustible et éclairage, habillement, réparations et réfections, chevaux, munitions, papeterie, etc., hôpitaux, etc., transport et fret, réparations aux bâtiments, dépense casuelle et enquêtes criminelles..	954,242 75
	Indemnités aux gendarmes de la Royale Gendarmerie à cheval du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions..	6,500 00
	Pour aider à la mise en vigueur des lois fédérales—Les débours imputables à ce crédit se rapporteront à tels devoirs de police fédérale qui seront définis par le Gouverneur en conseil, sur la recommandation du ministre de la Justice..	75,000 00
	Pour l'organisation de services spéciaux relativement à la Loi concernant l'opium et les stupéfiants..	25,000 00

X—PENSIONS

79	Pension à la Gendarmerie à cheval, aux Volontaires de Prince-Albert et aux Police Scouts relativement à la rébellion de 1885..	970 90
81	Pensions aux familles de certains membres de la troupe qui ont perdu la vie alors qu'ils étaient en service—	
	Mme Margaret Johnson Brooke..	821 25
	Mme Elizabeth Willmett..	54 75
	Mme Elizabeth Fitzgerald..	525 00
	Mme Mary Emma Bossange..	456 25
	Mme Myrtle L. Richards..	756 00
	Mme Mabel Forbes..	410 63
	Mme Amy Lillian Searle..	406 98
82	Pension à J. B. Allan..	450 00

XXXIV—DIVERS

331	Subvention à l'Association des chefs constables du Canada..	500 00
332	Pour aider à supprimer la traite des blanches..	2,500 00
333	Allocation de sympathie au Dr P. E. Doyle, aide-chirurgien de la Royale gendarmerie à cheval du Canada, malade d'obnubilation mentale à la suite d'un séjour dans les régions arctiques..	1,700 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

PENSIONS

408	Pension à John B. Allan—Crédit supplémentaire requis	550 00

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

465	Etablissement de nouveaux détachements dans les territoires du Nord-Ouest, y compris une somme de $72 pour rembourser la division des Territoires du N.-O., ministère de l'Intérieur, pour la perte des recettes de permis de chasse—Crédit supplémentaire..	27,863 00
	Pour dédommager des membres de la gendarmerie royale de blessures reçues dans l'accomplissement de leur devoir—Crédit supplémentaire..	2,000 00
	Construction d'un édifice pour le détachement de gendarmerie du parc Jasper, Alberta, y compris les quartiers des officiers $6,000, les quartiers des gendarmes et le corps de garde, $11,000, et l'écurie $3,000..	20,000 00
	Dédommagement de la cité de Brandon, Man., solde de réclamation d'intérêts sur la dépense de $6,403.94 pour la construction d'un égout jusqu'à Fair-Grounds, dans ladite ville en 1919..	2,380 23
	Etablissement d'un nouveau détachement dans le voisinage de la péninsule de Bache, district arctic nord-est..	20,016 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXXIV—DIVERS

294	Dépenses occasionnées par la loi de tempérance du Canada..	5,000 00
295	Achat de 650 exemplaires du *Parliamentary Guide*..	1,950 00
297	Dépenses occasionnées par les *Lois de naturalisation*, 1914 et 1920..	8,000 00
309	Directeur général des élections—Traitements et dépense casuelle de bureau..	16,720 00
311	Contribution annuelle à la *Canadian Law Library, Londres*, Angleterre..	500 00
313	Archives publiques..	85,000 00
316	Appointements et salaires, bureau des passeports..	23,000 00
317	Pour pourvoir à la contribution du Canada au maintien du Secrétariat permanent de la Société des Nations..	163,656 38
318	Somme requise pour défrayer les dépenses de la délégation canadienne à la Société des Nations..	15,000 00
319	Subvention pour venir en aide à la *St. John Ambulance Association*..	5,000 00
321	Allocation à l'Association Canadienne contre la tuberculose.	20,000 00
322	Subvention au Conseil canadien d'hygiène sociale..	5,000 00
323	Subvention à l'Association du bien-être de l'enfance..	5,000 00
324	Comité d'hygiène mentale..	10,000 00
338	Pour pourvoir au salaire du secrétaire particulier du président du Sénat..	600 00
344	Rente au Dr Chas. E. Saunders en reconnaissance de ses services dans l'intérêt de l'agriculture, en particulier pour avoir créé une variété de blé de printemps appelé blé Marquis..	5,000 00
345	Pour autoriser par les présentes le Gouverneur en conseil à accorder la retraite de sir Joseph Pope conformément aux dispositions de la Loi de pension du service civil 1924, à dater du 1er avril 1925, et, en considération de ses 49 années de service, lui accorder une allocation spé-	

	ciale de retraite au montant de $8,000 à la place d'un congé pour maladie et retraite, payable en versements mensuels durant la première année de sa retraite; pourvu que nonobstant cette allocation toutes les clauses de ladite loi s'appliquent pour toutes fins à lui-même et à sa famille comme si cette allocation n'était pas accordée, excepté que l'allocation de pension accordée par ladite loi devra être calculée sur la base de sept dixièmes de $8,000, et que les versements sur cette pension ne devront commencer que le 1er avril 1926, et que tous les paiements à faire à la veuve ou à ses enfants, en vertu de ladite loi devant dans tous les cas être calculée sur la base de ladite allocation de pension de sept dixièmes de $8,000..	8,000 00
347	Pour payer les frais de la représentation à Genève, y compris le salaire, au taux de $6,000 par année, de W. A. Riddel, Ph.D., conseil pour le Canada auprès de la Société des Nations, nonobstant les dispositions et règlements de la Loi du service civil et ses amendements..	10,000 00
348	Pour la réception de l'Union interparlementaire pour la paix	10,000 00

IX—MINISTERE DE LA SANTE

75	Laboratoire d'Hygiène..	5,000 00

X—PENSIONS

77	Mme Wm. McDougall..	1,200 00
83	Pension à Mary E. Fuller..	600 00
84	Pension à Madame Fabre..	1,000 00
85	Pension à Mme Mary L. Campbell..	500 00
86	Pension aux sœurs non mariées de feu le col. Harry Baker, député..	700 00
87	Pension à Mlle Nellie Hopkinson..	720 00
88	Pension à Jas. Elliott..	672 00
89	Pension à Alice Morson Smith..	600 00
90	Annuité au Dr F. G. Banting..	7,500 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

12	Commission du Service Civil—	
	Salaires..	192,455 00
	Dépense casuelle..	50,000 00
30	Archives publiques—	
	Appointements..	61,280 00
	Dépense casuelle..	15,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

GOUVERNEMENT CIVIL—TRAITEMENTS

	Commission du Service Civil—	
387	Pour traitement d'un commis senior pendant trois mois, à $125 par mois..	375 00
	Pour traitement d'un commis-classeur pendant neuf mois, à $105 par mois..	945 00
	Bureau du Haut Commissaire—	
388	Dépenses casuelles—Crédit supplémentaire..	10,000 00

DIVERS

474	Allocation au Conseil canadien de l'hygiène social—Crédit supplémentaire requis..	5,000 00
476	Dépenses relatives à la Convention des réclamations pécuniaires avec les Etats-Unis—Crédit supplémentaire requis	9,000 00
477	Pour couvrir les frais d'achat des peintures historiques de l'Ouest du Canada à l'exposition de Wembley, de peintures de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ontario, et autres sujets historiques..	5,000 00
478	Allocation de commisération à la veuve de feu Alfred Laliberté..	3,000 00
484	Tablette commémorative à feu Allan Crawford, commandant, expédition de l'île Wrangel, 1921..	1,000 00
486	Représentation du Canada sur le Comité Economique de l'Empire..	4,000 00
490	Conférence entre les gouvernements Fédéral et Provinciaux pour étudier une modification de la loi de l'Amérique Britannique du Nord au sujet de la constitution et des pouvoirs du Sénat et autres questions...	5,000 00
491	Allocation à l'Association Canadienne contre la tuberculose —Crédit supplémentaire requis..	5,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE AU CAPITAL

Ports et rivières

426	Toronto—Améliorations aux ports—Somme additionnelle requise, y compris l'intérêt de $17,762.45 payable à Roger Miller & Sons, Ltd., sur des deniers gagnés par eux au cours de l'année 1919-20, le paiement de ces deniers ayant été différé par suite de l'épuisement du crédit supplémentaire pour cette année-là	215,000 00
	St-John—Améliorations au port, crédit supplémentaire requis..	250,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE AU REVENU

Ports et rivières

Ile du Prince-Edouard

	Brae Harbour—Reconstruction et réparations du brise-lames	3,600 00
	China Point—Prolongement du quai..	2,400 00
436	Pownal Bay—Réparations du quai..	3,200 00
	Rustico Harbour—Reconstruction des ouvrages de protection de la plage..	3,300 00
	Summerside—Réparations du quai du chemin de fer..	8,000 00

Nouveau-Brunswick

	Grand Harbour (Ingall's Head)—Brise-lames..	25,000 00
	Green Point—Jetée..	16,000 00
437	Pointe-du-Chêne—Réparations du brise-lames—Crédit supplémentaire..	1,900 00
	Port Elgin—Dragage de la rivière Gaspereau—Crédit supplémentaire..	4,000 00
	Fleuve St-Jean—Dragage autour de divers quais..	11,600 00

Québec

	Anse-à-Beaufils—Reconstruction et réparations des jetées..	3,625 00
	Anse-aux-Gascons—Agrandissement du quai..	5,000 00
	Station de Beloeil—Reconstruction et réparations du quai et des jetées..	4,100 00
	Bersimis—Dragage..	23,000 00
	Bonaventure—Améliorations du havre—Crédit supplémentaire..	4,000 00
	Brown's Island—Quai..	3,300 00
	Batiscan—Ouvrage de protection du chenal..	5,000 00
	Cap-de-la-Madeleine—Agrandissement du quai..	30,000 00
	Cap-St-Ignace—Réparations du quai..	3,150 00
	Chandler—Agrandissement du quai et dragage..	50,000 00
	Pointe Gatineau—Reconstruction du quai..	2,280 00
	Cap-aux-Meules (I. de la M.)—Réparations du quai..	1,600 00
	High Falls—Réparations du quai..	1,300 00
	Havre-aux-Maisons—Réparations du quai..	1,400 00
	Iberville—Remplacement du pilotage de protection..	1,400 00
	L'Anse-à-Valleau—Jetée de dérivation..	1,800 00
	Les Eboulements—Réparations du quai—Crédit supplémentaire..	2,550 00
	Maria—Reconstruction du quai..	9,000 00
	Caps de Maria—Ouvrage de protection de la rive..	1,200 00
	Matane—Montant nécessaire afin de terminer les améliorations du havre, la Hammermill Paper Company de Erié, Pe., y contribuant $100,000,00..	140,000 00
438	Matane—Afin de payer à MM. J. R. et J. E. Boulanger, entrepreneurs, pour la construction du quai leur réclamation pour avaries à l'ouvrage non terminé causées par une tempête d'une violence sans exemple le 9 décembre 1924, nonobstant toute disposition contraire dans le contrat tel que conclu en premier lieu..	4,660 20
	Nicolet—Dragage..	22,000 00
	Notre-Dame-de-Pierreville—Quai et brise-lames..	13,000 00
	Notre-Dame-de-Pierreville—Dragage..	6,800 00
	Norton Creek—Dragage..	5,000 00
	Rivière Nouvelle—Brise-lames..	2,500 00
	Pointe Bourque—Plan incliné à la plage..	3,400 00
	Port-au-Persil—Achat d'un emplacement..	500 00
	Port-Daniel—Réparations du quai..	7,700 00
	Port-au-Saumon—Acquisition et reconstruction d'une partie du quai..	20,400 00
	Rivière Verte—Remplacement du quai..	3,000 00
	St-André—Réparations du quai..	11,800 00
	Ste-Anne-des-Monts—Réparations du quai..	2,000 00
	St-Dominique-du-Lac—Quai..	1,800 00
	St-François-Nord—Réparations du quai..	6,150 00
	St-Gédéon (Lac St-Jean)—Réparations du quai..	1,500 00
	St-Godfroy—Agrandissement du quai..	5,000 00
	St-Jean-Port-Joli—Réparations du quai..	6,500 00
	St-Marc—Améliorations du quai..	1,100 00
	St-Placide—Achat du quai..	5,000 00
	St-Siméon—Réparations du quai..	1,250 00
	St-Siméon de Bonaventure—Améliorations du brise-lames..	2,000 00

	Sandy Bay—Brise-lames—Quai	3,000 00
	Sept-Iles—Réparations du quai	1,500 00
	Trois-Pistoles—Réparations du brise-lames	1,000 00
	Varennes—Réparations du quai	2,750 00

Ontario

	Bronte—Réparations au quai	4,900 00
	Burlington—Prolongement du brise-lames	9,800 00
	Burlington—Channel—Réparations à la jetée du nord	3,100 00
	Chatham—Réparations au mur de revêtement—Crédit supplémentaire	7,500 00
	Chute à Blondeau—Reconstruction du quai	7,600 00
	Collingwood—Reconstruction du brise-lames	35,000 00
	Honey-Harbour—Quai	11,600 00
	Lac Laurenson—Dragage	2,000 00
	L'Orignal—Contribution au coût de protection de la rive, la province devant contribuer une somme égale et la municipalité—$1,000	2,000 00
439	Meaford—Réparations au brise-lames	9,000 00
	Midland—Dragage	58,000 00
	Midland—Quai—Crédit supplémentaire	45,000 00
	New Liskeard—Réparations au quai	3,650 00
	Owen-Sound—Mur dans le port	15,000 00
	Port-Stanley—Amélioration et réparation du port—Crédit supplémentaire	10,000 00
	Rondeau—Dragage	32,000 00
	Rivière Saugeen—Réparation des ouvrages du port—Crédit supplémentaire	4,000 00
	Sault-Ste-Marie—Dragage du poste d'amarrage	61,000 00
	Windsor—Réparations du quai	3,000 00

Manitoba

	Port de Gimli—Jetée	10,200 00
440	Delta—Ouvrage de protection	33,000 00
	Rivière Rouge—Ouvrage de protection	18,000 00
	Plage Victoria—Prolongement du brise-lames	24,000 00

Saskatchewan et Alberta

441	Rivière Elbow—Ouvrage de protection	3,600 00
	Lac-La-Biche—Quai	6,000 00

Colombie-Britannique

	Baie Blubber -Quai	6,300 00
	Clayoquot—Réparations au quai	5,200 00
	Ile Denman—Cale d'atterrissage	1,000 00
	False-Bay, Ile Lasqueti—Quai	5,600 00
	False-Creek—Dragage	41,200 00
	Lac Fraser—Quai—Achèvement	900 00
	Rivière Fraser—Améliorations—Crédit supplémentaire	33,100 00
	Rivière Fraser—Améliorations à la jetée	34,000 00
	Pointe Goswer—Ponton	2,100 00
	Greta—Reconstruction du quai	2,500 00
	Haney—Reconstruction du quai—Crédit supplémentaire	3,000 00
	Kaleden—Reconstruction du quai	4,100 00
	Kildonan—Ponton	1,750 00

442	Marmot-Bay—Ponton	2,700 00
	New-Massett—Renouvellement du ponton	1,350 00
	Rivière Oona—Ponton	2,000 00
	Pope's Landing, Pender Harbour—Reconstruction du ponton.	1,200 00
	Port-Renfrew—Règlements final de la réclamation de la succession Goodman relativement à l'acquisition de l'emplacement du quai	2,000 00
	Riondel—Quai	7,600 00
	Sayward—Remplacement du quai (pour compléter l'entreprise)	6,600 00
	Baie Shusharlie—Réparations au ponton	1,400 00
	Sunnybrae—Quai	7,500 00
	Ucluelet (Ouest)—Ponton	1,350 00
	White Rock—Réparations au quai	1,200 00

DRAGAGE

443	Dragage—Ontario et Québec—Crédit supplémentaire	90,000 00
	Dragage—Colombie-Britannique—Crédit supplémentaire	45,000 00

CHAUSSÉES ET PONTS

444	Pont interprovincial sur la rivière Restigouche à Matapédia—Améliorations et réparations aux approches	1,000 00
	St-Marjorique, Qué.—Réparations aux approches du pont	4,000 00

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Nouvelle-Ecosse

445	Ligne téléphonique des Petits Narrows à Ottawa Brook	2,000 00
	Lignes télégraphiques et téléphoniques du Cap-Breton—Réparations et améliorations générales	11,650 00
	Petits Narrows—Ligne téléphonique de Grasspond—Prolongement de Washabuck Centre à la pointe McKay et du pont Washabuck à South Cove	700 00
	Whycocomagh—Ligne téléphonique d'Orangedale—Prolongement à Orangedale-est	500 00

Québec

446	Câble entre l'Ile Verte et la rive sud du Saint-Laurent	1,350 00
	Rive nord, fleuve St-Laurent, est du Bersimis—Amélioration du réseau télégraphique de la péninsule Manicouagan—A voter de nouveau	1,200 00

Saskatchewan et Alberta

447	Lignes télégraphiques et téléphoniques de l'Alberta—Réparations et améliorations générales	3,375 00
	Edmonton—Ligne de la rivière la Paix—Détournement de la ligne sur la section Waterhole et Dunvegan	2,000 00
	Battleford—Ligne télégraphique de l'Ile à la Crosse—Améliorations et réparations générales	8,000 00
	Rivière la Paix—Ligne de Waterhole—Renouvellement de la ligne et détournement à la grande route	5,000 00

Colombie-Britannique

	Lignes télégraphiques et téléphoniques de la terre ferme—Réparations et améliorations générales	14,000 00

448	Réseau télégraphique du Yukon—Réparations et améliorations à la section Terrace-Stewart..	7,000 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Emplacement de Vanderhoof à Fort-St-James..	4,800 00
	Ligne téléphonique de Barrière à Barrière Forks..	3,425 00
	Réseau télégraphique du Yukon—Extension de Endako à l'extrémité inférieure du lac François—A voter de nouveau..	2,700 00
	Ligne téléphonique de Dawson Creek à Kilkerran..	800 00
	Ligne téléphonique de Quesnel à Prince-George..	12,500 00

DIVERS

449	Entretien et maintien des barrages pour l'emmagasinage de l'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires, pour arpentages s'y rattachant et règlement des dommages aux terrains—Crédit supplémentaire requis..	11,000 00
	Pour l'érection d'une tablette commémorative à la mémoire de feu le Dr. Alpheus Todd, ci-devant bibliothécaire du Parlement..	1,000 00
	Arpentages et inspections—Crédit supplémentaire requis.. ..	17,500 00
	Nouvelle coque requise pour le navire *Samson*—A voter de nouveau..	7,600 00
	Pour payer à la veuve de feu Joseph Byrne, employé à Ottawa, dont le cas a été approuvé pour la mise à retraite de certains membres du service public mais qui est décédé pendant que le rapport attendait la sanction du Gouverneur général en conseil, l'allocation représentant huit mois de salaire payable à l'époux s'il eût vécu..	671 40

Résolutions à rapporter.

Lesdites résolutions sont rapportées, lues la seconde fois et agréées, le comité des Subsides devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

CONCOURS

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 17 février écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

III—GOUVERNEMENT CIVIL

28	Bureau de poste—	
	Appointements, comprenant montant requis pour payer l'opérateur grade 2 de la machine à poinçonner les cartes Hollerith d'après le décret du Conseil C.P. 156-2521 en date du 24 décembre 1923..	1,143,729 00
	Dépense casuelle..	195,000 00

VII—AGRICULTURE

47	Industrie laitière, y compris l'octroi de $3,000 au Conseil National de l'Industrie laitière..	230,000 00
48	Entrepôts frigorifiques..	30,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 20 février écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

VII—AGRICULTURE

49	Fruits, y compris l'octroi de $8,000 au Conseil Canadien de l'Horticulture..	200,000 00
50	Contrôle des grains de semences, fourrages et engrais.. ..	295,000 00
51	Expériences de dishydratation..	15,000 00
52	Bétail..	1,280,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 24 février écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée et elle est comme suit:—

III—GOUVERNEMENT CIVIL

13	Douanes et Accise—	
	Appointements..	585,755 00
	Dépense casuelle..	48,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 27 février écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

XXXIX—COMMERCE

356	Primes sur les barres ou tringles de cuivre, administration de la loi..	1,500 00
357	The Hemp Bounties Act, 1923, Administration de la loi..	500 00
358	Service des nouvelles britanniques et à l'étranger..	32,000 00
359	Administration de la Loi des grains du Canada..	1,100,000 00
355	Primes sur le pétrole brut, administration de la loi..	1,500 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 5 mars écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée et elle est comme suit:—

VII—AGRICULTURE

53	Fermes Expérimentales..	1,440,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 6 mars écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

III—GOUVERNEMENT CIVIL

32	Travaux publics—	
	Appointements..	614,655 00
	Dépense casuelle..	75,000 00

VII—AGRICULTURE

54	Santé des animaux, administration de la *Loi des Epizooties* et de la *Loi des viandes et conserves alimentaires* et des édifices nécessaires..	1,905,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 17 mars écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

23	Travail—	
	Appointements..	159,930 00
	Dépense casuelle..	25,000 00

XXVI—TRAVAIL

252	Loi de la conciliation et du travail, y compris la publication, impression, reliure et distribution de la Gazette du Travail, et indemnités aux correspondants..	35,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 24 mars écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée et elle est comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

25	Mines—	
	Appointements..	529,670 00
	Dépense casuelle..	6,700 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 7 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

33	Chemins de fer et Canaux—	
	Appointements..	206,070 00
	Dépense casuelle..	38,000 00

XVIII—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL

206	Entretien et réparation des steamers de l'Etat et brise-lames	1,500,000 00
207	Examen des capitaines et seconds..	20,000 00
208	Enquête sur les naufrages..	6,000 00
209	Dépenses des écoles de navigation..	7,000 00
210	Pour pourvoir au soutien temporaire des marins indigents..	5,000 00
211	Enregistrement des navires..	3,000 00
212	Enlèvement d'obstacles des eaux navigables..	5,000 00
213	Inspection des expéditions des bestiaux..	4,000 00
214	Continuer les subventions pour l'outillage de sauvetage—Québec et Colombie-Britannique..	35,000 00
215	Dépenses imprévues..	5,000 00
217	Relevés hydrographiques et entretien et réparations des steamers employés à ces relevés..	340,000 00
218	Service radiotélégraphique—Construction et entretien de stations radiotélégraphiques et administration générale de la radiotélégraphie dans tout le Canada..	500,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 8 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XIX—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Ministère de la Marine

220	Pour l'entretien du chantier maritime de Sorel..	154,000 00

XX—PHARES ET SERVICE COTIER

221	Agences, loyers et dépense casuelle..	226,000 00
222	Salaires et allocations des gardiens des phares..	650,000 00
223	Somme requise pour verser une allocation de commisération à	

	John Davidson, ex-gardien de phare à Cape Mudge, C.-B.	500 00
224	Entretien et réparation des phares..	825,000 00
225	Construction de phares et aide à la navigation, y compris la réglementation de la navigation aux autres endroits où la chose est jugée nécessaire, crédit renouvelé, $75,000..	525,000 00
226	Service des signaux..	100,000 00
227	Administration du pilotage..	250,000 00
228	Entretien et réparations des quais..	10,000 00
229	Pour briser la glace dans la baie du Tonnerre, le lac Supérieur et aux autres endroits jugés favorables à la navigation..	30,000 00
230	Montant nécessaire pour payer une pension aux pilotes:— Joseph Lapointe, Barthélémi Lachance, Alphonse Asselin, Elzéar Desrosiers, Hubert Raymond, Edmond LaRochelle, L. E. Morin, A. T. Simard, Joseph Plante, Victor Vézina, Raymond Baquet, Alfred LaRochelle, Théophile Corriveau, Alphonse Pouliot, Trefflé Délisle, Alfred Gaudreau, F. X. Demeules, Adjutor Baillargeon, Joseph Pouliot, Arthur Baillargeon, John A. Irvine, Camille Bernier, Joseph Eugène Lachance, Elzéar Normand, Philéas Lachance, Narcisse Lavoie, L. H. Lapierre, J. T. St-Laurent, J. V. Gourdeau, Samuel Rioux, Joseph LaRochelle, François Gaudreau, Arthur Keonig, J. Alphonse Lachance, Raoul Lachance, Joseph O. Lachance, Arcadius Jouvin..	11,000 00
231	Allocation au maître du port d'Amherstburg pour la surveillance des phares et des bouées de la rivière Sainte-Claire, de la rivière Détroit et du lac Erié, et pour d'autres services des phares durant la saison de navigation de 1924..	600 00
232	Patrouille des eaux septentrionales du Canada..	10,000 00

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de la Marine

237	Service météorologique, y compris l'observatoire magnétique, subventions de $500 chacune aux observatoires de Kingston et Montréal, aussi une allocation de $400 à L. F. Gorman, observateur à Ottawa..	260,000 00

XXII—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR

238	Inspection des bateaux à vapeur..	119,210 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

24	Marine et Pêcheries—	
	Appointements..	484,720 00
	Dépense casuelle..	95,000 00

XXIII—PECHERIES

239	Salaires et déboursés des fonctionnaires et gardiens des pêcheries, et du service de patrouille des pêcheries..	880,000 00
241	Frais de justice et dépense casuelle..	2,000 00
243	Pour l'entretien d'un bureau de renseignements sur les pêcheries..	2,000 00
244	Inspection de poisson mariné..	25,000 00
247	Commission biologique maritime du Canada..	42,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 11 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

XXXIX—COMMERCE

360	Administration et exploitation des élévateurs (pour salaires, gages, force motrice, combustible, assurance sur le grain à Port-Arthur, honoraires d'enregistrement, d'inspection et de pesage, papeterie, loyer de bureau, honoraires des vérific. ambulants et dépenses diverses)..	475,000 00
361	Entretien et matériel des élévateurs (y compris réparation et renouvellement de moteurs, machines, matériel et voies; et installation de machines Carter à disques et de machines à nettoyer le lin, etc.)..	60,000 00
362	Elévateur à Halifax, pour la construction d'un..	575,000 00
364	Service de renseignements commerciaux (y compris les salaires, dépenses de voyage, dépenses contingentes et autres dépenses des commissaires du commerce, des commissaires juniors du commerce et des agents commerciaux; les dépenses de voyage des fonctionnaires à Ottawa; les salaires des employés temporaires à Ottawa; et diverses dépenses pour le développement et l'expansion du commerce canadien)..	341,750 00
365	Mesurage du bois, rente d'un mesureur en retraite..	200 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 12 mai écoulé est rapportée, lue la deuxième fois et agréée et elle est comme suit:—

(Cinq sixièmes de la somme ci-dessous)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

36	Rétablissement des Soldats dans la vie civile— Appointements..	21,500 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 13 mai écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et adoptée et elle est comme suit:—

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

35	Secrétariat d'Etat—	
	Appointements..	121,640 00
	Dépense casuelle..	21,500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 14 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(Cinq sixièmes des sommes ci-dessous)

XXXIX—COMMERCE

366	Bureau de la Statistique fédérale (y compris le recensement de l'Ouest)..	125,000 00
367	Inspection de l'électricité et du gaz—	
	Salaires du personnel, $137,055.00; frais de voyage du directeur du personnel à Ottawa, des inspecteurs de district et des inspecteurs; achat et réparations d'instruments; garde du matériel et dépenses contingentes, $43,340.00; exportation de pouvoir électrique, $500.00; Commission électrotechnique internationale, $400.00..	181 295 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 14 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXV—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Ministère

248	Pour l'organisation et l'équipement de la division des explosifs en vertu de la loi des explosifs, c. 31, 4-5 Geo. V...	10,000 00

Division des mines

249	Etude des gisements de minerai et des ressources minérales; des industries métallurgiques et des mines et de la technologie minérale; gages, frais d'épreuve et des laboratoires y compris les traitements et toutes les autres dépenses de la commission fédérale du combustible..	200,000 00
	Publication, versions anglaise et française des rapports; achats de livres, de fournitures du laboratoire, d'instruments; aide diverse et dépense casuelle..	40,000 000
	Pour couvrir les frais de transport des envois de minerai expédiés des provinces éloignées à l'usine de préparation du minerai de la division des Mines à Ottawa pour en faire l'épreuve conformément aux règlements approuvés par le ministre des Mines..	5,000 00
	Allocation à J. H. Fortune pour couvrir ses frais de logement, d'éclairage, de chauffage et d'eau en sa qualité de gardien de l'édifice de la division des mines, rue Sussex, vu la nécessité d'utiliser l'espace occupé par lui pour des fins de laboratoire et d'emmagasinage..	400 00

Essayerie du Canada

250	Entretien de l'essayerie, Vancouver, C.-B.	26,000 00

XXV—MINES ET COMMISSION GEOLOGIQUE

Commission géologique

251	Pour explorations, études et recherches, appointements des explorateurs, dessinateurs et autres..	200,000 00
	Pour publication des éditions anglaise et française des rapports, cartes, illustrations, etc.	55,000 00
	Entretien des bureaux et du musée, instruments, produits chimiques, livres de référence, aide diverse et dépense casuelle..	50,000 00
	Pour l'équipement du musée..	10,000 00
	Pour achat de spécimens..	3,000 00

XXXIV—DIVERS

328	Allocation de sympathie à Mme Anna Kohl veuve de feu Harold Kohl, chimiste à l'emploi du département des Mines..	3,000 00
325	Subvention au *Canadian Institute of Mining and Metallurgy.*	3,000 00
326	Subvention à l'Institut impérial..	12,849 00

VII—AGRICULTURE

55	Entomologie..	20,000 00
56	Administration et application de la *Loi concernant les insectes destructeurs et autres fléaux* et des édifices nécessaires.	375,000 00

57 Publications..	18,500 00
58 Institut International d'Agriculture..	13,500 00
59 Salaire et dépenses de l'agent vendeur des produits agricoles en Grande-Bretagne..	10,000 00
60 Subvention au ministère de l'Agriculture et de Nouvelle-Ecosse pour appliquer à l'amortissement de la dette sur l'édifice des Sciences du collège agricole de Truro, N.-E.	20,000 00
61 Subvention au ministère de l'agriculture du Nouveau-Brunswick pour appliquer à l'amortissement de la dette sur l'école des cours abrégés située à Fredericton, N.-B...	5,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 18 mai écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée et elle est comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

21 Intérieur—	
Appointements..	1,437,542 50
Dépense casuelle..	100,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 19 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXXIX—COMMERCE

368 Loi du poinçonnage de l'or et de l'argent..	6,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

15 Finances—	
Appointements..	341,840 00
Dépense casuelle..	40,000 00
Inspecteur général des banques, appointements et dépense casuelle..	50,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 20 mai écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée et elle est comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

18 Immigration et Colonisation—	
Appointements..	250,770 00
Dépense casuelle..	50,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 22 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Ontario

Beaumaris—Réparations au quai..	1,000 00
Blind-River—Dragage..	47,000 00
Blind-River—Pour remplacer l'entrepôt..	2,100 00
Burlington-Channel—Reconstruction de la jetée sud..	40,000 00
Byng-Inlet—Dragage..	38,000 00
Chatham—Réparations au mur de soutènement..	5,850 00
Cobourg—Reconstruction d'ouvrages de port..	12,000 00

	Cumberland—Reconstruction du quai..	10,500 00
	Goderich—Réparations et améliorations au port..	150,000 00
	Grand-Bend—Réparations à la jetée..	1,400 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	50,000 00
	Honey-Harbour—Dragage..	15,800 00
	Jeannette's-Creek—Réparations au quai..	1,000 00
	Kincardine—Réparations aux jetées..	25,000 00
	Kingston, C.R.M.—Réparations au quai et ouvrage de protection..	1,800 00
	Kingsville—Réparations et renouvellements aux jetées.. ..	9,400 00
	Leamington—Réparations à la jetée..	1,000 00
	Lemington—Brise-lames..	10,000 00
	Lion's-Head—Réparations à la jetée..	900 00
	Midland—Quai..	15,000 00
149	Oshawa—Améliorations au port..	100,000 00
	Owen Sound—Dragage..	83,000 00
	Ile Pelée—Réparations aux jetées..	2,400 00
	Ile Pelée—Prolongement du quai..	28,000 00
	Pembroke—Remplacement du quai et dragage..	64,500 00
	Petewawa—Réparations au quai..	1,800 00
	Pike-Creek—Réparations au quai et file de palplanches..	1,425 00
	Point-Edward—Dragage..	30,000 00
	Port-Bruce—Réparations aux jetées..	1,400 00
	Port-Burwell—Reconstruction des jetées et réparations.. ..	97,100 00
	Port-Colborne—Réparations au brise-lames..	5,500 00
	Port-Dover—Réparations à la jetée..	1,000 00
	Port-Maitland—Réparations aux jetées..	195,000 00
	Port-Stanley—Améliorations et réparations au port..	90,000 00
	Providence-Bay—Réparations au quai..	2,100 00
	Rainy-River—Réparations au quai..	2,800 00
	Rondeau—Réparations aux jetées..	7,000 00
	Sault Ste-Marie—Réparations au quai..	4,000 00
	Rivière Saugeen—Réparations aux ouvrages de port..	5,000 00
	Southampton—Réparations au quai et aux brise-lames.. ..	5,000 00
	Stokes-Bay—Réparations aux jetées..	4,000 00
	St-Williams—Réparations aux jetées..	2,250 00
	Rivière Thames—Réparations au quai du phare..	1,000 00
	Thessalon—Pour compléter le prolongement du brise-lames..	16,000 00
	Ile Thorah—Améliorations au port..	1,050 00
	Thornbury—Réparations au quai..	6,200 00
	Trenton—Acquérir de la municipalité le bassin Bywater.. ..	13,100 00
	Wendover—Réparations au quai..	6,000 00
	Wheatley—Réparations de la jetée..	1,500 00

PONTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

Avonport—Reconstruction d'une partie du quai..	7,200 00
Baie St-Laurent—Prolongement du brise-lames..	3,000 00
Black-Point—Réparations au brise-lames..	5,800 00
Cariboo—Réparations..	3,000 00
Chebogue—Protection du port..	2,600 00
Cheverie—Réparations au quai..	3,200 00
Dartmouth—Jetées..	5,700 00
Digby—Réparations et renouvellement à la jetée..	2,000 00
Fisherman's-Harbour—Quai..	5,000 00

	Great-Village—Remplacement du quai..	5,500 00
	Grand-Etang—Réparations aux jetées..	5,000 00
	Gulliver's-Cove—Brise-lames..	15,000 00
	Harbourville—Réparations aux brise-lames..	2,500 00
	Ports et rivières en général, réparations et améliorations.. ..	55,000 00
	Horton-Landing—Réparations au quai..	2,100 00
	Hunt's-Point—Réparations au débarcadère..	2,000 00
	Joggins—Reconstruction du brise-lames et réparations.. ..	8,000 00
	L'Archevêque—Dragage..	10,300 00
	Little-Harbour—Réparations..	1,000 00
145	Little-Judique-Ponds—Brise-lames—Quai..	10,800 00
	Livingstone's-Cove—Réparations au brise-lames..	1,000 00
	Lunenburg—Dragage..	60,000 00
	Malagash—Quai, Dragage..	22,700 00
	Margaree—Améliorations au port..	1,500 00
	New-Harris—Quai..	2,000 00
	North-East-Harbour—Réparations au quai..	1,100 00
	North-Ingonish (McLeod's)—Reconstruction du brise-lames et dragage..	28,700 00
	North-Sydney—Prolongement du brise-lames..	2,000 00
	Parker's Cove—Améliorations au brise-lames..	3,500 00
	Parrsboro—Améliorations au port..	39,000 00
	Pinkney's-Point—Prolongement du brise-lames..	8,500 00
	Poirierville—Réparations au quai..	2,150 00
	Portapique—Quai..	3,900 00
	Port-Dufferin-East—Réparations au quai..	1,600 00
	Port-George—Réparations et renouvellements au brise-lames	2,000 00
	Port-Greville—Reconstruction du brise-lames..	20,000 00
	Port-Hawkesbury—Réparations au quai..	4,000 00
	Portuguese Cove—Brise-lames..	11,700 00
	Pugwash—Réparations au quai..	2,500 00
	Rivière Bourgeois—Quai..	4,000 00
	Sheet-Harbour—Améliorations au port..	20,000 00
	Sonora—Réparations au quai..	2,000 00
	South-Lake—Jetée de détournement..	3,800 00
	Spry-Bay (Leslie's)—Reconstruction du quai..	2,500 00
	St. Francis-Harbour—Brise-lames..	1,740 00
	Rivière St. Mary—Dragage..	28,000 00
	Baie Terrance—Réparations au quai..	3,700 00
	Walton—Réparations au brise-lames..	1,200 00
	West-Head—Réparations au brise-lames..	3,000 00
	Western-Head—Améliorations et réparations au brise-lames	8,500 00
	Whitewaters—Réparations et renouvellements au quai.. ..	2,700 00
	Windsor—Prolongement du quai..	24,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 24 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XXXIX—COMMERCE

369 Conseil consultatif honoraire des recherches scientiques et industrielles (y compris la compilation et distribution de renseignements; les fondations et bourses pour la formation de savants qui donneront leurs services aux industries et aux divisions techniques du gouvernement, sub-

	vention pour promouvoir les recherches scientifiques et industrielles; problèmes spéciaux; appointements du personnel; impressions et papeterie)	120,000 00
370	Bureau du tarif international des douanes.	660 00
371	Bureau cinémat. (appointement des employés surnuméraires; frais de voyage des fonctionnaires; articles photographiques et produits chimiques; impressions et papeterie; réparation des instruments; dépenses diverses)	25,000 00
372	Impressions des documents parlementaires et des ministères, y compris l'Annuaire du Canada.	90,000 00
373	Inspection des poids et mesures— Appointement du personnel, $196,970.00; dépenses casuelles, y compris le loyer, les dépenses de voyage du directeur, son personnel à Ottawa, les inspecteurs généraux; frais de port, papeterie, $102,630.00; bureau international des poids et mesures, $400.00.	300,000 00
374	Secours en nature pour les habitants de l'île sous le Vent. .	7,500 00
363	Elévateur à Prince-Rupert, pour la construction d'un. . . .	500,000 00

XXVII—SUBVENTIONS AUX PORTS ET AUX PAQUEBOTS

Océan Atlantique

159	Service ou services à la vapeur entre le Canada et les Indes Occidentales ou l'Amérique du Sud, ou les deux.	340,666 66
160	Service à la vapeur entre le Canada et l'Afrique du Sud. . . .	100,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 27 mai écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

IX—MINISTERE DE LA SANTE

70	Administration des lois concernant les aliments et les drogues, le miel et les produits de l'érable, l'opium et les drogues narcotiques, les médicaments dits "Proprietary" ou brevetés.	95,800 00
71	Pollution des eaux limitrophes.	5,400 00
72	Hôpitaux de marine, y compris les subventions aux institutions qui viennent en aide aux matelots, y compris les frais funéraires et aides aux marins nécessiteux.	140,000 00

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 29 mai écoulé, est rapportée, lue la deuxième fois et agréée et elle est comme suit:—

(*Cinq sixièmes des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

PORTS ET RIVIÈRES

Ile du Prince-Edouard

146	Georgetown—Réparations au hangar à marchandises au quai du Canadien-National.	1,200 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations. .	10,000 00
	Higgin's-Shore—Réparations au quai.	2,300 00
	Kier's-Shore—Réparations au quai.	2,000 00
	New-London—Améliorations au port	20,000 00
	Nine Mile Creek—Réparations au quai.	2,450 00
	Souris—Réparations au brise-lames.	36,500 00

	Baie St-Pierre—Protection du brise-lames et de la grève, réparations et reconstruction..	2,000 00
	Summerside—Réparations au brise-lames..	2,000 00
	Port de Tignish—Réparations au brise-lames..	4,500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 1er juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXV—TRAVAIL

253	Loi des enquêtes en matière de différends industriels..	35,000 00
254	Officiers des justes salaires et d'inspection..	5,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 2 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

14	Affaires extérieures—	
	Appointements..	84,440 00
	Dépense casuelle..	27,500 00
29	Conseil Privé—	
	Appointements..	43,775 00
	Dépense casuelle..	7,000 00
9	Bureau du secrétaire du Gouverneur général—	
	Appointements, y compris celui du secrétaire du Gouverneur général, en sus du traitement autorisé par le chapitre 4, S.R., $3,600.00..	33,810 00
17	Bureau du Haut-Commissaire—	
	Appointements..	22,840 00
	Dépense casuelle..	77,106 00

XXXIV—DIVERS

314	Appointements et frais de l'agence à Paris..	35,000 00
315	Représentant du Canada aux Etats-Unis..	60,000 00

Les résolutions adoptées en comités des Subsides, le 5 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXIII—PECHERIES

240	Pour construire des passes migratoires et déblayer les rivières.	30,000 00
242	Pour aider à la conservation et au développement des pêcheries en eau profonde et de la demande du poisson..	95,000 00
245	Pisciculture..	370,000 00
246	Pour recherches scientifiques sur les problèmes pratiques et économiques se rattachant aux pêcheries..	10,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Québec

	Anse-à-Giles—Réparations au quai..	1,300 00
	Anse-Saint-Jean—Réparations au quai..	1,570 00
	Bagotville (Saint-Alphonse)—Prolongement du quai et réparations..	22,000 00
	Baie-Saint-Paul—Ouvrages de protection de la rive..	25,000 00

	Baie-Saint-Paul—Réparations au quai..	9.700 00
	Barachois de Malbaie—Réparations au brise-lames..	800 00
	Beauport—Réparations au quai..	900 00
	Berthier (en bas)—Réparations au quai..	1,000 00
	Berthierville—Améliorations au quai et au hangar..	1,500 00
	Bic—Reconstruction du quai..	5,500 00
	Bonaventure—Améliorations au port..	9,000 00
	Cacouna—Réparations au quai..	1,800 00
	Cap de la Madeleine—Hangar à marchandises sur le quai..	9,000 00
	Caughnawaga—Reconstruction du quai..	8,000 00
	Château-Richer—Réparations au quai..	1,450 00
	Bassin de Chicoutimi—Réparations au quai..	1,500 00
	Contrecœur—Améliorations au quai..	1,100 00
	Coteau-Landing—Amélioration aux abords du quai..	1,000 00
	Cross-Point—Prolongement du quai..	5,000 00
	Desjardins—Reconstruction du quai..	16,000 00
	Descente-des-Femmes—Réparations au quai..	1,200 00
	Doucets-Landing (Sainte-Angèle de Laval)—Dragage.. ..	25,000 00
	Fauvel—Réparations au quai brise-lames..	1,000 00
	Fassett—Réparations au quai..	5,500 00
	Pointe-au-Père—Réparations et améliorations au quai.. ..	23,000 00
	Rivière Gatineau—Ouvrages de protection de la rive..	2,700 00
	Gaspé (Sandy-Beach)—Réparations au quai..	5,500 00
	Grande-Entrée (I.M.)—Réparations au quai et prolongement	4,800 00
	Grandstone (I.M.)—Réparations au quai..	3,500 00
	Grondines—Quai..	37,000 00
	Grosse-Ile—Réparations au quai..	1,560 00
	Havre-Aubert (Pointe Shea), Amherst—Réparations au quai	1,725 00
	Ports et rivières en général, réparations et améliorations.. ..	75,000 00
	Honfleur—Réparations au quai..	2,800 00
	Hull—Réparations au quai..	1,800 00
	Ile-aux-Coudres—Réparations au quai..	950 00
	Ile-Perrot-Sud—Réparations au quai..	1,200 00
	Kamouraska—Réparations au quai..	4,000 00
	Lachine—Reconstruction du quai du Grand-Tronc..	18,500 00
	Lanoraie—Réparations et améliorations au quai..	850 00
	Les-Eboulements—Réparations au quai..	1,250 00
	Lévis—Améliorations au quai..	1,000 00
	Lotbinière—Reconstruction du quai..	12,000 00
	Mal Bay—Réparations au quai..	1,500 00
	Mégantic—Réparations au quai..	970 00
	Miguasha—Prolongement du quai et de la calle d'accostage	10,400 00
148	Montebello—Réparations au quai..	1,100 00
	Montmagny—Réparations aux quais..	4,200 00
	Nicolet—Réparations au quai supérieur..	1,900 00
	Nicolet—Réparations à la jetée..	13,300 00
	Norway-Bay—Réparations au quai..	1,000 00
	Notre-Dame-du-Lac—Améliorations au quai..	1,660 00
	Papineauville—Reconstruction du quai..	5,000 00
	Rivière Pentecôte—Dragage..	22,000 00
	Péribonka—Reconstruction du quai..	3,600 00
	Pointe-aux-Esquimaux—Réparations au quai..	19,300 00
	Pointe-au-Pic (Murray-Bay)—Réparations au quai..	15,000 00

	Pointe-Pizeau—Réparations au quai..	975 00
	Port-au-Persil—Réparations au quai..	1,300 00
	Rimouski—Réparations au quai..	6,500 00
	Rivière-aux-Vases—Réparations au quai et au hangar.. ..	1,420 00
	Rivière-du-Loup (en bas)—Réparations au quai..	4,900 00
	Rivière-Ouelle—Réparations au quai..	5,450 00
	Roberval—Réparations et améliorations au quai..	13,650 00
	Roberval—Réparations au brise-lames..	1,500 00
	Ste-Adelaïde-de-Pabos—Réparations au quai..	1,200 00
	St-Alexis—Réparations au quai..	1,700 00
	Ste-Anne-de-la-Pocatière—Réparations au quai..	1,200 00
	Ste-Anne de Chicoutimi—Réparations au quai..	1,800 00
	St-Antoine de Tilly—Reconstruction du quai..	20,000 00
	St-Antoine de Tilly—Dragage..	15,000 00
	St-Barthélémi (Grand-Nord)—Améliorations au quai..	1,200 00
	Ste-Croix—Reconstruction au quai et réparations..	7,300 00
	St-Denis—Réparations au quai..	800 00
	Ste-Famille—Réparations au quai..	1,700 00
	St-François-Sud—Réparations au quai..	2,160 00
	St-Fulgence—Réparations au quai..	3,000 00
	St-Irénée—Réparations au quai..	1,600 00
	St-Jean (P.I.)—Réparations au quai..	2,300 00
	St-Laurent d'Orléans—Réparations au quai..	12,800 00
	St-Méthode—Réparations au quai..	1,050 00
	St-Michel de Bellechasse—Réparations au quai..	2,350 00
	St-Nicholas—Réparations au quai..	1,200 00
	St-Ours—Réparations au quai..	1,650 00
	Ste-Pétronille (Ile d'Orléans)—Réparations et améliorations	15,000 00
	St-Roch-des-Aulnaies—Réparations au quai..	1,250 00
	St-Ulric (Rivière-Blanche)—Réparations au quai..	2,200 00
	Ste-Victoire—Réparations au quai..	2,950 00
	Sabrevois—Réparations au quai..	1,100 00
	Sorel—Améliorations au port..	75,000 00
	Tadoussac (Anse-Tadoussac)—Réparations et améliorations au quai..	10,000 00
	Trois-Lacs—Réparations au quai..	2,400 00
	Trois-Rivières—Hangar sur le quai..	45,000 00
	Valleyfield—Reconstruction du quai..	12,250 00
	Valleyfield—Dragage..	32,000 00
	Verchères—Réparations au quai..	2,500 00
	Ville-Marie—Réparations au quai..	3,500 00

Manitoba

150	Dauphin-Beach—Quai.	6,600 00
	Ports et rivières et général—Réparations et améliorations..	10,000 00
	Netley-Cut—Fermeture du chenal..	3,500 00
	Portage-la-Prairie—Prolongement d'égout..	7,200 00

Saskatchewan et Alberta

151	Blairmore—Dragage et coffrage..	5,000 00
	Route du lac et de la rivière Cowan—Améliorations..	2,300 00
	Fort-Resolution—Quai..	7,500 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations. ..	10,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 9 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(Deux tiers des sommes ci-dessous)

XVII—SUBVENTIONS AUX POSTES ET AUX PAQUEBOTS

Océan Pacifique

161	Service à la vapeur entre la Nouvelle-Zélande, et l'océan Pacifique..	100,000 00
162	Service à la vapeur entre Prince-Rupert C.-B., et les îles de la Reine-Charlotte..	21,000 00
163	Service à la vapeur entre Victoria et San-Francisco..	3,000 00
164	Service à la vapeur entre Victoria, Vancouver, les ports d'escale et Skagway..	25,000 00
165	Service à la vapeur entre Victoria et la côte ouest de l'île de Vancouver..	15,000 00
166	Service à la vapeur entre Vancouver et les ports du nord de la Colombie-Britannique..	24,800 00
167	Service à la vapeur entre Vancouver et les ports sur Howe-Sound..	5,000 00

Services locaux

168	Service à la vapeur entre Baddeck et Iona..	10,500 00
169	Service à la vapeur entre Charlottetown et Pictou..	25,000 00
170	Service à la vapeur entre Charlottetown, Victoria et le quai de Holiday..	4,000 00
171	Service à la vapeur entre Grand-Manan et la terre ferme..	20,000 00
172	Service à la vapeur entre Halifax, Canso et Guysborough..	9,000 00
173	Service à la vapeur entre Halifax, La-Have et les ports de la rivière La-Have..	6,000 00
174	Service à la vapeur entre Halifax et la baie Saint-Laurent.	2,400 00
175	Service à la vapeur entre Halifax et Spry-Bay et les ports du Cap-Breton..	6,000 00
176	Service à la vapeur entre Halifax, Cap-Breton sud et le lac Bras-d'Or..	5,000 00
177	Service à la vapeur entre Halifax et la côte ouest de Cap-Breton et ports d'escale..	6,000 00
178	Service à la vapeur entre Miscou et les îles Shippegan et la terre ferme..	2,000 00
179	Service à la vapeur entre Mulgrave et Canso..	13,500 00
180	Service à la vapeur entre Mulgrave et Guysborough, avec arrêts aux ports d'escale..	9,500 00
181	Service à la vapeur entre Newcastle, Néguac et Escuminac, arrêts à tous les ports d'escale sur la rivière Miramichi et dans la baie de Miramichi..	4,000 00
182	Service à la vapeur entre l'île Pelée et la terre ferme..	11,000 00
183	Service à la vapeur entre Mulgrave, Arichat et Petit-de-Gras.	10,000 00
184	Service à la vapeur entre Pictou, Murray-Harbour et Georgetown..	4,000 00
185	Service à la vapeur entre Mulgrave et Chéticamp..	11,000 00
186	Service de goélette entre Pictou, New-Glasgow et les ports du comté d'Antigonish..	1,500 00
187	Service à la vapeur entre Port-Mulgrave, St-Peter's, Irish-Cove et Marble-Mountain et autres ports sur les lacs Bras-d'Or..	10,350 00

188	Service à la vapeur entre Pictou, Souris et les îles de la Madeleine..	50,000 00
189	Service à la vapeur entre Québec, Natashquan et Harrington et autres ports situés sur la rive nord du golfe St-Laurent.	85,000 00
190	Service à la vapeur entre Québec ou Montréal et Gaspé et les ports de la rive sud du golfe St-Laurent..	60,000 00
191	Service à la vapeur entre Rimouski et Pointe-aux-Outardes.	5,000 00
192	Service à la vapeur entre St-Catherine's Bay et Tadoussac pendant l'hiver..	2,000 00
193	Service à la vapeur entre St-Jean et St-Andrew's, N.-B., avec arrêts aux ports intermédiaires..	3,000 00
194	Service à la vapeur entre St-Jean, Rivière à l'Ours et autres ports d'escale..	2,000 00
195	Service à la vapeur entre St-Jean et Bridgetown..	1,000 00
196	Service à la vapeur entre St-Jean et Digby..	15,000 00
197	Service à la vapeur entre St-Jean, Digby, Annapolis et Granville; le long de la côte occidentale du bassin d'Annapolis..	2,000 00
198	Service à la vapeur entre St-Jean, Margaretville et autres ports sur la baie de Fundy..	3,500 00
199	Service à la vapeur entre St-Jean et le bassin des Mines..	5,000 00
200	Service à la vapeur entre St-Jean, Westport, Yarmouth et autres ports d'escale..	10,000 00
201	Service à la vapeur entre Weymouth et St-Jean..	1,500 00
202	Service à la vapeur entre Sydney et la baie St-Laurent, avec arrêts aux ports d'escale..	18,000 00
203	Service à la vapeur entre Sydney et Whycocomagh..	13,000 00
204	Service à la vapeur entre Sydney et les ports du lac Bras-d'Or et les ports sur le littoral occidental du Cap-Breton..	18,000 00
205	Dépenses relatives à la surveillance des paquebots subventionnés..	4,500 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Colombie-Britannique

152	Bamfield-Est—Reconstruction du quai..	1,650 00
	Baie Burgoyne—Réparations au quai..	1,250 00
	Rivière Campbell—Réparations au quai..	5,000 00
	Celista—Quai..	3,600 00
	Rivière Columbia à Revelstoke—Ouvrage de protection..	7,000 00
	Rivière Columbia en aval de Burton—Ouvrage de protection	10,000 00
	Comox—Réparations au quai..	2,800 00
	Rivière Courtney—Dragage..	35,500 00
	Baie Crawford—Reconstruction de la calle d'accostage et du hangar à marchandises..	2,250 00
	Deer-Park—Réparations au quai..	2,200 00
	Rivière Fraser (Bas)—Emploi de déblayeur..	30,000 00
	Rivière Fraser—Améliorations..	60,000 00
	Haney—Reconstruction du quai..	4,800 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations..	65,000 00
	Baie Hope—Réparations au quai..	2,800 00
	Kincolith—Améliorations au quai..	1,200 00
	Ile Mayne—Réparations et améliorations au quai..	4,200 00
	Mission—Reconstruction du quai..	5,200 00

	Naramata—Prolongement du quai..	2,700 00
	Lac et rivière Okanagan—Améliorations..	2,000 00
	Barrage régulateur d'Okanagan—Entretien et opérations. ..	1,500 00
	Lac Pitt—Reconstruction du quai..	3,000 00
	Port-Clements—Réparations au quai..	6,600 00
	Port-Essington—Améliorations au ponton..	1,200 00
	Queen Charlotte City—Réparations de ponton..	1,200 00
	Royston—Réparations et améliorations au quai..	2,100 00
	Skidegate—Réparations au quai..	2,400 00
	Sooke—Réparations au quai..	4,500 00
	Vancouver, Stanley Park—Protection de l'avant-rivage.. ..	8,000 00
	Westbank—Reconstruction, améliorations au quai..	8.500 00
	Station de quarantaine de William Head—Réparations aux quais..	3.500 00
	Yukon	
153	Rivières Stewart et Yukon—Améliorations du chenal..	5,000 00
	En général	
154	Rivières et ports en général..	30,000 00
	Dragage	
155	Dragage—Provinces maritimes..	540,000 00
	Dragage—Ontario et Québec..	562,500 00
	Dragage—Manitoba, Saskatchewan et Alberta..	90,000 00
	Dragage—Colombie-Britannique..	375,000 00
	CHEMINS ET PONTS	
156	Pont Bryson à Calumet—Peinture..	2.400 00
	Pont des Joachims—Réparations..	1.800 00
	Routes et ponts du Dominion en général..	5.000 00
	Pont interprovincial sur la rivière Ottawa à Hawkesbury, les gouvernements d'Ontario et de Québec contribuent chacun un tiers du coût..	40.000 00
	North Timiskaming—Réparations au pont..	4.000 00
	Ottawa—Entretien du pont et des abords..	10.000 00
	Portage du Fort, Québec—Pont—Peinturage..	2.700 00
	Pont international entre St-Léonard, N.-B., et Van Buren, Maine—Réparations..	2,000 00
	LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES	
	Colombie-Britannique	
157	Embranchement de la ligne téléphonique de la ligne de Beaver Lake à Big Lake..	1,400 00
	Hudson's Hope—Construction de l'édifice du télégraphe.. ..	1,800 00
	Lignes téléphoniques—Houston au lac Ootsa, au lac François et au lac Burn..	970 00
	District de l'île de Vancouver—Renouvellement du câble entre Denman et les îles Hornby..	2 000 00
	District de l'île de Vancouver—Rivière Campbell—Embarcation à essence—Sommes additionnelles..	815 00
	District de l'île de Vancouver—Lignes mobiles, renouvellements, etc..	10,500 00
	Ligne téléphonique de Yahk-Creston—Installation du circuit métallique..	8,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 10 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

XXI—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES

Ministère de l'Intérieur

Institutions scientifiques

233	Dépenses relatives à l'observatoire fédéral à Ottawa..	50,000 00
	Dépenses relatives à l'observatoire astrophysique fédéral à Victoria, Colombie-Britannique..	18,500 00

Levés topographiques

234	Levés topographiques, arpentages généraux, lignes de relevés des rivières et des lacs du nord, classification des terres pour la colonisation et le développement du Canada, mise en plans sur cartes et impressions des plans, etc..	400,000 00

Service géodésique du Canada

235	Recherches, reconnaissances, triangulation, nivellements de précision, service topographique et astronomie géodésique, etc..	270,500 00
	Compensation à la Commission du chemin de fer Témiscamingue-Ontario-nord relativement à sa réclamation pour blessure à John Hedin..	240 00

Frontières internationales

236	Dépenses relatives à l'arpentage et à la démarcation des frontières internationales..	20,000 00

XXIX—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

276	Appointements et frais relatifs à l'administration des Territoires, y compris l'érection de bâtiments et travaux de recherches, etc.	114,000 00
	Administration de la loi de la chasse dans les T. du N.-O..	36,000 00
	Explorations—Salaires et dépenses casuelles, réparations et renouvellements aux navires, etc..	73,000 00

XXX—GOUVERNEMENT DU TERRITOIRE DU YUKON

278	Appointements et frais relatifs à l'administration du territoire..	65,000 00
	Subvention au conseil local..	45,000 00
	Subvention pour entretien et construction des chemins.. ..	70,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 11 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(Deux tiers des sommes ci-dessous, moins $70,000 dans la résolution No 63)

II—FRAIS DE GESTION

Bureaux des sous-receveurs généraux—	
Appointements..	118,000 00
Dépense casuelle..	15,000 00
Impression des billets du Dominion..	450,000 00
Impressions, annonces, inspection, frais de messageries, etc..	110,000 00
Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat d'effets publics pour fonds d'amortissement, vérification..	110,000 00

1	Timbres anglais, frais de port, etc..	3,000 00
	Aide temporaire aux écritures pour le transfert et l'enregistrement des obligations, etc., et le lancement des emprunts, et l'autorisation de nommer, à cette fin, un personnel d'employés temporaires, établir le chiffre de leurs appointements sans suivre et nonobstant les dispositions de la Loi du Service Civil; et aussi payer une rémunération additionnelle à tout employé travaillant au lancement ou au rachat des emprunts pour le travail exécuté en dehors des heures réglementaires, au salaire qu'approuvera la Trésorerie..	110,000 00
	Pour nommer Walter Duncan, avec des appointements de $2,550 par an, comme inspecteur spécial du ministère des Finances, ayant le pouvoir de faire prêter serment dans l'exercice de ses fonctions; et aussi pour prévoir aux dépenses contingentes de ce service, une somme additionnelle de $2,500..	5,050 00

XXXIV—DIVERS

298	Dépenses imprévues à être autorisées par un décret du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session..	60,000 00
299	Dépenses occasionnées par les négociations des traités.. ..	20,000 00
300	Subvention à la Commission des champs de bataille nationaux—	
	(*a*) Frais d'administration..	6,000 00
	(*b*) Entretien du parc des champs de bataille nationaux	35,000 00
	(*c*) Entretien des tours Martello..	1,000 00
301	Subvention au *Victorian Order of Nurses*..	10,000 00
302	Subvention pour venir en aide au conseil général canadien de l'Association des Boy Scouts..	15,000 00
303	Contribution pour aider à continuer les travaux de la Société astronomique..	2,000 00
304	Subvention à la Société Royale du Canada..	8,000 00
305	Académie Royale des Arts..	2,500 00
306	Subvention pour venir en aide au *Dominion Council of the Girl Guides*..	3,000 00
307	Subvention à l'Interparliamentary Union of Peace..	400 00
308	Abonnement aux publications de l'Association parlementaire de l'empire que l'on distribuera aux députés..	2,000 00
337	Subvention à l'Institut National des Aveugles..	10,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

20	Assurance—	
	Appointements..	80,350 00
	Dépense casuelle..	61,000 00

XXXIV—DIVERS

329	Pour pourvoir aux dépenses des travaux qui doivent être exécutés par le département des assurances pour prévenir les incendies..	10,000 00
339	Pour couvrir les dépenses d'une étude technique sous la direction du département des Assurances sur les mérites des diverses variétés de toitures au point de vue du danger des incendies..	8,000 00

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

62	Service extérieur d'immigration—Appointements..	750,000 00
63	Dépense casuelle pour l'immigration et dépenses générales, y compris les subventions aux sociétés d'immigration et de colonisation, ou aux associations selon qu'il peut être autorisé par le gouverneur général en conseil..	1,350,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 12 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXXIII—RETABLISSEMENT DES SOLDATS DANS LA VIE CIVILE

281	Capital..	10,000 00
282	Soins des malades..	2,350,000 00
283	Dépense d'entraînement professionnel..	5,000 00
284	Salaires—	
	Administration générale..	1,275,000 00
	Entraînement, placement et assurance..	75,000 00
	Hôpital et remèdes..	1,750,000 00
285	Solde et allocations—	
	Traitement..	1,750,000 00
	Entraînement..	60,000 00
286	Prêts d'entraînement..	10,000 00
287	Intérêt sur gratification..	20,000 00
289	Frais d'administration..	400,000 00
290	Responsabilité des patrons..	30,000 00
291	Emploi à l'abri..	250,000 00
293	Publicité spéciale..	5,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 15 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Divers

158	Division de la comptabilité—Appointements des agents et des commis, frais de voyage et dépense casuelle du service extérieur..	21,000 00
	Division de l'architecture—Appointements des architectes, commis des travaux, inspecteurs, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	73,000 00
	Division du génie—Appointements des ingénieurs, inspecteurs, surintendants, dessinateurs, commis et messagers du service extérieur..	465,000 00
	Fonctionnement entretien de bateaux servant à l'inspection..	16,000 00
	Entretien et fonction, de barrages pour l'emmagasinage de l'eau sur la rivière Ottawa et ses tributaires, relevés et règlement des dommages causés aux terrains..	35,000 00
	Monument à sir Wilfrid Laurier..	25,000 00
	Galerie nationale du Canada..	75,000 00
	Monument national sur la place Connaught..	10,000 00
	Jaugeage et mesurage des rivières..	30,000 00
	Relevés et inspections..	110,000 00

	Pour couvrir le solde de dépense pour ouvrages déjà autorisés pour lesquels les crédits peuvent être insuffisants, mais la somme requise pour l'un quelconque de ces ouvrages ne doit pas dépasser $200..	5,000 00

XXXVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Bassins de radoub, écluses et barrages, etc.—Frais d'exploitation, etc.

352	Bassin de radoub..	149,600 00
	Ports et rivières, travaux, etc..	59,170 00
	Perception du revenu des travaux publics..	4,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Nouvelle-Ecosse

133	Halifax—Bureau des douanes—Réparations..	3,000 00
	Halifax—Bureau de l'immigration—Paiement au ministère des chemins de fer et canaux pour espace occupé..	25,000 00
	Halifax—Station de quarantaine—Modifications et améliorations..	18,000 00
	Halifax—Hôpital Rockhead—Améliorations et réparations..	10,000 00
	North Sydney—Edifices publics—Améliorations et réparations..	5,000 00
	North Sdyney—Station de quarantaine—Modifications et réparations..	1,500 00
	Sydney—Edifice public—Agrandissement..	20,000 00

Nouveau-Brunswick

134	Edmundston—Edifice publics..	57,000 00
	Moncton—Edifices publics..	50,000 00
	Shediac—Edifices publics..	8,000 00
	St-Jean—Station de quarantaine, Partridge-Island—Réparations et améliorations	4,500 00
	St-Jean—Station de quarantaine, Partridge-Island Approvisionnement d'eau..	3,000 00
	Tracadie—Lazaret—Réparations et améliorations..	1,500 00

Ile du Prince-Edouard

135	Montague—Edifice public—Altérations et améliorations.. ..	5,000 00

Provinces maritimes en général

136	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc...	43,000 00

Québec

137	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations..	90,000 00
	Grosse-Ile—Station de quarantaine—Réparations..	4,000 00
	Loretteville—Edifices publics..	27,000 00
	Montréal—Gare Bonaventure—Tracteur électrique..	3,000 00
	Montréal—Nouvel entrepôt d'examen—Améliorations et réparations..	12,000 00
	Montréal, station postale, division St-Denis..	50,000 00
	Montréal—Magasins de l'artillerie..	24,400 00
	Montréal—Station postale dans la division Ste-Anne.. ..	37,000 00
	Montréal—Achat éventuel de l'édifice Lavut pour servir de station postale "G"..	13,900 00
	Québec—Bureau de l'immigration—Réparations, etc..	10,000 00
	Québec—Parc Savard—Hôpital—Réparations et améliorations..	3,500 00

Ontario

138 Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc. ..	115,000 00
Haileybury—Pour payer aux autorités municipales le montant de l'assurance-incendie sur l'arsenal pour l'érection d'une salle publique..	33,500 00
Hamilton—Salle d'armes—Taxes pour améliorations locales	3,397 56
Hamilton—Edifice public—Nouvel ascenseur..	5,000 00
Kingston, C.R.M.—Parachèvement de l'édifice pour dortoir	20,000 00
Kitchener—Annexe..	30,000 00
Napanee—Edifice public—Améliorations du système de chauffage et plomberie..	3,000 00
Ottawa—Edifices de ministère—Aménagement, etc.	60,000 00
Ottawa—Laboratoire de la rue Booth—Station d'expérimentation du ministère des Mines..	10,000 00
Ottawa—Rideau Hall—Réparations et améliorations	14,000 00
Ottawa—Pour l'achat de l'édifice Daly..	136,000 00
Ottawa—Pour l'achat d'un édifice pour les ateliers fédéraux	14,400 00
Port-Colborne—Edifice public..	25,000 00
Sandwich—Edifice public—Amélioration du système de chauffage..	1,100 00
Toronto—Edifice pour la division des grains de semence.. ..	45,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 18 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous, moins $50,000 dans le deuxième item de la résolution 143*)

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Edifices publics

Manitoba

139 Brandon—Salle d'armes—Taxes d'améliorations locales.. ..	1,397 34
Brandon—Edifice public—Taxes d'améliorations locales.. ..	4,248 92
Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc...	35,000 00
Winnipeg—Edifice de la douane—Réparations et améliorations..	7,500 00
Winnipeg—Edifice de l'Immigration—Améliorations et réparations..	11,000 00

Saskatchewan

140 Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc...	17,000 00
Moose Jaw—Salle d'armes—Taxes d'améliorations locales..	1,982 74
Moose Jaw—Tracteur Electrique pour fins postales..	3,000 00

Alberta

141 Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc...	17,000 00

Colombie-Britannique

142 Courtenay—Edifice public..	33,000 00
Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc...	40,000 00
Kamloops—Edifice public..	20,000 00
Revelstoke—Edifice public..	43,000 00
Station de quarantaine de Williams Head—Réparations et améliorations..	2,000 00

En général

143	Edifices publics fédéraux—En général	30,000 00
	Stations agronomiques—Nouveaux édifices, améliorations et réparations, etc.	150,000 00
	Drapeaux pour les édifices publics	5,000 00
	Installation d'appareils pour économiser le combustible dans les édifices publics	12,000 00
	Londres, Angleterre, Edifice canadien—Entretien	33,000 00
	Edifices militaires—Réparations, aménagement, modifications et annexes	50,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations et améliorations	50,000 00

Loyers, réparations, meubles, chauffage, etc.

144	Edifices publics à Ottawa:	
	Observatoire fédéral et édifice du service géodésique—Réparations, entretien des terrains, etc.	5,000 00
	Ottawa—Edifices publics—Eau	53,000 00
	Préposés aux ascenseurs	72,000 00
	Eclairage, y compris ponts et routes	82,000 00
	Chauffage, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens	380,000 00
	Ministères en général—Nettoyage des édifices, y compris $100 à E. Snowdon pour le tir du canon du midi	385,000 00
	Réparations, ameublement, nettoyage et entretien	650,000 00
	Rideau Hall (y compris terrains)—Améliorations, ameublement, entretien, etc.	60,000 00
	Rideau Hall—Allocation de chauffage et d'éclairage	19,000 00
	Service téléphonique	95,000 00
	Edifices publics fédéraux—	
	Edifices fédéraux d'immigration—Réparations, ameublement, etc.	25,000 00
	Station de quarantaine fédérale—Entretien	5,000 00
	Installation, fournitures et ameublement en général	125,000 00
	Chauffage	420,000 00
	Eclairage	207,000 00
	Energie électrique pour faire fonctionner les ascenseurs, machines à oblitérer les timbres, etc.	80,000 00
	Loyers	1,410,000 00
	Salaire des gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc.	821,000 00
	Fournitures aux gardiens, etc.	40,000 00
	Eau	75,000 00
	Edifices publics du Yukon—Loyers, réparations, combustible, éclairage, service d'eau, et salaires des gardiens	35,000 00
	Victoria, C.-B.—Observatoire astrophysique (Little Saanich Mountain)—Entretien, réparations et routes	3,000 00

XXXVII—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Ile du Prince-Edouard et terre-ferme	7,000 00
Lignes télégraphiques, terre et sous-mer, dans le bas du Saint-Laurent et les Provinces maritimes, y compris les frais des steamers employés au service des câbles	218,000 00
Saskatchewan	45,000 00

353	Alberta	100,000 00
	Colombie-Britannique—Terre ferme	106,500 00
	Colombie-Britannique—District de l'île de Vancouver	133,500 00
	Réseau du Yukon (Ashcroft-Dawson)	244,500 00
	Service télégraphique et téléphonique en général	10,000 00

XXXIV—DIVERS

343	Subvention à la compagnie Burrard Inlet & Bridge pour la construction d'un pont sur le 2e goulet de l'anse Burrard, C.-B., crédit renouvelé d'une partie du subside autorisé par la loi ch. 46, art. 3, 1913. Renouvellement, $100,000	270,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 19 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XV—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Edifice publics

131	Ottawa: Edifice du Parlement	330,000 00
	Ottawa: addition à l'édifice des archives fédérales	60,000 00
	Londres, Angleterre, bureau canadien	250,000 00

Ports et rivières

132	Esquimalt, C.-B.—Cale-sèche en construction	1,600,000 00
	Port-Arthur et Fort-William—Améliorations aux havres	129,000 00
	Port de Québec—Bassin Champlain—A compléter	68,000 00
	Port de St-Jean—Améliorations	500,000 00
	Port de Toronto—Améliorations	281,000 00

XVI—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Havres et rivières

Nouveau-Brunswick

147	Beaver-Harbour—Réparations au quai	3,000 00
	Black's-Harbour—Reconstruction des abords du quai	2,000 00
	Burn's (Baie Belle Isle)—Améliorations au quai	4,500 00
	Burnt-Church—Réparations au quai	2,500 00
	Campbellton—Réparations au quai du marché et du quai de haute navigation	1,800 00
	Cape Bald—Réparations au brise-lames	5,000 00
	Caraquet—Réparations aux ouvrages de protection contre la glace	800 00
	Cocagne—Réparations au quai	800 00
	Cole's Point—Réparations au quai	2,700 00
	Dalhousie—Réparations au quai de haute navigation	1,250 00
	Dipper Harbour—Réparations au brise-lames	5,000 00
	Escuminac—Améliorations au port	50,000 00
	Ports et rivières en général—Réparations et améliorations	45,000 00
	Humphrey's—Réparations au quai	1,500 00
	Loggieville—Réparations au quai	1,000 00
	McDonald's Point—Améliorations au quai	2,500 00
	Mills' Point—Agrandissement du quai et réparations	25,000 00
	McAlpine's—Réparations au quai	1,200 00
	Oromocto—Améliorations au quai	4,500 00
	Palmer's—Réparations au quai	2,400 00

Pointe-du-Chêne—Réparations aux brise-lames..	2,100 00
Port-Elgin—Dragage dans la rivière Gaspareau..	20,000 00
Rexton—Réparations au quai	1,000 00
Rothesay—Réparations au quai..	900 00
Shediac—Réparations au quai..	17,000 00
Shippigan Gully—Réparations au brise-lames..	4,500 00
Stonehaven—Réparations au brise-lames..	1,900 00
St. Andrew's—Améliorations et réparations au quai..	3,200 00
St. George—Réparations au quai..	2,500 00
St. Stephen—Réparations au quai..	2,500 00
Upper-Jemseg—Améliorations au quai..	3,250 00
Wilson's-Beach—Réparations au quai brise-lames..	1,000 00
Young's-Cove—Reconstruction du quai..	6,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 24 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

CANAUX

114	Canal Chambly, améliorations, crédit renouvelé, $5,000.. ..	41,000 00
115	Canal Lachine, améliorations..	72,000 00
116	Canal Soulanges, améliorations..	20,000 00
117	Ecluse Sainte-Anne, améliorations..	12,000 00
118	Canaux Ontario-Saint-Laurent, améliorations, crédit renouvelé, $107,000..	107,000 00
119	Canal Saint-Pierre, améliorations, crédit renouvelé, $28,000.	45,000 00
120	Canal de la Trent, améliorations, crédit renouvelé, $46,000..	393,000 00
121	Canal Welland, améliorations, crédit renouvelé, $14,000..	151,000 00

DIVERS

122	Arbitrages et sentences arbitrales et frais de litige, crédit renouvelé, $2,000..	2,000 00
123	Commission des chemins de fer du Canada: entretien et exploitation..	239,359 00
124	Commission des grandes routes: Organisation et rémunération du personnel de la Commission des grandes routes, y compris A. W. Campbell, I.C., commissaire en chef des grandes routes au traitement de $5,000 par année.. ..	40,000 00
125	Wagons du Gouverneur général: entretien, réparations et modifications..	10,000 00
126	Travaux divers non prévus, crédit renouvelé, $1,000.. ..	1,000 00
127	Impressions et papeterie: service extérieur..	7,000 00
128	Levés et inspection: Canaux, traitement et dépenses des experts employés temporairement compris, crédit renouvelé, $5,000..	20,000 00
129	Levés et inspections, chemins de fer: appointements et dépenses des experts employés temporairement..	50,000 00

FONDS DE PRÉVOYANCE DES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER

130	Somme à ajouter aux allocations de pension payables en vertu des dispositions du *Intercolonial and Prince Edward Island Railway Employees' Provincial Fund Act,* de façon que le versement minimum au cours de l'exercice courant soit de $30.00 par mois au lieu de $20.00 tel que prescrit par ladite loi..	50,000 00

XXXVI—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LA PERCEPTION DU REVENU

Canaux

350 Personnel et réparations.. .. .. 2,222,000 00

Divers

351 Terminus de Port-Nelson—Chemin de fer de la baie d'Hudson—Crédit renouvelé, $10,000.. .. .. 35,000 00

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Canaux

112 Canal de la Trent—Construction et améliorations (crédit renouvelé $17,000.00) 42,000 00

113 Ecluse de Ste-Anne—Contribution au coût du pont à l'île Perrot.. .. .. 50,000 00

XXXIV—DIVERS

340 Pour payer les salaires et les dépenses pour les relevés et recherches au sujet du chenal maritime du Saint-Laurent, y compris le comité consultatif du Canada et ses employés, y compris E. B. Jost, $2,500, comme aide du président de la Commission du génie, et G. W. Bates, $1,200 comme secrétaire (crédit renouvelé, $25,000) 150,000 00

341 Pour dédommager la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée, au sujet de l'administration et l'exploitation du vaisseau *S. F. Tolmie*.. .. .. 60,000 00

XIII—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL

Canaux

111 Canal maritime Welland—Construction.. .. ..15,000,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE AU CAPITAL

Chemins de fer

420 Chemin de fer Pacifique-Canadien—Première construction.. 1,354 16

Canaux

421 Welland—Construction de l'élévateur de Port-Colborne.. Crédit supplémentaire requis.. .. .. 15,000 00

XIV—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

Canaux

423 Trent—Nouveau pont à Atherly-Narrows.. .. .. 40,000 00

424 Pour la reconstruction du pont McNabb.. .. .. 2,500 00

Divers

425 Commission des Chemins de fer du Canada—Entretien et fonctionnement, y compris le traitement de A. D. Cartwright, secrétaire, à $6,000; A. G. Blair, conseil, à $6,000; et F. F. Burpee, secrétaire du Commissaire en chef, à $2,400, par année, à partir du 6 janvier 1925.. .. .. .. 5,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(Deux tiers des sommes ci-dessous)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

26	Défense nationale—	
	Appointements	675,798 00
	Dépense casuelle	50,000 00

XII—DEFENSE NATIONALE

Services de la milice

96	Administration	301,000 00
97	Services scolaires	400,000 00
98	Dépense casuelle	30,000 00
99	Services et ouvrages du génie	500,000 00
100	Effets d'habillements	390,000 00
101	Etablissements de fabrication	420,000 00
102	Milice active non-permanente	1,610,000 00
103	Troupe permanente	4,800,000 00
104	Collège militaire royal	365,000 00
105	Levés topographiques	35,000 00
106	Transport et fret	160,000 00

Service naval

107	Service naval—Pour frais d'entretien des vaisseaux et établissement du service naval, y compris la marine Royale canadienne, la Réserve navale royale canadienne et la Réserve navale royale de volontaires canadiens	1,400,0000 00

Service de l'air

108	Forces de l'Air canadiennes—Entretien des stations d'aviation, opérations, formation des aviateurs et contrôle de l'aviation civile	1,140,000 00
109	Achat d'avions, équipement technique et crédits pour services à terre	740,850 00

Services généraux

110	Pensions civiles—	
	Pensions viagère à Robert Allen	269 52
	Pension viagère à Ronald Morrison	330 00
	Pension viagère à Walter Pettipas	515 90
	Pension viagère à Florence Walker et enfants	720 00

XXIX—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Défense Nationale

277	Etablissement et exploitation de stations de T.S.F., y compris édifices, etc.	129,000 00

XXXIV—DIVERS

320	Pour la part proportionnée du Canada aux dépenses faites par la Commission impériale des tombes militaires	475,000 00
334	Monuments de guerre	200,000 00

XL—REGLEMENT DES RECLAMATIONS DE GUERRE

375	Défense Nationale—	
	Services militaires	400,000 00
	Services navales	25,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

GOUVERNEMENT CIVIL

Ministère de la Défense Nationale—

392	Pour traitement de T.-O. Cox, Directeur, allocation d'absence avec délégation de solde, du 1er octobre au 22 décembre 1924..	903 22

DEFENSE NATIONALE

Service militaire—

412	Pour payer aux Gouverneurs de l'Université McGill les recettes provenant de la propriété sise sur la rue Lorne Crescent dans la cité de Montréal, donnée à la Couronne par feu Lord Strathcona pour servir d'arsenal à l'Université McGill..	16,918 90
	Service du Génie et des Travaux—	
413	Crédit supplémentaire pour l'achat de la propriété adjacente au Manège militaire à Amherst, N.-E...	11,500 00
414	Crédit supplémentaire requis pour réparer les dommages causés par le récent tremblement de terre aux édifices de Québec..	4,500 00
415	Crédit supplémentaire requis par suite de la construction d'un dépôt à Petawawa, et d'un hangar à véhicules, d'un magasin de munitions pour les petites armes et un magasin pour les explosifs à St-Jean, P.Q., pour remplacer ceux de l'Ile Ste-Hélène..	50,000 00
	Milice active non-permanente—	
416	Crédit supplémentaire requis pour la reprise des exercices d'entraînement de l'artillerie de l'Artillerie Mobile aux campements d'entraînement, à Petawawa, Hughes et Sarcee..	100,000 00
	Service Naval—	
417	Crédit supplémentaire requis pour remplacer les magasins détruits par le feu..	20,000 00
	Service général—	
418	Crédit supplémentaire requis pour la construction d'un dépôt et autres bâtiments et services, au Bassin Bedford, Halifax, N.-E., à l'usage du Service Militaire et du Service Naval..	50,000 00
419	Pour payer une allocation de commisération à la veuve de Wilfrid Gauvin..	500 00

GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

466	Intérieur— Exploration, appointements et dépenses imprévues, changements et réparations aux bateaux, etc.—Crédit supplémentaire..	10,000 00
466	Défense nationale— Etablissement et exploitation de poste de sans-fil, y compris les bâtiments, etc.—Somme additionnelle requise..	21,000 00

DIVERS

480	Allocation à la Women's Wentworth Historical Society pour compléter la tour de Stoney Creek	500 00
485	Pour couvrir les dépenses de réception du comte Haig lors de sa visite au Canada..	10,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

VI—SERVICE LEGISLATIF

Sénat

43	Traitement et dépense casuelle..	160,580 00

Chambre des Communes

44	Traitements, y compris les traitements de Alonzo Cinq-Mars, Arthur Lemont, Pierre Daviau, Ernest Schenck, C. H. Carbonneau et J. C. Beauchamp, traducteurs parlementaires, nonobstant tout ce qui est contenu dans la Loi du service civil, 1918, et ses amendements..	218,185 00
	Dépenses des comités, commis sessionnels supplémentaires, etc..	84,950 00
	Dépense casuelle..	44,735 00
	Publication des Débats..	60,000 00
	Prévisions du Sergent-d'Armes..	178,793 75

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

45	Traitements..	41,620 00
	Livres pour la bibliothèque générale y compris reliure.. ..	18,000 00
	Livres pour bibliothèque d'histoire américaine..	1,000 00
	Dépense casuelle..	12,000 00
	Pour l'impression des rapports..	1,000 00

EN GÉNÉRAL

46	Impressions, papier à imprimer et reliure	75,000 00
	Impression, reliure et distribution des lois..	16,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

LEGISLATION

Sénat

399	Paiement intégral de l'indemnité sessionnelle pour la session de 1925 aux membres du Sénat pour les journées perdues par suite d'absence causée par maladie ou décès. Le paiement est effectué à la discrétion du Conseil de la Trésorerie..	8,000 00
	Dépense casuelle—Crédit supplémentaire..	4,500 00

Chambre des Communes

	Pour une gratification à W. B. Northrup, M.A., C.R., ayant quitté la position de Greffier de la Chambre des Communes, laquelle gratification étant pour six mois d'absence en conformité du décret du Conseil C.P. 2203, en date du 7 janvier 1925..	3,000 00
	Frais du personnel de l'Orateur, des chefs de partis, des "whips", des fonctionnaires, etc.—Crédit supplémentaire..	5,000 00

400	Paiement intégral de l'indemnité sessionnelle des membres de la Chambre des Communes—jours d'absence par suite de maladie, pour affaires publiques officielles, enquêtes, ou à cause de décès au cours de la présente session—nonobstant toute disposition contraire du chapitre 10 des statuts revisés. Loi concernant le Sénat et la Chambre des Communes, ou toute modification apportée à cette loi. Le paiement est effectué à la discrétion du Conseil de la Trésorerie..	25,850 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 25 juin écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées, et elles sont comme suit:—

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

XXVI—TRAVAIL

255	Administration de la Loi de coordination des bureaux de placement..	35,000 00
256	Administration de la Loi de l'enseignement technique.. ..	3,000 00
257	Administration de la Loi des Rentes viagères pour la vieillesse..	20,000 00
258	Conférence internationale du Travail..	10,000 00
259	Conseils Industriels mixtes..	3,000 00
260	Loi d'enquête sur les coalitions, y compris $1,000 au registraire nonobstant toute disposition contraire dans la Loi du service civil ou dans la Loi d'enquête sur les coalitions.	30,000 00

XXVIa—IMPRESSIONS ET PAPETERIE PUBLIQUES

261	Gazette du Canada..	45,000 00
262	Imprimerie Nationale—Matériel, réparations et renouvellements..	30,000 00
263	Imprimerie Nationale—Nouveau matériel..	28,500 00
264	Distribution des documents parlementaires et autres publications du gouvernement..	40,000 00
265	Impressions diverses..	20,000 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL

31	Impressions et papeterie publiques—	
	Appointements y compris $500 à Fred Cook comme secrétaire du Comité des impressions et de la papeterie du Gouvernement..	74,445 00
	Dépense casuelle..	10,500 00

XXXIV—DIVERS

342	Canadian National Safety League..	10,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous, moins $10,000,000.00 dans l'item 377*)

TRAVAIL

379	Loi d'enquête sur les coalitions, montant additionnel requis.	20,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

PRÊTS À LA COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

377 Sommes ne dépassant pas $60,000,000.00 pour faire face aux dépenses effectuées ou aux dettes contractées (quand les sommes disponibles provenant de recettes d'exploitation peuvent être insuffisantes) par ou au nom de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, ci-après appelée (LA COMPAGNIE), ou toute compagnie désignée ou mentionnée au chapitre 13 des statuts du Canada de 1919, et au chapitre 13 de 1920 ou faisant partie maintenant ou devant faire partie à l'avenir des chemins de fer Nationaux du Canada, ou par la Compagnie par rapport à tout chemin de fer, propriétés ou travaux accordés en fiducie à la compagnie de temps à autre sous le régime des dispositions de l'article 11 dudit chapitre 13 des statuts du Canada de 1919, ou par ou au nom quelconque d'une ou de plusieurs de ces compagnies, pour un ou plusieurs des comptes suivants, ces dépenses ou ces dettes étant par les présentes déclarées autorisées:—

(*a*) Intérêt sur valeurs, billets ou autres obligations; aussi paiement de loyer d'autres lignes.

(*b*) Matériel: paiements sur le principal, sur le fonds d'amortissement, les divers billets venant à échéance ou échus et autres obligations garanties ou non.

(*c*) Déficit sur les recettes d'exploitation prévu ou constaté.

(*d*) Construction et améliorations, y compris coordination, acquisition de propriété et achat de matériel.

La somme autorisée par les présentes pourra être accordée de temps en temps à la discrétion du Gouverneur en conseil pour solder les dépenses autorisées.

(*a*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux confiés à la Compagnie tel que susmentionné;

(*b*) Par rapport aux chemins de fer, propriétés et travaux n'étant pas ainsi confiés à la compagnie, sous forme de prêts en espèces, ou par voie de garantie, ou en partie d'une façon et en partie d'une autre, aux conditions suivantes:—

Si sous forme de prêts le ou les montants avancés à une ou plusieurs des dites compagnies seront remboursables sur demande, avec intérêt au taux fixé par le Gouverneur en conseil payable semi-annuellement, garantis, si le Gouverneur en conseil l'ordonne et quand il l'ordonnera, par une ou plusieurs hypothèques sur ces propriétés, sous telle forme et contenant tels termes et conditions, non incompatibles avec les présentes, à la discrétion du Gouverneur en conseil.

Si sous forme de garantie, toute telle garantie pourra être une garantie générale couvrant la somme totale de l'émission, ou une garantie séparée figurant sur chaque obligation et pourra être du principal, de l'intérêt et du fonds d'amortissement (s'il en existe) des billets et obligations ou garanties d'une ou de plusieurs desdites com-

pagnies spécifiées par le Gouverneur en conseil, lesquels billets, obligations ou garanties la compagnie spécifiée est autorisée de faire ou émettre, et ladite garantie peut être signée par le ministre des Finances ou toute autre personne autorisée par le Gouverneur en conseil, au nom de Sa Majesté sous telle forme et aux termes et conditions que le Gouverneur en conseil jugera convenables et applicables. Toute garantie ainsi signée constituera une preuve concluante, pour toute fin, qu'on s'est conformé aux présentes dispositions.

Toute compagnie ici mentionnée ou visée est par les présentes autorisée à aider et assister, de toute façon, toute autre ou toutes autres desdites compagnies, et, sans restreindre la généralité de ce qui précède pourra, pour ses propres besoins ou pour les besoins d'aucune desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières de temps à autre:

(*a*) Emettre des billets, obligations ou autres valeurs, conjointement ou solidairement, au gré, pour les fins de toute garantie, offerte aux termes des présentes dispositions;

(*b*) Appliquer le produit de toute telle émission garantie, ou le montant des prêts reçus conformément à ces dispositions, au paiement des dépenses autorisées, pour son propre compte ou pour le compte d'aucune desdites autres compagnies ou de toutes ces dernières;

(*c*) Faire des avances pour faire face aux dépenses autorisées à l'une quelconque de ces compagnies ou à toutes, avec ou sans garanties, à discrétion.

Aucun acquéreur de ces billets, valeurs ou obligations garantis ne sera tenu de s'enquérir de l'application du produit de l'une quelconque des émissions de valeurs garanties.. .. ..60,000,000 00

PRÊT À LA MARINE MARCHANDE DU GOUVERNEMENT CANADIEN, LTÉE.

378 Prêt à la Marine marchande du gouvernement canadien, Ltée, remboursable sur demande, avec intérêt à un taux qui sera fixé par le Gouverneur en conseil, à tels termes et conditions que le Gouverneur en conseil pourra déterminer, et pour être appliqué au paiement—

(*a*) de déficits dans l'exploitation de la compagnie et navires sous le contrôle de la compagnie pendant l'année finissant le 31 mars 1926.

(*b*) De la dépense imputable au capital en rapport avec des navires sous le contrôle de la compagnie.. .. 668,000 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

III—GOUVERNEMENT CIVIL

11	Bureau de l'Auditeur général—	
	Appointements, y compris Auditeur général, $10,000 de supplément à 7-8 Edouard VII, chapitre 6..	315,250 00
	Dépense casuelle..	86,000 00

VIII—IMMIGRATION ET COLONISATION

64	Plan d'immigration impérial..	500,000 00
65	Immigration chinoise—Appointements et dépense casuelle.	75,000 00
66	Expositions, appointements et dépenses casuelles..	140,000 00
67	Secours aux Canadiens nécessiteux à l'étranger..	6,000 00
68	Edifices d'immigration à Saint-Jean..	21,000 00
69	Exposition de l'empire britannique..	250,000 00

XXXII—ETABLISSEMENT DES SOLDATS SUR LES TERRES

280	Avance aux soldats s'établissant sur des terres et coût de l'administration de la *Loi d'établissement des soldats*, y compris les traitements..	4,500,000 00

DIVERS

335	Surveillance des achats et ventes du gouvernement, y compris les appointements de L. R. Laflèche à $6,000 et ceux de L. H. Beer, officier de sauvetage, $5,000, les frais de téléphone et de télégraphe, de papeterie, de voyages, etc.	24,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(Plein montant des sommes ci-dessous)

IMMIGRATION ET COLONISATION

404	Immigration—Service extérieur—Appointements—Crédit supplémentaire..	50,000 00
405	Exposition de la Nouvelle-Zélande et des mers du sud.. ..	145,000 00
406	Montant requis pour indemniser J. Obed Smith pour déboursé fait par lui à Mme Frances K. Yeman pour augmentation de salaire autorisée par l'honorable J. A. Calder—£246-16-6..	1,201 22

FRAIS D'ADMINISTRATION

386	Pour traitement de Walter Duncan, à $3,550.00 par année—Crédit supplémentaire..	1,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL—TRAITEMENTS

Gouvernement Civil en Général—

396	Pour traitements, reclassification, revision, promotions et augmentations de traitement, subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor..	344,627 00

DIVERS

471	Octroi à la Commission des Champs de Bataille nationaux—	
	(*a*) Pour les frais d'administration—Crédit supplémentaire..	2,000 00
	(*b*) Pour l'entretien du parc des Champs de bataille nationaux—Crédit supplémentaire..	5,000 00
492	Subordonnément à l'approbation du Conseil du Trésor, sommes requises pour salaires, reclassifications, revisions, promotions et augmentations, y compris sommes requises en vertu des dispositions de l'Arrêté en Conseil C.P. 1099, en date du 27 juin 1924..	1,297,340 00

BUDGET PRINCIPAL

(*Deux tiers des sommes ci-dessous*)

DIVERS

346	Pour couvrir les salaires et les dépenses des conseillers occupés à l'enquête sur le tarif. Les paiements peuvent être faits nonobstant les dispositions et les règlements de la Loi du service civil..	30,000 00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

(*Plein montant des sommes ci-dessous*)

DIVERS

472	Frais du contentieux et autres dépenses relatives aux poursuites résultant de la faillite de la Home Bank..	6,000 00

MANDATS DU GOUVERNEUR GENERAL

IMMIGRATION ET COLONISATION

380	Passif additonnel pour la fermeture du pavillon canadien à l'exposition de l'Empire britannique (mandat du gouverneur général en date du 1er octobre 1924)..	150,000 00

SANTE

381	Pour couvrir les dépenses au sujet du traitement des marins malades ou dans le besoin conformément à la partie V de la Loi de la marine marchande du Canada, chapitre 113, jusqu'à la fin de l'année financière courante (mandat du gouverneur général en date du 29 janvier 1925)..	25,000 00

PENSIONS

410	Pour payer, nonobstant toute disposition de la Loi du Revenu Consolidé et de l'Audition, ou tout autre Acte ou loi, au Très honorable W. S. Fielding, en reconnaissance de ses longs et distingués services à l'Etat, une rente viagère de $10,000, à commencer le jour où il se retirera de la vie publique et à continuer dans la suite, au même montant, sa vie durant..	10,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU

EDIFICES PUBLICS

Nouvelle-Ecosse

427	Bridgetown—Emplacement pour édifice public..	4,000 00
	Halifax—Quai militaire S.M.—Magasin de vêtement..	4,000 00
	Halifax—Réparations aux bâtiments et aux quais aux casernes M.R.C. et aux bassins S.M.C..	25,000 00
	Pictou—Edifices publics—Améliorations..	5,000 00
	Stellarton—Edifice public..	10,000 00

Nouveau-Brunswick

428	Chipman—Edifice public..	10,000 00
	Moncton—Edifice public—Crédit supplémentaire..	50,000 00
	Nelson—Edifice public..	10,000 00
	Station de Quarantaine de St. John—Logement de l'ingénieur..	5,000 00
	St. John—Ancien édifice du bureau de poste—Restauration et réparations..	75,000 00

Québec

	Buckingham—Edifice public—Amélioration du système de chauffage..	1,000 00
	Edifice public de Chicoutimi—Amélioration du système de chauffage..	2,000 00
	Edifices publics fédéraux—Améliorations, réparations, etc.—Crédit supplémentaire..	12,000 00
	Kenogami—Edifice public..	5,000 00
	Limoilou—Edifice public..	25,000 00
	Maisonneuve—Edifice public..	50,000 00
	Maniwaki—Edifice public..	20,000 00
	Mont Laurier—Edifice public..	17,000 00
429	Montmagny—Edifice public et salle d'armes—Taxes locales d'améliorations..	2,801 33
	Montréal—Ancien édifice des douanes—Améliorations et aménagement..	5,500 00
	Rimouski—Edifice public—Agrandissement et aménagement.	12,000 00
	St-Hyacinthe—Edifice public—Amélioration du système de chauffage..	1,200 00
	St-Jacques l'Achigan—Edifice public..	10,000 00
	St-Jérôme—Edifice public—Aménagement..	4,000 00
	Edifice public de Victoriaville—Aménagement et améliorations..	3,000 00
	Waterloo—Edifice public..	20,000 00

Ontario

	Edifice public d'Essex—Améliorations du système de chauffage..	1,900 00
	Gravenhurst—Edifice public..	20,000 00
	Lake Erie—Entrepôt du département de l'agriculture.. ..	60,000 00
	Ottawa—Hangar de la bouilloire et matériel de chauffage à la station expérimentale de la rue Booth..	9,000 00
	Ottawa—Observatoire fédéral—Dôme de l'horloge..	2,000 00
	Ottawa—Station expérimentale du département des mines—Quote-part fédéral du coût de l'égout de l'avenue Carling..	3,320 82
	Ottawa—Colline du Parlement—Pavage des routes et des trottoirs..	25,000 00
430	Salle d'armes de Peterborough—Taxes locales d'améliorations..	1,261 97
	Port-Colborne—Edifice public—Crédit supplémentaire.. ..	25,000 00
	Edifice douanier de Prescott—Améliorations du système de chauffage..	1,800 00
	Edifice public de St-Thomas—Aménagement et améliorations.	2,000 00
	Sudbury—Edifice public—Réparations..	5,500 00
	Stouffville—Edifice public..	20,000 00
	Toronto—Règlement entier et final de la réclamation de R. J. Fleming relative à la destruction du garage de la rue Dupont par l'incendie, le 23 mars 1922, au cours de l'occupation de ce local, à loyer, par le Gouvernement.. ..	35,000 00
	Wiarton—Edifice public..	15,000 00

Manitoba

	Winnipeg—Caserne de Fort Colborne—Ecuries..	50,000 00
	Winnipeg—Caserne de Fort Colborne—Acquisition et aménagement de la Hutte de la Croix-Rouge..	12,000 00

431	Winnipeg—Edifice de l'Immigration—Aménagement et réparations—Crédit supplémentaire..	7,500 00
	Winnipeg—Quote-part du gouvernement dans le coût du service de protection à haute pression contre le feu..	19,101 61

Saskatchewan

432	Edifice public de Regina—Réparations générales et améliorations..	4,500 00

Alberta

432a	Edmonton—Edifice public—Agrandissement de l'emplacement..	30,000 00

Colombie-Britannique

433	Lazaret de l'Ile Bentinck—Nouveaux édifices et améliorations..	14,700 00
	Douglas—Emplacement et édifice de l'Immigration et des douanes-accise..	15,000 00
	Esquimalt—Remise à chaloupes à la caserne H. M. C..	9,000 00
	Esquimalt—Réparations aux édifices et aux quais à la caserne R. C. N. et au bassin H. M. C.	20,000 00
	Esquimalt—Réfection des édifices et renouvellement du matériel détruit par l'incendie..	120,000 00
	Trail—Edifice public..	5,000 00
	Vancouver—Bureau d'inspection des grains..	5,500 00
	Vancouver—Edifice public—Aquisition de l'édifice Winch attenant au bureau de poste actuel au prix de $700,000, par l'achat d'une hypothèque de $400,000 et la cession, en règlement de solde, de l'ancien bureau de poste sis à l'angle des rues Pender et Granville, au prix de $300,000. Montant nécessaire pour payer les intérêts d'un an à 5 pour cent attachés à l'hypothèque; aussi le coût d'un aménagement nouveau de l'édifice..	35,000 00

En général

434	Fermes expérimentales—Nouveaux édifices..	50,000 00
	Hôpitaux militaires—Réparations et améliorations—Crédit supplémentaire..	7,000 00

PORTS ET RIVIÈRES

Nouvelle-Ecosse

Arisaig—Quai..	10,000 00
Bailley's Brook—Réparations et améliorations aux jetées du chenal..	1,200 00
Bass River—Réparations au quai..	6,500 00
Bayport—Acquisition et réfection du quai..	3,500 00
Black Point—Réparations au quai..	3,100 00
Burlington—Améliorations au quai..	1,000 00
Burlington—Améliorations au quai..	1,600 00
Canada Creek—Réfection et réparations au brise-lames.. ..	6,000 00
Pointe Cheticamp—Réparations au quai..	5,000 00
Baie des Vaches—Réparations au quai..	7,000 00
Ile du Diable—Travaux riverains et réparations au brise-lames..	1,100 00
Dingwall (Aspy Bay)—Brise-lames..	25,000 00
East Berlin—Réparations au brise-lames et réfection.. ..	1,400 00

	East River—Dragage	20,000 00
	Ecum-Secum—Agrandissement et réparations du quai	4,100 00
	Feltzen South—Agrandissement du brise-lames	3,000 00
	Finlay Point—Brise-lames—Quai	12,000 00
	Fourchu—Réparations aux ouvrages de protection du quai	1,600 00
	Freeport—Agrandissement du brise-lames	10,000 00
	Hall's Harbour—Agrandissement du brise-lames	11,000 00
	Hantport—Réparations du quai	1,900 00
	Havres et rivières en général—Réparations et améliorations—Crédit supplémentaire	10,000 00
	Indian Harbour—Agrandissement du quai	1,000 00
	Jersey Cove—Quai	4,900 00
	Kraut Point—Réparations du quai	1,800 00
435	La Have Ferry—Agrandissement et réparations du quai	4,700 00
	Larry's River—Brise-lames	6,000 00
	Petite Anse—Réparations du quai	4,500 00
	Lower Burlington—Agrandissement du quai	2,600 00
	Lower Kingsburg—Agrandissement du brise-lames et réparations du chemin de rondins	2,500 00
	Lower L'Ardoise—Réparations du brise-lames	4,900 00
	Lower Sandy Point—Brise-lames	10,500 00
	Lunenburg—Dragage—Crédit supplémentaire	7,500 00
	Mabou Bridge—Reconstruction du quai	4,500 00
	Main-à-Dieu—Quai	8,000 00
	Meat Cove—Agrandissement du brise-lames	1,200 00
	Mill Creek—Reconstruction et réparations du quai	2,500 00
	North Sydney—Remplacement du quai	7,000 00
	Park's Creek—Quai	2,000 00
	Petit-de-Grat—Dragage	34,800 00
	Port Maitland—Brise-lames	25,000 00
	Salmon River—Réparations des ouvrages de protection du chenal	5,100 00
	Saulnierville—Agrandissement du brise-lames	6,300 00
	Short Beach—Améliorations du havre	7,500 00
	Surett's Island—Achat et reconstruction du quai	2,300 00
	Sydney—Quai	30,000 00
	Toney River—Agrandissement des jetées dans le chenal	5,600 00
	Troy Pond—Améliorations du havre	10,000 00
	Upper Port-La-Tour—Réparations du quai	900 00
	West La Have Ferry—Quai	1,700 00
	Wolfville—Quai	8,000 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées:

1. Résolu,—Que pour faire face aux Subsides accordés à Sa Majesté pour le compte de certaines dépenses du service public pour l'exercice se terminant le 31 mars 1926, la somme de $184,922,314.28 soit octroyée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

2. Résolu que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour le compte de certaines dépenses du service public pour l'exercice se terminant le 31 mars 1925, la somme de $341,442.08 soit octroyée à même le fonds du revenu consolidé du Canada.

Résolutions à rapporter.

Du consentement de la Chambre lesdites résolutions sont rapportées lues la seconde fois et agréées, le comité des Voies et Moyens devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. Graham obtient alors la permission de présenter un Bill (n° 240), Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour le service public des exercices se terminant respectivement le 31 mars 1925, et le 31 mars 1926 lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la seconde fois, considéré en comité général, rapporté sans amendement, lu la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a passé le Bill (No 239), Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924, avec un amendement, comme suit:—

1. Page 1, ligne 14. Après le paragraphe (3) de la clause 1, ajouter le paragraphe (4) suivant:

"(4) Ladite loi est de plus modifiée par la substitution des mots "deux ans" aux mots "trois mois", ligne trois du paragraphe (2) de l'article 10 de ladite loi.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), les amendements faits par le Sénat, tels qu'amendés conformément au rapport des représentants à la conférence libre sur le Bill (No 182), Loi ayant pour objet de venir en aide aux déposants de la *Home Bank of Canada*, sont agréés (le premier ministre acceptant lesdits amendements niant au Sénat le droit d'amender des bills financiers).

L'amendement fait par le Sénat au Bill (No 239), Loi modifiant la Loi des pensions du service civil, 1924, est pris en considération, et agréé.

L'amendement fait par le Sénat au Bill (No 233), Loi constituant un bureau de vérification est pris en considération et agréé.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 148), Loi modifiant la Loi des élections fédérales sont pris en considération et agréés.

Sur motion de M. Mackenzie King (York), résolu,—Que samedi le 27 juin courant, la Chambre se réunisse à 11 heures a.m., et que en plus de l'intermission ordinaire à six heures p.m., il y aura une intermission de 1 heure à 3 heures, et que les Affaires de routine seront comme pour les vendredis.

La Chambre s'ajourne alors à 4.16 a.m., jusqu'à 11 a.m., ce jour.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

No 98

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SEANCE DU SAMEDI LE 27 JUIN 1925

Onze heures a.m.

PRIÈRES.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table le rapport du préposé aux pétitions sur la pétition présentée le 16 courant, lequel est lu comme suit:—

Le préposé aux pétitions a l'honneur de faire rapport qu'il a examiné la pétition suivante, et constate qu'elle ne peut être reçue parce qu'elle entraîne la dépense de deniers publics:—

De S. L. Cates et autres, de Kyle, et autres lieux de la Saskatchewan, priant le parlement du Canada de pourvoir, au cours de la session actuelle, à l'achèvement du chemin de fer de la baie d'Hudson jusqu'à Port-Nelson, en 1925, et à toute autre dépense d'outillage à Port-Nelson, qu'on jugera nécessaire à l'établissement d'un aménagement initial du port.—M. *Carmichael.*

M. l'Orateur décide,—Que ladite pétition ne peut être reçue parce qu'elle entraîne la dépense de deniers publics.

M. l'Orateur communique à la Chambre la lettre suivante, qu'il a reçue:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL,

OTTAWA, 27 juin 1925.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable F. A. Anglin, agissant à titre de député du Gouverneur général, se rendra à la salle des séances du Sénat, samedi, le 27 juin à 11 a.m., pour y proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

A. F. SLADEN,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable ORATEUR
de la Chambre des Communes,
Ottawa.

M. Low, l'un des membres du Conseil privé du Roi, présente,—Réponse supplémentaire à un ordre de la Chambre du 8 juin 1925: —Relevé indiquant les dépenses totales encourues par le comité spécial d'enquête sur les tarifs océaniques, et indiquant (a) le montant payé à M. Symington en honoraires, (b) les honoraires dus à M. Symington comme conseil, (c) montant payé et dépenses encourues pour M. Symington, (d) sommes payées à chacun des témoins comme honoraires et dépenses, (e) la somme payée, ou proposée, à sir Willian Petersen comme honoraires, et pour dépenses, (f) somme totale payée à W.-T.-R. Preston comme honoraires ou dépenses depuis janvier 1924; et tous les autres frais y compris la sténographie et l'impression encourus par le comité ou par autorité du gouvernement.

Un message est reçu du Sénat informant la Chambre que le Sénat a passé le bill suivant:—

Bill (No 240), Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des années financières expirant respectivement le 31 mars 1925 et le 31 mars 1926.

Un message est reçu du Sénat, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit:—

LE SÉNAT,

SAMEDI, 27 juin 1925.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que c'est le désir du député du Gouverneur, qu'elle se rende immédiatement dans la Salle du Sénat.

Ordonné,—Que ledit message soit communiqué à la Chambre des Communes par l'un des greffiers à la Table.

Attesté:

A. E. BLOUNT,
Greffier du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur avec la Chambre se rend à la salle du Sénat, alors qu'il plaît à Son Honneur, le député de Son Excellence de donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale aux bills suivants:—

Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest.
Loi modifiant la Loi de faillite.
Loi modifiant la Loi du Service civil, 1918, relativement à certains fonctionnaires des Postes.
Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu, 1917.
Loi modifiant la Loi ayant pour objet d'accorder une indemnité lorsque des employés de Sa Majesté sont tués ou blessés dans l'exécution de leurs devoirs.
Loi modifiant la Loi des fruits.
Loi pour faire droit à Walter Thomas Pratchett.
Loi pour faire droit à Samuel James Connor.
Loi pour faire droit à Andrew Toulouse.
Loi pour faire droit à Albert Plue Jessop.
Loi pour faire droit à Cecil Hunter.

Loi changeant le nom de "l'Union chrétienne de Tempérance des femmes du Canada" en celui d'"Union chrétienne de Tempérance des femmes canadiennes".

Loi concernant le divorce.

Loi modifiant la Loi concernant l'Industrie Laitière, 1914.

Loi modifiant la Loi de l'extraction du quartz dans le Yukon.

Loi modifiant la Loi des Douanes.

Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du Havre de Québec.

Loi pour faire droit à Matthew Wilson Lazenby.

Loi pour faire droit à Evelyn Laura Herlehy.

Loi pour faire droit à Lois Kathleen Purdy.

Loi pour faire droit à George William Quibell.

Loi pour faire droit à Frederick Ethelbert Shibley.

Loi pour faire droit à Alfred Percival Selby.

Loi pour faire droit à Charles Thomas Bolton.

Loi pour faire droit à Ada Durward.

Loi pour faire droit à Edward James Hogan.

Loi pour faire droit à Roger Alexander McGill.

Loi pour faire droit à John Perron.

Loi pour faire droit à William Albert Everingham.

Loi pour faire droit à Mary Ella Mackey.

Loi pour faire droit à Melvin Grant Cowie.

Loi pour faire droit à Ella May Stacey.

Loi pour faire droit à Jessie Harriett MacKay.

Loi pour faire droit à Edna Fox.

Loi pour faire droit à James Jackson.

Loi pour faire droit à William Frederick Hamilton Strangway.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer 1919.

Loi modifiant la Loi concernant les champs de bataille nationaux à Québec.

Loi modifiant la Loi des prisons publiques et de réforme.

Loi rendant exécutoire un traité signé le 6 juin 1924 entre Sa Majesté, pour le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, en vue de la suppression des opérations de contrebande et pour d'autres fins.

Loi modifiant la Loi de l'accise.

Loi concernant certains brevets de la *Accounting and Tabulating Machine Corporation.*

Loi pour faire droit à Walter Roderick Lewis.

Loi pour faire droit à Irene Muriel Corelli.

Loi pour faire droit à Wilfred Clarence Byron.

Loi pour faire droit à Jessie Irene Yates.

Loi pour faire droit à Walter Lewis Hawkins.

Loi pour faire droit à Lucy Eileen Johnston.

Loi pour faire droit à Susan Ellen Taunton Love.

Loi pour faire droit à Caroline Watters.

Loi pour faire droit à Grace Wilhelmina Harrison.

Loi pour faire droit à Ethel Foster.

Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Loi concernant la compagnie du chemin de fer Terminal d'Essex.

Loi constituant en corporation les "Chevaliers de l'Amérique du Nord".

Loi concernant un brevet appartenant à la *Concrete Surfacing Machinery Company.*

Loi concernant la Calgary and Fernie Railway Company.

Loi pour faire droit à Mary Ann Tattersall.

Loi pour faire droit à James Deverell.
Loi pour faire droit à Anita Allcock.
Loi pour faire droit à Euphemia Tudor Slade.
Loi pour faire droit à Marion Roberts Edmiston.
Loi pour faire droit à William Morgan Floyd.
Loi pour faire droit à Harry Iven Jones.
Loi pour faire droit à Edith Smith.
Loi pour faire droit à Mary Helen Wallace.
Loi pour faire droit à Wilbert Newell Hurdman.
Loi pour faire droit à Maude Crawford Ross.
Loi pour faire droit à William Garfield Reed.
Loi pour faire droit à Bertha Matilda Quinn.
Loi concernant la distribution des fonds de cantines.
Loi concernant un brevet appartenant à *The John E. Russell Company.*
Loi concernant un brevet appartenant à *The John E. Russell Company.*
Loi pour faire droit à Elizabeth Ethel McSherry.
Loi concernant des relations commerciales avec l'Australie.
Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats, 1919.
Loi constituant un Conseil de vérification.
Loi ayant pour objet de venir en aide à certains créanciers de la *Home Bank of Canada.*
Loi modifiant la Loi des pensions.
Loi modifiant le Code criminel.
Loi concernant la Loi des grains.
Loi modifiant la Loi des élections fédérales.
Loi modifiant la Loi de la pension du service civil, 1924.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté le Très Honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole au Très Honorable député de Son Excellence comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public des exercices financiers expirant respectivement le 31 mars 1925 et le 31 mars 1926.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Honneur, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté, le Très Honorable député de Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il plaît au Très Honorable député de Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du quatorzième Parlement du Canada par le discours suivant:—

Honorables membres du Sénat:
Membres de la Chambre des Communes:

Au moment de proroger la quatrième session du quatorzième parlement du Canada, je désire exprimer mon appréciation du soin et de l'attention que vous avez apportés dans la discussion des mesures importantes qui vous ont été soumises.

Nous pouvons constater avec plaisir que le commerce de notre pays augmente plus qu'en toute autre période de notre histoire. La balance en notre faveur pour l'année fiscale se terminant le 31 mars a dépassé 280 millions de dollars. Cette augmentation sera sans doute stimulée par la convention interimpériale avec l'Australie qui vient d'être approuvée et par la loi adoptée pour accorder le privilège des nations favorisées à la Finlande et aux Pays-Bas, y compris les îles riches et populeuses des Indes Hollandaises Orientales.

Des délégués des Indes Occidentales Britanniques sont actuellement en conférence avec mon gouvernement dans le but d'établir la réciprocité de commerce et d'améliorer les communications par toute l'Amérique Britannique.

Le commerce du Canada s'est considérablement accru grâce à la politique de la préférence additionnelle sur les denrées provenant des pays jouissant de la préférence britannique et dirigées vers les ports canadiens.

Afin d'établir de plus grandes facilités de transport pour notre commerce océanique, les mesures nécessaires ont été prises pour outiller nos ports nationaux.

Un comité spécial de la Chambre, nommé au commencement de la session pour étudier la diminution des taux de fret du Nord Atlantique, a récemment fait son rapport, concluant à l'existence d'un trust et à la nécessité d'établir un contrôle effectif pour les taux océaniques.

Le problème compliqué du règlement des taux de chemin de fer au Canada a été traité de façon à permettre à la Commission des Chemins de fer d'établir un système basé sur un équilibre des taux entre provinces et localités équitable pour toutes les parties du Canada et servant à stimuler le commerce domestique et étranger.

La codification et la révision de la loi des grains du Canada ont eu lieu et la grande industrie agricole du pays en retirera sans doute d'immenses bienfaits.

Des lois sévères ont été adoptées pour mettre fin à la contrebande et faire respecter les lois des contributions indirectes. Elles auront l'appui de traités importants avec les Etats-Unis pour enrayer la contrebande et supprimer le trafic des stupéfiants.

Des arrangements ont été faits avec les Etats-Unis pour établir définitivement la frontière internationale et le niveau du lac des Bois.

Le parlement a adopté entre autres mesures importantes des amendements à la loi des enquêtes en matières de différends industriels, et la loi des Elections fédérales.

Membres de la Chambre des Communes:

Je vous remercie des sommes que vous avez appropriées au service de l'Etat.

Honorables membres du Sénat:
Membres de la Chambre des Communes:

Aux nombreuses preuves de la prospérité croissante nous pouvons ajouter la perspective d'une abondante récolte. Je me joins à vous pour remercier la Providence de tous ces bienfaits.

Son Honneur, l'Orateur du Sénat, dit alors:—

Honorables messieurs du Sénat:

Messieurs de la Chambre des Communes:

C'est le plaisir du Très Honorable député de Son Excellence le Gouverneur général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à jeudi, le 6e jour d'août prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence prorogé jusqu'à jeudi, le 6 août prochain.

RODOLPHE LEMIEUX,
Orateur.

INDEX

DU

SOIXANTE ET DEUXIÈME VOLUME

15-16 GEORGE V

Journaux de la Chambre des Communes

(*Quatrième session du quatorzième parlement*)

A

D

J

T




GretagMacbeth™ ColorChecker Color Rendition Chart